ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE METZ

PAR

M. AUG. PROST

Membre de l'Académie impériale de Metz

LES LÉGENDES

DEUXIÈME ÉDITION

(ÉDITION POSTHUME)

PARIS

Alphonse PICARD et Fils, Editeurs

Rue Bonaparte, 82

1897

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE METZ



ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE METZ

PAR

M. AUG. PROST

Membre de l'Académie impériale de Metz

LES LÉGENDES

DEUXIÈME ÉDITION

(ÉDITION POSTHUME)

NOGENT-LE-ROTROU

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

1897

NOGENT-LE-ROTROU, IMPR. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

PRÉFACE.

Les études historiques comportent sur les sujets particuliers des recherches spéciales dont l'utilité n'est pas contestée. C'est à ce titre que se recommandent les travaux relatifs aux provinces ou aux villes, et aux questions qui les intéressent. L'histoire de Metz, en son ensemble, est traitée dans plusieurs ouvrages dont quelques-uns, comme celui de nos Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, ont une grande étendue; dans ses détails, elle fait l'objet de nombreux mémoires et de compositions de diverses sortes. C'est à cette dernière classe de productions qu'appartient le livre que nous publions. Il est consacré à l'appréciation de certains documents peu consultés, peu considérés même jusqu'à présent : — *les Légendes messines*. — On ne saurait négliger absolument ces curieux monuments, dût leur examen aboutir seulement à un résultat négatif qu'il serait bon, en tout cas, de constater. On reconnaîtra, nous l'espérons, qu'ils ne sont pas à ce point dénués d'intérêt, et qu'on aurait tort de les dédaigner.

Ces études ont été ébauchées dans des conférences publiques organisées par l'académie impériale de Metz en 1863, et dont le programme comprenait une partie historique qu'on nous avait fait l'honneur de nous confier. Nous voulons, pour acquitter une dette de reconnaissance, rappeler en peu de mots ce qui se rapporte à cette institution dans notre cité.

L'exposition générale des arts et de l'industrie qui a eu lieu à Metz en 1861 avait donné accidentellement à cette ville, comme annexe des édifices temporaires élevés à cette occasion, un vaste amphithéâtre où furent en quelque sorte improvisées des conférences que le public goûta beaucoup. On s'y porta en foule pour entendre M. Perdonnet sur les chemins de fer, M. Barral sur l'agriculture, M. Nicklès sur la combustion, M. Alf. Terquem et M. Crova sur les propriétés de l'électricité, M. Maurice Meyer sur des questions de langage et de littérature, M. Aderer sur le théâtre de Molière. Cet empressement montrait qu'on pouvait s'avancer avec confiance dans la voie où l'on venait d'entrer. L'académie impériale de Metz n'hésita pas à s'y engager. Elle comptait déjà parmi ses titres d'honneur l'institution des cours industriels d'où sont sorties nos excellentes écoles municipales[1]. Il lui appartenait de prendre l'initiative pour la création nouvelle dont l'opportunité se manifestait si clairement. Le 27 mars 1862 elle était saisie d'une proposition formelle à

1. M. Perdonnet, dans sa conférence du 24 juillet 1861, rappelait que les cours industriels de Metz avaient servi de modèle aux cours institués à Paris pour la classe ouvrière par l'association polytechnique, dont il était le président.

cet effet par un de ses membres, M. le docteur Scoutetten, qui avait pris une part notable à l'organisation de l'exposition de 1861, et qui précédemment avait déjà fait lui-même à Metz des conférences publiques sur divers sujets de physiologie. Une commission fut chargée par l'académie d'étudier la question et d'en préparer la solution.

On décida que les conférences seraient à la fois consacrées à la philosophie, à la physique, aux lettres et à l'histoire. L'administration municipale mit à la disposition de l'académie les salons de l'hôtel de ville, et le conseil vota libéralement les fonds nécessaires à la réalisation du projet. Les autorisations indispensables furent en leur temps obtenues de M. le Préfet et de M. le Recteur. La marche de l'entreprise se trouvait dans cette dernière phase grandement facilitée par suite des récentes instructions ministérielles qui recommandaient l'organisation des conférences réclamées de toutes parts, à Paris aussi bien que dans les provinces. M. le ministre de l'instruction publique accorda même, pour cet objet, à l'académie impériale de Metz, une subvention spécialement destinée à l'acquisition de divers instruments de physique.

Enfin, au mois de décembre 1863, les conférences publiques furent inaugurées à Metz par M. Aderer, qui parla sur le théâtre de Corneille et sur celui de Racine. On entendit ensuite M. Alfred Terquem sur les phénomènes de l'optique, M. Maguin sur la philosophie de Platon, et on voulut bien prêter en outre quelque attention à nos observations sur le rôle des légendes dans l'histoire de Metz. Les conférences se sont renouvelées pendant l'hiver

de 1864-1865; M. Maguin y a repris ses études de philosophie, M. Mascart et M. Alfred Terquem y ont exposé des sujets de physiologie et de physique, M. Terquem père y a parlé de géologie, M. Babinet de météorologie, M. Jacquet y a fait l'histoire du théâtre, M. de Bouteiller y a traité un sujet emprunté à l'histoire de la cité.

Les conférences de Metz sont appelées à durer, il est permis de l'espérer. Nous venons de dire comment elles ont commencé. Elles nous ont procuré l'occasion de mettre en œuvre les matériaux groupés dans les études qu'après de nouvelles recherches et après un remaniement complet nous publions aujourd'hui. Puissent celles-ci, dans leur nouvelle condition, être accueillies par le lecteur, avec l'indulgence que précédemment l'auditoire de l'hôtel de ville a bien voulu accorder à leur première ébauche.

15 Octobre 1865.

INTRODUCTION.

PRÉCIS HISTORIQUE

ET

DÉTERMINATION DU CYCLE DES LÉGENDES MESSINES.

La légende, son origine, ses caractères; valeur historique de son témoignage. — Précis de l'histoire de Metz; division de cette histoire en quatre périodes. — Période Gallo-Romaine, depuis les origines jusqu'au commencement du vi^e siècle : Metz gauloise; Metz romaine, conversion au christianisme, ravages des barbares, dissolution de l'empire; constitution du royaume de Clovis. — Période Franque, depuis le commencement du vi^e siècle jusqu'à la fin du xe : L'Austrasie berceau des Carolingiens; Metz dans le royaume d'Austrasie; Metz dans l'empire Carolingien; dissolution de celui-ci; Metz dans le royaume de Lorraine; Metz passe avec le royaume de Lorraine dans l'empire d'Allemagne, traité de 980; guerres, désordres politiques, relâchement de la subordination envers le souverain; commencements de l'autorité des évêques à Metz; différence entre la Lorraine du ixe siècle et celle du xiiie et entre ses ducs à ces deux époques. — Période Germanique, depuis la fin du xe siècle jusqu'au milieu du xvie : 1° avant le xiiie siècle : rivalité à Metz pour la prépondérance entre l'empereur, l'évêque et le corps des citoyens; droits des empereurs à Metz; autorité des évêques; vie municipale; 2° à partir du xiiie siècle : prépondérance acquise au

corps des citoyens; indépendance de la cité, sa conduite à l'égard de l'empereur, à l'égard de l'évêque; les magistratures; l'aristocratie messine, les paraiges; au dedans ceux-ci compriment le commun populaire, au dehors ils soutiennent des guerres nombreuses avec les princes voisins; leur prospérité, leur décadence, leur chute; fin de l'indépendance de la cité, prise de possession effectuée par le roi Henri II en 1552. — Période Française, depuis le milieu du xvi[e] siècle jusqu'aux temps modernes : siège de 1552; caractère de l'autorité du roi; vaines réclamations de l'empire; rôle de la petite bourgeoisie après la disparition des paraiges; les officiers royaux; traité de Westphalie en 1648, cession de Metz par l'empire à la couronne de France. — Énumération des points favorables à la formation de la légende dans l'histoire de Metz.

L'histoire du passé se dérobe en bien des points à toute connaissance, et, dans ce qui nous en est livré, la fiction tient quelquefois encore la place de la vérité. Le désir inconsidéré de corriger à tout prix l'effacement de celle-ci, souvent aussi l'intention moins innocente de dissimuler ses traits et de la déguiser, telles sont les causes d'où procède ordinairement la fiction, telles sont les sources de la légende[1].

Erreur ou mensonge, la légende doit-elle être prise en considération par l'historien? On serait tenté, à première vue, de lui refuser toute attention sérieuse. On aurait tort cependant de la repousser absolu-

1. Nous employons ici le mot légende dans un sens qui sera compris par tout le monde, quoique n'étant pas le sens rigoureux du mot. Celui-ci en effet s'applique spécialement aux ouvrages contenant le récit de la vie des saints. L'introduction habituelle de détails merveilleux dans ces sortes de compositions a fait naturellement donner, par analogie, le nom qui les désignait à toutes celles où la fable se mêle ou bien se substitue à l'histoire. Cette acception nouvelle du mot légende, consacrée par de nombreux exemples d'une incontestable autorité, est aujourd'hui généralement admise; c'est celle que nous adoptons.

ment; car, s'il y a lieu de contester parfois sa valeur quant aux choses dont elle parle, il faut bien reconnaître qu'elle est presque toujours instructive touchant l'objet au moins en vue duquel on la fait parler, touchant les hommes qui l'ont introduite ou ceux qui l'ont accueillie les premiers; on ne saurait donc, en ce qui les concerne, dédaigner de l'entendre. Son témoignage à cet égard présente quelque analogie avec celui que fournissent certaines peintures du moyen âge, qui, représentant avec naïveté des scènes de l'antiquité, nous donnent des indications, non pas sur les costumes et les usages de celle-ci, mais sur ceux du temps même où elles ont été exécutées.

La légende, on le voit, est une source de renseignements positifs sur les choses au moins qui se rapportent à son origine et sur les hommes qui s'y trouvent intéressés; mais ce n'est pas tout, et souvent, au milieu des fables qu'elle renferme, elle contient encore des notions vraies sur le sujet lui-même de ses récits. En effet, l'ignorance à la faveur de laquelle se forme la légende n'est pas toujours complète, et la dissimulation qui préside dans certains cas à ses combinaisons peut n'être pas absolue. Tout ne périt pas dans les souvenirs qui s'effacent, tout n'est pas faux dans les fictions qui prennent la place de la vérité. La mauvaise foi elle-même, quand elle ose altérer celle-ci, est obligée de respecter certains traits qu'il lui est impossible de dénaturer; elle trouve d'ailleurs intérêt à y ménager ce qui la gêne le moins,

pour en faire comme le soutien de son édifice imaginaire. Il y a donc, le plus souvent, une portion de vérité mêlée à la fiction dans la légende; et presque toujours on peut tirer de celle-ci d'utiles moyens d'information, soit qu'on l'interroge sur son origine et sur les circonstances de sa formation, soit qu'on s'attache à l'examen de ce qui constitue proprement son sujet. Ces considérations justifient suffisamment l'étude des documents qui la concernent.

A ce que nous venons de dire pour faire connaître la légende et pour la recommander, nous ajouterons maintenant, pour expliquer en deux mots les conditions dans lesquelles on la rencontre ordinairement, qu'il n'y a de place pour elle dans les annales des peuples que celle qui lui est laissée par les lacunes de l'histoire. En parcourant celle-ci, on reconnaît facilement les points favorables aux créations de la légende, et on peut dresser en quelque sorte l'inventaire des sujets qui lui appartiennent. C'est ce qu'il convient que nous fassions, avant d'aller plus loin, pour ce qui regarde la ville de Metz. L'histoire de la cité n'est d'ailleurs pas assez généralement connue pour que nous puissions nous dispenser d'en donner ici un aperçu. Il nous servira tout à la fois à déterminer, au début de ces études, les lignes principales du cycle de légendes qui en fera l'objet, et à signaler certains faits dont la connaissance est nécessaire pour suivre les discussions dans lesquelles nous aurons à entrer ultérieurement.

Précis de l'histoire de Metz. — L'histoire de Metz, considérée de la manière la plus générale, peut se diviser en quatre grandes périodes correspondant aux régimes divers par lesquels a passé successivement la cité : la période gallo-romaine, la période franque, la période germanique et la période française.

La période gallo-romaine, commençant avec les premières indications historiques, s'étend jusqu'au VIe siècle de notre ère ; elle embrasse l'histoire de la ville avant et durant sa soumission aux Romains, et finit au moment où la cité entre dans le domaine des rois francs.

La période franque va du commencement du VIe siècle à la fin du Xe à peu près. Elle comprend les événements accomplis à Metz sous la domination des princes appartenant aux deux races de Clovis et de Charlemagne, dans la monarchie des Francs, dans le royaume d'Austrasie, dans l'empire carolingien, puis dans le royaume de Lorraine, et laisse la cité finalement attachée avec ce dernier à l'empire d'Allemagne, conformément à un traité qui porte la date de 980.

La période germanique commence vers la fin du Xe siècle et ne s'arrête qu'au milieu du XVIe. Elle contient l'histoire de Metz pendant tout le temps que dure l'union de cette ville à l'empire : d'abord dans une situation mal définie qui subsiste jusqu'au XIIIe siècle et que caractérisent les tendances opposées entre elles des empereurs ou de leurs officiers, des évêques et

du corps des citoyens vers la domination, avec les progrès marqués des évêques dans cette voie; puis, à partir du XIIIe siècle et en raison de la prépondérance définitivement acquise alors à l'élément municipal, dans la condition de ville libre impériale que garde la cité jusqu'à la prise de possession effectuée par le roi de France, en 1552.

La période française enfin s'ouvre à cette dernière date et s'étend jusqu'à nos jours. Elle est subdivisée en deux parties par le traité de Westphalie (1648), qui transforme en une souveraineté complète, au point de vue du droit public européen, l'autorité que depuis 1552 les rois de France exerçaient dans la ville de Metz comme protecteurs seulement, car c'est à ce titre que Henri II s'était introduit dans la ville et qu'il s'en était emparé.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE. — La période gallo-romaine de l'histoire de Metz va des temps les plus anciens à celui où s'établit sur la contrée la domination des Francs. Son point de départ est indéterminé, car l'origine de la cité est inconnue. Tacite et le géographe Ptolémée, qui vivaient à la fin du Ier siècle et au commencement du IIe, sont les premiers qui mentionnent cette ville; et, en nous révélant son nom primitif *Divodurum*, ils nous apprennent que c'était l'*oppidum* du peuple gaulois des *Mediomatrici*[1].

1. « Divoduri, Mediomatricorum id oppidum est. » (Tacit. *Hist.*, l. I, c. 63.) — Μεδιοματρικες ων πολις Διουοδουρον (Ptolem., l. I).

Un *oppidum*, chez les Gaulois, était, on le sait, un lieu susceptible de défense où l'on se retirait au moment du danger. Les peuples anciens savaient fortifier ces points de refuge par des enceintes diversement construites, et ils choisissaient le plus souvent pour les établir des emplacements qui fussent d'un accès naturellement difficile, sur des escarpements ou derrière des cours d'eau. Telle est en effet la situation de Metz au confluent de deux rivières, sur des collines abruptes resserrées par celles-ci. Ces notions succinctes, jointes aux brèves indications fournies par Tacite et Ptolémée, permettent de hasarder quelques hypothèses sur les conditions d'installation première de la ville antique ; mais quant à l'époque où elle a commencé, rien ne vient la révéler ; on l'ignore et on l'ignorera vraisemblablement toujours.

On ne sait presque rien des origines de Metz, et on ne connaît pas davantage son histoire comme ville gauloise ; on n'est guère mieux informé de ce qui concerne le fait de sa soumission aux Romains. La conquête des Gaules par ces derniers, quoiqu'elle jette sur le pays les premières lueurs d'histoire positive, ne dissipe pas encore, en ce qui regarde la cité elle-même, l'impénétrable obscurité où elle se dérobe jusque-là aux regards. César, qui s'est fait l'historien de ses propres victoires, ne nomme pas une seule fois *Divodurum* dans ses Commentaires. Quant au peuple des *Mediomatrici*, il ne le mentionne que deux fois seulement : la première pour dire que son territoire s'étendait jusqu'au

Rhin, la seconde pour le compter parmi ceux qui s'étaient levés à l'appel de Vercingétorix[1].

On connaît l'issue des campagnes de César. La Gaule entière fut soumise, mais ses peuples ne subirent pas tous les mêmes lois; et tandis que les uns voyaient leur pays réduit en simple province, les autres, qui s'étaient montrés fidèles à leurs anciennes alliances avec Rome ou qui avaient mérité à divers titres les ménagements du vainqueur, furent affranchis de cette condition rigoureuse[2]. Ces indications ont pour complément, en ce qui touche particulièrement le peuple de Metz, celle que nous donne un passage de Tacite suivant lequel, un siècle après la conquête des Gaules, les *Mediomatrici* auraient joui, dans l'empire, de la condition d'alliés[3] : l'une des plus favorables, comme on sait, parmi celles très diverses que les Romains laissèrent aux peuples assujettis par eux. Il est dès lors permis de penser, en voyant les *Mediomatrici* traités avec tant de modération, qu'après avoir pris à la grande lutte nationale une part dont témoigne l'envoi de leur contingent à Vercingétorix, ils avaient, jusqu'à un certain point, accepté une domination à laquelle rien n'était plus désormais capable de les soustraire. Au reste, comme tous

1. Cæsar. *De Bell. Gall.*, l. IV, c. 10, et l. VII, c. 75.

2. « Cæsar... Omnem Galliam... præter socias ac benè meritas civitates in provinciæ formam redegit. » (Sueton. in *Jul. Cæs.*, c. 25.)

3. « Legiones in Mediomatricos sociam civitatem abscéssere. » (Tacit. *Hist.*, l. IV, c. 70.)

les autres peuples de la Gaule, ils furent en réalité complètement soumis à la suprématie de Rome et rangés sous son empire.

Le vieil *oppidum* des *Mediomatrici* paraît avoir pris d'importants développements pendant les siècles qui suivirent immédiatement la conquête effectuée, quarante ans environ avant notre ère, par César. La ville, de même que toute la contrée, devient, avec la Gaule entière, peu à peu romaine, par les institutions et les usages, par les mœurs et par la langue, par la civilisation en un mot. L'*oppidum* gaulois prend le caractère décidé de ville capitale. Il est désormais le centre permanent de la *civitas* et comme la personnification du peuple tout entier; il adopte le nom de celui-ci. L'antique dénomination de *Divodurum* tombe graduellement en désuétude ; elle est remplacée par celle plus nouvelle de ville des *Mediomatrici*, *Divodurum Mediomatricorum* et par ses dérivés, *Mediomatricum*, *Mediomatrici*, *Mediomatrix*, formes simplifiées qui sont remplacées à leur tour par l'abréviation *Mettis* d'où le nom actuel de Metz est sorti[1].

Avec le renouvellement des institutions et la transformation des mœurs, la période gallo-romaine voit s'accomplir au sein de la cité un changement plus

1. On trouve pour le nom de la ville de Metz la forme *Mediomatrici* dans l'histoire d'Ammien Marcellin (l. XV), qui est de la seconde moitié du IVe siècle, la forme *Mettis* dans la *Notitia provinciarum*, qui est à peu près du commencement du Ve.

notable que tous les autres : Metz devient chrétienne. Ce grand fait, non moins considérable que celui de la soumission aux Romains, est, comme lui et à un plus haut degré peut-être encore, enveloppé d'obscurité à son origine. En effet, si l'on ignore comment Metz a été occupée par les Romains, on sait du moins, à quelques années près, quand cet événement a dû s'accomplir ; mais pour ce qui regarde la conversion du peuple messin au christianisme, pour ce qui est de la constitution de son Église surtout, c'est presque par siècles qu'on est réduit à évaluer approximativement les dates ; et, tandis que quelques-uns font remonter au temps même des apôtres les premières prédications de l'Évangile à Metz, d'autres, dont l'opinion est digne de toute considération, les font descendre au milieu du IIIe siècle et même au commencement du IVe seulement. Selon toute probabilité, à Metz, comme à peu près partout, la première œuvre de prosélytisme a dû être secrète ou du moins peu connue ; elle a nécessairement précédé d'un temps plus ou moins long la formation positive d'une société chrétienne et son affirmation par la constitution d'une Église. De là vient la difficulté de fixer les détails de ces faits. Les origines de l'Église de Metz sont donc enveloppées d'obscurité, les circonstances qui les ont accompagnées sont inconnues et leur date est incertaine.

Pour arriver à quelque précision dans les annales de la cité, il faut descendre jusqu'au VIe siècle de notre ère, à l'époque où son rôle prend de l'impor-

tance au sein de l'état nouveau fondé par Clovis et transmis par lui à ses fils et à leurs descendants. Mais auparavant la ville de Metz passe, non sans de graves incidents pour ce qui la concerne, par la longue et douloureuse période de dissolution de l'empire romain. Un des agents les plus actifs de cette immense destruction a été, on se le rappelle, l'assaut livré au corps affaibli de l'empire par les peuples barbares, notamment par ceux que le mouvement général de l'humanité poussait, depuis des siècles, de l'Asie sur l'Europe dans les plaines de la Germanie, et de cette dernière contrée sur la Gaule.

Ces invasions avaient été, peu de temps avant l'ère chrétienne, le prétexte de l'arrivée de César dans les Gaules qu'il venait défendre contre les Helvètes d'abord, contre les Germains ensuite, et qu'il avait enfin asservies après avoir arrêté ces derniers. L'établissement de la domination romaine avait eu au moins ce résultat, avantageux pour nos provinces, de suspendre le mouvement d'invasion et de fortifier contre lui la frontière du Rhin. Pendant près de trois cents ans cette barrière put dès lors résister à l'effort des nations diverses dont elle retenait la marche; mais avant le milieu du IIIe siècle elle fut rompue, et les provinces situées sur la rive gauche du Rhin virent commencer pour elles une longue suite d'agressions et de ravages qui devaient se prolonger jusqu'au VIe siècle, et au milieu desquels se dressent comme de sinistres jalons les souvenirs des grandes invasions :

celles des Allemands au IIIe et au IVe siècle, celles des Vandales et des Huns au Ve.

Metz fut enveloppée dans la ruine de toute la contrée. Plus d'une fois elle dut voir les barbares insulter son territoire; et, à en croire des témoignages malheureusement trop peu précis, elle fut elle-même enlevée à son tour, livrée au pillage, à l'incendie, et à peu près anéantie. Suivant les uns, cet horrible désastre l'aurait frappée dès le milieu du IIIe siècle; suivant d'autres, il l'aurait atteinte dans le courant du Ve seulement. Sur ce point, on le voit, comme sur quelques-uns de ceux que nous avons déjà énumérés, l'histoire, si elle n'est pas muette, est au moins très peu explicite.

Il est un fait important qu'il faut signaler maintenant. Les incursions des Germains avaient eu presque en tous les temps pour conséquence de fixer dans les régions de la Gaule voisines du Rhin quelques fractions des peuples qui passaient le fleuve pour se jeter sur elles. A partir de la fin du IIIe siècle, lorsqu'avaient recommencé les invasions, les empereurs avaient adopté systématiquement le parti de favoriser, dans de certaines limites, ces installations partielles, pour en former comme une espèce de rempart contre les nouveaux arrivants, à qui les tribus admises à vivre sur le territoire de l'empire devaient naturellement, dans leur intérêt même, en défendre l'accès. Cette politique était adroite; elle réussit en partie. Elle faisait sortir de l'excès du mal son propre remède;

cependant elle devait finalement décider de la ruine de l'empire dont elle prolongeait la précaire existence. Au moins eut-elle pour résultat de rendre moins douloureux peut-être, au dernier moment, le dénouement de cette grande crise. Dès la fin du IVe siècle, diverses nations germaniques se trouvaient ainsi, de l'aveu même des empereurs, installées dans les Gaules sur des territoires voisins de leurs frontières du nord et de l'est. Deux peuples francs, entre autres, les Saliens et les Ripuaires, étaient cantonnés, les premiers aux bouches de l'Escaut et sur le cours inférieur de la Meuse, les seconds entre ce dernier fleuve et le Rhin, vers le point où celui-ci reçoit la Moselle. Ces peuples devaient, pour prix de cette tolérance, concourir à la défense de l'empire, et leurs chefs ou rois recevaient pour cela les ordres des officiers romains.

Ces espèces de colonies militaires n'étaient pas l'unique secours que prêtassent à l'empire agonisant les peuples barbares. Ceux-ci fournissaient en outre, depuis longtemps, des troupes spéciales distribuées dans les diverses parties du monde romain, et dont quelques-unes avaient même, aussi bien à Constantinople qu'à Rome et à Ravenne, le privilége de former la garde particulière des empereurs. Les chefs qui commandaient ces bandes eurent bientôt assez de crédit pour obtenir souvent à cette époque les premières charges de l'État. On s'habituait ainsi à voir, près de l'empereur, des barbares revêtus des plus hautes

dignités et investis des fonctions les plus importantes. Un jour vint où ceux qui étaient fixés aux frontières prirent à leur tour le rôle de dépositaires du pouvoir ; et c'est quelquefois comme officiers mêmes de l'empire que les rois des peuples germains purent, dans les provinces éloignées, s'imposer aux populations quand disparurent en Occident les derniers vestiges de la souveraineté de Rome.

Si l'on en croyait quelques historiens, Clovis, roi des Francs saliens, aurait joint à la force des armes le prestige efficace de certaines dignités de l'empire, pour étendre et asseoir son autorité dans la partie des Gaules qu'il occupait, et pour obtenir la soumission des peuples qui, dans cette région, étaient encore attachés au régime institué par les Romains. C'est ainsi qu'il aurait, dit-on, recueilli, au moment où elle tombait en quelque sorte en déshérence, la succession des empereurs dans le nord-est des Gaules. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir forcé à l'obéissance les diverses tribus franques, celle des Ripuaires notamment dans le voisinage de la Moselle et du Rhin, et après avoir arrêté les Allemands près d'envahir encore une fois le nord de la Gaule abandonné par la protection défaillante de Rome et trop éloigné de Constantinople pour en recevoir un secours, Clovis triomphant put se faire accepter comme un sauveur et comme un maître, par les grandes cités gallo-romaines, qui semblent s'être rangées sous sa domination, sans avoir été, que l'on sache, jamais réduites par ses armes. Tel paraît avoir été le sort de Metz en particulier.

Au commencement du VIe siècle, la cité avait ainsi passé de la souveraineté des empereurs à la domination des rois francs. Cet événement clôt la période gallo-romaine de l'histoire de Metz, dont les traits principaux sont la soumission de la ville aux Romains, la fondation de son Église, les ravages des barbares et enfin l'établissement de la monarchie de Clovis, avec lequel s'ouvre la période franque où nous allons entrer.

Période Franque. — La période franque de l'histoire de Metz comprend, comme nous l'avons dit, les faits accomplis dans cette ville, pendant une durée de cinq siècles, sous la domination des princes issus de Clovis et de Charlemagne. A ses premiers temps appartient la constitution de l'État austrasien ou royaume de Metz qu'une sorte d'opposition, poussée quelquefois jusqu'à la lutte ouverte, sépare de bonne heure des autres parties de la monarchie franque, plus docilement soumises aux héritiers du sang de Clovis.

En Austrasie, une grande famille se pose en quelque sorte comme le champion du pays dans cet antagonisme, et fonde sa fortune sur les développements de celui-ci; cette famille est celle des Pépin, laquelle rattachait son origine à saint Arnould, un des plus illustres évêques de l'Église de Metz au commencement du VIIe siècle. L'issue de la lutte tourne à l'avantage de l'élément austrasien, et les fils de Clovis, dont l'autorité s'est graduellement amoindrie, perdent enfin le trône, où les descendants de saint

Arnould les remplacent. Ces derniers sont les Carolingiens qui forment la seconde race de nos rois. Metz est le berceau de leur fortune.

Les faits que nous venons de signaler sont accompagnés de désordres de toutes sortes ; et l'Austrasie, dans la dernière partie de cette période si troublée, ne goûte un peu de repos que sous le gouvernement de Pépin d'Héristal et de son fils Charles Martel, qui, sans être encore décorés de la dignité royale, y exercent déjà une autorité presque souveraine sous les titres de maire et de duc.

Metz, nommée souvent dans le cours de ces événements, est signalée, dès l'époque mérovingienne, comme le centre des intérêts austrasiens. Un peu plus tard, au sein de l'empire carolingien, cette ville, fréquemment visitée par Charlemagne et par ses successeurs, est le théâtre de quelques-uns des grands actes de leurs règnes : couronnement et déposition de souverains, conclusion de traités, réunion d'assemblées politiques et de conciles. Cependant ces princes, germains d'habitudes et de mœurs comme ils le sont d'origine, préfèrent à tout autre séjour celui des grands domaines ruraux qui dépendent de leur fisc, et résident peu dans les villes. Leur présence, tendant de plus en plus à y être purement accidentelle, ne constitue pas un des éléments essentiels du régime propre des cités. Pour ce qui regarde celui de Metz en particulier, on n'a sur sa condition que des renseignements très imparfaits. On peut seulement, à

certains indices, soupçonner dans cette ville le jeu persistant de quelques institutions municipales gallo-romaines, auquel s'associe l'exercice de diverses fonctions dévolues aux officiers du prince et aux évêques. Ajoutons que ces derniers ne tardent pas à exercer dans la cité une véritable autorité, et à y prendre une prépondérance dont le développement est notablement favorisé par une grande crise politique déjà imminente, la dissolution de l'empire de Charlemagne presque au lendemain de sa formation.

Ce dernier événement a, dans l'histoire de Metz, une importance considérable; c'est lui qui a décidé de la formation du royaume de Lorraine où cette ville était comprise, et finalement de leur commune incorporation à l'empire d'Allemagne, auquel la cité est restée attachée pendant les phases les plus brillantes de son existence, du Xe au XVIe siècle. Il faut rappeler dans ses principaux traits le grand fait qui a eu pour elle de si graves conséquences.

La dissolution de l'empire carolingien a pour cause première, mais éloignée, l'absence de cohésion entre les éléments disparates qui composaient cette vaste monarchie. Elle a pour cause seconde et immédiate le système de partages qui dominait le régime des successions dans la famille essentiellement germanique de ses souverains. L'empire put passer, il est vrai, tout entier au premier héritier du fondateur, à Louis le Pieux (814), mais celui-ci laissa trois fils (Lothaire Ier, Louis Ier et Charles) entre lesquels ce grand domaine

dut être divisé (840). Dans les trois parts formées alors, l'une comprenait les territoires situés entre le lot de France, lequel s'arrêtait à la Meuse, et le lot de Germanie, qui commençait au Rhin; la ville de Metz y était contenue. Le prince (Lothaire I[er]) à qui échut cette partie moyenne des états de Charlemagne eut à son tour trois héritiers (Louis II, Lothaire II et Charles), ce qui amena la subdivision de ce premier tiers tout récemment détaché de l'ensemble, et déjà lui-même atteint de dissolution (855). De là trois nouveaux royaumes, celui d'Italie au midi, celui d'Arles au-dessus, et plus au nord celui que, du nom de son premier possesseur (Lothaire II), on appela le royaume de Lothaire : *Lotharii regnum*, Loherregne, Lorraine.

Le royaume de Lorraine, engendré par le deuxième partage, était resserré entre celui de France et celui de Germanie, lesquels dataient du premier, et il en était séparé, sauf quelques enclaves, d'un côté par la Meuse et de l'autre par le Rhin. Limité à droite et à gauche dans sa portion centrale par ces deux fleuves, à l'endroit où ils sont le plus rapprochés l'un de l'autre, le nouveau royaume possédait en outre, au sud de cette contrée, quelques cantons de la Bourgogne, et au nord les pays qui, de la rive occidentale de la Meuse, s'étendaient jusqu'à l'Escaut. Cette constitution faisait renaître à peu près le vieux royaume d'Austrasie, dans ce qu'il avait d'essentiel, et Metz qui s'y trouvait comprise y avait encore le rôle de ville capitale,

autant que le comportaient les institutions et les mœurs du temps.

Dès les premiers partages de l'empire carolingien, au milieu du IXe siècle (840 et 855), Metz, on le voit, est déjà séparée des provinces occidentales qui forment le royaume de France. Dans les démembrements ultérieurs, toute réserve faite pour quelques périodes d'occupation accidentelle, on ne l'y voit jamais unie; et en cela elle suit le sort des pays qui composent le royaume de Lorraine. Celui-ci, en effet, est disputé, après la mort de son premier détenteur (869), par les deux oncles de ce prince, le roi de France et le roi de Germanie, représentant les deux seules branches qui subsistassent encore de la famille de Charlemagne : la branche française et la branche germanique. Une transaction amène entre les deux prétendants un partage momentané du royaume en litige (870), et c'est dans le lot attribué au roi de Germanie que Metz est alors rangée. Un peu plus tard et après diverses péripéties (879), l'autre lot, celui qui est échu au souverain français, est encore ressaisi sur ses petits-fils par les enfants de son frère, le roi de Germanie, dont les héritiers possèdent dès lors la totalité du royaume de Lorraine; et ceux-ci le gardent jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, Louis IV, en 911.

La branche germanique de la famille de Charlemagne étant ainsi éteinte, la branche française, qui existait encore, dispute, comme son héritage propre, le royaume de Lorraine aux souverains allemands qui

avaient succédé aux Carolingiens dans le royaume de Germanie. Le xe siècle presque tout entier est occupé par la lutte des princes français, Charles le Simple, Louis d'Outremer et Lothaire, avec les rois allemands Henri l'Oiseleur et les trois Otto, pour les contrées et les villes situées entre la Meuse et le Rhin. Les uns et les autres s'en emparent successivement, au milieu d'une confusion où s'agitent, en des sens divers, les ducs du royaume de Lorraine, les seigneurs du pays et les évêques de ses principales villes, ceux de Metz notamment, dont ces troubles favorisent singulièrement les tentatives d'indépendance et les essais de domination.

Après des alternatives qui durent environ trente années (911-939), le roi de Germanie Otto Ier établit d'une manière solide son autorité sur l'ancien royaume de Lorraine, pendant que les derniers Carolingiens de France sont occupés à se défendre contre les usurpateurs appartenant à la famille de Hugues le Grand. Cependant, sous Otto II, successeur d'Otto Ier, le roi de France Lothaire, fils de Louis IV, renouvelle la vieille querelle et envahit le royaume de Lorraine (978); mais, après une courte guerre, un traité passé en 980 assure formellement la possession de cette contrée tant disputée au roi de Germanie. A la mort de ce dernier (983), Lothaire, roi de France, reparaît encore et rentre à main armée dans nos provinces; puis, après une occupation de peu de durée, il les rend, en 985, à Otto III, fils et successeur d'Otto II.

L'année suivante, Lothaire meurt lui-même (986), et son fils Louis V, lequel ne fait que paraître sur le trône, n'entreprend rien de ce côté. Avec ce dernier prince finit la descendance française de Charlemagne (987), et la famille des Carolingiens se trouvant ainsi complètement éteinte[1], il n'y a plus personne pour contester aux souverains de la Germanie la possession du royaume de Lorraine, lequel, avec la ville de Metz, avait d'ailleurs, depuis plus d'un siècle, presque toujours été entre leurs mains.

Ainsi, dans les divers partages effectués entre les héritiers et successeurs de Charlemagne, Metz ne se trouve jamais dans le lot assigné à la branche française de la famille carolingienne; tout au contraire, quand cette ville ne figure pas dans un lot spécial, elle est invariablement attachée à celui de la branche germanique. A l'extinction de celle-ci, les princes allemands qui lui succèdent au trône de Germanie et à l'empire disputent Metz, aussi bien que le royaume tout entier de Lorraine, aux Carolingiens de France qui élevaient, comme héritiers du sang, des prétentions à leur possession. La lutte, qui ne cesse qu'à la disparition de ces derniers, n'empêche pas que les

1. Elle était éteinte pour le trône; il restait cependant encore un héritier direct du sang de Charlemagne, un oncle du roi Louis V, le prince Charles, qui essaya de disputer la couronne à Hugues Capet. Tombé entre les mains de ce dernier (991), il mourut en prison, après quelques années de captivité. Il laissait, avec deux filles, trois fils dont l'un (Otto) mourut sans enfants (1005). La destinée des deux derniers est inconnue.

Allemands ne soient, d'une manière presque continue, les maîtres du pays, dont un traité formel leur a, en 980, à peu près définitivement assuré la possession.

Nous n'avons que la mention historique mais non pas le texte de ce traité. Les écrivains qui en parlent ne semblent même pas, d'après la manière dont ils s'expriment, l'avoir eu sous les yeux. Ils diffèrent quant à l'indication du lieu où il aurait été conclu : ce serait à Reims suivant les uns, dans le pays de Luxembourg, sur les bords de la Chière, suivant les autres. A en croire quelques-uns, l'abandon de la province par le roi Lothaire y aurait été fait d'une manière absolue ; d'autres veulent que cette concession n'ait été consentie par le monarque français, en faveur du prince allemand, qu'à titre de bénéfice et sous condition d'une véritable allégeance féodale. Les savants continuateurs de Dom Bouquet n'hésitent pas à se prononcer contre cette dernière interprétation combattue, disent-ils, par tous les faits[1].

1. Le traité de 980 a beaucoup d'importance pour l'histoire particulière de Metz et du royaume de Lorraine. Il est mentionné dans treize documents anciens rapportés par Dom Bouquet et ses continuateurs. (*Recueil des Hist.*, t. VIII, IX et X.)

Trois de ces documents parlent du traité en termes généraux qui n'impliquent aucun sens particulier : (980) « Otto imperator et rex Lotharius « inter se *fœderati pacantur.* » (Chron. Balderic.) — « Otto imperator « et Lotharius *pacificantur.* » (Chron. Elnon.) — « Lotharius *pacem* cum « imperatore pactus est. » (Chron. Leod. et Lob.)

Cinq documents publiés avec les précédents disent que la Lorraine est donnée en bénéfice par Lothaire à Otto II, et placent le lieu de cette convention à Reims : (980) « *Remis...* dedit Hlotharius rex Ottoni regi *in*

Après le traité de 980 et une courte période de débats qui le suivent encore jusqu'en 985, le royaume de Lorraine et la ville de Metz avec lui sont, aux termes de cet acte, séparés complètement et pour des siècles du royaume de France; mais cette séparation remonte en réalité, comme nous l'avons vu, au premier partage de l'empire de Charlemagne, après la mort de Louis le Pieux, en 840.

Voilà comment Metz, ville de langue française, se

« *beneficio* Lotharium regnum. » (Order. Vital.) — « *Remis*... dedit autem « Lotharius rex Ottoni regi *in beneficio* Lotharium-regnum. » (Hug. Floriac.) — « *Remis*... deditque Lotharius rex Othoni imperatori *in bene-* « *ficio* Lotharii regnum. » (Hist. reg. franc. XII secul.) — « *Remis*... « pacificantur ubi rex imperatori Lotharingiam *beneficiavit*. » (Chron. Sithien.) — « Lotharius rex... *Remis* pacificatus est... dedit que Othoni « *in beneficium* Lotharingiæ ducatum. » (Will. Nang.)

Cinq autres documents expriment l'idée d'une soumission de Lothaire aux exigences d'Otto II, et deux d'entre eux, plus précis que les autres, spécifient qu'elle consiste dans l'abandon complet de la Lorraine et placent le lieu de cet accord sur la Chière : (980) « Lutharius rex cum filio... ad « eum (Imp.) venit... *satisfaciens*. » (Chron. Ditmar.) — « Lotharius « rex... cum filio suo... ad imperatorem venit, *ipsi*... *satisfaciens*. » (Chron. Saxon.) — « Lotharius rex... sese cum filio suo *subjecit* voluntati « imperatoris. » (Chron. Hildesh.) — « *Super Charum fluvium*... Lotha- « rius rex Lotharingiam *abjurat*. » (Sigeb. Gembl.) — « *Super Carum* « *fluvium* pacificantur... Lotharius rex Lotharingiam *abjuravit*. » (Chron. Turon.)

Peut-être faudrait-il admettre que, dans cette même année 980, deux traités eussent été successivement conclus, l'un à Reims, l'autre sur la Chière, et que le premier, parlant d'une simple concession de bénéfice, eût été modifié par le second, stipulant un abandon complet des provinces en litige. Cependant il faut reconnaître que les documents ne parlent que d'un traité, jamais de deux. En tout cas, le dernier, celui qu'on présente comme conclu sur la Chière, peut seul, à ce que font remarquer les Bénédictins, rendre compte : 1° des griefs exprimés contre le roi Lothaire par les seigneurs français, à l'occasion du traité conclu avec Otto II;

trouve, pour toute la durée du moyen âge, attachée à l'empire d'Allemagne. Cette situation découle des faits accomplis pendant la période franque de son histoire; elle a pour la cité, dans la suite de ses destinées, une importance décisive; nous devions lui donner, par une explication détaillée, le relief qui lui appartient.

L'affiliation de Metz à l'empire est une des conséquences de la dissolution où tombe, dès le IXe siècle, la monarchie fondée par Charlemagne. Nous avons signalé, comme un autre résultat de cette grande

2° de la conduite tenue ensuite par Lothaire à la mort de ce même Otto II; 3° de la manière dont Gerbert s'exprime, dans sa correspondance, sur Lothaire et sur Otto III à l'occasion de l'occupation de Verdun par le premier. En effet, disent-ils, les seigneurs français n'auraient pu rien reprocher au roi Lothaire, si celui-ci, bien loin d'abandonner la Lorraine à Otto II, eût obtenu des Germains, qui depuis plus de cinquante ans occupaient de fait ce royaume, de reconnaître la souveraineté, le *dominium directum*, du roi de France sur ce pays, en consentant à le tenir seulement en bénéfice, car les bénéfices n'étaient pas alors héréditaires; de plus, Lothaire, pouvant par cette raison en disposer à la mort d'Otto II, se fût très probablement dispensé de l'assurer à Otto III; puisque, tout en se déclarant ouvertement le protecteur de celui-ci, il s'entendait en secret, afin de ressaisir la Lorraine, avec Henri, compétiteur de ce jeune prince au trône de Germanie; enfin Gerbert n'aurait pas pu appeler alors Otto III roi héréditaire de Verdun et traiter de perfidie et de trahison la conduite de Lothaire qui s'était emparé de cette ville, car il se fût trouvé en droit de l'occuper très légitimement. Ce sont ces diverses considérations qui font penser aux continuateurs de Dom Bouquet que, par le traité de 980, le roi Lothaire avait fait à Otto II l'abandon complet du royaume de Lorraine et non pas qu'il le lui avait remis simplement en bénéfice, comme quelques-uns le prétendent. (*Recueil des Hist.*, t. X, p. 122, note a.)

Nous nous sommes étendu sur cette question parce que, indépendamment de l'intérêt qu'elle présente historiquement, elle touche en particulier à une des notions fournies par les documents légendaires que nous aurons à étudier dans le cours de ce travail (chapitre VII).

crise politique, le développement de l'autorité des évêques dans la ville de Metz. Pendant la longue querelle dont le royaume de Lorraine est, par suite de cet événement, l'objet entre les rois de France et ceux de Germanie (869-985), au milieu d'une véritable anarchie et de désordres sans nombre, encore accrus par les courses et les ravages des Normands et des Hongrois, un relâchement inévitable s'introduit dans la subordination des sujets envers le souverain. Entre des maîtres qui se combattent sans relâche, on voit flotter incertains les peuples, les seigneurs, les comtes, les ducs, les évêques, allant d'un adversaire à l'autre, déposant celui-ci, proclamant celui-là, faisant payer leur concours, exploitant la crainte qu'on peut avoir de leur abandon, et profitant finalement des divisions régnantes pour obtenir des privilèges et assurer leur indépendance. C'est ce que font en particulier les évêques de Metz, dont l'autorité prend une importance croissante et dans l'État et dans la cité. Cette double prépondérance des prélats datait de loin ; il convient de mentionner quelques faits significatifs qui en témoignent.

Au commencement du VIIe siècle déjà (622-630), l'un de nos évêques, saint Arnould, prend en Austrasie une part notable au gouvernement du royaume pendant le règne de Dagobert Ier, à la suite des événements qui ont amené l'anéantissement de la famille issue du fils aîné de Clovis, et reconstitué accidentellement l'unité de domination dans le royaume des Francs. On ne doit pas négliger de rappeler que ces

faits, en mettant fin au règne de la première dynastie austrasienne (613), n'ont pas détruit l'esprit de division qui sépare les pays formant le domaine de celle-ci, des autres provinces de la monarchie. Malgré la disparition de ses princes particuliers, l'Austrasie conserve toujours un régime distinct; l'évêque saint Arnould lui-même en partage le gouvernement avec d'autres seigneurs du pays; et, sur ce sol habilement déblayé, se trouvent ainsi tout naturellement préparées les voies favorables à l'agrandissement progressif de la famille sortie, dit-on, de ce grand évêque. Celle-ci devait un jour, on le sait, mettre la main sur la couronne elle-même, et relever un instant, grâce aux conquêtes de Charlemagne, le vieil empire d'Occident.

Après avoir été, au VIIe siècle, occupé par le chef de la race de Charlemagne, le siège épiscopal de Metz est tenu, au IXe, par un fils du grand empereur, par Drogo. On comprend quelle autorité donne au prélat cette illustre origine, au milieu des événements de son temps. C'est Drogo notamment qui préside le concile de Thionville (835), où l'empereur Louis le Pieux, son frère, est relevé de la déposition que ses propres fils avaient osé provoquer contre lui.

Advence, successeur de Drogo, se mêle activement aussi au maniement des choses de l'État. Après avoir servi les intérêts du roi Lothaire dans la grande affaire de son divorce (857-864), il prend, à la mort de ce prince (869), un rôle décidé dans la querelle des deux oncles de celui-ci pour son héritage, et il favorise le

Français contre le Germanique dans la possession du royaume de Lorraine formé de la veille, et qui devait finalement rester aux successeurs de ce dernier.

La situation politique des évêques de Metz va dès lors toujours en grandissant. Nous avons indiqué ce qu'elle était au temps des saint Arnould, des Drogo, des Advence; nous allons voir ce qu'elle devient pour leurs successeurs. L'un d'eux, Wala, dans les désordres de l'époque, doit prendre avec le comte de Metz la direction des mesures d'urgence commandées par une irruption des Normands dans la vallée de la Moselle; et il est tué à Remich (882), à la tête des milices du pays. Un peu plus tard, l'évêque Wigeric se déclare pour les Carolingiens de France, lorsque après l'extinction de ceux de Germanie ils viennent disputer le royaume de Lorraine aux souverains allemands, successeurs de ces derniers. Wigeric s'enferme dans Metz et s'y défend contre le roi Henri l'Oiseleur; mais il est finalement contraint de se soumettre à lui (920-923). Un de ses successeurs, Adalbero Ier, joue encore le même rôle de résistance au profit du souverain français contre Otto Ier, fils de Henri, et, après avoir soutenu dans sa ville épiscopale un siège contre le souverain germanique, il est également réduit par les armes (vers 945) et s'attache ensuite au parti du vainqueur.

Le rôle politique pris par les évêques de Metz dans l'État impliquait nécessairement pour eux, dans la cité où était leur siège, une influence et une autorité

qu'on ne saurait méconnaître. Il y aurait lieu d'insister sur les traits caractéristiques de la situation qui en résultait pour eux, de signaler ses éléments, de rechercher ses origines ; nous réservons les explications que nous avons à donner sur ce sujet pour le moment où nous devrons envisager la puissance de nos évêques, parvenue à son plus grand développement, pendant la période suivante de notre histoire.

Avant d'entrer dans celle-ci, nous insisterons sur quelques particularités qui se rattachent aux faits mentionnés dans celle d'où nous allons sortir, et qu'il ne faut pas perdre de vue pour comprendre plusieurs circonstances des événements qui se sont produits ultérieurement. Nous rappellerons d'abord comment la constitution du royaume de Lothaire, au milieu du IXe siècle (855), a introduit pour la première fois dans l'histoire le nom de Lorraine, Loherregne, *Lotharii regnum*. Appliqué primitivement à un ensemble de pays qui s'étendait de la Meuse au Rhin dans un sens, et de la Bourgogne à la mer de Frise dans l'autre, ce nom de Lorraine s'est trouvé beaucoup plus tard affecté spécialement, avec une valeur très restreinte, à la dénomination d'une seule des provinces du royaume qu'il désignait d'abord en entier. La Lorraine du IXe siècle est donc tout autre chose que la Lorraine du XIIIe. Cette observation est importante parce qu'elle seule permet de se rendre compte de la physionomie réelle de certains faits et de dénouer certaines difficultés résultant de la confusion que peut

causer cette application successive du même nom au tout, puis à une de ses parties.

Une confusion du même genre peut venir aussi de ce que le titre de duc de Lorraine est également donné d'abord aux officiers qui, pendant le xe siècle, étaient, au nom du souverain, à la tête du royaume, aux Giselbert, aux Otto, aux Conrad, et ensuite aux successeurs de Gérard d'Alsace qui, longtemps après et dans une tout autre condition, ont tenu héréditairement la petite portion, détachée de l'ensemble, à laquelle resta, comme nous venons de le dire, le nom qui avait primitivement désigné le royaume lui-même.

La période franque, dont nous avons esquissé le tableau, a pour traits caractéristiques, nous le rappellerons en quelques mots, la formation du royaume d'Austrasie, celle de l'empire carolingien, puis la dissolution de celui-ci accompagnée d'une série de partages, à la suite desquels Metz, toujours rejetée hors du lot français, reste enfin attachée avec le royaume de Lorraine à l'empire d'Allemagne, après une succession de désordres qui favorisent les progrès de l'autorité croissante de nos évêques dans l'État et surtout dans la cité.

PÉRIODE GERMANIQUE. — Près de six siècles d'union entre Metz et l'empire d'Allemagne, tel est le cadre dans lequel se dessine la troisième période de notre histoire, la période germanique. Celle-ci s'étend, nous l'avons dit, de la fin du xe siècle au milieu du XVIe;

elle comprend deux parties distinctes séparées par un fait considérable, l'établissement de l'indépendance de la cité vers le XIII[e] siècle. Les deux cents années qui précèdent cette importante évolution forment pour elle à Metz une époque de préparation pendant laquelle se rencontrent, dans des situations relatives fort inégales quoiqu'en état de rivalité, les trois forces qui se disputent alors la prépondérance dans cette ville : l'empereur en possession de la souveraineté, l'évêque investi d'une incontestable autorité, le corps des citoyens tendant à constituer son indépendance. Il faut, en considérant l'un après l'autre ces divers éléments, signaler les ressorts propres à chacun d'eux, et tâcher de discerner les causes qui, après l'effacement du premier et une phase de notable agrandissement pour le second, ont décidé du succès final obtenu contre eux par le troisième. C'est ce que nous allons faire maintenant.

Pendant toute la période germanique de l'histoire de Metz, la souveraineté des empereurs ne cesse pas un instant d'être reconnue dans la cité; mais on peut constater que de jour en jour elle y perd de son importance. Au commencement de cette période elle est encore très étendue; on la voit s'exercer par l'intermédiaire de divers officiers, et s'affirmer dans la jouissance de plusieurs droits effectifs concernant surtout la justice et ses profits en amendes et confiscations, avec certains revenus et des prestations publiques, le service militaire entre autres. Pour ce qui est

des officiers impériaux, des comtes principalement, leur rôle va s'amoindrissant à mesure que, suivant les errements du temps, les liens de subordination qui les attachent au souverain sont desserrés par l'inféodation et l'hérédité de leurs offices. Quant aux droits de l'empereur, sans être jamais contestés en principe, ils se réduisent graduellement par suite des concessions et des empiétements, quelquefois aussi par l'effet de l'oubli et de la désuétude. Le souverain se voit successivement dessaisi de certains droits régaliens, de la monnaie, de la police des métiers, de celle du commerce et des marchés, aussi bien que des impôts et revenus qui en résultent, et enfin d'une part notable de la juridiction, perdue par suite surtout des immunités accordées au clergé.

Cet amoindrissement progressif du rôle des empereurs et de leurs officiers dans la cité est précipité par les échecs qu'inflige à leur puissance le contrecoup des événements généraux, et par le développement simultané de l'autorité des évêques et de la liberté municipale du corps des citoyens. Touchant la première de ces causes, nous avons déjà mentionné les luttes acharnées que se livrent, dès le IXe et le Xe siècle, les souverains français et ceux de Germanie pour la possession du royaume de Lorraine. Une conséquence analogue ressort, au XIe, au XIIe et jusque dans le XIIIe siècle, des longues querelles des princes de la maison de Franconie et de la maison de Souabe avec les souverains pontifes : débats passionnés aux-

quels le peuple prend part, et qui indirectement mettent aux prises, dans la ville de Metz, les empereurs avec les évêques.

Tandis que la souveraineté des empereurs déclinait à Metz, l'autorité des évêques y était au contraire en voie d'accroissement. Elle avait pour fondement certains droits et privilèges formulés d'une manière plus ou moins précise et obtenus en différents temps et à des titres divers ; elle était soutenue surtout par un rôle politique résultant de l'immixtion de plus en plus prononcée des prélats dans les affaires publiques.

Pour parler d'abord des droits et privilèges de ces derniers, nous dirons que de très bonne heure, et avant même la chute de l'empire romain en Occident, les évêques exerçaient déjà presque partout, dans les villes où était leur siège, l'office de défenseur (*defensor civitatis*), et que, dans les lieux où cette fonction était soit inconnue, soit tombée en désuétude, les pasteurs avaient au moins pris le rôle de protecteurs bienveillants et celui d'arbitres amiables pour le règlement des difficultés privées qu'on aimait à soumettre à leur paternelle autorité. Il ressortait de là pour eux une sorte de juridiction facultative qui se transforma en juridiction strictement obligatoire à leur profit, le jour où ils eurent assez de crédit pour l'obtenir du souverain ou assez de force pour s'en saisir. Une des causes qui contribuèrent le plus puissamment à ce résultat fut l'immunité de juridiction (*immunitas*), en raison de laquelle la connaissance des affaires qui

intéressaient les hommes et les choses de l'ordre ecclésiastique était, dans certains cas, enlevée aux juges publics pour être attribuée à une juridiction propre donnée à l'Église, et dont l'évêque était naturellement le dépositaire. Les évêques de Metz jouirent de ce dernier privilège dès le VIIIe siècle, et même auparavant peut-être, car la charte qui le proclame à cette époque en mentionne d'autres plus anciennes pour le même objet[1]. Cette immunité de juridiction est la source la plus positive de l'indépendance et de l'autorité de nos évêques. Il faut ajouter qu'elle ne constitue pas en leur faveur une situation tout à fait exceptionnelle, car les privilèges de ce genre sont généralement concédés avec une grande libéralité aux évêques par les empereurs. Ainsi, avec une autorité morale con-

1. Cette charte, qui est de l'année 775, l'an sept du règne de Charlemagne sur les Francs et l'an premier de son règne sur les Lombards, a été empruntée au cartulaire de l'abbaye de Gorze par les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz. Elle commence ainsi : « Karolus dei gratiâ « Rex Francorum et Longobardorum vir illustris, ducibus, comitibus, « domesticis, vel omnibus agentibus... (etc.)... Vir apostolicus dominus « et pater noster Angilrannus Episcopus, sanctæ Ecclesiæ Metensis ponti-« fex, preceptiones regum predecessorum antecessorum nostrorum, eorum « manibus roboratas, nobis protulit recensendas, ubi generaliter cogno-« vimus esse insertum, quod antecessoribus suis tale fuisset jam à longo « tempore indultum beneficium, ut nullus ex judicibus publicis in curtes « ipsius Ecclesiæ Metensis et domini Stephani peculiaris patroni nostri, « seu basilicas infra ipsam urbem constructas vel infra ipsam parochiam « tam monasteria, vicos vel castella ad eamdem aspicientia ingredi non « presumerent... nec homines eorum... per audientias nullus deberet « admallare... sed, in eorum privatas audientias, agentes ipsius Ecclesiæ « unicuique de reputatis conditionibus directum facerent... (etc.)... Data « XI Kalendas februarii anno septimo et primo regni nostri. Actum Cari-« siaco. » (*Hist. de Metz*, par les Bénéd., t. III, preuves, p. 15.)

sidérable : droit de s'immiscer jusqu'à un certain point dans les affaires publiques, à des titres divers, souvent comme défenseurs des cités ; exercice habituel d'une juridiction arbitrale fréquemment invoquée dans les affaires privées, et d'une juridiction plus complète, en voie de développement, dans l'étendue des domaines de leur église, grâce à l'immunité ; tels sont les principaux droits et privilèges des évêques, notamment dans la ville de Metz.

Outre cela, ils s'enrichissent encore du résultat de nombreuses concessions, d'acquisitions et d'empiétements en des sens divers. Les prélats messins s'affranchissent graduellement de l'obligation de recourir, pour certains actes, au consentement du souverain ou à l'assentiment du peuple (*clerici et laici*), quoiqu'ils continuent à mentionner ces formalités dans la rédaction de leurs chartes. D'autres signes rendent non moins manifeste l'importance croissante de leur condition. Dès le X[e] siècle, ils datent leurs chartes des années de leur épiscopat, comme les souverains dataient les leurs des années de leur règne ; ils font frapper leur nom sur la monnaie ; ils nomment, comme le prince, leurs fidèles (*fideles nostri*) les principaux laïcs de leur dépendance, et, aux XI[e] et XII[e] siècles enfin, ils s'habituent à qualifier Metz comme leur propre ville (*civitas nostra*). Aux prérogatives et droits généraux, ils joignent en outre un certain nombre de droits particuliers, des redevances, des revenus divers ; et ils entrent enfin, par les voies de la possession,

dans le régime de la féodalité, où ils prennent place au premier rang, parmi les plus puissants seigneurs laïcs du temps.

Voilà ce qui constituait, avant le XIIIe siècle, les droits et privilèges formant le principal fondement de l'autorité des évêques à Metz. Nous avons annoncé que celle-ci trouvait en même temps son soutien dans le rôle politique dévolu à ces prélats, habitués dès longtemps au maniement des affaires de l'État et de la cité.

Touchant le rôle politique des évêques de Metz, nous rappellerons ce que nous avons dit précédemment de quelques-uns d'entre eux, depuis le commencement du VIIe siècle, de saint Arnould, de Drogo, d'Advence, de Wala, de Wigeric et d'Adalbero Ier. Il faut, au point de vue que nous envisageons maintenant, considérer surtout la ligne de conduite adoptée par les deux derniers dans les guerres que se livrent pour la possession de la Lorraine les Carolingiens de France et les souverains allemands, successeurs des Carolingiens de Germanie. Nos évêques se déclarent pour les premiers, dont les droits, comme héritiers du sang, étaient préférables sans doute, mais dont l'éloignement et la faiblesse avérée pouvaient bien aussi paraître, aux yeux de sujets peu portés à l'obéissance, moins redoutables que le voisinage et l'activité des princes de la maison de Saxe, leurs compétiteurs.

Vers la fin du Xe siècle, la lutte se termine définitivement à l'avantage des Allemands (980-985); et les évêques de Metz, contraints de se soumettre, se ral-

lient à ces maîtres étrangers, qui, sans négliger l'emploi de la force, pourraient bien avoir décidé et affermi leur obéissance, au moyen de quelques concessions plus ou moins importantes, comme celles, par exemple, que, par une adroite politique, ils accordaient à d'autres évêques des royaumes de Lorraine, de Bourgogne et d'Italie. Ils avaient donné à quelques-uns d'entre eux le comté des villes où était leur siège, et c'est peut-être là ce qui a fait alléguer, par divers historiens, le fait d'une semblable concession des empereurs saxons aux évêques de Metz. Une raison toute naturelle, d'ailleurs, de la soumission définitive de ceux-ci aux princes allemands, vers la fin du xe siècle, c'est que la branche française des Carolingiens venant de s'éteindre à cette époque, les souverains de Germanie n'eurent plus de compétiteurs sérieux à la possession du royaume de Lorraine. Désormais, vis-à-vis de ces maîtres incontestés, nos prélats déjà puissants prennent une attitude de résistance toute personnelle, en attendant le moment où ils épouseront contre eux la cause du Saint-Siège, qui, à son tour, leur servira de point d'appui.

Dans la première moitié du XIe siècle, l'évêque de Metz Théodoric II ose tenir tête pendant dix années (1009-1019) à l'empereur Henri II et au duc de Mosellane, et il est efficacement aidé dans cette lutte par le peuple de Metz. Pendant la seconde moitié du même siècle, les évêques Hériman et Poppo suivent le parti du Saint-Siège dans la querelle des investitures et trouvent encore, contre l'empereur et les siens, le

même appui dans le peuple de Metz, lequel repousse énergiquement les évêques intrus du parti impérial, Walo, Bruno, Adalbéro. Mais au commencement du XII[e] siècle les choses changent ; les Messins adoptent une autre politique ; ils reçoivent l'évêque impérial Adalbéro IV et chassent les évêques envoyés par le Saint-Siège, Théotgère et Étienne de Bar. Celui-ci entre cependant à Metz et peut enfin se mettre en possession de son siège après la paix de Worms, qui opère, en 1122, la réconciliation du pontife et du souverain. Depuis lors les évêques, moins décidés, moins forts, à ce qu'il semble, par suite d'une sorte d'abandon de la part du peuple de la cité, louvoient entre les papes et les empereurs. Étienne de Bar, pendant son long épiscopat (1120-1163), se rapproche de Frédéric I[er] ; ses trois successeurs immédiats ne prennent que le titre d'élus (*electi*) et ne se font pas consacrer, ce qui indique la position neutre gardée par eux entre les deux pouvoirs. C'est enfin par le crédit de l'empereur qu'est installé, sur le siège de Metz, notre dernier évêque du XII[e] siècle, le célèbre Bertram.

Le XI[e] siècle paraît être l'époque à laquelle serait arrivée à son apogée la puissance politique des évêques de Metz. Leur crédit en ce moment est à son comble dans la cité, dont le peuple les suit docilement contre le prince lui-même. Mais cette grande autorité est déjà près de décroître, et le XII[e] siècle est témoin des premiers symptômes de sa décadence.

L'attitude jusque-là si hardie des prélats vis-à-vis du souverain est moins résolue à partir du commencement du XIIe siècle. Ils semblent en même temps, comme nous venons de le dire, avoir perdu une grande partie de leur influence sur les Messins, qu'ils n'entraînent plus alors, comme ils le faisaient auparavant, et chez lesquels ils trouvent même quelquefois des résistances et de l'hostilité. La commune en effet (*communitas*, *universitas civium*) cherche alors un appui du côté de l'empereur et commence à s'éloigner des évêques, qu'elle soutenait auparavant contre lui. Les prélats continuent cependant, jusqu'au XIIIe siècle, à exercer sur les affaires de la cité une action très réelle et parfois, selon toute apparence, à peu près absolue ; malgré la prétendue nécessité de l'assentiment du peuple, dont la formule (*cum consensu populi*), toujours exprimée dans les chartes, ne représente plus guère, on a lieu de le croire, que l'ombre d'un droit. Cette influence des évêques dans la ville de Metz se manifeste encore avec éclat vers la fin du XIIe siècle, les documents du temps en font foi, à la veille du jour où elle va cesser.

Nous n'en dirons pas davantage des conditions d'existence et des phases de développement de l'autorité de nos évêques avant le XIIIe siècle. Elle constitue un des trois éléments politiques en état de rivalité pour la prépondérance dans la ville de Metz durant la période de transition qui s'étend de la fin du Xe siècle au commencement du XIIIe. Nous nous

sommes déjà expliqué, sur le premier d'entre eux, sur la souveraineté des empereurs ; il nous reste à considérer le dernier, la liberté municipale du corps des citoyens, qui devait bientôt l'emporter sur les deux autres et dont nous allons parler maintenant.

La liberté municipale du corps des citoyens dans Metz a pour fondement un reste de vitalité conservé par quelques débris d'institutions anciennes qui subsistaient encore. Ceux-ci se raniment, à la faveur du relâchement qui affecte, à partir du xe siècle, tous les principes d'autorité, et grâce aux facilités qu'offrent à leur résurrection les phases de l'antagonisme qui éclate bientôt, entre les évêques et les empereurs, au sein de la cité. Les ressorts mis en jeu pour cet objet se rattachent vraisemblablement en partie à ceux qui fonctionnaient déjà, plusieurs siècles auparavant, dans les villes gallo-romaines, dont l'antique organisation ne dut jamais, selon toute apparence, disparaître tout à fait à Metz. Les documents qui en témoignent sont, il est vrai, rares et peu explicites ; cependant, ils permettent de constater, du xe siècle au xiie, des indices de la persistance de ces vieilles institutions. En plusieurs circonstances, pendant cette période, on reconnaît leurs traces dans les modifications graduelles du régime civil et politique de la cité. Ces changements semblent toujours se produire en faveur de la liberté croissante des citoyens, au milieu des troubles que suscitent au xe siècle les luttes de nos évêques avec les souverains, puis aux xie et xiie la grande querelle

du sacerdoce et de l'empire. De vagues indications marquent ce progrès en signalant, notamment au commencement du XII[e] siècle, l'existence à Metz d'une sorte de gouvernement populaire, qui aurait alors réussi à y tenir en échec l'autorité épiscopale elle-même.

En même temps, l'activité politique du corps de la cité se manifeste au dehors par des guerres, au dedans par des séditions et par des brigues pour les magistratures. C'est, par exemple, vers 1110 une guerre avec les gens de Dieulouard, d'autres en 1133 avec le comte de Salm, en 1153 avec le comte de Bar, et vers 1190 avec le duc de Lorraine. Quant aux séditions, le peuple de Metz avait pu dès longtemps s'y former dans l'agitation des partis, qui, tantôt pour l'empereur, tantôt pour le souverain pontife, ramenaient ou chassaient alternativement, au XI[e] siècle et au XII[e], les candidats recommandés par l'un ou par l'autre au siège épiscopal. Nos annales ont conservé le souvenir de quelques-uns de ces mouvements populaires, de celui, par exemple, qui, en 1171, obligea l'évêque à se réfugier à Nomeny, et qui fut réprimé par les officiers de la cité. Pour les brigues en vue des magistratures, on est formellement renseigné sur leurs excès, grâce aux considérants de la charte de réforme promulguée, en 1180, par l'évêque Bertram, touchant le mode d'élection du Maître-Échevin[1].

1. « In nomine sanctæ et indiuiduæ Trinitatis Bertrannus Dei gratiâ

On a beaucoup disserté sur la signification de cet acte mémorable de Bertram, dans lequel on a voulu voir une preuve de véritable souveraineté. Son interprétation demande qu'on se rappelle ce que nous avons dit tout à l'heure du rôle des évêques dans la cité, jusqu'à la fin du XIIe siècle, et du caractère de l'autorité d'emprunt qu'ils y exerçaient, sans que le souverain se fût jamais dessaisi de celle qui lui appartenait. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres du même genre, c'est à cette autorité très réelle, mais fort différente de la souveraineté, que recourent les citoyens, lorsque, lassés par de pénibles agitations, ils s'adressent au prélat pour opérer une utile réforme. Cependant son crédit sur le peuple de Metz n'est plus ce qu'a été, au siècle précédent, celui de quelques-uns de ses prédécesseurs ; car il ne trouve chez les Mes-

« Metensis Episcopus clero et populo Metensi in perpetuum... in magis-« terio scabinatûs consuetudinem diuturnitatis quam ecclesiæ damnosam, « grauem pauperibus, toti que terræ Metensi, antiquitate multâ, perni-« tiosam didicimus extitisse, cleri nostri ac aliorum prudentum ac reli-« giosorum simulque militum et ciuium communicato consilio, neces-« sariâ correctione permutavimus ; ipsum de cætero magisterium annuum « fore statuentes, ut stabilitate officii cessante, consueta pariter cessaret « insolentia et futuri postmodùm scabini justiùs et humaniùs agerent « potestatem, quam se anno exacto non ambigerent amissuros. Nihilomi-« nùs etiam fidelium nostrorum precibus deuicti, electionem scabini « quam clerus simul et populus celebrare consueuerant, ut occasiones dis-« sentionis partium quam plerumque sequi multitudo solet præscinde-« remus, sex in perpetuum concessimus personis, videlicet Primicerio, « Gorziensi, sancti Vincentii, sancti Arnulphi, sancti Clementis, sancti « que Symphoriani Abbatibus... (etc.)... Acta sunt hæc anno Incarna-« tionis Domini millesimo centesimo septuagesimo nono (1180 n. st.), « XII kalend. Aprilis... » (Meurisse. *Hist. des Év. de Metz*, p. 429.)

sins aucun appui, lorsque, peu de temps après, l'empereur, qui n'a pas cessé d'agir en maître, le chasse un jour de son siège et l'en tient éloigné pendant plusieurs années (1187-1190).

A ce moment (fin du XIIe siècle), les documents, si rares pour les temps qui précèdent, commencent à fournir des indications précieuses sur le mécanisme de la vie municipale à Metz et sur ses principaux organes, avec le caractère, important à constater, d'une existence antérieure plus ou moins ancienne. On y saisit la mention fréquente d'une communauté (*communitas*, *universitas*) comprenant les clercs aussi bien que les laïcs, et parmi ceux-ci on reconnaît l'existence de trois classes entre lesquelles se partagent les habitants de la cité : celle des hommes voués aux armes (*milites*), celle des simples citoyens (*cives*), celle enfin des individus de condition servile (*homines servilis conditionis*) ; on y distingue le régime des corporations à divers titres non définis (les frairies) ; la constitution de l'aristocratie en groupes déterminés (les lignaiges) ; la pratique des assemblées délibérantes de citoyens se réunissant pour créer des impôts, pour élire des magistrats, pour statuer sur des intérêts divers ; l'emploi d'un sceau public (*sigillum commune civitatis*) ; l'action combinée de magistrats propres à la cité : la Justice (*justitia civitatis*), les Maires (*villici*), les Échevins (*major scabinus* et *scabini minores*), les Jurés (*jurati*), dont l'activité se manifeste à côté de

celle des officiers impériaux et épiscopaux héréditaires, Comtes et Voués.

Tels sont les organes de la vie municipale dans la ville de Metz au moment où le corps des citoyens, près d'entrer en possession d'une sorte d'indépendance politique, voit sa liberté à peu près dégagée des entraves qui, jusque-là, l'ont contenue. Affranchi déjà de l'action immédiate de la souveraineté impériale, grâce au développement antérieur de l'autorité des évêques, il va écarter celle-ci à son tour et secouer d'une manière définitive la tutelle où l'ont tenu les prélats, dont l'influence, déjà bien réduite, est à la veille de disparaître. A partir de la fin du XIIe siècle, en effet, les évêques de Metz voient rapidement décroître et bientôt se perdre à peu près complètement l'autorité, déjà fort amoindrie, qui pouvait leur rester encore dans la cité. Conrad, successeur de Bertram (1212-1225), attaché comme chancelier à la personne de l'empereur, ne réside presque plus à Metz; après lui, Jean d'Apremont (1225-1239) est en guerre ouverte avec les citoyens; et un peu plus tard Jacques de Lorraine (1239-1261), prenant parti pour le pape dans les dernières phases de la querelle des investitures, se trouve en opposition avec la cité, qui s'est déclarée pour l'empereur Frédéric II. Les Messins secouent ainsi de plus en plus le joug des évêques.

Le régime municipal s'améliore en même temps à Metz, grâce aux conséquences immédiates ou éloignées de plusieurs faits importants. Il faut mentionner, dans

le nombre, l'extinction de la famille héréditairement en possession du titre de Comte de Metz, lequel disparaît à ce moment (vers 1220), et la transformation de l'ancien office de la Vouerie, dont la ville achète plus tard (1345) et réunit à son domaine les derniers droits, tombés dans l'héritage d'une famille particulière. Metz, à peu près libre désormais, perfectionne et complète ses magistratures et voit s'organiser ses Paraiges. Nous parlerons tout à l'heure de cette dernière institution, qui devait avoir sur les destinées ultérieures de la cité une influence du premier ordre.

Les faits que nous venons de mentionner caractérisent le point de séparation des deux parties signalées précédemment dans la période germanique de notre histoire. L'examen de la première, comprenant le XIe siècle et le XIIe, nous a permis d'apprécier le jeu réciproque des organes essentiels de la vie publique dans Metz à cette époque : l'empereur, l'évêque et le corps des citoyens. A la suite d'une longue évolution, la situation relative de ces trois éléments a changé complètement, et, après une série de progrès qui ont donné momentanément au second une sorte de primauté sur les deux autres, c'est le dernier qui, au XIIIe siècle, est porté au premier rang et prend décidément la prépondérance dans la cité. Cela s'est fait sans brusque révolution, à ce qu'il semble. L'élément impérial et l'élément épiscopal ont perdu graduellement de leur importance ; ils sont amoindris, mais non pas détruits ; on ne cesse pas de sentir jusqu'à

un certain point leur présence dans la cité, mais leur action y est faible et l'élément municipal, qui doit dominer désormais, ne cessera pas de la contenir et de la réduire de plus en plus. Il y a là un mouvement intéressant à suivre dans son développement. Il appartient au tableau de la vie publique dans la ville libre impériale pendant la seconde partie de la période germanique de son histoire, du commencement du XIII[e] siècle au milieu du XVI[e]. Nous allons indiquer quelle est dès lors l'attitude des Messins vis-à-vis de l'empereur et de l'évêque.

A l'égard de l'empereur, la cité use toujours de beaucoup de ménagements. Sans désavouer sa souveraineté, elle s'applique à en affaiblir les conséquences dans le domaine des faits, allégeant de plus en plus le fardeau de ses obligations envers le prince et aussi envers le corps lui-même de l'empire, auquel cependant elle reste attachée par des liens qu'elle essaie de détendre, mais non pas de briser. Elle se tient vis-à-vis de ce dernier comme à l'écart et, autant que possible, à distance. Quant aux empereurs, la cité les traite avec honneur, mais avec réserve; elle ne néglige aucune occasion d'obtenir d'eux, d'acheter même au besoin, de nouvelles déclarations et confirmations de ses droits et privilèges; elle les reçoit quelquefois dans ses murs avec de grandes marques de respect; mais, à la plus complète déférence, elle joint une défiance extrême, et prend contre eux, en toute occasion, de minutieuses précautions pour sa sûreté. Elle mar-

chande enfin tant qu'elle peut l'acquittement des subsides que de temps en temps ils réclament d'elle.

Vis-à-vis de l'évêque, la cité prend une attitude plus décidée ; elle n'hésite pas à réduire en toute circonstance les droits qu'il prétend exercer chez elle. Ces droits ne semblent, au reste, découler que de concessions gratuites et d'empiétements ; par leur nature, ils offrent peu de résistance aux contestations dont ils sont l'objet. Cependant c'est par la voie indirecte surtout que la cité s'efforce d'en écarter l'embarras et d'en secouer le joug ; on doit reconnaître que jusqu'à un certain point elle y réussit. Dans la poursuite de ce résultat, elle arrive à ses fins en suivant d'abord une ligne de conduite générale, qui consiste à resserrer constamment dans d'étroites et rigoureuses limites l'action de son clergé, et à profiter de toutes les manières des avantages que lui assure, à plus d'un point de vue, l'éloignement fréquent des prélats. Rebutés, en effet, par les difficultés que leur suscite sans cesse une bourgeoisie inquiète, jalouse et entreprenante, les évêques, à partir du XIIIe siècle, s'habituent peu à peu à faire leur résidence hors de la cité qui échappe à leur domination. Ils se tiennent de préférence au milieu des domaines de leur église, où le château de Vic prend une importance qui assure plus tard à la petite ville assise à ses pieds le rôle de capitale, dans le temporel de l'évêché de Metz. Sur d'autres points, et dans des faits de détail d'un caractère plus particulier, la cité bat en brèche la vieille

autorité conquise chez elle par les évêques; elle dénature graduellement, sans les détruire pourtant, les institutions qui fournissent un appui à cette influence dont elle veut s'affranchir. Cette politique est sensible surtout en ce qui concerne les deux principaux offices de la cité, celui du Maître-Échevin et celui des Treize, lesquels, au début de cette nouvelle évolution, étaient, par leur mode d'élection, presque entièrement entre les mains de l'évêque.

L'élection du Maître-Échevin, par suite du règlement promulgué en l'année 1180 par l'évêque Bertram, avait passé du corps des citoyens à un collège de six électeurs ecclésiastiques, lesquels étaient le princier de la cathédrale, l'abbé de Gorze et ceux des quatre grandes abbayes de Bénédictins existant à Metz (Saint-Vincent, Saint-Arnould, Saint-Clément et Saint-Symphorien)[1]. Quant aux Treize, ils étaient créés chaque année par l'évêque lui-même, cette magistrature ayant été introduite dans un temps où les prélats étaient encore tout-puissants dans la cité. Celle-ci, conformément à la politique habile que nous venons d'indiquer, n'enlève d'une manière absolue ni aux six électeurs ecclésiastiques le droit de nommer le Maître-Échevin, ni à l'évêque celui d'instituer les Treize; mais elle modifie profondément l'un et l'autre en les réduisant graduellement à s'exercer sur des candidats compris dans des catégories déterminées, et peu à peu soumis

1. Voir la note ci-dessus, page 40.

par elle à un choix préalable. Ces innovations transforment, à la longue, le droit électoral primitif en une sorte de confirmation, et le ramènent finalement à la pratique d'une simple cérémonie d'installation; sans parler des précautions prises de tout temps par la cité contre ces élus des abbés ou de l'évêque, en leur imposant des serments et des règlements destinés à restreindre et annihiler enfin complètement toute influence de l'électeur en dehors du fait même de l'élection.

Ce que nous venons de dire du Maître-Échevin et des Treize, à propos de leur mode d'élection, nous amène à parler de ce qu'étaient les magistratures de la cité au moment où celle-ci venait de conquérir une sorte d'indépendance politique, vers le commencement du XIII[e] siècle; nous le ferons brièvement. Ces magistratures, déjà mentionnées en partie comme existant à la fin du XII[e] siècle, étaient celles des Échevins, des Maires, des Treize et des Comtes-Jurés.

Les Échevins, dont l'origine paraît remonter aux institutions carolingiennes, étaient nommés à vie. Ils formaient un collège de juges institués au nom du souverain et présidés par le Maître-Échevin (*major scabinus*), dont l'office électif était en outre annuel depuis la réforme de 1180, que nous avons mentionnée. Les trois Maires (*villici*), officiers d'institution également ancienne, partageaient avec les Échevins l'exercice de la juridiction civile, dans lequel leurs attributions propres avaient parfois et dans une cer-

taine mesure le caractère de l'exécution. Les Treize enfin, dont l'origine appartenait au commencement du XIIIe siècle, peut-être même à la fin du XIIe, exerçaient la juridiction criminelle de concert avec les Comtes-Jurés, officiers d'ordre inférieur qui étaient choisis dans le commun populaire, et qui continuèrent à être toujours pris dans la classe des artisans, tandis que les autres charges municipales furent bientôt exclusivement réservées aux membres de l'aristocratie.

Tels étaient les principaux magistrats et officiers de la cité au commencement du XIIIe siècle. Par suite d'une confusion très commune au moyen âge dans les idées et dans les choses, ils joignaient à leurs fonctions judiciaires des attributions d'ordre administratif. A ce double rôle, ils allaient ajouter bientôt celui de chefs de l'État, avec un caractère politique de plus en plus prononcé qu'ils ne perdirent plus, tant que dura l'indépendance de la ville libre impériale, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIe siècle. Sous ce régime, le Maître-Échevin, renouvelé annuellement, est le premier magistrat de la ville de Metz et le chef nominal de son gouvernement, tandis que les Treize, également électifs, attirant de plus en plus à eux les attributions administratives et politiques, prennent et partagent avec des commissions spéciales (de sept, treize ou vingt-six membres), d'une nature analogue à la leur, la conduite réelle des affaires et la direction des grands intérêts de la cité. Ces divers offices sont de

bonne heure exclusivement concentrés, comme nous venons de le dire, entre les mains d'une aristocratie toute-puissante, dont nous devons maintenant dire quelques mots pour faire ressortir le caractère dominant de l'État messin, celui d'oligarchie ou république aristocratique.

L'aristocratie messine, dont l'origine est très imparfaitement connue, ne semble pas être autre chose qu'une caste bourgeoise, bien qu'elle pût avoir ses racines et son point de départ dans un passé plus ou moins reculé, puisque dès le XIIe siècle on signale, comme nous l'avons fait remarquer, une classe supérieure dans le peuple de Metz. Cependant, elle paraît ne s'être constituée politiquement pour le rôle qu'il lui était réservé de prendre qu'au XIIIe siècle seulement, en même temps que prévalait dans la cité, contre les droits et prétentions opposés des empereurs et des évêques, l'indépendance du corps des citoyens. Il ne serait pas impossible que cette révolution fût, jusqu'à un certain point, liée au fait que nous signalons de la constitution politique de l'aristocratie messine à la même époque, car de très bonne heure on voit celle-ci s'attribuer, comme étant son privilège propre, les avantages du régime nouveau qui en résulte. Elle ne tarde pas, en effet, à s'approprier l'exercice exclusif des droits et la jouissance des prérogatives d'indépendance, acquis à la cité. La vie de la classe privilégiée est dès lors la vie de l'État lui-même, ses progrès et sa décadence marquent les pro-

grès et la décadence de la république ; et leur chute commune, quand l'heure est venue (1552), montre jusqu'où allait leur étroite solidarité.

Le XIII[e] siècle voit cette aristocratie s'organiser par la distribution de ses membres actifs dans cinq grands corps politiques nommés Paraiges (*parentelæ*). Ceux-ci s'appliquent dès lors à se rendre maîtres des offices et des magistratures, et peu à peu de la direction absolue de toutes les affaires de la cité. Ils sont connus sous les noms de Porte-Moselle, Jurue, Saint-Martin, Port-Saillis et Outre-Seille. En dehors des Paraiges, et sous la dénomination de Commun, existe un corps plus considérable qu'aucun d'eux en particulier, dans lequel se rangent les citoyens privilégiés qui leur sont étrangers. Ce dernier corps, par suite d'une assimilation qui ne s'est complètement effectuée que vers le XV[e] siècle, prend graduellement le caractère de sixième Paraige[1]. Dans toutes les occasions, notamment dans la composition des magistratures et des commissions spéciales chargées des intérêts divers de l'État, l'influence est toujours divisée entre les cinq Paraiges qui se trouvent y avoir individuellement une part égale, et le Commun, qui en a une généralement double de celle dévolue à chacun d'eux. En effet, presque toutes ces commissions sont des septeries ou des treizeries, ainsi nommées suivant qu'elles com-

1. On trouve pour la première fois la qualification de Paraige appliquée au Commun, dans un atour de 1390 donné par les Bénédictins, aux preuves de leur histoire de Metz. (Klipffel. *Les Paraiges messins*, 1863, p. 32.)

prennent soit sept, soit treize membres; dans le premier cas, chaque Paraige ayant la nomination d'un membre de la commission, le Commun, de son côté, en nomme deux; dans le second cas il en fournit trois, tandis que les Paraiges en donnent chacun deux seulement.

A partir du XIII[e] siècle, l'histoire de Metz est en quelque sorte celle de son aristocratie elle-même. Les grands intérêts qu'on y voit en jeu sont d'abord ceux qui résultent de la situation de la cité vis-à-vis des empereurs et des évêques, situation dont nous avons déjà indiqué les principaux traits; ce sont ensuite ceux qui se rattachent aux phases d'une double lutte, à laquelle est consacrée toute l'activité de la classe privilégiée, soit au dedans, soit au dehors. Au dedans, l'aristocratie combat résolument le commun populaire[1] pour établir et pour étendre d'abord, pour défendre ensuite contre lui ses privilèges. Au dehors, elle guer-

1. Ce n'est pas sans intention que nous employons ici l'expression peu usitée de *commun populaire* pour désigner la classe inférieure du peuple de Metz, par opposition à la classe aristocratique des Paraiges, quoique cette classe populaire soit souvent indiquée dans les documents, aux XV[e] et XVI[e] siècles notamment, par le seul mot de *commun* ou par celui de *commune*. Nous avons écarté l'un et l'autre parce qu'ils auraient aujourd'hui pour les esprits une ambiguïté qu'ils n'avaient pas autrefois à Metz. On ne distinguerait peut-être pas maintenant aussi bien qu'on le faisait alors, sans le secours d'un qualificatif, le *commun populaire* du *commun aristocratique*, lequel formait un des six corps privilégiés dans l'organisation des Paraiges messins; et pour ce qui est du mot *commune*, il éveille ordinairement de nos jours l'idée d'un régime d'indépendance municipale dont l'application à la classe inférieure du peuple de Metz serait tout à fait inexacte.

roie, sans jamais se lasser, contre les princes et seigneurs voisins, pour maintenir vis-à-vis d'eux l'indépendance souvent menacée de la cité, et pour défendre contre leurs agressions sa fortune propre et ses biens, objet de leurs convoitises.

Au dedans, la lutte des Paraiges contre le commun populaire est signalée par les nombreuses séditions de celui-ci, réprimées successivement avec plus ou moins de bonheur pendant le cours du XIII[e], du XIV[e] et du XV[e] siècle. L'histoire a conservé le souvenir de quelques-unes de ces crises violentes, sous les dates de 1283, 1326, 1347, 1356, 1405, 1430, 1452. La principale est celle de 1405, dans laquelle les membres des Paraiges sont momentanément chassés de la ville, qui reste pendant plusieurs mois au pouvoir du parti populaire.

Au dehors, le débat avec les princes voisins consiste en une suite interminable de petites guerres, comme on les faisait alors, pour butiner surtout, en dépouillant et brûlant les villages, en saisissant les bestiaux, qu'on vendait, et les hommes, qu'on mettait à rançon. Ces expéditions ne sont, à proprement parler, de part et d'autre, que des courses de pillards, dans lesquelles les Messins ont pour principaux adversaires leurs propres évêques, les ducs de Lorraine, les comtes et ducs de Bar et ceux de Luxembourg.

Quelques-unes de ces guerres, cependant, ont l'importance de véritables faits politiques. Telles sont, par exemple : en 1324, la guerre du roi de Bohême ou

des quatre seigneurs, dans laquelle la cité est attaquée par le roi Jean, duc de Luxembourg, par l'archevêque de Trèves, le duc de Lorraine et le comte de Bar, ligués pour lui arracher le désistement de certains droits qu'elle ou ses citoyens avaient contre eux ; en 1368, une guerre moins considérable dans laquelle les Messins réussissent à s'emparer de Robert, duc de Bar, qu'ils retiennent prisonnier pendant deux années et qu'ils ne relâchent que sur la promesse d'une forte rançon, laquelle, au mépris d'engagements sacrés, ne fut pas entièrement payée ; en 1427, une guerre de deux années avec le duc de Lorraine, résultat d'une longue inimitié et d'une série de sourdes hostilités, déterminée cependant par un motif puéril : l'introduction dans Metz d'une charge de pommes que l'abbé de Saint-Martin, sujet de Lorraine, faisait apporter des vergers de son abbaye à son hôtel de Metz, et dont le duc exigeait la récréance ; en 1444, la guerre des rois, dans laquelle la cité se voit tout à coup assaillie par René, roi de Sicile et duc de Lorraine, qui poursuivait contre elle la vengeance d'une vieille querelle, et par Charles VII, roi de France, venu à l'aide du premier avec les bandes mercenaires qu'il trouve avantageux d'occuper et de faire vivre ainsi, pendant un répit que lui laissait une trêve avec les Anglais ; en 1473, une guerre avec le duc de Lorraine, Nicolas, qui ouvre les hostilités par un guet-apens à la porte Serpenoise, mais dont l'entreprise est déjouée, grâce au sang-froid et à l'énergie d'un simple artisan, le

boulanger Harelle; en 1490 enfin, une nouvelle guerre avec le successeur de Nicolas, René de Vaudémont, héritier des vieilles haines des princes de sa race et de leurs convoitises à l'endroit de l'opulente cité.

Voilà, dans ses principaux traits, quelle est l'œuvre conduite, au dedans et au dehors, par l'aristocratie messine, pendant la période d'indépendance de la vieille ville impériale. Les nobles membres des Paraiges, les seigneurs gouverneurs de la cité de Metz, comme ils s'intitulaient, étaient, dans l'intérieur de la ville, maîtres de tous les offices, et ils en retiraient l'honneur et le profit. Autour d'elle, ils possédaient en outre de nombreux domaines et tenaient des fiefs dans la mouvance des princes dont les États l'environnaient. Décorés pour la plupart de la chevalerie, ils avaient en toutes choses la même attitude, et ils jouissaient de la même considération que la noblesse territoriale de la contrée.

Il faut nommer ces patriciens du vieux Metz : les Gournay, les Raigecourt, les Louve et les Bataille; les Baudoche, les Roucel, les Desch, les Heu, les Renguillon, les Drouin, les Cœur-de-Fer, les Groignat et les Hungre; les Chaverson, les Serrières, les Remiat, les Ryneck[1]; on ne saurait les citer tous. Les grandes

1. On verra peut-être avec intérêt un catalogue un peu plus étendu des anciennes familles des Paraiges messins, rangées d'après le degré de leur illustration, au double point de vue de l'ancienneté de leur apparition sur la liste des Maîtres-Échevins, et du nombre de fois que chacune a donné à la cité son premier magistrat annuel. En tenant compte seulement de celles qui, de l'an 1200 à l'an 1552, ont eu plusieurs fois cet honneur, et

familles messines étaient dans le pays sur le même pied que les plus illustres de la chevalerie de Lorraine et de Bar, du Luxembourg, de l'Évêché et des provinces adjacentes. Elles se mêlaient à elles par leurs alliances. Ainsi, des mariages communs unissaient, à la fin, les patriciens de Metz aux Lignéville, aux Lénoncourt, aux du Chastelet, aux Haraucourt et aux Apremont; aux Haussonville, aux Beauffremont, aux Ludres, aux Beauvau et aux Créhange; aux La Marck, aux

88 environ ne l'ont eu qu'une seule fois, on peut faire sortir de cette liste (où, avant le XIIIe siècle, il n'y a guère que des noms individuels sans surnom de famille) les indications suivantes :

A partir du XIIIe siècle, les Gournay ont donné 45 Maîtres-Échevins, les Raigecourt 12, les Pied-Déchaux 5, les Louve 4, les Lacour 4, les Fauquenel 4, les Bataille 3, les Faixin 3, les Porte-Muselle 3, les Tignanne 3, les Chambre 3, les Grassechair 3, les Maquerel 2, les Dessus-le-Mur 2, les Gouion 2, les Brise-Pain 2, les Goule 2.

A partir du XIVe siècle, les Baudoche ont donné 20 Maîtres-Échevins, les Roucel 17, les Desch 15, les Heu 11, les Renguillon 8, les Drouin 5, les Papperel 5, les Cœur-de-Fer 4, les Fessal 4, les Noiron 4, les Warise 4, les Groignat 3, les Delaître 3, les Boulay 3, les Hungre 2, les Meltry 2, les Lebel 2, les Jurue 2, les Lambert 2, les Chielairon 2, les Lohier 2, les Paillat 2, les Marcou 2, les Vy 2.

A partir du XVe siècle, les Chaverson ont donné 7 Maîtres-Échevins, les Serrières 5, les Dalbrienne 3, les Remiat 3, les Ryneck 2, les Perpignan 2, les Toul 2.

A partir du XVIe siècle, les Barisey ont donné 2 Maîtres-Échevins.

Ces 49 familles, jointes aux 88 autres que nous avons signalées comme ayant donné, chacune, un Maître-Échevin à la ville de Metz, sont assurément celles qui ont le plus marqué dans l'histoire de la cité; ce ne sont pourtant pas les seules qui fussent comprises dans les cadres de ses vieux Paraiges. On sera certainement frappé de la physionomie étrange de ces noms aristocratiques, si notablement en contradiction par leur forme avec les préjugés accrédités de nos jours sur ce point. Ce que nous allons dire des alliances de ces familles montre que ces préjugés, peu fondés, étaient inconnus autrefois.

Mérode, aux Custine, aux Fiquémont, aux Mercy, à d'autres encore[1].

Cependant, malgré tant de causes de prospérité, l'aristocratie messine, après avoir vu grandir sa fortune et après avoir touché à son apogée, arrive dès le XVe siècle à la période de sa décadence. Les abus du système oligarchique poussé à outrance portent alors leurs tristes fruits. Concentrée en elle-même, étroitement enfermée dans les cadres resserrés de ses Paraiges, dont l'entrée est presque absolument interdite à tout élément d'origine populaire[2], la classe pri-

1. Ces alliances sont mentionnées par M. le président d'Hannoncelles dans l'ouvrage qu'il a consacré à la généalogie des vieilles familles de l'aristocratie messine. On y voit les Lénoncourt et les Beauvau alliés aux Gournay, aux Raigecourt, aux Baudoche, aux Roucel, aux Desch, aux Chaverson; les Apremont alliés aux Gournay, aux Raigecourt, aux Roucel, aux Desch, aux Remiat; les Lignéville et les du Chastelet alliés aux Gournay, aux Raigecourt, aux Baudoche, aux Heu; les des Armoises alliés aux Gournay, aux Raigecourt, aux Baudoche, aux Roucel; les Haraucourt et les Dommartin alliés aux Gournay, aux Raigecourt, aux Roucel; les Savigny alliés aux Gournay, aux Heu, aux Roucel; les Haussonville et les Raville alliés aux Gournay et aux Heu; les Ludres alliés aux Gournay et aux Renguillon; les La Marck alliés aux Baudoche et aux Roucel; les Mérode alliés aux Raigecourt et aux Heu; les Custine alliés aux Gournay et aux Roucel; les Fiquémont alliés aux Gournay et aux Raigecourt; les d'Anglure alliés aux Raigecourt et aux Baudoche; les Abaucourt et les Passavant alliés aux Gournay et aux Desch; les Choiseul alliés aux Desch et aux Remiat; les Briey aux Roucel; les Beauffremont et les Deuilly aux Raigecourt; les Créhange, les Puttelange et les Mercy aux Gournay; les Meysembourg aux Heu; les Wisse et les Wernembourg aux Baudoche, etc. (D'Hannoncelles, *Metz ancien*, in-fol., 1856.)

2. Les droits de la naissance donnaient seuls accès dans les Paraiges. On pouvait, suivant un libre choix, être du Paraige de son père ou de celui de son aïeul maternel (atour de 1367. *Hist. de Metz*, par les Bénédictins, t. IV, preuves, p. 238). C'est par cette dernière voie seulement

vilégiée décline rapidement. Vers le commencement du XVe siècle, les Paraiges comprenaient environ 150 membres actifs. Cinquante années plus tard, ils n'en avaient plus que 109, et dans la première moitié du XVIe siècle ils étaient réduits au nombre de 25 seulement. Dans une ville où l'industrie et le commerce étaient en grand crédit, et où la richesse avait par conséquent une importance considérable, nous ferons remarquer qu'à une époque où les Paraiges renfermaient encore au delà de 120 membres actifs, près de la moitié d'entre eux, à en juger par les rôles de certaines contributions[1], étaient, sous le rapport de la fortune, dans la même situation que deux cents

que les familles originairement étrangères au corps de l'aristocratie messine pouvaient y introduire leurs fils en s'alliant à des filles qui lui appartinssent. La chevalerie de Lorraine se recrutait de même, comme le fait remarquer Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, éd. 2e, t. II, Dissert. prélim. 2, col. 20); il y a, dit-il encore, quelqu'analogie entre ces coutumes et celle de l'anoblissement par le ventre admise en Barrois et plus anciennement, ajoute-t-il, en Champagne.

1. Il s'agit de la fourniture des chevaux de guerre par ceux des habitants de la ville que leur condition de fortune mettait dans le cas d'y contribuer. Ceux-ci étaient nécessairement soumis à cette obligation à proportion de leurs moyens; la comparaison des chiffres de la contribution imposée à chacun d'eux permet donc, très vraisemblablement, d'apprécier leur situation réciproque à ce point de vue. Le rôle dressé pour cet objet a été recueilli par Paul Ferry (*Observations séculaires*, XV s., n° 746), et imprimé par les Bénédictins (*Hist. de Metz*, preuves, t. IV, p. 547). Il n'est pas daté; Paul Ferry le rapporte aux premières années du XVe siècle; il est peut-être un peu moins ancien. Le rôle mentionne les individus imposés dans les trois classes des Paraiges, des gens des Paroisses et du Clergé. En négligeant ce qui concerne le Clergé, dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, voici les données qui ressortent de l'analyse du document :

individus et plus appartenant à la classe populaire. Une quarantaine seulement des privilégiés jouissaient alors d'une aisance supérieure à celle que possédaient quelques-uns des plus riches de la petite bourgeoisie ; et, dans le nombre, une dizaine tout au plus en avaient une part assez large pour qu'on pût les considérer comme véritablement opulents. Les autres, pour la plupart, étaient loin de là ; et, comme nous venons de le dire, auprès d'eux vivaient, dans une condition de fortune égale à la leur, deux cents familles dont les membres étaient confondus, sans droits politiques, dans la masse populaire tenue en sujétion. On comprend sans peine l'effet moral et les conséquences de ces situations respectives.

1° Dans les Paraiges sont mentionnés 169 individus (hommes, femmes ou groupes d'enfants) imposés ensemble à 324 chevaux, ainsi répartis entre eux : — 13 individus doivent de 4 à 7 chevaux, — 34 individus doivent 3 chevaux, — 52 individus doivent de 1 1/2 à 2 chevaux, — 70 individus doivent de 1/2 à 1 cheval.

2° Dans les Paroisses sont mentionnés 203 individus (ou groupes d'individus : hommes et femmes) imposés ensemble à 162 chevaux, ainsi répartis entre eux : — 4 individus doivent 2 chevaux, — 199 individus doivent de 1/2 à 1 cheval.

On voit par là que, dans les Paraiges, 70 individus sont imposés comme 199 des hommes des Paroisses ; 52 le sont comme les 4 qui le sont le plus parmi ceux-ci ; 47 seulement le sont plus que ces derniers ; et sur ces 47 il n'y en a que 13 qui le soient notablement plus que les autres.

Pour mettre ces données d'accord avec ce qui est dit ci-dessus, dans des termes beaucoup moins précis, il ne faut pas perdre de vue que là nous parlons des membres actifs des Paraiges, et que le rôle, dans ses 169 individus, comprend non seulement ceux-ci, au nombre de 125 à 130, mais encore des femmes et des enfants qui ne peuvent pas avoir ce caractère.

D'autres causes préparaient en même temps la ruine des Paraiges. Des symptômes significatifs auraient pu l'annoncer longtemps avant qu'on en soupçonnât le danger. Ces magistratures, ces offices que leurs membres seuls ont le droit de remplir, il faut, au xve siècle, par des lois, contraindre ceux-ci à en porter le fardeau. Précédemment, on avait rapporté les ordonnances qui, à l'origine, défendaient de tenir simultanément plusieurs charges, ou même d'être plus d'une fois dans sa vie revêtu des principales d'entre elles ; un jour vient où les membres des Paraiges ne sont plus assez nombreux pour les occuper ; elles sont réunies en grand nombre dans les mêmes mains, ou bien il arrive parfois qu'elles ne sont pas remplies. Les Paraiges impuissants continuent cependant à défendre avec jalousie ce domaine privilégié dont ils peuvent à peine jouir.

Ce n'est pas tout, la division se met encore entre ces rares et derniers représentants de l'ancienne aristocratie. Les inimitiés et les haines de famille auraient suffi pour les faire naître ; d'autres raisons plus graves se joignent à celles-là pour les produire. Les unes appartiennent à l'ordre des faits religieux et résultent de la formation de deux partis, l'un catholique, l'autre protestant, dans la cité ; les autres, d'un ordre purement politique, sont engendrées par la lutte des maisons de France et d'Autriche, laquelle enveloppe tout le pays et l'agite, malgré les lettres de neutralité qu'on ne lui refuse d'aucun côté. Les intérêts de la politique

se mêlent à ceux de la religion, et de ce concours va naître pour la cité une situation des plus périlleuses, dans laquelle devra sombrer sa vieille indépendance.

En Allemagne, l'empereur Charles-Quint est le chef reconnu des catholiques ; le roi de France Henri II, son ennemi, s'unit aux protestants qui, par le traité de Chambord (1551-1552), s'engagent à le nommer vicaire de l'empire et même à le faire empereur, s'il le veut, à la première élection. Ils lui accordent provisoirement le droit d'occuper les villes impériales de langue française, et le roi s'apprête à agir en conséquence. Le peuple de Metz est attaché à Charles-Quint et à l'empire, mais Henri II s'est créé des partisans dans la cité. Il a des pensionnaires parmi les membres des Paraiges, dont quelques-uns ont même reçu de lui des charges de cour. Il profite en même temps de l'ambition et de l'erreur du cardinal de Lénoncourt, alors en possession de l'évêché, à qui on laisse croire que la révolution qui se prépare pourra favoriser l'établissement dans Metz de la domination épiscopale. A ce moment (10 avril 1552), la trahison ouvre les portes de la ville au connétable de Montmorency ; le roi Henri II y entre à son tour quelques jours après. Il s'y présente comme protecteur de l'empire et jure de respecter les droits et privilèges de la cité ; cependant, il fait désarmer les bourgeois, et ne s'éloigne qu'après avoir laissé dans la place une garnison et un gouverneur. C'en est fait de l'indépendance de la vieille cité impériale.

A ce point s'arrête la période germanique de notre histoire, après avoir franchi les cinq ou six siècles pendant lesquels a duré l'union de Metz à l'empire d'Allemagne. Nous avons dû nous arrêter quelque temps à ce qui concerne le XIe et le XIIe, lesquels constituent la première partie de cette période. Nous avions à expliquer les faits qui ont alors préparé l'affranchissement de Metz, dans les phases prolongées d'un état de rivalité où se rencontrent, à cette époque, les trois éléments de sa vie politique, l'élément impérial, l'élément épiscopal et l'élément municipal. La demi-obscurité qui enveloppe cette évolution décisive règne jusque dans le XIIIe siècle; elle marque, dans les fastes particuliers de la cité, la limite à laquelle s'arrête le domaine laissé à la légende par l'histoire. Il fallait pousser au moins jusque-là l'examen détaillé de nos annales avant d'entrer dans celui des légendes, dont nous allons nous occuper.

Après le XIIIe siècle, les faits sont éclairés par la vive lumière que jettent sur eux des documents de toutes sortes, et il n'y a plus à craindre de voir leur chaîne interrompue par les lacunes que remplissent parfois, auparavant, les hardiesses de la fiction. Montrant alors dans un tableau réduit la vie ultérieure du patriciat messin, nous nous sommes borné à signaler ses progrès, sa décadence et sa fin, ainsi que sa double lutte contre le commun populaire au dedans, et contre les princes voisins au dehors. Tels sont, en effet, les traits caractéristiques de notre histoire pendant le

reste de la période germanique jusqu'à la prise de possession de Henri II, qui ouvre la période française.

Période Française. — L'étude des légendes n'exige pas que nous nous étendions sur la période française de notre histoire. Cette période embrasse l'ensemble des événements qui intéressent la ville de Metz depuis sa réunion à la France. Pour l'objet que nous avons ici en vue, il nous suffira d'en dire quelques mots. Nous ne pouvons qu'indiquer le fait mémorable qui en forme le début, la brillante défense opposée par le duc de Guise à Charles-Quint s'efforçant de ressaisir la grande cité qu'il voit arracher à l'empire ; mais nous rappellerons qu'après la prise de possession de 1552, et pendant longtemps encore, tout en tranchant du souverain dans Metz, le roi n'y possède, en vertu des prétendus droits qu'il pouvait fonder sur le traité de Chambord, que le titre de protecteur. Au reste, il y commande et y agit en maître ; et il s'applique en même temps à écarter, ou à éluder quand il est obligé de les entendre, les plaintes et les réclamations par lesquelles le corps de l'empire proteste, sans se lasser, contre l'occupation française.

Après la disparition des Paraiges, perdus au milieu du naufrage de la liberté, la prépondérance à Metz, dans les limites de plus en plus réduites où le roi lui permet de s'exercer, est acquise à la petite bourgeoisie, qui, façonnée de tout temps à l'obéissance, se trouve presque affranchie par ce changement de

maître. Tombé entre les mains de cette classe aussi faible qu'inexpérimentée, ce qui reste des anciennes institutions est graduellement modifié et dénaturé par les agents du pouvoir royal; la juridiction en est peu à peu détachée au profit d'un président qui tient du roi son office; enfin, la création du parlement (1633) et celle du bailliage royal (1634-1641) portent le coup décisif au dernier vestige d'indépendance de la vieille cité impériale. En 1648, le traité de Westphalie achève l'œuvre de réunion commencée en 1552, l'empire d'Allemagne renonçant alors formellement, en faveur de la couronne de France, à la possession des villes et évêchés de Metz, Toul et Verdun. Metz est dès lors définitivement française, et son histoire se confond dans celle de la grande nation dont elle ne doit plus être séparée.

En traçant une rapide esquisse de l'histoire de Metz, nous nous proposions surtout, comme nous l'avons dit, de déterminer quelle place appartient dans cette histoire au cycle des légendes que nous allons étudier. Les faits qu'il embrasse ne sauraient descendre plus bas que le XIIIe siècle, époque où la lumière commence à se répandre sur les choses du passé, et nous aurions pu nous arrêter à ce terme, s'il ne nous eût semblé utile de donner encore quelques indications sur l'histoire trop généralement ignorée de la cité, pour les temps ultérieurs. Cette

courte digression ne nous fait pas perdre de vue l'objet principal de notre travail.

Nous avons pu constater, en parcourant nos annales, combien est imparfaite la connaissance qu'on a de quelques-unes de leurs parties les plus anciennes; nous avons vu que, dans bien des cas, on est réduit aux conjectures sur les événements les plus importants, ou au moins sur leurs particularités parfois les plus intéressantes; et il faut reconnaître que les documents de l'histoire manquent trop souvent aussi pour la solution des questions qu'ils soulèvent. Il en est notamment ainsi de ce qui concerne l'origine ou la fondation de Metz, son entrée et sa destinée dans le monde romain, sa conversion au christianisme et les commencements de son église, sa situation pendant les invasions des barbares. Ces faits, dont les données essentielles ne peuvent d'ailleurs être l'objet d'aucun doute, sont, quant à l'époque précise et aux circonstances de leur accomplissement, plongés dans une véritable obscurité. A côté d'eux il s'en trouve d'autres qui, pour se dessiner un peu plus nettement dans leurs traits généraux, ne sont guère mieux connus dans leurs détails. Tels sont ceux qui regardent la condition de Metz au sein des anciens royaumes d'Austrasie et de Lorraine, et ceux enfin qui, au XIII[e] siècle, accompagnent la formation de son patriciat et la constitution de son indépendance.

Sur tous ces points l'histoire est peu explicite; la légende s'offre pour suppléer, dans une certaine

mesure, à ce qu'elle tait. Ses récits vont passer sous nos yeux; la fiction y tient une large place sans doute, mais quelques parcelles de vérité peuvent s'y rencontrer aussi. Dans la pénurie où nous sommes de renseignements positifs sur tant de choses importantes, aucune source d'informations ne saurait être négligée. Nous en trouvons une très réelle dans les documents légendaires[1]; nous n'hésiterons pas à fixer sur eux notre attention et à entrer dans leur étude.

1. L'usage, à défaut d'une meilleure autorité, consacre l'emploi du mot *légendaire* comme adjectif. L'incontestable utilité de cette expression et sa parfaite convenance dans un travail de la nature de celui-ci ne nous permettaient pas de l'écarter.

CHAPITRE PREMIER.

LE CYCLE DES LÉGENDES MESSINES ET LES DOCUMENTS ANCIENS QUI LE CONCERNENT.

Le cycle des légendes messines; son étendue; énumération des légendes qu'il comprend. — Légende des premiers fondateurs : commencements de Metz et ses plus anciens développements (deux versions). Légende du chevalier Métius : soumission de Metz aux Romains et sa transformation par eux (deux versions). Légendes de saint Clément et de saint Patient : conversion de Metz au christianisme et commencements de son église (trois versions pour chacune). Légende de saint Autor et saint Livier : invasions des barbares, prise de Metz et sa destruction par eux (huit versions). Légende du duc Hervis : défaites des barbares et leur expulsion (trois versions). Légende du duc Austrasius : Metz, capitale des royaumes d'Austrasie et de Lorraine (deux versions). — Documents anciens contenant les textes de ces légendes : Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours; Histoire des évêques de Metz, par Paul Diacre; Histoire des évêques de Tongres, par Herigerus; Petit cartulaire de Saint-Arnould; Interpolations du moine Ægidius à l'ouvrage d'Herigerus; Chronique des évêques de Metz; Geste des Lohérains; Histoires de Hugues de Toul; Chronique messine

rimée; Mystère de saint Clément; Chronique de Philippe de Vigneulles; Chronique anonyme du XVI[e] siècle.

En terminant le précis historique auquel est principalement consacrée notre introduction, nous avons signalé, dans les parties les plus anciennes de nos annales, un certain nombre de points obscurs dont la légende a pu s'emparer, et qui constituent en quelque sorte son domaine. Leur distribution fait connaître en quoi consiste et jusqu'où s'étend notre cycle légendaire. Il s'arrête, comme on a pu le voir, au XIII[e] siècle à peu près, et, dans son ensemble, il embrasse divers sujets que nous avons reconnus : la fondation de Metz, c'est-à-dire ses commencements et ses plus anciens développements, la soumission de la cité aux Romains et sa transformation par eux, sa conversion au christianisme et l'origine de son église, sa situation pendant les invasions des barbares, sa condition dans les royaumes d'Austrasie et de Lorraine, la formation de son patriciat et la constitution de son indépendance au sein de l'empire.

Ces faits échappent naturellement d'autant plus à l'histoire qu'ils sont plus anciens. Près de les considérer dans les documents spéciaux que nous nous proposons d'étudier, dans les légendes, nous devons procéder d'abord à une sorte de reconnaissance de celles-ci, et signaler ensuite les sources auxquelles nous aurons à demander les textes qui s'y rapportent. Tel est l'objet du présent chapitre. Dans les suivants, nous aborderons l'examen de chaque légende en par-

ticulier; nous en donnerons la description, l'analyse détaillée, et, autant que possible, l'histoire et l'interprétation.

Le souvenir des commencements de Metz et de ses plus anciens développements a pour expression une légende où est relatée l'arrivée de ses premiers fondateurs dans nos contrées : celle des petits-fils de Noé d'abord, puis celle des Babyloniens après la mort de Ninus, celle enfin des Troyens fugitifs, à la suite de la prise et de la destruction de leur ville par les Grecs. La soumission de la cité aux Romains et sa transformation par eux sont racontées dans la légende du chevalier Métius, lieutenant de l'empereur Jules-César, et chargé par lui de réduire cette ville. Pour la conversion de Metz au christianisme et l'origine de son église, nous avons les deux légendes de saint Clément et de saint Patient, personnages qui occupent le premier et le quatrième rang dans le catalogue de nos évêques. Aux invasions des barbares se rapporte la légende de saint Autor et saint Livier : saint Autor, l'un de nos premiers pasteurs; saint Livier, illustre chevalier messin, martyrisé, dit-on, par les païens qui avaient envahi la contrée. Outre cette légende de saint Autor et saint Livier, qui raconte la ruine de Metz par les barbares, il en est une autre, celle du duc Hervis, qui concerne leur défaite et leur expulsion du pays. Pour ce qui touche enfin le royaume d'Austrasie ainsi que celui de Lorraine et son duché, dont Metz a été la capitale, nous avons une courte légende,

celle du duc Austrasius, et un grand nombre d'indications répandues çà et là dans les diverses parties du cycle tout entier. C'est aussi dans cette condition d'éparpillement que s'offrent à nous les notions légendaires qui regardent, avec l'indépendance naissante de la cité impériale, les commencements de son patriciat; car celles-ci ne sont plus, comme les précédentes, groupées dans un document particulier spécialement consacré à les recueillir.

En arrivant à cette limite extrême de son domaine, la légende, on ne devra pas s'en étonner, ne présente plus, comme auparavant, des tableaux complets et arrêtés. En effet, les éléments qui la constituent doivent se formuler avec d'autant moins de précision qu'on se rapproche davantage du point où le flambeau de l'histoire, s'allumant enfin pour ne plus s'éteindre, fait pâlir les fictions et les condamne à disparaître.

La légende des premiers fondateurs, celle du chevalier Métius, celles de saint Clément et de saint Patient, celles enfin de saint Autor et saint Livier, du duc Hervis et du duc Austrasius, tels sont les documents sur lesquels devra se porter notre attention. Quant aux sources auxquelles nous aurons à emprunter les textes qui les concernent, elles consistent en quelques documents anciens conservés dans divers ouvrages et recueils, auxquels il faut joindre des chroniques et des compositions d'un caractère plus spécialement littéraire. Nous allons revenir sur ces indications succinctes pour faire connaître, avec un peu plus de

détails, les diverses légendes que nous avons énumérées; nous dirons dans quelles conditions elles se présentent, nous compterons les versions qui se rapportent à chacune d'elles, nous nommerons enfin les ouvrages qui les contiennent.

La légende des PREMIERS FONDATEURS, où sont réunies certaines notions relatives aux origines de la cité, nous est parvenue dans deux versions différentes. La première est consignée en termes à peu près identiques dans la chronique messine rimée, dans celle de Philippe de Vigneulles, et dans une autre encore écrite par un anonyme du XVI[e] siècle, et dont il ne nous reste que des fragments. La seconde version est contenue dans la chronique de Philippe de Vigneulles seulement, et celui-ci en fournit successivement deux textes distincts : l'un vient, dit-il, d'une chronique ancienne; l'autre appartient à une composition qui, d'après l'analyse qu'il en donne, devait ressembler beaucoup à un roman de chevalerie, consacré au récit des aventures merveilleuses du glorieux martyr saint Livier.

La légende du CHEVALIER MÉTIUS se trouve dans la chronique messine rimée et dans celle de Philippe de Vigneulles, avec quelques variantes qui permettent de considérer comme des versions distinctes les deux leçons que ces ouvrages en donnent.

La légende de SAINT CLÉMENT est représentée par

une suite de textes constituant trois versions dont la première se trouve dans l'Histoire originale des évêques de Metz, par Paul Diacre; la seconde dans une copie de cette histoire interpolée au XI[e] siècle; la troisième, enfin, dans la chronique messine rimée, puis dans un mystère du XV[e] siècle et dans la chronique de Philippe de Vigneulles, qui la reproduisent avec quelques variantes de peu d'importance.

La légende de SAINT PATIENT a pour sa part trois versions successives, dont les deux principales sont transcrites, l'une après l'autre, dans le vieux recueil connu sous le nom de petit cartulaire de Saint-Arnould. La première est, de plus, reproduite par la chronique des évêques de Metz et par la chronique messine rimée; la seconde, par la chronique de Philippe de Vigneulles. Pour ce qui est de la dernière version, elle consiste en un texte imprimé dans la grande collection des Bollandistes, où il figure au tome I[er] de janvier, publié en 1643. Cette troisième version est composée du mélange des deux premières, et n'a, par conséquent, que peu d'importance; elle provient de divers manuscrits dont nous ne pouvons rien dire, ne les connaissant que par la mention très succincte qu'en font les savants éditeurs du XVII[e] siècle.

La légende de SAINT AUTOR et SAINT LIVIER, qui est, à proprement parler, celle de la destruction de Metz par les barbares, a pour point de départ un récit de Grégoire de Tours (hist., l. II, c. 5 et 6), qui consti-

tue la première et la plus ancienne de ses huit versions. La seconde se trouve dans l'histoire des évêques de Metz par Paul Diacre ; la troisième dans l'histoire des évêques de Tongres par Herigerus, abbé de Lobbes ; la quatrième dans le petit cartulaire de Saint-Arnould ; la cinquième dans les interpolations faites au XIII[e] siècle à l'ouvrage d'Herigerus par Ægidius, moine d'Orval ; la sixième dans la chronique messine rimée ; la septième dans le texte français de la chronique des évêques de Metz ; la huitième enfin dans la chronique de Philippe de Vigneulles, où elle comprend l'analyse du roman de saint Livier.

La légende du DUC HERVIS, recueillie par Hugues de Toul dans ses histoires, et déjà auparavant, à ce qu'il semble, par les auteurs de la grande geste des Lohérains, est donnée par ceux-ci dans deux versions distinctes : la première formant le prologue de la branche deuxième de la geste ; la seconde constituant la première branche, c'est-à-dire la première partie du grand poème, laquelle a été, circonstance assez bizarre, rédigée après les autres. Cette seconde version de la légende de Hervis se trouve aussi rapportée, mais d'une manière très succincte, dans notre chronique rimée ; Philippe de Vigneulles en donne de son côté une analyse assez étendue. On sait que le vieil écrivain est l'auteur d'une transcription en prose du poème entier de Hervis. A la suite de ces textes divers, il faut placer, avec le caractère d'une troisième version, le

récit fourni par les histoires de Hugues de Toul que nous avons déjà mentionné au commencement de ce paragraphe.

La légende du DUC AUSTRASIUS, la dernière de celles que nous avons à étudier, nous est parvenue dans deux textes qui constituent pour elle deux versions distinctes, la première appartenant à la chronique messine rimée, la seconde à celle de Philippe de Vigneulles.

Nous venons d'indiquer pour chacune de nos légendes un certain nombre de versions. La comparaison de ces textes entre eux est le procédé le plus propre à nous éclairer sur la valeur des documents légendaires. Mieux qu'aucun autre, il peut nous révéler leur signification et nous dévoiler, jusqu'à un certain point, le mystère de leur origine. C'est par cette méthode que nous nous proposons de les étudier. Elle est d'accord avec les lois de leur formation et avec les conditions essentielles de leur structure.

Ces vieux récits ayant, en effet, pour fondement ordinaire des faits véritables, il s'agit de reconnaître ceux-ci pour les dégager des fables où ils sont enveloppés; et ces fables, d'un autre côté, résultant d'un travail graduel de modifications et d'embellissements, il importe de déterminer la marche et les conditions de ces transformations pour leur assigner leur caractère propre. On parvient tout naturellement à ce

double résultat, d'abord par le rapprochement et la comparaison des différentes versions où les changements se sont produits, ensuite par l'étude des circonstances dans lesquelles le thème primitif a été successivement modifié. C'est en cela que consiste la méthode d'examen que nous avons indiquée. Son application exige d'abord, on le comprend, le classement chronologique des documents qu'on veut y soumettre, et avant tout celui des ouvrages qui les fournissent.

Ces ouvrages, que nous avons déjà mentionnés, sont, à les prendre dans l'ordre chronologique de leur composition : l'histoire ecclésiastique des Francs par Grégoire de Tours ; l'histoire des évêques de Metz par Paul Diacre, dans son texte original et dans un texte interpolé du XIe siècle ; l'histoire des évêques de Tongres par Herigerus ; le petit cartulaire de Saint-Arnould ; les interpolations d'Ægidius, moine d'Orval, à l'ouvrage d'Herigerus ; la chronique des évêques de Metz ; la geste des Lohérains ; les histoires de Hugues de Toul ; la chronique messine rimée ; le mystère de saint Clément, la chronique de Philippe de Vigneulles, et la chronique anonyme du XVIe siècle. Ces monuments sont de natures très diverses comme d'époques très différentes. Nous allons donner, en ce qui les concerne, quelques explications indispensables[1] ; car

1. Notre intention n'est pas de faire connaître complètement, dans les notices qui suivent, les ouvrages qu'elles concernent, mais seulement de signaler ce qu'il importe de savoir de chacun d'eux pour les présentes études.

nous aurons ultérieurement grandement lieu de considérer, indépendamment de leur âge relatif, les caractères essentiels de chacun d'eux, pour apprécier les documents que nous devons leur emprunter, pour en déterminer la valeur et pour en fixer la signification.

Histoire ecclésiastique des Francs par Grégoire de Tours. — Grégoire, évêque de Tours (Georgius Florentius Gregorius), vivait au VIe siècle, et a laissé plusieurs ouvrages. Le principal d'entre eux, qui nous intéresse surtout ici, est l'histoire ecclésiastique des Francs; nous n'en dirons que peu de mots, parce qu'il est très connu.

Cette histoire est partagée en dix livres; cependant les conditions dans lesquelles l'œuvre a été composée permettent d'y introduire une autre division en deux parties. La première, comprenant le livre Ier et le commencement du livre II, forme une sorte d'introduction où est exposée succinctement l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la fin du Ve siècle après Jésus-Christ. La seconde, beaucoup plus développée, contenant la fin du livre II et les huit livres suivants, constitue le corps même de l'histoire des Francs pendant le siècle où a vécu l'auteur, depuis le baptême de Clovis en 496 jusqu'à l'an 592.

L'évêque de Tours est, on le voit, contemporain des événements relatés dans la seconde partie de son ouvrage; les récits qu'il en fait méritent donc une grande considération. Malheureusement ce que nous

avons à lui emprunter, touchant la ruine de Metz par les barbares au milieu du ve siècle, n'appartient pas à cette dernière partie de l'œuvre, mais à la première (l. II, c. 5 et 6), et n'a par conséquent pas d'autre caractère que celui d'une simple tradition recueillie par l'écrivain. Cependant il est bon de faire observer que c'est, en raison de la date de l'événement, une tradition presque immédiate. Le vieil historien déclare même expressément qu'il a reçu directement des contemporains la relation de quelques-unes des particularités rapportées par lui. Il ressort de là, pour sa narration, en ce qui concerne au moins le fait principal, une autorité qu'on ne saurait méconnaître. Nous n'avons à demander à Grégoire de Tours que les morceaux relatifs à l'invasion des barbares et à la destruction de Metz par Attila, première version de la légende de saint Autor et saint Livier.

Les meilleures éditions de l'histoire de Grégoire de Tours sont : celle de Dom Ruinart (1699); celle de Dom Bouquet (1739), reproduction de la précédente; celle enfin de MM. Guadet et Taranne (1836). Nous pourrions ajouter à ce qui précède quelques indications sur ces publications et sur les manuscrits consultés pour elles, touchant les passages notamment que nous avons à y prendre, car ils ne sont pas donnés partout de la même manière. Mais comme les variantes dont ils sont l'objet, et la correction que Dom Ruinart y a introduite, sont les éléments d'une des discussions que nous devons aborder ultérieure-

ment, nous réservons les explications qui s'y rapportent pour le moment où ce sujet se présentera dans la suite de nos études.

HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE METZ PAR PAUL DIACRE (Warnefride). — Deux cents ans à peu près s'écoulent entre la composition de l'œuvre dont il vient d'être question et la rédaction de celle dont nous allons parler. Grégoire de Tours, auteur de la première, écrivait au VI[e] siècle, Paul Diacre, dont le nom est attaché à celle-ci, vivait à la fin du VIII[e].

Parmi divers écrits attribués à ce dernier, un des moins considérables est l'histoire des évêques de Metz (*Liber de episcopis Mettensibus*), que nous avons à consulter. Cet ouvrage, fort succinct, est cependant composé d'éléments divers faciles à distinguer. Il contient la légende de saint Clément, rédigée d'après une antique relation (*sicut antiqua tradit relatio*) et sur certaines traditions (*ferunt...*, *asseverant*); celle de saint Autor, recueillie, à ce qu'il semble, dans des conditions analogues (*ad nostram memoriam... pervulgata*); l'histoire miraculeuse de l'anneau de saint Arnould, l'illustre ancêtre des Carolingiens, racontée à l'auteur, comme il le dit expressément, par Charlemagne lui-même (*hæc... præcelso rege Carolo referente cognovi*); et la généalogie de ce prince, à partir du grand saint qu'il reconnaissait pour un de ses ancêtres, avec la mention des enfants donnés au roi par la reine Hildegarde (m. 782); un dernier morceau

joint aux précédents est l'histoire de Chrodegang, trente-septième évêque de Metz. C'est au successeur de celui-ci, à Angelram, que l'œuvre s'arrête, c'est à lui aussi qu'elle est dédiée. Ces diverses parties, plus ou moins détaillées, sont encadrées dans un catalogue des trente-huit premiers évêques de Metz, où on ne trouve guère, sauf pour ce qui regarde les trois derniers et ceux mentionnés ci-dessus, que leur nom sans aucune date et sans indication, soit de la durée de leur épiscopat, soit du jour de leur mort. Nous ferons remarquer, parce que nous aurons à le rappeler plus tard, que l'ouvrage ne contient pas la légende de saint Patient, quatrième évêque de Metz, et qu'il donne seulement le nom de ce dernier.

On a contesté que cette histoire fût réellement de l'auteur à qui on l'attribue généralement; au moins faut-il reconnaître qu'elle est de la fin du VIIIe siècle, époque où il vivait ainsi que l'évêque Angelram à qui on voit qu'elle était adressée; ajoutons qu'elle est nécessairement antérieure à l'an 800, date du couronnement impérial de Charlemagne, qui n'y est jamais appelé que le roi Charles (*rex Carolus*); Paul Diacre (Warnefride), originaire d'Aquilée, avait été ramené en France par ce prince après la soumission des Lombards, et il retourna plus tard en Italie où il mourut, au mont Cassin, en 799. Ces faits et leurs dates ne contredisent en rien l'attribution de l'histoire des premiers évêques de Metz à Warnefride. Nous ne nous arrêterons donc pas à examiner si elle est en effet,

comme on l'a dit, indigne en quelques points du talent attesté par les autres ouvrages de l'écrivain. Ces critiques paraissent d'ailleurs s'adresser surtout à des parties du texte qui sont des interpolations avérées; mais c'est là un sujet de discussion dans lequel nous n'avons pas à entrer ici. Il nous suffit de constater que l'histoire des évêques de Metz, à laquelle nous devons emprunter une leçon de la légende de saint Clément (1re version) et une leçon de celle de saint Autor (2e version), est un document de la fin du VIIIe siècle; cette indication peut s'accorder avec l'attribution de l'œuvre à Paul Diacre, et nous la citerons, conformément à l'usage, sous son nom.

Nous possédons le texte primitif et un texte interpolé de cet ouvrage. Le premier a été imprimé plusieurs fois[1]. C'est ce texte primitif qui appartient au VIIIe siècle. L'autre, avec ses interpolations, est plus récent. Il ne peut pas être antérieur à la fin du XIe siècle, car il renferme une allusion à la levée du corps de saint Clément, laquelle fut effectuée par l'évêque Hériman en 1090; d'un autre côté, on ne peut pas le faire descendre plus bas que le XIe siècle, date d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Arnould, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Metz (mss. G. 47), dans lequel il se trouve. C'est de là,

1. Le *Liber de episcopis Mettensibus* est imprimé dans le recueil de Marquard Fréher (*Corpus historiæ veteris et sinceræ*, 1613); dans la collection des Pères (*Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIII, 1677), et dans la grande publication de Pertz (*Monumenta Germaniæ historica*, script., t. II, 1829).

selon toute apparence, que l'a tiré Dom Calmet[1] pour les preuves de son histoire de Lorraine (1re éd. 1728, 2e éd. 1745). Ce texte interpolé nous fournit la deuxième version de la légende de saint Clément.

HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE TONGRES PAR HERIGERUS, ABBÉ DE LOBBES. — Cet ouvrage, qui appartient à la seconde moitié du xe siècle, a été publié en 1612, par Chapeavillus, dans sa collection de documents pour l'histoire de l'Église de Liège[2]. Il a été donné de nouveau, en 1846, par Rud. Kœpke, dans la grande collection de Pertz (*Monum. germ. hist.*, script., t. VII, 1846). Ce dernier éditeur a joint à sa publication une excellente dissertation qui laisse peu de chose à désirer touchant l'écrivain et son œuvre. Suivant lui, Herigerus était abbé de Lobbes de 990 à 1007, et il a dû écrire, avant l'année 980, son histoire des premiers évêques de Tongres jusqu'à saint Remacle. Pour ce qui concerne saint Servais, portion de l'ouvrage qui

1. Dom Calmet, n'ayant pas reconnu l'interpolation (*Hist. de Lorr.*, 2e éd., t. I, dissert., col. 15), a donné ce texte altéré comme étant l'ouvrage même de Paul Diacre. Dans sa publication (*Hist. de Lorr.,* 1re éd., t. I, preuves, col. 51 à 54), l'œuvre primitive de Paul Diacre va de la col. 51, ligne 1, à la col. 52, ligne 4 (incip. : « Postquam...; » desin. : « ... insignia ; » le passage interpolé du xie siècle va de la col. 52, ligne 4, à la col. 54, ligne 58 (incip. : « Ferunt...; » desin. : « ... sæculorum, « amen »). Comparé au manuscrit de Saint-Arnould, qui est à la bibliothèque de Metz, le texte du passage interpolé présente, dans l'édition de Dom Calmet, quelques inexactitudes.

2. *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui... studio... R. D. Chapeavilli, canonici et vicarii Leodiensis typis excusi.* Leodio, 1612, 13, 14. 3 vol. in-4°.

nous intéresse particulièrement à cause de l'introduction, par Paul Diacre, de ce personnage dans la légende de saint Autor, l'auteur a dû, comme le fait remarquer Kœpke, consulter une histoire plus ancienne (*Antiquissima vita sancti Servatii*) qui paraît être celle dont le docte Ruinart signale un manuscrit originaire de l'abbaye de Corbie, dans les notes de son édition de Grégoire de Tours (*Recueil des hist.*, t. II, p. 160).

L'érudit allemand, énumérant les sources qui ont servi, suivant son opinion, à Herigerus, ne mentionne pas, dans le nombre, l'histoire des évêques de Metz écrite deux siècles auparavant, par Paul Diacre. C'est là cependant qu'Herigerus a dû prendre, croyons-nous, ce qu'il dit de saint Autor, dont la légende semble avoir été recueillie pour la première fois par le diacre d'Aquilée. Cependant Herigerus, nous aurons ultérieurement occasion de le dire, ajoute quelques particularités à ce que Paul Diacre dit de saint Autor et du sac de Metz par Attila; mais ces additions ont peu d'importance. Il en est de même de certaines modifications du récit, également dues à Herigerus, et où il n'y a lieu de voir, à ce qu'il semble, que de simples arrangements de rédaction. Cette leçon de la légende de saint Autor (3e version) est le seul morceau que nous ayons à prendre dans l'ouvrage d'Herigerus.

Petit cartulaire de Saint-Arnould. — Le petit cartulaire de Saint-Arnould est un recueil de docu-

ments. Il était destiné tout spécialement à honorer la mémoire de ceux qui avaient fondé et enrichi la célèbre abbaye de Saint-Arnould à Metz, comme il est dit dans ses premières lignes. On voit aussi, au même endroit, qu'il avait été composé de pièces empruntées à différentes sources[1]. Ces divers morceaux sont des légendes de saints; des notices; des épitaphes; un catalogue de nos 45 premiers évêques, depuis saint Clément, qui n'y est mentionné que très brièvement, jusqu'à Adalbero Ier, mort en 964; et une histoire des 2e, 3e et 4e abbés de Saint-Arnould, lesquels ont vécu pendant la seconde moitié du xe siècle. Le recueil contient enfin, en différents groupes, 53 chartes appartenant, pour la plupart, aux VIIIe, IXe, Xe et XIe siècles, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes du XIIe et même du commencement du XIIIe. Ce sont ces pièces qui ont fait donner à l'ensemble le titre assez inexact sous lequel il est connu. Dom Calmet en a imprimé quelques fragments dans son histoire de Lorraine[2]; mais, pour la plus grande partie, l'ou-

1. Les premières lignes servant de titre au recueil sont ainsi conçues : « Incipit tractatus siue relatio gestorum quorumdam imperatorum, regum, « principum, ducum, marchionum, comitum, episcoporum, archiepisco- « porum, abbatum, qui de genere beati Arnulphi processerunt, nec non « et aliarum multarum utriusque sexûs religiosarum personarum, quo « modo et qualiter hanc ecclesiam scilicet sancti Arnulfi fundauerunt et « suis eam elemosinis et fundis ditauerunt et priuilegiis honorauerunt, « quorum quedam ex diuersis libris extraximus, quedam uerò relatione « predecessorum nostrorum didicimus, quedam in cartis inuenimus. »

2. Les articles du petit cartulaire de Saint-Arnould, publiés par D. Calmet (*Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. I, preuves, col. 87 à 98), sont, selon l'ordre où il les donne, ceux qui, dans la note suivante, portent les nos VII,

vrage est inédit[1]. Les chartes du commencement du XIIIe siècle qu'on y rencontre prouvent qu'on ne peut pas le faire remonter plus haut qu'à cette époque, dans

VIII, IX, I, II, IV, V (le commencement seulement), XVII, XXVII, XXVIII, XXIX. Outre cela, Dom Calmet a donné encore dans ses preuves quelques-unes des chartes du petit cartulaire; d'autres sont également imprimées dans divers recueils, dans les preuves par exemple de l'histoire de Metz par les Bénédictins.

1. Le petit cartulaire de Saint-Arnould est un ouvrage assez peu connu et assez important pour qu'il soit utile de donner ici une analyse détaillée de ce qu'il contient. Nous l'avons faite d'après le manuscrit de M. Chartener, le plus ancien et le meilleur de ceux que nous connaissions, à la pagination duquel nous renvoyons pour donner une idée de l'étendue relative des différents articles. Ce manuscrit contient les articles I à XXIX rapportés ci-après. L'article XXX n'y est pas compris, quoique le manuscrit semble complet; il n'existe pas non plus dans le manuscrit d'Épinal ni dans celui de M. le baron de Salis, mais ceux-ci sont tronqués à la fin; on le trouve dans un manuscrit du XVe siècle de la ville de Metz et il a passé dans les traductions françaises dont la plupart des manuscrits le reproduisent. Les 30 articles contenus dans le petit cartulaire de Saint-Arnould sont : I. Légende de saint Patient (1re version) (p. 1). — II. Note sur l'histoire des évêques de Metz, depuis saint Patient jusqu'à Deodericus I (p. 2). — III. Liste des évêques de Metz, depuis saint Clément jusqu'à Adalbero I, le réformateur des abbayes (929-964) (p. 2). — IV. Note sur le caractère conventuel de l'église de Saint-Arnould pendant toute cette période, et sur la résidence qu'y ont faite plusieurs évêques avant la construction de Saint-Étienne (p. 5). — V. Légende de saint Patient (2e version) (p. 5). — VI. Légende de saint Jean, apôtre (p. 8). — VII. Note sur l'église de Saint-Jean, apôtre, plus tard Saint-Arnould, fondée à Metz par saint Patient, avec le caractère de mère-église de toute la province (p. 10). — VIII. Légende de saint Autor et saint Livier ou de la destruction de Metz par Attila (p. 11). — IX. Note sur la sépulture de Hervis, duc de Metz, à Saint-Arnould (p. 16). — X. Bulle du pape Gregorius pour l'abbaye de Saint-Arnould (1237) (p. 16). — XI. Translation des reliques de saint Arnould, exécutée par l'évêque Goëric (642), et miracles opérés par elles (p. 17). — XII. Vie de saint Glodulfus (p. 20). — XIII. Vie de sainte Glodesindis (p. 22). — XIV. Six chartes : de Pypinus dux, de Drogo dux, d'Arnulphus dux (706), de Hugo primicerius Mettensis, de Hugo sacerdos, de Godefridus dux, pour l'ab-

la forme du moins où il nous est parvenu ; cependant la manière dont il est composé et le caractère spécial de plusieurs de ses parties indiquent en même temps

baye de Saint-Arnould (p. 25). — XV. Note sur le duc Pypinus et ses descendants jusqu'à Ludoicus rex pius (p. 33). — XVI. Note sur Karolus magnus imp. et Hildegardis son épouse, morte en 783 et ensevelie à Saint-Arnould (p. 34). — XVII. Vie de saint Amalarius (p. 36). — XVIII. Vie de saint Redemptius (p. 37). — XIX. Onze chartes : de Karolus magnus rex (2) (783), de Hildegarda regina (783), d'Arnulfus rex (3) (892, 889, 892), de Karolus rex, de Lotharius imp., de Ludowicus rex, de Karolus rex, de Henricus IV imp. (1088), pour l'abbaye de Saint-Arnould (p. 37). — XX. Épitaphes : de Rothaïdis filia Pipini regis, d'Adeleidis altera filia, d'Hildegardis regina, d'Adeleidis filia Karoli magni, d'Hildegardis filia Karoli magni (p. 50). — XXI. Note sur Ludoicus filius imperatoris, enseveli à Saint-Arnould, et sur son frère Drogo, fils d'Hildegardis et archevêque de Metz (p. 52). — XXII. Charte d'Otto I rex, pour substituer les moines aux chanoines réguliers dans Saint-Arnould (941) (p. 54). — XXIII. Six chartes : d'Otto rex (949), d'Adalbero, évêque de Metz (2), d'Udelricus, archevêque de Reims (950), d'Eua nobilissimi quondam comitis Hugonis uxor (950), d'Udelricus son fils (959), pour l'abbaye de Saint-Arnould (p. 54). — XXIV. Note sur la sépulture d'Arnulfus comes, fils de Hugo comes, à l'abbaye de Saint-Arnould (p. 67). — XXV. Translation des reliques de saint Clodulfus, à Laye, et miracles opérés par elles (p. 68). — XXVI. Vingt-sept chartes : de Burgulfus et Thouellus milites et comites, d'Albolfus comes, de Rudolfus (952), de Regimbaldus (958), pour l'abbaye de Saint-Arnould, de Johannes abbas s[i] Arnulfi pour les hommes de Maurivilla (2), de Conrardus rex (1024), d'Udilo (1025), de Benedictus Mettensis presul, d'Arnulfus comes (de Chineio) (1097), de Ruthbertus Mettensis episcopus, d'Adelbero Mettensis presul (2), de Theodericus Mettensis presul, d'Adelbero Mettensis presul (2) (1070), d'Herimanus Mettensis presul (2) (1075), de Theodoricus Virdunensis episcopus, de Pibo Tullensis episcopus (1073), de Stephanus Mettensis episcopus (1126), de Bertrannus Mettensis episcopus (1210), de Conradus Mettensis ac Spirensis episcopus (1221), de Cunegundis matrona nobilis (1112), de Matfridus et Cunegundis uxor ejus (1092), de Petrus Aduocatus Mettensis et Demudis Aduocatissa uxor ejus, de Leo IX pape (1049), pour l'abbaye de Saint-Arnould (p. 75). — XXVII. Charte d'Arbertus, 1[er] abbé de Saint-Arnould, après l'expulsion des chanoines réguliers (p. 109). — XXVIII. Histoire d'Ansteus, 2[e] abbé m. 960, de Johannes I, 3[e] abbé, et de Johan-

qu'il contient des documents de différentes sortes et d'époques diverses, dont un certain nombre sont vraisemblablement assez anciens. Le titre du recueil, mentionné précédemment, suffirait par les termes de sa rédaction pour justifier cette appréciation ; l'examen de quelques-unes des pièces qu'il renferme la confirme d'une manière plus formelle encore, et peut fournir d'utiles indications sur l'époque à laquelle doit remonter le document.

La liste épiscopale, donnée dans le petit cartulaire, paraît emprunter, pour la question de son âge, une certaine signification à cette circonstance, qu'elle ne dépasse pas le milieu du xe siècle ; mais on peut supposer que la limite inférieure, qu'elle ne franchit pas, vient tout simplement de l'intention où on aurait été de la conduire seulement jusqu'à celui de nos prélats qui a substitué, dans Saint-Arnould, les moines de saint Benoît aux chanoines réguliers. Toute réserve faite pour les conclusions qui ressortiraient de cette hypothèse, la liste épiscopale peut être attribuée à la seconde moitié du xe siècle à peu près. L'histoire des trois abbés, laquelle s'arrête également à la fin du xe siècle, peut encore, et avec plus de vraisemblance, être rapportée à cette dernière époque. La légende de saint Autor et saint Livier, enfin, contient dans sa seconde partie les traces d'une rédaction qui appar-

nes II, 4e abbé de Saint-Arnould (p. 109). — XXIX. Épitaphes de Lodowycus rex et imp. et de Drogo archevêque de Metz, son frère, enfants de Karolus magnus (p. 114 et dernière). — XXX. Description des autels et des reliques de Saint-Arnould.

tiendrait aussi au même temps. Son auteur, en effet, par la manière dont il s'exprime, donne à penser qu'il était contemporain et même qu'il a été témoin oculaire de la translation à Metz des reliques de saint Livier par l'évêque Théodoric Ier, au milieu du xe siècle.

Le petit cartulaire de Saint-Arnould porte, on le voit, dans plusieurs de ses parties, les caractères assez accusés de la deuxième moitié du xe siècle. On constate en même temps que les chartes réunies par lui sont presque toutes antérieures au xiie [1]. Cinq d'entre elles seulement, qui ne sont pas dans ce cas, et quelques articles, le trentième par exemple, qui ne figure pas dans le manuscrit le plus ancien, mais dans les derniers seulement, pourraient bien n'y avoir pris place qu'à titre d'interpolation; le reste présenterait alors un ensemble de documents auquel il serait permis d'attacher, avec une certaine vraisemblance, la date approximative de la fin du xe siècle ou au moins du xie. Les plus anciens manuscrits donnent ce recueil en latin; dans d'autres plus modernes on en trouve une vieille traduction française[2].

1. Sur les 53 chartes contenues dans le petit cartulaire de Saint-Arnould, 48 sont antérieures au xiie siècle; 2 sont du xiie (1112 et 1126); 3 sont du xiiie (1210, 1221 et 1237).

2. Nous pouvons citer neuf manuscrits du petit cartulaire de Saint-Arnould : quatre pour le texte latin et cinq pour la traduction française. Parmi les quatre premiers, le plus ancien est du commencement du xive siècle; il vient de l'abbaye de Saint-Arnould et appartient maintenant à M. Chartener, à Metz; le second (tronqué) est de la fin du xive siècle; il vient de l'abbaye de Senonnes et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville d'Épinal (Miscell. mettens. IV, n° 3); deux autres du

Nous avons à emprunter au petit cartulaire deux légendes : celle de saint Patient, qui regarde les origines de l'église de Metz et dont il donne successivement deux versions distinctes (la 1re et la 2e parmi les trois versions de cette légende) ; celle ensuite de saint Autor et saint Livier, qui se rapporte à la prise et à la destruction de la cité par les barbares et dont il nous fournit la quatrième version. Le recueil ne contient sur saint Clément que quelques mots seulement. Dans d'autres ouvrages, au contraire, nous verrons la légende de saint Clément, en constatant que celle de saint Patient n'y a pas trouvé place. Les deux légendes semblent ainsi s'exclure l'une l'autre. Cette circonstance n'est peut-être pas sans quelque rapport avec une sorte d'opposition que nous aurons à signaler entre les notions traditionnelles conservées de part et d'autre dans chacun de ces documents, touchant certaines particularités qui intéressent les origines de l'Église de Metz. Le moment n'est pas encore venu de nous arrêter à ces considérations sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

INTERPOLATIONS D'ÆGIDIUS, MOINE D'ORVAL, à l'histoire des Évêques de Tongres par Herigerus. — Les

XVe siècle sont, l'un dans la bibliothèque de la ville de Metz (fonds hist. no 64), l'autre dans celle de M. le baron de Salis. Quant aux cinq manuscrits de la traduction française, ils sont tous du XVIe siècle : l'un appartient à la Bibliothèque impériale à Paris (ms. fr. 9861), trois autres sont à la bibliothèque de la ville de Metz (fonds hist. nos 65, 66, 67) ; un dernier est dans celle de M. Aug. Prost et vient de la collection de M. le comte Emmery.

additions faites au XIIIe siècle par le moine Ægidius à l'œuvre originale de l'abbé de Lobbes peuvent, en raison de leur importance, être considérées comme un ouvrage spécial. Les sources auxquelles leur auteur a puisé seraient probablement difficiles à retrouver aujourd'hui. Son travail est assez considérable, notamment en ce qui concerne saint Servais, sur lequel il donne des indications de nature très diverse. Plusieurs sont de simples relations de miracles; d'autres ont un caractère plus formellement historique. Tels sont les curieux détails qu'il fournit touchant l'institution du saint évêque et l'hostilité qu'à un certain moment il aurait rencontrée, dit-on, chez les fidèles de son église. Ces particularités peuvent jeter quelque jour sur le fait de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht, sujet d'une légende recueillie par Grégoire de Tours dont nous aurons à nous occuper[1]. C'est aussi dans les interpolations d'Ægidius que se trouve consignée la mention si remarquable d'un intervalle de soixante-dix années qui aurait séparé la mort de saint Servais de l'arrivée d'Attila dans les Gaules : circonstance du plus grand intérêt pour la question du prétendu synchronisme de saint Servais et de saint Autor, qui appartient aussi à notre sujet. C'est là enfin, disons-le en passant, que sont rapportés les actes du concile tenu, suivant quelques historiens, à Cologne en 346, pour la déposition de l'évêque arien Euphratas, document d'une valeur très contestée qui

1. Au chapitre V.

joue un certain rôle dans la discussion des listes chronologiques de nos premiers évêques.

L'œuvre du moine Ægidius nous fournit la cinquième version de la légende de saint Autor et saint Livier. Elle a été publiée en 1612 par Chapeavillus[1], qui l'a intercalée dans celle d'Herigerus dont elle forme le complément. Cette édition commune des deux ouvrages est accompagnée d'indications qui permettent de distinguer dans le texte ce qui appartient à chacun d'eux.

Chronique des Évêques de Metz. — La chronique des évêques de Metz est représentée par deux documents, l'un latin, l'autre français; le second a pour point de départ une traduction partielle du premier.

La chronique latine (*Gesta Episcoporum Mettensium*) est un ouvrage du milieu du XIIe siècle auquel plusieurs additions ont été faites ultérieurement à différentes époques. Elle renferme, dans sa portion principale, l'histoire des cinquante-cinq premiers évêques de Metz, de saint Clément à Étienne de Bar (m. 1162). Ses continuateurs l'ont après cela conduite en plusieurs fois jusqu'à Nicolas de Lorraine, quatre-vingt-unième évêque de Metz, qui siégeait au milieu du XVIe siècle. Elle comprend, avec ses additions, huit parties[2] et se trouve dans un certain nombre de

1. Dans la collection indiquée ci-dessus, page 81, note 1.

2. La chronique latine des évêques de Metz (*Gesta Ep. Met.*) commence par ces mots : « Mettis est civitas antiqua in Galliarum provinciâ primæ « Belgicæ sita... etc. » Avec les sept additions jointes successivement à son texte primitif, elle comprend huit parties rédigées l'une après l'autre

manuscrits des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui, généralement, n'en donnent que des fragments[1]. Les cinq premières parties ont été l'objet de diverses publications[2]; les trois dernières sont inédites. Cet ouvrage diffère essentiellement de celui du VIIIe siècle qui est attribué à Paul Diacre et qui est consacré, comme nous l'avons dit, à saint Clément et à ses successeurs jusqu'à Angelram (m. 818).

De même que le petit cartulaire de Saint-Arnould,

vers l'époque où chacune d'elles s'arrête : I de saint Clément à Étienne de Bar (m. 1162); II d'Étienne de Bar à Bertram (m. 1212); III de Conrad à Jacques de Lorraine (m. 1260); IV de Philippe de Floranges à Bouchard d'Avesne (m. 1296); V de Gérard de Relanges à Henri Dauphin (dém. 1324); VI de Louis de Poitiers à Thierry Bayer (m. 1384); VII de Pierre de Luxembourg à George de Bade (m. 1484); VIII de Henri de Lorraine à Nicolas de Lorraine (dém. 1548).

1. Nous pouvons citer sept manuscrits de la chronique latine des évêques de Metz (*Gesta Ep. Met.*), qui se trouvent à Paris, à la Bibliothèque impériale, et à Metz, à la bibliothèque de la ville : 1° à Paris (lat. 5357), ms. du XIVe siècle, contenant les parties I et II; 2° à Paris (S.-Germ. 1396), ms. du XIVe siècle, contenant les parties I, II et III; 3° à Metz (fonds hist. 151), ms. du XVIe siècle, contenant les parties I, II, III, IV et V; 4° à Metz (fonds hist. 46), ms. du XIVe siècle, contenant les parties I, II, III, IV, V et VI; 5° à Paris (Baluz. arm. II, paq. 5, n° 2), ms. du XVIIe siècle, contenant les parties I, II, III, IV, V et VI; 6° à Metz (fonds hist. 47), ms. du XVIIIe siècle, contenant les parties I, II, III, IV, V et VI; 7° à Paris (lat. 5532), ms. du XIVe siècle, contenant les parties I, II, III, IV, plus, dans une addition du XVe siècle, les parties V, VI, VII, et dans une addition du XVIe siècle la partie VIII.

2. Les éditions successives de la chronique latine des évêques de Metz (*Gesta Ep. Met.*) ont été publiées par : 1° d'Achery (*Spicil.*, in-fol., 1723, t. II) qui a donné les parties I, II et III; 2° Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, in-fol., 1728 et 1745, t. I, preuves) qui a donné le dernier tiers de la partie I et les parties II et III; 3° les Bénédictins (*Hist. de Metz*, in-4°, t. III, preuves, 1775) qui ont donné les parties IV et V; 4° G. Waitz qui, dans la grande collection de Pertz (*Monum. germ. hist.* script., t. X, in-fol., 1852), a donné les parties I, II, III et IV, accompagnées d'une très bonne préface.

la chronique latine des évêques de Metz donne la légende de saint Patient ainsi que celle de saint Autor et saint Livier; et, comme lui aussi, elle laisse dans l'ombre celle de saint Clément. C'est un fait digne d'attention dans deux documents de ce genre, appartenant aux XIe et XIIe siècles, que cette omission de la légende de saint Clément; car celle-ci ne pouvait être ignorée à l'époque où ils ont été rédigés, puisqu'elle est consignée dans le texte du VIIIe siècle qui porte le nom de Paul Diacre. D'un autre côté, l'ouvrage de Paul Diacre qui donne la légende de saint Clément passe au contraire sous silence, comme nous l'avons fait remarquer, la légende de saint Patient, et il se borne à mentionner le nom de celui-ci. Nous reviendrons sur cette singularité. Nous avons à prendre dans la chronique latine des évêques de Metz quelques notions qui se rapportent à la légende de saint Clément et un texte très abrégé de celle de saint Patient (1re version).

La chronique française des évêques de Metz a, comme nous venons de le dire, pour point de départ, une traduction de la chronique latine. Cette traduction appartient au XVe siècle. Les interpolations qu'on y a introduites alors et les additions qu'elle a reçues ensuite en font un ouvrage spécial; il importe de le distinguer du précédent, d'où il est cependant sorti. La chronique française comprend trois parties : la première est une reproduction en français des parties I à VI de la chronique latine, avec des interpolations et quelques additions; la seconde renferme l'histoire

des évêques Pierre de Luxembourg, Raoul de Coucy et Conrad Bayer (m. 1459); la troisième est consacrée tout entière à l'épiscopat de Georges de Bade (m. 1484)[1]. Cette chronique est contenue dans de nombreux manuscrits[2]; elle est inédite. Nous avons à lui emprunter une version (la 7e) de la légende de saint Autor et saint Livier.

1. La chronique française des évêques de Metz commence par ces mots : « Metz est une cité ancienne en la province de Galles, assise en la « première partie... (etc.)... » Elle contient trois parties : I de saint Clément à Thierry Bayer (m. 1384) avec trois courts paragraphes relatifs aux évêques Pierre de Luxembourg, Raoul de Coucy et Conrad Bayer; II de Pierre de Luxembourg à Conrad Bayer (m. 1459); III Georges de Bade (m. 1484).

2. Nous connaissons dix manuscrits contenant cet ouvrage dans les bibliothèques : de Paris (Bibl. imp.), de Londres (Mus. brit.), de Metz (bibl. de la ville et bibl. de M. A. Prost), et d'Épinal (bibl. de la ville). — Quatre de ces manuscrits contiennent la partie I seulement, savoir : 1° à Londres (harleian. 4465), ms. du commencement du xviie siècle avec un supplément donnant la liste des évêques jusqu'à Henri de Bourbon (1612); 2° à Metz (bibl. de la ville, fonds hist. 105, 26°), ms. de la fin du xve siècle; 3° à Metz (bibl. de la ville, fonds hist. 48, 1°), ms. de la fin du xve siècle; 4° à Metz (bibl. de la ville, fonds hist. 48, 2°), ms. du xviiie siècle. — Trois manuscrits contiennent les parties I et II, savoir : 1° à Metz (bibl. de la ville, fonds hist. 151), ms. du xviiie siècle; 2° à Metz (bibl. de M. A. Prost, olim Emmery), ms. du xve siècle, in-fol.; 3° à Metz (bibl. de M. A. Prost, olim Emmery), ms. du xve siècle, in-4°. — Trois manuscrits contiennent les parties I, II et III : 1° à Paris (Bibl. imp. Colb. 4792), ms. de la fin du xve siècle; 2° à Épinal (bibl. de la ville, arm. II, n° 24, 15°), ms. du xviie siècle (texte modifié par diverses altérations); 3° à Metz (bibl. de la ville, fonds hist. 118), ms. de la fin du xvie siècle. — On peut, à la suite de ces dix manuscrits, en mentionner encore deux autres qui sont à la bibliothèque de la ville d'Épinal : l'un du xviiie siècle (arm. II, n° 156), contenant une traduction des parties I et II de la chronique latine jusqu'à Bertram exclusivement; l'autre du xviie siècle (?) (arm. II, n° 24, 3°), contenant une traduction des parties IV à VIII de la chronique latine, avec une addition jusqu'à Louis de Guise (m. 1578).

GESTE DES LOHÉRAINS. — La geste des Lohérains renferme entre autres choses les deux plus anciennes versions de la légende du duc Hervis, et un certain nombre de notions sur la ville de Metz et sur sa condition dans le royaume de Lorraine et dans son duché. C'est un ouvrage d'une grande étendue. L'étude qu'on a faite de l'œuvre totale a permis d'en discerner les différentes parties, souvent confondues dans les manuscrits, et d'en établir la distinction, non seulement quant au sujet qu'elles concernent, mais encore, jusqu'à un certain point, quant au mode et à l'époque probable de leur composition. On a fixé ainsi avec assez d'exactitude la division méthodique de la geste des Lohérains en quatre branches ou chansons, désignées chacune par le nom de son héros principal : la branche de Hervis, la branche de Garin, la branche de Girbert et celle d'Anséis. Ces quatre branches, ces quatre chansons ou poèmes sont d'inégale étendue; elles sont même, chacune de leur côté, plus ou moins longues suivant les manuscrits où on les prend. De la comparaison de ceux-ci, il résulte que la branche de Hervis renferme environ 15,000 vers, la branche de Garin 19,000, celle de Girbert 13,000 et celle d'Anséis 25,000 à peu près, formant un ensemble de 72,000 vers pour le poème complet.

Cette vaste composition n'appartient pas tout entière à un seul écrivain ni même à un seul temps. La plus grande partie en est due à des auteurs inconnus, et on disserte encore sur l'époque précise qu'il convient

d'assigner à la rédaction de chacune de ses branches, entre le XIe et le XIIIe siècle. De nombreux manuscrits en conservent diverses portions avec des variantes parfois considérables pour le fond aussi bien que pour la forme[1]; très peu renferment l'œuvre dans son ensemble.

La geste des Lohérains est presque entièrement inédite; les deux dernières branches, en effet, sont complètement dans ce cas; il en est à peu près de même de la première, car, des 15,000 vers qu'elle contient, un peu plus de 1,800 ont seuls été imprimés par Dom Calmet dans les preuves de son histoire de Lorraine[2]. Quant à la seconde branche, celle de Garin, c'est elle qui a été l'objet de presque tous les travaux des éditeurs. Sur ses 19,000 vers, M. Paulin Paris en a publié à peu près 10,000, et M. Edelstan du Méril 5,000 environ. Ces deux savants critiques ont fait sur la geste des Lohérains d'excellents travaux[3], auxquels il faut recourir pour avoir une idée complète de ce curieux monument littéraire et historique.

1. La Bibliothèque impériale, à Paris, possède dix manuscrits plus ou moins complets de la geste des Lohérains (fonds fr. 1442, 1443, 1461, 1582, 1622, 2179, 4988. S.-Germ. 1244, 2041. La Vall. 60); la bibliothèque de l'Arsenal en a deux (bell.-lett. in-fol. 181, in-4° 180). Il s'en trouve en outre quelques-uns dans plusieurs grandes bibliothèques de l'Europe, à Bruxelles, à Berne, à Turin.

2. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e éd., 1745, t. I, preuves, col. 251.

3. Nous citerons de M. Paulin Paris : *Li Roman de Garin le Lohérain*, 1833; *Notice sur les Lohérains*, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France*, 1852; *Garin le Lohérain*, chanson de geste mise en nouveau langage, 1862; *Étude sur les chansons de geste et sur Garin le Lohérain*, dans le *Correspondant*, 1863. — M. Edelstan du Méril a donné *la Mort de Garin le Lohérain*, 1846.

Nous trouvons, comme nous l'avons dit, dans les Lohérains, les deux premières versions de la légende du duc Hervis. La première est au commencement de la seconde branche de la geste, la branche de Garin, dont elle forme en quelque sorte le prologue, et la seconde constitue la première branche elle-même de la grande épopée, la branche de Hervis, rédigée après les autres, vraisemblablement à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e] seulement. Dans ces conditions, la première version est une pièce d'environ 1,200 vers, et la deuxième un poème tout entier de 15,000 vers à peu près.

Histoire de Hugues de Toul. — Les histoires de Hugues de Toul sont, comme l'œuvre précédente, une des sources à consulter pour la légende du duc Hervis. On ne sait d'une manière certaine ni dans quel temps ni dans quel pays a vécu l'auteur; et pour ce qui est de son ouvrage, aujourd'hui perdu, on ignore quel en était le titre exact et même dans quelle langue il était écrit. On peut cependant, sur ces différents points, hasarder quelques conjectures, pour les joindre aux notions heureusement plus précises qu'on possède sur la teneur elle-même du livre. Celui-ci est connu par les emprunts que lui fait, en le citant, un écrivain du XIV[e] siècle, Jacques de Guyse, en ses annales de Hainaut. Outre Jacques de Guyse, d'autres historiens, Symphorien Champier (XVI[e] s.), Wassebourg (XVII[e] s.), Bergier (XVII[e] s.), et Dom Calmet (XVIII[e] s.), parlent aussi de Hugues de Toul; mais ces écrivains, sauf le

premier peut-être, ne paraissent pas avoir connu ses écrits et semblent s'être bornés à emprunter à Jacques de Guyse ce qu'ils rapportent de lui. C'est aux indications fournies par celui-ci que nous nous arrêterons aussi.

Jacques de Guyse, religieux franciscain de Valenciennes, vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ses annales de Hainaut[1], qui vont jusqu'au milieu du XIIIe, ne sont autre chose qu'une vaste compilation dans laquelle il a eu l'heureuse attention d'indiquer ses sources. Il proteste en même temps de sa fidélité à transcrire les passages extraits des auteurs qui avaient écrit en latin, et de son exactitude à traduire les fragments d'ouvrages qui n'étaient pas originairement rédigés dans cette langue adoptée par lui. Jacques de Guyse désigne indifféremment l'œuvre de Hugues de Toul par les mots : *Historiæ*, *Gesta*, ou *Genealogiæ;* il dit encore qu'elle concernait les Lorrains et les Belges, qu'elle était divisée en plusieurs livres et chapitres, et enfin qu'elle était écrite en prose et en langue vulgaire. Il semble même indiquer dans un passage de son ouvrage que cette langue

1. Les *Annales de Hainaut* de Jacques de Guyse (*Annales historiæ illustrium principum Hannoniæ*) ont été publiées de nos jours dans leur texte original, accompagné d'une traduction et de notes étendues, par M. le marquis de Fortia d'Urban (Paris, 1826-1838, 15 vol. in-8°). J. Lessabée en avait fait au milieu du XVe siècle une première traduction française qui est restée inédite. La Bibliothèque impériale, à Paris, possède des manuscrits de l'œuvre de Jacques de Guyse (lat. 5995 et 12828) et de son traducteur, J. Lessabée (Sorb. 418).

vulgaire n'était pas le français, mais probablement quelque dialecte provincial[1]. Cette circonstance d'une rédaction en prose vulgaire fournit, en tout cas, un indice d'une certaine valeur, sinon une preuve décisive, que l'ouvrage de Hugues de Toul n'était pas antérieur au XIIIe siècle. Jacques de Guyse en donne le commencement et la fin avec un grand nombre de fragments assez étendus à l'aide desquels on peut reconstituer, jusqu'à un certain point, son ensemble et retrouver sa physionomie.

M. le marquis de Fortia a tenté ce travail de restitution dans une publication spécialement consacrée à cet objet[2]. Son œuvre laisse un peu à désirer sous le

1. Le passage de Jacques de Guyse d'où ressort cette indication est très intéressant. C'est une sorte de classification qu'il fait de quelques-unes de ses sources, au chapitre treizième de son prologue : « Aliqui tractant « dictam historiam (Belgorum) metricè satis subtiliter ut Nicolaus « Rucleri; alii rhythmicè sed vulgariter ut Clarembaldus... Alii dictam « historiam tractaverunt prosaicè et hoc dupliciter : nam alius in gallico « prosam texit seriosè, ut Lucius Tungrensis qui solus videtur fuisse « translator à latinis in grossum gallicum; alius autem in vulgari eam- « dem composuit curiosè, ut Hugo Tullensis qui, Lotharingorum genea- « logiam profundiùs investigans, historiam Belgorum solemniter pertrac- « tavit... » L'opposition des mots : « *in gallico* » à ceux « *in vulgari* » ne permet guère de douter que l'ouvrage de Hugues de Toul, auquel s'appliquent ces derniers, ne fût écrit autrement qu'en français. Le traducteur français du XVe siècle a rendu dans ce passage les deux termes opposés « *in gallico* » et « *in vulgari* » par : « en franchois » et « en language de son pays, » expressions qui sont d'accord avec l'interprétation que nous proposons, en disant que Hugues de Toul avait pu écrire dans quelque dialecte provincial. Quant au traducteur moderne (édition du marquis de Fortia), il emploie dans le passage en question les termes : « en prose française » et « en langue vulgaire, » qui laissent subsister l'ambiguïté du texte original.

2. *Histoire des Lorrains*, par Hugues de Toul, extraite des *Annales de*

rapport de la méthode, car on est obligé d'y chercher çà et là des indications qui auraient pu être utilement réunies dans un même lieu, touchant l'ouvrage et son auteur. Le critique moderne prouve, au reste, péremptoirement que Hugues de Toul ne doit pas être confondu, comme il l'a été par Dom Calmet, avec Hugues Metellus, écrivain qui vivait à Toul au XII[e] siècle; mais il ne justifie pas aussi bien quelques-unes de ses autres assertions, savoir : que Hugues serait né dans la ville dont il porte le nom; qu'il aurait appartenu à l'ordre ecclésiastique; qu'il aurait vécu au XIV[e] siècle, et enfin qu'il aurait écrit son ouvrage en latin. Cette dernière indication notamment ne semble pas devoir être admise, d'après le passage que nous venons de citer et qui paraît avoir échappé à M. le marquis de Fortia, car il n'en fait aucune mention.

Les histoires de Hugues de Toul commençaient avec Romulus et la fondation de Rome, et allaient jusqu'au temps de Charlemagne. Leur auteur avait consulté, y était-il dit, beaucoup d'anciens ouvrages, entre autres les annales des Pannoniens et des Huns, et il s'étendait sur les origines d'un grand nombre de villes et de pays. Après avoir longuement exposé l'histoire de ce qu'il nomme le vieux royaume des Belges, puis rapporté les guerres de ceux-ci avec les Gaulois et les Saxons, avec les Huns et les Romains, il racontait l'asservissement de la contrée par ces derniers. Il arrivait ensuite à la fondation du royaume des Francs

Hainaut, par Jacques de Guyse, rédigée et commentée par M. le marquis de Fortia. Paris, 1838.

et à celle des comtés de Hainaut et de Cambrai, dont les possesseurs, le comte Waltéric et le comte Hugo, auraient épousé, suivant lui, deux filles de Hervis, duc de Metz. Il était ainsi amené à parler de ce dernier et de ses fils Garin et Bégon.

L'œuvre de Hugues de Toul[1] était un recueil de

1. Nous voulons donner un aperçu plus complet de l'ouvrage perdu de Hugues de Toul d'après les fragments que nous en trouvons dans celui de Jacques de Guyse. Nous essaierons ainsi d'en faire mieux connaître la marche et d'en mieux fixer aussi le caractère.

Après le meurtre de Remus, y était-il dit en commençant, ses partisans obligés de fuir étaient venus dans le pays des Belges et y avaient fondé la ville de Reims (Remis), à laquelle ils avaient donné le nom de leur ancien chef. Le royaume des Belges était alors déjà vieux de plusieurs siècles et gouverné par la reine Ursa dont le nom, ajoutait l'historien, était Beere en langage vulgaire de ce temps (*in vulgari illius temporis*); de là les dénominations de Bery et de Beeru appliquées à deux villes que la reine avait fondées; le nom de Materna fut ensuite donné à la rivière de la Marne, dans les eaux de laquelle cette mère de rois perdit la vie. Les fils d'Ursa, Sisillus et Frescembaldus, se succèdent à la tête du royaume.

Une guerre entreprise par les Belges, d'accord avec les Rémois, pour venger la mort de Remus, amène dans le nord des Gaules les Romains et leur roi Tullus Hostilius. Ce prince y fonde deux villes auxquelles il donne ses noms : la ville de Toul (Tullum), dans la vallée de la Moselle, et dans celle de l'Escaut, la ville d'Hostilio nommée par la suite Nervia, puis Tornacus, Tournay. Servius Tullius, un peu plus tard, envahit le pays des Belges, à la tête d'une armée de Huns qu'il a commencé par soumettre, et il établit ceux-ci dans une province qui de leur nom prend celui de Huinia, Hainaut; de là viennent, disait-on, les longues haines qui ont divisé les Belges et les Hainuyers. Quant au Brabant (Burbantia), son nom vient de celui du fils de Tarquin le Superbe, Tarquinus Burbantius. Chassé de Rome, il s'était réfugié en Belgique, où il avait fondé la ville de Torquin (Turcoin) dont le nom est aussi modelé sur le sien. Les Belges ont ultérieurement à combattre les Romains unis aux Gaulois, aux Saxons et aux Huns; leur pays est ensuite dévasté par Arioviste, puis conquis par César, qui détruit la grande ville de Belgis et attribue la primauté à celle de Reims. Plus tard l'empereur Octavien répare ces désastres, il relève l'antique Belgis et lui donne le nom d'Octovia, qui

légendes, où les antiquités des villes et des peuples étaient expliquées par un système d'étymologies fon-

rappelle le sien propre, et en même temps les huit grandes voies aboutissant à cette ville.

Les Romains règnent sur toute la contrée. Les otages des villes de Toul, d'Ivoix, de Metz, réunis à Trèves, ont été mis à mort; les Gaulois se soulèvent; les dominateurs sont chassés des provinces du Rhin; mais une grande victoire, gagnée par Tibère et Drusus près de Binga, rétablit leurs affaires. Sous Néron, Nerva, Marc-Aurèle et Commode, de nouveaux soulèvements éclatent. Le dernier est secondé par les Germains. Sorric, duc des Westphaliens, vient donner la main à Werric, duc de Trèves. La Gaule est affranchie par eux, et pendant douze années elle est libre de tout tribut, jusqu'aux victoires de Sévère, qui la réduit de nouveau et qui consolide sa domination par l'usage modéré du pouvoir. Les Gaulois restent dès lors soumis aux empereurs de Rome.

Bientôt les Francs paraissent dans la forêt charbonnière et entrent en lutte avec les communautés gauloises. Viennent ensuite les grandes invasions de Chrocus et d'Attila qui sèment partout la ruine; et après elles, les victoires des Francs et de leur roi Clodius. Les fils de celui-ci, dépouillés par Mérovée, fondent la lignée des princes Austrasiens, tandis que les descendants de l'usurpateur sont les rois qu'on nomme à cause de lui Mérovingiens. Waubert, petit-fils du roi Clodius, épouse la fille de l'empereur Zénon et il en a deux fils, tous deux sénateurs romains, dont l'un, Ansbert, devait compter parmi ses descendants Pépin et Charlemagne.

Dagobert, qui descendait de Mérovée, est un tyran qui désole les provinces de l'Austrasie; le duc Brunulphus, une de ses victimes, laisse quatre fils. L'un d'eux, Albéric, est rétabli plus tard dans le comté de Hainaut et réunit à celui-ci le duché d'Alsace, dont sa femme était l'héritière. Ce prince puissant avait deux fils : Waltéric, comte de Hainaut, et Hugo, comte de Cambrai; et ceux-ci épousent les filles de Hervis, qui tenait le duché de Metz, au droit de sa mère Aëlis, fille du duc Pierre. Le duc Hervis avait aussi deux fils, Garin de Lohérain et Begon, qui eurent de si longues guerres avec Fromond, prince de Bordeaux et d'Artois et comte de Boulogne. Leur beau-frère Waltéric, comte de Hainaut, meurt en combattant les Saxons et il ne laisse après lui que trois filles qui sont mariées plus tard par Charlemagne aux premiers personnages du royaume.

Il était dit ensuite que de la double descendance du grand empereur et du comte Waltéric sortaient les nobles races des rois et des ducs d'Austrasie qu'on a dits plus tard de Lorraine. Ainsi finissaient les histoires de Hugues de Toul.

dées sur la ressemblance des noms : procédé habituel de la naïve érudition du moyen âge. Ces combinaisons imaginaires servaient de broderie à un tissu dont la trame était fournie par les annales romaines, associées à des traditions variées dont il est difficile aujourd'hui d'apprécier exactement la valeur. Telles sont celles qui concernent le duc Hervis et ses enfants. Ces traditions avaient, dans l'œuvre de Hugues de Toul, un certain développement. Jacques de Guyse, qui les a transcrites dans son ouvrage, nous permet de constater leur accord à peu près complet avec la légende consignée dans la geste des Lohérains. Il y a tout lieu de croire que les histoires de Hugues de Toul avaient été composées postérieurement à la geste, et on pourrait en conclure que c'est à cette source que leur auteur avait emprunté la légende de Hervis. Cependant on trouve sur ce sujet, dans la rédaction de Hugues de Toul, quelques particularités qui sont étrangères au poème et qui prouvent que l'annaliste a dû consulter aussi d'autres documents. Son récit constitue donc, pour la légende de Hervis, une version distincte ; et celle-ci doit, à ce qu'il semble, prendre le troisième rang, à la suite de celles que nous fournit la geste des Lohérains.

Chronique messine rimée. — Nous arrivons enfin à un document qui s'offre à nous avec les caractères d'un recueil général des légendes messines. Celles-ci, ayant pour point de départ les origines les plus variées, doivent être transcrites d'abord dans des

monuments spéciaux qui les donnent isolément. Plus tard seulement, elles sont réunies dans des collections qui les rapprochent les unes des autres ; mais là, on le comprend, elles sont représentées par leurs versions les plus récentes et les plus altérées. C'est ainsi, en effet, que nous les trouvons dans la chronique rimée, dont la première partie en est comme le répertoire complet.

Cette chronique est rédigée en quatrains d'une exécution très médiocre. C'est une œuvre anonyme qui est due à plusieurs auteurs et qui appartient à plusieurs temps. On peut facilement y reconnaître deux parties distinctes, eu égard au caractère tout différent des éléments réunis dans chacune d'elles. L'une est presque exclusivement un recueil de légendes, l'autre un corps d'annales historiques. La première est reproduite à peu près de la même manière par tous les manuscrits, la seconde s'y présente dans des conditions très diverses, non seulement sous le rapport de son étendue, mais aussi quant à l'arrangement des matières qu'elle contient. Le point où cet arrangement commence à varier est vraisemblablement celui auquel s'arrêtait la plus ancienne rédaction représentée par les copies que nous avons aujourd'hui. Il correspond aux derniers temps du XIVe siècle. On pourrait donc, avec une certaine probabilité, rapporter au moins à cette époque l'exécution de la première partie de la chronique rimée. Nous n'en possédons cependant aucun manuscrit dont la rédaction s'arrête précisément à ce point ; mais nous en avons où elle se ter-

mine vers la fin du XV[e] siècle ; et c'est là une date inférieure qu'à défaut de l'autre on peut, avec assez de vraisemblance, assigner à la rédaction des parties les plus anciennes de l'ouvrage. L'exacte détermination de leur âge le plus bas pourrait flotter, on le voit, entre ces deux termes.

La partie légendaire de la chronique rimée est celle qui nous intéresse surtout ici ; elle comprend à peu près cinq cents quatrains, c'est-à-dire environ deux mille vers. Toutes nos grandes légendes y sont transcrites au moins en abrégé. On y trouve en effet, sous le voile de la fiction, le tableau des origines de la cité ; puis, successivement, le récit de la conquête romaine ; celui du premier établissement de l'Église ; l'histoire des ravages exercés par les barbares, et les fastes brillants de la période austrasienne, avec les souvenirs héroïques des Lohérains.

Tous ces sujets sont retracés dans des légendes plus ou moins anciennes. En les accueillant, la chronique rimée a pu se borner quelquefois à remettre en œuvre de vieilles compositions écrites elles-mêmes en vers ; elle donne, au reste, formellement à entendre, dans plusieurs endroits, qu'il en est ainsi. La chronique rimée est donc, dans sa première partie, une compilation ou, tout au moins, une rédaction rajeunie de chants primitifs, dont sa forme métrique lui a permis de conserver peut-être quelques expressions et quelques vers : ceux, par exemple, qui, dans le texte moderne, nous arrêtent aujourd'hui par leur étrangeté. Nous possédons encore certains documents ver-

sifiés très anciens dont on reconnaît la libre transcription dans la chronique rimée. La geste des Lohérains est dans ce cas, et, par son accord avec les parties correspondantes de notre chronique, elle consacre l'autorité de celles-ci, et garantit, jusqu'à un certain point, la valeur des autres portions de l'œuvre qui ne jouissent pas du bénéfice d'une semblable confirmation.

On est ainsi fondé à considérer la chronique rimée comme un recueil du XVe siècle, peut-être même de la fin du XIVe, représentant des documents légendaires plus anciens qui sont aujourd'hui perdus; et c'est à elle qu'on doit, à défaut de ceux-ci, demander les renseignements dont ils avaient reçu le dépôt. Dans l'étude que nous allons entreprendre, nous mettrons à profit le texte de la chronique rimée quand nous ne pourrons pas interroger de monument d'une époque antérieure. C'est ce que nous ferons notamment pour les trois légendes des premiers fondateurs, du chevalier Métius et du duc Austrasius, dont cette chronique nous fournira les versions premières. Nous lui demanderons, en outre, la sixième version de la légende de saint Autor et saint Livier et des textes abrégés des légendes de saint Clément (3e version), de saint Patient (1re version), et du duc Hervis (2e version).

La chronique rimée est un des monuments de l'histoire de Metz dont il existe le plus de manuscrits[1].

1. Nous ne pouvons pas donner la description des manuscrits extrêmement nombreux de la chronique rimée. Nous nous bornerons à dire que beaucoup de bibliothèques publiques et privées en possèdent des exem-

Leur grand nombre et les variantes qu'ils présentent rendraient fort opportune la révision de son texte, très mauvais en quelques endroits. Elle n'est, au reste, pas inédite. Dom Calmet en a publié dans les preuves de son histoire de Lorraine (1728 et 1748) un fragment considérable, et précédemment (1698) la veuve Bouchard en avait donné à Metz une édition partielle, qui, devenue très rare, a été reproduite il y a quelques années (1856)[1]. L'édition Bouchard et sa reproduction contiennent, dans toute son étendue, le commencement de la chronique, où sont consignées nos légendes.

plaires. Nous ajouterons qu'on n'en connaît pas qui ne soient postérieurs au XVe siècle. Les plus anciens, dans le nombre, sont : 1° un manuscrit de la bibliothèque royale de Dresde (O, 82, in-fol.), qui est du commencement du XVIe siècle et dans lequel la chronique va jusqu'à l'an 1525; 2° un manuscrit de la bibliothèque de Metz (fonds hist. 98), dont la première partie, appartenant à la même époque, contient également la chronique jusqu'à l'an 1525, et dont la fin comprend des additions postérieures dues à différentes mains, pour la période de 1525 à 1578. La date de 1525 représente vraisemblablement un des points auxquels la chronique rimée a dû être successivement arrêtée dans le cours de son exécution. L'examen des manuscrits en ferait reconnaître facilement un certain nombre d'autres au-dessous de celui-là. Nous en avons signalé deux qui se placent au-dessus : l'un vers la fin du XVe siècle, l'autre vers la fin du XIVe. La probabilité pour ce dernier ressort de la physionomie de certaines copies et du mode de groupement des matières qu'elles contiennent; la réalité de l'autre est attestée par des manuscrits où la chronique n'est poussée que jusque-là. Nous en citerons un du XVIIIe siècle (bibl. de M. A. Prost, olim Emmery) dans lequel la chronique s'arrête à la guerre du duc René de Lorraine en 1489, après quoi le copiste a transcrit une note ainsi conçue : « Ces cro-« niques étoient dans la bibliothèque de la cathédrale de Metz, écrittes « sur vailin; mais le successeur de ce dernier duc de Lorraine, sous pré-« texte d'en tirer des copies, l'emprunta du bibliothécaire, et ne la rendit « point; il y a plus de trois cents ans que le premier original en est perdu. »

1. Cette réimpression a été faite par les soins de M. Chabert et donnée en grande partie dans la revue d'Austrasie (1855-1856).

Cette partie du document est au contraire omise dans la publication de Dom Calmet.

MYSTÈRE DE SAINT CLÉMENT. — Ce curieux monument nous a été conservé dans un manuscrit du xve siècle[1], qui, de la bibliothèque de M. le comte Emmery, a passé dans celle de la ville de Metz, où il est aujourd'hui (fonds hist., n° 218). Ce manuscrit est mutilé au commencement et surtout à la fin; il manque six folios entiers de son dernier cahier. Le plus grand intérêt de ce document réside dans son caractère spécial d'œuvre dramatique, et ce point de vue est tout à fait étranger à nos études actuelles. Pour nous, c'est surtout un monument légendaire. Considéré comme tel, il nous représente un des textes de la troisième et dernière version de la légende de saint Clément, que nous donnent également, sauf quelques variantes de peu d'importance, la chronique rimée et l'œuvre de Philippe de Vigneulles. Ce mystère a été publié en 1861, par M. Abel, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Metz.

1. M. le baron de Salis, dans une description restée inédite du cabinet de M. le comte Emmery, assigne au manuscrit du mystère de saint Clément la date approximative de 1470. La détermination de cette date n'a rien d'arbitraire; elle emprunte une grande probabilité d'exactitude à la méthode employée par le savant paléographe. L'écriture du mystère de saint Clément a été rapprochée d'une série de tableaux dressés par lui et fournissant des échelles chronologiques de types pour les principales lettres de l'alphabet, d'après un grand nombre de manuscrits datés, appartenant à Metz et au pays. Ce rapprochement donnant pour chacune des lettres correspondantes du manuscrit une période pendant laquelle a été usité le type qu'elle reproduit, la date de 1470 résulte pour le corps de l'écriture et par conséquent pour le manuscrit tout entier d'une moyenne prise entre ces diverses périodes.

Chronique de Philippe de Vigneulles. — La chronique de Philippe de Vigneulles est un ouvrage de grande étendue dont l'importance, à tous les points de vue, est considérable. Elle a pour auteur un simple artisan messin qui vivait à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e]. Philippe de Vigneulles, chaussetier à Metz (m. vers 1527), s'était proposé d'écrire l'histoire de la cité depuis sa fondation, qu'il plaçait immédiatement après le déluge, jusqu'à son temps ; et il l'avait encadrée dans un tableau général de l'histoire du monde entier, autant qu'il pouvait la connaître. Son œuvre est une immense compilation de documents de tout genre empruntés aux sources les plus variées : chroniques, légendes, chansons de geste, romans, histoire sacrée et profane, l'écrivain a tout consulté et tout accepté. Il aurait fallu plus de critique et de science que n'en possédait le naïf chaussetier du XVI[e] siècle pour ne pas s'égarer au milieu d'un pareil dédale. Il s'y lance pourtant sans paraître se douter du péril. Aussi son livre est-il rempli de répétitions et de contradictions. Ce sont pour nous autant de témoignages de la sincérité de son œuvre et de la fidélité de celle-ci comme collection de documents ; mérite inestimable, car il nous permet d'y puiser avec confiance. Ce que le chroniqueur nous offre ainsi est, dans certains cas, tout ce qui reste de plusieurs monuments perdus aujourd'hui, dont nous sommes certains de trouver au moins le sens exact et la physionomie vraie dans les extraits qu'il en a recueillis.

Telle est la condition dans laquelle Philippe de

Vigneulles nous transmet sur les origines de la cité des passages considérables de ce qu'il appelle les vieux gestes des Messins. Il nous donne ainsi un des trois textes à consulter pour la première version de la légende des fondateurs, et pour la seconde version de celle-ci les deux seuls textes qui nous en soient parvenus. Philippe de Vigneulles n'est pas moins intéressant à consulter sur les autres parties de notre cycle légendaire, lesquelles sont toutes représentées dans le vaste cadre de son ouvrage. Nous aurons donc à lui demander, outre ce qui regarde la légende des premiers fondateurs, la seconde version de la légende du chevalier Métius, puis des textes intéressants pour les légendes de saint Clément (3e version), de saint Patient (2e version), de saint Autor et saint Livier (8e version), et en outre, dans leur seconde version, les deux légendes du duc Hervis et du duc Austrasius.

Pour ce qui regarde le duc Hervis, Philippe de Vigneulles donne un extrait des chansons de geste que nous possédons encore, circonstance qui nous permet de constater son exactitude dans la reproduction des anciens documents. Ces vieilles chansons étaient, aux yeux du chroniqueur messin, l'histoire elle-même; et leurs héros imaginaires étaient pour lui des êtres véritables dont la réalité ne pouvait faire l'objet du moindre doute. De son temps, en effet, on honorait encore leurs tombeaux : celui du duc Hervis au portail de l'abbaye de Saint-Arnould, celui de son fils, le Lohérain Garin, au grand moutier, c'est-à-dire

à la cathédrale. Nous avons indiqué précédemment en quoi consistent les deux versions de la légende du duc Hervis ; nous déterminerons ultérieurement d'une manière plus détaillée leurs caractères propres. Nous aurons lieu de reconnaître que la première est essentiellement héroïque, et la seconde, dans ses parties principales, plutôt romanesque. Nous verrons en même temps que c'est surtout celle-ci qui intéresse l'histoire de la cité ; disons tout de suite que c'est à elle aussi que Philippe de Vigneulles s'est arrêté. Il nous donne l'extrait du monument spécial qui la concerne, le roman ou, pour mieux dire, la chanson du duc Hervis, première branche de la geste des Lohérains.

Notre chroniqueur nous fait connaître encore, dans une analyse détaillée, une œuvre singulière qui, par l'esprit de sa composition, présente avec le roman de Hervis une certaine analogie, et qui se rapporte également à une de nos légendes. Nous voulons parler du roman de saint Livier, dont le texte, dans la chronique de Vigneulles, représente, selon toute apparence, une composition plus ancienne aujourd'hui perdue. Nous reviendrons sur ce document où se trouvent groupées, à côté du sujet principal, des notions relatives à diverses parties de notre cycle légendaire.

La chronique de Philippe de Vigneulles est encore inédite dans son ensemble. Quelques fragments seulement, relatifs aux époques les moins anciennes, en ont été extraits par Huguenin pour sa compilation (*Chronique de Metz*, 1838) ; ce ne sont pas celles qui

se rapportent au sujet de nos présentes études. Il existe un certain nombre de copies plus ou moins anciennes des deux premiers tiers de ce grand ouvrage dans diverses bibliothèques publiques et privées ; mais on ne connaît que deux exemplaires complets qui en donnent la troisième partie ; ils appartiennent aux bibliothèques publiques de Metz et d'Épinal ; le manuscrit de Metz est un autographe de l'auteur [1].

CHRONIQUE ANONYME DU XVIe SIÈCLE. — La chronique anonyme du XVIe siècle ne nous est connue que par quelques fragments qui se trouvaient dans la bibliothèque aujourd'hui dispersée de M. le comte Emmery. Ces derniers débris d'une œuvre mutilée ont disparu lors de la dissolution du riche cabinet de leur ancien possesseur, et on ignore maintenant ce qu'ils sont devenus [2]. Ils consistaient en une centaine

1. L'exemplaire manuscrit de la chronique de Philippe de Vigneulles appartenant à la ville de Metz (fonds hist. n° 88) est une mise au net de l'auteur, sur laquelle celui-ci a fait encore des corrections. Il se compose de trois volumes in-folio de 836, 844 et 794 pages, écrits sur papier en caractères du XVIe siècle, avec des initiales ornées d'entrelacs tracés à la plume; ce manuscrit contient en outre quelques dessins coloriés qu'on a lieu de croire exécutés par le chroniqueur lui-même. — L'exemplaire de la bibliothèque d'Épinal (arm. 2, n° 34) se compose également de trois volumes, mais, tandis que le tome premier dénote une exécution du XVIe siècle, les deux suivants ne datent que du XVIIIe seulement; ils semblent avoir été copiés, à cette dernière époque, sur l'exemplaire de Metz dont ils reproduisent les corrections et les lacunes.

2. Cette circonstance nous engage à donner, d'après des notes remontant à une quinzaine d'années, une description de ces fragments, dont

de pages seulement, appartenant au commencement de l'ouvrage et contenant notamment une version de notre légende des premiers fondateurs de la cité.

Cette légende occupait, dans ce que nous avons vu du manuscrit, une place considérable. L'auteur y avait cependant mêlé beaucoup d'autres choses touchant l'histoire des anciens peuples. Il racontait la fondation de Rome, les invasions des Gaulois en Italie, leurs guerres avec les Romains, les conquêtes d'Alexandre le Grand et le partage de son empire. Il faisait à cette occasion grand étalage d'érudition, il nommait Héraclite et Xénophon, Caton, Varron, Strabon et Jules

nous avons pu aussi prendre à la même époque de précieux extraits. Ce que nous allons en dire pourra aider à les retrouver; car il faut espérer qu'ils sont simplement égarés aujourd'hui. — Les trop rares feuillets de la chronique anonyme du XVIe siècle formaient cinq cahiers in-4° non reliés, mais paraissant avoir appartenu à un volume qui l'aurait été. L'écriture en était correcte et régulière, c'était une minuscule soignée du XVIe siècle. Les deux premiers cahiers comprenaient une partie du livre II de l'ouvrage (chap. 13 à 32). On y trouvait des passages intercalés qui semblaient être de la main de l'auteur lui-même. Là était consigné, au milieu de beaucoup d'autres choses, le commencement de la légende des premiers fondateurs de Metz. Entre le second et le troisième cahier, il y avait une lacune dont on ne saurait apprécier exactement l'importance et qui intéressait la fin du livre II et le commencement du livre III. Le troisième cahier contenait la fin du livre III (chap. 25 à 36), où l'auteur donnait la suite de notre légende, et le commencement du livre IV (chap. 1), dans lequel il était question de la fondation de Rome. Entre le troisième et le quatrième cahier, il y avait encore une lacune; les quatrième et cinquième cahiers, enfin, contenaient un fragment (chap. 2 à 12) d'un livre dont nous ne connaissons pas le numéro d'ordre; l'auteur parlait peu de la ville de Metz dans cette partie de son œuvre, consacrée principalement à l'histoire de Rome et à celle des Francs descendants des Troyens.

César; Tite-Live, Pline, Josèphe, Diodore, Valère-Maxime, Suétone, Justin, Ptolémée, Diogène-Laerce, Solinus, et enfin Eusèbe, Orose, Eutrope, saint Augustin, Isidore de Séville et Bède le Vénérable. Il est peu probable qu'il ait connu tous ces auteurs; il avait pu en trouver l'indication dans les grandes compilations du moyen âge, dans le Miroir historial de Vincent de Beauvais, par exemple, et dans les chroniques Martiniennes, ainsi que dans les ouvrages de Tritheim et de Jean le Belge, qu'il mentionnait également. C'est ainsi qu'il donnait encore certains passages du faux Bérose, empruntés à la publication faite, au XVe siècle, par Annius de Viterbe. Il citait aussi, parmi les écrivains plus rapprochés de son temps, Boccace et sa généalogie des dieux; Nicolle Gilles, qui a composé, à la fin du XVe siècle, les annales de France; Michel Riz, auteur d'un traité historique des rois de Naples; et Hieronimus Gebweiller de Haguenau, dont il avait vu un ouvrage consacré à l'histoire généalogique des comtes de Hapsbourg.

L'écrivain parlait assez longuement des rois francs qui avaient régné, disait-il, à Dividunum plusieurs siècles avant Jésus-Christ; et il les rattachait aux successeurs de Francus, fils d'Hector, qui avait, suivant lui, conduit les Troyens en Pannonie, puis à l'embouchure du Rhin. Il donnait pour garant d'une partie de ces faits Dictys de Crète, qu'on croyait avoir assisté à la guerre de Troie, et à qui on attribuait une histoire de cette fameuse expédition : ouvrage apocryphe qui

8

a joui d'un certain crédit pendant le moyen âge. Notre chroniqueur adoptait, comme on le voit, l'opinion si répandue alors de l'origine troyenne des Francs, d'accord en cela avec les chroniques Martiniennes et avec les histoires de Vincent de Beauvais, de Tritheim et de Jean le Belge, dont il invoquait souvent l'autorité.

L'auteur anonyme disait quelque part (l. IV, c. 10), à propos des diverses races de nos rois : « La thierce « comance à Hugue Capet et dure jusques à présent, « au roy Françoy premier de ce nom, régnant pré- « sentement. » Il indiquait ainsi qu'il vivait lui-même dans la première moitié du XVIe siècle, et par conséquent du temps de l'empereur Charles-Quint. Ailleurs (l. II, c. 25), parlant des anciens rois de l'Égypte, il ajoutait : « Il est vraysemblable que de luy qui estoit « surnomé Apis porte encoures le nom la très « ancienne maison dez contes de Hasbourg en Alle- « maigne, qu'on dit en laitin Apisburgus, desquelz « sont yssus noz princes de la très illustre maison « d'Austriche. » Il y a lieu de reconnaître, à ces paroles, que l'écrivain était sujet de la maison d'Autriche et appartenait probablement à l'une des provinces de langue française de l'empire d'Allemagne. S'il n'est pas prouvé, après cela, qu'il fût Messin, cela semble au moins fort probable.

La chronique dont nous parlons devait être une sorte d'histoire universelle, dans laquelle l'histoire particulière de Metz tenait une place importante.

L'ouvrage ressemblait, en cela, à celui de Philippe de Vigneulles; il était un peu plus détaillé que lui dans ce qu'il rapportait des origines de la cité. Cependant, pour le mouvement général des faits, dans le tableau consacré à cet objet, on voit que la chronique anonyme du XVI[e] siècle, dont nous avons heureusement conservé des extraits, s'accorde à peu près avec ce qu'en a écrit le chaussetier messin, et par conséquent aussi avec le texte de la chronique rimée. De même que ces deux documents, elle nous donne la première version de la légende des fondateurs; on peut, sous certaines réserves que nous indiquerons en leur temps, regarder ce qu'elle en dit comme une leçon particulière de cette version.

Arrivé au terme de ce chapitre, nous voulons en résumer rapidement les données principales. Nous y avons réuni divers renseignements relatifs au sujet que nous nous proposons de traiter. Après avoir signalé les sept légendes que nous aurons à étudier, leurs différentes versions, et les textes qui les concernent, nous avons mentionné les documents où ceux-ci sont contenus.

Nous avons fait connaître ces documents au point de vue spécial de nos études; ce sont : l'histoire ecclésiastique des Francs par Grégoire de Tours, l'histoire des évêques de Metz par Paul Diacre, avec ses interpolations, l'histoire des évêques de Tongres par Herigerus, le petit cartulaire de Saint-Arnould, les inter-

polations du moine Ægidius à l'ouvrage d'Herigerus, la chronique des évêques de Metz dans ses deux textes latin et français, la geste des Lohérains, les histoires de Hugues de Toul, la chronique messine rimée, le mystère de saint Clément, la chronique de Philippe de Vigneulles et une chronique anonyme du XVIe siècle. Ces ouvrages sont, comme nous l'avons vu, déjà publiés pour la plupart. Très peu sont encore inédits; nous avons signalé comme étant dans ce cas : la geste des Lohérains (en partie), la chronique latine des évêques de Metz (pour ses trois dernières parties, lesquelles ne sont d'ailleurs pas de notre sujet), la chronique française des évêques de Metz (entièrement), le petit cartulaire de Saint-Arnould (en partie), la chronique de Philippe de Vigneulles (en partie, notamment pour ce qui regarde nos légendes), les fragments de la chronique anonyme du XVIe siècle (entièrement).

Les sept légendes que nous avons reconnues, comme se rapportant à nos études, sont celles des premiers fondateurs, du chevalier Métius, de saint Clément, de saint Patient, de saint Autor et saint Livier, du duc Hervis et du duc Austrasius. Nous allons aborder leur examen en les prenant successivement dans l'ordre où nous venons de les mentionner.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LA LÉGENDE DES PREMIERS FONDATEURS,

COMMENCEMENTS DE METZ ET SES PLUS ANCIENS DÉVELOPPEMENTS.

Notions historiques sur les commencements de Metz; notions légendaires sur ce sujet. — Légende des premiers fondateurs (les petits-fils de Noé, les Babyloniens, les Troyens); les deux versions de la légende. — Première version : analyse de cette version; appréciation des données qu'elle renferme : 1° au point de vue ethnographique; 2° au point de vue topographique : la première enceinte (aux VII portes), la seconde enceinte (de Serpanus et Arénus), le pont Rémond, les deux faubourgs d'Outre-Seille et d'Outre-Moselle, les trois châteaux primitifs, le quatrième château, le cinquième et le sixième château. — Observations sur les portes de la première enceinte et sur les anciens ponts de Metz, sur l'interruption de la première enceinte au sud de la ville, sur la seconde enceinte, sur les quartiers compris entre la première et la seconde enceinte (Ayest, Vésegneuf, Neufbourg et Champ-à-Seille, Anglemur), sur les deux faubourgs d'Outre-Seille et d'Outre-Moselle, sur la date de la première version. — Seconde version : Analyse de cette version; observations sur le nom de Montmélian donné à Metz par la seconde version, sur la notion légendaire relative aux Troyens; caractère propre de la seconde version. — Comparaison des deux ver-

sions; analogies et différences présentées par elles. — Conclusions sur l'origine et la signification de la légende des premiers fondateurs.

On ne sait presque rien de ce qui regarde les origines particulières de la ville de Metz. Les notions plus générales, relatives à la province, sont elles-mêmes très peu explicites pour les premiers temps. Elles appartiennent au tableau un peu vague du mouvement qui, dès l'antiquité la plus reculée, pousse l'humanité de l'orient vers l'occident, et produit l'accumulation dans les Gaules de nations venues des extrémités orientales de l'Europe, ou de l'Asie elle-même, à travers la Germanie. Au terme de ce long voyage, les peuples se pressent l'un sur l'autre dans nos contrées et s'en disputent la possession. Parmi ceux qu'il est permis de discerner au milieu de cette confusion, les plus anciens sont les Celtes; après eux viennent les Belges. Ces derniers, refoulant les autres sur le centre et le midi des Gaules, s'emparent de toute la région du nord, de l'est et de l'ouest, et constituent divers groupes de population, parmi lesquels il faut compter celui qui occupe le bassin de la Moselle. On mentionne en même temps des expéditions maritimes, naturellement moins importantes, qui, se détachant des côtes de l'Asie-Mineure et de la Phénicie, ou bien de l'Europe septentrionale, arrivent dans les Gaules par la Méditerranée et par l'Océan même, en remontant les grands fleuves, le Rhône, la Meuse et le Rhin.

C'est dans ce double mouvement des peuples, de

l'orient vers l'occident et de l'embouchure à la source des fleuves, que dut se former la population de nos provinces et que put naître la ville de Metz. Celle-ci était, vers le commencement de notre ère, l'*oppidum* ou place de refuge des *Mediomatrici*, nation belge établie sur le cours moyen de la Moselle, entre la Meuse et le Rhin. Quant au nom de la ville primitive, les étymologistes le cherchent dans le mot latinisé de *Divodurum*, par lequel les Romains désignent la cité quand ils en parlent pour la première fois[1].

Ce que nous venons de dire est à peu près tout ce qu'enseigne l'histoire touchant l'origine de Metz. Sur bien des points qu'il importerait de connaître, elle est, on le voit, complètement muette. A son défaut, la légende prend la parole; mais la fiction tient une si large place dans ses récits, qu'il semble impossible à première vue d'y trouver la moindre parcelle de vérité. Cependant on peut, en y regardant de plus près, se convaincre que certaines indications, parmi celles qu'on y rencontre, ne sont pas dépourvues de toute vraisemblance, et méritent d'être prises en considération.

Aucun peuple ne s'est refusé la satisfaction de répandre un éclat imaginaire sur la région obscure de ses origines. L'antiquité a eu sa mythologie, le moyen âge a eu ses légendes. Metz n'a pas plus que d'autres hésité à illustrer son berceau par le prestige

1. Voir l'Introduction, page 6.

des faits merveilleux. Ce n'était pas assez pour elle de se dire l'aînée de Trèves et de Rome ; c'est dans les âges les plus reculés, presque jusqu'au déluge, qu'elle faisait remonter ses annales ; et les révolutions des grands empires, la prise de Troie elle-même, étaient devenues en quelque sorte des épisodes de son histoire. Les petits-fils de Noé, les Babyloniens conduits par le fils de Ninus, et les Troyens fugitifs avaient présidé, suivant elle, à sa naissance ; elle leur rapportait sa fondation et ses premiers accroissements. Ces audacieuses fictions, mêlées à la mention de quelques faits réels dont la tradition avait pu conserver le souvenir, constituaient des légendes probablement confiées d'abord à la mémoire des fils par leurs pères, rédigées ensuite en poèmes ou chansons, et recueillies, en dernier lieu, dans les chroniques où nous les trouvons aujourd'hui.

Nous avons parlé précédemment de ces documents[1] ; nous avons donné quelques détails notamment sur la chronique rimée, sur l'œuvre de Philippe de Vigneulles, et sur une chronique anonyme du XVI[e] siècle, ouvrages divers où se trouve la légende des premiers fondateurs. Elle s'y présente, nous devons le rappeler, dans deux versions distinctes, dont nous aurons à nous occuper successivement.

La première version, qui est la plus développée, est connue par trois textes appartenant chacun à l'une

1. Voir ci-dessus, chapitre I.

des trois sources que nous venons d'indiquer. Ils s'accordent assez bien entre eux, sauf sur quelques points secondaires, où ils présentent certaines différences, que nous signalerons en faisant l'analyse du récit qu'ils concernent.

La seconde version, beaucoup plus brève que l'autre, nous est transmise par Philippe de Vigneulles exclusivement, dans deux textes distincts : l'un emprunté, dit-il, à une chronique ancienne ; l'autre faisant partie d'un document essentiellement littéraire, le roman de saint Livier, dont l'analyse a trouvé place dans sa vaste compilation. Cette seconde version de la légende de la fondation n'est donnée par Philippe de Vigneulles, dans ses deux textes, que d'une manière très succincte, et on voit que c'est la première version, celle qu'il a développée d'abord d'après les « vieux gestes des Messins » comme il le dit, qui, à ses yeux, est revêtue des caractères de la vérité et mérite confiance.

La grande version comprenant certains développements qu'on ne rencontre pas dans l'autre, il semblera peut-être qu'il eût convenu de la classer chronologiquement après celle-ci, et de la considérer comme étant la seconde seulement. Cette appréciation de la valeur relative des deux versions, en sens inverse de celui que nous avons adopté, paraît en effet, à première vue, commandée par ce qu'on sait des lois de formation des récits légendaires : les plus anciens étant généralement les plus simples, tandis que les

autres sont ensuite amplifiés graduellement et enrichis des additions dues à l'imagination des conteurs ou au goût des rédacteurs. C'est au moins ce qui a lieu le plus souvent ; mais les choses sont toutes différentes en ce qui regarde les deux versions de notre légende des premiers fondateurs. Nous ne possédons de celles-ci que des rédactions de date assez récente ; nous pourrons cependant constater, en étudiant la moins étendue des deux, qu'au lieu d'avoir par rapport à l'autre le caractère d'un thème original, simple parce qu'il serait primitif, elle a bien plutôt celui d'un abrégé et d'un extrait. Voilà pourquoi on doit assigner, suivant nous, à la grande version la primauté sur la petite. C'est la grande version que nous ferons, par conséquent, connaître la première. Elle jouissait, à ce qu'il semble, d'un crédit tout particulier chez les vieux Messins ; elle mérite de fixer d'abord notre attention. En voici une exposition formée du rapprochement des trois textes à peu près concordants que nous en avons, et qui ont été signalés tout à l'heure.

Après le déluge et la dispersion des peuples qui suivit la ruine de la tour de Babel, Azita, fille de Noé, et ses trois neveux, Geteth, Jazel et Zelech, fils de Sem, arrivent dans les Gaules avec leurs familles. Ils portent successivement leurs tentes en divers lieux, et s'arrêtent enfin dans une contrée où ils sont retenus par la douceur de l'air, par l'abondance des arbres

et par la richesse des pâturages. Deux fleuves se réunissaient à cet endroit : les voyageurs étaient au confluent de la Moselle et de la Seille; ils se décident à s'y fixer.

Les fils de Sem construisent en ce lieu, où Metz devait s'élever un jour, trois hautes maisons, trois châteaux, dont on prétendait, longtemps après, retrouver les traces dans des ruines qu'on observait au sommet de la montagne de Jurue, sur un mamelon voisin occupé par la cour l'Évêque, et un peu plus bas, dans une antique maison des chevaliers de Saint-Jean, construite sur un escarpement qui dominait le cours de la Moselle[1]. En même temps que les petits-fils de Noé bâtissaient leurs châteaux, la princesse Azita, leur tante, s'illustrait par l'établissement des arches de Jouy[2] : création ingénieuse destinée à fournir un moyen de retraite assuré, pour gagner commodément les montagnes, si un nouveau déluge venait encore à inonder les plaines. Ces faits étaient mis hors

1. Ces trois emplacements sont occupés aujourd'hui par la maison des Carmélites, près de la place Sainte-Croix, par le Marché-Couvert et par l'îlot de maisons qui domine l'abreuvoir de Sainte-Marie. (Voir le plan.)

2. Les arches de Jouy subsistent encore, en partie, près du village de ce nom. Ce sont les restes d'un aqueduc romain qui traversait la vallée de la Moselle à deux lieues environ en amont de la ville de Metz. Cet aqueduc appartenait à un système de constructions affectées jadis à la conduite des eaux de Gorze, qu'elles amenaient à Metz après un parcours de 4 ou 5 lieues. Il paraît avoir été ruiné de bonne heure. Ses magnifiques arcades, semblables aux débris d'un pont gigantesque, durent naturellement, au moyen âge, exciter l'imagination de nos crédules ancêtres, qui pouvaient ignorer leur première destination. La tradition de leur origine romaine existait cependant alors. Elle est consignée dans un des textes de notre légende des premiers fondateurs (celui de l'anonyme du XVIe siècle).

de doute, pour ceux qui nous les racontent, par cette circonstance, très significative à leurs yeux, que dans les antiques édifices, dont ils voyaient les restes aux lieux indiqués, ils reconnaissaient, disaient-ils, le système de construction employé à la tour de Babel et aux murs fameux de Babylone.

Les trois châteaux des petits-fils de Noé sont, pour leur défense, entourés de fossés profonds. Le peuple naissant grandit tellement que bientôt il ne peut plus y être contenu ; de nouvelles habitations s'élèvent alors de toutes parts. La nécessité de protéger cette nombreuse population exige enfin la construction d'une ceinture de murailles, qui enveloppe et les trois châteaux primitifs et les établissements créés autour d'eux. Cette première enceinte était comprise entre les deux rivières ; elle avait sept portes, dont les noms se sont conservés avec le souvenir de leur emplacement. Au couchant, et le long du bras droit de la Moselle, c'étaient la porte Lavandière et la porte aux Chevaux ; au nord, sur le haut de la colline, la porte Moselle ; en descendant ensuite au bord de la Seille, la porte Saillis, puis la porte du Champ et la porte des Curtis ; au sud enfin[1] la porte Méridiane, à peu près au milieu d'une ligne qui, de la porte des Curtis, allait rejoindre la Moselle aux environs de la porte Lavandière[2]. Sur cette ligne, disait la tradition rapportée

1. Cette indication donnée par les anciens documents n'est pas rigoureusement exacte ; nous la reproduisons cependant, avec cette observation qu'il serait plus juste de dire : au sud-ouest.

2. L'emplacement des sept portes de cette première enceinte est déterminé par diverses considérations, et, pour quelques-unes, par des souvenirs

par la légende, la ville n'était défendue que par un fossé et une simple palissade au lieu de l'être, comme ailleurs, par des murailles.

La nouvelle ville avait reçu le nom de Dividunum[1], « qui est autant à dire, écrit Philippe de Vigneulles, « comme Mont des Dieux. » Elle voit un jour débarquer sous ses murs des étrangers qui avaient suivi le cours du Rhin, puis celui de la Moselle. Ils étaient conduits par Tréber, fils de Ninus, et avaient traversé la Méditerranée, puis remonté l'Océan. Ils demandent à s'établir à Metz. L'entrée de la ville leur est refusée; ils attaquent celle-ci et forcent son enceinte, vers la porte Méridiane, dans l'endroit où la clôture n'était formée, comme il vient d'être dit, que par une palis-

positifs. La porte Lavandière était, selon toute apparence, dans le voisinage, sinon à la tête même du Moyen-Pont actuel. La porte aux Chevaux était près du pont moderne de la préfecture, flanqué d'un moulin qu'on nommait au moyen âge le moulin de la porte aux Chevaux. La porte Moselle était dans le prolongement de la place Sainte-Croix, près de Sainte-Ségolène, sur une petite place nommée, à cause d'elle, place de Porte-Moselle. La porte Saillis était au bas de la rue Fournirue en un lieu qui a conservé son nom, près du pont de la Seille. La porte du Champ était au bas de la rue du Grand-Cerf, vers le carrefour du Quarteau; la porte des Curtis dans le voisinage de l'église Saint-Martin, souvent nommée autrefois Saint-Martin-en-Curtis. La porte Méridiane se trouvait au point à peu près où la rue Serpenoise débouche aujourd'hui sur la place Royale. (Voir le plan.)

1. Ce nom légendaire de la ville de Metz correspond au nom historique de Divodurum. Il figure dans la première version de la légende consacrée aux fondateurs de la cité. Les deux textes de la chronique rimée et de Philippe de Vigneulles sont d'accord sur ce point. Quant à la chronique anonyme du XVIe siècle, elle diffère des deux autres en ce qu'elle adopte ici une notion qui appartient spécialement, comme nous le dirons, à la deuxième version. Elle dit que le premier nom de Metz était Montmélian.

sade et un fossé. Grâce à un accord passé ensuite entre les anciens habitants et les nouveaux venus, ceux-ci s'établissent au dehors de la ville, dans un quatrième château qu'ils construisent sur l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye de Sainte-Glossinde[1].

Les deux peuples se mêlent en grandissant l'un près de l'autre, et fournissent bientôt des colonies, qui vont donner naissance aux villes de Trèves et de Tongres, de Toul, de Verdun, de Thionville et de Mousson. Metz devient la cité-mère de toute la contrée, et ceux de ses enfants qui restent dans son sein créent de nouveaux quartiers au levant de la première enceinte. Le Neufbourg et les grandes rues de Vésegneuf et d'Ayest sont peuplés par les descendants de Sem et par ceux des Babyloniens, compagnons de Tréber, devenus amis : le Neufbourg, dans la partie la plus ouverte de l'angle formé par la Seille et les anciens murs; Vésegneuf et Ayest, dans la portion extrême de l'espace compris entre la rivière et la vieille ville[2]. En même temps, un peu au-dessus du point de jonction des deux fleuves, la Seille reçoit un pont nommé le pont Rémond, du nom de son fondateur Rémondus[3].

1. Dans le lieu où se trouve actuellement l'évêché. (Voir le plan.)

2. Le Neufbourg est rappelé par une rue qui a conservé son nom; Vésegneuf est devenu la place Saint-Louis; Ayest est occupé par l'arsenal d'artillerie. (Voir le plan.)

3. Le pont Rémond, qui existait encore au XVIe siècle, est représenté aujourd'hui par le pont de la porte Sainte-Barbe à l'arsenal d'artillerie. (Voir le plan.)

Mais, dit la Chronique rimée,

En celuy temps par la prouesse
De Menelaüs, roy de Grèce,
Et de ceux qui tindrent sa bande
Fut détruite Troye la Grande.

C'est ainsi qu'on nous annonce la chute de Troie et l'émigration de son peuple. Les Troyens fugitifs arrivent dans la vallée de la Moselle, conduits par Serpanus, un de leurs princes, qui, après avoir jeté les fondements de Scarpone, se présente à Metz, attiré par la renommée de sa splendeur. Il y est accueilli avec ses compagnons. Parmi eux se trouvaient quatre seigneurs distingués, Gornaldus, Baudocius, Reguillonus et Chaversonus, en qui les puissantes familles des Gournay, des Baudoche, des Renguillon et des Chaverson reconnaissaient plus tard les chefs authentiques de leurs illustres races. Ces nouveaux hôtes signalent leur arrivée dans la cité par de splendides travaux. Serpanus et Arenus, son frère, élèvent au sud de la ville, et à une certaine distance de la première enceinte, deux châteaux qui prennent leurs noms, et qui deviennent bientôt de nouvelles portes pour la cité agrandie : la porte de Serpanus et la porte d'Arenus[1].

Une longue rue joint alors l'ancienne porte Méri-

1. Ces deux portes nouvelles sont la porte Serpenoise et la porte aux Arènes. La première, supprimée vers le milieu du XVIe siècle, ouverte de nouveau en 1851, donne maintenant accès à la gare du chemin de fer; l'autre est représentée par la porte Saint-Thiébault, qui occupe à peu près son emplacement. (Voir le plan.)

diane à la porte de Serpanus, et, pour couvrir les quartiers récemment fondés, une muraille élevée entre le château de Serpanus et celui d'Arénus est prolongée d'une part jusqu'à la Moselle, et de l'autre jusqu'à la Seille. Du côté de la Moselle, la nouvelle enceinte, au point où elle se rattachait à l'ancienne, formait avec elle un angle auquel reste depuis lors attaché le nom significatif d'Anglemur :

Anglez estoit sur la riuière
Dessus la porte Lauandière
Et quant Serpanus y fit mur
Adonc fut nommé Anglemur.

Ce lieu ne devait se peupler que beaucoup plus tard; mais du côté de la Seille le mur de Serpanus enveloppait des quartiers précédemment constitués en dehors des anciens murs : Ayest et Vésegneuf; le Neufbourg, à l'extrémité duquel venait de s'élever la nouvelle porte d'Arénus; et près de là, en se rapprochant de la rivière, le Champ-à-Seille, vaste place destinée à être un jour le forum de la république messine. Metz a dès lors sa seconde enceinte; celle-ci est, comme la première, comprise entre la Seille et la Moselle.

Bientôt cependant l'espace manque de nouveau à la cité dans ces limites, et, au delà des deux rivières qui l'étreignent, les Troyens, compagnons de Serpanus, construisent, de part et d'autre, les importants faubourgs d'Outre-Seille et d'Outre-Moselle. Le premier, sur la rive droite de la Seille, est enfermé dans une clôture particulière de murailles, avec deux portes,

l'une au midi, l'autre à l'orient. Le second, enveloppé aussi de murs, occupe l'île formée entre le petit canal de la Moselle et le grand bras de cette rivière, sur lequel s'ouvrent deux portes, la porte Dolbe et la porte Mélande, ainsi nommées à cause de deux seigneurs troyens, leurs fondateurs, Dolbus et Mélandus, qui étaient frères.

La cité se trouvant au milieu de plusieurs villes fondées par des colonies sorties de son sein, le vieux Dividunum des enfants de Sem quitte alors ce premier nom, et prend, par le conseil de Serpanus, celui de Médiomatricum, « qui vaut autant à dire, écrit Phi« lippe de Vigneulles, comme moyenne mère des « autres cités. »

Telle est en abrégé l'histoire de la fondation de Metz dans la légende, suivant la première et la plus considérable de ses deux versions. La présence des enfants de Noé, des Babyloniens et des Troyens aux rives de la Moselle, pour l'accomplissement de cette œuvre, est, il faut en convenir, d'une invraisemblance qui résisterait à toutes les interprétations ; à moins qu'on ne voulût voir dans cette indication une sorte de souvenir éloigné des migrations d'orient en occident, qui paraissent avoir fourni les premiers éléments de la population de nos contrées. Les noms donnés aux personnages et aux peuples sont, en tout cas, imaginaires, aussi bien que la date assignée à leurs actes. Mais, à côté de cette portion évidemment fic-

tive du récit, on trouve dans celui-ci, pour ce qui est de la construction première et des accroissements successifs de Metz, d'autres notions qui peuvent avoir une certaine réalité. C'est au moins ce qui semble ressortir de divers indices dont nous allons maintenant apprécier la valeur.

En considérant dans son ensemble le tableau que nous venons d'esquisser, on a lieu de s'étonner de l'étrange contraste que présentent plusieurs de ses éléments. On remarque, d'une part, l'audacieuse incohérence avec laquelle y sont jetées les indications imparfaites empruntées en même temps à l'histoire sacrée et à l'histoire profane, aux souvenirs du déluge et de la dispersion des peuples, à ceux des révolutions de Babylone et de la ruine de Troie ; et, d'autre part, on constate la logique rigoureuse avec laquelle s'y trouvent reliés entre eux les faits matériels du premier établissement de la cité et de ses développements progressifs. Les caractères tout différents de ces notions disparates ne disent-ils pas suffisamment qu'il faut rapporter celles-ci à des sources également différentes, et séparer ces éléments hardiment rapprochés les uns des autres, mais faciles à distinguer aux marques si prononcées de leur diverse origine? N'y voit-on pas, d'un côté, la part incontestable de l'imagination ; de l'autre, celle très probable de la tradition? Voudra-t-on, pour ce qui semble appartenir à celle-ci, faire honneur au seul esprit de combinaison de l'enchaînement remarquable des faits qui s'y rap-

portent? Dira-t-on que, si le roman chronologique pèche faute d'avoir été composé avec le secours des tables historiques inconnues à ses auteurs, le roman topographique, si l'on peut s'exprimer ainsi, enfanté en présence des lieux mêmes dont il décrit les dispositions, doit à cette circonstance la solidité de ses conceptions?

Cette explication semble peu admissible, car, dans le système topographique développé par la légende, on ne saurait voir un tableau d'ensemble comprenant des faits simultanés capables d'être saisis d'un coup d'œil par un observateur. Il faut, au contraire, y reconnaître l'exposition rationnelle d'une série de faits successifs appartenant à des époques différentes. La réalité de ceux-ci est aujourd'hui prouvée en plusieurs points; elle l'est seulement grâce à des investigations de date récente et à des procédés de critique ignorés des hommes du moyen âge. Ce que l'art des inductions historiques ne leur avait assurément pas appris, leur imagination eût-elle suffi à le leur faire trouver? Cela n'est pas impossible, sans doute; mais cela est fort incertain. N'est-il pas plus simple de penser que ce qu'ils savaient sur ce sujet, c'est à la tradition qu'ils le devaient?

Le peuple messin, on ne saurait en douter, conservait le souvenir de certains faits relatifs à l'origine et aux accroissements successifs de la cité. La vérité de ces faits est attestée par diverses circonstances, notamment par l'enchaînement si logique avec lequel

ils se présentent dans le récit que nous en fournit la légende. Celle-ci, réduite à ces termes, semble se prêter à une explication que nous voulons tenter maintenant. Revenons pour cela sur le tableau qui précède, et, en le considérant cette fois dégagé des fables qui l'accompagnent, faisons ressortir le caractère de réalité qui appartient, croyons-nous, à quelques-uns de ses traits.

Tout d'abord, sans tenir compte de cette fantastique antiquité, qui remonte au déluge, oublions et les fils de Noé, et les Babyloniens, et les Troyens; rappelons-nous seulement certaines indications que justifient des preuves positives, ou dont la vraisemblance au moins montre la valeur. Metz a été primitivement un lieu de refuge, dans une position facile à défendre, au confluent de deux fleuves. Ses premières murailles ont eu pour objet de renforcer cette situation, en se modelant sur ses dispositions naturelles. Les murs ont dû se borner alors à embrasser, comme on nous le dit, une partie de l'espace compris entre les rivières. La légende mentionne avec ce caractère déterminé l'enceinte aux VII portes, dont la réalité est démontrée par des témoignages de plus d'un genre. En effet, le souvenir des portes qui lui sont assignées s'est conservé pendant longtemps, avec leur nom, en divers lieux[1] dont la situation répond très bien aux données de la légende, et dessine comme elles la figure de

1. Voir ci-dessus, page 124, note 2.

cette première ligne de défense. D'un autre côté, des restes de muraille antique, mis à découvert par des fouilles exécutées en diverses circonstances et à différentes époques[1], se rapportent exactement, sur plusieurs points, au tracé qui, pour cette enceinte, ressort des indications purement légendaires.

Le mur primitif côtoyait d'abord la rive droite du bras oriental de la Moselle, sur lequel s'ouvraient la porte Lavandière et la porte aux Chevaux. Au delà de celle-ci, et après avoir encore longé quelque temps la rivière, la muraille s'élevait sur la droite et atteignait le sommet de la colline après avoir suivi la crête de ses escarpements[2]. Au point culminant, elle rencontrait la porte Moselle. De là, les murs descendaient en prenant la direction indiquée aujourd'hui encore par une rue qui en a conservé le nom, et ils tombaient sur la porte Saillis située au bas de la rue Fournirue

1. Dès l'an 1513, à ce que rapporte Philippe de Vigneulles, on avait retrouvé les vieux murs de la ville dans les substructions de quelques maisons de la rue Saulnerie. Plus tard on les vit à Sainte-Marie, près du Moyen-Pont. De nos jours on a reconnu les restes de la muraille sur la petite place qui avoisine Sainte-Ségolène; on a aussi découvert, dans ces derniers temps, d'intéressants débris antiques sur les emplacements de la porte Saillis au bas de la rue Fournirue, et de la porte du Champ au bas de la rue du Grand-Cerf.

2. Cette portion de l'antique enceinte est décrite avec une remarquable précision par Philippe de Vigneulles dans un passage de sa chronique dont voici les termes : « ... iceulx viez murs... se acomençoient depuis la « rivière de Mezelle, en montant à mont devers le grenier de la ville, en « tirant à porte Mezelle, droit en ce lieu dessus le mur, et en descendant « Salnerie tout parmi Porsaillis et Woyezineuf, droit à l'église de Saint-« Martin et à la chapelle du prey... » (Vigneulles dans les *Chron. de Metz*, par Huguenin, p. 688.)

très près du cours de la Seille. Ils gagnaient ensuite à peu près en ligne droite le carrefour du Quarteau, sur lequel s'ouvrait la porte du Champ conduisant au Champ-à-Seille, et ils arrivaient un peu plus loin à celle des Curtis, donnant, à ce qu'on peut croire, sur les cultures et les jardinages, vers l'église Saint-Martin dite en Curtis, laquelle devait probablement à ce voisinage le surnom qui a servi longtemps à la désigner. Là, l'enceinte se relevait presque à angle droit, pour rejoindre la Moselle aux environs de la porte Lavandière, après avoir rencontré la septième et dernière porte, la porte Méridiane, qui regardait le sud-ouest, vers le point où la rue Serpenoise débouche aujourd'hui sur la place Royale.

L'enceinte aux VII portes n'est peut-être pas la première qu'ait reçue la cité[1]; elle est du moins la plus

1. On ignore absolument à quelle époque peut avoir appartenu la première ceinture de murailles. Suivant les hypothèses formulées d'après divers modes d'information par M. le colonel Parnajon, dans un mémoire sur les fortifications de Metz (*Congrès archéol. de France,* session tenue à Metz en 1846), la ville gauloise n'était pourvue d'aucune défense, et la ville romaine n'avait reçu tout au plus qu'un mur de clôture. Cet état de chose aurait subsisté jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle la terreur inspirée par les Normands, lors de la bataille de Remich (882), aurait fait établir à la hâte une enceinte défensive, qui soutint un siège en 923, et à la construction de laquelle auraient été employés les débris des monuments romains déjà détruits à ce moment. Ces débris, ornés de sculptures qui témoignent de leur origine, ont été trouvés dans les fondations de nos murailles en divers temps : au XVIe siècle, suivant Philippe de Vigneulles, à Anglemur et rue Saulnerie; de nos jours, près du même lieu, rue des Capucins (1834); antérieurement au sud-ouest de la ville, entre la porte Saint-Thiébault et la Moselle (1739), puis le long de celle-ci, au-dessous de l'Esplanade (1822-1836). Ces indications ne corres-

ancienne dont le souvenir se soit conservé. Nous pouvons regarder comme une notion positive la mention que nous en trouvons dans la légende de la fondation. Il en est de même de ce que celle-ci nous apprend encore de l'enceinte plus développée, à laquelle appartenaient les châteaux ou portes de Serpanus et d'Arénus. Celle-ci embrassait, après la première, une portion plus considérable de l'espace compris entre les deux fleuves, et enveloppait les quartiers nouveaux d'Ayest, de Vésegneuf, du Neufbourg et d'Anglemur. Elle correspondait à peu près à celle qui a subsisté jusqu'au XVIe siècle, et dont le tracé suivait, sans beaucoup s'en écarter, la ligne que forme encore au midi et au couchant la clôture actuelle de la cité, de la porte Mazelle à la rivière de Moselle[1].

pondent à l'enceinte aux VII portes que pour la portion de son parcours qui suit à peu près les deux rivières, au couchant, au nord et au levant; mais du côté du midi elles marquent, entre la Seille et la Moselle, une ligne beaucoup plus développée qu'elle et appartenant par conséquent, selon toute apparence, à une enceinte plus moderne. Il résulte de là que, si l'enceinte reconnue par M. le colonel Parnajon, avec cette extension, appartient à la fin du IXe siècle seulement, l'enceinte plus resserrée dite aux VII portes devra être reportée à un temps plus ancien que cette date et attribuée peut-être aux Romains mêmes. Elle représenterait alors le mur de clôture qu'on reconnaît avoir été établi par eux. Cette dernière hypothèse prendrait un caractère de plus grande probabilité encore si l'on devait, conformément à certains indices, reculer jusqu'à une époque antérieure aux invasions du Ve siècle l'établissement de l'enceinte que M. le colonel Parnajon fait seulement contemporaine des courses des Normands, à la fin du IXe.

1. Il semble résulter des termes dans lesquels nos trois textes s'expliquent touchant les murs qui se dirigeaient de la porte Serpenoise vers la Moselle, que ceux-ci allaient de cette porte (château de Serpanus) rejoindre à peu près le mamelon de la tour d'Enfer, lequel domine la rivière, pour

Parmi les indications topographiques dont on peut également signaler l'exactitude probable dans le document que nous étudions, il faut compter, avec les précédentes, celles qui concernent l'établissement du pont Rémond, passage très ancien de la rivière de Seille, et la création ultérieure des deux faubourgs d'Outre-Seille et d'Outre-Moselle, unis plus tard à la ville dont ils font aujourd'hui partie. Telles sont les notions qui, dans la légende des premiers fondateurs, forment la part très vraisemblable de la vérité et peuvent être rapportées à la tradition.

Nous ne saurions, sans faire certaines réserves, en dire autant de ce qui regarde les châteaux primitifs, dont parle également notre légende. On pourrait, au premier abord, être tenté de voir, dans ce qu'elle en dit, une tradition se rapportant à la physionomie réelle des premières installations faites sur le sol de Metz. On admettrait alors qu'avant de former en quelque sorte un tout solide dans sa ceinture de murailles, la ville eût présenté l'aspect d'un groupe de plusieurs petits centres distincts, fortifiés isolément les uns à côté des

descendre ensuite le long de celle-ci jusqu'à Anglemur, où ils rencontraient l'enceinte aux VII portes. La chronique anonyme du XVIe siècle n'est pas très explicite, il est vrai, à cet égard. La chronique rimée l'est davantage. Celle de Philippe de Vigneulles, qui l'est encore plus, laisse peu de chose à désirer sur ce point : « Et fit encore, y est-il dit, icelluy « Serpanus, avec l'aide des citains, fermer de murailles depuis ladicte « pourte jusques à la rivière de Moselle, et depuis la rivière jusques au « chastel de Zelech (maison des chevaliers de saint Jean), à loing de la « rivière, et fut alors fermé le lieu només l'anglez où en celluy temps ce « pourtaient les immondices de la cité, et fut pour ce només Anglemur. »

autres. Cette disposition n'aurait assurément rien d'inadmissible : elle fait songer aux collines de la Rome primitive. Cependant, il y a plutôt lieu de penser que, dans la légende, l'idée des châteaux n'est que le reflet des préjugés enfantés au moyen âge par la vue des anciens édifices romains. La ville, on le sait, a longtemps conservé des restes importants de ceux-ci, et quelques débris en subsistent encore, aux lieux précisément où on place les demeures des petits-fils de Noé[1]. La vue de ces bâtiments grandioses et de structure singulière, avec leurs cordons de briques et leur revêtement en petit appareil, au milieu des édifices tout différents du moyen âge; l'ignorance où on était de ce qui les concernait; tout cela autorisait, chez des hommes peu éclairés, les plus étranges suppositions touchant ces constructions, où l'on prétendait reconnaître l'architecture de la tour de Babel et des murs de Babylone. L'histoire ne faisant rien connaître ni de leur destination ni de leur origine, la légende se chargea du soin d'en révéler le secret.

Quoi qu'il en soit de cette observation, il n'est pas

1. Nous avons indiqué précédemment déjà (page 123, note 1) les emplacements assignés par nos chroniqueurs aux trois châteaux des fils de Sem, dans les lieux occupés aujourd'hui par le couvent des Carmélites, par le Marché-Couvert et par les maisons qui dominent l'abreuvoir de Sainte-Marie. Le couvent des Carmélites, établi dans un lieu nommé au moyen âge la cour d'Ormes, contient encore des parties considérables de vastes édifices romains dont la structure très significative se reconnaît depuis les caves jusqu'aux étages supérieurs du principal corps de logis. Ces antiquités ont été souvent visitées et décrites jusqu'à l'époque assez récente de l'établissement des Carmélites dans ce lieu. Le Marché-Couvert est

impossible, on doit le reconnaître, que très anciennement aient existé dans l'intérieur de la ville certains lieux protégés par des enceintes particulières, dont le souvenir aurait pu aussi suggérer la pensée des châteaux primitifs. Nous reviendrons sur cette indication à propos des notions qui ressortent de la légende où est raconté le sac de Metz par les barbares. Elle pourrait, jusqu'à un certain point, fournir aussi une explication de la notion légendaire des trois châteaux construits, disait-on, par les petits-fils de Noé. Cependant, c'est plutôt à la cause que nous avons signalée d'abord, au spectacle mystérieux des grandes ruines romaines existant encore au moyen âge en divers lieux de la cité, que, selon toute apparence, on doit rapporter cette notion des châteaux primitifs, avec la détermination de leur emplacement, et plus particulièrement encore la conception des données architectoniques recueillies sur leur compte par les documents légendaires.

Il y a dans ce que la légende nous dit des châteaux primitifs une indication fort remarquable et qu'on ne doit pas laisser passer inaperçue. A côté des trois châteaux des petits-fils de Noé, enfermés dans la pre-

bâti sur l'emplacement même de l'ancienne Cour-l'Évêque où ont subsisté, jusqu'à la fin du siècle dernier, de grandes constructions romaines dont les Bénédictins donnent des dessins dans leur histoire de Metz. Quant aux maisons occupées depuis le milieu à peu près du XVI[e] siècle par l'abbaye de Sainte-Marie, laquelle a laissé son nom à l'abreuvoir situé près de là au Moyen-Pont, des restes d'antiquités romaines y ont été vus encore et gravés par Chatillon au XVII[e] siècle.

mière enceinte, elle en mentionne un quatrième que construisent au dehors de celle-ci des nouveaux venus, des conquérants, qui se sont d'abord imposés par la force, et sur l'admission desquels on s'est ensuite accordé. L'emplacement assigné à ce nouvel établissement est celui de l'abbaye de Sainte-Glossinde, laquelle était installée au milieu des quartiers ajoutés, pendant la période romaine, on a quelque raison de le croire, à l'ancienne ville. En rapprochant entre elles ces diverses circonstances, on se trouve assez naturellement porté à rattacher le fait principal qu'elles concernent, la construction du quatrième château, au souvenir de l'arrivée des Romains et à celui du développement que prit sous leur domination la ville de Metz. Suivant cette hypothèse, l'histoire légendaire des châteaux primitifs représenterait, à un certain point de vue, dans ses périodes successives, la notion de la double origine de la cité, fondée par des peuples Gallo-Belges, et agrandie ensuite par les Romains : ceux-ci lui ayant donné, après l'avoir soumise, une extension matérielle dont les faits connus historiquement ne permettent pas de douter.

Cette interprétation regarde surtout, on le voit, le mouvement des peuples qui ont dû contribuer successivement à la formation de la ville de Metz. Elle ne change rien à ce que nous avons dit de l'origine probable des notions spécialement topographiques et architectoniques consignées dans la légende, touchant les châteaux primitifs. Au quatrième, en effet, comme

aux trois premiers, on assignait pour emplacement un lieu où, pendant le moyen âge, se voyaient également les ruines d'un important édifice romain[1]. On trouvait donc là aussi des restes de ces constructions dans lesquelles nos aïeux croyaient reconnaître, comme ils le disent naïvement, les conditions de structure de la tour de Babel et des murs de Babylone, d'accord avec l'étrange opinion qu'on devait les attribuer aux enfants de Noé et à ceux de Ninus. Quant aux cinquième et sixième châteaux bâtis par Serpanus et Arénus, c'est tout simplement la vue de la porte Serpenoise et de celle des Arènes (porte Saint-Thiébault), avec leurs édifices jadis assez considérables, qui en avait très vraisemblablement inspiré l'idée.

Il y a, comme nous venons de le voir, une certaine part de vérité dans ce que dit la légende de la fondation sur les deux premières enceintes de la cité et la formation des quartiers compris entre l'une et l'autre ; sur le pont Rémond ; sur les deux grands faubourgs d'Outre-Seille et d'Outre-Moselle ; et même, quoiqu'avec moins de précision, sur les prétendus châteaux primitifs, dont elle fait comme le point de départ et le

1. Philippe de Vigneulles mentionne dans ses chroniques des restes antiques découverts en ce lieu, dans le fossé de la porte Serpenoise, au mois d'avril 1523. Il parle de leur structure « à la mode ancienne, et « toute de pierres carrées et de bricques comme les airches de Jouy ou « comme la cour d'Ormes; et, ajoute-t-il, croit-on que cest ouvraige « estoit fait de moult loingtemps devant l'Incarnation Notre-Seigneur, « car il se monstrait que là y eust aultre fois eu aulcun pallais ou chas- « tiaul avec grant voulte; et plusieurs aultres choses estrainges estaient « audit lieu... » (Vigneulles, dans les *Chron. de Metz* de Huguenin, p. 792.)

premier noyau de la ville de Metz. Nous avons établi d'une manière générale la valeur probable de ces diverses indications. Il nous reste maintenant à faire à leur sujet quelques remarques d'un caractère plus particulier; nous y joindrons des observations parmi lesquelles il en est qui nous permettront d'apprécier et de déterminer jusqu'à un certain point l'âge du document qui nous occupe.

La position relative des sept portes de la primitive enceinte nous a permis de reconnaître la configuration de celle-ci[1]. Aux considérations que nous avons présentées à cet égard, nous devons ajouter quelques observations sur ce qui concerne ces portes elles-mêmes, et sur certaines questions qui se rattachent au même sujet.

La porte Lavandière et la porte aux Chevaux, qui s'ouvraient sur le canal oriental de la Moselle, ne donnaient probablement accès, comme l'indiquent leurs noms, qu'à un lavoir et à un abreuvoir situés sur le petit bras de la rivière. Quant au passage de celle-ci, il devait se faire ailleurs. Il résulte de certaines indications[2] qu'il était établi par le pont

1. Voir ci-dessus, p. 133.

2. Diverses considérations donnent lieu de penser que le pont Saint-Georges est le plus ancien pont de Metz, et que le canal sur lequel il est établi est le lit primitif et, de plus, jadis unique de la Moselle; tandis que le grand bras sur lequel est jeté le Pont-Thiffroy se serait ouvert ultérieurement. Il se pourrait donc qu'à une certaine époque on eût franchi à Metz la Moselle en une seule fois, à l'endroit où est construit le pont Saint-Georges. Plus tard, les habitudes de la circulation auraient, par suite de la formation accidentelle du grand bras, fait naturellement

Saint-Georges et le Pont-Thiffroy avant de l'être par le Moyen-Pont et le Pont-des-Morts. La porte qui correspondait à ce passage primitif de la rivière devait être, comme l'indique son nom, la porte Moselle, située près de l'église actuelle de Sainte-Ségolène, au sommet de la colline, et sur une petite place qui en a longtemps conservé le nom.

La porte Saillis conduisait à la Seille et correspondait à l'endroit où le cours de celle-ci était le plus rapproché des murailles ; cependant le passage principal de cette rivière était, comme nous le verrons, établi un peu plus bas, au pont Rémond. La porte du Champ s'ouvrait dans la direction du Champ-à-Seille qui lui donnait son nom et qui s'étendait jusqu'à la rivière, par delà les quartiers nouveaux qui ne tardèrent pas à s'élever de ce côté, le long des vieux murs : Vésegneuf (*vicus novus*) et le Neufbourg (*novum burgum*). La porte des Curtis débouchait sur les cultures établies aux abords de la ville, du côté des cantons si fertiles de notre moderne Sablon.

La porte Méridiane regardait, comme son nom l'indique, le midi, ou plus exactement le sud-ouest. Du point où elle était construite partait la grande artère de circulation qui conduisait à la porte Moselle, et par là au passage des deux rivières, en suivant,

construire avant tout autre le Pont-Thiffroy, afin de rétablir les communications anciennes. (Raillard, *Mém. sur les ponts de Metz,* 1864, p. 92.) Ces inductions sont d'accord avec les données légendaires qui mentionnent l'antériorité du Pont-Thiffroy sur le Pont-des-Morts. Nous trouverons celles-ci dans la légende du chevalier Métius.

à travers la cité, une ligne que dessinent aujourd'hui sous nos yeux la rue Serpenoise, la rue Taison et la place Sainte-Croix. Au sortir de la porte Moselle, deux chemins descendaient de la colline; l'un, se jetant un peu sur la droite, gagnait le pont Rémond par lequel on traversait la Seille; l'autre, tournant brusquement à gauche, conduisait à la Moselle. Celle-ci, comme nous venons de le dire, dut être franchie de bonne heure, à cet endroit, par le pont Saint-Georges, établi sur le petit bras, puis par le Pont-Thiffroy, qui correspond au premier sur le grand bras de la rivière. On a d'ailleurs quelque raison de croire qu'antérieurement déjà, et cela s'accorde avec les termes de la légende, le passage de la Seille avait été assuré par la construction du pont Rémond dont nous venons de parler.

Ce qui donne lieu de penser qu'il en était ainsi, c'est que l'établissement du pont Rémond sur la Seille, plus facile que celui des ponts de la Moselle, était, en quelque sorte, commandé, dès les temps les plus anciens, par cette circonstance que ce pont se trouve sur la ligne de parcours de la voie romaine bien connue, qui, en se maintenant toujours sur la rive droite de la Moselle[1], venait de Scarpone, passait par Metz, et se dirigeait de là sur Trèves par les stations de Caranusca

1. C'est un fait très important pour la topographie de notre ville, et d'ailleurs très bien établi, que la direction de cette voie romaine de Scarpone à Trèves par Metz, Caranusca et Ricciacum, toujours sur la droite de la Moselle. Au sud de Metz la voie existe encore en partie dans la forêt de Sillegny. Au nord on en retrouve également des tronçons près

et de Ricciacum. Il est très remarquable assurément que, d'accord avec ces considérations, nos documents légendaires nous fournissent l'indication de l'antériorité probable du pont de la Seille sur ceux de la Moselle ; ils ne mentionnent en effet ceux-ci qu'après avoir parlé de l'autre[1].

Nous avons encore à faire une dernière observation touchant l'enceinte aux VII portes. Celle-ci, à en croire la légende qui la décrit, était interrompue entre la porte des Curtis et le lieu qu'on nomma plus tard Anglemur, sur la Moselle.

Depuis ceste porte en curtis
Par la lettre en sommes aduertis
Tranchoit vn fossez mol ou dur
Tout outre jusque en Anglemur.

des villages d'Elzing et de Buding au passage de la Canner, dans un lieu où on s'accorde à placer la station de Caranusca. Celle de Ricciacum est, selon toute probabilité, quelques lieues plus loin, dans le voisinage de Ritzing. Toutes ces localités sont, comme Metz elle-même à l'époque romaine, sur la droite du cours de la Moselle. (Rapport de M. de Bouteiller adressé à la Commission de la topographie des Gaules, par la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle. — *Bulletin de la Société*, 1864, p. 23.)

1. Il convient de faire observer ici que les trois textes de la version que nous étudions maintenant (la première version de la légende des fondateurs) ne sont pas tout à fait d'accord entre eux dans ce qu'ils disent des ponts. La chronique rimée qui nous donne le plus ancien de ces trois textes ne mentionne que le pont Rémond établi sur la Seille et rejette dans la légende de la conquête et de la transformation de Metz par les Romains la construction des ponts de la Moselle. Le texte de Philippe de Vigneulles, plus récent que celui de la chronique rimée, introduit dans la légende de la fondation la construction des ponts de la Moselle; mais il les mentionne, à la fin de cette légende, comme ayant été ajoutés aux installations primitives, « par après plusieurs années et sai-

L'extension de la ville de ce côté avait-elle occasionné à un certain moment la destruction de cette partie des murailles, ou bien, lors de la construction première de celles-ci, en avait-elle empêché l'établissement à cet endroit? Dans la suite enfin, et en raison de circonstances que nous ne connaissons qu'imparfaitement, aurait-on été amené ainsi à y substituer, avec le caractère d'une mesure provisoire, peut-être même précipitée, le fossé garni d'une simple palissade dont parle la légende? Il serait difficile de se prononcer entre ces diverses hypothèses touchant les causes de l'interruption signalée en cet endroit dans la ceinture des premières murailles. Quant à cette interruption elle-même, il n'y a aucune raison de se refuser à l'admettre, car elle est formellement indiquée dans la description qui nous reste de l'enceinte aux VII portes. Nous trouvons même pour ce qui la concerne, dans

sons, » y est-il dit. Il respecte ainsi la notion essentielle de l'antériorité du pont de la Seille, le pont Rémond, qu'il mentionne parmi les créations les plus anciennes de la cité, réalisées avant l'arrivée des Troyens et avant l'établissement de la deuxième enceinte de Serpanus et Arénus qui leur est attribuée. Enfin le texte de l'anonyme du XVIe siècle, postérieur aux deux autres, réunit dans un seul groupe tout ce qui est relatif à l'établissement des ponts aussi bien sur la Seille que sur la Moselle, et, dans l'énumération qu'il en fait, il nomme ceux-ci les premiers, probablement à cause de leur plus grande importance : ce qui fausse l'esprit de la légende en effaçant complètement l'intéressante notion que nous donnent, d'accord avec toutes les probabilités, ses plus anciennes rédactions, touchant l'antériorité du pont de la Seille sur ceux de la Moselle. Cette altération n'est pas au reste la seule qu'introduise dans la légende l'anonyme du XVIe siècle. Nous aurons lieu de le reconnaître tout à l'heure (p. 157), à propos d'une notion singulière qui appartient à la deuxième version de la légende et que cet anonyme mêle aussi à la première, touchant le nom primitif de la cité.

la légende des premiers fondateurs, deux indications différentes qu'il est bon de faire connaître.

La première de ces indications semble se rapporter à la notion traditionnelle de l'extension prise ultérieurement, et peut-être dès l'époque romaine, par la cité, dans cette direction. Les habitants de la ville, est-il dit dans la chronique rimée,

Pour les survenants moins craindre
La firent de murailles ceindre
Tout à l'entour fors un quartier
Pour grandir quand feroit mestier.

L'autre indication rattache ce fait au souvenir d'une prise de vive force opérée dans cet endroit par des ennemis qui se présentent devant la ville naissante :

La cité estoit si fermée
Et de murailles environnée
Fors que un lieu fermé de palis
Par ce lieu là fut assaillie.

On voit par l'accord de ces diverses notions légendaires ce qu'étaient à Metz les traditions relatives à l'interruption de sa première ceinture de murailles du côté du midi, comme le marque la description de l'enceinte aux VII portes. Nous aurons à revenir sur la dernière des indications que nous venons de donner à ce sujet; nous la rappellerons quand nous étudierons la légende du sac de Metz par Attila; nous verrons alors que, rapprochée des données de

celle-ci, elle fournit pour l'une d'entre elles une interprétation qui permet de la rapporter au souvenir des mesures prises à la hâte dans Metz, ouverte et presque sans défense, à la nouvelle de l'approche des barbares, vers le milieu du ve siècle.

La première des deux indications légendaires que nous avons mentionnées, touchant l'interruption de l'enceinte de la ville au midi, nous a donné occasion de rappeler que, vers l'époque romaine, la cité s'accrut de ce côté par la construction de quartiers nouveaux. Là se trouvait, comme nous l'avons dit, l'édifice antique où les auteurs de la légende croyaient voir le quatrième château bâti postérieurement aux autres : notion intéressante, qui nous a paru contenir l'expression légendaire du développement donné à la cité sous la domination des Romains. C'est là aussi que fut tracée plus tard la seconde enceinte, signalée également par la légende, avec les deux derniers châteaux de Serpanus et d'Arénus. Ceux-ci ne sont autre chose que la porte Serpenoise et la porte aux Arènes, lesquelles, en dépit de ce qui est dit des seigneurs Troyens Serpanus et Arénus, devaient, cela est certain, leur nom, la première à la ville de Scarpone vers laquelle cette porte s'ouvrait [1], la seconde aux arènes

1. Il n'y a aucun doute à avoir sur l'origine du nom donné à la porte Serpenoise (*porta Scarponensis*). Cependant, comme la ville de Scarpone fut détruite assez anciennement, les souvenirs qui s'y rattachaient s'effacèrent aussi de bonne heure. La porte Serpenoise put bien, par une simple altération dans la prononciation, devenir d'abord la porte Charpenoise, comme Scarpone était devenu Charpaigne, nom du petit village

construites dans son voisinage. Ce sont là des souvenirs gallo-romains qui pourraient, jusqu'à un certain point, donner une date approximative à ces deux portes et par conséquent à la muraille qui les reliait entre elles et les rattachait ensuite d'un côté à la Moselle, de l'autre à la Seille. Cette muraille, qui constitue la seconde enceinte, semble, on le voit, se rapprocher pour son âge de l'époque romaine. Elle ne saurait pourtant remonter beaucoup plus haut que le VIe siècle, si la clôture imparfaite établie assez loin derrière elle, entre la porte des Curtis et la Moselle, est contemporaine, comme il y a quelque raison de le croire, des invasions des barbares dans le courant du Ve siècle.

C'est, en tout cas, entre l'époque à laquelle appartient la première enceinte et celle qui a vu s'élever la seconde qu'il convient de placer la formation des quartiers d'Ayest, de Vésegneuf, du Neufbourg et du Champ-à-Seille, constitués au dedans de celle-ci et au dehors de l'autre : Ayest (*Aggestus*) au pied de la colline dominée par la porte Moselle, et dans l'espace resté libre entre celle-ci et la Seille, que franchissait à cet endroit le pont Rémond ; Vésegneuf (*vicus novus*)

qui avait remplacé la vieille cité ; mais plus tard elle devint la porte Champenoise. Dans de nombreux documents on la trouve désignée par ce nom, lequel devait paraître très naturel à ceux qui, ne connaissant pas la ville depuis longtemps disparue de Scarpone, voyaient s'ouvrir à cet endroit la route qui conduisait de Metz en Champagne : exemple remarquable des singulières déviations qui rendent si difficile la science des étymologies. L'auteur de la chronique anonyme du XVIe siècle a, du reste, conservé la trace de ces transformations.

et le Neufbourg (*novum burgum*) établis le long des murs, le premier entre la porte Saillis et la porte du Champ, le second entre cette dernière et la porte des Curtis, avec un prolongement vers le sud dans la campagne; le Champ-à-Seille qui, des maisons du Neufbourg, s'étendait jusqu'à la rivière, le cours de celle-ci étant, à ce point, encore très écarté de l'ancienne enceinte qu'un peu plus loin il venait presque toucher à la porte Saillis.

Les dénominations de Neufbourg et de Vésegneuf, appliquées à deux de ces nouveaux quartiers, ne contredisent pas ce que dit la légende qu'ils étaient peuplés avant l'époque où leur territoire fut réuni à la ville par la construction de la seconde enceinte. On nous apprend en même temps qu'il en est tout autrement d'Anglemur, lieu désert et pour longtemps encore inoccupé, au moment où il se trouve pour la première fois enfermé dans la ville, par la rencontre de la seconde enceinte avec la première, du côté de la Moselle.

On ne peut pas assigner de date absolue à la formation des quartiers que nous venons de nommer ni à leur incorporation dans la cité; on ne peut que donner à leur origine une date relative, par rapport aux deux enceintes, entre le moment où la première s'est constituée avant qu'ils existassent et celui où la seconde a été élevée pour les protéger.

Nous ne sommes pas mieux informés de l'époque où ont commencé les deux faubourgs d'Outre-Seille et

d'Outre-Moselle. Mais nous avons sur celle où ils ont été réunis plus tard à la cité quelques indications qui intéressent l'histoire de notre légende. Celle-ci, nous devons le rappeler, ne connaît les deux faubourgs que séparés encore de la ville et renfermés de part et d'autre dans leurs murailles particulières. On voit par là que la légende a dû se fixer avant l'époque où ces faubourgs furent incorporés à la cité. Cette observation et quelques autres vont nous permettre de hasarder quelques hypothèses sur la date du document que nous étudions dans ce moment.

Le faubourg d'Outre-Moselle, situé dans l'île formée par les deux bras de la rivière, était encore séparé de la ville au commencement du XIVe siècle. Dans un document de l'an 1322, l'église Saint-Marcel qui s'y trouvait est dite Saint-Marcel au faubourg. Dans une autre pièce de l'année 1337, au contraire, l'abbaye de Saint-Vincent, qui était également située dans ce quartier, est qualifiée Saint-Vincent dans les murs de Metz[1]. C'est donc, à ce qu'on peut croire, entre les années 1322 et 1337 que s'accomplit la réunion du faubourg d'Outre-Moselle à la cité.

1. Ces deux pièces ont été vues en l'arche des amans de Saint-Marcel par Paul Ferry qui en a transcrit des extraits dans ses Observations séculaires : — 1322. « In nomine sanctæ et individuæ trinitatis... Gerar-« dinus dictus de Noweroy civis et amancius publicus mettensis... capel-« laniam unam ad altare beatæ Genouephæ sitam, in ecclesiâ parochiali « sancti Marcelli in suburbio ultra mosellam... (&) Dat. anno domini « millesimo trecentesimo vicesimo secundo, feriâ quintâ post octav. B. B. « Petri et Pauli apostolorum. » (*Obs. secul.* XIV. s. n° 162.) — 1337. « A « tous ceauls qui ces présentes lettres vairront et oiront nous Ugues pair

Pour ce qui est du faubourg d'Outre-Seille, divers documents du XIIIe siècle semblent indiquer qu'il était encore à cette époque séparé de la ville et enfermé dans une enceinte particulière, et que c'est à la fin du XIVe siècle seulement qu'il fut incorporé à la cité. Cela semble au moins ressortir des termes d'une chronique des Maîtres-Échevins, suivant laquelle aurait été commencée en 1381 seulement la fermeture, c'est-à-dire la muraille qui, de la Grève touchant au corps de la cité, allait au Champé situé dans le faubourg. C'est vraisemblablement ainsi que fut effectuée la réunion du faubourg d'Outre-Seille au reste de la ville.

Le faubourg d'Outre-Moselle ayant été rattaché à la cité entre 1322 et 1337 et celui d'Outre-Seille, selon toute apparence, vers l'an 1381, la légende des premiers fondateurs, qui parle de l'un et de l'autre comme étant séparés de la ville, a dû se fixer avant l'époque indiquée par ces dates, c'est-à-dire au plus tard au commencement du XIVe siècle. Elle comprend au reste des notions qui évidemment sont même antérieures à ce temps.

« lai pacience de Deu abbé de Saint-Vincent dedans les murs de Mes, « faixons saiuoir et cognexons que kant Bietrixaite la feme Forkignon « Mairasse ki fut... (&). L'an de graice notre signour M.CCC.XXXVII ans « lou lundy après l'invention sainte Crux. » (*Obs. secul.* XIV. s. n° 174.) Nous ne nous dissimulons pas qu'il y a quelqu'inconvénient à prendre au pied de la lettre, pour en tirer des inductions, les expressions que nous venons de citer. Aussi, en fondant sur leur signification et sur d'autres arguments du même genre, à défaut de preuves plus directes, des hypothèses touchant l'âge de nos documents, nous n'entendons présenter à cet égard que des probabilités et non des résultats incontestables.

On peut encore, pour ce qui regarde l'époque où a été constituée notre légende, tirer quelques inductions de cette circonstance, que, dans la plus vieille rédaction de sa première version, dans celle de la chronique rimée, il n'est pas encore parlé des grands ponts de la Moselle, dont l'un au moins, le Pont-Thiffroy, existait dès le commencement du XIIIe siècle[1]. Il faudrait donc faire remonter peut-être au delà de cette date la légende de la fondation de Metz, puisqu'elle ne dit rien de ces importants édifices, dont la première mention dans les documents de notre cycle légendaire appartient, comme nous le verrons, à celui d'entre eux qui regarde l'époque romaine.

Il y a enfin une dernière raison de reculer, avec une certaine probabilité, la constitution de notre légende jusqu'au XIIIe siècle ; c'est que la seconde version, dont nous allons parler tout à l'heure, est consignée dans un document, entre autres, qui a les caractères de certaines œuvres enfantées vers cette époque, et qu'il est difficile en tout cas de faire descendre plus bas que le XIVe siècle. La première version peut dès lors, avec une certaine vraisemblance, être rapportée, comme le

1. M. Raillard, ingénieur des ponts et chaussées, dans son mémoire sur les ponts de Metz, mentionne sous la date de 1222 des travaux de construction en bois pour le Pont-Thiffroy et ne place que vers le milieu du XIIIe siècle la première indication relative au Pont-des-Morts, également en bois à cette époque. Cette classification chronologique semble confirmée par les données légendaires, dans lesquelles le Pont-Thiffroy est nommé le premier : d'où l'on peut inférer que l'autre aurait été établi après lui.

veulent d'autres considérations, au XIIIe ; quelques-unes de ses parties sont même probablement plus anciennes encore. Cependant les rédactions que nous en possédons, il faut le rappeler, sont loin de remonter aussi haut. Celles que nous avons pu citer ne sont que du XVe siècle, tout au plus de la fin du XIVe, dans la chronique rimée, ou même du commencement du XVIe dans la chronique de Philippe de Vigneulles, et un peu plus récentes encore dans la chronique anonyme de la collection Emmery. C'est ce qui aura permis d'introduire, comme interpolation, dans ces textes, les noms de Gornaldus, de Baudocius, de Reguillonus et de Chaversonus, donnés aux seigneurs Troyens, compagnons de Serpanus, lesquels n'ont dû être imaginés qu'à une époque où florissaient les quatre grandes familles messines qu'ils rappellent. Or, si l'illustration des Gournay a commencé dès le XIIIe siècle, celle des Baudoche et des Renguillon ne date que du XIVe, et celle des Chaverson du XVe seulement[1].

Les observations qui précèdent se rapportent à la première des deux versions de la légende. Nous avons annoncé en commençant qu'il y en a une seconde ; il faut la faire connaître aussi. La première version nous est parvenue dans tous ses détails, la seconde nous est connue seulement par de courtes analyses que Philippe de Vigneulles donne successivement des deux textes qui s'y rapportent. Ceux-ci sont empruntés, l'un à une

1. Voir ci-dessus : Introduction, page 55, note 1.

chronique ancienne, l'autre au roman de saint Livier, et ils semblent ne présenter entre eux que des différences insignifiantes. Suivant la seconde version, la fondation de Metz serait due exclusivement aux Troyens fugitifs à la suite de la destruction de leur ville. Voici le récit qu'elle en fait.

Après la ruine de Troie la grande, Francion, fils d'Hector, conduit à travers la Scythie et la Germanie une colonie nombreuse d'exilés échappés à ce désastre. Les nobles seigneurs qui marchaient à la tête de ce peuple portaient un oiseau sur le poing et ne vivaient que de chasse. Dix d'entre eux « font paction « ensemble que où leur oiseaulx se asseoiroit, chacun « feroit en ce lieu sa demorance et fonderoit une cité. » Ainsi naissent Paris, Reims, Châlons, Troyes, Vaucouleurs, Scarpone. Trois de ces nobles seigneurs, Méliandus, Dolbus et Arénus, qui étaient frères, descendent la Moselle et arrivent à l'endroit où la Seille y verse ses eaux. « Quand se vint à la vesprée, dit le « vieux récit, si laixirent voller leur oiseau. » Celui de Méliandus s'arrête sur le haut de la montagne, celui de Dolbus sur un chêne qui était un peu plus bas et celui d'Arénus sur un saule au bord de la rivière.

Trois châteaux s'élèvent dans ces emplacements et, comme « les dicts trois frères estoient fort courtois et « lealz et ne vivoient mie de pilleries ne ne grevoient « mie les aultres terres et seigneuries d'aultrui, » les gens du voisinage viennent en foule se grouper autour

d'eux. De ce concours naît une ville qu'on nomme Montmélian, du nom de Méliandus, l'aîné des trois frères à qui elle devait son origine. Plus tard, on substitue à ce premier nom celui de Dividunum, qui est, dit-on, un mot latin signifiant chose divine ou fondée divinement, parce que la ville « est bien assise, « en bon air et en bon païs, » puis celui de Médiomatricum, à cause de la position de la cité au milieu de trois autres villes, Trèves, Toul et Verdun, dont elle est « comme mère et fondateresse. »

Tel est, dans ses données essentielles, le tableau que présente la seconde version. Elle était faite pour flatter l'amour-propre des Messins, en exaltant l'importance de leur ville. « Cest cité, » dit Vigneulles à la fin d'un des deux textes qu'il donne de cette version, « ait tousiours esteis, dès son acomencement, forte « et gairnie de haulte et espesse murailles et de grant « défense et fournie de bon peuple, et dit encore cet « acteur, ajoute-t-il, que depuis elle ait été appelée « Mets, comme elle est encore de présent, apres vng « chevalier romain qui fut à la prendre et à la gai- « gner, car ce noble chevalier se appeloit Mécius. » Vigneulles termine son analyse en disant que, pour le reste, les faits racontés dans l'ouvrage qu'il cite et dans plusieurs autres, également consultés par lui, s'accordent avec ceux qu'il a rapportés précédemment touchant l'origine de la cité, et il renvoie, pour ce qui en est, au passage où se trouve, en tête de sa chronique, la grande version de la légende.

Parmi les traits qui appartiennent spécialement à la petite version, on doit signaler, au premier rang, l'étrange indication qu'elle renferme touchant le nom donné primitivement à la cité. Suivant elle, Metz se serait appelée d'abord Montmélian. Rien dans notre histoire, il faut le dire, ne semble se prêter à l'explication de cette mention singulière. Le nom de Montmélian ne figure dans aucun de nos documents historiques, et il n'est rappelé, que nous sachions, dans la dénomination présente ou passée d'aucun des quartiers de la ville ni d'une partie quelconque des territoires voisins. Ce nom, à en croire la légende, viendrait de celui de Méliandus, l'aîné des trois fondateurs. Tout ce que nous pouvons dire à ce sujet, c'est que le nom de Méliandus, ainsi que ceux de ses prétendus frères Dolbus et Arénus, se trouvent déjà relatés, avec la bien légère variante Mélandus pour Méliandus, dans la première version. Là ces noms sont attribués aux constructeurs de trois des portes de la cité, au Troyen Arénus qui élève au midi de la ville une de celles de la seconde enceinte, à Dolbus et à Mélandus qui établissent celles du faubourg d'Outre-Moselle, aux lieux où plus tard furent jetés sur la rivière le Pont-Thiffroy et le Pont-des-Morts. Il n'est pas sans intérêt, ce nous semble, de retrouver ainsi des traces de communauté entre les deux versions sur ce point qui constitue leur différence la plus notable; car le nom de Montmélian donné à la ville naissante est une particularité qui, étrangère à la

grande version, appartient spécialement à la petite[1].

D'après la physionomie propre de cette indication, jointe à cette circonstance qu'elle a pour fondement certains détails communs aux deux versions, il y a peut-être lieu d'y voir, non pas une notion spéciale, mais simplement un développement des données premières de la légende, dans un sens romanesque qui est précisément celui d'un des documents où elle se rencontre. En effet, un des deux textes de la petite version a été, nous l'avons dit, emprunté par Philippe de Vigneulles au roman de saint Livier, et ce roman, que nous aurons à étudier plus tard, est, comme nous le verrons, une œuvre exécutée selon toute apparence avant la fin du XIVe siècle. Il est conçu dans le goût littéraire des grandes compositions chevaleresques du XIIIe, à côté desquelles il y a lieu de le ranger. Le nom de Montmélian appartient à la géographie toute de fantaisie de ces œuvres d'imagination, et on reconnaîtra certainement un caractère analogue à l'invention des oiseaux que portent les

1. Ce détail est entré cependant, mais avec le caractère probable d'une interpolation, dans l'un des trois textes de la grande version, celui de l'anonyme du XVIe siècle, qui se sépare, en cela comme en quelques autres points encore, des deux premiers textes. Nous avons déjà parlé précédemment, à l'occasion des notions relatives aux ponts (page 144, note 1), des différences que présente avec la chronique rimée et celle de Philippe de Vigneulles l'œuvre anonyme du XVIe siècle; nous ajouterons qu'on peut attribuer ces singularités au système de composition ou plutôt de compilation suivi par son auteur; ce qui est au reste d'accord avec l'époque tardive où il a paru. Nous renverrons sur ce point à ce que nous avons dit au chapitre I de ce livre, sur l'écrivain et sur son œuvre dont nous avons seulement quelques fragments.

nobles Troyens, et qui dans leur vol marquent la place des châteaux primitifs construits par les fondateurs de la cité. Ces trois seigneurs, avec leur oiseau sur le poing, appartiennent évidemment à la galerie des personnages qu'on rencontre dans les romans de chevalerie. La petite version de notre légende nous les représente comme des Troyens, et attribue à eux seuls la fondation de la ville. C'est là une particularité qui rattache encore cette version à la famille des œuvres écloses sous l'influence du génie littéraire français pendant le moyen âge.

On sait ce que sont dans nos légendes nationales ces Troyens transformés en peuple des Francs au passage du Rhin, pour conquérir la Gaule et y fonder le royaume de Charlemagne et de Hugues Capet[1]. Ce thème apocryphe a joui d'un tel crédit au moyen âge dans tous les pays de langue française, qu'on ne doit pas s'étonner d'en trouver les données dans la légende messine. Nous les avons déjà vues apparaître dans la grande version; mais pour qu'elles viennent prendre

1. La légende de l'origine troyenne des Francs est fondée sur une opinion qui paraît être née vers la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe seulement. Elle ne se trouve pas dans Grégoire de Tours, qui a réuni, au VIe siècle, tout ce qu'on savait alors de plus ancien sur les Francs (Hist., l. II, c. 9); on la rencontre pour la première fois dans l'Epitome (chap. 2) attribué à Frédégaire et rédigé dans la première moitié du VIIe siècle. On lit dans cet ouvrage que, parvenus du Danube sur le Rhin, les Francs construisirent près de ce dernier fleuve une ville, qu'en souvenir de leur première patrie ils nommèrent Troie (*Troja*). Cette circonstance a donné lieu de penser que l'idée singulière de faire venir les Francs des Troyens avait pu avoir pour point de départ la syno-

la première place, comme cela a lieu dans la petite, il faut quelque chose de plus qu'un simple emprunt ; il faut presque la force d'une idée dominante. Ainsi donc, s'il y a lieu de croire que l'auteur de cette composition n'était pas absolument étranger à Metz, ce que paraissent démontrer les traits essentiellement messins de son œuvre, on doit penser au moins qu'il avait encore d'autres attaches et qu'il subissait d'autres influences. C'est ce que prouverait, au besoin, la manière dont il parle de la fondation des grandes villes du royaume de France. Il semble même indiquer plus particulièrement son origine, par la considération égale qu'il accorde, tout à la fois, à ces villes et à certaines localités d'importance plus que secondaire qu'il mentionne avec elles, à Vaucouleurs par exemple et à Scarpone déjà réduite de son temps, comme il le dit, à la condition d'un simple village.

La petite version de la légende qui traite de la fondation de Metz est donc une œuvre exécutée probablement hors de cette ville, peut-être par un habitant du territoire de Scarpone ou de Vaucouleurs. Elle est d'ailleurs constituée sur les données de la légende

nymie apparente du nom de la ville de Priam avec celui d'une ville que les Francs occupèrent effectivement sur la rive gauche du Rhin, au-dessous de Dusseldorf, et dont le nom, *Colonia Trajana*, s'est métamorphosé en ceux de *Trojana*, *Troja*, *Troja francorum*, *Troja minor*, *Troja sancta*, *Troja sanctorum*, *Sancten* ou *Xanten* (de Ring, cité par Digot, *Hist. d'Austrasie*, I, p. 131). En constatant l'apparition de cette notion vers le commencement du VIIe siècle, on en a aussi attribué l'origine à des idées rapportées d'Orient par une ambassade de Dagobert à Constantinople vers cette époque. (Huguenin, *Hist. d'Austrasie*, p. 367.)

messine exposée dans la grande version, dont elle semble être un extrait; et c'est dans le cadre d'une composition chevaleresque, d'un roman portant la date probable du XIIIe siècle ou du XIVe au plus tard, qu'elle paraît s'être d'abord produite. Ces conclusions n'ont rien de forcé, à ce que nous croyons. Nous leur avons d'avance emprunté un de nos arguments pour déterminer l'âge approximatif de la grande version qui contient l'expression complète de la légende. Cette grande version étant nécessairement antérieure à la composition romanesque consacrée vers le XIVe siècle à la petite, on est fondé, avons-nous dit, à la considérer comme une œuvre qui, malgré la date assez récente de ses rédactions dans des manuscrits du XVIe siècle, pourrait bien remonter jusqu'au XIIIe.

On connaît maintenant les deux versions de notre légende des premiers fondateurs; on peut apprécier en quoi consistent les analogies et les différences qui existent entre elles. La seconde est évidemment brodée sur le même fond que la première. Il n'y est plus question, il est vrai, du déluge et des petits-fils de Noé, ni même des Babyloniens, détails peu importants; mais, avec les Troyens, il y reste la notion essentielle de l'arrivée des peuples venus de l'Orient. Le relief donné par la petite version au rôle des fils de Priam et de Francion mérite considération. Il est, comme nous l'avons fait remarquer, conforme à l'esprit des grandes légendes françaises sous l'influence desquelles cette version semble éclose. Quant à la notion toute messine

des trois châteaux primitifs, elle est commune aux deux documents. Nous avons déjà dit d'où elle vient, selon toute apparence. Il y a lieu de penser qu'elle n'a pas, dans la petite version, d'autre signification que dans la grande, où nous l'avons rencontrée et appréciée précédemment. Le nom singulier de Montmélian, donné par la dernière version à la nouvelle ville, est un des traits caractéristiques qui lui sont propres. En revanche, elle laisse dans l'ombre les précieuses notions fournies par l'autre sur les accroissements successifs de la cité, notamment celles qui regardent les premières enceintes. C'est dans ces renseignements si curieux, appartenant exclusivement à la première version, que réside surtout l'intérêt de ce document.

En résumé, la légende des premiers fondateurs de Metz, composée de notions vraisemblablement assez anciennes et fixées dans leur ensemble vers le XIII[e] siècle, nous donne, sous la fiction qui les recouvre, des indications vraies appartenant à deux ordres de faits distincts. Parmi ces faits, les uns se rapportent à l'arrivée dans notre pays de peuples venus des parties orientales de l'Europe; les autres, à la formation première et aux développements successifs de la ville elle-même et de son enceinte. Nous aurons, croyons-nous, déterminé la part de la fiction, en disant que, pour ce qui regarde les premiers, elle y ajoute la mention toute gratuite des petits-fils de Noé, des Babyloniens et des Troyens; et qu'en ce qui touche les seconds, elle leur donne, par leur mélange avec les

autres, une antiquité absolument imaginaire. Quelques-uns de ces faits appartiennent au moyen âge seulement, et d'autres, plus anciens, doivent être cependant encore postérieurs à certains événements de date certaine, mentionnés après eux dans notre cycle légendaire, à la conquête romaine des Gaules par exemple.

CHAPITRE TROISIÈME.

LA LÉGENDE DU CHEVALIER MÉTIUS.

SOUMISSION ET TRANSFORMATION DE METZ PAR LES ROMAINS.

Conquête romaine des Gaules; soumission de Metz aux Romains; notions légendaires sur ce fait; caractère et portée de ces notions. — LÉGENDE DU CHEVALIER MÉTIUS; les deux versions de la légende. — Analyse de la légende dans sa première partie : conquête et destruction de la cité. Ressemblance des deux versions, sauf en un point essentiel; indications historiques sur ce point. Analyse de la légende dans sa seconde partie : transformation romaine de la cité. — Appréciation de la légende; sa signification générale; hypothèses sur l'époque de sa composition, d'après les détails qu'elle donne sur la constitution des Paraiges, sur la possession de la Vouerie par la ville, sur la construction des ponts de la Moselle; date probable de la notion relative à Métius. — Notions vraies fournies par la légende touchant l'époque romaine : Rome-Salle; l'Amphithéâtre.

La conquête des Gaules par les Romains est un fait assez connu dans ses traits généraux et dans quelques-unes de ses données principales, mais fort

peu éclairé dans la plupart de ses détails, dans ceux mêmes qui intéressent quelques-uns de ses épisodes les plus importants. Pour ce qui regarde la ville de Metz en particulier, la soumission de celle-ci aux Romains ne saurait être l'objet du moindre doute, et c'est, dans le cours de ses destinées, un fait considérable pour ses conséquences; mais, quant à la manière dont il s'est accompli, et quant au moment précis où il a eu lieu, c'est un événement enveloppé d'une obscurité presque impénétrable. Interrogée sur ce point, l'histoire reste muette, on est réduit à donner la parole à la légende. Le témoignage de celle-ci, malgré le peu d'autorité qui s'y attache, n'est pas dénué de tout intérêt.

Dans les annales fabuleuses de notre cycle légendaire, les Romains paraissent après les Troyens. La mention de ces derniers, empruntée, comme nous l'avons vu, aux vieilles légendes françaises, semble devoir indiquer, dans les documents messins, la colonisation anté-historique de nos provinces, par quelque peuple venu des parties orientales de l'Europe ou de l'Asie elle-même. S'il en est ainsi, et si l'arrivée des Troyens représente les faits antérieurs à toute connaissance positive, il y a, on le reconnaîtra, quelque vérité à n'introduire qu'après eux seulement, dans le récit, les Romains, dont les expéditions se rapportent à une époque qui appartient complètement à l'histoire.

Nous avons déjà précédemment rencontré dans la

légende des premiers fondateurs certains traits qui, selon toute apparence, concernent l'occupation de Metz par les Romains. Rappelons, en deux mots, que ces indications ressortent de la notion relative au quatrième château fondé, dans les premiers temps de la cité, par un peuple qui s'est d'abord présenté en conquérant. Accepté ensuite par les anciens habitants, il s'installe à côté d'eux dans de nouveaux établissements fondés au dehors et au midi de la ville primitive, et que leur emplacement désigne avec une certaine probabilité comme appartenant aux accroissements de la cité pendant l'époque romaine. Indépendamment de ces indications peu explicites, l'entrée de Metz dans le monde romain a, comme nous l'avons déjà dit, son expression propre dans une légende spéciale, celle du chevalier Métius, où ce fait est présenté comme l'œuvre de la violence dans deux phases successives, l'une de la conquête, l'autre de la transformation de la cité.

Suivant la légende, Metz aurait été conquise par les Romains. La vanité des peuples, il est bon de le faire remarquer, les porterait naturellement à dissimuler plutôt qu'à inventer de semblables événements; et, s'ils en conservent la trace dans leurs annales même fabuleuses, on peut croire que c'est par respect pour quelque tradition qui en aurait gardé le souvenir. C'est là une raison pour ne pas refuser toute considération à la légende de la conquête de Metz par les Romains; tout au plus pourrait-on faire cer-

taines réserves sur le sens absolu de quelques-unes des données qui la constituent.

Si nous nous rappelons ce que, dans notre introduction, nous avons dit de la condition de ville alliée (*socia civitas*) attribuée à Metz sous les Romains, et de la probabilité qui en résulte pour la cité de n'avoir pas été auparavant réduite par les armes[1], nous devons reconnaître qu'il y a une opposition formelle entre ces renseignements historiques et la notion légendaire qui représente Metz comme soumise par des conquérants. Il y a lieu de considérer, d'un autre côté, qu'à l'époque où la légende a dû être rédigée, on pouvait bien se trouver déjà trop loin des faits pour en avoir un souvenir direct; et il y aurait quelque raison de penser qu'ayant surtout à y exprimer la transformation radicale qui fut pour Metz la conséquence de l'occupation romaine, on y aurait tracé pour cela, de préférence à tout autre, le tableau d'une prise de possession accompagnée de violence, parce que c'était l'image qui représentait le mieux ces profonds changements. On pourrait croire dès lors que la légende de la conquête romaine a dû être inventée pour peindre une situation moins violente peut-être que ce qu'elle indique, mais avec l'intention de rendre cette situation d'une manière saisissante, en y introduisant un accent plus prononcé que celui qui la caractérisait réellement. La conquête ne serait plus alors qu'un acte de civilisation.

1. Voir l'Introduction, page 8.

Il faut cependant reconnaître que, suivant toute probabilité, de pareils faits n'ont guère pu s'accomplir sans que la force ait été employée, au moins dans une certaine mesure, pour les réaliser; c'est là ce que pourrait exprimer dans plusieurs de ses détails la légende qui raconte l'établissement du régime romain à Metz. Ce document emprunte de l'importance à cette considération, et en outre à une observation que nous ferons tout à l'heure : c'est que, dans le récit qu'il contient, il y a quelques particularités qui présentent une remarquable conformité avec certains traits de l'histoire générale de la conquête des Gaules.

La légende de la conquête et de la transformation de Metz par les Romains se trouve, comme nous l'avons dit, dans la chronique rimée et dans celle de Philippe de Vigneulles, qui en donnent deux versions distinctes. Ce dernier écrivain déclare, en maint passage, ne parler des faits qu'elle concerne que d'après les anciens récits; c'est néanmoins dans la version de la chronique rimée que nous suivrons notre légende, parce que la rédaction de ce dernier document est la plus ancienne. L'autre ne s'en écarte d'ailleurs que pour des détails de minime importance, sauf en un point essentiel que nous signalerons en passant. A part ce qui regarde ce trait particulier, la version de Philippe de Vigneulles ne mérite aucune mention spéciale après la première; et nous nous bornerons, pour donner une idée de sa physionomie propre, à lui faire l'emprunt de quelques passages dans le cours de la narration.

Jules César guerroyant dans les Gaules, un de ses lieutenants, le chevalier Métius, arrive à Metz. Il en admire l'assiette et les défenses, le régime et la bonne police. La ville est grande et bien peuplée; les nobles réunis en ont le gouvernement. César a résolu de la soumettre à son empire; son lieutenant a pour mission de l'y réduire de gré ou de force; et, comme dit la chronique rimée,

Lors donc Métius fit son devoir
Du mandement faire; assavoir :
Aux citoyens monstra par lettre
Comment César les voulait mettre.

Les citoyens, fort troublés à une pareille communication, demandent un délai pour prendre conseil. Ils se décident finalement à la résistance et répondent :

Nous sommes sur nos héritaiges
De par nos anciens parentaiges
C'est nostre; si on nous fait tort
Nous les tiendrons jusqu'à la mort.

Quant Métius seust la responce
De grant colère le nez leur fronce,
Et commande par grand despit
Qu'ils n'eussent ni jour ni respit.

Le Romain réunit ses gens d'armes; la cité assaillie par tous les côtés à la fois est enlevée et livrée aux horreurs du pillage :

Or fut la cité mal instruite
Prinse, abatue, arse et destruite.

Noyez, pendus, tuez, rostys,
Furent riches, grands et petits.

Fortune passe et sy s'en va,
Qui se peust sauver se sauva.
Après ce grand trouble et huttin
Chacun mit la main au butin.

Capitaines et chevaliers retournent à Rome chargés de richesses, laissant derrière eux la ville détruite. Plus tard elle est reconstruite par Métius lui-même, qui lui donne son nom. Ce fait de réparation constitue dans la légende une seconde partie qui nous semble exprimer spécialement la phase de transformation de la cité sous le régime romain, comme la première a servi à rendre celle de la réduction ou de la conquête.

Nous venons de voir ce qui constitue en ses traits essentiels la première partie de la légende, dans la chronique rimée. Dans la version de Philippe de Vigneulles, elle est enrichie de la description pompeuse de la cité, de ses richesses et de ses palais, et d'un tableau du bonheur de ses habitants, maintenus en franchise et en liberté jusqu'à l'arrivée des conquérants. Venant à parler de ceux-ci, notre vieux chroniqueur fait de leur convoitise une peinture dont il emprunte naïvement les couleurs au temps où il vivait, sur la fin du XVe siècle, et où la ville était un objet d'envie pour les seigneurs du voisinage. « Les Romains, dit-il, très « mallement indignes faisoient souvent esguet, s'effor-

« çant plusieurs fois à destruire la dicte cité, aux quelz
« très vaillamment par plusieurs fois elle résistoit; et
« tellement que toutes les autres nacions la craignoient
« et magniffioient, la estimant très puissante et très
« redoutable... Elle se armait tous les jours contre
« ses envieulx, en préparant tousiours armes, artil-
« lerie, sans espargnier homme qui lui fust contraire,
« rendant à chacun ce qui lui apparthenoit... »

Philippe de Vigneulles avait évidemment les yeux fixés sur les choses de son temps lorsqu'il faisait, dans ces termes, le portrait de fantaisie de la cité gauloise qui allait plier sous le joug des Romains. Dans le récit du chroniqueur, César lui-même prend la ville et la détruit. C'est là une variante notable dans la version qui lui est propre par rapport à celle de la chronique rimée. Dans celle-ci, on l'a vu par l'analyse qui précède, ce n'est pas César, c'est un de ses lieutenants qui s'empare de Metz; et il n'en vient à la force, pour la réduire, qu'à la suite de préliminaires où on ne peut méconnaître une période de négociations. Cette version offre, en ce point, un remarquable accord avec le peu de notions exactes qu'on peut tirer de l'histoire générale de la conquête des Gaules, pour le fait particulier de la réduction de Metz par les Romains.

Ce n'est pas César, tout tend à le prouver, qui a opéré en personne la soumission définitive des peuples établis dans nos contrées. Ces peuples appartenaient à la grande famille des Belges. Le premier d'entre eux était celui des *Treviri* qui occupait les cantons de la

basse Moselle; un peu plus haut se trouvait celui des *Mediomatrici* dont la place principale, *Divodurum*, n'était autre que la ville de Metz. Or, dans les célèbres commentaires consacrés à ses campagnes des Gaules, César, qui ne nomme pas une seule fois *Divodurum*, ne parle que fort peu, et d'une manière indirecte, des *Mediomatrici* eux-mêmes. Il serait difficile d'accorder ce silence avec le fait d'une conquête accomplie personnellement sur ces derniers, par le grand capitaine qui racontait ses propres victoires. Sa réserve s'explique au contraire parfaitement d'après la marche toute différente que semblent avoir suivie les événements.

Dans sa seconde campagne des Gaules (57 av. J.-C.), César avait soumis une partie des Belges, après les avoir plusieurs fois battus dans les régions de la Sambre et de la basse Meuse. Plus tard ce sont ses lieutenants, et particulièrement Labiénus, l'un d'entre eux, qui réduisent les peuples soulevés à différentes reprises, par les manœuvres d'Induciomare notamment (54 av. J.-C.), et ensuite par le cri de désespoir poussé dans *Alesia* par Vercingétorix (52 av. J.-C.). On sait qu'après ce dernier et mémorable épisode de la résistance, l'asservissement des Gaulois fut à peu près accompli. Les *Mediomatrici*, qui sont formellement signalés dans cette dernière phase de la lutte, furent, comme les autres peuples de la Gaule, contraints à l'obéissance; et leur soumission, dont il n'est fait aucune mention spéciale, mais qu'on ne peut révoquer en doute, fut, selon toute vraisemblance, en même

temps que celle des *Treviri*, l'œuvre de Labiénus. A lui en revenait probablement l'honneur, soit que le succès fût le résultat de négociations, soit qu'il eût été obtenu par la force des armes dans la campagne conduite par ce lieutenant de César en l'année 51.

On voit combien, dans ses traits principaux, l'histoire est d'accord avec la légende telle que nous la donne la chronique rimée, puisque dans celle-ci non plus ce n'est pas César, mais un de ses lieutenants, qui, selon les termes exprès du document, soumet la ville des *Mediomatrici*.

Après la phase de conquête et de destruction vient celle de transformation pour la cité sous les Romains ; le tableau de celle-ci a également, comme nous l'avons dit, sa part dans la légende. Reprenons l'analyse de cette dernière au moment où Métius vient de s'emparer de la ville.

Sur l'ordre de César, Metz, tombée au pouvoir de son lieutenant Métius, a été détruite de fond en comble. La charrue a été promenée parmi ses ruines, et dans les sillons on a semé des deniers à l'image de l'empereur. On les retrouvera un jour, comme des témoignages de son triomphe, chaque fois que sera remué à quelque profondeur le sol de la cité. Ayant accompli cette dernière partie de l'œuvre prescrite, Métius revient à Rome, non sans remords de cette impitoyable exécution. Sa conscience troublée lui fait craindre d'être, pour un si grand crime, voué à la damnation

éternelle. Il se dit qu'une seule chose peut lui faire trouver grâce devant Dieu; c'est de réparer le mal opéré par lui et de reconstruire la ville anéantie. Il demande à César de lui en concéder le territoire, et il l'obtient comme récompense de ses grands services, avec la permission d'en relever les murailles et d'y réunir un nouveau peuple.

Métius, qui était au reste fils de roi, part donc avec des ouvriers de toutes sortes et des gens de diverses nations. Arrivé au but de son voyage, il fait crier par tout le pays que ceux des anciens habitants qui survivraient quelque part peuvent revenir, et qu'ils seront accueillis dans la nouvelle ville. Un grand nombre se présentent,

> Entre les quels cinq en trouva
> Que moult noble et sage aprouva,
> Et il les mist de son conseil
> Et en justice ses pareils.

De ces cinq nobles hommes sont venus les cinq paraiges, ajoute Philippe de Vigneulles à cet endroit.

La ville reconstruite, son nouveau fondateur lui donne un nom qu'il tire du sien propre. De Métius il fait Metz; et depuis lors on dit Metz-la-Pucelle, parce que, pour lui assurer longue durée, et peut-être aussi, par suite de quelque mystérieuse croyance, pour la maintenir en éternelle jeunesse, une vierge avait été, à ce que racontaient les anciens, renfermée dans la muraille d'une de ses tours. La ville est donc refaite et bien peuplée, et, ajoute la chronique rimée,

Métius en fut le seigneur
Et la soubmit à l'empereur.

Il donne à la cité des institutions par lesquelles sont sauvegardés les privilèges des anciens habitants descendants des enfants de Noé. Il les fait Seigneurs-Voués de la ville, les constitue en Justice pour faire bonne police, et en forme les cinq Paraiges, auxquels il joint le Commun qui sera comme le sixième. Près de mourir, il leur donne ses derniers avis, en les chargeant de compléter son œuvre; voici ses paroles :

Vous êtes cinq nobles paraiges
Vaillants, riches, prudents et saiges,
Pour régenter vous ay assis,
Et mon commun qui fera six.

Pourvoyez-vous au demeurant;
Adieu vous dy, j'en va mourant,
Secourez à plus nécessaire,
Ascheuez ce que ne peux faire.

Métius meurt, laissant la ville ordonnée de manière à se suffire à elle-même. Le régime aristocratique y est institué sous l'obéissance due à l'empereur :

. . . .
La citez auoit pour suppos
L'empereur toujours Augustus
Auquel l'auoit submis Métius.

Les riches et nobles citains s'appliquent dès lors à continuer l'œuvre commencée et remise entre leurs mains par Métius. Deux d'entre eux attachent leur nom à de grands travaux longtemps désirés par les

habitants. On ne passait alors que difficilement le grand bras de la Moselle :

> Le peuple en étoit tourmenté
> En temps d'hiver en temps d'esté
> Par eau et par glace et par neiges
> En allant à leurs héritaiges.

Le noble Thiffridus fait construire le Pont-Thiffroy, puis Moridus le Pont-des-Morts[1].

1. Les notions légendaires concernant les ponts de la Moselle à Metz laissent beaucoup à désirer, d'autant plus qu'elles semblent représenter des traditions qui devaient offrir un véritable intérêt. Celles-ci paraissent malheureusement avoir été gravement altérées en passant dans nos légendes. Nous avons déjà dit quelques mots (page 144, note 1) de la manière dont elles y sont distribuées. Ce n'est pas tout; elles s'y présentent avec des variantes que nous devons aussi faire connaître. — Suivant le texte le plus ancien, dans la chronique rimée, l'œuvre des seigneurs Troyens consiste dans l'établissement de deux ponts de pierre, le Pont-Thiffroy d'abord, le Pont-des-Morts ensuite, qui succèdent à des ponts de bois en mauvais état; une leçon spéciale dans certains manuscrits donne à entendre qu'un seul pont de bois aurait existé primitivement et qu'il aurait occupé l'emplacement du Pont-Thiffroy. — Suivant le texte de Philippe de Vigneulles, le premier pont est construit en pierre, à la porte Dolbe, par Thiffridus, « considérant que par ponts de bois ne par nefz « le passaige ne pouvoit estre seur au passant; » et, plus tard, pour imiter l'œuvre de son frère, Moridus construit également en pierre, à la porte Mélande, le Pont-des-Morts, « considérant que à l'autre porte au-dessus « estoit aussi nécessaire. » — Suivant la chronique anonyme du XVI[e] siècle enfin, les deux seigneurs Troyens jettent l'un après l'autre un pont de bois, le premier en un lieu où « en temps d'yueir la riuière faisoit grant « dopmaige et y auoit souuant plusseurs bestes et gens péris multz en « dangier par ce que on ne pouoit passeir sans neif, » le second, à son imitation, à un endroit « où il auoit passaiges bien dangereulx où l'en « passoit auec neif. » — Les différences que présentent ces trois textes montrent qu'ils ne sont pas établis l'un sur l'autre. Ils reproduisent d'ailleurs, dans leur variété, d'une manière constante, la notion essentielle de l'antériorité du Pont-Thiffroy sur le Pont-des-Morts. Ils permettent aussi de reconnaître que la tradition conservait le souvenir d'un temps où l'on ne passait le grand bras de la Moselle que dans des barques.

Pendant ce temps-là Octavien, à Rome, avait succédé à Julius. Le nouvel empereur subjugue le monde entier et en fait une seule monarchie, dans laquelle toutes les régions sont tributaires de Rome et gouvernées en son nom par prévôts et régents. « Alors, dit Philippe de Vigneulles, furent toutes guerres extinctes. » Octavien visite les provinces de son empire et vient à Metz, où il est reçu avec honneur. Il anoblit la cité et l'élève au-dessus de toutes les villes de la province, au-dessus de Reims et de Châlons, au-dessus de Luxembourg, de Toul, de Verdun, de Trèves, de Strasbourg. Il la constitue seconde cité impériale, et commande qu'on y apporte les tributs des pays de deçà les monts et d'outre le Rhin. Un hôtel spécial est, en conséquence, créé à Metz pour les recevoir. C'est Rome-Salle, d'où vient, ajoute le chroniqueur, le nom d'une des vieilles rues de la cité ; et dans ce lieu est placée, pour compter l'argent qu'on doit à l'empereur, une grande table de marbre dont on fera plus tard, par succession de temps, est-il dit, l'autel de Saint-Pierre.

Octavien fait encore exécuter à Metz beaucoup d'autres travaux, dont le principal est un grand amphithéâtre, où il établit sa cour et où il est servi à « mode d'empereur. » Il y festoie ses amis, un mois durant, puis tout le peuple, bourgeois et marchands, pendant huit jours, et les gens du commun enfin pendant huit jours également, par des danses et des tournois. L'édifice, d'une noble structure, était ouvert de tous côtés, et il avait pour unique couverture un vaste drap

d'or. A l'extérieur, ses murs présentaient un appareil régulier de pierres carrées bien liées entre elles; longtemps encore après qu'il eut été ruiné, on admirait, dit Vigneulles, leurs masses imposantes. On l'avait élevé loin du centre de la ville et des quartiers habités, en un lieu dit aux Arènes[1]. Là il était entouré de terrains vagues et mal hantés, où se concentrent, à la longue, tous les éléments impurs rejetés du sein de la grande cité. La débauche, les crimes, les maléfices s'y rencontrent dans un milieu infect, où Dieu fait naître en sa colère un serpent venimeux :

Ce serpent osta le peschez
Mais au peuple il fit grand meschef
Delà il chassa la luxure
Mais y mit venin et ordure.

Le monstre répand la pestilence autour de son repaire dont nul n'ose approcher, et il engendre vermine, couleuvres, crapauds, scorpions.

Celui mal longuement dura,
Dont le peuple moult endura
Et tourment et affliction
Jusquez après la passion.

Telle est la légende qui raconte la destinée de Metz conquise et détruite par les Romains, réparée ensuite

1. Il est à peine besoin de faire observer que le nom des Arènes ne fut vraisemblablement donné à ce lieu qu'à cause de l'amphithéâtre que les Romains y avaient construit.

sous leur domination. Ce qui la caractérise, c'est le sentiment qu'elle exprime de la complète transformation opérée alors dans la cité, et ce sentiment porte l'empreinte de la vérité. Il est rendu par le tableau de la ruine suivie de la restauration de la ville par Métius : détails d'un caractère tout légendaire, dont la signification et le sens vrai ne sauraient être méconnus.

Ce qu'il faut voir, en effet, dans ces peintures, c'est l'expression énergique de la révolution opérée au sein du vieil oppidum gaulois par l'introduction du régime romain. Sous l'action de ce régime, le passé a été comme anéanti ; les conditions ont changé et pour les hommes et pour les choses ; tout s'est modifié dans la cité, tout jusqu'à son nom. Elle adopte pour celui-ci une forme jusqu'alors inusitée qu'elle emprunte, dit-on, au nom même du fondateur. Là, nous saisissons, dans un de ses traits vraiment remarquables, l'accord de la légende avec l'histoire. C'est, en effet, pendant la période romaine de son existence que le *Divodurum* des *Mediomatrici* a pris, on le sait, le nom de *Mettis*, d'où celui de Metz est dérivé immédiatement. Les grands changements accomplis dans la condition de la cité et dans sa dénomination sous le régime romain, tels sont les faits réels que la légende avait à exprimer dans ses fictions. Le personnage du chevalier Métius, dont le nom est très significatif, et le rôle qu'on lui attribue n'ont été imaginés que pour cela.

Dans la plupart de ses détails, le récit légendaire trahit, pour la forme au moins dans laquelle il nous

est parvenu, une origine assez récente. La date qu'il convient de lui appliquer semble se rapprocher de celle que nous avons assignée précédemment à la légende de la fondation; elle pourrait bien lui être même quelque peu inférieure. Les institutions décrites dans ce document, comme étant l'œuvre du fondateur romain, sont celles du moyen âge. Il y est parlé des aristocratiques Paraiges qui appartiennent au XIII[e] siècle, de l'acquisition de la Vouerie par les bourgeois qui est du XIV[e]. Nous avons, dans notre introduction, donné, approximativement au moins, la date véritable de ces faits, qui ne sont nullement du régime romain. Dans l'opinion erronée qui les attribue à celui-ci, il faut vraisemblablement reconnaître le reflet de préjugés admis à Metz à l'époque où ces notions sont entrées dans la légende. Peut-être cette fiction répond-elle à quelque sentiment, encore existant dans la cité du moyen âge, de la filiation non interrompue qui aurait rattaché ses institutions propres à celles du monde romain.

Une observation qu'il y a lieu de faire également, c'est que, dans ce tableau, la qualité de bourgeois privilégié est exclusivement assignée aux anciens habitants issus des enfants de Noé, et qu'eux seuls forment les cinq Paraiges primitifs, auxquels est adjoint ensuite, avec jouissance des mêmes droits, le Commun érigé ultérieurement en sixième Paraige. Nous rappellerons à cette occasion qu'en parlant, dans notre introduction (page 51), de l'organisation des Paraiges messins, et en mentionnant, à côté des cinq premiers (Porte-

Moselle, Jurue, Saint-Martin, Port-Saillis et Outre-Seille), le corps du Commun, nous avons dit que celui-ci n'avait pris que graduellement, et vers le XVe siècle seulement d'une manière définitive, le caractère complet de sixième Paraige. Le document légendaire qui nous occupe maintenant concorde avec ces indications. Il rapporte, il est vrai, que le Commun fera un jour le sixième Paraige ; mais dans cette forme, qui est celle d'un commentaire explicatif, son témoignage prend assez clairement l'apparence d'une tardive interpolation. Dans ce qui constitue la notion légendaire essentielle, on trouve, au contraire, expressément relatée, d'accord avec les données de l'histoire, l'existence distincte des cinq premiers Paraiges avant l'introduction du sixième parmi eux. Cette notion appartient au XIIIe siècle ou au XIVe au plus tard ; elle fait remonter à cette date à peu près la composition du document primitif qui l'a reçue.

Au même temps correspond aussi ce qui concerne la création des deux grands ponts de la Moselle[1]. L'origine de ces ponts ne saurait être attribuée aux Romains ; on n'en trouve aucune mention avant le XIIIe siècle ; ils étaient alors en bois, et leur construc-

1. On n'a aucun renseignement historique sur l'origine du Pont-Thiffroy et du Pont-des-Morts. Une assertion douteuse de la chronique de Praillon (Huguenin, *Chron. de Metz,* page 74) paraît être l'unique fondement de l'opinion que très anciennement ils auraient été déjà établis en pierre. Rien n'est moins certain. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils étaient encore en bois en 1282. La plus ancienne mention qui en soit faite dans cette condition ne remonte qu'au commencement du XIIIe siècle, et on voit ensuite qu'ils n'ont été construits en pierre qu'au XIVe seulement. (Raillard, *Mém. sur les ponts de Metz*, 1864, p. 76-94.)

tion en pierre ne date que du XIVe. Les détails qui les concernent dans la légende n'ayant dû y être accueillis que plus ou moins longtemps après leur établissement, il ressort de là une raison pour fixer, à une date probablement peu reculée, l'époque à laquelle la légende de la conquête romaine s'est définitivement constituée.

Notre légende contient cependant certaines notions qui, en particulier, remontent vraisemblablement à un temps plus ancien. Telles sont celles qui regardent le personnage de Métius, le prétendu lieutenant de César, qui aurait, dit-on, reconstruit Metz après l'avoir détruite, et lui aurait donné son nom. Il y a lieu de remarquer, sur ce point, qu'une conception semblable existe pour la ville de Toul, et qu'elle avait déjà cours au commencement du XIIe siècle[1]. Cette circonstance permet de donner, avec une certaine probabilité, une date analogue à la notion correspondante qui concerne Metz.

La légende du chevalier Métius renferme donc des éléments de différentes époques. Dans le nombre il en est qui, selon toute apparence, sont étrangers à la période romaine ; mais elle en contient d'autres en même temps qui sont essentiellement propres à celle-ci.

1. Cette notion relative à la ville de Toul est exprimée par Hugo Metellus, écrivain de la première moitié du XIIe siècle, dans une lettre adressée par lui à Héloïse, la célèbre abbesse du Paraclet. Il y dit, en parlant de Toul, sa patrie : « Civitas in quâ genitus sum vocatur Leucha, « vocatur et Tullum à Tullo qui eam devicit, duce Cæsariano... » (Hugonis epistola XVII ad Helwidim — apud Hugo *Sacr. antiq. monum.*, 1731.)

Telles sont les notions relatives à Rome-Salle et à l'amphithéâtre.

Nous ne connaissons guère de Rome-Salle que son nom joint à ce qu'en dit la légende. Suivant celle-ci, c'était un lieu où l'on comptait les deniers des impôts apportés de tous les pays environnants pour être envoyés à l'empereur de Rome. Il peut être à propos de ne pas prendre au pied de la lettre cette assertion; au moins sera-t-il permis d'y reconnaître le reflet des idées qui s'étaient conservées à Metz touchant le rôle de ville capitale assigné à la cité dans la province gallo-romaine d'abord, et ensuite dans les royaumes d'Austrasie et de Lorraine. Pour ce qui regarde l'édifice lui-même, on peut admettre que c'était quelque construction antique dont la tradition attribuait l'origine aux Romains, et auquel se rattachait le souvenir des institutions publiques créées par eux. Son emplacement est déterminé par celui de la porte Méridiane dont nous avons parlé précédemment et qui était elle-même dans la partie de l'ancienne enceinte comprise entre Saint-Martin-en-Curtis et Anglemur situé sur la Moselle; car, dit la chronique rimée,

Depuis ceste porte en curtis
Par la lettre en sommes advertis
Tranchoit un fossez mol ou dur
Tout outre jusque en Anglemur.

Mais au milieu estoit la porte
Ainsy que l'escripture porte
Qui Méridiane estoit nommée
Là où Rome-Salle est fondée.

Rome-Salle avait donné son nom à une rue de la cité qu'on ne connaît plus aujourd'hui, mais dont on trouve la mention jusqu'au XVIe siècle. Cette rue devait être dans le voisinage des lieux où fut construite à cette dernière époque la Citadelle, et peut-être a-t-elle disparu dans le bouleversement qui est résulté de cette opération pour tout le quartier.

L'amphithéâtre est, de même que Rome-Salle, mentionné dans la légende de la conquête et de la transformation de la cité par les Romains. Il y a tout lieu de douter que sa construction remonte, comme il y est dit, à Octavien, c'est-à-dire à Auguste lui-même ; et il est en tout cas absolument inadmissible que ce prince y ait fait sa résidence comme dans un palais ; mais l'existence et l'origine romaine de l'édifice sont certaines ; les ruines en ont subsisté jusqu'au siècle dernier, et, à toutes les époques de notre histoire, le caractère romain du monument a été reconnu par ceux qui ont pu voir ses restes longtemps considérables. Le graveur Chatillon nous a laissé une planche représentant ce qui en existait encore au XVIIe siècle, et Cormontaigne fit lever cent ans plus tard un plan de ses substructions, avant de les enterrer dans les remblais de l'ouvrage du Pâté[1].

1. Cette opération eut lieu en 1736 suivant les Bénédictins (*Hist. de Metz*, t. I, p. 152). Le fait qui nous est ainsi révélé détermine l'emplacement de l'amphithéâtre antique dans un lieu qui, au moyen âge, était couvert d'habitations accompagnées de nombreuses églises et de plusieurs monastères, mais qui, à l'époque romaine, devait être au dehors et en quelque sorte à l'écart de la cité, comme l'indique en effet le récit légendaire.

Dans ce que la légende rapporte de l'amphithéâtre, il est un détail qui présente tous les caractères de la vérité et qui pourrait bien venir de la tradition ; car, à l'époque à laquelle on peut faire remonter le document qui le contient, il était plutôt en contradiction que d'accord avec l'état des lieux. Nous voulons parler de cette circonstance que l'amphithéâtre, construit au dehors de la ville gallo-romaine, se serait trouvé au milieu de terrains vagues et inhabités. Rien n'est plus conforme à ce que pouvait généralement exiger, à l'époque romaine, l'établissement de ces vastes édifices. Il devait donc en être alors ainsi de l'emplacement de l'amphithéâtre à Metz; mais, au moyen âge, ces lieux étaient occupés par un faubourg florissant.

A côté de ce trait empreint de vérité, s'en trouve un autre dans lequel on ne peut méconnaître le caractère de la fiction légendaire; il s'agit du groupement signalé en cet endroit de tous les vices et de tous les crimes, puis de l'apparition, dans leur milieu impur, du monstre envoyé par Dieu pour les punir. Il faut certainement voir là une conception de l'esprit chrétien du moyen âge, identifiant avec la peinture de ce lieu, théâtre des jeux abhorrés du paganisme, l'image allégorique du paganisme lui-même et des pratiques honteuses attribuées à ceux qui suivaient ses lois. Le serpent qui dévore ces hommes criminels est le ministre de la vengeance céleste. Une seule chose apaisera la colère de Dieu et mettra fin à de si grandes souffrances, ce sera la conversion du peuple de Metz à la religion du Christ.

Nous touchons à ce grand événement qui a aussi son expression dans les documents de notre cycle légendaire. Metz devenue romaine est bien près de devenir chrétienne. Le serpent de l'amphithéâtre dont on nous parle une première fois à propos de l'empereur Octavien, nous le retrouverons dans la vie de saint Clément. Cette fiction sert de lien entre la légende de la conquête romaine et celle de la conversion au christianisme. Nous quittons la première, nous allons entrer dans la seconde.

Revenons auparavant en quelques mots sur l'examen que nous venons de faire de la légende du chevalier Métius. Rappelons que, constituée vers le XIII[e] ou le XIV[e] siècle, elle comprend des notions appartenant à différentes époques, groupées dans un tableau qui retrace deux situations distinctes : la soumission de Metz aux Romains et sa transformation par eux. A la première de ces situations se rapporte une double donnée, celle de la conquête et de la destruction de la ville. En ce qui la concerne, nous avons remarqué l'accord de la légende avec certaines indications historiques, malheureusement trop peu précises, sur la réduction de Metz par un lieutenant de César; nous avons fait ensuite quelques réserves sur la signification du trait légendaire de l'occupation violente accompagnée de la destruction de la ville, où nous proposons de voir seulement une image accentuée des changements considérables effectués dans la cité sous le régime romain. Ce régime constitue la seconde situation dépeinte par la légende. La ville subit une

complète transformation ; cette donnée générale comprend des indications relatives aux institutions sociales et politiques et à certains établissements matériels. Les institutions sont celles du XIIIe et du XIVe siècle : l'affirmation des privilèges d'une caste aristocratique, l'organisation des Paraiges, l'acquisition de la Vouerie par la ville, la constitution des magistratures municipales ou de la Justice. Les établissements matériels consistent en certaines créations du moyen âge, comme les grands ponts de la Moselle, et en quelques constructions remontant véritablement à l'époque romaine : Rome-Salle et l'amphithéâtre. Plusieurs notions essentielles ressortent encore de cette partie de la légende : celle de la formation du nom définitif de la cité (*Mettis*, Metz) qui remonte à l'époque romaine et qu'exprime l'intervention du chevalier Métius ; celle du régime impérial romain qui réside dans le souvenir d'Octavien et de sa fastueuse installation à l'amphithéâtre ; celle du désordre moral qui précède l'introduction du christianisme et qui a pour expression le serpent symbolique ; celle du rôle de capitale qui, se dessinant pour la ville dans son anoblissement par l'empereur Octavien, doit se constituer définitivement au sein des royaumes d'Austrasie et de Lorraine ; on reconnaît enfin, dans les institutions attribuées aux Romains, une dernière notion, celle du régime aristocratique institué à Metz vers le XIIIe siècle, et sous lequel la cité a vécu pendant tout le moyen âge.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LA LÉGENDE DE SAINT CLÉMENT ET CELLE DE SAINT PATIENT.

CONVERSION DE METZ AU CHRISTIANISME ET ORIGINES DE SON ÉGLISE.

Origines du christianisme à Metz; deux légendes sur ce sujet : celle de saint Clément et celle de saint Patient. — COMMENCEMENTS DE LA RELIGION DANS LES GAULES. Faits relatifs au IIe siècle; examen d'un passage des Épîtres de saint Paul qui a paru les contredire; l'Église de Lyon et ses rapports avec les Églises grecques de l'Asie-Mineure. Faits relatifs au IIIe siècle : les missions romaines; examen d'un passage de l'histoire de Grégoire de Tours qui les concerne. Question relative à l'Église d'Arles; doctrine de l'origine romaine et apostolique des Églises des Gaules. Résumé des considérations relatives aux commencements de la religion dans les Gaules. — ORIGINE APOSTOLIQUE DE L'ÉGLISE DE METZ. Opinions émises sur cette question : par Meurisse; par les historiens du XVIIe siècle; par les Bollandistes au XVIIe siècle; par le Père Le Cointe; par l'archidiacre Brayer; par le Père Benoit; par Dom Calmet; par les Bollandistes au XVIIIe siècle; par Dom Cajot; par Dom Tabouillot et Dom Jean François; par M. l'abbé Clouet; par M. Digot. Résumé de ces opinions. Opinion de M. l'abbé Chaussier. — État de la question; documents qui s'y rapportent : les listes épiscopales et les actes des premiers évêques. Ces actes sont des légendes. — LÉGENDE DE SAINT CLÉMENT; les trois versions de la légende. —

Première version, analyse. Seconde version, analyse; épisode du Graouli. Troisième version, analyse. — Comparaison des trois versions; leurs différences touchant les fondations de saint Clément. — L'inscription de l'église Saint-Pierre-aux-Arènes et sa signification relativement à l'origine et au caractère de cette église. — LÉGENDE DE SAINT PATIENT; les trois versions de la légende. — Première version, analyse. Seconde version, analyse. Différence de ces deux versions touchant la mission de saint Patient. Troisième version. — Le petit cartulaire de Saint-Arnould; traditions conservées par lui sur l'origine et le caractère de l'église Saint-Jean-Évangéliste. — COMPARAISON DES DEUX LÉGENDES de saint Clément et de saint Patient : leur accord sur le fait de la translation tardive du siége épiscopal de Metz à Saint-Étienne; leur opposition touchant l'église investie d'abord du caractère de la primauté : Saint-Pierre-aux-Arènes suivant la première; Saint-Jean-Évangéliste suivant la seconde. Opinions correspondantes d'une origine romaine ou d'une origine grecque pour l'Église de Metz; antériorité probable de cette dernière opinion sur l'autre; sa signification, d'accord avec les données générales de l'histoire de la religion dans les Gaules.

Les origines du christianisme à Metz sont pleines d'obscurité. La conversion du peuple de cette ville et la formation première de son Église sont des faits dont la connaissance détaillée échappe à l'histoire. La légende se prétend mieux informée sur leur compte; il convient de l'entendre. Dans les récits qu'elle nous offre peuvent se cacher quelques traits de vérité : malheureusement ces compositions forment un tissu serré où le mélange intime du vrai et du faux ne permet que bien difficilement de distinguer la réalité de la fiction.

La légende de la conversion de Metz au christianisme et du commencement de son Église se présente sous un double aspect, ou plutôt il y a sur ces faits

deux légendes : celle de saint Clément, disciple de saint Pierre, et celle de saint Patient, disciple de saint Jean. Avant d'aborder leur examen, il faut, pour se rendre compte du sujet qu'elles concernent et pour éclairer d'avance les conclusions qui doivent ressortir de leur étude, rappeler ce qu'on sait de l'origine du christianisme dans les Gaules. Les documents anciens qui se rapportent à cette question sont peu nombreux ; nous allons les passer en revue[1].

Les commencements de la religion dans les Gaules sont insaisissables; ils ont dû, on le comprend, résulter originairement d'une propagande obscure qui ne pouvait guère laisser de traces; on ne trouve sur ce sujet aucune indication historique positive avant celles qui concernent l'église de Lyon, au milieu du IIe siècle. Cette communauté, atteinte vers l'année 177 par la persécution de Marc-Aurèle, paye alors le glorieux tribut d'un grand nombre de martyrs. Eusèbe nous en a conservé les actes. Ce sont, pour le IIe siècle, des documents contemporains dont il faut compléter la signification en les rapprochant d'un autre témoi-

1. Ces documents sont énumérés et discutés notamment par le Père Longueval dans la dissertation préliminaire qu'il a placée en tête de son histoire de l'Église Gallicane (*Hist. de l'Église Gallicane*, dédiée à nossgrs du clergé par le P. Longueval de la comp. de Jésus, t. I à VIII, 1732-1734, continuée par les PP. Fontenai, Brumoi et Berthier, t. IX à XVIII, 1739-1749, in-4°), et dans le chapitre Ier de l'histoire de l'Église de France par l'abbé Guettée (*Hist. de l'Église de France,* composée sur les docum. origin. et authent., par l'abbé Guettée, t. I à XII, 1857, in-8°).

gnage digne de toute considération. Celui-ci est fourni par Sulpice-Sévère, qui écrivait chez nous vers le commencement du ve siècle, au temps même de saint Martin, dont il était le disciple. Les martyrs immolés sous l'empereur Marc-Aurèle sont, suivant cet historien, les premiers qu'on ait vus dans les Gaules, où, dit-il, la religion n'a été reçue que tardivement[1]. On ne comprendrait pas, en effet, que des Églises y eussent auparavant professé ouvertement le christianisme, sans attirer sur elles l'action des premiers persécuteurs. En disant que la religion n'a été reçue que tardivement dans les Gaules, Sulpice-Sévère donne évidemment à entendre qu'à sa connaissance elle n'a pas dû y paraître du vivant des apôtres, mais qu'elle y a été introduite assez longtemps peut-être après eux, vers le commencement du iie siècle au plus tôt, selon toute probabilité.

On est donc fondé à dire que la religion ne s'est montrée en deçà des Alpes qu'à une époque vraisemblablement peu éloignée de celle où l'on mentionne, pour la première fois, l'existence d'une communauté chrétienne à Lyon, au milieu du iie siècle. D'autres Églises peuvent avoir reçu vers le même temps le dépôt de la foi, dans les provinces voisines, et même en Germanie où il s'en trouvait aux approches du iiie siècle, suivant saint Irénée (m. 202) qui vivait

1. « Sub Aurelio deindè Antonii filio, persecutio quinta agitata, ac « tùm primùm intra Gallias martyria visa, seriùs trans Alpes dei reli- « gione susceptâ. » (Sulp. Sev., *Sacr. Hist.*; l. I, c. 46.)

alors[1]. Tertullien (m. 245), qui vient immédiatement après saint Irénée, ne dit rien qui ne concorde avec les paroles de celui-ci, en affirmant que plusieurs nations des Gaules sont soumises à Jésus-Christ[2]. Ces indications n'impliquent entre elles aucune contradiction; elles permettent, on le voit, de fixer au IIe siècle, à peu près, la première manifestation publique du christianisme dans les Gaules, et de signaler Lyon, qui en est le théâtre, comme le siège le plus anciennement connu d'une Église dans cette contrée.

On a vainement cherché la preuve positive de faits plus anciens touchant l'origine du christianisme en deçà des Alpes. On a voulu induire d'un passage des Épîtres de saint Paul qu'un disciple de ce dernier aurait visité la Gaule et y aurait fondé au premier siècle une église. Ce passage appartient à la seconde épître à Timothée. Le saint apôtre écrit de Rome; il dit qu'il est seul avec Luc; que Démas, emporté par l'amour du siècle, l'a abandonné pour aller à Thessalonique; que Crescens est allé en Galatie et Titus

1. « Nam etsi in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et neque hæ quæ in Germanià sunt fundatæ « Ecclesiæ aliter credunt aut aliter tradunt, neque hæ quæ in Hiberis « sunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ quæ in Oriente, neque hæ « quæ in Ægypto, neque hæ quæ in Libyâ, neque hæ quæ in medio « mundi sunt constitutæ. » (Iren., *adv. hæres*, l. I, c. 3.)

2. « In quem enim alium universæ gentes crediderunt nisi in Christum « qui jam venit?... Hispaniarum omnes termini et Galliarum diversæ « nationes et Britannorum inaccessa Romanis loca Christo vero subdita,... « in quibus omnibus locis Christi nomen regnat. » (Tertull., *adv. Judæos*, c. 7.)

en Dalmatie[1]. Dans le texte original, le mot *Galatia* présente une certaine ambiguïté, parce que, en grec, il sert également à désigner la Gaule et la province d'Asie-Mineure que les Latins nomment Galatie. Toute la difficulté réside dans la traduction du mot grec ; il en a été donné à la fois deux interprétations dans les deux sens que nous venons d'indiquer.

Ces deux interprétations, fort anciennes, sont contemporaines et datent de la fin du IVe siècle à peu près. L'une est de saint Jérôme (m. 420), qui connaissait la Gaule où il avait voyagé, comme on le sait ; l'autre appartient à un père de l'Église grecque, à Épiphane, évêque de Salamine (m. 401), qui ne paraît pas avoir jamais visité nos contrées. Celui-ci dit que le mot grec *Galatia*, dans le passage de saint Paul, doit s'entendre de la Gaule. Saint Jérôme est d'un avis contraire ; son interprétation nous a été conservée par la Vulgate, où le mot latin *Galatia* n'offre plus, comme le faisait le mot grec, aucune ambiguïté ; car il ne peut s'appliquer qu'à la province d'Asie-Mineure : en latin, la Gaule n'est jamais désignée par le mot *Galatia*.

L'opinion de saint Jérôme, qui est aussi celle de l'Église, est confirmée par son accord avec la croyance admise dans la Gaule même au temps où il vivait, et recueillie alors par Sulpice-Sévère, sur l'apparition

1. « Festina ad me venire citò. Demas enim me reliquit, diligens hoc « seculum et abiit Thessalonicam : Crescens in Galatiam ; Titus in Dal- « matiam. Lucas est mecum solus. » (Pauli *Ep. II ad Timoth.*, IV, 8, 9, 10, 11.)

tardive du christianisme au nord des Alpes. L'opinion d'Épiphane, au contraire, est infirmée, dans une égale mesure, par cette même croyance qui la contredit ; et, sans parler de l'autorité de l'Église qui s'élève aussi contre elle, il faut reconnaître qu'elle est encore amoindrie par la considération des circonstances dans lesquelles son auteur l'a introduite. Épiphane, en effet, au livre II de son traité contre les hérésies, ayant avancé, sans en fournir aucune preuve, que l'évangéliste saint Luc avait prêché dans les Gaules, cherche à démontrer la possibilité du fait en établissant que ce pays a pu être visité par les disciples des apôtres. C'est pour appuyer cette thèse qu'il invoque l'exemple de Crescens, disciple de saint Paul, et qu'il cite le passage de l'épître à Timothée, en l'accompagnant de celle des deux interprétations du mot *Galatia* qui convient à sa cause. On voit clairement que ce qui détermine son choix entre les deux hypothèses est le besoin qu'il a de l'une d'elles, et non une autorité supérieure quelconque, car il n'en allègue aucune. On voit de plus, par les expressions qu'il emploie, que l'opinion contraire à celle qu'il adopte était, à sa connaissance, accréditée de son temps[1].

1. ... τουτο γαρ ἐπετραπη τω Λουκα... ἐπιτραπεντος δε ἀυτου κηρυξαι το Ευαγγελιον· και κηρυττει πρωτον ἐν Δαλματια και Γαλλια, και ἐν Ιταλια, και Μακεδονια, ἀρχη δε ἐν τῃ Γαλλια· ὡς και περι τινων των ἀυτου ἀκολουθων λεγει ἐν ταις ἀυτου ἐπιστολαις ὁ ἀυτος Παυλος· Κρισκης φησιν ἐν τῃ Γαλλια· οὐ γαρ ἐν τῃ Γαλατια ὡς τινες πλανηθεντες νομιζουσιν, ἀλλα ἐν τῃ Γαλλια. (Epiphan. *adv. hæres*, l. II, c. 11. Éd. Pétau. Paris, 1622, t. I, p. 433.)

Il n'y a évidemment pas à hésiter entre l'interprétation de saint Jérôme et celle d'Épiphane. Un peu plus tard, un autre père de l'Église grecque, Théodoret, évêque de Cyr (m. 458), dans son commentaire sur les épîtres de saint Paul, énonce une seconde fois, à propos du passage de l'épître à Timothée, l'opinion précédemment émise par Épiphane à qui, vraisemblablement, il l'emprunte. Il n'en fournit non plus aucune preuve; ce nouveau témoignage n'est donc pas meilleur que le premier, et ne saurait en rien suppléer au défaut d'autorité de celui-ci. La saine interprétation du passage de l'épître de saint Paul à Timothée n'implique, on le voit, aucune contradiction avec les indications que nous avons recueillies d'abord sur l'introduction tardive du Christianisme au nord des Alpes.

C'est, comme nous venons de le dire, pour justifier ce qu'il raconte des prétendues prédications de saint Luc dans les Gaules qu'Épiphane met en avant celles qu'il attribue à Crescens. Pour ce qui regarde ces prédications de saint Luc, nous nous bornerons à faire observer que l'écrivain ne donne pas d'autre appui à ce qu'il en dit que l'allégation gratuite qui concerne Crescens. Aussi, sur ce fait, dont lui seul est garant et que contredit d'ailleurs le témoignage de Sulpice-Sévère, le savant Tillemont n'hésite pas à déclarer les assertions de l'évêque de Salamine dénuées de toute valeur. Il rappelle que les Gaules n'ont conservé aucun souvenir de saint Luc; de plus, il dit qu'en général, pour ce qui est d'Épiphane, « on ne doit pas ajouter

« beaucoup de foi à ce père, qui, en matière d'his-
« toire, est peu exact[1]. » Il n'y a donc pas plus de fond à faire sur ce qu'il avance de saint Luc que sur ce qu'il dit de Crescens, disciple de saint Paul.

Nous avons montré en quoi consistent les témoignages historiques les plus anciens que nous possédions sur les commencements de la religion dans les Gaules. A côté d'eux, on produit sur cette question certains documents plus modernes qui les contredisent parfois, mais qui ne sauraient néanmoins prévaloir contre eux, non seulement à cause de leur postériorité, mais encore en raison de leur caractère. Ces nouveaux documents ont pour fondement les traditions alléguées par les églises particulières pour justifier leur antiquité; mais « ces prétendues traditions, dit le Père Longueval, ne « sont guère plus infaillibles que celles des familles « sur l'ancienneté de leur noblesse. » Si elles étaient fondées, ajoute l'historien, il faudrait reconnaître que la religion n'a été nulle part aussi florissante que dans les Gaules dès le Ier siècle; et cela est démenti par des preuves d'une incontestable valeur[2].

Trente églises dans les Gaules se disaient instituées par les disciples de saint Pierre et de saint Clément, son collaborateur; mais les actes de ces prétendus fondateurs, dit encore le Père Longueval, sont pour la plupart mensongers et rédigés sur de faux titres. On

1. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl.*, 1693, t. II, p. 144 et 579.

2. Propositions II et III développées par le Père Longueval, dans sa dissertation préliminaire à l'histoire de l'Église gallicane.

s'aperçoit qu'ils sont souvent copiés les uns sur les autres; on y reconnaît enfin l'œuvre de faussaires qui, généralement, ont écrit depuis le IXe siècle, « pour « appuyer l'opinion qui commençait à s'établir de « l'ancienneté de plusieurs églises et pour faire naître « cette opinion en faveur de quelques autres aux- « quelles on voulait faire honneur. » Enfin, suivant le même auteur, la suite des évêques de ces églises prouve qu'elles n'ont pu commencer que vers le milieu du IIIe siècle, à moins d'y admettre de fort longues vacances, ce qui ne saurait être reçu que pour un très petit nombre. « Il n'y a guère, c'est ainsi qu'il s'ex- « prime, que Trèves, Cologne et Metz, où l'on trouve « assez d'évêques pour continuer la succession depuis « le temps des apôtres. Mais, ajoute-t-il, les catalogues « des évêques de ces églises et de quelques autres « n'ont pas même toute l'autorité nécessaire pour « nous rassurer. »

L'église de Lyon, comme nous l'avons vu, est signalée avant toute autre dans les Gaules, à l'époque même où le christianisme semble avoir paru au nord des Alpes. Elle a vraisemblablement servi de point de départ aux développements ultérieurs de la religion dans nos contrées. D'un autre côté, on admet généralement qu'elle doit, pour une certaine part, son origine à l'influence d'un élément grec qui se manifeste chez elle, d'abord dans ses relations avec les églises de l'Asie-Mineure, auxquelles on la voit, dès les premiers temps, adresser les actes de ses mar-

tyrs ; ensuite dans le caractère essentiellement grec de plusieurs de ses membres les plus éminents, de saint Irénée entre autres, un de ses principaux pasteurs : celui-ci, en effet, venait de Smyrne, où, dans sa jeunesse, il avait été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean.

On ne peut s'empêcher de remarquer cette physionomie grecque de la plus ancienne communauté chrétienne connue dans les Gaules dès le IIe siècle, tandis que la première mention historique d'une mission romaine au nord des Alpes se rapporte au IIIe seulement, suivant Grégoire de Tours, qui l'indique sous la date de l'an 250 à peu près. Le passage de son livre, où il est question de ce fait, a soulevé de graves discussions, car les sept grandes églises qu'il intéresse avaient toutes la prétention de remonter aux apôtres eux-mêmes.

Dom Ruinart a fait remarquer que, tout en étant très explicite, le texte de Grégoire de Tours fixe seulement d'une manière générale le synchronisme des sept missions romaines et du règne de l'empereur Decius (249-251), et que la date précise du consulat de Decius et de Gratus (250), donnée par l'historien, ne s'applique réellement qu'à la prédication de saint Saturnin dont il cite les actes. Il résulte de là que les six autres missions peuvent bien n'être pas de cette année même. Cependant, on doit, pour rester dans l'esprit du texte de Grégoire de Tours, leur assigner des dates voisines au moins de celle-là, vers le milieu

du IIIe siècle ; il devient dès lors difficile de les faire remonter, comme on le voudrait, jusqu'au Ier [1].

Les arguments qu'on pourrait invoquer en faveur de cette dernière interprétation ont, au reste, peu de valeur. Le Père Longueval le reconnaît et ne fait, à ce sujet, de réserve que pour ce qui regarde spécialement saint Trophime, suivant lui disciple de saint Pierre et fondateur de l'église d'Arles, dont il reporte ainsi l'origine aux temps apostoliques. On a, dit-il, une lettre de saint Cyprien adressée, au plus tard en 253, au pape saint Étienne, dans laquelle il est question de Marcien, évêque d'Arles, et on se demande comment cette église aurait pu avoir ce Marcien pour évêque en 253, si elle avait été fondée en 250 seulement par saint Trophime. Cela n'est pourtant nullement inadmis-

1. Voici ce que dit Grégoire de Tours : « Hujus (Decii imp.) tempore, « septem viri Episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, « sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : « — Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, pri- « mum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat « sacerdotem. — Hi ergò missi sunt : Turonicis Gatianus Episcopus ; Are- « latensibus Trophimus Episcopus ; Narbonæ Paulus Episcopus ; Tolosæ « Saturninus Episcopus ; Parisiacis Dionysius Episcopus, Arvernis Stre- « monius Episcopus ; Lemovicinis Martialis est destinatus Episcopus. « De his verò beatus Dionysius Parisiorum Episcopus... præsentem vitam « gladio imminente finivit ; Saturninus verò... tauri furentis vestigiis « alligatus, ac de Capitolio præcipitatus, vitam finivit. Gatianus verò, « Trophimus, Stremoniusque et Paulus atque Martialis in summâ sanc- « titate viventes, post acquisitos Ecclesiæ populos, ac fidem Christi per « omnia dilatatam, felici confessione migrarunt. » (Greg. Tur., *Hist.*, l. I, c. 28.)

Ce passage exprime très formellement, il faut le reconnaître, la pensée que les sept missions qu'il mentionne appartiennent à peu près au même temps que celle de saint Saturnin de Toulouse, laquelle a date certaine

sible, car, dans cet espace de quatre années, de l'an 250 à l'an 253, Rome avait vu passer sur son siège quatre papes, saint Fabien (m. 251), saint Corneille (m. 252), saint Luce (m. 253) et saint Étienne (m. 257); Arles pouvait, à plus forte raison, avoir eu deux évêques pendant le même temps. Mais la lettre de saint Cyprien est peut-être encore postérieure à l'année 253. Baluze, dans son édition des œuvres du saint évêque de Carthage[1], assigne à cette lettre la date inférieure de 254; il se pourrait même, d'après certains détails consignés dans la vie de saint Cyprien jointe à cette édition, qu'elle dût descendre jusqu'à l'année 255. D'un autre côté, la date de 250 assignée à la mission de saint Trophime n'a rien d'absolu. Elle peut, comme nous l'avons dit, sans que l'esprit du passage de Grégoire

sous le consulat de Decius et de Gratus (250). Il est absolument contraire à l'opinion de ceux qui, en présence de ce groupe de faits réunis par l'historien du VIe siècle touchant les premières missions romaines dans les Gaules, veulent en détacher quelques-uns et prétendent les reculer assez pour les reporter jusqu'au milieu du premier siècle. Le passage de Grégoire de Tours est, non seulement par son sens propre, tout à fait opposé à cette dernière interprétation, comme on peut le voir, mais il est de plus corroboré en cela par un autre texte, celui de Sulpice-Sévère, que nous avons déjà cité et qui pourrait au besoin lui servir de commentaire. Sulpice-Sévère, ayant écrit plus anciennement encore que Grégoire de Tours et parlant des premiers martyrs des Gaules qu'on signale dans la seconde moitié du second siècle seulement, rapproche de cette indication la mention formelle de la tardive introduction du christianisme au nord des Alpes. Cela ne permet assurément pas d'admettre qu'il y ait paru dès le premier siècle, ce qui ne serait nullement tardif, ni qu'il y soit de beaucoup antérieur à la persécution de l'an 177.

1. *Sancti Cæcilii Cypriani Epi. Carthag. et martyr. Opera.* Ed. Baluze. Venetiis, 1728.

de Tours en soit faussé, être reculée de quelques années. On voit donc que rien ne s'oppose à ce qu'on admette un intervalle de six ou sept années au moins, pour la succession de Marcien à saint Trophime, entre la mission de ce dernier et la lettre de saint Cyprien; il n'en faut pas tant pour faire tomber l'objection qu'on veut tirer de la teneur de cette pièce.

On peut encore opposer aux contradicteurs de Grégoire de Tours, et à leur opinion sur la prétendue fondation de l'église d'Arles par un disciple de saint Pierre, un document d'une certaine autorité : nous voulons parler d'une lettre du pape Zozime qui, écrivant dans les premières années du ve siècle (417) aux évêques des Gaules, leur dit, pour les inviter à la soumission envers la métropole d'Arles, que celle-ci a été fondée par saint Trophime envoyé par le siège de Rome[1]. En vue de l'objet qu'il se propose, le pape Zozime ne manquerait certainement pas de dire de saint Trophime qu'il a été envoyé par saint Pierre lui-même, s'il pouvait donner à la métropole d'Arles ce degré de plus d'illustration. Son silence sur ce point, dans la circonstance que nous venons d'indiquer, a une signification qu'on ne saurait méconnaître. Il n'y a donc aucune raison valable de rejeter le témoignage

1. Anno 417. — Epistola v Zozimi papæ ad Episcopos per Gallias et VII provincias constitutos. — « Sanè quoniam metropolitanæ Arelatensium « urbi vetus privilegium minimè derogandum est, ad quam primùm ex « hac sede Trophimus summus Antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei « rivulos acceperunt, directus est,... data xi kal. april. Honorio Aug. XI « et Constantio II consulibus. » (*Conciliorum col. reg.* 1644. T. IV, p. 406.)

de Grégoire de Tours touchant la mission romaine du IIIe siècle au nord des Alpes.

Les premiers renseignements que fournisse l'histoire sur la religion dans les Gaules y font connaître d'abord, comme nous venons de le voir, une chrétienté avec des pasteurs originaires de l'Asie grecque au IIe siècle, puis des envoyés partis de Rome au IIIe. On parle encore d'une mission venant d'Afrique, à la fin du IVe siècle, pour contribuer aussi aux premières prédications. Après cela, on voit nos églises travailler à régulariser leur discipline générale, en fixant leurs rapports réciproques et leur hiérarchie. C'est l'œuvre à laquelle s'appliquent les évêques dans les conciles, et surtout le pontife de Rome qui, au nom de la primauté reconnue à son siège par tous les autres, va organiser peu à peu, sous une direction généralement acceptée, malgré les hérésies et les schismes, la puissante unité du catholicisme.

On comprend dans quel esprit, afin de resserrer les liens qu'on veut nouer, on s'efforcera dès lors de se rattacher le plus étroitement et du plus haut possible à cette Église romaine considérée comme la mère universelle de la chrétienté tout entière. C'est après le VIIIe et le IXe siècle surtout que ce mouvement prend son essor et qu'il enfante la plupart des légendes invoquées aujourd'hui pour établir l'origine romaine de nos églises particulières. Cependant, à cette époque, il a déjà commencé depuis longtemps, et, dans sa première période, quand ses conséquences n'ont pas

encore eu le temps de se généraliser, il crée, en faveur de quelques sièges, qui, à cet égard, sont en avance sur les autres, une situation privilégiée fort ambitionnée et vivement disputée dans certains cas.

Nous possédons les détails d'un des épisodes de ce mouvement général. Il convient de lui accorder en passant quelqu'attention, parce qu'il donne l'explication d'autres faits analogues qui sont moins bien connus. Cet épisode se rapporte au commencement du v[e] siècle, et il intéresse la primauté de la métropole d'Arles sur les autres sièges de la province. L'église d'Arles était justement fière et entendait tirer avantage de son institution par un envoyé de Rome. Saint Trophime, son fondateur, est en effet mentionné comme tel par Grégoire de Tours dans le passage dont nous avons parlé précédemment, et où il est question des missionnaires venus dans les Gaules au III[e] siècle.

Les évêques de la province refusaient de se soumettre à la juridiction de celui qui siégeait à Arles, et le débat avait été porté devant le pape Zozime qui l'avait tranché en faveur de celui-ci. Nous avons cité tout à l'heure la lettre écrite aux évêques par le pape dans cette circonstance. « On ne doit pas, y est-il dit, « déroger à l'ancien privilège de la métropole d'Arles « à laquelle tout d'abord a été envoyé de ce siège « Trophime, suprême pasteur, source de la foi répan- « due ensuite sur toutes les Gaules[1]. »

Trente ans plus tard, cette primauté de l'église

1. Voir ci-dessus, p. 200, note 1.

d'Arles est de nouveau mise en question, cette fois par l'évêque de Vienne qui la lui dispute. Les deux sièges rivaux ont chacun leurs partisans. Le pape, qui est maintenant saint Léon, se trouve encore l'arbitre invoqué de part et d'autre. Ceux qui favorisent les prétentions de l'évêque d'Arles disent au pontife, dans une lettre que nous possédons : « Il est connu dans « toutes nos provinces, et la sainte Église romaine ne « l'ignore pas, que, la première entre toutes les villes « des Gaules, celle d'Arles a eu pour pasteur saint « Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre Pierre ; « que de là le don de la foi et de la religion s'est « répandu peu à peu dans les diverses parties des « Gaules ; et que, de cette source émanée des apôtres, « d'autres lieux ont mérité de recevoir leur prêtre « avant la cité de Vienne, qui aujourd'hui revendique « impudemment une primauté qui ne lui est évidem- « ment pas due. Car c'est avec justice et raison que « le degré suprême de la sainte dignité a toujours été « dévolu à la ville d'Arles, qui la première a reçu par « saint Trophime les prémices de notre religion, et « qui a répandu ensuite sur les Gaules le trésor qu'elle « devait à la munificence divine. Nous croyons donc « juste et raisonnable qu'à l'exemple de la sainte « Église romaine qui tient de saint Pierre, prince des « apôtres, la primauté sur toutes les églises du monde « entier, l'église d'Arles ait de même dans les Gaules « la primauté et le droit d'ordination, puisqu'elle « a eu pour pasteur saint Trophime, l'envoyé des

« apôtres...[1]. » Le pape saint Léon, à qui était adressée la lettre, partagea cette fois le différend entre les deux sièges rivaux et constitua chacun d'eux, de son côté, métropolitain sur une partie des évêques de la province. La conséquence de ces faits est facile à déduire.

Nous avons vu tout à l'heure, à propos du témoignage de Grégoire de Tours, en ce qui concerne la mission romaine du IIIe siècle, que la lettre écrite en 417 par le pape Zozime est d'accord avec lui, contre ceux qui font de saint Trophime un disciple de saint Pierre, car elle le dit tout simplement envoyé par le siège de Rome. Cette opinion est donc celle qu'on admettait sur saint Trophime en 417, quand cette lettre a été écrite, à l'occasion des premières difficultés que soulève la primauté de la métropole d'Arles. Plus tard, les choses ont changé, et, lors de la seconde querelle, ce n'est plus du siège de Rome seulement, c'est, comme l'écrivent les évêques au pape Léon, de saint Pierre lui-même que saint Trophime est dit avoir reçu sa mission. On comprend ce que vaut, dans l'esprit du temps et dans la circonstance où on y a recours,

1. Anno 450. — Preces missæ ab universis comprovincialibus Episcopis metropolis Arelatensis ad sanctum Leonem papam. — « Omnibus etenim « regionibus Gallicanis notum est, sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ « habetur incognitum quod, prima inter Gallias, Arelatensis civitas mis- « sum à beatissimo Petro apostolo sanctum Trophimum habere meruit « sacerdotem ; et exindè aliis paulatim regionibus Galliarum donum fidei « et religionis infusum ; priùs que, alia loca ab hoc rivo fidei quem ad « nos apostolicæ institutionis fluenta miserunt meruisse manifestum est « sacerdotem, quàm Viennensis civitas, quæ sibi nunc impudenter ac

une pareille assertion. Il est probable qu'on n'eût pas négligé de la produire dès la première fois, dans des conjonctures analogues, si on l'avait eue alors à sa disposition. L'argument qu'elle fournit ne paraissant pas en 417 dans le premier débat, il est permis de penser que l'opinion sur laquelle il se fonde, et dont nous connaissons l'inexactitude, ne s'était pas encore fait jour en ce moment. Cette opinion se manifeste ultérieurement dans la lettre de 450 ; il y a dès lors quelque apparence qu'elle est née dans l'intervalle compris entre ces deux dates, pendant la période qui s'écoule de la première à la seconde querelle, peut-être même à l'occasion de celle-ci. Le rapprochement des deux lettres de 417 et 450 ne permet guère de douter qu'il n'en soit ainsi.

Les documents que nous venons de consulter renferment plus d'un enseignement. Ils font d'abord connaître le rôle de régulateur joué dans ces débats par le pontife de Rome, et marquent clairement quel genre d'importance on donnait alors, non sans raison, aux liens par lesquels on prétendait se rattacher originairement à lui ; ils montrent ensuite en quoi consistent

« notabiliter primatus exposcit indebitos. Jure enim ac merito ea urbs « semper apicem sanctæ dignitatis obtinuit quæ in sancto Trophimo « primitias nostræ religionis prima suscepit, ac postea intra Gallias hoc « quod divino munere fuerat consecuta studio doctrinæ salutaris effudit... « Credentes plenum esse rationis atque justiciæ ut sicut per beatissimum « Petrum apostolorum principem sacrosancta Ecclesia Romana teneret « supra omnes totius mundi ecclesias principatum, ita etiam intra Gal- « lias Arelatensis Ecclesia, quæ sanctum Trophimum ab apostolis missum « sacerdotem habere meruisset, ordinandi pontificium vindicaret... » (*Sancti Leonis opera*. Lugdun., 1700, in-fol., p. 270.)

les opinions invoquées pour établir et resserrer ces liens; ils indiquent enfin comment ces opinions ont dû parfois se produire. Nous ajouterons aux remarques particulières qui en ressortent, touchant l'inanité des prétentions de l'église d'Arles à une origine apostolique, cette observation générale, que, pour ce qui regarde les autres églises des Gaules, il y a très justement lieu d'en induire que les prétentions semblables accréditées chez elles ont dû naître le plus souvent d'une manière analogue et ne méritent pas plus de considération.

Les Gaules ne semblent pas avoir connu les disciples immédiats des apôtres, ceux de saint Pierre notamment. La plupart des églises en France se disent fondées par eux. Nous avons vu ce qui avait pu motiver et encourager ces assertions; nous avons aussi reconnu par un exemple ce que généralement elles peuvent valoir.

Pour résumer en peu de mots ce qui précède, nous dirons que le christianisme, dont les commencements dans les Gaules ne sauraient être précisés, se manifeste pour la première fois avec certitude, au nord des Alpes, vers le milieu du IIe siècle, dans l'église de Lyon, dont les attaches avec les églises grecques de l'Asie-Mineure sont certaines, et qui a été vraisemblablement, à cette époque, un foyer de propagande religieuse pour le reste de nos contrées. Nous dirons encore que les premières missions romaines ne sont signalées par les historiens que dans le cours du IIIe siècle; mais

que l'avantage de se relier le plus étroitement possible au siège principal de la religion dut faire mettre ultérieurement en oubli, presque partout, les traditions antérieures impliquant une autre origine. Nous ajouterons enfin que la prétention de procéder directement de Rome devint bientôt générale, et qu'elle aboutit même, dans un grand nombre d'églises des Gaules, à celle d'émaner de l'apôtre saint Pierre lui-même[1].

Le peu qu'on sait des commencements de la religion au nord des Alpes est, on le voit, contraire aux

1. Nous avons emprunté aux ouvrages du Père Longueval et de l'abbé Guettée (voy. ci-dessus, p. 189, note 1) l'indication des principaux documents relatifs aux origines de la religion dans les Gaules; mais nous n'avons pas toujours suivi ces deux historiens dans les inductions qu'ils en tirent. Nous avons reconnu avec eux le caractère et l'importance des témoignages relatifs à l'Église de Lyon pendant le cours du IIe siècle; nous nous sommes écarté de leur sentiment dans l'appréciation du passage de saint Paul, d'où l'on veut inférer que les disciples de cet apôtre seraient venus au Ier siècle fonder des églises dans les Gaules. Au reste, sur ce point, le Père Longueval est peu explicite. L'abbé Guettée est plus affirmatif, on doit le reconnaître; mais il admet en même temps que ces premières églises, fondées dans les Gaules par les disciples de saint Paul, n'y avaient pris qu'un médiocre développement, quand arrivèrent, au IIe siècle, les missions grecques auxquelles est dû, à ce qu'on croit, l'établissement de l'Église de Lyon et de quelques autres. Quant à la première mission romaine, rapportée par Grégoire de Tours au milieu du IIIe siècle, le Père Longueval et l'abbé Guettée l'admettent, sous certaines réserves cependant, en ce qui regarde surtout saint Trophime d'Arles, qu'ils réclament l'un et l'autre pour le Ier siècle : le Père Longueval, en repoussant par des considérations peu fondées, à ce qu'il semble, le témoignage de Grégoire de Tours; l'abbé Guettée, en ne l'acceptant qu'avec la supposition qu'il y aurait eu successivement à Arles deux saint Trophime : le disciple de saint Paul au Ier siècle et le missionnaire romain mentionné par Grégoire de Tours au IIIe.

prétentions affichées par plusieurs de nos églises particulières de remonter au Ier siècle et d'avoir été fondées par les disciples des apôtres. Le P. Longueval en compte à peu près trente qui réclament cet avantage; dans le nombre se trouve l'église de Metz. Cette prétendue origine apostolique était chez elle l'objet d'une croyance ancienne qui a duré jusqu'au moment où la critique a commencé à porter son attention sur ces matières. Abandonnée alors et rejetée depuis près de deux siècles, la vieille opinion semble regagner aujourd'hui des partisans. Au moment d'étudier les documents qui tiennent le premier rang parmi ceux dont on invoque à son profit l'autorité, il est bon de la faire connaître en décrivant succinctement les phases qu'elle a parcourues avant d'arriver jusqu'à nous.

L'histoire particulière de l'église de Metz s'offre d'abord dans les compositions imparfaites du moyen âge, auxquelles il est inutile de nous arrêter, parce que nous trouvons leur esprit condensé et leur doctrine résumée dans l'ouvrage de Meurisse, notre premier historien[1].

Meurisse était évêque de Madaure et suffragant de Henri de Bourbon, évêque de Metz, pendant

1. *Histoire des Évesques de l'Église de Metz*, par le R. P. Meurisse, de l'ordre de saint François, docteur et naguière professeur en théologie à Paris, Évesque de Madaure et Suffragan de la mesme Église. Metz, 1634, in-fol.

la première moitié du XVIIe siècle. Suivant lui, et conformément aux opinions alors en crédit, notre église a une double origine apostolique par son premier évêque saint Clément, disciple de saint Pierre, et par le quatrième, saint Patient, envoyé par saint Jean. Saint Clément arrive de Rome, entre les années 40 et 50, avec un prêtre, saint Céleste, et un diacre, saint Félix, ses futurs successeurs. L'un après l'autre, ils dirigent à Metz, pendant quatre-vingts années, le troupeau des premiers fidèles. A leur mort, l'église naissante, se trouvant sans pasteurs, reçoit l'autre missionnaire apostolique, saint Patient, envoyé d'Asie-Mineure par saint Jean pour contribuer à son tour à l'œuvre d'évangélisation de nos contrées. Après le disciple de saint Jean, le siège de Metz est occupé par des évêques venus presque tous de Grèce, dit Meurisse, pendant les trois premiers siècles. On ne connaît guère que leurs noms, ajoute-t-il, et on n'en sait guère plus de leurs successeurs, jusqu'à Hespérius, qui assistait au concile d'Auvergne en 535.

Voilà quelle est, au commencement du XVIIe siècle, l'opinion reçue dans l'église de Metz touchant son origine. Meurisse lui-même, en l'accueillant alors, ne peut s'empêcher de constater les étranges contradictions qu'elle implique ; car, dit-il, si les missionnaires envoyés par saint Pierre en l'an 40 ou 50, et devenus nos premiers évêques, ont siégé, comme on l'assure, pendant 80 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 120 au moins, comment l'abandon de l'église de Metz après leur

mort peut-il avoir déterminé saint Jean à envoyer un de ses disciples pour les remplacer, puisqu'à cette date de l'an 120 ce saint apôtre n'existait plus depuis près d'un quart de siècle déjà? Sur quoi l'historien se contente de faire observer qu'il doit y avoir quelque erreur dans les documents relatifs aux commencements de l'église de Metz; et il passe outre pour constater un peu plus loin la même probabilité d'inexactitude dans les anciens monuments historiques de notre église, en ce qui concerne saint Autor, treizième évêque de Metz, que les uns font assister à un concile de Cologne au milieu du IVe siècle, et que les autres signalent comme contemporain d'Attila au milieu du Ve. Tels étaient les doutes que provoquaient chez le premier historien de l'église de Metz quelques-unes des traditions admises de son temps sur son origine.

Meurisse vivait au commencement du XVIIe siècle, et, en étudiant les commencements de l'église de Metz, il avait déjà entrevu les principales difficultés du problème qu'ils soulèvent. Le XVIIIe siècle allait voir attaquer celui-ci dans ses parties essentielles; mais auparavant la solution devait en être préparée par certaines investigations de détail et par des études générales exécutées avec l'esprit de critique exacte et rigoureuse qui caractérise la grande école historique fondée en France vers cette époque.

Il faut rappeler, au moins par leurs noms, les

hommes de génie qui se sont signalés dans ce remarquable mouvement scientifique, et à leur tête ceux qui ont illustré la congrégation bénédictine de Saint-Maur : d'Achéry (1609-1685), Mabillon (1632-1707), Ruinart (1657-1709), Sainte-Marthe (1650-1725), Martène (1654-1739), Montfaucon (1655-1741) ; puis en dehors de la célèbre congrégation : Valois (1603-1676), Le Cointe (1611-1679), Du Cange (1610-1688), Baluze (1630-1718) ; sans oublier l'évêque de Montpellier, Bosquet (1605-1676), auteur d'une histoire de l'Église gallicane (1633) qu'on trouvait hardie ; de Launoy (1603-1678), docteur de Sorbonne, qui publiait en 1659 ses études sur l'origine du christianisme dans les Gaules, et vers le même temps, à propos des antiquités des églises de Paris et de la Provence, les fameuses dissertations qui l'ont fait surnommer le dénicheur de saints ; le Nain de Tillemont enfin (1637-1698), le savant auteur des mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Quelques-unes des recherches de ces hommes érudits regardaient spécialement l'histoire de l'église de Metz ; l'ensemble de leurs travaux montrait au moins comment devaient être dirigées les études qu'elle appelait encore ; leurs ouvrages projetaient en outre sur elle la lumière dont ils éclairaient l'histoire générale des premiers siècles du christianisme.

Les Bollandistes, de leur côté, avaient commencé en 1643 la publication de leur grande collection des

Acta Sanctorum, et, malgré l'extrême réserve de leurs conclusions habituelles, ils avaient au moins ouvert la voie de la discussion sur le caractère et la valeur de ces documents jusqu'alors acceptés à peu près sans contestation et sans examen. La vie de notre évêque saint Patient, qui se trouve dans leur premier volume, leur offrait une occasion de se prononcer sur la question de l'origine de l'église de Metz, en déterminant l'époque où ce saint personnage a pu vivre. Ils l'avaient éludée cependant, et en avaient renvoyé la solution au moment où ils parleraient de saint Clément, avec les autres saints fêtés dans le mois de novembre; leur grande publication, il faut le dire en passant, malgré ses cinquante-huit volumes in-folio actuellement imprimés, n'est pas encore parvenue à ce point. Si la question n'était pas vidée, elle était au moins posée; il était dès lors admis qu'il pouvait y en avoir une; c'était déjà beaucoup.

Les vieilles traditions de l'Église de Metz, acceptées pour la dernière fois dans leur intégrité, non sans quelques réserves cependant, par Meurisse (1634), allaient enfin subir l'épreuve d'un examen rigoureux. Le Père Le Cointe, prêtre de l'Oratoire, connu par ses travaux de critique historique, donne la première secousse à cet édifice peu solide, en déclarant qu'Hespérius, présent au concile d'Auvergne (535)[1], est le

1. *Annales ecclésiastiques françaises*, 1665-1683, 8 vol. in-fol. T. I, p. 115.

premier de nos évêques dont l'épiscopat, grâce au synchronisme qui ressort de ce fait, ait une date certaine. Le signal était donné et, comme il arrive souvent après de longs retardements, dès le premier pas on allait presque dépasser le but.

En 1713, on imprime par ordre de M. de Coislin un nouveau Rituel du diocèse[1], en tête duquel M. Brayer, archidiacre et grand-vicaire de Metz[2], place dans un avertissement (*Monitum ad pastores*) un travail sur l'histoire de nos évêques. Il écrit que jusqu'à saint Arnould (com. du VIIe s.) on ne peut presque rien dire de certain sur la succession ni sur la vie de ces prélats, non plus que sur les dates qui les concernent[3]; M. Brayer renonce donc à marquer l'époque et la durée de l'épiscopat de nos premiers évêques. Outre cela, il en supprime deux (Victor II le 6e, et Fronimus le 20e) qui avaient toujours été admis jusque-là dans les catalogues, il en transpose trois (Romanus le 19e, Grammatius le 21e, et Agathimber le 22e); enfin, partant des durées d'épiscopat données par les anciennes listes, se fondant ensuite sur le synchronisme du cinquième évêque, Victor Ier, avec le concile de Cologne (346), dont il n'hésite pas à admettre les actes, et sur la présence d'Hespérius, qu'il compte comme le dix-

1. *Rituale metense* auctoritate domini H. C. du Cambout Episcopi Metensis... editum. — Metz, 1713, in-4°.

2. Voy. Dom Cajot. — *Antiquités de Metz*, p. 162.

3. « Vix aliquid certi de eorum serie, tempore, vitâ statui potest ante « sanctum Arnulphum. » (*Ritual. met.*, 1713.)

huitième, au concile d'Auvergne (535), il fait descendre saint Clément du milieu du Ier siècle, où on le plaçait auparavant, à la fin du IIIe ou même au commencement du IVe.

Le Père Benoit, capucin, est l'auteur d'une histoire de Metz, achevée en 1716 après la publication du *Monitum* de M. Brayer et restée inédite[1]. Il revient dans son ouvrage sur quelques-unes des hardiesses de celui-ci touchant nos premiers évêques; cependant il se range finalement à son avis sur celle qui pouvait paraître alors la plus osée, l'abaissement, à la fin du IIIe siècle au moins, de la date assignée à la mission de saint Clément.

Le savant capucin, qui est fort circonspect, prend, au commencement de son œuvre, la précaution d'annoncer que, sur ce point délicat, il examinera diverses opinions sans en adopter aucune; mais il rapporte ensuite avec une visible complaisance les critiques dont les actes de saint Clément avaient été précédemment l'objet, notamment de la part des historiens Launoy et Tillemont. Ces écrivains, en faisant ressortir les invraisemblances nombreuses que présentent ces actes, élevaient des doutes fondés sur leur authenti-

1. *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Metz* (par le P. Benoit, capucin de Toul, qui l'a achevée en octobre 1716). Ouvrage inédit, composé de 1708 à 1716, dont on connaît trois manuscrits : deux à la bibliothèque de la ville de Metz (fonds hist. 126 et 127) et un aux archives de Pont-à-Mousson.

cité ; le Père Benoit adopte évidemment leurs conclusions en disant comme pour les résumer : « Tout ce « que nous savons de saint Clément, c'est que nous le « croyons fondateur de l'Église de Metz. » Quant à l'époque où ce fait a pu s'accomplir, le Père Benoit l'apprécie surtout d'après ce qu'on connaît de l'histoire générale de la religion dans les premiers temps.

L'Église de Lyon, qui remonte au IIe siècle, est, selon toute apparence, le Père Benoit l'admet, la plus ancienne des Gaules ; et c'est plus tard seulement qu'a dû arriver à Metz saint Clément qui ouvre la liste de nos évêques. L'historien ajoute qu'on ne peut attacher à cette liste aucune date avant l'épiscopat d'Hespérius qui assistait en 535 au concile d'Auvergne ; mais en même temps, par une véritable contradiction, il accepte, pour une époque antérieure, le synchronisme d'Attila (451) et de l'évêque Autor : ce qui donne également à celui-ci une date certaine. Enfin, après avoir fixé ainsi au milieu du Ve siècle l'épiscopat d'Autor, le Père Benoit assigne, sans autre explication, un siècle et demi de durée aux épiscopats des onze prédécesseurs qu'il lui reconnaît, et place formellement, comme l'avait fait M. Brayer dans le rituel de 1713, la mission de saint Clément à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe seulement.

Au Père Benoit succède d'assez près, parmi nos historiens, l'illustre Dom Calmet. Dans son Histoire de Lorraine, publiée en 1728, il n'est pas moins explicite

que ses prédécesseurs sur l'impossibilité de faire remonter au Iᵉʳ siècle le commencement du christianisme à Metz[1]. Il admet bien que saint Clément soit le premier évêque et le fondateur de notre Église, mais il se refuse à croire qu'il ait reçu directement sa mission du prince des apôtres. Quant à ce qu'on rapporte de saint Patient et de la mission qu'il aurait reçue de saint Jean, ce ne sont, suivant lui, que des fables. Enfin, les yeux fixés sur l'histoire générale de l'Église pendant les siècles primitifs, il rappelle que le christianisme ne s'est établi que tardivement dans les Gaules, et il prend pour fondement de la chronologie des évêques de Metz le synchronisme du cinquième (Victor Iᵉʳ) avec les conciles de Cologne et de Sardique auxquels il reconnaît qu'il a dû assister en 346 et 347. Remontant après cela en arrière, il assigne un siècle environ de durée probable aux épiscopats de nos quatre premiers évêques, et fixe ainsi l'arrivée de saint Clément à Metz au milieu du IIIᵉ siècle à peu près.

Les corrections proposées par le Père Le Cointe, par l'abbé Brayer, par le Père Benoit et par Dom Calmet, à la chronologie de nos évêques, impliquaient naturellement le rejet des données essentielles admises dans les catalogues anciens, qui contenaient leurs noms avec les indications de durée de leurs épiscopats.

1. *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, par le R. P. Dom Aug. Calmet, abbé de Senones, 4 vol. in-fol. Nancy, 1728. — Seconde édition, 7 vol. in-fol. Nancy, 1745-1757.

Ce résultat est dès lors accepté généralement, même par les Bollandistes qui, au milieu du XVIIIe siècle, publiaient, dans le tome VIe d'Août de leur grande collection, la vie de saint Adelphe, dixième évêque de Metz. Les savants jésuites apprécient l'époque à laquelle vivait ce prélat, avec la remarque empruntée, disent-ils, à Dom Calmet, que dans les anciens catalogues de l'Église de Metz on a augmenté arbitrairement la durée des épiscopats, afin d'atteindre l'époque de saint Pierre qu'on voulait donner pour contemporain à saint Clément[1].

Dom Cajot, qui a écrit pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, est du même sentiment que les historiens dont nous venons de parler. Dans le chapitre de son ouvrage[2] qu'il a consacré aux antiquités de notre Église, il adopte, comme Dom Calmet, pour fondement de son système chronologique, le synchronisme du cinquième évêque (Victor Ier) et des conciles de Cologne et de Sardique (346 et 347), et il place aussi l'arrivée de saint Clément à Metz dans le milieu du IIIe siècle (vers 260). Comme Dom Calmet encore, il ne voit que des fables dans la légende de saint Patient. Pour ce qui regarde celle de saint Clément, il discute avec soin les détails, suivant lui apocryphes, qui la

1. Bollandistes. *Acta Sanctorum.* August. T. VI, p. 506, n° 11.

2. *Les Antiquités de Metz*, ou recherches sur l'origine des Médiomatriciens, leur premier établissement dans les Gaules, leurs mœurs, leur religion. Metz, 1760, in-8°.

surchargent, et, sans révoquer en doute l'existence du saint personnage et sa qualité de fondateur de l'église de Metz, il rejette absolument de son histoire la prétendue mission qu'il aurait reçue, dit-on, de saint Pierre, et plusieurs autres circonstances invraisemblables introduites dans ses actes.

Dom Tabouillot et Dom Jean François, religieux bénédictins, auteurs de la grande histoire de Metz dont le premier volume a paru en 1769[1], et qui écrivaient presque en même temps que Dom Cajot, se prononcent, aussi explicitement que lui, pour le rejet des documents qui tendent à faire remonter l'origine de l'Église de Metz au temps des apôtres. Ils ne lui assignent pas une date antérieure au commencement du IVe siècle, et se fondent surtout, pour la fixer, sur des considérations empruntées à l'histoire générale de la religion dans les Gaules. Ils ne connaissent pas d'Églises dans cette contrée avant celle de Lyon, qui ne remonte qu'au milieu du IIe siècle et après laquelle viennent celles d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Tours, de Clermont, de Limoges et de Paris. Ils croient, avec Grégoire de Tours, que celles-ci ont été fondées au milieu du IIIe siècle seulement; et, conformément à d'anciens témoignages, ils n'admettent à côté d'elle que de très lents progrès dans les pays qui les entourent.

1. *Histoire de Metz*, par des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, 6 vol. in-4°. Metz, 1769-1790.

Nos Bénédictins n'accordent aucune considération aux anciennes listes chronologiques des évêques de Metz. Ils acceptent les synchronismes du concile de Sardique (347) pour Victor Ier et des ravages d'Attila (451) pour saint Autor; mais ils prétendent en même temps, comme le Père Le Cointe, dont ils invoquent l'autorité, que la chronologie des évêques de Metz ne saurait être fixée solidement avant Hespérius qui assistait au concile d'Auvergne en 535, et dont ils placent l'épiscopat, avec sa durée de dix-sept années, entre 525 et 542.

Les historiens de notre temps ne parlent pas autrement touchant l'origine de l'Église de Metz. M. l'abbé Clouet, le savant auteur de l'histoire de la province de Trèves[1], fonde son opinion à cet égard sur des considérations qu'il emprunte à l'histoire générale de l'Église. Il voit les premières semences du christianisme apportées dans les Gaules au IIe siècle par des Grecs venus d'Asie-Mineure auxquels serait due l'origine des communautés de Lyon et de Vienne, et celle des chrétientés qui ont précédé la constitution régulière des églises de Châlons, de Besançon, d'Autun, de Dijon et de Langres. Il signale ensuite les missionnaires partis de Rome au milieu puis à la fin du

1. *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et des pays limitrophes* comprenant les diocèses de Trèves, Metz, Toul, Verdun, Reims et Châlons. Verdun, 1844-1851. — La publication de cet ouvrage a été suspendue après le tome II.

IIIe siècle; et c'est à cette dernière période de prédications qu'il rattache l'arrivée à Metz de saint Clément. Quant à saint Patient, il regarde comme fabuleux ce qu'on rapporte de la prétendue mission que lui aurait donnée l'apôtre saint Jean. Il admet enfin la présence de son successeur Victor, cinquième évêque de Metz, au concile de Cologne (346), et fait valoir ce synchronisme comme une des raisons qui ne permettent pas de faire remonter saint Clément plus haut que la fin du IIIe siècle.

M. Digot, auteur d'une histoire de Lorraine publiée en 1856[1], adopte à peu près les mêmes conclusions, et, tout en admettant que certaines communautés chrétiennes pouvaient exister dans nos contrées dès la fin du IIe siècle, il reconnaît que la constitution de nos Églises ne remonte pas plus haut que la fin du IIIe. Il fixe enfin à cette époque l'arrivée de saint Clément à Metz, opinion qui est d'accord avec le synchronisme qu'il accepte aussi de notre cinquième évêque (Victor Ier) avec les conciles de Cologne et de Sardique auxquels il aurait, dit-on, assisté en 346 et 347.

On voit maintenant ce qu'est la question historique des origines de l'Église de Metz. Dominée pendant tout le moyen âge par des croyances qui faisaient remonter celle-ci au Ier siècle et au temps même des

1. *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, membre de l'Académie de Stanislas, 6 vol. in-8°. Nancy, 1856.

apôtres, elle est prise dans ces termes par Meurisse au XVIIe siècle. Cependant celui-ci porte à la vieille opinion qu'il adopte une première atteinte, en faisant remarquer qu'elle implique des inexactitudes et probablement des erreurs dans les documents anciens qui lui servent de fondement. Examinés de plus près, ces documents perdent bientôt tout crédit en présence des investigations si mesurées des Bollandistes, puis de celles moins réservées de Le Cointe, de Tillemont et de Launoy. Dès les premières années du XVIIIe siècle, leur autorité s'écroule tout à fait. Le grand-vicaire de M. de Coislin, l'archidiacre Brayer, les déclare apocryphes et fixe à la fin du IIIe siècle l'arrivée à Metz de saint Clément, son premier pasteur. Ces conclusions sont depuis lors adoptées par tous les historiens. Le Père Benoit, malgré les précautions dont il croit nécessaire d'accompagner son discours, s'y rallie évidemment; Dom Calmet enfin, Dom Cajot, les Bénédictins auteurs de notre grande histoire, M. l'abbé Clouet et M. Digot, les acceptent aussi avec certaines variantes de peu d'importance.

De nos jours, cependant, l'opinion admise généralement a trouvé des contradicteurs qui ont essayé de ressusciter la vieille croyance abandonnée depuis si longtemps par tant d'hommes aussi pieux que savants. On voudrait rattacher de nouveau la série de nos évêques à un disciple immédiat de saint Pierre. M. l'abbé Chaussier a publié en faveur de cette thèse un mémoire d'une certaine étendue; il reprend la

discussion des documents examinés tant de fois et toujours condamnés depuis qu'on a commencé à les étudier[1]. Il invoque encore les anciennes listes épiscopales et les actes des premiers évêques.

Les listes épiscopales ont pour point de départ celle d'abord qui a été rédigée, sans aucune note chronologique, à la fin du VIIIe siècle, par Paul Diacre, et ensuite un catalogue du IXe siècle, qui ne contient pas de dates non plus, mais seulement, en regard du nom de chaque prélat, l'indication du jour de sa mort et celle de la durée de son épiscopat. Ces éléments divers se contredisent entre eux et sont d'ailleurs en désaccord avec le petit nombre de notions exactes qu'on possède sur l'histoire de nos premiers évêques : ce qui donne au document qu'ils constituent le caractère d'une composition à peu près arbitraire. On ne peut s'empêcher d'y reconnaître un thème chronologique calculé de manière à prêter l'apparence d'un point d'appui aux prétentions d'antiquité de l'Église de Metz.

Quant aux actes des premiers évêques, lesquels forment le principal fondement de la doctrine qu'on veut renouveler, la vie de saint Clément institué par saint Pierre et celle de saint Patient envoyé par saint Jean, ce sont des pièces apocryphes, suivant la plupart des critiques, ou au moins interpolées, c'est-à-dire altérées par les copistes, suivant ceux qui les considèrent avec le plus de complaisance. Ces prétendus

1. *De l'origine apostolique de l'Église de Metz*, par M. l'abbé Chaussier, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Metz. Paris, 1847.

actes ne sont autre chose que des légendes; à ce titre ils appartiennent à notre sujet. Nous allons les examiner et chercher, en les étudiant, quelle part de vérité peut s'y mêler à la fiction.

Les deux légendes de saint Clément et de saint Patient nous sont parvenues dans différentes versions offrant entre elles des variantes dont il importe d'apprécier la valeur et la signification. Ces versions viennent de sources diverses : de l'histoire des premiers évêques de Metz par Paul Diacre, dans son texte original d'abord, puis dans un texte interpolé de la fin du XIe siècle qui ajoute à l'autre certains détails; du recueil connu sous le nom de petit cartulaire de Saint-Arnould; de la chronique des évêques de Metz; de la chronique rimée; d'un mystère de saint Clément écrit au XVe siècle; et de la chronique de Philippe de Vigneulles.

Nous avons fait connaître précédemment ces ouvrages[1]; nous rappellerons, pour ce qui regarde en particulier les deux légendes qui nous occupent maintenant, que l'histoire de Paul Diacre, écrite à la fin du VIIIe siècle et interpolée au XIe, donne celle de saint Clément à l'exclusion de celle de saint Patient, et que, tout au contraire, le petit cartulaire de Saint-Arnould, composé à la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe, et la chronique des évêques rédigée au XIIe siècle

1. Voir ci-dessus, chap. I.

ne contiennent que celle de saint Patient. Ajoutons que bien plus tard seulement la chronique rimée et la chronique de Philippe de Vigneulles, documents beaucoup moins anciens que les précédents, les ont accueillies toutes les deux et les ont, pour la première fois, rapprochées l'une de l'autre. Cela dit, passons à l'examen des légendes elles-mêmes.

La légende de saint Clément, comme tous les monuments de ce genre, s'est enrichie progressivement de divers détails, à mesure qu'elle passait par la bouche des conteurs ou par la plume des rédacteurs. Nous n'avons à notre disposition que les travaux de ces derniers. L'étude de ces compositions confirme ce que nous venons de dire de la formation de la légende. Le plus ancien parmi les documents qui la concernent est certainement l'ouvrage de Paul Diacre, qui date de la fin du VIIIe siècle et qui nous en donne la première version. La seconde résulte des additions faites à l'œuvre de Paul Diacre par son interpolateur du XIe siècle. La troisième est celle qu'on trouve dans la chronique rimée, dans le mystère du XVe siècle et dans la chronique de Philippe de Vigneulles. La première version de la légende, dans le récit de Paul Diacre, représente la tradition telle qu'elle existait à Metz à la fin du VIIIe siècle; en voici une analyse dans laquelle nous avons conservé avec soin les expressions qui attestent le caractère de l'œuvre originale.

Après la résurrection de Jésus-Christ, les apôtres

se rendent chacun dans le lieu qui leur a été assigné par le Sauveur. Saint Pierre vient à Rome, et de là il dirige ses disciples vers les grandes villes de l'Occident. Il envoie à Metz un homme éminent et d'un mérite éprouvé qu'il a auparavant élevé à la dignité pontificale [1], c'est saint Clément. Suivant l'antique relation (*sicut antiqua tradit relatio*), ajoute Paul Diacre, d'autres pieux docteurs partent en même temps pour aller convertir les peuples des principales cités des Gaules.

Parvenu à Metz, saint Clément s'établit, à ce qu'on rapporte, au dehors de la ville, dans les souterrains de l'amphithéâtre, où il construit un oratoire à Dieu, avec un autel consacré à saint Pierre son maître [2]. Là il prêche le peuple, et, l'arrachant au culte des idoles, il le convertit à la vraie foi. Ceux qui connaissent cet endroit, dit l'auteur, assurent que jusqu'à ce jour nul serpent ne peut y demeurer, et que toute influence pestilentielle est écartée du lieu d'où s'est répandu le souffle du salut [3].

1. « Ad eam (civitatem Metim) B. Petrus apostolus Clementem nomine « virum egregium ac meritis probatum sublimatum pontificali dignitati « direxit. » (Paul. Diac., *Liber de Ep. met.*)

2. « In cavernis, ut ferunt, amphitheatri, quod extra eamdem urbem « situm est, hospitium habuit; in quo etiam loco oratorium Domino « construens, altare in eo statuit, ac b[ti] Petri apostoli præceptoris sui « nomine consecravit. » (Ibid.)

3. On a reconnu de notables invraisemblances dans ce récit, celle par exemple de la construction par saint Clément d'une église, à une époque où les chrétiens n'en bâtissaient pas encore, et celle surtout de la dédicace de cette église à saint Pierre, au temps même où il vivait. On a enfin

A ce point s'arrête le texte primitif de Paul Diacre. Il forme la première version de notre légende, suivant laquelle saint Clément, envoyé par saint Pierre, construit dans le lieu où s'élève l'amphithéâtre un oratoire dédié à son maître : première église qu'on ait vue à Metz, et qui fut nommée dans la suite, à cause de son emplacement, Saint-Pierre-aux-Arènes[1], et aussi Saint-Pierre-aux-Champs.

La seconde version de la légende résulte, comme nous l'avons dit, de l'addition au texte de Paul Diacre d'un passage considérable donné par un manuscrit du XI[e] siècle provenant de l'abbaye de Saint-Arnould. Cette addition contient d'intéressants détails qui viennent s'ajouter à la première version, sans en déranger l'économie. Nous allons la faire connaître.

Les anciens, y est-il dit, tiennent de leurs prédécesseurs le souvenir d'un miracle transmis par une tradition digne de toute confiance ; c'est que, à l'arri-

signalé comme inadmissible la supposition que l'amphithéâtre, qui devait tout au plus avoir été construit au I[er] siècle, eût été, dès le temps des apôtres, assez abandonné déjà pour qu'on pût établir un édifice nouveau sur son emplacement. Quant aux autorités sur lesquelles Paul Diacre fonde ces assertions, ce sont de simples relations verbales, à ce qu'il semble, d'après les expressions (*ut ferunt*) qu'il emploie dans le passage qui les concerne.

1. L'amphithéâtre antique était situé, comme nous l'avons dit, au sud de la ville, dans le lieu où se trouve aujourd'hui l'ouvrage du Pâté, très près de la porte Saint-Thiébault. C'est là que se trouvait au moyen âge l'église Saint-Pierre-aux-Arènes ou Saint-Pierre-aux-Champs, qui a subsisté jusqu'à l'époque du siège de Metz par Charles-Quint, en 1552.

vée de saint Clément dans le pays, l'amphithéâtre était infesté de serpents qui en rendaient l'approche impossible, car leur haleine avait empoisonné la contrée; et on ne saurait s'étonner, ajoute le récit, que le serpent pût faire mourir des corps que le baptême n'avait pas encore arrachés à sa domination. La prédication de saint Clément révèle à ces malheureux la cause de leurs souffrances. Le retour à la santé sera la récompense de ceux qui abandonneront le culte des idoles. Tous s'engagent à se soumettre si le saint pontife justifie ses promesses. L'homme de Dieu, rassemblant quelques frères, célèbre alors le saint sacrifice prescrit aux fidèles par le Christ. Ainsi fortifié par la sainte libation contre le vieil ennemi, il pénètre hardiment dans les cavernes du théâtre pour y combattre l'antique serpent, c'est-à-dire le diable. Les monstres s'élancent au premier bruit de ses pas; lui, d'un signe de croix, les arrête et les abat. Les anciens rapportent qu'au moyen de l'étole qu'il portait au col, saint Clément lie alors en présence du peuple émerveillé le plus grand de ces abominables serpents, et que, l'entraînant au bord de la Seille, qui coulait près de là, il lui ordonne, au nom de la sainte Trinité, de passer le fleuve avec sa troupe empestée et de disparaître dans quelque lieu désert où il ne pourra plus nuire. Les serpents obéissent et, depuis lors, on n'en a plus trouvé aucun dans le lieu qu'ils infestaient auparavant.

Après ce miracle, le peuple messin s'empresse de

se convertir. Saint Clément le baptise alors de ses propres mains, par l'eau et par l'esprit saint (*per aquam et spiritum sanctum*), et rend ainsi la santé aux corps et aux âmes. Depuis ce jour jusqu'à celui où il lui sera donné de voir le maître des dieux (*domini deorum cernere visionem*), expression bizarre employée par l'écrivain du XIe siècle, le saint pontife marche incessamment dans la voie des vertus. Après la première église dédiée à saint Pierre, il en construit, dit-on, en l'honneur de saint Jean-Baptiste une seconde dont il fait le baptistère de son peuple, et où, longtemps après, s'est constitué un saint collège de moines[1]. On affirme qu'il élève enfin une troisième église accompagnée d'une crypte et d'une fontaine, et que là il établit le tombeau où son corps reposa ensuite pendant longtemps (*in quo etiam non parvo tempore humatus jacuit*[2]). Les eaux de cette fontaine avaient la vertu, depuis lors perdue, de guérir les fidèles de

1. Allusion erronée à l'introduction des moines de Saint-Benoît, non pas dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, mais dans celle de Saint-Jean-Évangéliste, qui en était voisine et qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Arnould. Cette indication suffirait pour donner au texte où on la rencontre, au milieu de l'ouvrage de Paul Diacre, qui est du VIIIe siècle, le caractère d'une interpolation nécessairement plus récente que le Xe, date des faits qu'elle concerne. Les moines de Saint-Benoît ont été installés à l'abbaye de Saint-Arnould (ancienne basilique de Saint-Jean-Évangéliste) par l'évêque Adalbero I, vers l'an 941.

2. Ces expressions doivent être encore signalées comme une preuve que le passage où elles se rencontrent forme bien, comme nous l'avons dit, dans le texte de Paul Diacre, une interpolation; elles montrent, en outre, que celle-ci n'est pas plus ancienne que la fin du XIe siècle, car elles impliquent l'accomplissement antérieur de la levée du corps de saint Clé-

tous les maux; auprès d'elle saint Clément avait consacré encore un nouvel autel à son maître saint Pierre.

On ne doit pas, ajoute en finissant l'écrivain du XIe siècle, hésiter à croire ces miracles et d'autres en quantité presque innombrable, quoique les témoignages en aient péri : Dieu ayant permis, à plusieurs reprises, pour châtier les peuples, que les barbares les exterminassent et détruisissent même les églises et, avec elles, les livres où étaient écrites la vie de saint Clément[1] et celles d'un grand nombre de saints personnages.

On sait maintenant en quoi consiste la seconde version de la légende de saint Clément : version qui résulte de l'interpolation faite au texte original de Paul Diacre par l'écrivain anonyme du XIe siècle. Elle introduit dans le document la notion de trois fondations nouvelles de saint Clément au dehors de Metz : celle du baptistère, celle de la crypte qui a reçu sa

ment, laquelle fut faite par l'évêque Heriman en 1090 seulement. D'un autre côté, le manuscrit où est consignée l'interpolation ayant les caractères du XIe siècle à peu près, la date de celle-ci se trouve par là resserrée, comme on le voit, dans d'assez étroites limites.

1. On voit par là que l'auteur de l'interpolation ne consultait pas d'anciens documents écrits, mais de simples traditions verbales, ce qui d'ailleurs est d'accord avec les expressions qu'il emploie en plusieurs endroits (*per varios temporum successus relatu vulgatum*, — *ut fertur*, — *affirmatur*). On comprend d'après cela ce que peuvent valoir les indications qu'il nous transmet, notamment sur le miracle du dragon vaincu par saint Clément. Tout le monde, au reste, est d'accord pour reconnaître dans ce dernier trait une sorte d'allégorie.

sépulture, celle enfin d'un second oratoire consacré encore à saint Pierre auprès de cette crypte, laquelle était accompagnée d'une fontaine miraculeuse. Outre cela, elle rapporte la victoire de saint Clément sur le serpent, prodige à peine indiqué par une allusion indirecte dans la version primitive de Paul Diacre, et dont nous trouvons ici la première mention formelle. Ce fait miraculeux tardivement signalé, et où tout le monde s'accorde à reconnaître une simple allégorie, est devenu cependant le titre caractéristique de la popularité acquise à Metz au personnage de saint Clément. C'est à lui que se rattache une vieille coutume dont nous devons dire quelque chose en passant.

Dans les processions de la fête de saint Marc et des Rogations, on promenait autrefois à travers les rues de Metz, au milieu du cortège sacré, l'image du serpent de saint Clément. C'était un mannequin représentant un dragon ailé fiché au bout d'une longue perche; il était connu sous le nom de Graouli[1]. Les boulangers lui payaient au passage le tribut d'un petit pain, et, le troisième jour des Rogations, les enfants le fouettaient dans la cour de l'abbaye de Saint-Arnould, dernière station de la procession. Les Bénédictins, auteurs de notre grande histoire, encore témoins de la promenade du Graouli à la fin du siècle dernier,

1. On conserve à la cathédrale de Metz le dernier exemplaire de ce mannequin du Graouli. Les Bénédictins auteurs de l'histoire de Metz en ont donné la figure dans leur ouvrage (t. I, p. 261). Un tableau de M. Migette, appartenant au musée de la ville de Metz, représente la procession du Graouli au XVIe siècle.

en faisaient remonter l'origine probable au XIIe, ou même à la fin du XIe, époque à laquelle ils fixaient aussi le commencement du culte de saint Clément dans l'église de Metz. Le joyeux curé de Meudon a mentionné dans son *Pantagruel* (l. IV, c. 59) le Graouli de saint Clément, lequel est resté populaire à Metz, quoique la gravité actuelle des mœurs religieuses ne permette plus de l'admettre dans les processions.

Quant au nom donné à la monstrueuse image, Le Duchat, un de nos érudits du XVIIe siècle, en proposait deux étymologies. Suivant l'une, ce nom viendrait du mot allemand *grœulich*, qui signifie horrible, abominable; suivant l'autre, il serait dérivé du mot français *gargouille*, par lequel on désigne le déversoir d'une gouttière. Les constructeurs du moyen âge appliquaient, dans les édifices d'architecture ogivale, des formes fantastiques et monstrueuses à ces gargouilles; la figure à la fois terrible et grotesque du Graouli pouvait présenter avec elles une certaine analogie, et de là lui serait venu son nom.

La légende de saint Clément n'a été accueillie, comme nous l'avons dit, ni par le petit cartulaire de Saint-Arnould dont certaines parties peuvent remonter au Xe ou au XIe siècle, ni par la chronique des évêques dont le texte latin appartient au XIIe. Il est bon de constater que le premier de ces deux ouvrages, tout en s'abstenant de la donner, introduit dans le peu de mots qu'il consacre à saint Clément une notion étrangère aux versions primitives de la légende. C'est que

le saint évêque aurait été d'abord à Rome un personnage important, revêtu des dignités de Consul et de Patrice, converti ensuite par saint Pierre. Cette indication, qui n'a aucune valeur historique, se retrouve encore amplifiée dans les documents ultérieurs, où l'apôtre des Messins est nommé Flavius Clemens et devient un sénateur romain, oncle propre de saint Clément, martyr.

La formation graduelle de cette étrange notion est intéressante à observer. Elle ne se montre pas encore dans l'ouvrage de Paul Diacre (*Liber de Ep. Met.*), où l'évêque saint Clément est présenté seulement comme un homme éminent et d'un mérite éprouvé (*virum egregium ac meritis probatum*). La première indication qu'on en trouve se rencontre dans le catalogue des évêques de Metz qui est donné par le petit cartulaire de Saint-Arnould et qu'on a quelque raison de regarder comme étant de la fin du xe siècle : saint Clément y est qualifié Consul et Patrice des Romains (*sanctus Clemens qui fuit consul et patricius Romanorum*). La chronique latine des évêques de Metz (*Gesta Ep. Met.*) se borne ensuite à dire que le pape saint Clément était neveu de notre évêque (*beato Clemente ipsius fratruele Romam fidelibus post Petrum apostolum presidente*). La notion complète apparaît enfin au xive siècle, dans la grande compilation de Jacques de Guyse, dont nous avons parlé précédemment[1];

1. Voir ci-dessus : chap. I, p. 97.

l'évêque saint Clément y est nommé Flavius, qualifié Consul, et donné comme l'oncle du pape qui porte le même nom (*beatus Clemens qui cognominatur Flavius, consul Romanorum patruus Clementis papæ*); Jacques de Guyse ajoute qu'il emprunte ces indications aux actes de saint Clément (*ex Gestis sancti Clementis*). Ce dernier document, inconnu aujourd'hui, devait être nécessairement antérieur à la seconde moitié du XIVe siècle, époque où écrivait Jacques de Guyse; peut-être faut-il y voir la source originaire de la notion qui nous occupe et qu'on retrouve ensuite dans les ouvrages composés ultérieurement.

La chronique rimée dit que saint Clément se nommait Flavius, qu'il était noble et du sang des sénateurs; la chronique française des évêques de Metz le présente comme « principal conseiller des Romains « et des plus nobles de Rome et du sang des empe- « reurs, » elle dit en outre qu'il était oncle du pape son homonyme; le mystère du XVe siècle le nomme Flavius Clemens; et la chronique de Philippe de Vigneulles enfin lui donne aussi ce nom, en ajoutant qu'il était Consul et Patrice de Rome, et oncle du pape saint Clément.

Telle est l'histoire de cette notion singulière. Quant à son origine, elle réside évidemment dans un hardi rapprochement, fondé uniquement sur la ressemblance des noms, entre notre premier évêque et un personnage historique bien connu : T. Flavius Clemens, cousin de Domitien, mis à mort par ordre de celui-ci.

T. Flavius Clemens, consul avec l'empereur en l'année 95, avait été accusé du crime d'impiété. On a cru reconnaître dans cette imputation une preuve qu'il avait abandonné le paganisme pour embrasser la religion du Christ : aussi est-il honoré comme saint et comme martyr. Sa femme Flavia Domitilla, nièce, dit-on, de Domitien, avait été impliquée dans la même accusation et reléguée dans l'île de Pandataria. T. Flavius Clemens a été aussi quelquefois confondu avec le pape saint Clément; ailleurs il a été donné comme son oncle. Voilà comment cette notion est entrée, avec les autres indications qui concernent ce personnage, dans la légende de notre premier évêque.

Nous venons d'indiquer une des particularités les plus extraordinaires accueillies par la légende de saint Clément, postérieurement à la rédaction de ses deux premières versions. Cette légende s'enrichit encore ainsi de beaucoup d'autres détails qui lui étaient primitivement étrangers. Il résulte de ces modifications une nouvelle version qui semble d'accord avec celle que mentionnent Dom Calmet et les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, d'après des manuscrits conservés, disent-ils, de leur temps à Saint-Symphorien et à Saint-Vincent, mais dont la trace est perdue aujourd'hui. Nous allons réunir les principaux traits de cette troisième version, dont on peut observer la formation graduelle dans la chronique rimée, dans le mystère de saint Clément et dans la chronique de Philippe de Vigneulles. En constatant certaines diffé-

rences qu'elle présente avec les deux versions antérieures, rédigées à la fin du VIIIe siècle et au XIe, nous tâcherons de saisir la signification des variantes introduites successivement dans le tableau si simple qui ressort du récit primitif.

Suivant la troisième version de la légende de saint Clément, saint Pierre étant à Rome y convertit à la foi un noble sénateur nommé Flavius Clemens et lui donne mission d'aller prêcher dans la Gaule-Belgique. Celui-ci part avec dix autres prélats qui se dirigent sur différentes cités de la Gaule. Quant à lui, accompagné de deux acolytes, Céleste et Félix, qui devaient un jour être ses premiers successeurs à l'épiscopat, il arrive près de Metz et s'arrête d'abord aux environs de cette ville, dans la forêt de Gorze. Là le saint personnage fait reculer d'un signe de sa main une meute furieuse lancée sur un cerf aux abois qui s'est réfugié près de lui. Les veneurs surviennent. Émerveillés du prodige, ils vont le raconter à leur maître : celui-ci n'est autre que le roi Orius, à qui l'empereur Octavien avait donné le gouvernement de Metz, sous la seigneurie et suprématie de Rome. Le lendemain, le prince et sa femme se rendent eux-mêmes à la chasse. Le cerf, remis sur pied, trouve encore un refuge auprès de saint Clément. L'homme de Dieu voit bientôt paraître le roi à qui il annonce sa mission. Celui-ci, réputant vaines et frivoles, comme dit la légende, les paroles de saint Clément, l'engage ironiquement à

s'adresser directement au peuple de Metz. Le pontife vient dans la cité; il y prêche publiquement la nouvelle doctrine, au sommet de la montagne de Sainte-Croix.

Sur ces entrefaites la fille du roi est subitement frappée de mort. Ses parents désolés recourent, dans leur affliction, au prophète qui édifie la cité par ses belles œuvres. — Si vous avez quelque puissance, lui disent-ils, faites-en preuve et nous sommes à vous. Saint Clément ressuscite la jeune fille. Le roi, la reine et le peuple, convaincus, se font baptiser. Le prince supplie alors le saint d'user de son pouvoir pour délivrer la ville du serpent redoutable dont la présence l'afflige. Saint Clément se rend à l'amphithéâtre où le monstre a pris son refuge, et le liant avec son étole il l'entraîne, ainsi que sa troupe maudite, jusqu'à la rivière, et en purge à jamais le pays.

Saint Clément construit des églises pour le peuple nouvellement converti. Il commence par Saint-Pierre-le-Vieux, qu'il institue première cathédrale de Metz au centre de la ville, dans le lieu dit du Four-du-Cloître; il bâtit ensuite, non loin de là, l'église Saint-Étienne, où fut transféré plus tard le siège épiscopal; il élève encore, dans l'amphithéâtre, une seconde église dédiée également à saint Pierre, pour laquelle il obtient du prince des apôtres les indulgences mêmes qui sont attachées au pèlerinage de Rome. Enfin, dans le quartier voisin, dit aux Basiliques, saint Clément construit un baptistère sous l'invocation de saint Jean, puis

une dernière église consacrée encore à saint Pierre auprès d'une fontaine miraculeuse, et avec elle une crypte destinée à sa sépulture dans le lieu où fut établi, longtemps après, le grand monastère qui portait son nom.

Cette troisième version, adoptée avec des variantes de peu d'importance et par la chronique rimée et par celle de Philippe de Vigneulles, est suivie aussi, comme nous l'avons dit, dans le mystère du XVe siècle, où elle reçoit de très grands développements. Sous cette forme particulière la légende de saint Clément devait nécessairement être présentée avec certaines modifications et avec des additions spécialement propres à une exposition théâtrale. Nous n'avons pas à nous arrêter à ces détails dans l'étude que nous avons entreprise. Nous mentionnerons cependant, à cause de leur singularité, les intermèdes du vilain et de sa femme, du messager et des ouvriers : peintures de mœurs du XVe siècle hardiment transportées au temps des apôtres. Nous énumérerons ensuite les faits accueillis par le mystère : la conversion de Flavius Clemens, au milieu de la persécution de Néron, dont il est d'abord un des agents passionnés ; son baptême, puis son sacre par saint Pierre assisté de ses chapelains ; sa mission, sur la prière des Messins qui, tourmentés par le serpent, ont fait porter par un messager leurs plaintes à saint Pierre; les incidents du voyage de saint Clément qui baptise en passant le châtelain d'Élégie avec sa femme

et ses sergents, et ressuscite un peu plus loin saint Materne, l'un de ses compagnons, auquel il rend la vie en le touchant avec le bâton de saint Pierre ; son arrivée à Gorze, puis à Metz, et, au premier bruit des conversions qu'il opère, les imprécations du prince Orius qui jure par Mahon et Jupiter, par Vénus, Apollini et Tévergant, qu'il saura le châtier ; le baptême d'Orius lui-même après la résurrection miraculeuse de sa fille ; enfin la construction des églises de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Étienne, de Saint-Pierre-aux-Arènes, du baptistère de Saint-Jean et de l'oratoire où le saint se retire auprès d'une fontaine. Le mystère se termine par la mort de saint Clément que lui-même a prédite auparavant. Vient ensuite une scène où les anges réussissent à enlever son âme que leur disputent les démons, puis le tableau des funérailles du saint personnage, et des miracles qui les accompagnent. Quelques feuillets qui manquent à la fin du manuscrit devaient contenir une dernière scène montrant peut-être l'admission de saint Clément dans le paradis.

Il faut signaler comme un trait caractéristique des récits qui ont remplacé la narration primitive la confusion qu'ils introduisent, à des degrés divers et avec de notables innovations, dans l'ordre des fondations faites par le saint évêque. Il en résulte une modification remarquable des données essentielles de la légende telle qu'elle est constituée dans les deux versions rédigées par Paul Diacre et par son inter-

polateur du XIe siècle. En effet, dans ces premières versions, trois fondations seulement sont attribuées à saint Clément, et toutes trois sont au dehors de la cité, dans le quartier des Arènes. C'est d'abord une première église dédiée à saint Pierre sur l'emplacement même de l'amphithéâtre (*in cavernis amphitheatri*), puis, dans son voisinage, un baptistère sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et enfin, non loin de là, près d'une fontaine et au-dessus d'une crypte où le saint personnage a marqué sa sépulture, un troisième sanctuaire consacré comme le premier au prince des apôtres, dans le lieu où devait s'élever longtemps après la grande abbaye qui a reçu le nom de notre premier évêque.

Dans les diverses leçons de la troisième version, les choses sont présentées tout différemment. Par un sentiment facile à expliquer, on y attribue à saint Clément l'origine du sanctuaire où fut établi plus tard, au dedans de la cité, le siège de l'épiscopat messin. On fait construire par le premier pasteur l'oratoire de Saint-Étienne destiné à devenir un jour la cathédrale que nous connaissons, et, pour satisfaire à la tradition suivant laquelle la basilique primitive avait été consacrée par saint Clément à son maître saint Pierre, on donne ce rôle à la petite église de Saint-Pierre-le-Vieux qui dépendait du cloître de la cathédrale ; ce n'est qu'après ces premières fondations dans l'intérieur de la cité qu'on place celles du dehors, les seules que connaissent les premières versions, en commen-

çant par Saint-Pierre-aux-Arènes, l'église de l'amphithéâtre.

Cependant la vieille tradition qui attribuait à celle-ci la primauté signalée par Paul Diacre ne pouvait être oubliée, car elle était relatée dans une inscription que Philippe de Vigneulles lisait encore au XVI[e] siècle sur le portail de cette église et qui, après la destruction de celle-ci (1552), fut recueillie à l'abbaye de Saint-Clément où Meurisse l'a trouvée au XVII[e]. Voici comment ce dernier la donne dans son histoire des évêques de Metz :

Prima sedes veniæ, Prima fides patriæ,
Prima missæ celebratio, Et serpentis ejectio.

L'auteur de la chronique rimée, qui avait vu l'inscription en place, la traduit ainsi :

Le premier siége de pénitence
La première foy et créance
Le premier des sacrements
Et du serpent le condamnement.

Cette inscription est très explicite. Elle confirme ce que dit Paul Diacre dans la première version, que, suivant la tradition, Saint-Pierre-aux-Arènes serait le sanctuaire primitif construit à Metz par saint Clément. L'inscription et la première version de la légende, parfaitement d'accord sur ce point, étaient sous les yeux des rédacteurs de la deuxième version. Cependant ces écrivains n'ont pas été arrêtés par des témoignages si formels, dans la composition du thème tout

différent qu'ils voulaient accréditer; ils pouvaient y croire intéressé l'honneur du groupe d'église qui, dans l'intérieur de la ville, était de leur temps en possession du siège épiscopal. C'est à ces procédés hardis que sont dues, pour la plupart, les fables qui aujourd'hui encore sont données parfois pour la vérité.

Nous reviendrons tout à l'heure sur la légende de saint Clément, et, après l'avoir rapprochée de celle de saint Patient, nous tirerons de la comparaison de ces deux documents certaines conclusions qui nous semblent avoir quelque intérêt. Auparavant, il faut faire pour le second ce que nous avons fait pour l'autre, et montrer en quoi il consiste.

La légende de saint Patient, comme celle de saint Clément, nous est parvenue dans plusieurs versions d'époques diverses. Nous avons dit précédemment qu'elles sont au nombre de trois. La dernière a été publiée par les Bollandistes; elle résulte du mélange de certains éléments constitutifs des deux autres. Quant à celles-ci, elles proviennent toutes les deux du petit cartulaire de Saint-Arnould. La première a été en outre suivie ultérieurement, mais d'une manière fort succincte, par les rédacteurs de la chronique des évêques de Metz et de la chronique rimée; la seconde, très brièvement aussi, et avec quelques altérations, par Philippe de Vigneulles.

C'est dans le petit cartulaire de Saint-Arnould, comme nous venons de le dire, que, par une singu-

larité tout à fait en rapport avec le caractère de compilation de ce recueil, on trouve réunies les deux premières versions de la légende de saint Patient. L'une, qui est la plus simple, paraît, à cause de cela, pour l'époque de sa composition, formellement antérieure à l'autre. On sait, en effet, que dans les documents de cette nature les rédactions successives sont ordinairement accompagnées d'un travail d'amplification qui fournit un indice assez sûr de l'ordre chronologique dans lequel il faut les ranger, et qui décide généralement de l'antériorité de celles où l'on trouve le moins de développement. Pour ce qui regarde notamment les deux versions de la légende de saint Patient contenues dans le petit cartulaire, nous avons jugé qu'il en était ainsi. Quelques particularités que nous signalerons dans la constitution de ces documents confirmeront cette appréciation de leur valeur relative, en montrant que la seconde version conserve certains traits caractéristiques de la première, à côté desquels ceux qui lui appartiennent spécialement ont toute l'apparence de véritables interpolations dans le récit primitif. Nous allons faire connaître, l'une après l'autre, ces deux versions.

Les récits des anciens conservés par la tradition, dit la première version, rapportent que saint Patient, quatrième évêque de Metz, avait été instruit par saint Jean l'Évangéliste, lequel, ayant longtemps survécu aux autres apôtres, put envoyer quelques-uns de ses disciples dans diverses contrées pour y répandre la

sainte parole. Patient, qui, au milieu de tous, brillait de l'éclat des plus nobles mérites, est désigné pour cette œuvre par une révélation de Dieu. Préférant cependant à toute chose l'inestimable présence de son maître, il refuse d'abord la divine mission qui doit l'en séparer, et il ne l'accepte qu'à cette seule condition qu'il lui sera au moins accordé la faveur d'emporter comme gage sacré une relique du corps de ce maître chéri. Saint Jean, touché de ce témoignage de pieuse affection, prie le Dieu tout-puissant de permettre ce prodige qu'un homme vivant puisse donner de ses propres reliques, et, après sa prière, portant la main à sa bouche, il en détache une dent qu'il remet à son fidèle disciple. — Prends, lui dit-il, ce gage de l'amour que je te porte. Et il ajoute : Sache maintenant que, par une grâce spéciale de Dieu, lorsque tu approcheras de la cité de Metz, à laquelle tu es destiné, tu recevras le don de parler la langue de son peuple. — Car on rapporte, est-il dit dans la légende, que saint Patient était grec de langage. Ainsi, de même que par une révélation de Dieu saint Nicolas fut élevé au degré le plus haut du sacerdoce, de même, par une grâce semblable, saint Patient fut désigné à l'apôtre saint Jean pour le gouvernement de l'église de Metz[1].

1. En cet endroit de la première version de notre légende il est dit que saint Patient fut ainsi envoyé à Metz par saint Jean, du vivant de saint Félix, le dernier des trois missionnaires de saint Pierre (*beato Felice episcopo Metense predecessore suo adhuc in corpore vivente*). Cela est formellement en désaccord avec les termes exprès de la seconde version, suivant laquelle saint Pierre prescrit à saint Jean d'envoyer à Metz un

Consacré et béni par saint Jean, Patient s'éloigne muni du précieux trésor de la relique dont il a reçu le dépôt. Arrivé à Metz, il en devient, par la grâce du Tout-Puissant, le pasteur suprême. Il élève alors au dehors de la ville, et du côté du midi, une basilique qu'il consacre à Dieu et à son maître saint Jean l'Évangéliste, et il y dépose la dent de ce dernier, avec douze parcelles des vêtements des apôtres accompagnées d'autres saintes reliques. Il y institue aussi des clercs pour le service de Dieu, et, enfin, après avoir accompli le cours de ses pieux travaux, il s'y endort dans la paix, au temps des empereurs Antonin et Adrien, et du pape Hyginus.

Ce récit est très simple. Il est formellement donné comme résultant d'une ancienne tradition suivant laquelle, instruit par une révélation directe de Dieu,

de ses disciples parce que les siens, saint Clément, saint Céleste et saint Félix, n'existent plus depuis un certain temps, et ont laissé sans pasteur l'Église naissante. Cette contradiction entre les deux premières versions montre qu'à l'époque où la légende a été constituée on n'était pas encore fixé sur les relations qu'il convenait d'admettre entre saint Patient et les trois premiers évêques envoyés, disait-on, par saint Pierre. Cette incertitude donne lieu de penser que, dans les deux formes qu'elle a prises, la notion de ces relations est étrangère aux traditions primitives concernant saint Patient, et qu'elle n'a dû leur être associée que tardivement; ce qui lui donnerait, dans la légende, le caractère marqué d'une véritable interpolation. Des deux formes qu'affecte cette notion, la première version a reçu celle où l'on fait arriver à Metz saint Patient du vivant de l'évêque saint Félix, la seconde version celle où l'on présente les premiers pasteurs comme étant morts depuis longtemps et l'église de Metz comme étant en quelque sorte abandonnée, quand le disciple de saint Jean vient en prendre la direction.

l'apôtre saint Jean, qui gouvernait comme on le sait les églises de l'Asie-Mineure, aurait donné mission à son disciple Patient, l'un de nos premiers pasteurs, de venir à Metz, où celui-ci aurait élevé une basilique dédiée à son maître. Telle est la première version de la légende de saint Patient. La seconde, recueillie aussi comme celle-là dans le petit cartulaire de Saint-Arnould, présente avec elle plusieurs différences notables, une surtout très essentielle, dont nous aurons à signaler l'importance. Nous conservons, dans le précis que nous allons en donner, les développements éminemment légendaires qui la caractérisent.

Saint Patient, est-il dit dans la seconde version, fondateur de l'église de Saint-Jean ou des Saints-Apôtres, comme nous le tenons des anciens, était Grec de naissance. Il brillait par la noblesse de son origine aussi bien que par ses richesses dans les contrées de l'Asie-Mineure assignées à l'apôtre saint Jean comme le domaine propre de sa prédication, et soumises par lui au joug de la foi.

Converti avec tant d'autres, le bienheureux Patient avait abandonné les pompes de la vie mondaine pour s'attacher au saint apôtre; de même que celui-ci, pour suivre le Christ, avait abandonné sa jeune épouse après le miracle de l'eau changée en vin dans le festin de ses propres noces[1]. Jean avait assisté le Christ

1. Une légende assez répandue dans les siècles anciens faisait de saint Jean l'époux des noces de Cana.

ressuscitant la fille du prince de la synagogue, de même Patient était près de Jean ressuscitant le fils de la veuve fidèle; Jean avait été témoin de la transfiguration du Christ sur la montagne, Patient était présent lorsque Jean, pris de pitié pour deux nouveaux convertis regrettant leurs richesses, les sauvait par la transformation miraculeuse de l'or en rameaux de feuillage et la restitution de ceux-ci à leur première condition; Jean s'était tenu au pied de la croix où était fixé le Christ, Patient était auprès de Jean plongé dans l'huile bouillante; le Christ ressuscité avait enseigné à ses disciples, par l'exemple du rayon de miel, le mystère de l'intime union de sa double nature divine et humaine; Jean, après son retour de l'exil, avait donné à Patient et à ses compagnons l'écrit où est éclairci le dogme de l'unité de substance du père et du verbe.

Saint Jean l'Évangéliste, amené à Rome et soumis au martyre pendant la persécution de Domitien, est, au fond de sa prison, visité par saint Pierre. Le prince des apôtres lui apparaît dans une vision et lui annonce que la première Belgique, convertie par ses soins, manque de pasteur, ceux qu'il y avait envoyés étant morts. — De même, lui dit-il, que le Seigneur t'a confié autrefois sa mère, de même je te confie aujourd'hui l'église de Metz. Détache donc Patient du groupe de tes disciples, et envoie-le diriger ce troupeau. — Patient, averti par saint Jean, se soumet aussitôt à cet ordre suprême, mais il réclame de son maître une

portion des reliques de son corps. Celui-ci, disant que rien n'est impossible à Dieu, se met en prière, puis, ayant porté un doigt à sa bouche, il en fait sortir une dent qu'il présente à son disciple. — Je te donne ceci, lui dit-il, le reste de mon corps appartient à Dieu. — Raffermi par ce prodige, et en possession du gage précieux qu'il vient de recevoir, saint Patient accepte l'office pastoral. Muni des reliques des saints et du livre de l'Évangile, il prend avec ses compagnons un chemin inconnu d'eux et de lui, par la mer d'Illyrie et le golfe Adriatique, et, surmontant sous la conduite du Christ les difficultés du voyage, il entre dans les Gaules. Aussitôt il parle la langue des barbares qu'il avait ignorée jusque-là.

Saint Patient arrive à Metz. Sa venue répand la joie parmi les clercs et le peuple préparés à le recevoir : une révélation antérieure ayant annoncé celui qui devait remplacer saint Félix, successeur de saint Céleste et de saint Clément; car les premiers pasteurs n'existaient plus alors. Saint Patient commence donc à exercer son office spirituel et à gouverner en même temps les choses de l'ordre temporel. Il construit, au dehors de la cité, une basilique consacrée à Dieu et à son maître saint Jean, laquelle a subsisté jusqu'aux dévastations exercées par les Huns, et il y réunit un collège de clercs, destiné à servir Dieu, la sainte Vierge et saint Jean, en priant pour la rémission des péchés de tous et pour celle de ses propres fautes.

On connaît maintenant les deux principales versions

de la légende de saint Patient[1], et l'on peut apprécier les différences essentielles qui les distinguent. Parmi ces points de dissemblance, il en est un surtout qu'il est important de relever.

Suivant la première version, la mission de saint Patient procède exclusivement de saint Jean, sans aucune attache avec Rome et son église. C'est Dieu lui-même qui la prescrit dans une révélation directe à l'apôtre évangéliste. La seconde version semble avoir été rédigée sous l'influence de l'idée que les églises des Gaules dérivent de Rome et de saint Pierre ; elle introduit en effet dans la légende un nouvel élément conforme à cette opinion. Suivant le récit dont elle consacre l'autorité, saint Jean, amené à Rome avec son disciple Patient, pendant la persécution de Domitien, reçoit au fond de sa prison la visite du prince des apôtres ; c'est alors celui-ci, et non plus Dieu lui-même, comme dans la première version, qui lui ordonne d'envoyer à Metz saint Patient. Cependant l'auteur de cette seconde version y laisse en même temps subsister un détail qui ne peut s'accorder qu'avec la première et qui donne aux éléments nouveaux ajoutés à la légende le caractère

1. Le caractère éminemment légendaire de ces récits ressort assez de lui-même, et les invraisemblances qu'ils présentent ne sont pas moins notables que celles qu'on a reconnues dans la légende de saint Clément. Saint Jean donnant de ses reliques à son disciple qui lui en demande, et recevant ensuite de ce disciple la dédicace d'une église bâtie par lui, ce sont là des détails historiquement inadmissibles. Quelques critiques cependant déclarent que, dans sa donnée essentielle, dans le fait de la mission donnée par saint Jean à saint Patient, la légende ne saurait être absolument rejetée. (Chaussier, *Origine apost. de l'Égl. de Metz*, p. 43.)

incontestable d'une interpolation. En effet, dans la suite de sa narration, il montre saint Patient qui se met en route pour Metz immédiatement après l'épisode de l'apparition de saint Pierre; et, en ajoutant qu'il prend alors son chemin par la mer d'Illyrie et le golfe Adriatique pour gagner les Gaules, il décrit un itinéraire dont le point de départ naturel est la Grèce et non pas Rome, ainsi qu'il le faudrait d'après ce qu'il vient de dire. On comprend ce que doit signifier l'introduction des particularités qui concernent Rome dans le récit de la mission de saint Patient, et quelles raisons on a pu avoir d'intercaler ces notions dans la seconde version de la légende qui lui est consacrée.

La troisième version se trouve, comme nous l'avons annoncé, dans un texte publié par les Bollandistes[1]. Nous nous contenterons de dire, pour ce qui la concerne, que, sans rien ajouter d'important à ce qu'on lit dans les deux premières, elle a été évidemment rédigée après elles, comme le prouve cette circonstance qu'elle est composée de divers éléments empruntés à l'une et à l'autre. Ainsi, sur un point essentiel, la mission de saint Patient, elle dit d'abord (§ 4) que cette mission procède d'une révélation directe de Dieu, notion qui appartient à la première version, et un peu plus loin (§ 8), revenant sur le même fait, elle y mentionne l'intervention de saint Pierre prince des apôtres qui, dans une vision, aurait prescrit à saint Jean d'y

1. Bolland., *Acta Sanctorum*, Januar., t. I, p. 468.

pourvoir, notion caractéristique de la seconde version. Le texte imprimé par les Bollandistes est dû à un moine de Saint-Arnould, comme on peut l'inférer de la manière dont l'auteur parle de saint Patient (*fundator nostri cœnobii*), qui était regardé comme le fondateur de cette maison ; il est tiré d'un manuscrit, aujourd'hui perdu, de l'église de Metz, où il a été copié par le Père Dinette au commencement du XVIIe siècle, et, suivant ses éditeurs, il est à peu près conforme à celui de deux autres manuscrits appartenant alors l'un à la chartreuse de Cologne, l'autre à Saint-Martin d'Utrecht.

La seconde version de la légende de saint Patient est, dans le petit cartulaire de Saint-Arnould, accompagnée d'une légende de saint Jean l'Évangéliste qui nous fournit l'occasion d'une observation intéressante. On sait qu'il existe sur la personne de saint Jean deux traditions différentes ; que, suivant l'une, le quatrième évangéliste aurait été, pendant la persécution de Domitien, simplement relégué dans l'île de Pathmos, d'où il serait revenu, après la mort du persécuteur, reprendre son siège à Éphèse; tandis que, suivant l'autre, il aurait été, par ordre de l'empereur, conduit à Rome, et y aurait subi le martyre par l'immersion dans l'huile bouillante, d'où il serait sorti miraculeusement préservé de toute atteinte. La légende de saint Jean, que donne le petit cartulaire de Saint-Arnould, est conforme à la première de ces deux traditions, celle où il est seulement question de la relé-

gation à Pathmos, tandis que la version deuxième de la légende de saint Patient, dont celle de saint Jean est ainsi rapprochée, adopte l'autre tradition dans ce qu'elle dit de l'Évangéliste, en mentionnant sa présence et son martyre à Rome.

Il y a lieu de remarquer ce contraste entre les traditions différentes reproduites sur saint Jean dans deux documents associés ainsi l'un à l'autre par les auteurs du petit cartulaire. Ce contraste est au moins aussi marqué que celui qui sépare également, dans quelques-uns de leurs détails, les deux versions de la légende de saint Patient, transcrites aussi l'une et l'autre dans ce même recueil. On voit par là comment celui-ci a pu admettre simultanément ces deux versions malgré leur antagonisme, ayant de même accueilli et rapproché, malgré leurs données non moins opposées entre elles, les deux traditions relatives à saint Jean. Nous avons en cela un témoignage évident de la naïve sincérité avec laquelle sont reproduits, sans arrangement arbitraire en vue de leur plus parfait accord, tous ces récits empruntés à des sources diverses, par les rédacteurs du petit cartulaire de Saint-Arnould. Cette observation n'est pas inutile pour établir le caractère de ces documents, dans l'étude que nous avons entreprise; elle justifie la confiance que mérite le recueil d'où nous les tirons; nous ne devions pas négliger l'occasion de la faire en passant.

La conservation de la légende de saint Patient parmi les monuments de l'abbaye de Saint-Arnould,

dans le petit cartulaire où sont transcrites ses deux versions, s'explique très naturellement par la circonstance que ce saint évêque était considéré, en quelque sorte, comme le fondateur de la célèbre abbaye. Celle-ci avait été instituée, il est vrai, longtemps après lui; mais elle était installée dans la basilique même de Saint-Jean, dont la première construction lui était attribuée[1]. Voilà pourquoi les anciennes traditions relatives à saint Patient s'étaient perpétuées dans cette maison. Avec elles on y gardait certains souvenirs très remarquables, également consignés dans le petit cartulaire, sur le rôle originairement assigné à cette première église, que saint Patient avait, disait-on, consacrée à son maître saint Jean l'Évangéliste, comme, d'un autre côté, saint Clément en avait dédié une au sien, l'apôtre saint Pierre.

La basilique de Saint-Jean-Évangéliste, laquelle reçut aussi le titre des Saints-Apôtres et plus tard celui de Saint-Arnould, avait été construite, est-il dit dans le petit cartulaire, par saint Patient en l'honneur de son maître, et du vivant même de celui-ci. Elle avait été instituée par son fondateur comme église-

1. L'abbaye de Saint-Arnould fut définitivement constituée par la substitution des moines de Saint-Benoît au collège de chanoines institué auparavant dans la vieille basilique de Saint-Arnould, dédiée primitivement à saint Jean et aux saints Apôtres. Cette substitution fut faite au milieu du x[e] siècle par l'évêque Adalbero I. L'abbaye de Saint-Arnould a existé hors de la ville jusqu'à l'époque du siège de 1552, dans l'emplacement de l'ouvrage dit actuellement la lunette de Montigny. C'est là que l'Église de Saint-Jean avait été fondée. (De Boblaye, *Notice hist. sur l'abbaye de Saint-Arnould*. Metz, 1857, p. 7 et 23.)

mère, au-dessus de toutes celles de la province; et plusieurs évêques y siégèrent avant la construction de Saint-Étienne : d'où vient que chaque année, dans la suite, l'évêque de Metz y faisait la bénédiction des palmes, en présence du peuple et de tout le clergé de la cité. Soutenue par des colonnes de marbre, cette église était magnifique. Elle fut brûlée par les Huns, relevée ensuite, puis augmentée, honorée par la sépulture de ducs, de comtes, de puissants barons et enrichie par les descendants de saint Arnould dont le corps y était conservé. Investie dès lors de privilèges importants, elle les conserva longues années, en vertu des donations et confirmations d'un grand nombre de pontifes, d'empereurs, de rois et de princes, dont elle possédait les bulles et les chartes. On lisait dans ces titres les noms de Clovis, de Chilpéric et de Dagobert; ceux encore de Pépin et de Charles-Martel, de son frère le duc Drogo, des enfants de celui-ci et d'un grand nombre d'autres personnages dont les corps étaient déposés dans l'enceinte sacrée de la vénérable basilique[1].

1. « Hæc est mater ecclesia quam beatus Patiens fecit dignè fabricari « super omnes ecclesias totius provinciæ, in honore sui magistri Johannis « apostoli et evangelistæ viventis adhuc in carne; et ecclesiam eamdem « construxit marmoreis subnixam columpnis quæ post à Hugnis combusta « est. Crevit enim ecclesia in tantum ut ibi sepelirentur duces et comites « nec non et barones. Postquam verò beatus Arnulphus fuit ibi tumulatus « parentes illius amore sancti eamdem ecclesiam ditaverunt scilicet rebus « possessionibus privilegiis in tantum ut, à juridictione Episcoporum « exempta, regalis quam pluribus annis extiterit, et inter ceteras abba- « tias singularis et specialis, honore dignitate et privilegiis apostolicorum,

Telles étaient, suivant le petit cartulaire, les traditions conservées dans l'abbaye de Saint-Arnould sur les plus anciennes époques de son histoire. Nous ferons remarquer l'importance des renseignements qu'elles contiennent sur l'origine de la basilique de Saint-Jean, fondation de saint Patient, et sur sa condition d'église-mère de la province, en possession du siège épiscopal de Metz jusqu'au moment où celui-ci fut transféré à Saint-Étienne.

Après avoir examiné en particulier chacune des deux légendes de saint Clément et de saint Patient, avec les notions diverses qui s'y rapportent, il convient maintenant de les comparer entre elles. Joignant pour cela aux indications données par le petit cartulaire de Saint-Arnould touchant l'église de Saint-Jean-Évangéliste celles qui ressortent de la légende de saint Patient sur le même objet, nous les rapprocherons des notions fournies, d'un autre côté, par la

« imperatorum, regum et principum quæ adhuc hodiè in ipsâ ecclesiâ « conservantur, perseveraverit, videlicet à Clodoveo, Chilperico... (etc.).
« Tanto tempore (usque ad Adalberonem I) Ecclesia sanctorum Apos- « tolorum quæ modo sancti Arnulphi dicitur conventualis extitit, et in « eâ nonnulli pontificum resederunt antequàm ecclesia beati Stephani « construeretur. Undè usque hodiè annis singulis, conuenientibus inibi « conuentualibus ecclesiis et canonicis et clero et populo, palmarum à « presule sedis fit consecratio et omnes presbiteri totius civitatis tenentur « venire in eamdem Ecclesiam ad consecrationem palmarum, antequam « canonici veniant, et debent mittere palmas suas ad consecrandum. » (*Petit cartul. de Saint-Arnould*, art. VII et IV. — Voir ci-dessus, p. 84, note 1.)

légende de saint Clément sur l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, fondée, suivant elle, avant toutes les autres, par le premier évêque, et considérée d'ailleurs, à ce que rapportait l'inscription de son portail, comme le siège primitif de la religion, celui par conséquent de l'épiscopat, à Metz. Les deux légendes s'accordent, dans leurs meilleures leçons, pour refuser à l'église de Saint-Étienne ce dernier rôle, et on ne saurait à aucun titre le revendiquer à son profit, quoique la primauté lui fût réservée dans l'avenir.

La légende de saint Clément, nous devons le rappeler, ne mentionne même pas l'église de Saint-Étienne parmi les fondations du premier pasteur; au moins en est-il ainsi de ses deux versions les plus anciennes dues à Paul Diacre et à son interpolateur du XIe siècle. Ce n'est que dans la forme la plus altérée de la légende, dans la version adoptée au XVe et au XVIe siècle par l'auteur anonyme du mystère et par Philippe de Vigneulles, que cette église est signalée comme érigée par saint Clément, mais après la construction préalable d'un autre sanctuaire consacré d'abord par lui sous le nom de Saint-Pierre dans l'intérieur de la ville, au lieu dit le Four-du-Cloître[1]. L'église désignée ainsi est celle de Saint-Pierre-le-Vieux, qui a subsisté jusqu'au siècle dernier dans le voisinage immédiat de

1. Dans la chronique rimée, de même que dans le mystère et dans la chronique de Philippe de Vigneulles, l'église de Saint-Pierre-au-Four-du-Cloître, située dans l'intérieur de la ville, est indiquée comme la fondation principale de saint Clément, avec le titre de cathédrale; mais, à la

notre cathédrale[1]. L'indication qui la concerne, quelle qu'en soit la valeur, a au moins le mérite de respecter, dans son point essentiel, la tradition suivant laquelle saint Clément aurait dédié à son maître sa première fondation. Les versions diverses de la légende de saint Clément diffèrent donc en ceci seulement que la dernière donne à l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, située au milieu de la cité, le rôle que les deux premières assignent à celle de Saint-Pierre-aux-Arènes construite au dehors de la ville dans les souterrains de l'amphithéâtre, conformément aux anciennes traditions recueillies dès le VIII[e] siècle par Paul Diacre. Le caractère de première église n'est dans aucun cas donné à celle de Saint-Étienne dans la légende de saint Clément, non plus que dans la légende de saint Patient.

Le fait de la translation tardive de la chaire épiscopale à Saint-Étienne ressort également, on le voit, des deux légendes que nous avons étudiées. Ces documents s'accordent d'une manière très digne d'attention sur ce point que l'épiscopat messin fut tout d'abord établi, non pas à l'intérieur de la ville, dans l'église destinée à en être par la suite le siège définitif,

différence des autres documents, la chronique rimée ne mentionne même pas Saint-Étienne parmi les églises qu'elle attribue au premier pasteur. Constatons en même temps que cette chronique renverse tout à fait l'ordre des fondations de saint Clément; elle met en tête celle du baptistère, et après toutes les autres seulement celle de Saint-Pierre-aux-Arènes.

1. L'église de Saint-Pierre-le-Vieux était contiguë à la branche septentrionale du cloître de la cathédrale. C'est une de celles qui ont été détruites en 1754 pour la création de la place d'armes actuelle. (Baltus, *Annales de Metz*, 1789, p. 237.)

mais au dehors et au sud de son enceinte, dans une région que le nom de quartier aux Basiliques (*ad Basilicas*), sous lequel il fut connu plus tard, désigne comme le théâtre des plus notables développements de la religion à Metz.

La fondation de la première église au dehors de la ville, dans la région que nous venons d'indiquer, est un fait dont la notion appartient également aux deux légendes. Leur accord à cet égard est d'autant plus remarquable que sur d'autres points elles sont entre elles en opposition. Se séparant en effet presque aussitôt après cette première rencontre, elles se contrarient formellement dans cette analogie même, que, de part et d'autre, elles montrent le disciple investi de la sainte mission, instituant à Metz la première église en l'honneur de son maître, saint Clément le Romain en l'honneur de saint Pierre, saint Patient le Grec en l'honneur de saint Jean. Les deux légendes s'éloignent ici notablement l'une de l'autre; et, à y regarder de près, on reconnaît que leur désaccord va jusqu'à la contradiction.

Il est difficile d'y voir, comme on pourrait le penser d'abord, le simple résultat de l'omission fortuite dans chacune d'elles de certains éléments constitutifs de l'autre. Il y a, croyons-nous, bien plutôt lieu d'admettre qu'individuellement elles ont reçu le dépôt de notions distinctes et manifestement contradictoires sur l'église-mère ou siège principal du christianisme naissant dans la cité de Metz; car ce rôle devrait reve-

nir, d'après la légende de saint Clément, à l'oratoire consacré sous le nom de saint Pierre par le missionnaire venu de Rome, et, d'après la légende de saint Patient, à la basilique dédiée à saint Jean par le disciple que ce dernier aurait envoyé des provinces de l'Asie-Mineure.

Mais, dira-t-on peut-être, existe-t-il nécessairement une contradiction entre ces notions? Pourquoi, les réunissant au lieu de les opposer l'une à l'autre, n'admettrait-on pas que saint Clément, envoyé d'abord par saint Pierre, eût fondé l'église consacrée à ce dernier; que saint Patient, disciple de saint Jean, fût venu ensuite, et qu'il eût construit alors la basilique dédiée à son maître? Cette dernière église aurait alors tout simplement succédé à la première comme siège principal de l'épiscopat messin, en attendant que Saint-Étienne vînt la remplacer à son tour dans ce rôle important. Sans doute, cet enchaînement de faits n'aurait rien que de naturel, si les indications qui le concernent ressortaient de notions historiques intrinsèquement vraies et liées entre elles. Mais il n'en est pas ainsi. Les notions auxquelles nous les devons sont purement légendaires. De plus, elles se trouvent consignées de part et d'autre, il ne faut pas l'oublier, dans des documents de même nature qu'elles; et ceux-ci n'ont rien de commun entre eux, à ce point qu'ils ne sont admis, cela est très significatif, qu'à l'exclusion l'un de l'autre par les recueils où on les rencontre. Celui qui se rapporte à saint Clément et à ses fonda-

tions figure seul, en effet, dans l'œuvre de Paul Diacre, d'où est exclu celui qui regarde saint Patient, et ce dernier appartient spécialement au petit cartulaire de Saint-Arnould, lequel passe l'autre sous silence[1]. Bien loin d'avoir rien de commun, ces documents paraissent consacrés, chacun de son côté, à la conservation de notions distinctes et à l'exposition de conceptions animées d'un esprit tout différent ; ils sont, en un mot, essentiellement étrangers l'un à l'autre.

Ainsi donc, dans les notions relatives à Saint-Pierre-aux-Arènes et à Saint-Jean-Évangéliste, eu égard à leur caractère légendaire, lequel est d'accord avec celui des documents qui les contiennent, on ne saurait voir autre chose que l'expression de deux opinions différentes sur les commencements de notre Église et sur ses premiers pasteurs. L'une ferait dériver leur mission de l'apôtre saint Pierre, l'autre la ferait venir de l'évangéliste saint Jean ; l'une rattacherait nos plus anciennes institutions religieuses à l'Église romaine, l'autre leur assignerait pour point de départ les églises grecques

1. Il s'agit, bien entendu, des légendes elles-mêmes, et non de la simple mention des deux saints qu'elles concernent, saint Patient étant nommé, mais nommé seulement, dans l'ouvrage de Paul Diacre, de même que saint Clément l'est de son côté dans le petit cartulaire de Saint-Arnould. Bien plus, la légende de saint Patient, dans les deux versions que nous en donne le petit cartulaire et dont la rédaction n'est peut-être pas de beaucoup antérieure au XIe siècle, est constituée sous l'influence de cette idée, fixée dès la fin du VIIIe siècle au moins, comme en témoigne l'ouvrage de Paul Diacre, que saint Patient était le successeur des trois missionnaires romains, Clément, Céleste et Félix, sur le siège de Metz : notion étrangère aux traditions primitives sur saint Patient. (Voir ci-dessus, p. 243, note 1.)

de l'Asie-Mineure. De là les indications contradictoires sur la primauté originaire soit de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, soit de la basilique de Saint-Jean-Évangéliste, lesquelles ressortent des deux légendes de saint Clément et de saint Patient. Il y a lieu d'ajouter à ce que nous venons de dire de ces notions toutes différentes certaines observations qui, sans rien décider de leur valeur intrinsèque, peuvent au moins fournir quelques indications touchant leur valeur relative et, en jetant un peu de jour sur leur origine, aider à l'intelligence de leur véritable signification.

La notion de la primauté assignée à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ressort des données de la légende de saint Clément dans sa version la plus ancienne transcrite par Paul Diacre, mais elle est en outre exprimée dans l'inscription qui était gravée au-dessus de la porte de cette église. Nous avons cité précédemment cette inscription d'après Philippe de Vigneulles, qui la voyait encore en place au commencement du XVI[e] siècle, et d'après Meurisse, évêque de Madaure, qui l'a trouvée, au XVII[e] siècle, à l'abbaye de Saint-Clément, où on l'avait recueillie après la destruction du sanctuaire qu'elle illustrait. Nous avons donné les termes de cette inscription. Elle marque très clairement l'idée qu'on avait à Metz de la primauté originaire de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, lorsqu'elle fut composée. L'évêque de Madaure, l'appréciant à ce point de vue, l'interprète comme nous et la traduit en ces termes :

Voicy le lieu où fut esleué le premier throsne du pardon, où la foy fut premièrement annoncée en ce pays, où le saint sacrifice de la Messe fut premièrement célébré, et où le dragon fut vaincu et surmonté.

L'opinion que nous avons énoncée touchant le rôle d'église-mère attribuée à Saint-Pierre-aux-Arènes est ainsi, on le voit, formellement exprimée dans la vieille inscription. Malheureusement, nous ne connaissons de celle-ci que sa teneur; nous n'avons en ce qui la concerne aucun renseignement qui permette de déterminer à quel temps elle appartient; et nous ne pouvons que constater son accord avec les données de la version rédigée par Paul Diacre. C'est au témoignage de ce dernier qu'il faut revenir pour apprécier l'âge de l'intéressante notion qui nous occupe. Il convient toutefois de reconnaître que cette notion doit nécessairement remonter à une époque plus ancienne que sa première apparition dans l'ouvrage du diacre d'Aquilée, à la fin du VIIIe siècle; car elle y est donnée comme résultant d'une croyance répandue que l'auteur se serait borné à recueillir.

Les notions relatives à la basilique de Saint-Jean étaient de leur côté conservées, comme nous l'avons dit, dans l'abbaye de Saint-Arnould. Elles se rattachaient à un souvenir très précis qui s'y était perpétué, suivant lequel, pendant un certain temps avant la translation du siège épiscopal à Saint-Étienne dans l'intérieur de la ville, plusieurs évêques de Metz avaient résidé près de la basilique construite, disait-on, par

saint Patient, en l'honneur de saint Jean, et constituée en même temps par lui comme église-mère au-dessus de toutes celles de la province. Les documents qui nous fournissent ces notions ne remontent pas plus haut que le x[e] siècle, il est vrai, mais les notions elles-mêmes appartiennent vraisemblablement à une tradition beaucoup plus ancienne[1].

Pour ce qui concerne l'église de Saint-Jean, comme pour ce qui regarde celle de Saint-Pierre, les documents impliquent, on le voit, de part et d'autre, des traditions plus anciennes que les dates respectives attachées à ceux-ci. Il est donc impossible de tirer de la considération de ces documents, inscriptions ou manuscrits, un moyen d'apprécier l'ancienneté relative des notions qu'ils nous transmettent. Il faut dès lors recourir à d'autres indices pour comparer à ce point de vue ces notions entre elles, et pour se prononcer sur les questions que leur antagonisme sou-

1. Ces notions étaient nécessairement liées à celles qui concernaient saint Patient et qui étaient contenues avec elles dans le petit cartulaire de Saint-Arnould. Précédemment (p. 243, note 1) nous avons reconnu que les traditions primitives sur saint Patient devaient remonter à une époque très ancienne. Elles appartenaient, selon toute apparence, à un temps où l'on n'était pas encore fixé sur les relations qu'il convenait d'admettre entre ce personnage et les trois missionnaires romains donnés comme étant ses prédécesseurs par la liste de nos évêques. Or, ces relations, exprimées dans cette liste, ont dû être reconnues avant la première apparition de celle-ci dans l'ouvrage de Paul Diacre, à la fin du VIII[e] siècle. Il faut donc assigner une date originaire plus ancienne encore aux traditions concernant saint Patient, bien que nous ne les trouvions formulées pour la première fois que dans des documents rédigés vers le x[e] ou le XI[e] siècle, époque à laquelle semblent se rapporter les parties les plus anciennes du petit cartulaire de Saint-Arnould, où ils sont consignés.

lève, soit d'une manière directe en ce qui regarde le rôle de mère-église de la province que se disputent et le sanctuaire fondé par l'envoyé de saint Pierre et la basilique érigée par le disciple de saint Jean, soit d'une manière indirecte touchant l'origine romaine ou grecque de l'église de Metz, et mieux encore touchant les opinions qui ont pu régner anciennement sur ce sujet dans le sein de celle-ci.

Obligé de nous borner à de simples conjectures sur ce point, nous dirons que, suivant toute apparence, la notion favorable à la primauté de l'église de Saint-Jean s'est formulée avant celle qui concerne la primauté de l'église de Saint-Pierre. Il est permis d'en juger ainsi par la considération que celle-ci intéresse particulièrement l'opinion, qui a prévalu finalement, de l'origine romaine de l'église de Metz. On comprend en effet que, des deux notions, la seconde, avec cette conséquence admise encore aujourd'hui, ait pu s'introduire après celle qui donne une physionomie grecque aux commencements de notre église; tandis qu'on ne voit guère comment, avec cette dernière signification, l'autre notion, abandonnée depuis longtemps, aurait pu naître dans une communauté où eût régné antérieurement la croyance reçue jusqu'à nos jours, qui fait de l'épiscopat messin une émanation de l'Église de Rome, d'accord avec une doctrine dont on connaît les causes et la puissance presque partout, notamment en France, ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce chapitre.

Il est une autre observation qui confirme sur un point de détail cette vue générale : c'est celle que nous avons faite précédemment de certaines altérations opérées graduellement dans la légende de saint Patient. Nous avons constaté les changements que cette légende a subis, de sa première à sa dernière version, dans le sens d'une atténuation de ceux de ses termes qui accusaient le plus nettement le caractère grec de la mission de saint Patient, pour lui donner en quelque sorte des attaches romaines. On mentionne à cet effet une intervention de saint Pierre décidant de cette mission. La première version de la légende ne contient aucune trace de cette particularité, et la seconde l'introduit, nous l'avons remarqué, dans des conditions qui lui donnent toute l'apparence d'une interpolation. On doit donc reconnaître dans cette seconde version une intention évidente de modifier la signification primitive de la légende, et d'affaiblir le sens originaire de la notion qui lui est propre ; et cela au profit d'une notion nouvelle qui est d'accord avec les données spéciales de la légende de saint Clément. Il est ensuite assez naturel d'admettre l'antériorité probable de la notion ultérieurement modifiée, par rapport à celle avec laquelle on a voulu la faire concorder en l'altérant ; cela implique pour l'opinion première exprimée par la légende de saint Patient, le disciple grec de saint Jean, un degré d'ancienneté supérieur à celui qu'on peut assigner aux indications ressortant de la légende de saint Clément, l'envoyé romain de saint Pierre.

Est-ce à dire que l'église de Metz aura été fondée par saint Patient plutôt que par saint Clément? Non sans doute; il y a tout au plus lieu de penser qu'on a cru à Metz aux attaches grecques exprimées par la légende de saint Patient avant d'accepter les attaches romaines accréditées par la légende de saint Clément. Quant aux personnages mêmes de saint Clément et de saint Patient, ils échappent à la critique. Tout ce que celle-ci peut saisir se borne aux documents qui les concernent, aux deux légendes qui leur sont consacrées et aux notions différentes que renferment celles-ci. Ces notions semblent de part et d'autre se rapporter à deux opinions distinctes touchant l'origine des missionnaires qui les premiers ont prêché l'évangile dans nos contrées; suivant l'une, ce seraient des Grecs, suivant l'autre, des Romains; et, d'après ce que nous avons vu, il semble que de ces deux opinions celle qui concerne les Grecs est la plus ancienne.

Ces croyances diverses présentent, au point de vue de notre histoire particulière, le reflet de l'antagonisme qui, d'une manière générale, a existé dans les premiers temps, au sein de l'Église, entre l'influence de l'élément grec et celle de l'élément latin. Il n'y a, croyons-nous, aucune exagération à reconnaître chez nous ce caractère aux notions contradictoires qui constituent les deux légendes de saint Patient et de saint Clément. Nous ne sommes pas au reste les premiers à l'admettre, et de bonne heure les choses ont été considérées ainsi. La preuve en est dans les altérations

que très anciennement on a fait subir, comme nous venons de le rappeler, à la légende de saint Patient, pour affaiblir l'opposition qu'elle présentait avec l'autre en y introduisant, d'accord avec celle-ci, des données relatives à Rome et à Saint-Pierre qui, dans le principe, lui étaient étrangères.

Plus tard, cette particularité d'une double tradition touchant les origines de l'Église de Metz a frappé notre premier historien Meurisse, évêque de Madaure, qui en dit quelque chose dans son ouvrage[1]. Les faits auxquels il s'arrête n'ont pas échappé non plus à l'attention de Dom Calmet, qui écrivait après lui. « On peut, « dit celui-ci, remarquer dans l'Église de Metz une « double origine de ses premiers prédicateurs : l'une « qui y fait venir de Rome l'évêque saint Clément, « envoyé par saint Pierre, l'autre qui y fait venir « d'Asie saint Patient qui reçoit sa mission de saint « Jean l'Évangéliste[2]. » Et qu'on ne se méprenne pas sur le sens attaché à ces paroles par le pieux et savant abbé de Senones. En parlant des prédicateurs envoyés par saint Pierre et par saint Jean, il ne pensait évidemment qu'à des missionnaires venus de Rome et de Grèce, car il est en même temps très décidé dans l'opinion qu'il est impossible d'assigner à l'Église de Metz une origine immédiatement apostolique ; il croit même qu'on ne saurait la faire remonter plus haut que le

1. *Histoire des Évêques de l'Église de Metz*, 1634, p. 21.
2. *Histoire de Lorraine*, 2e éd., t. I, preuves, col. 91.

milieu du IIIe siècle. Ajoutons que Dom Calmet ne semble pas avoir vu comme nous, dans les notions diverses de cette double origine grecque ou romaine, l'opposition que leur donne leur caractère éminemment légendaire, et que, par une sorte d'inconséquence, ne les acceptant pas comme historiques, il paraît cependant les associer comme si elles l'étaient réellement.

Ces notions, redisons-le, représentent deux opinions traditionnelles distinctes qui très anciennement se sont rencontrées au sein de l'Église de Metz sur la question de son origine : l'une, plus ancienne, rattachant cette Église aux Grecs ; l'autre, accréditée ultérieurement, la faisant venir des Romains. Telles sont les indications qui ressortent de l'analyse des documents tout messins que nous avons examinés.

Comment ne pas être frappé du remarquable accord que ces notions particulières présentent avec les données de l'histoire générale du christianisme dans les Gaules ? Ce qu'on sait de plus ancien sur les chrétientés instituées au nord des Alpes témoigne de leurs évidentes relations avec les Églises grecques de l'Asie-Mineure et se rapporte au milieu du IIe siècle. Pour ce qui regarde spécialement l'Église de Metz, nous voyons son premier historien, Meurisse, recueillant avec impartialité certains renseignements touchant le caractère grec des pasteurs qui, originairement et pendant plusieurs siècles, en occupent le siège. Des observations analogues sont faites ensuite par Dom Calmet, qui, du reste, n'y insiste pas. A côté de ces

vagues indications et dans la pénurie où nous sommes de documents historiques sur ces temps reculés, nous possédons des documents légendaires dans lesquels on saisit la tradition des croyances admises le plus anciennement à Metz touchant l'origine de son Église, et ce que nous y trouvons, c'est la notion d'un apostolat émanant de l'Église d'Éphèse et de l'évangéliste saint Jean. Serait-on après cela coupable d'un excès de hardiesse si, de ces indices particuliers rapprochés des traits principaux de l'histoire générale, on concluait que la fondation de l'Église de Metz est due, sinon à des Grecs venus d'Asie-Mineure pendant le Ier siècle, au moins à des pasteurs envoyés à la fin du IIe, ou dans le courant du IIIe peut-être, par cette église de Lyon que nous voyons vers ce temps si étroitement unie à celle de Smyrne, gouvernée par saint Polycarpe, disciple de saint Jean, et que bien des indices signalent comme dépositaire et dispensatrice des premiers germes du christianisme dans les Gaules[1]?

Nous terminerons ici l'examen des deux légendes de saint Clément et de saint Patient, et, pour résumer les

1. En rattachant l'église de Metz aux chrétientés gauloises d'origine grecque qui ont à Lyon leur centre bien connu, on peut la faire remonter jusqu'au IIe siècle à peu près. En la considérant comme l'œuvre des missions envoyées de Rome dans les Gaules, missions que les documents historiques ne mentionnent pas avant le milieu du IIIe siècle, on est obligé de faire descendre, avec la plupart des critiques modernes, ses commencements probables à cette dernière époque au plus tôt, peut-être même aux premières années du IVe siècle seulement.

conclusions qu'on peut, ce nous semble, tirer de leur étude, nous dirons, en commençant par énoncer les notions les plus positives, celles sur lesquelles ces deux légendes sont d'accord, que vraisemblablement le christianisme s'établit d'abord à Metz, au dehors et au midi de la ville, dans le quartier romain des Arènes, ou dans celui qui fut nommé plus tard aux Basiliques (*ad Basilicas*) ; que là furent longtemps groupées ses principales fondations, près des lieux où s'élevaient l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes qui était considérée comme son berceau, et le sanctuaire consacré à saint Jean et aux saints Apôtres (plus tard Saint-Arnould), qui lui disputait ce caractère; que cette dernière église a possédé incontestablement le siège le plus anciennement connu de nos premiers évêques; et qu'elle l'a conservé jusqu'au temps où celui-ci fut transféré dans l'intérieur de la ville, à l'oratoire de Saint-Étienne[1] destiné à devenir, après diverses transformations, l'immense et magnifique cathédrale que nous admirons aujourd'hui.

Passant ensuite aux notions moins précises qui résultent de la comparaison des données contradictoires des deux légendes, nous ajouterons que les premiers missionnaires dont le souvenir se soit conservé à Metz semblent avoir appartenu, sinon aux églises mêmes

1. Nous aurons, au chapitre suivant, quelque chose à ajouter aux considérations qui touchent cette translation du siège épiscopal de Metz, d'une des basiliques situées au dehors de la ville, à l'église de Saint-Étienne comprise dans son enceinte.

de l'Asie grecque, au moins à l'Église de Lyon, qui tenait de si près à celles-ci, ou bien à une des communautés chrétiennes qui lui durent leur institution dans diverses parties des Gaules; qu'enfin l'arrivée de ces missionnaires à Metz a pu avoir lieu, sans qu'il soit possible cependant de rien préciser à cet égard, dès la fin du IIe siècle ou peut-être dans le courant du IIIe.

On comprend que ces faits aient été l'objet de traditions positives, et que celles-ci se soient naturellement mêlées aux fictions qui constituent les deux légendes relatives aux origines de l'Église de Metz. Nous avons tenté de reconnaître les notions qui ressortent de ces traditions, en les dégageant des vieux récits où elles sont consignées. Cette étude n'avait pas encore été faite; nous devions, en y procédant, ne négliger aucune des précautions qui pouvaient assurer notre marche sur ce terrain nouveau. La nature du sujet commandait d'ailleurs ces ménagements, et réclamait les développements, un peu longs peut-être, que nous avons été entraîné ainsi à donner à cette discussion.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA LÉGENDE DE SAINT AUTOR ET SAINT LIVIER.

INVASIONS DES BARBARES ; PRISE ET DESTRUCTION DE LA VILLE DE METZ.

Les Barbares dans l'Empire ; tableau historique des invasions jusqu'au v[e] siècle. Les Vandales et les Huns ; leur souvenir dans nos légendes. — Distribution des traditions relatives aux invasions : dans la légende de saint Autor et saint Livier, les traditions des ravages exercés par les Barbares ; dans la légende du duc Hervis, les traditions de leurs défaites et de leur expulsion. — Légende de saint Autor et saint Livier ; les huit versions de la légende. — Analyse de la légende dans sa condition dernière. — Tableau de la formation graduelle de la légende dans ses huit versions successives : celle de Grégoire de Tours ; celle de Paul Diacre ; celle d'Herigerus ; celle du petit cartulaire de saint Arnould ; celle d'Ægidius ; celle de la chronique rimée ; celle de la chronique française des évêques de Metz ; celle de Philippe de Vigneulles. — Texte de Grégoire de Tours (l. II, c. 5, 6). Constitution de ce texte, où se trouvent rapprochées deux légendes distinctes, l'une de l'Église de Tongres, l'autre de l'Église de Metz ; difficultés soulevées par ce texte ; explications proposées pour les résoudre : par Adr. de Valois, par le P. Henschenius, par D. Ruinart. Explication nouvelle. Synchronisme de saint Autor et d'Attila. — Éléments divers de la légende de saint Autor et saint Livier : Attila ; saint Servais ; saint Autor ; l'évêque

Valerius; saint Livier. — Examen des notions relatives au sac de Metz par Attila, au point de vue chronologique et au point de vue topographique; les murailles de Metz; leur chute miraculeuse; la protection surnaturelle de l'église Saint-Étienne. — ROMAN DE SAINT LIVIER; sa transcription abrégée dans la chronique de Philippe de Vigneulles; analyse de ce document; appréciation des notions qu'il contient; conjectures sur la date de sa composition. — Croyance populaire touchant l'inviolabilité des murs de Metz; surnom de Metz-la-Pucelle.

Nous avons étudié précédemment celles de nos légendes qui concernent la fondation de Metz, sa soumission par les Romains et les commencements de son Église; nous arrivons à celles qui, en racontant les invasions des Barbares, ont particulièrement trait aux destinées de la cité dans ce grand cataclysme.

Les invasions des Barbares, qui ont décidé de la chute et de la dissolution de l'empire romain, sont assez connues quant à leur mouvement général, mais elles sont loin de l'être dans les faits de détail qu'elles comprennent. Les notions relatives à ceux-ci présentent un amas confus de traditions locales dont la distribution chronologique dans les cadres arrêtés de l'histoire n'est pas sans difficulté. C'est ce qui a lieu notamment pour ce qui regarde la ville de Metz. Les souvenirs des Barbares y ont été recueillis dans les légendes dont l'étude fera l'objet du présent chapitre et du suivant. Avant d'aborder l'examen de ces documents, il faut, pour en faciliter l'appréciation, revenir sur le tableau d'ensemble des invasions qui ont désolé le nord-est des Gaules, afin de noter certaines particularités et quelques dates que nous avons dû négliger dans la rapide esquisse tracée au début de ces études.

Les historiens signalent comme très ancien le mouvement qui de la Germanie portait les nations vers la Gaule. De ce grand fait procédait le mode de distribution des peuples dans cette dernière contrée, où ils venaient se serrer les uns sur les autres, dans le sens de leur marche du nord-est au sud-ouest; il en résultait de plus un état de lutte presque permanent entre ceux qui étaient déjà établis en deçà du Rhin et ceux qui se présentaient incessamment pour passer le fleuve. Cette situation, nous le rappellerons, avait en quelque sorte décidé de l'asservissement de la Gaule par César, venu d'abord pour la défendre contre les envahisseurs.

On était au milieu du dernier siècle avant notre ère. Après huit années de combats, la soumission de la Gaule était à peu près accomplie; cependant les protestations des vaincus durèrent encore pendant longtemps et se manifestèrent ultérieurement par plusieurs soulèvements, auxquels ne manqua jamais le concours plus ou moins actif des peuples germaniques arrêtés sur le Rhin depuis que la puissance romaine avait atteint cette limite. Un des actes suprêmes de cette lutte mémorable est la diversion que tentent les Germains en faveur des Gaulois entraînés une dernière fois, pendant la seconde moitié du Ier siècle, par Civilis, Tutor et Classicus. Les temps qui suivent immédiatement voient encore en deçà du Rhin bien des attaques, toujours vengées par de hardies expéditions au delà du grand fleuve. Ils voient aussi se

consolider sur ce point une frontière dont la force réside principalement dans un régime d'occupation militaire, solidement constitué pour faire obstacle à toute tentative d'invasion.

Cette espèce de barrière résiste jusqu'au milieu du IIIe siècle au mouvement qu'elle contient. Mais, à ce moment, les forces assaillantes ayant grandi sans cesse par l'accumulation des peuples envahisseurs, celles de la résistance ayant au contraire graduellement perdu de leur ressort par suite de l'affaiblissement de l'État, la digue est rompue. Une nouvelle série d'agressions commence pour la Gaule ; et les invasions ne cesseront plus désormais de ce côté qu'après la destruction de l'empire dont elles auront été une des causes principales, et après la formation des nationalités modernes dont elles auront fourni les éléments. Cette dernière période d'invasions commence vers la seconde moitié du IIIe siècle après Jésus-Christ ; elle se prolonge jusqu'à la fin du Ve. C'est aux événements qu'elle embrasse que semblent se rapporter pour la plupart les faits dont le souvenir est consigné dans nos légendes particulières, touchant les courses des peuples barbares et les ravages exercés par eux.

Au milieu du IIIe siècle et pendant trente années (de 234 à 264), les Germains deviennent de plus en plus pressants et se signalent à diverses reprises par des expéditions toujours plus fréquentes en deçà du Rhin. En 264, enfin, au temps de l'empereur Valérien, a lieu la grande invasion conduite par Chrocus. C'est

celle que raconte Grégoire de Tours au livre premier de son histoire (c. 30-32). Les Barbares s'avancent, ravageant les campagnes et pillant les villes; ils pénètrent au cœur des Gaules, dans le pays des Arvernes, et descendent par la vallée du Rhône jusqu'à Arles, où la mort arrête le chef redoutable qui les conduisait.

Le reste du IIIe siècle et tout le IVe sont des temps de cruelles souffrances pour les contrées du nord-est des Gaules, désolées par les incursions des hordes germaniques. Cependant le IIIe siècle voit les victoires d'Aurélien, de Probus et de Maximien sur les Barbares; le IVe est témoin de celles de Constance-Chlore et du grand Constantin son fils, qui séjournent d'une manière à peu près permanente dans nos provinces, à Trèves notamment, pour être plus à portée du péril. A ce même temps appartiennent enfin les batailles gagnées par Julien à Strasbourg (357) et par Jovin à Scarpone (366).

Les empereurs, donnant alors un développement nouveau à une politique inaugurée dès les commencements du Ier siècle, établissent, le long du Rhin et en deçà de son cours, des peuples germains belliqueux pour en faire à l'empire un rempart contre l'invasion. La barrière rompue se reconstitue ainsi et peut d'abord suffire pour arrêter les incursions des pillards; mais contre les grands mouvements de peuples elle est impuissante, et le Ve siècle en voit deux également terribles : en 406, les Vandales traversent, en les ravageant, la Gaule entière et l'Espagne, d'où ils passent

dans le nord de l'Afrique; en 451, les Huns, conduits par Attila, promènent le pillage et l'incendie dans le nord-est des Gaules et répandent la ruine jusqu'à la Loire.

Metz, qui ne fut peut-être pas toujours épargnée dans les incursions des IIIe et IVe siècles, paraît, suivant certains témoignages, avoir subi de graves atteintes dans les grandes invasions du Ve. Les Vandales et les Huns sont en effet les Barbares dont le souvenir a conservé le plus de force dans la mémoire du peuple de nos provinces. Ces contrées pourraient bien n'avoir jamais subi auparavant de désastres comparables à ceux qu'elles eurent à essuyer de leur part; elles n'en connurent certainement pas depuis lors de semblables. Ce n'est pas que la vallée de la Moselle ait été depuis le Ve siècle à l'abri de toute insulte de ce genre. De même qu'elle avait vu les coureurs allemands au IIIe et au IVe siècle, elle devait au IXe connaître les Normands et au Xe les Hongrois; mais les excès de ceux-ci ne furent rien, à ce qu'il semble, auprès de l'œuvre de destruction des Barbares du Ve siècle.

Ce sont ces derniers surtout qui firent les plus cruelles blessures et qui laissèrent les traces les plus douloureuses. Aussi, tout sentiment de souffrances analogues devait-il, à distance, s'effacer auprès du souvenir de celles-là, ou du moins se confondre avec lui. Les Vandales et les Huns, les Wandres et les Hongres, suivant la forme donnée à leurs noms dans

les récits populaires, sont donc chez nous comme la personnification de la barbarie déchaînée, et en deviennent, dans nos légendes, les héros caractéristiques. Il ne faudrait donc pas s'étonner de trouver sous leur nom, dans les récits légendaires, des faits auxquels ils ont été étrangers ; cependant, rien n'empêche de leur attribuer, avec une certaine probabilité, la plupart de ceux qui leur sont assignés par ces documents.

La constitution des légendes présente cette particularité que les choses y sont souvent rapprochées et distribuées, d'après leurs analogies, dans des groupes distincts. Les invasions des Barbares comprenant des phases diverses, les unes de souffrances et de ruine, quand les envahisseurs arrivent, les autres de soulagement et comme de réparation, quand ils s'éloignent ou sont repoussés, nos compositions légendaires séparent ces différents faits pour donner à leur expression plus de relief et en forment deux tableaux distincts. Le premier est consacré à la peinture des scènes de ravages et de destruction dans la légende de saint Autor et saint Livier, le second représente la défaite et l'expulsion des envahisseurs dans la légende du duc Hervis.

La légende de saint Autor et saint Livier conserve la mémoire de la prise et de la destruction de Metz par les Barbares. Dans sa forme la plus ancienne, elle fait de cet événement un des épisodes de l'invasion des Huns conduits par Attila au milieu du ve siècle ; mais des versions ultérieures le rapportent au com-

mencement du IVe siècle ou même au IIIe[1]. On a en cela un exemple remarquable de la confusion des souvenirs populaires touchant ces affreux ravages, dont la constante menace a duré si longtemps, et de leur mode d'expression un peu arbitraire dans la légende qui les a recueillis.

Nous venons de mentionner les conditions diverses dans lesquelles se présente la légende de saint Autor et saint Livier. Il existe en effet pour cette légende plusieurs versions successives où il est intéressant de suivre ses transformations. Les documents qui contiennent ces différentes versions sont d'abord l'histoire des Francs par Grégoire de Tours, puis celle des évêques de Metz par Paul Diacre, l'histoire des évêques de Tongres par Herigerus, le petit cartulaire de Saint-Arnould, les interpolations ajoutées par Ægidius, moine d'Orval, à l'ouvrage d'Herigerus, la chronique messine rimée, la chronique française des évêques de Metz, et enfin la chronique de Philippe de Vigneulles. Nous avons parlé précédemment de ces ouvrages[2]. Avant de présenter le tableau des modifications qu'a subies graduellement, en passant de l'un à l'autre, la légende de saint Autor et saint Livier, nous voulons faire connaître les données essentielles de celle-ci dans la forme définitive où elle s'est fixée après ces divers changements.

1. En 329 suivant le petit cartulaire de Saint-Arnould ; en 242 suivant la chronique messine rimée.

2. Voir ci-dessus, chap. I.

Les Huns, y est-il dit, ayant abandonné leurs premières demeures et ravagé plusieurs contrées, se jettent sur la Gaule qu'ils couvrent de ruines. Ils renversent les villes, pillent les églises, égorgent les prêtres sur les autels et outragent les moines et les clercs. Les peuples, que Dieu a condamnés pour leurs crimes, sont voués à la destruction. Les habitants de Metz ont enfermé à la hâte leur ville dans une ceinture de murailles. Les chanoines de la basilique de Saint-Jean, restée en dehors de cette enceinte, s'y retirent aussi avec ce qu'ils ont de plus précieux. Ils viennent chercher un refuge à l'oratoire de Saint-Étienne, où ils apportent les trésors de leur église, la dent du saint Évangéliste entre autres, résolus à y demeurer jusqu'au jour où ils pourront rentrer dans leur propre maison, après le passage de la tempête.

Au moment où elle approchait, saint Servais, évêque de Tongres, connaissant la future arrivée des Barbares, se rend à Rome. Il y implore au tombeau des apôtres la miséricorde divine et s'offre en victime expiatoire pour le salut de son peuple; il y prie aussi pour l'église de Metz qu'il a visitée à son départ. Saint Pierre lui apparaît alors et lui déclare la volonté de Dieu. La Gaule entière sera livrée à la ruine, et à Metz l'oratoire de Saint-Étienne sera seul épargné. Éclairé par cette révélation, saint Servais se hâte de revenir dans la Gaule qu'il trouve déjà envahie.

Arrêtés d'abord par les murailles de Metz, les Huns ont renversé tout ce qui était au dehors de la ville; la

magnifique basilique de Saint-Jean, la première église de la contrée, n'existe plus; ils ont même enlevé les riches matériaux, les colonnes et les tables de marbre dont elle était construite. Après cette destruction des dehors de la cité, les Barbares ont passé outre. C'est alors que, revenant de Rome, saint Servais s'y présente. L'évêque de Metz Valerius avait été tué par les Barbares, et le troupeau des fidèles y était sous la direction de saint Autor, qui appartenait à la plus modeste origine : il avait passé la première partie de sa vie dans l'exercice du métier de savetier. C'est là qu'un ordre émané du ciel était venu le prendre pour le porter à la tête de l'Église privée de son pasteur. Aussi recommandable par son humilité que par sa sainteté, Autor, après avoir refusé d'abord le glorieux fardeau qui lui était offert, ne s'était rendu qu'après avoir vu la volonté expresse de Dieu confirmée par un miracle. En effet, ayant enfoncé son alène dans le sol, il en avait fait jaillir une source, révérée longtemps encore après lui sous son nom derrière l'église de Saint-Simplice et réputée pour la vertu qu'avaient ses eaux de donner la santé aux enfants nés chétifs et d'un tempérament débile.

Saint Autor reçoit de saint Servais la révélation des malheurs qui menacent le peuple messin, et il voit s'éloigner presque sur l'heure le saint messager qui la lui a apportée, pressé lui-même de rejoindre le troupeau confié à ses soins. Aussitôt, et comme pour justifier la fatale prédiction, les murs de la ville s'écroulent.

Saint Autor rassemble les habitants épouvantés et les exhorte à confesser leurs péchés et à faire pénitence; il ordonne en même temps de baptiser les enfants, car on était au samedi veille de Pâques, jour consacré alors à cette pieuse cérémonie.

Les envahisseurs n'étaient pas loin; sur la nouvelle que la ville est sans défense, ils reviennent en hâte, et, ne trouvant plus d'obstacle, ils pénètrent sans difficulté jusqu'au cœur de la cité qu'ils incendient. Tout est détruit, sauf le seul oratoire de Saint-Étienne, qui, sous la protection céleste, se dresse inabordable au milieu de la ruine générale. Le reste de la ville est brûlé et les habitants sont massacrés. Un petit nombre réservé aux outrages des Barbares est entraîné par eux, avec le saint pasteur confondu au milieu de ce triste débris de son troupeau.

Arrivés à une certaine distance, près du lieu qu'on nomme *Decempagi*, les Barbares sont tout à coup frappés d'un subit aveuglement. Effrayés de ce prodige, ils en demandent la cause à leurs prisonniers. C'est, leur est-il répondu, un signe de la colère de Dieu, vengeur des violences exercées sur Autor son serviteur. Les païens recourent au saint évêque et lui offrent ce qu'il voudra choisir dans le riche butin qu'ils emportent, s'il peut leur rendre la lumière. Celui-ci ne veut pas autre chose que la délivrance des captifs; elle lui est accordée. Aussitôt les yeux des Barbares se rouvrent et le pasteur emmène son troupeau rendu à la liberté.

Dans cette fatale invasion avait péri saint Livier, chevalier messin, issu de parents illustres et renommé pour ses vertus. Émù au spectacle des tourments infligés par les Huns à tout ce peuple de chrétiens, il avait osé se jeter au milieu des Barbares. Ceux-ci l'avaient saisi et entraîné au pied d'une montagne, dans le voisinage de la ville qu'on appelle Marsal, et là ils lui avaient tranché la tête. C'était le 7 des calendes de décembre. Une source miraculeuse avait jailli sur l'heure, aux yeux de tous, du lieu baigné par le sang du martyr. Quant à lui, prenant sa tête détachée du corps, il l'avait portée jusqu'au sommet du mont, à une place où on érigea son tombeau. Les malades qui le visitaient, après avoir bu à la source sacrée, y recouvraient la santé.

Pendant plus de cinq siècles, la piété des fidèles put révérer en ce lieu le corps de saint Livier, jusqu'au temps où Théodoric Ier, évêque de Metz, fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent, le fit enlever malgré les plaintes et les larmes du peuple qu'on privait de cette source féconde de grâces célestes. La précieuse relique était destinée à la nouvelle abbaye récemment élevée sous les murs de Metz[1]; mais, déposée pendant le

1. Théodoric Ier, quarante-septième évêque de Metz (964-984), avait fondé en 968 l'abbaye de Saint-Vincent dans une île de la Moselle située au dehors de l'enceinte de la ville. Cette île constituait un des faubourgs (celui d'outre-Moselle) réunis plus tard à la cité. Théodoric avait doté la nouvelle maison avec des biens enlevés aux grandes abbayes de Gorze et de Metz et il l'avait enrichie du précieux dépôt de plusieurs reliques rapportées d'Italie et de divers lieux.

trajet dans l'église voisine dédiée à saint Polyeucte, elle y fut miraculeusement retenue, et, par la volonté de Dieu, elle resta dans cette dernière église, à laquelle on donna plus tard, à cause d'elle, le nom du saint martyr immolé par les Huns.

Telle est, dans son ensemble et dans sa forme dernière, la légende de saint Autor et saint Livier. On peut, comme nous l'avons annoncé, étudier la manière dont elle s'est formée, en comparant entre elles les versions successives que nous en donnent les histoires de Grégoire de Tours, de Paul Diacre et d'Herigerus, le petit cartulaire de Saint-Arnould, l'œuvre d'Ægidius, moine d'Orval, la chronique messine rimée, la chronique française des évêques de Metz et celle de Philippe de Vigneulles.

Grégoire de Tours, qui écrivait au VIe siècle, environ cent ans après l'invasion d'Attila, avait connu, il le dit formellement, quelques-uns de ceux qui en avaient été les témoins. Dans la version qu'il donne de la légende, il ne fait aucune mention ni de saint Autor ni de saint Livier, non plus que de la chute miraculeuse des murailles de la ville, mais seulement de la prise et du sac de celle-ci par les Huns, et de la protection spéciale accordée, au milieu de sa destruction, à l'humble oratoire de Saint-Étienne.

Auparavant, Grégoire de Tours parle des faits qui concernent l'église de Tongres et son évêque saint Servais (*Servatius* suivant quelques manuscrits, *Asa-*

vatius, *Aravatius* ou *Arvatius*, suivant le plus grand nombre)[1]. Sur le bruit répandu dans les Gaules de la prochaine invasion des Huns, saint Servais s'est rendu à Rome pour implorer au tombeau de saint Pierre la protection divine en faveur de son peuple. Il a, dans une vision, appris du saint apôtre lui-même que, par la volonté du Tout-Puissant, les Gaules devaient subir les ravages des Barbares; mais il a reçu en même temps l'assurance qu'il ne verrait pas ces désastres, et que, pour le soustraire au spectacle de ces malheurs, Dieu le rappellerait à lui avant le déchaînement du fléau. Il a dû, en conséquence, regagner au plus tôt son siége d'évêque et se préparer à mourir, après avoir pourvu à sa sépulture. En effet, de retour à Tongres, il y a pris congé des clercs et du peuple désolés; puis, abandonnant cette cité condamnée par le Seigneur, il s'est rendu dans la ville de Maëstricht,

1. « Igitur rumor erat Chunos in Gallias velle prorumpere. Erat autem « tunc temporis, apud Tungros opidum Aravatius (aliàs Servatius) eximiæ « sanctitatis Episcopus, qui vigiliis ac jejuniis vacans, crebrò lacrymarum « imbre perfusus, Domini misericordiam precabatur, ne unquam gentem « hanc incredulam, seque semper indignam, in Gallias venire permitteret. « Sed sentiens per spiritum, pro delictis populi, sibi hoc non fuisse conces- « sum, consilium habuit expetendi urbem Romanam ; scilicet ut adjunc- « tis sibi Apostolicæ virtutis patrociniis, quæ humiliter ad Dominum « flagitabat mereretur faciliùs obtinere. Accedens ergò ad beati Apostoli « tumulum deprecabatur auxilium bonitatis ejus, in multâ abstinentiâ, « maximâ inediâ se consumens ; ita ut biduo triduoque sine ullo cibo potu- « que maneret, nec esset intervallum aliquod, in quo ab oratione cessaret. « Cùm que ibi per multorum dierum spatia in tali afflictione moraretur, « fertur hoc à beato Apostolo accepisse responsum : — Quid me, vir sanc- « tissime, inquietas? Ecce enim apud Domini deliberationem prorsùs sanci- « tum est Chunos in Gallias advenire, easque maximâ tempestate debere

où son âme n'a pas tardé à se séparer de son corps et où il a reçu la sépulture.

C'est après l'exposition de ces faits que Grégoire de Tours raconte comment les Huns, sortis de la Pannonie, arrivent, en semant partout la dévastation, devant Metz. Il dit qu'ils y pénètrent la veille de Pâques, qu'ils la brûlent et en massacrent les habitants; que rien n'échappe enfin à cette ruine générale de la cité, sauf le seul oratoire de Saint-Étienne, dont l'auguste martyr avait obtenu des apôtres Pierre et Paul d'assurer au moins le salut, s'il fallait que, suivant la sentence de Dieu, le reste de la ville pérît pour ses crimes. La prière de saint Étienne aux deux apôtres avait eu des témoins de qui l'historien Grégoire de Tours en tenait, dit-il, la relation. Il ajoute qu'en s'éloignant de Metz, laissée par eux en cendres, les Huns, conduits par Attila, vont attaquer la ville d'Orléans, qui est sauvée

« depopulari. Nunc igitur sume consilium, accelera velociter, ordina « domum tuam, sepulturam compone, require linteamina munda. Ecce « enim migrabis à corpore, nec videbunt oculi tui mala quæ facturi sunt « Chuni in Galliis, sicut locutus est Dominus Deus noster. — Hoc à sancto « Apostolo pontifex responso suscepto, iter accelerat, Galliasque velociter « repetit; veniensque ad urbem Tungrorum, quæ erant necessaria sepul- « turæ secum citiùs levat; valedicensque clericis ac reliquis civibus urbis, « denuntiat cum fletu et lamentatione, quia non visuri essent ultrà « faciem illius. At illi cum ululatu magno et lacrymis eum prosequentes, « supplicabant humili prece dicentes : — Ne derelinquas nos, pater sancte; « ne obliviscaris nostri, pastor bone. — Sed cùm eum fletibus revocare « non possent, acceptâ benedictione cum osculis redierunt. Hic verò ad « Trajectensem urbem accedens, modicâ pulsatus febre recessit à corpore; « ablutusque à fidelibus, juxta ipsum aggerem publicum est sepultus. « Cujus beatum corpus qualiter post multorum temporum spatia sit « translatum, in libro Miraculorum scripsimus. » (Greg. Turon., *Histor.*, l. II, c. 5.)

grâce aux prières de son évêque saint Agnan et délivrée par Aëtius uni au roi des Goths[1].

Une remarque qu'il faut faire dès à présent, c'est que, dans le texte de Grégoire de Tours, les faits relatifs à saint Servais, rapprochés de ceux qui concernent le sac de Metz par les Barbares, ne doivent pas être mêlés à ces derniers, lesquels constituent seuls la première version de notre légende. Cette observation, qui peut sembler une nouveauté, sera justifiée tout à l'heure; nous ferons voir qu'elle seule résout convenablement une grave difficulté que soulève sans cette distinction le récit du vieil historien. Admise

1. « Igitur Chuni a Pannoniis egressi, ut quidam ferunt, in ipsâ sancti « Paschæ vigiliâ, ad Mettensem urbem, reliqua depopulando, perveniunt, « tradentes urbem incendio et populum in ore gladii trucidantes, ipsos que « sacerdotes Domini ante sacrosancta altaria perimentes. Nec remansit « in eâ locus inustus, præter oratorium beati Stephani primi martyris ac « levitæ. De quo oratorio, quæ à quibusdam audivi, narrare non distuli. « Aiunt enim, priusquàm hi hostes venirent, vidisse se virum fidelem in « visu, quasi conferentem cum sanctis Apostolis Petro ac Paulo beatum « levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem : — Oro, domini mei, « ut non permittatis obtentu vestro Mettensem urbem ab inimicis exuri, « quia locus in eâ est in quo parvitatis meæ pignora continentur. Sed « potiùs sentiant se populi aliquid me posse cum Domino. Quòd si tantum « facinus populi supercrevit, ut aliud fieri non possit nisi civitas tradatur « incendio, saltem vel hoc oratorium non cremetur. — Cui illi aiunt : — « Vade in pace, dilectissime frater, oratorium tantùm tuum carebit incen- « dio. Pro urbe verò non obtinebimus, quia Dominicæ sanctionis super « eam sententia jam processit. Invaluit enim peccatum populi et clamor « malitiæ eorum ascendit coram Deo ; ideò civitas hæc cremabitur incen- « dio. — Unde procul dubio est, quòd horum obtentu, urbe vastatâ, ora- « torium permansit inlæsum. Attila verò Chunorum rex à Mettensi urbe « egrediens, cùm inultas Galliarum civitates opprimeret, Aurelianis adgre- « ditur, eamque maximo arietum impulsu nititur expugnare..., etc. » (Greg. Turon., *Histor.*, l. II, c. 6, 7.)

provisoirement, elle nous permet d'apprécier en quoi consiste, dans ce premier témoignage, la version la plus ancienne de notre légende. Il n'est pas besoin d'insister sur les différences qui distinguent ce thème si simple de la version définitive que nous avons transcrite en commençant, et dont il est en quelque sorte le point de départ. Nous allons montrer comment la narration, se développant graduellement, passe de sa première forme à la dernière.

La première version est due à Grégoire de Tours, qui vivait au VIe siècle, la deuxième à Paul Diacre, qui l'a consignée, vers la fin du VIIIe, dans son histoire des évêques de Metz. Paul Diacre connaissait l'ouvrage de Grégoire de Tours, car il lui emprunte, comme il le dit formellement, et il reproduit d'après lui, avec ses expressions mêmes, le récit de la prière adressée par saint Étienne à saint Pierre et à saint Paul en faveur de son oratoire de Metz, sans omettre cette considération présentée par le saint patron, que la conservation de l'humble édifice au milieu de la ruine générale donnerait au peuple une grande idée de son crédit dans le ciel. Cependant Paul Diacre rapporte en même temps à l'évêque de Tongres lui-même la révélation miraculeuse de la protection accordée à l'oratoire de Saint-Étienne, ce qu'on ne trouve pas dans l'histoire de Grégoire de Tours. L'écrivain du VIIIe siècle forme par cette innovation le lien qui désormais doit rattacher au fait de la destruction de Metz par Attila le personnage de saint Servais, évêque de Tongres; il amène

en outre celui-ci à Metz même ; il l'y fait venir à son retour de Rome, pour informer saint Autor des malheurs qui sont près de fondre sur son peuple.

Paul Diacre enrichit la légende de plusieurs éléments nouveaux. Outre qu'il y attache pour la première fois d'une manière formelle le souvenir de saint Servais, il y introduit encore le personnage de saint Autor et quelques-unes des particularités qui le regardent spécialement. C'est aussi à lui qu'est due la première mention d'un fait considérable, étranger à la version primitive, la chute miraculeuse des murs de la ville, avec cette circonstance que les Barbares arrêtés par eux à une première attaque, et après s'être éloignés pour aller prendre Scarpone, reviennent à la nouvelle qu'ils se sont écroulés et pénètrent alors seulement dans l'intérieur de la cité qu'ils saccagent et livrent à l'incendie. Dans son récit, la ville étant envahie, l'oratoire de Saint-Étienne se dresse au milieu de la nuée des Barbares comme une masse de pierre impénétrable (*eorum oculis velut ingens saxum ac mobilis solida apparebat*).

Deux siècles après la version de Paul Diacre, vient celle d'Herigerus, abbé de Lobbes (990-1007). Dans une histoire des évêques de Tongres, écrite à ce qu'on croit un peu avant 980[1], Herigerus parle de saint Servais, de saint Autor et de la ruine de Metz par Attila. Son récit se rapproche beaucoup de celui

1. Voir ci-dessus, chap. I, p. 81.

de Paul Diacre qu'il connaissait vraisemblablement. Suivant lui, saint Servais, averti des malheurs dont la venue des Huns menaçait la Gaule, vient de Tongres à Metz pour en conférer avec saint Autor, et celui-ci, approuvant son dessein d'aller à Rome implorer l'intercession des saints apôtres, le charge de prier aussi pour la ville de Metz, d'où il ne peut lui-même s'éloigner.

Ce préambule est, il faut le reconnaître, en partie étranger à Paul Diacre ; mais c'est d'accord avec ce dernier qu'Herigerus attribue ensuite à saint Servais la vision dans laquelle est révélée la protection obtenue par saint Étienne pour son oratoire de Metz. Comme Paul Diacre aussi, il fait repasser par Metz, au retour de Rome, saint Servais venant prévenir saint Autor que la ruine de la cité par les Huns est inévitable ; comme lui enfin, il raconte le sac de la ville où les Barbares ont pénétré après la chute miraculeuse de ses murs ; mais, en parlant de l'inviolabilité accordée au milieu de la ruine générale à l'oratoire de Saint-Étienne, il ajoute cette circonstance surnaturelle qu'au-dessus de lui se dressait un homme d'un aspect éclatant qui semblait le défendre. Il y a tout lieu de croire qu'Herigerus connaissait, comme nous venons de le dire, le récit de Paul Diacre, dont le sien ne diffère que par quelques additions peu importantes et par des modifications qui semblent être de simples libertés de rédaction.

Le petit cartulaire de Saint-Arnould, dont les parties

les plus anciennes peuvent appartenir à la fin du xe siècle[1], nous donne à son tour une version nouvelle de notre légende. Celle-ci est rédigée, selon toute apparence, vers le même temps que celle d'Herigerus et deux cents ans après celle de Paul Diacre, laquelle, pour sa date, était déjà séparée par un intervalle presque semblable de l'écrit de Grégoire de Tours.

La version du petit cartulaire, à peu près d'accord sur les principaux points avec les versions de Paul Diacre et d'Herigerus, s'en écarte cependant par quelques particularités, une entre autres qui montre comment, avec le temps, s'affaiblissent et se confondent les souvenirs. La notion, si formelle jusque-là, qui rattachait la destruction de la ville à l'invasion des Huns, au milieu du ve siècle, est ébranlée dans ce document par la mention de la date de 329 à laquelle il rapporte la catastrophe. Le nouveau récit s'étend sur certains détails laissés précédemment dans l'ombre touchant le premier passage des Barbares qui, arrêtés alors par les murailles encore debout, auraient détruit, dans cette première phase de l'invasion, les dehors de la cité, et avec eux la grande basilique de Saint-Jean (plus tard Saint-Arnould). La même version introduit en outre au milieu de ces faits un personnage inconnu jusqu'alors, l'évêque Valerius, lequel est massacré dans la première période de l'attaque et a pour successeur saint Autor. Elle amène ensuite à Metz, comme celle

1. Le récit consacré à saint Autor et à saint Livier paraît être notamment de cette époque. (Voir ci-dessus, chap. I, p. 86.)

de Paul Diacre, l'évêque de Tongres, saint Servais, qui, au retour de Rome, vient prévenir saint Autor des malheurs qui le menacent ; et enfin elle ajoute pour la première fois au récit de la ruine de la cité celui du martyre de saint Livier.

Pour ce qui est de l'évêque Valerius[1], nous ferons remarquer que son introduction dans la légende, dont il nous est impossible de donner une explication satisfaisante, dérange notablement l'économie du récit admis précédemment par Paul Diacre et par Herigerus. Nous ne saurions dire quelle valeur historique peut s'attacher à ce personnage nouveau qui ne figure pas sur nos listes épiscopales et que notre légende mentionne dans deux de ses versions seulement, dans celle du petit cartulaire de Saint-Arnould dont nous venons de parler, laquelle appartient à peu près à la fin du Xe siècle, et dans celle de Philippe de Vigneulles, qui est de la fin du XVe ou du commencement du XVIe.

Quant à saint Livier, qui paraît aussi pour la première fois dans les textes du Xe siècle du petit cartulaire de Saint-Arnould, il y a lieu de faire observer qu'il peut y avoir un certain rapport entre le fait de cette tardive apparition et celui de la translation à Metz des reliques du saint martyr. Cette translation ayant été exécutée, comme nous l'avons dit, par

1. Nous aurons lieu de constater plus loin que c'est à cet évêque Valerius qu'une dernière et tardive version de la légende spéciale de saint Livier rattache le témoignage, presque unique dans nos légendes, des notions traditionnelles relatives au rôle politique des prélats dans la cité avant le XIIIe siècle.

l'évêque Théodoric Ier pendant la seconde moitié du xe siècle, il est possible qu'on n'ait pas commencé plus tôt à s'occuper du personnage qu'elle concerne, et il est naturel que la première mention qui en est faite se trouve dans un document de ce temps. Cette observation nous semble fournir une présomption de plus en faveur de l'opinion que nous avons émise précédemment sur l'âge probable de cette partie du petit cartulaire de Saint-Arnould. Ajoutons maintenant que, dans la version de notre légende qu'on y trouve, l'épisode de saint Livier n'est pas autre chose qu'une interpolation, car il y figure avec la date du 7 des calendes de décembre attachée au martyre du chevalier messin; et cette date est tout à fait en désaccord avec celle de la veille de Pâques assignée à l'arrivée des Huns devant Metz par les récits primitifs que le petit cartulaire accueille aussi dans la première partie de sa narration.

Nous allons maintenant parler de l'œuvre d'Ægidius, moine d'Orval, lequel, au xiiie siècle, a introduit dans l'histoire des évêques de Tongres, composée par Herigerus, des additions assez importantes pour qu'on doive les considérer en quelque sorte comme un ouvrage spécial. En ce qui regarde les rapports de saint Autor avec saint Servais, Ægidius mentionne, à l'occasion du passage de ce dernier à Metz, un miracle accueilli depuis lors par nos légendaires, celui de la table d'autel de Saint-Étienne brisée par le choc d'une poutre et raccommodée miraculeusement par le saint

évêque de Tongres suivant Ægidius, par saint Autor suivant les Messins, comme le fait observer le même historien. Ægidius admet dans son récit de nombreuses particularités accréditées déjà dans les compositions antérieures. La chute des murailles devant les Barbares, le sac de la ville, la protection surnaturelle de l'oratoire de Saint-Étienne par un défenseur céleste couvert d'armes éclatantes, tels sont les principaux traits du tableau qu'il trace ; mais, en même temps, l'auteur du XIIIe siècle ajoute à ces détails, empruntés aux écrivains légendaires qui l'ont précédé, certaines notions historiques provenant évidemment d'une source toute différente.

Parmi ces notions, il s'en trouve une très digne d'attention, suivant laquelle près de trois quarts de siècle se seraient écoulés entre la mort de saint Servais et l'arrivée d'Attila dans les Gaules. Nous reviendrons sur cette indication qu'Ægidius accueille et transcrit avec une naïveté qui est sur ce point le garant de sa bonne foi, sans paraître se douter que la donnée chronologique qu'elle contient ruine la conception légendaire à laquelle il l'associe. Nous la rappellerons tout à l'heure pour justifier l'interprétation que nous donnons au texte de Grégoire de Tours dont il vient d'être question.

Reprenant la suite chronologique des versions successives de notre légende, nous arrivons à celle de la chronique messine rimée. Plus que la version du petit cartulaire elle se rapproche de celle de Paul Diacre,

mais elle y introduit aussi une date qui est en désaccord avec elle et qui recule encore davantage le fait de la destruction de la cité par les Barbares en le reportant à l'année 242. La chronique rimée ne parle, au reste, de même que l'histoire de Paul Diacre, ni de l'évêque Valerius, ni du martyr saint Livier.

La chronique des évêques de Metz, dans son texte latin qui, pour cette partie, est du XIIe siècle, s'accorde, en ce qui regarde notre légende, avec le récit de Paul Diacre et avec celui de la chronique rimée ; mais dans sa traduction française, qui appartient au XVe siècle et qui contient diverses additions étrangères à la première composition, on trouve quelques particularités de plus sur l'évêque Autor. Nous citerons comme telle l'histoire, précédemment rapportée par Ægidius, de la table d'autel de Saint-Étienne brisée par accident et miraculeusement reconstituée. C'est là aussi que sont donnés, pour la première fois, les détails relatifs à l'humble origine de saint Autor et au métier vulgaire qu'il aurait, dit-on, exercé avant d'être désigné par Dieu lui-même pour l'épiscopat.

La chronique de Philippe de Vigneulles, écrite vers le commencement du XVIe siècle seulement, contient, comme nous l'avons dit, la dernière version de la double légende de saint Autor et saint Livier. Cette version consiste dans la reproduction pure et simple de celle qui avait été donnée par la chronique française des évêques de Metz, à laquelle le chaussetier messin a joint, pour ce qui concerne spécialement

saint Livier, un morceau assez étendu qui semble n'être autre chose que l'analyse d'un roman de chevalerie. Cette composition, qui ne nous est point parvenue dans sa forme primitive, n'était vraisemblablement pas antérieure au XIIIe siècle. Nous ne la connaissons que par le précis de Philippe de Vigneulles, où nous trouvons un tableau, conçu dans le goût de cette dernière époque, d'une suite d'aventures merveilleuses par lesquelles on se plaisait à faire passer le personnage, très populaire à Metz, de saint Livier. Pour le moment, nous n'en dirons pas davantage de ce document, sur lequel nous reviendrons à la fin du présent chapitre.

Nous avons précédemment signalé, comme contenant la version primitive de notre légende, le récit que fait Grégoire de Tours de l'invasion des Huns dans les Gaules au livre II de son histoire. Là sont exposés d'abord certains faits relatifs à l'église de Tongres, puis ceux qui concernent la prise de Metz par Attila. Quoiqu'on ne puisse méconnaître l'intention où était l'historien de les réunir jusqu'à un certain point en les rapprochant ainsi, il nous a semblé cependant qu'ils devaient être séparés en deux groupes distincts. C'est ce qu'il s'agit de démontrer maintenant.

Constatons d'abord que les faits relatifs à l'église de Tongres, mentionnés par Grégoire de Tours dans le chapitre V de son livre II[1], concernent exclusivement

1. Voir ci-dessus, p. 284, note 1.

saint Servais et la translation à Maëstricht du siège épiscopal de cette église. Les détails consignés par l'écrivain dans ce passage de son histoire formaient, comme il le dit, le complément de ceux qu'il avait donnés précédemment sur le même sujet dans son traité de la Gloire des Confesseurs. Dans ce dernier ouvrage, il racontait comment le corps de l'évêque de Tongres, enseveli à Maëstricht et recommandé par d'éclatants miracles, avait été levé au VIe siècle par Monulfus, l'un de ses successeurs, et placé dans une basilique construite à cette intention[1]. Il faut ajouter que le culte établi alors dans ce lieu, en l'honneur du saint évêque, s'y est perpétué jusqu'aux temps modernes sous le nom de saint Servais, circonstance

1. « Aruatius verò (aliàs Servatius) Trajectensis Episcopus, tempore « Chunorum, cùm ad interrumpendas prorumperent Gallias, fuisse memo- « ratur : qui et sepultus refertur iuxta ipsum pontem aggeris publici : « circa cuius sepulchrum quamvis nix defluxisset, nunquàm tamen mar- « mor quod super erat positum humectabat : et cùm loca illa nimii frigoris « gelu ligentur, et nix usquè in trium et quatuor pedum crassitudinem « terram operiat, tumulum ullatenùs non adtingit. Datur enim intelligi « verum Israëlitam hunc esse. Nam illis inter muros aquarum aquæ non « sunt perniciei sed saluti. Et circa huius iusti tumulum nix decidens « non humoris causa est sed honoris. Videasque in circuitu montes niueos « eleuari, nec tamen adtingere terminum monumenti ; et non miramur « si terra operiatur niue, sed admiramur quod adtingere ausa non est « locum beati sepulchri. Nam plerumquè deuotio studiumque fidelium « oratorium construebant de tabulis ligneis leuigatis que : sed protinùs « aut rapiebantur à vento aut spontè ruebant. Et credo idcircò ista fieri, « donec veniret qui dignam ædificaret fabricam in honorem Antistitis « gloriosi. Procedente verò tempore adueniens in hanc urbem Monulfus « Episcopus, templum magnum in ejus honorem construxit, composuit, « ornauit que : in quod multo studio et veneratione translatum corpus, « magnis nunc virtutibus pollet. » (Greg. Turon., *De Gloriâ Confessorum*, c. 72.)

importante à relever pour établir l'identité du personnage malgré les variations subies par son nom dans les documents manuscrits.

Les indications fournies par Grégoire de Tours dans ses deux ouvrages s'accordent parfaitement et donnent un caractère surnaturel à l'abandon de Tongres par l'auguste pontife qui, sur un ordre exprès de Dieu, vient mourir dans la ville de Maëstricht, laquelle était désignée pour recevoir son tombeau et, de plus, le siège épiscopal de ses successeurs. Nous ferons remarquer que les faits rapportés dans cette circonstance par l'écrivain, sous une forme légendaire, ont leur explication dans ce qu'on connaît de l'histoire véritable de l'église de Tongres. On sait en effet que le siège épiscopal de cette église, définitivement fixé à Liège depuis le VIIIe siècle, avait été d'abord, vers le IVe ou le Ve, transféré de la première de ces deux villes dans celle de Maëstricht. C'est incontestablement à cette translation que se rapportait le récit légendaire accueilli par Grégoire de Tours. Nous ferons valoir tout à l'heure des considérations qui ne permettent pas d'en douter.

Après les faits relatifs à l'église de Tongres, Grégoire de Tours rapporte ceux qui concernent l'église de Metz. Il raconte, dans le chapitre VI de son livre II[1], qu'Attila et les Huns, sortis de la Pannonie, arrivent à Metz qui est saccagée par eux, et il mentionne alors les circonstances miraculeuses qui caractérisent la

1. Voir ci-dessus, p. 286, note 1.

légende messine. On a cru, il a pu croire lui-même, que les ravages d'Attila avaient suivi de près la mort de saint Servais. Il ne le dit pas précisément, mais la forme peu explicite de sa narration a fait juger par tous ses interprètes que telle en était réellement la signification; les rédacteurs de notre légende, qui l'ont suivie, ont également pensé qu'il en était ainsi. Il n'en est rien cependant.

Saint Servais et Attila rapprochés, comme nous l'avons vu dans le texte de Grégoire de Tours, sont des personnages historiques parfaitement connus et qu'on sait n'avoir pas vécu dans le même temps : l'un appartenant au IVe siècle et l'autre au Ve. Le premier, mentionné par Athanase et par Sulpice-Sévère, et présent au concile de Sardique en 347, était mort avant l'année 390; le second, qui n'existait pas encore à cette dernière époque, n'est arrivé dans les Gaules qu'en 451. Ces deux personnages ne peuvent donc pas avoir figuré dans les mêmes événements. Ils sont nommés, il est vrai, l'un près de l'autre dans le texte de Grégoire de Tours, mais on ne voit pas encore dans celui-ci de lien proprement dit entre eux. Ce lien tout légendaire consistera dans le personnage de saint Autor mis en relation directe, d'une part, avec Attila, de l'autre avec saint Servais; il résultera encore de l'attribution faite à l'évêque de Tongres de la vision où est d'avance révélée la protection divine accordée à l'oratoire de Saint-Étienne, détails étrangers à l'ouvrage écrit au VIe siècle par Grégoire de Tours et qui

apparaissent pour la première fois à la fin du VIII[e] seulement dans l'œuvre de Paul Diacre.

Qu'y a-t-il donc en réalité dans le texte de Grégoire de Tours? La simple juxtaposition de deux récits distincts, le rapprochement de deux légendes différentes empruntées, l'une aux traditions de l'église de Tongres, l'autre à celles de l'église de Metz. La première concerne saint Servais et la révélation qui lui est faite des futurs ravages des Huns, avec l'injonction de quitter la ville de Tongres vouée à leurs ravages, et de se transporter à Maëstricht où résideront par la suite les évêques ses successeurs. La seconde se rapporte au sac de Metz par Attila et à la protection miraculeuse accordée dans ce désastre à l'oratoire de Saint-Étienne, destiné aussi à recevoir le siège épiscopal qui, auparavant, était fixé dans un autre lieu. Ce qui a pu conduire Grégoire de Tours à joindre ces deux récits, ce qui a pu le tromper sur leur apparente relation, c'est la mention commune à tous les deux des ravages des Huns; mais ce qui démontre qu'ils doivent nécessairement être séparés, ce sont les indications chronologiques qui rejettent à un siècle de distance l'un de l'autre les deux personnages de saint Servais et d'Attila qu'on y trouve mentionnés.

Il existe encore une autre preuve de la constitution originaire de ces tableaux distincts en deux légendes différentes; c'est que l'un d'eux, celui qui concerne spécialement saint Servais, se montre ailleurs dans des conditions d'isolement qui justifient cette interprétation. Telle est, en effet, la signification réelle

d'un passage de Sigebert de Gemblours où, à propos des ravages d'Attila, il est rapporté que ces malheurs avaient été longtemps auparavant prédits par saint Servais, lequel, pour cette raison, avait abandonné la ville de Tongres menacée de ruine et avait transféré son siége épiscopal à Maëstricht[1]. Il faut rapprocher de ce passage celui que nous avons précédemment relevé dans les interpolations d'Ægidius, et où on lit qu'un intervalle de soixante-dix années à peu près aurait séparé la mort de saint Servais de l'arrivée d'Attila dans les Gaules[2] : notion des plus remarquables, dont le caractère est éminemment historique et qui ne saurait avoir été gratuitement inventée par l'écrivain du XIIe siècle, car elle est en contradiction avec le reste de son récit ; et cela prouve, soit dit en passant, la naïve sincérité avec laquelle celui-ci a été composé. Les deux indications de Sigebert et d'Ægidius se confirment l'une l'autre par leur accord. La seconde donne à la première une précision qui la complète et qui permet d'y voir, dans ses termes essentiels, la légende de Tongres ou de saint Servais, isolée de celle de Metz, à laquelle Grégoire de Tours a jugé à propos de l'associer.

1. « Hoc excidium Galliis impendere Servatius Tungrensis episcopus « longè antè in spiritu previderat, et Romæ à Petro apostolo hoc judicium « Dei inevitabile fore didicerat ; ideòque relictâ Tungrensi urbe quæ ever- « tenda erat ad Trajectum sedem episcopalem transposuit. » (Sigeb. Gembl., *Chron.*, ann. 453.)

2. « Post obitum beati Servatii completis annis septuaginta, quos Domi- « nus ad pœnitentiam concessit omnibus confugientibus ad sepulchrum « ejus, per Gallias Hunnorum erupit sævitia ; Attila namque..., etc. »

La légende de saint Servais semble avoir eu pour objet de justifier la translation à Maëstricht du siège épiscopal possédé auparavant par la ville de Tongres. Ce changement pourrait bien n'avoir pas été accepté sans difficulté par les peuples dont il froissait les intérêts; et c'est probablement pour lui assurer le bénéfice d'une sorte de légitimation à leurs yeux qu'avait été composée la légende qui lui donnait la consécration d'un ordre direct de Dieu, transmis à saint Servais par saint Pierre lui-même. Telle est vraisemblablement la signification de la légende empruntée par Grégoire de Tours aux traditions de l'église de Tongres et transcrite par lui dans son histoire. Bien qu'il ne la comprenne évidemment pas comme il nous semble qu'elle doit l'être, il en donne cependant l'analyse avec assez de sincérité pour que l'interprétation proposée dans les termes précédents, d'accord avec ce que disent Sigebert et Ægidius, ressorte de la teneur elle-même de son récit[1].

(Ægidius Aureævallis, apud Chapeavillum, *Gest. pontif. Tungr.*, etc. Leodii, 1612, in-4°, t. I, p. 48.)

1. Voir ci-dessus, p. 284, note 1, et p. 295. — Le transport à Maëstricht du siège épiscopal de Tongres est un fait historiquement certain, mais son motif déterminant le serait beaucoup moins s'il fallait le voir dans la prédiction faite soixante-dix ans d'avance des futurs ravages d'Attila. Il y a probablement lieu d'en rechercher, avec plus de vraisemblance, l'explication dans certaines particularités révélées, en ses interpolations, par Ægidius, touchant de graves différends survenus entre saint Servais et les habitants de Tongres, dont les violences auraient même forcé, est-il dit, le saint évêque à se retirer à Maëstricht. C'est quelque fâcheux incident de ce genre que la légende aurait eu pour objet de faire oublier, en fournissant une autre explication aux faits qui avaient pu en être la conséquence. Comme indication à cet égard, nous citerons un passage du

Grégoire de Tours transcrit de même sans aucun artifice, mais non sans intention peut-être de la rattacher à la précédente, la légende messine relative au sac de Metz par Attila. Celle-ci offre avec l'autre cette analogie qu'elle semble aussi avoir été composée pour donner l'autorité d'une intervention divine à la translation du siège épiscopal, non plus d'une ville à une autre, il est vrai, mais du dehors au dedans de la cité, c'est-à-dire d'une des grandes basiliques situées hors de son enceinte, à l'humble oratoire enfermé dans ses murailles et protégé par elles. Les courses des Barbares, les ravages mêmes d'Attila paraissent avoir été la cause réelle de ce changement à Metz. Le danger passé, il a pu sembler nécessaire de parer à toute revendication ultérieure contre le fait accompli ; pour cela, il n'était pas sans importance d'accréditer l'opinion qui rattachait à une protection miraculeuse en faveur de l'oratoire de Saint-Étienne le privilège qu'on voulait lui conserver de posséder le siège épiscopal de l'église de Metz[1].

Speculum historiale de Vincent de Beauvais, qui semble devoir se rapporter aux particularités signalées par Ægidius et qui se trouve à la fin du chapitre XLV du livre XX de cet ouvrage. On y lit : « Post sanctum Servatium electus est præsul in Trajecto (Maëstricht) Agricolaus, quoniàm « Tungris indignum episcopatu se fecerat. » Le *Speculum historiale* n'a été écrit qu'au XIIIe siècle, il est vrai ; mais on sait que ce remarquable ouvrage a reçu le dépôt de bien des informations précieuses d'origine plus ancienne.

1. Ce que nous disons ici du caractère fictif de certains détails de la légende messine n'est pas en contradiction avec ce que nous admettons en même temps touchant la réalité du fait principal mentionné par elle, le sac de Metz par Attila. Il serait peu vraisemblable qu'un événement comme celui-là eût été gratuitement inventé à un siècle de distance seulement de

L'appréciation que nous faisons des indications réunies par l'historien du VIe siècle et leur distribution, comme nous la proposons, dans deux légendes distinctes, permettent, on le voit, d'interpréter d'une manière naturelle le texte de Grégoire de Tours, d'accord avec la vérité de l'histoire. Tandis qu'en voulant trouver dans celui-ci, au lieu de deux documents légendaires juxtaposés, un récit historique dont toutes les données soient liées entre elles, on tombe, avec le prétendu synchronisme de saint Servais et d'Attila, dans des difficultés inextricables. Celles-ci ont de bonne heure frappé les critiques et ont provoqué de leur part différents essais d'explication qui semblent peu satisfaisants.

Adrien de Valois a d'abord proposé de rapporter à deux personnages différents ce qu'on raconte de saint Servais. Constatant que, suivant un grand nombre de manuscrits, l'évêque de Tongres est nommé Aravatius dans le passage de Grégoire de Tours où il est question de lui, il attribue ce nom à un personnage du Ve siècle qui aurait été contemporain d'Attila, et il réserve celui de Servatius pour le pontife du IVe siècle

l'époque qu'on lui assignait, tandis que cet éloignement suffisait pour laisser s'accréditer les particularités imaginaires qu'on jugeait à propos de joindre à son souvenir. Nous avons là un exemple de la manière dont la vérité et la fiction peuvent s'associer dans la composition d'une légende. Dans celle de saint Servais aussi, la révélation miraculeuse de l'arrêt de Dieu qui, soixante et dix ans d'avance, condamnait Tongres à être détruite par les Huns, est sans aucun doute la part de l'invention ; ce qui est vrai, c'est la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht, fait certain attesté par l'histoire.

que mentionnent Athanase et Sulpice-Sévère, et qui figure en 347 au concile de Sardique[1].

Après Valois, qui avait inventé en quelque sorte deux saints Servais, vient le Père Henschenius, qui, de son côté, imagine non pas deux Attila, mais deux invasions des Huns dans les Gaules, l'une, celle d'Attila, au ve siècle, l'autre contemporaine à peu près de la mort de saint Servais dans le courant du IVe : opinion que, malgré les efforts d'une remarquable érudition, l'auteur n'a pas réussi à justifier[2].

1. Adrien de Valois, qui a consigné ses observations sur ce point dans la préface publiée en 1658 avec le tome II de son ouvrage, *Rerum Francicarum Libri XXV*, signale d'abord l'impossibilité de faire siéger le même évêque depuis 347, date du concile de Sardique, jusqu'aux environs de 451, date de l'invasion d'Attila. Il rappelle ensuite que, dans son livre III (t. I, p. 129), il a d'abord admis deux évêques de Tongres différents portant également le nom de Servatius, l'un au IVe siècle, l'autre au Ve ; mais il ajoute que le nom d'Aravatius, donné dans certains manuscrits de Grégoire de Tours et de Frédégaire à l'évêque du Ve siècle, l'a non seulement confirmé dans l'opinion que celui-ci différait de l'autre, mais lui a de plus suggéré la pensée qu'il portait un nom différent de celui qui désignait le premier.

2. Le Père Henschenius, auteur d'une intéressante dissertation sur saint Servais (Bolland., *Acta sanctorum*. Maius, t. III, p. 209), constate l'existence de ce personnage dès la première moitié du IVe siècle, ce qui est un des principaux objets de son travail. Il fixe en outre l'époque de sa mort à l'année 384. C'est donc aux environs de cette date qu'il lui faut trouver, au plus tard dans le IVe siècle, une invasion des Huns autre que celle conduite par Attila au Ve. Le savant critique mentionne assez heureusement pour sa thèse les courses faites par les Barbares en deçà du Rhin vers l'an 383, au moment de la levée de boucliers du tyran Maximus ; mais, quant à établir que ces Barbares étaient des Huns, ce qui n'a jamais été dit nulle part, il est moins bien inspiré, car il cite pour cela une lettre de saint Ambroise à l'empereur Valentinien II, à qui l'illustre évêque rend compte d'une mission remplie par lui près du tyran qui résidait alors à

Dom Ruinart, enfin, se saisit à son tour de la question. Il n'adopte pas les vues du Père Henschenius sur deux invasions des Huns dans les Gaules, et il revient à l'idée de Valois de partager les notions relatives à saint Servais entre deux individus différents. Après l'examen de nouveaux manuscrits, il propose décidément de corriger le texte de Grégoire de Tours; et admettant que le personnage dont parle celui-ci à propos de l'invasion d'Attila (451) ne saurait être le même que l'évêque présent au concile de Sardique (347), il introduit dans l'édition qu'il donne

Trèves. Or, saint Ambroise rapporte dans sa lettre que, pour justifier l'empereur du reproche formulé par Maximus d'avoir poussé contre lui les Barbares sans ménagement pour les provinces de l'empire, il a répondu que, tout au contraire, l'empereur avait alors détourné les Huns et les Alains, qui menaçaient les Gaules, et qu'il les avait dirigés d'un autre côté sur les terres d'Allemagne : « Valentinianus Hunnos atque Alanos « appropinquantes Galliæ per Allemaniæ terras reflexit. » Montrer que les Huns ont été détournés des Gaules menacées par eux, c'est assurément un mauvais argument à faire valoir pour prouver qu'ils les ont alors envahies. C'est cependant le seul que produise pour cela le Père Henschenius. Il est bon de constater que c'est bien d'une invasion effectuée par les Huns dans les Gaules, vers l'an 384, et non d'une simple menace d'invasion, qu'il entend parler. Réduite à ces derniers termes, sa thèse, plus soutenable, permettrait d'expliquer le texte de Grégoire de Tours d'une manière qui se rapprocherait de l'interprétation que nous en donnons, puisqu'elle ferait encore expressément ressortir la séparation essentielle des faits relatifs à l'église de Tongres et de ceux qui regardent l'église de Metz; les premiers appartenant au IVe siècle, les seconds au Ve. La menace d'une invasion suffirait en effet pour expliquer le voyage de saint Servais à Rome, et Grégoire de Tours ne dit pas formellement que cette menace ait été immédiatement suivie d'effet. Nous ferons cependant remarquer qu'en adoptant cette explication on négligerait complètement certaines indications, que nous avons mentionnées précédemment (p. 301, note 1) et qui nous semblent avoir beaucoup d'importance, touchant l'abandon de Tongres par saint Servais.

du vieil historien le nom d'Aravatius pour désigner le pontife mentionné par lui au chapitre v de son livre II[1]. Cependant D. Ruinart convient ensuite que la forme Servatius est justifiée par des leçons du texte de Grégoire de Tours, assez respectables pour qu'on doive penser que l'évêque de Tongres a pu porter ce nom en même temps que celui d'Aravatius (*undè inferendum est vel ipsum binominem fuisse*) : ce qui est en contradiction avec le système d'interprétation de Valois qu'il a d'abord adopté.

La conception d'un double personnage, c'est-à-dire de deux évêques de Tongres distincts pour expliquer le texte de Grégoire de Tours, n'est pas plus admissible que celle d'une double invasion des Huns; et l'idée de

1. Les éditions de Grégoire de Tours antérieures à Ruinart portent toutes la leçon Servatius au chapitre v du livre II de son histoire. L'édition de D. Ruinart, publiée en 1699, introduit la correction Aravatius reproduite dans l'édition de D. Bouquet (1739) et dans celle de Guadet et Taranne (1836). La plupart des manuscrits nomment, il faut le reconnaître, dans ce passage l'évêque de Tongres Arvatius, Aravatius ou Asavatius. Cependant on trouve la leçon Servatius dans deux d'entre eux : l'un (Codex Beccensis) vu par D. Ruinart, l'autre (Codex Cluniacensis) signalé par D. Bouquet. D. Ruinart avait de plus rencontré un manuscrit du VIIIe siècle dans lequel le texte de Grégoire de Tours, avec quelques additions, était donné sous le titre : *Sancti Servatii vita*. Il trouvait encore le nom de Servatius dans un manuscrit du traité de Grégoire de Tours, *de Gloriâ confessorum*. Néanmoins, il a définitivement adopté et on a conservé depuis lui la leçon Aravatius que paraît justifier encore le témoignage de Frédégaire dans plusieurs copies fort anciennes. Or, le texte de Frédégaire, abréviateur de Grégoire de Tours moins d'un siècle après lui, équivaut à celui des plus vieux manuscrits eux-mêmes de l'évêque historien sur lesquels il a dû travailler et qui ne nous sont point parvenus. (D. Bouquet, *Recueil des Hist.*, t. II, p. 160, note f. — Guadet et Taranne, *Grégoire de Tours*, t. I, p. XXVII.)

donner deux noms différents au même individu n'est pas beaucoup plus heureuse. La vérité est que l'évêque dont parle Grégoire de Tours au chapitre v du livre II de son histoire, ainsi que dans son traité de la Gloire des Confesseurs, et celui dont la présence est constatée au concile de Sardique (347), sont un seul et même personnage ; et que ce personnage n'est autre que saint Servais, dont le tombeau était vénéré à Maëstricht dans l'église qui porte encore son nom et qui a reçu, au IVe ou Ve siècle, le siège épiscopal transporté de Tongres dans cette ville. Maintenant, que dans les manuscrits le nom du saint pontife se trouve écrit tantôt Aravatius, tantôt Servatius, et que pour expliquer cette singularité on ait recours à l'hypothèse que le célèbre évêque de Tongres et de Maëstricht a eu deux noms, ou bien à celle que son nom unique Servatius, altéré par d'anciens copistes, a pu affecter quelquefois les formes Aravatius, Arvatius ou même Asavatius, cela importe peu ; et, soit qu'on adopte la correction proposée par D. Ruinart pour le texte de Grégoire de Tours, soit qu'on la rejette, cela ne saurait tirer à conséquence contre l'évidente signification des faits. D'après ce qu'on sait de ceux-ci, il y a lieu, comme nous l'avons dit, de reconnaître dans le texte de Grégoire de Tours deux légendes distinctes qui s'y trouvent rapprochées sans se confondre, la première concernant les événements accomplis dans l'église de Tongres au IVe siècle, la seconde relative aux destinées de l'église de Metz pendant le Ve.

Nous avons tenu à présenter avec quelques détails cette suite de considérations, parce qu'elles font voir comment s'est produite la notion du prétendu synchronisme de saint Servais, évêque de Tongres, et d'Attila joint à saint Autor, évêque de Metz; notion erronée qui a pris une certaine importance dans les discussions que soulève la chronologie de nos évêques.

La première mention que nous ayons de saint Autor est celle qui est donnée dans l'histoire de Paul Diacre, où elle se lie au récit du sac de Metz par Attila. Ce récit, l'auteur l'a tracé, il le dit formellement, les yeux fixés sur le texte de Grégoire de Tours, dont il prend au reste les expressions elles-mêmes. En ajoutant à ce qu'il y trouvait les détails relatifs à saint Autor, il se bornait à transcrire des traditions messines recueillies par lui, mais restées inconnues à l'évêque de Tours, ce qui s'explique très bien par la différence de situation des deux écrivains. Telle est la source des informations de Paul Diacre. Il ne nous permet pas d'en douter lorsque, annonçant les faits qui concernent l'évêque Autor dans l'épisode de l'invasion d'Attila, il dit qu'il rapportera ce qui en est venu à sa mémoire (*ad nostram memoriam ejus miracula pervulgata sunt*). C'est donc une tradition qu'il suit en cela. C'est une tradition qui associe l'évêque saint Autor à l'épisode des ravages d'Attila au milieu du ve siècle. C'est, au contraire, comme nous l'avons vu, le simple travail des rédacteurs de légendes qui a introduit saint Servais dans le tableau des mêmes

faits. La nécessité où l'on est aujourd'hui d'en détacher celui-ci par respect pour la chronologie et pour l'histoire n'oblige nullement à en retirer avec lui le personnage de saint Autor qui s'y trouve uni à de tout autres titres. On a tenté cependant de le faire ; nous croyons avoir démontré que c'est à tort, car cette correction arbitraire des anciens textes n'a d'autre fondement que le faux synchronisme dont nous avons précédemment signalé l'inexactitude en expliquant son origine.

Nous avons vu en quoi consiste la légende de saint Autor et saint Livier, qu'on pourrait appeler aussi la légende de la prise de Metz par les Barbares. Nous avons suivi l'histoire de sa formation depuis le VIe siècle, où ses premiers éléments apparaissent dans l'œuvre de Grégoire de Tours, jusqu'au commencement du XVIe, où, grossie par l'addition successive de toutes les notions, les unes traditionnelles, les autres imaginaires, qui pouvaient s'y rapporter, elle prend place ainsi modifiée dans la chronique de Philippe de Vigneulles. Pour ce qui est des principaux éléments de la légende, lesquels regardent en particulier soit le fait de la destruction de Metz, soit les personnages de saint Servais, de saint Autor, de l'évêque Valerius et de saint Livier, nous avons constaté que leur introduction dans la légende n'a eu lieu que progressivement.

La notion de la destruction de la ville par Attila et les Huns, avec la protection miraculeuse de l'oratoire de Saint-Étienne, est de tous ces éléments le plus

ancien. Cette notion appartient à la version primitive donnée par Grégoire de Tours dès le VI[e] siècle, d'après les récits de contemporains, lesquels notamment prétendaient avoir été témoins de la supplication adressée, dans cette circonstance, à saint Pierre et à saint Paul par saint Étienne, pour obtenir d'eux le salut de son oratoire.

Saint Servais ne figure pas originairement dans la légende messine. Nous avons expliqué comment, grâce au travail lui-même de la rédaction, ce personnage s'est introduit graduellement dans nos documents. Nous avons montré que la légende spéciale qui le concerne, distincte dans le principe de celle de la ruine de Metz par Attila, a été seulement rapprochée de celle-ci par Grégoire de Tours, puis amalgamée avec elle par les écrivains qui sont venus après lui.

Les notions relatives à saint Autor sont, comme nous l'avons constaté, étrangères au récit de Grégoire de Tours. Nous les avons rencontrées pour la première fois dans la version de Paul Diacre; et celui-ci paraît les avoir empruntées à une ancienne tradition messine que l'évêque de Tours n'avait pas connue.

L'évêque Valerius n'apparaît que plus tard dans la légende et ne réussit pas à y prendre une place bien assurée; il est mentionné dans deux versions seulement. On se rappelle que, suivant le récit qui le concerne, il aurait été immolé par les Huns, lesquels, arrêtés à leur premier passage par les murailles jusque-là intactes de la cité, auraient alors ravagé tout

ce qui était au dehors de celles-ci. Valerius est nommé pour la première fois dans le petit cartulaire de Saint-Arnould, dont certaines parties peuvent appartenir à la fin du xᵉ siècle. Cependant les indications relatives à ce personnage sont peut-être plus anciennes encore. Valerius ne se trouvant pas dans le catalogue de nos évêques, la notion qui le concerne semble devoir, en raison de cette circonstance, remonter à une époque antérieure à celle où ce catalogue a été fixé ; et nous savons qu'il l'était déjà d'une manière définitive à la fin du viiiᵉ siècle, date de l'ouvrage de Paul Diacre, qui nous en donne la plus ancienne rédaction. Après la version du petit cartulaire, l'évêque Valerius n'est plus rappelé que dans celle de Philippe de Vigneulles.

La première mention de saint Livier se trouve, comme celle de Valerius, dans le petit cartulaire de Saint-Arnould et peut se rapporter à la fin du xᵉ siècle. Nous avons fait remarquer que cette époque est précisément celle de la translation à Metz des reliques du saint martyr par l'évêque Théodoric Iᵉʳ (964-984), circonstance qui explique avec une certaine vraisemblance comment a pu s'introduire tardivement, à cette date, dans la légende messine, l'épisode relatif à ce personnage. Nous nous contenterons maintenant de rappeler d'une manière succincte, parmi les additions qui ont encore enrichi la légende, les particularités dues à Ægidius, qui écrivait au xiiiᵉ siècle, et quelques autres dont l'introduction appartient aux chroniqueurs du xvᵉ siècle.

On voit comment sont entrés successivement dans la légende de la prise de Metz par les Barbares les principaux éléments qui la constituent. Il ne faudrait pas croire cependant que ces diverses notions soient précisément des inventions propres au temps où chacune d'elles fait son apparition dans le thème légendaire. Il y a quelque intérêt à constater le moment où elles y prennent place, mais on ne saurait conclure de là qu'elles datent du jour seulement où elles y sont accueillies. Toute réserve faite pour celle qui concerne saint Servais et qui s'y trouve introduite, comme nous l'avons vu, par le travail même des rédacteurs, la probabilité est, pour les autres, qu'elles ne passent chacune à leur tour dans la légende qu'à titre de croyance accréditée et de tradition déjà plus ou moins ancienne. Nous avons constaté qu'il devait en être ainsi notamment de celles qui regardent les personnages de saint Autor et de l'évêque Valerius; peut-être, malgré les apparences contraires, en est-il, jusqu'à un certain point, de même de celles qui se rapportent à saint Livier. Quant aux indications relatives au sac de Metz par les Barbares, elles avaient été transmises directement par les contemporains à l'historien Grégoire de Tours, selon ce qu'il nous affirme. Elles sont, il est vrai, accompagnées de détails merveilleux fort peu admissibles; mais si, à un siècle de distance de l'événement, la mention de ces particularités a pu se glisser au milieu des souvenirs qu'on avait conservés de celui-ci, il n'en est pas de même de ce qui

regarde le fait principal, lequel ne saurait avoir été inventé comme elles. La réalité de ce dernier ne peut guère être l'objet d'un doute. Il s'accorde d'ailleurs d'une manière remarquable avec les données générales de l'histoire, et il emprunte à cet accord un caractère de vraisemblance qu'on ne saurait méconnaître. Nous en trouvons, en outre, la confirmation dans des observations qu'il est bon de mentionner en passant.

Touchant le fait de la destruction de la ville par les Barbares, nous possédons, outre les indications fournies par la légende, des témoignages d'un autre ordre qui, rapprochés de celles-ci, lui empruntent une signification très digne d'attention. Sur quelque point qu'on fouille le sol dans notre cité, on trouve presque toujours, à la partie inférieure des remblais qui la couvrent et sous l'amas des matériaux de toutes sortes accumulés pendant la période du moyen âge, une couche plus ou moins épaisse de débris divers, caractérisée par la présence constante de traces d'incendie : ce sont des pierres et des terres calcinées, des bois réduits en charbon. Le feu a passé partout. Le feu est le mode de destruction employé, suivant la légende, par les Barbares. Des travaux considérables effectués à Metz en ces dernières années, pour l'établissement d'un réseau général d'aqueducs, ont permis de faire avec un certain ensemble ces observations et quelques autres qui sont d'accord avec elles. Dans le nombre nous en mentionnerons une qui nous semble particulièrement intéressante.

Au printemps de l'année 1863, la construction d'un des aqueducs dont nous venons de parler a fait ouvrir une tranchée profonde dans toute la longueur de la rue Jurue. Ces travaux ont mis à découvert, sur une portion notable de leur parcours, des substructions ou fondations à peu près parallèles ou perpendiculaires à la rue Fournirue. Or, la rue Jurue, qui arrive obliquement sur celle-ci en passant au-dessus de ces substructions, n'est d'accord avec aucune d'elles pour sa direction, c'est-à-dire qu'elle les coupe de biais. N'appartenant donc pas au même système de distribution du quartier, elle n'a pu être tracée qu'après la disparition de celui-ci, après la destruction totale des édifices qui le constituaient, et en quelque sorte au milieu de leurs ruines abandonnées. D'un autre côté, il faut considérer qu'on se trouve là dans la partie la plus ancienne de la cité, sur le sol même de la ville gauloise qui occupait la montagne resserrée par le confluent des deux rivières ; et la rue Jurue, tout porte à le croire, est elle-même très ancienne. Quoi de plus vraisemblable, pour expliquer ces particularités, qu'une destruction générale suivie d'un abandon prolongé de cette portion au moins de la ville primitive ; et où placer dans nos annales de pareils faits, sinon à la date reculée du sac de Metz attribué par notre légende aux Barbares conduits par Attila[1] ?

1. Il existe contre ces inductions un argument d'une certaine valeur, quoique insuffisant à notre avis ; nous voulons le faire connaître. Philippe de Vigneulles, en ses chroniques (Huguenin, *Chron. de Metz*, p. 38), mentionne, sous la date de l'an 1320, un incendie fortuit qui dévora le quartier

On peut donc regarder comme à peu près démontrée la destruction de Metz par les Huns. La légende qui nous occupe, ne contînt-elle que cette seule notion positive, mériterait grandement encore de fixer l'attention. Nous devons, avant de passer outre, étudier les indications qu'elle donne sur ce fait à divers points de vue d'où l'on peut utilement les considérer.

En examinant d'abord au point de vue chronologique la mention du sac de Metz par les Barbares, nous rappellerons ce que nous avons dit précédemment de la possibilité que notre légende exprimât, dans quelques-unes de ses parties, les notions traditionnelles de faits analogues distincts appartenant à différentes époques de notre histoire. On peut cependant, croyons-nous, sans trop de témérité, admettre que le fond de l'indication légendaire se rapporte à un événement principal auquel rien n'empêche d'assigner la date du milieu du ve siècle, comme le veulent les versions les plus anciennes de la légende, celle notamment que nous devons à Grégoire de Tours. Celui-ci déclare formellement qu'il a recueilli de la bouche même de contemporains des détails sur la catastrophe.

Au point de vue topographique, si l'on peut s'exprimer ainsi, notre légende fournit de précieuses indications sur des faits d'un autre ordre qui concernent la

où se trouve la rue Jurue : « Et fut, dit-il, la rue Fournelrue toutte airse « et brullée avec Salnerie, le couvent des dames Cordellières et plusieurs « aultres. Et fist ce feu, lequel vint l'on ne sceit de quelle part, innumé- « rable dopmaige. » La rue Jurue était située entre celles dites Fournelrue

situation des lieux avant et après le passage des Barbares. Ces indications ressortent de plusieurs circonstances mentionnées avec un caractère merveilleux par la légende, et qu'il convient de rapprocher de quelques autres notions légendaires qui ne sont peut-être pas sans un certain rapport avec elles. En procédant ainsi, nous étudierons d'abord les particularités qui regardent l'enceinte de la cité, dans les conditions où elle pouvait se trouver lors des invasions du ve siècle, et ensuite celles qui touchent l'église Saint-Étienne et sa conservation au milieu de la ruine générale de la ville à cette époque.

La légende mentionne l'établissement précipité des fortifications de Metz à la nouvelle de la prochaine

et Salnerie. On pourrait croire que c'est à cette grande destruction que se rapportent les divers témoignages énumérés et interprétés par nous. Rappelons que la direction suivie par la rue Jurue à travers les ruines de cette partie de la ville donne à penser que celle-ci était à l'état d'abandon quand se dessina cette rue. Or, telles ne durent pas être les conséquences de l'incendie de 1320. La ville était à cette époque très peuplée et dans une situation de prospérité que ce malheur, quelque grand qu'il fût, ne peut avoir complètement interrompue. En 1320, des propriétés détruites au cœur même de la cité ne sauraient avoir été abandonnées. De pareilles suites impliquent une sorte de dépopulation inadmissible au xive siècle, mais très vraisemblable au contraire après les dévastations des Barbares, au ve. C'est donc à cette dernière date plutôt qu'à la première qu'on peut rapporter l'œuvre d'anéantissement dont la réalité est prouvée par les observations faites dans les fouilles de la rue Jurue. Ajoutons que la plupart des substructions mises à découvert dans cette circonstance avaient un caractère de haute antiquité et quelques-unes la physionomie franchement accusée des ouvrages romains. Ces particularités ont été constatées par un observateur aussi exact que savant, M. le baron de Salis, qui a levé le plan de ces substructions et les a étudiées avec un soin scrupuleux.

invasion. Elle parle d'un premier passage des Barbares, arrêtés d'abord par ces défenses, puis du retour des envahisseurs auxquels cette fois ne s'opposent plus d'autres obstacles que ceux qui protègent la petite église dédiée à saint Étienne dans l'intérieur de la cité. Les murailles élevées à l'approche d'Attila se sont écroulées miraculeusement pour lui donner passage; la ville désormais sans défense est saccagée et réduite en cendres. Les quartiers des Arènes et des Basiliques, situés au dehors de l'enceinte, avaient été ravagés à la première attaque de ces hordes sauvages; avec eux étaient tombés les édifices qui avaient servi de berceau à l'église de Metz, et, dans le nombre, ce fameux sanctuaire de Saint-Jean et des Saints-Apôtres, dont on attribuait la fondation à saint Patient et qui semble avoir été, dans ces temps anciens, le siège de l'épiscopat messin à son origine.

Voyons d'abord quelles indications peuvent ressortir de la légende touchant l'enceinte de Metz au moment de l'arrivée des Barbares. Les Huns qui suivaient Attila se présentent, nous dit-on, à deux reprises différentes devant la ville, et la seconde fois seulement ils réussissent à y entrer. La légende des premiers fondateurs, dont nous avons précédemment parlé, mentionne comme se rapportant aux époques les plus reculées certaines notions d'invasions étrangères dans la contrée. Pour ce qui regarde Metz en particulier, elle signale sa chute devant des conquérants venus de l'Asie sous la conduite d'un fils de Ninus; elle ajoute

qu'après avoir pénétré dans la ville, ces ennemis en sont finalement rejetés. Sous cette forme évidemment fabuleuse, il y a peut-être lieu de reconnaître un souvenir éloigné des invasions qui ont précipité sur nos contrées les hordes conduites par les Chrocus et les Attila. On est, en effet, assez naturellement amené à penser que la notion très peu vraisemblable d'une conquête de la cité par les Babyloniens n'est pas sans quelque rapport avec le fait malheureusement plus certain de sa dévastation par les Huns ; et si la prétendue expédition des premiers n'est que l'expression légendaire des ravages exercés par ceux-ci, il est permis de chercher dans les détails divers que renferment les deux tableaux les particularités dont l'accord peut servir à l'interprétation de l'un et à l'exacte intelligence de l'autre.

En relatant l'arrivée devant Metz du fils de Ninus avec son peuple, la légende des premiers fondateurs rapporte qu'il trouve inachevées les fortifications de la ville. Encore nouvelle alors, celle-ci, d'après la description qu'on nous en donne, présente à peu près la forme d'un triangle tronqué, d'une sorte de trapèze irrégulier dont le sommet est tourné vers le confluent des deux rivières et dont les côtés suivent plus ou moins le cours de celles-ci. Ces côtés sont, de part et d'autre, défendus par des murs d'une certaine importance longeant la Moselle ou bien se détachant des escarpements qui bordent la Seille. Mais, à la base de la figure et entre ces deux lignes de murailles, la

ville, dont on n'a pas encore complété l'enceinte, n'est protégée que par un fossé accompagné d'une faible palissade. Les Messins conservaient, dit-on, le souvenir d'une prise de vive force exécutée dans ce lieu même, après laquelle les envahisseurs se seraient retirés. Nous avons déjà cité des passages de la chronique rimée qui expriment, sous des formes différentes, ces notions légendaires[1]; nous rappellerons celui-ci :

La cité estoit si fermée
Et de murailles environnée
Fors que un lieu fermé de palis
Par ce lieu là fut assaillie.

La chronique rimée ajoute :

Là y eut si mortelle encombre
Que de chacun mourut grand nombre
Après, quand fut retraicte faicte,
Ce lieu fut nommé Forcefaicte.

C'est par là que les Babyloniens forcent la ville; c'est par là aussi que les Huns semblent y être entrés. A l'arrivée de ceux-ci, comme à la venue des premiers, les murailles de la cité sont, dit la légende, de construction récente; elles ont été élevées à la hâte sur la nouvelle de leur approche; elles tombent devant eux, après les avoir arrêtés un instant; et ils pénètrent dans la ville.

Représentons-nous ce que devait être Metz au ve siècle. L'oppidum gaulois, resserré au nord, à l'est

1. Voir ci-dessus, chap. II, p. 146.

et à l'ouest par les deux fleuves, avait, pendant la période déjà longue de sa vie romaine, pris son développement au midi, vers les quartiers des Arènes et des Basiliques[1]. Lorsque les Barbares se présentèrent, il y avait, en cet endroit, des faubourgs assez étendus qu'il fallut probablement renoncer à défendre, et on dut vraisemblablement se contenter d'enfermer l'ancienne ville plus facile à fortifier. Pour les deux flancs que couvraient les rivières et que protégeaient en outre les escarpements qui, sur plusieurs points, dominaient celles-ci, l'œuvre put s'accomplir d'une manière suffisante. Peut-être restait-il là quelque chose d'une enceinte plus ancienne, dont rien n'avait encore compromis l'existence dans ces lieux. Mais, au midi, si l'enceinte avait jamais été établie de ce côté, elle devait n'avoir eu qu'un caractère provisoire, ou bien avoir été supprimée à un certain moment pour assurer plus complètement la communication de la ville primitive avec les nouveaux quartiers[2]; et lorsque, dans la cruelle nécessité de sacrifier ceux-ci, on voulut au moins conserver la première, on dut se borner à des mesures insuffisantes. Quelques travaux de fortification, exécutés d'une manière expéditive sur cette ligne dépourvue de défenses naturelles, purent bien ne consister qu'en un fossé accompagné d'une simple palissade, faible barrière capable d'arrêter des coureurs,

1. Lieux occupés aujourd'hui par l'ouvrage dit le Pâté, par la gare du chemin de fer et par la lunette de Montigny.

2. Voir ci-dessus, chap. II, p. 145.

mais aussi facile à forcer ensuite pour un corps nombreux opérant avec résolution que si un prodige l'avait fait tomber d'elle-même.

On est fondé à penser que la ville put être ainsi enlevée par les Huns, surmontant sans grande peine les obstacles insuffisants improvisés par une population folle de terreur, dans un lieu découvert. On conçoit même, dans cette hypothèse, une succession très vraisemblable de faits constituant deux épisodes du même événement et pouvant concorder avec les détails de la légende, en ménageant la notion des deux phases d'action relatées par elle. Les Huns, se heurtant aux fortifications qui couvraient le vieux Metz, auraient d'abord détruit les quartiers extérieurs au milieu desquels s'élevait la basilique de Saint-Jean. Revenant plus tard à la charge, ils seraient entrés seulement alors dans la ville, qu'ils auraient livrée au pillage et à l'incendie. Ce double tableau s'accorde très bien avec les circonstances probables de la prise de Metz par les Huns, si l'on admet que leurs premières bandes, ayant ravagé les faubourgs que rien ne défendait, s'arrêtèrent d'abord devant le misérable rempart, qu'ensuite leurs troupes plus nombreuses enlevèrent sans difficulté après cette première période de ravages, et quand déjà plusieurs de leurs corps d'avant-garde, remontant le cours de la vallée, étaient, ainsi le veut la tradition, parvenus à Scarpone d'où les aurait alors ramenés l'appât du butin.

Passons maintenant aux indications que la légende

nous fournit sur Saint-Étienne. Toutes les versions, depuis celle que transcrit Grégoire de Tours à une époque voisine de l'événement jusqu'à celle de Philippe de Vigneulles rédigée au XVIe siècle, s'accordent sur un point, la conservation miraculeuse de l'oratoire de Saint-Étienne au milieu de la cité en ruine. Ce sanctuaire, suivant une tradition dont rien ne vient infirmer l'autorité, occupait l'emplacement même où s'est élevée depuis lors notre cathédrale. Si l'on en croit la légende, ce lieu, situé presque au centre de la ville, aurait été préservé dans le désastre général, et la chapelle se serait dressée comme une roche inaccessible, comme une masse solide, ce sont les expressions de Paul Diacre, battue par le flot des Barbares qui se répandaient autour d'elle sans trouver de passage pour y pénétrer.

Cette situation rappelle la condition de ces châteaux primitifs auxquels les récits légendaires rapportent l'origine de la cité et dont nous avons parlé précédemment en étudiant la légende de la fondation[1]. Nous avons dit qu'à cette notion pouvait correspondre, dans les temps anciens, l'existence de points fortifiés isolément, protégés pour le moins par des clôtures spéciales, dans l'intérieur de la ville où ils auraient formé comme autant de petites citadelles susceptibles d'une résistance propre. Il n'est nullement impossible que l'oratoire de Saint-Étienne se soit trouvé dans une de

1. Voir ci-dessus, chap. II, p. 136.

ces enceintes particulières, dans le château peut-être qu'on dit avoir existé à la Cour-l'Évêque ; ce qui serait assez d'accord avec l'emplacement qu'il convient de lui assigner. Nous n'insisterons pas sur les conséquences qui peuvent ressortir de ce rapprochement.

Il nous reste encore à faire, à propos de l'église de Saint-Étienne, une dernière observation qui, ce nous semble, présente quelque intérêt. Au moment où Metz tombait entre les mains des Barbares, Saint-Étienne n'était, suivant la légende, autre chose qu'une simple chapelle ; mais celle-ci avait l'avantage de se trouver dans l'intérieur de la ville et d'être protégée par son enceinte, peut-être même, en outre, comme nous venons de le dire, par une clôture particulière ; tandis que les grandes basiliques chrétiennes, celle notamment qui, dans les premiers temps, possédait le siège épiscopal, se trouvaient au dehors des murs de la cité. Dans le cataclysme, tous les édifices extérieurs sont détruits, nous dit-on, et il n'y a de salut que pour l'humble oratoire sauvé, grâce à la protection de saint Étienne son patron, avec le dépôt des trésors les plus précieux tirés à la hâte des autres sanctuaires, avec les reliques des saints et en quelque sorte avec la tradition même de l'église de Metz. Or, cette tradition, c'est cette chapelle de Saint-Étienne qui l'a conservée ; c'est elle qui, jusqu'à nos jours, est restée l'église principale, la cathédrale de ce siège. Ajoutons que probablement celui-ci passe alors seulement du patronage de saint Pierre ou de saint Jean qui ont

bien pu l'un ou l'autre avoir ce rôle à l'origine, sous celui de saint Étienne, qui n'a dû vraisemblablement le prendre que quand son église propre eut reçu la chaire du premier pasteur; et nous savons qu'il n'en fut pas ainsi tout d'abord.

La notion du transport tardif du siège épiscopal à Saint-Étienne est, comme nous l'avons vu, celle qui ressort avec le plus de certitude des deux légendes de saint Clément et de saint Patient : saint Clément ayant, suivant l'une, construit le premier sanctuaire en l'honneur de saint Pierre qui lui avait donné sa mission; saint Patient, disciple de saint Jean, ayant, suivant l'autre, consacré à celui-ci l'église qu'une tradition formelle assignait pour siège à nos premiers évêques, et qui conserva ce rôle, avec le caractère de mère-église de toute la contrée, jusqu'à l'époque où ce privilège fut transporté à Saint-Étienne. N'est-il pas naturel de rapprocher ce dernier fait de celui qui nous montre l'oratoire de Saint-Étienne comme le port unique de salut pour l'église de Metz au moment de l'invasion et comme sa seule épave après la tempête? N'est-il pas permis de penser que c'est dans ces circonstances et à ce moment même qu'a eu lieu la translation qu'ailleurs on signale sans en indiquer ni la cause ni la date? N'est-on pas enfin fondé à dire que c'est à la destruction par Attila des premiers établissements du christianisme dans les faubourgs de la cité qu'il faut rapporter l'introduction du siège épiscopal dans l'intérieur de la ville et son installation définitive

dans l'église de Saint-Étienne qui le possède encore aujourd'hui ?

Ces conclusions justifieraient l'interprétation que nous avons proposée pour la légende originaire transcrite par Grégoire de Tours, dans laquelle nous croyons voir l'intention de consacrer, par l'autorité d'une sorte d'intervention céleste, le changement opéré dans le régime de l'église de Metz, à la suite des ravages exercés par les Barbares[1]. Elles auraient de plus pour conséquence de donner une date à ce fait dont les deux légendes de saint Clément et de saint Patient nous révèlent simplement l'existence. Cette date serait le milieu du ve siècle, si l'on devait voir, comme le veulent les apparences, un épisode de l'invasion des Gaules par les Huns (451) dans la prise et la destruction de Metz, avec la conservation de l'oratoire de Saint-Étienne au milieu de ses ruines.

En parlant des divers personnages qui viennent successivement prendre place dans la légende de la destruction de Metz par les Barbares, nous avons mentionné au dernier rang saint Livier, qui n'y entre qu'après tous les autres vers la fin du xe siècle, époque de la translation à Metz de ses reliques par

1. Nous avons indiqué précédemment (p. 302) cette interprétation, laquelle donne au tableau retracé par Grégoire de Tours (*Hist.*, l. II, c. 6) le caractère d'un thème originairement composé pour justifier, par des considérations d'ordre surnaturel, le fait de la translation à Saint-Étienne du siège épiscopal de Metz ; celui-ci ayant été alors enlevé à quelqu'autre église pour laquelle on aurait pu vouloir le revendiquer par la suite, en faisant valoir contre cette innovation des droits de possession antérieure.

l'évêque Théodoric Ier, et qui apparaît pour la première fois dans la version du petit cartulaire de Saint-Arnould. Accueillies vers la fin du XVe siècle par Philippe de Vigneulles, les notions légendaires relatives à saint Livier figurent dans sa grande chronique de Metz. L'auteur les introduit, comme nous l'avons dit précédemment, dans son ouvrage sous une forme toute particulière : ce qu'il donne à ce sujet est l'analyse d'un véritable roman de chevalerie.

Nous avons dû, en raison du caractère spécial de cette composition, en ajourner l'examen pour ne pas sortir de l'ordre d'idées où nous étions alors. Nous avions en effet sous les yeux les récits contenus et sobres de couleur empruntés aux légendes et aux chroniques ecclésiastiques; tandis que ce nouveau document nous offre les tableaux brillants qui caractérisent les œuvres d'imagination des trouvères du XIIIe siècle. On y rencontre, comme dans celles-ci, la peinture des mœurs chevaleresques et féodales de cette époque et des temps antérieurs. Ce morceau se rattache par là aux compositions poétiques dont nous aurons à nous occuper à l'occasion de la légende de Hervis, laquelle renferme les traditions relatives à l'expulsion des Barbares. Quant au roman de saint Livier, c'est aux traditions de leurs ravages que, par son sujet même, il s'associe naturellement, avec les souvenirs des Huns, d'Attila et de saint Autor, auxquels le personnage de saint Livier se trouve originairement lié, comme nous l'avons vu. C'est donc ici qu'il faut en parler.

Le roman de saint Livier rappelle par plus d'un trait les grands poèmes du XIII[e] siècle, et on pourrait supposer qu'il a été d'abord écrit dans cette condition, quoiqu'on ne possède plus rien d'une rédaction de cette espèce. Philippe de Vigneulles, qui s'était exercé à la mise en prose d'une partie de la geste des Lohérains, aurait bien pu traiter de la même manière une œuvre analogue consacrée à saint Livier; rien cependant ne prouve qu'il l'ait fait. Il se pourrait tout au contraire, si le poème avait existé, qu'il eût été antérieurement déjà mis en prose, et que ce fût un travail de ce genre que Vigneulles suivît dans l'analyse qu'il nous donne. Ainsi réduit, le roman de saint Livier est encore un document des plus intéressants; nous le ferons connaître en peu de mots[1]. Les versions de la légende

1. L'analyse du roman de saint Livier donnée par Philippe de Vigneulles dans sa chronique nous semble représenter un ancien poème. Cette opinion est fondée sur diverses considérations qui se rattachent soit aux détails de l'œuvre soit à sa physionomie générale. Comme détails significatifs à cet égard, nous citerons d'abord plusieurs locutions fréquemment employées dans le document et appartenant tout à fait au langage des chansons de geste et des romans en vers (« trois chevaliers qui moult « furent à prisier, » — « tant chevauchèrent par leurs journées, » — « et « tellement lait atteint que mort l'ait abattu, » — « et là y eut vng grant « chapplit, » — « le plus beau qui fût en cinquante pays, » etc.). Nous mentionnerons ensuite au même titre certaines notions qui ont un caractère analogue (l'empereur d'Allemagne siégeant à Cologne, — les ducs et la duchié de Metz la bonne cité, — etc.) et certains traits ayant la même valeur (les grandes batailles accompagnées de duels épisodiques, — etc.). Pour ce qui est de la physionomie générale du morceau fourni par Philippe de Vigneulles, on ne peut qu'être frappé de sa ressemblance avec l'analyse du roman du duc Hervis que notre chroniqueur donne également. Or, on ne peut refuser à celle-ci le caractère de transcription

de saint Autor et saint Livier que nous avons étudiées jusqu'ici nous apprennent seulement que le saint personnage, bon chevalier de la nation de Metz, avait été mis à mort par les Huns, au milieu desquels il avait osé se jeter pour leur arracher les malheureuses victimes de leur cruauté. Le roman raconte l'histoire tout entière du héros.

Le glorieux saint Livier, vrai chevalier et martyr de Jésus-Christ, sortait d'un des nobles lignages de la cité. Avant de conter ses aventures on rapporte que, au temps de la destruction de Troie la grande, environ 800 ans avant l'incarnation, plusieurs nobles gens passent dans les Gaules, où ils construisent diverses villes : Paris, Reims, Châlons. Parmi eux, trois frères de noble origine, Méliandus, Dolbus et Arénus, parvenus dans le royaume d'Estrasie, que plus tard on a nommé Lorraine, s'y arrêtent au confluent de deux rivières où ils bâtissent trois châteaux. Le lieu se peuple rapidement, et il s'y forme une ville qui porte successivement le nom de Montmélian et plusieurs autres[1]. Conquise plus tard par les Romains,

d'un ouvrage en vers. L'existence de l'œuvre originale parvenue jusqu'à nous ne permet pas d'en douter. Il résulte assurément de cette analogie, comme des observations mentionnées tout à l'heure, une forte présomption, sinon la preuve absolue, que dans la chronique de Philippe de Vigneulles le morceau relatif à saint Livier est, de même que celui qui regarde le duc Hervis, l'analyse d'une composition originairement écrite en vers.

1. Ce récit est, on se le rappelle, un des deux textes de la seconde version de la légende des premiers fondateurs. (Voir ci-dessus, p. 71 et p. 154.)

cette ville est détruite puis reconstruite par un noble chevalier de cette nation, Métius, qui lui donne son nom, et qui est fait seigneur et prince de la cité et de tout le pays. Métius est le premier duc d'Estrasie. Plus tard, cinq chevaliers riches et puissants viennent de France pour se fixer dans la nouvelle ville; ils y reçoivent pour eux et pour leur lignée la garde de la cité, dont la haute bourgeoisie se trouve ainsi fondée.

Le peuple messin est ensuite converti avec ses princes à la foi de Jésus-Christ par le benoît saint Clément, qui est le premier évêque de Metz. Le cinquième duc chrétien se nomme Lucien; il est oncle du roi de France, et il a pour femme la sœur de l'empereur qui se tient à Cologne, où il est commis par celui des Romains; car l'empire est alors divisé en deux parties, l'une pour Constantinople, l'autre pour l'Allemagne. Survient une grande guerre des Frisons, des Hongrois, des Saxons, tous Sarrasins commandés par un amiral. Ces peuples, après s'être emparés de la terre de Bohême, viennent, en semant la ruine sur leur passage, attaquer l'empereur lui-même à Cologne. Celui-ci demande secours de tous côtés, et le pape ordonne des croisements par toute la chrétienté. Le duc de Metz rassemble ses gens et prend une croix rouge pour enseigne.

L'armée réunie à Metz part de là un mardi. On y voyait l'empereur, le roi Ban de Benis, les Romains, les Français, les Bretons et la grande bourgeoisie de la cité conduite par le duc. Les Sarrasins sont surpris

et attaqués avec furie, près de cinquante mille d'entre eux sont tués, et dans le nombre leur amiral lui-même. Les chrétiens étaient vainqueurs; mais le duc de Metz avait été grièvement blessé dans la bataille, et l'un des plus nobles hommes de sa grande bourgeoisie, Guinart de Gournay, ayant mis pied à terre « pour « le rescoure, » avait été tué près de lui. Ce noble bourgeois avait une fille, dame Guinarde, mariée au damoiseau Hontrans, à qui elle avait donné un fils, le glorieux saint Livier. Hontrans portait dans la bataille l'étendard du duc. Il est, après le combat, armé chevalier par le roi de France; et le duc le fait son maréchal. Au retour, les princes s'arrêtent à Metz, et le roi Ban de Benis est logé chez dame Guinarde, où il est servi par le gentil enfant Livier, lequel était alors âgé d'environ seize ans et moult beau jouvencel.

Plusieurs années après, le duc étant mort, son fils Lutaire lui succède. Le jeune prince est grandement apparenté, car il est neveu à la fois de l'empereur et du roi de France. Il envoie une ambassade au roi Ban de Benis pour demander en mariage sa fille, la belle Esclarmonde. Il confie cette mission à Hontrans, qui est son sénéchal, et celui-ci emmène avec lui son fils Livier, le beau jouvencel. Les envoyés montrent à la princesse la figure de leur jeune duc peinte à vif sur un drapeau. — Fille, dit le roi, déclarez votre talent, dites si vous le voulez avoir à Baron oui ou non; il est beau et de grand parenté, Dame serez de la duchié de Metz la bonne cité et de tout le pays d'Estrasie. —

La proposition est agréée par Esclarmonde, et le sénéchal retourne vers son maître pour lui dire de faire quérir la jeune princesse ; mais, à la demande du roi, il laisse près de celle-ci son fils Livier, pour lui enseigner la langue de son pays. Le sénéchal regagne Metz, en passant par Rome et la Lombardie et par le mont Saint-Godard en Allemagne. Il rapporte au duc « un « drap dans un escrin auquel la foy de la pucelle « estoit mise. »

Bientôt on reçoit à Metz la nouvelle que le roi Ban de Benis est assiégé par le roi d'Arménie et par le roi de Chypre, et qu'il demande à être secouru. Le duc de Metz fait aussitôt son mandement et assemble ses gens. L'armée se met en mouvement, elle passe à Rome, où elle est bénie par le pape Pélagius. On arrive devant la ville assiégée, on se jette sur les ennemis. Saint Livier combat un des rois sarrasins et le prend ; l'autre tombe au pouvoir de Hontrans ; les deux prisonniers reçoivent le baptême.

Aux noces du duc son maître avec Esclarmonde, saint Livier est fait chevalier ; mais il laisse son père retourner seul à Metz. Quant à lui, il reste avec les deux princes nouvellement convertis, le roi de Chypre et le roi d'Arménie. Plus tard, il les accompagne à Jérusalem et visite avec eux les saints lieux, après avoir payé le tribut et reçu l'assurement du Soldan. Au retour, les nobles pèlerins touchent au port de Montarpain, où ils sont reçus par la duchesse Genèvre, laquelle était une noble dame, nièce du roi d'Arménie.

« Le roy sa niepce par la main print et plusieurs « deuises eurent ensemble ; mais sainct Livier incessamment la regardoit ; et la duchesse qui à marier « estoit faisoit le cas pareille, et y auoit desjà son « amour mis. » — Par Dieu ce serait un bon mari pour elle, dit le roi à qui l'on fait remarquer leur attitude commune. — Le noble bourgeois messin est sur l'heure accepté pour époux par la duchesse Genèvre, « tant joyeuse voiant les beaulté et courtoisie qui « estoient à sainct Livier ; car c'estoit le plus beau chevalier qui fût en cinquante régions. » Saint Livier, accepté par la princesse, reçoit d'elle congé d'aller à Metz pour quérir son père, et il part avec une suite nombreuse de chevaliers et d'écuyers, tous vêtus d'une livrée. Quand il a fallu se quitter, la belle duchesse et lui se sont embrassés en pleurant ; « et non sans « cause s'ils ploroient, ajoute le conteur, car oncques « puis ne se revirent. » Mais telle était la volonté de Dieu ; il ne voulait pas que saint Livier demeurât en Arménie, parce qu'il en avait fait comme le chef et gardeur des cinq lignages de la haute bourgeoisie de la noble cité de Metz.

Saint Livier repasse la mer, débarque à Marseille et prend par la Provence et la Bourgogne le chemin d'Estrasie. Parvenu à deux lieues de Metz, il voit les gens fuyant de tous côtés. Trois cent mille Sarrasins, Hongres et Wandrois avaient envahi le pays. Passant outre, saint Livier arrive à la cité qu'il trouve dans le trouble et la désolation. « Et à celle heure estoient

« les cinq lignées des bourgeois et toute la commu-
« naulté armées. » La mère de saint Livier était morte depuis longtemps, et son père avait été tué par les Hongres.

« En celluy temps, ce dit l'histoire, estoit evesque
« de Mets ung sainct homme nommé sainct Valérien. » Celui-ci tient conseil avec le Commun de la cité. On décide qu'on ira à la bataille contre les païens, sous la conduite de saint Livier. Le lendemain, en effet, plus de trente mille hommes sortent de la ville. Ils ne devaient plus y rentrer. Saint Valérien, le bon évêque, est au milieu d'eux avec sa clergie, et en avant marche saint Livier. « Et le faisoit moult beau veoir sur son
« basant, et bien lui séoient ses armes, car de rouges
« vestemens de sandalle estoit vestus, luy et son
« cheual, et pourtoit une aigle d'or en ses armes. »

Saint Livier, au commencement de la bataille, tue un roi païen; mais bientôt les chrétiens sont écrasés par le nombre. L'évêque et tous ses clercs sont tués d'abord; les cinq lignages se défendent plus longtemps; ils finissent cependant par succomber aussi, et saint Livier est pris, dépouillé et battu de verges. Son martyre commence. Les tyrans essaient vainement de lui faire renier Dieu et adorer les idoles; ils le conduisent au pied d'une haute montagne voisine de Marsal, et là, irrités par sa constance dans sa foi et par sa résignation à souffrir tous les outrages, ils lui tranchent la tête. On était au vingtième jour de décembre l'an de l'Incarnation 197.

Le sang précieux de saint Livier répandu sur le sol en fait jaillir une source miraculeuse, et le saint martyr, prenant dans ses mains sa tête abattue, la porte jusqu'au sommet de la montagne, où il rend son âme à Dieu. Quant à la duchesse Genèvre, informée de la mort du vaillant chevalier qui l'avait fiancée, elle quitte le monde et se retire dans une abbaye qu'elle fonde pour y passer le reste de ses jours.

Tel est dans ses données principales le roman de saint Livier[1]. L'esquisse que nous venons d'en tracer suffit, croyons-nous, pour justifier ce que nous avons dit précédemment de sa physionomie générale et de l'analogie qu'il présente avec les compositions romanesques du XIIIe siècle. Il raconte les mêmes aventures merveilleuses et met, comme elles, l'orient en rapport avec l'occident : caractère des ouvrages postérieurs au temps des croisades. Il offre en même temps comme une revue générale de nos diverses traditions légendaires, sur la fondation des trois châteaux de Metz par les Troyens fugitifs, sur la domination romaine après

1. Ce roman pris pour une histoire véritable est le fondement d'un ouvrage imprimé en 1624 sous ce titre : « Les actes admirables en prospérité, en adversité et en gloire du bienheureux martyr saint Livier, « gentilhomme d'Austrasie... Histoire non moins agréable qu'utile aux « personnes de noblesse, extraite des archives, cartulaires et manuscrits « anciens, par A. de Ramberviller, écuyer, lieutenant général au bail- « liage de l'évêché de Metz... » Cette publication, enrichie de la description des miracles opérés par la vertu de saint Livier, était accompagnée des approbations de quatre théologiens de différents ordres et fut l'objet d'une critique du ministre protestant Paul Ferry, publiée la même année sans nom d'auteur. (*Hist. de Metz*, par les Bénéd., t. I, p. 232.)

la ruine et la reconstruction de la cité par Métius, sur les prédications de saint Clément et les ravages des Barbares. Il rappelle ensuite la constitution des grands États austrasien et lorrain qu'il confond en un seul, comme le fait aussi, nous aurons occasion de le remarquer, celle de nos légendes qui se rapporte spécialement à ce sujet. Il accueille enfin, avec les traditions relatives à l'invasion des Barbares, celle qui concerne l'évêque Valerius. Il montre le prélat tenant conseil avec le Commun, c'est-à-dire avec le peuple de la cité, sur le parti qu'il convient de prendre à la nouvelle de l'arrivée des Barbares. C'est là un trait de mœurs politiques dont nos titres anciens fournissent la justification et qui appartient à l'histoire de la cité avant le XIII[e] siècle. Il faut le signaler comme une des rares indications recueillies par nos légendes sur le rôle des évêques dans la cité à cette époque. Le document qui nous occupe rappelle encore, en décrivant le trépas de Valerius au milieu de son peuple armé contre les Barbares, un des épisodes de notre histoire, la mort de l'évêque Wala tué à Remich en 882 par les Normands, au-devant desquels il s'est porté avec les milices de Metz levées contre eux.

Pour ce qui touche la période ducale, le roman de saint Livier reflète le souvenir du royaume de Lorraine et de la situation de ses ducs entre les souverains de la France et ceux de l'Allemagne pendant la durée du X[e] siècle. Parmi les notions qu'il renferme à cet égard, il en est une fort remarquable qu'il faut

signaler : c'est celle d'un de ces ducs de Metz qui, par sa femme, est beau-frère de l'empereur d'Allemagne et en même temps oncle du roi de France. N'y a-t-il pas lieu de reconnaître à ces traits le duc Giselbert et son épouse la fameuse Gerberge, sœur à la fois de l'empereur Otto Ier et de Hadwide, mère du roi Hugues Capet[1] ?

Dans la peinture des mœurs, le roman de saint Livier reproduit les idées et les usages des xe et xie siècles, mêlés aux combinaisons d'aventures merveilleuses dont les impressions rapportées des croisades avaient développé le goût au xiie et au xiiie siècle.

1. Cette notion légendaire est très digne d'attention. Suivant elle, Lucien, duc de Metz, a pour femme la sœur de l'empereur de Cologne ; il est de plus oncle du roi de France, et à sa mort il laisse un fils très jeune, le duc Lutaire, neveu à la fois du roi de France et de l'empereur. Or, Giselbert, qui tenait, au xe siècle, le duché du royaume de Lorraine, avait pour épouse Gerberge, sœur de l'empereur Otto Ier et de Hadwide, mère du roi Hugues Capet ; il se trouve par là le beau-frère du premier et l'oncle du second. Ce même Giselbert laissa en mourant un fils très jeune, Henri, qui tint quelque temps le duché de son père et qui était, comme le personnage de la légende, le neveu de l'empereur frère de sa mère. Quant à la parenté du jeune prince avec le roi de France, elle ne se rapporte pas aussi bien à l'indication légendaire. Le duc Henri était, non pas neveu, mais cousin du roi Hugues Capet ; en même temps il était beau-fils du roi Louis d'Outre-Mer, qui avait épousé en secondes noces sa mère Gerberge, et il se trouvait par conséquent frère utérin des enfants que cette princesse donna à son second mari, de Lothaire, qui fut roi, du duc Charles et de trois autres fils. Il y a donc, quant à ce dernier point, quelque réserve à faire sur l'accord de la légende avec l'histoire. Une observation qu'on ne saurait maintenant omettre, c'est que Giselbert, mort en 939, et son fils Henri, mort vers 944, ne virent jamais Otto Ier élevé à la dignité d'empereur, ni Hugues Capet à celle de roi de France, car le premier ne fut couronné qu'en 962 et le second ne s'empara du trône qu'en 987. L'introduction de ces qualifications dans la notion légendaire est, au reste, conforme au caractère qui lui convient d'un thème composé librement à une certaine distance des événements.

Le souvenir des croisades est d'ailleurs très formel dans ce document. C'est bien une armée de croisés qui se réunit à la voix du pape pour aller secourir l'empereur assailli par les païens. On partait ainsi au XII[e] siècle pour aller au secours de Constantinople. Les termes du récit ne permettent d'ailleurs aucun doute à cet égard. Le pape ordonne des croisements dans toute la chrétienté, et le duc de Metz adopte pour enseigne une croix rouge. Enfin, dans la réunion à Metz de l'armée qui prend de là son point de départ, n'est-il pas permis de voir un souvenir du rendez-vous assigné, en 1147, dans cette ville, aux croisés qui, sous la conduite du roi Louis VII, allaient traverser l'Europe pour gagner Jérusalem par Constantinople et l'Asie-Mineure?

Le roman de saint Livier est, pour l'époque de sa composition, postérieur aux croisades dont il conserve le vif reflet. D'un autre côté, il contient certaines indications relatives aux Paraiges messins qui ne peuvent pas être antérieures au XIII[e] siècle. C'est à cette époque au plus tôt, et au XIV[e] siècle au plus tard, que se rapportent la notion des cinq lignages de la bourgeoisie messine, armés pour défendre la cité, et celle des cinq chevaliers d'où ils sortent et qui sont mentionnés au commencement du récit. Cette notion, en effet, n'a pu se produire qu'entre le moment où les cinq Paraiges messins commencent à dessiner leur rôle à Metz, dans la première moitié du XIII[e] siècle, et celui où le même caractère politique est acquis définitivement au Com-

mun à titre de sixième Paraige, à la fin du XIVe ou au commencement du XVe [1]. Ces particularités fournissent probablement les limites entre lesquelles il faut placer la date de la composition du roman de saint Livier [2].

En terminant ce que nous avons à dire de la légende qui concerne la destruction de Metz par les Barbares, nous ne pouvons nous dispenser de constater que, dans sa donnée essentielle rendue très probable par les diverses considérations que nous avons exposées, elle est en contradiction avec une croyance très populaire à Metz et dont il nous en coûte de discuter la légitimité. Cette croyance justement chère aux Messins est celle de l'inviolabilité de leurs remparts. C'est là une opinion qui, au reste, a plus d'une raison d'être. D'abord, il faut le dire, depuis le XIe siècle au moins jusqu'à nos jours, les faits la justifient pleinement. Ajoutons que la mémorable défense de 1552 a dû singulièrement la renforcer et développer le noble sentiment qui l'inspire. Peut-être même est-ce depuis lors seulement que s'en est formulée l'expression telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est depuis cette époque, en effet, qu'elle semble avoir été fixée comme elle l'est maintenant, par l'adoption de la figure symbolique de la pucelle qui servait de cimier aux armes de la cité, et qui, dans ces derniers temps, est entrée

1. Voir ci-dessus, Introduction, p. 51.

2. La probabilité que la composition du roman de saint Livier ne remonte pas plus haut que le XIIIe siècle ressort également de cette circonstance

assez singulièrement, soit dit en passant, dans la constitution de son écu lui-même. Cette figure, avec son sens allégorique, était inconnue auparavant, quoiqu'on possédât alors à Metz une notion qui s'y rapporte évidemment, sans qu'on sache au juste quel lien existe entre l'une et l'autre. Ainsi, avant le XVI[e] siècle déjà, et depuis longtemps, à ce qu'il semble, on disait Metz-la-Pucelle. Mais la preuve qu'au moyen âge cette locution ne correspondait pas à la croyance associée aujourd'hui à l'idée qu'elle représente, c'est qu'en nous la signalant la chronique rimée lui assigne une autre origine, témoin ce passage auquel nous avons fait précédemment allusion dans l'exposition de la légende du chevalier Métius[1] :

Quand on fit les tours d'Anglemur
Les anciens disoient en murmure,
Pour avoir la cité durée
Qu'une pucelle y fut murée.

Lors fut Metz Pucelle appelée.

. . . .

Sans prétendre rien conclure de l'étrange assertion de la chronique rimée, quant au fait même qu'elle rapporte, nous pouvons au moins, pour ce qui regarde le surnom attribué ainsi à la ville de Metz, la consi-

que le personnage principal y est, pour son origine, rattaché à la famille messine de Gournay; or, cette conception ne peut appartenir qu'à un temps où cette grande famille avait acquis déjà une illustration qui ne semble pas avoir commencé pour elle avant le XIII[e] siècle au plus tôt.

1. Voir ci-dessus, chap. III, p. 173.

dérer comme une preuve suffisante que l'explication qu'on en donne aujourd'hui est toute moderne, et vraisemblablement mal fondée dans ce qu'elle dit de son origine.

On peut regretter d'avoir à se prononcer ainsi contre une croyance respectable à tant d'égards. Il faut oser le faire cependant, parce que l'erreur ne doit jamais être ménagée, n'eût-elle pour inconvénient que d'empêcher des recherches utiles; et celles-ci, dans le domaine de l'histoire, peuvent toujours avoir finalement une portée plus étendue que ne semble parfois l'annoncer leur point de départ. Bannissons donc tout scrupule exagéré, dût notre amour-propre de Messin en être un instant effleuré. Une semblable rectification d'ailleurs ne saurait au fond blesser en rien la vaillante population d'une ville qui a vu échouer plus d'une puissante agression dirigée contre elle, et qui, pour trouver dans ses annales le souvenir d'une prise de vive force, est obligée de remonter jusqu'aux phases les plus reculées de son histoire et d'interroger même les vieux textes de ses légendes.

CHAPITRE SIXIÈME.

LA LÉGENDE DU DUC HERVIS.

DÉFAITE DES BARBARES ET LEUR EXPULSION.

La légende du duc Hervis ou de la défaite et de l'expulsion des Barbares; documents qui s'y rapportent; les trois versions de la légende dans la geste des Lohérains et dans les histoires de Hugues de Toul. — Caractère imaginaire des deux héros de la légende, le duc Hervis et Garin le Lohérain. — Geste des Lohérains. Place occupée dans la geste par les deux premières versions de la légende. Analyse de la geste; appréciation de ses données. — Légende du duc Hervis. Première version, analyse. Deuxième version, analyse. Comparaison des deux premières versions; leurs caractères distincts; éléments nouveaux introduits dans la légende par la deuxième version touchant le mariage, la mort et l'origine bourgeoise du duc Hervis. — Notions diverses contenues dans la première, puis dans la deuxième version; notions spéciales relatives aux invasions des Barbares, à celle des Vandales en 406 (martyre de saint Nicaise), à celle des Huns en 451 (saint Loup et la grande bataille de Troyes); notion d'une défaite des Barbares près de Metz, bataille d'Ancerville. — Importance fondamentale des notions relatives à la défaite des Barbares dans la légende du duc Hervis. — Troisième version de la légende dans les histoires de Hugues de Toul; analyse et appréciation de cette version. — La légende du duc Hervis dans la chro-

nique messine rimée et dans la chronique de Philippe de Vigneulles. — Résumé des indications fournies par la légende du duc Hervis.

Après avoir étudié dans la légende de saint Autor et saint Livier les traditions relatives aux invasions et aux ravages des Barbares, nous allons examiner, dans la légende du duc Hervis, celles qui concernent leur défaite et leur expulsion. La légende du duc Hervis a été recueillie, comme toutes celles qui nous intéressent, par les auteurs de la chronique messine rimée et par Philippe de Vigneulles ; mais, plus heureux en ce qui la concerne que pour quelques autres, nous en avons, dans le poème héroïque des Lohérains et dans ce qui nous reste des histoires de Hugues de Toul, des leçons plus anciennes et plus complètes que celles de nos chroniques. C'est dans le grand poème lui-même que nous l'étudierons d'abord. Il en contient les deux premières versions ; les histoires de Hugues de Toul nous fournissent la troisième.

Hervis, duc de Metz, et Garin le Lohérain, son fils, étaient aux yeux des vieux Messins des personnages réels, dont ils vénéraient les tombeaux à l'abbaye de Saint-Arnould et dans notre antique cathédrale. Les rédacteurs du petit cartulaire de Saint-Arnould décrivent avec la précision de langage de témoins oculaires la place où était enseveli le premier dans leur monastère[1], et Philippe de Vigneulles, au commence-

1. « In veteri monasterio sancti Arnulphi, in loco qui nunc dicitur « paruisius, à latere sinistro, in parte aquilonari, in angulo, sub arcu

ment du XVIe siècle, connaissait encore les sépultures de l'un et de l'autre, car, en nommant dans son grand ouvrage le duc Hervis, il ajoute : « Dont le corps gît au « portail de l'abbaye de Saint-Arnould devant Metz; » et il parle à peu près de même de son fils le Lohérain Garin, « lequel est tout entier, dit-il, en chair et en « os au grand moutier. » Le grand moutier c'est la cathédrale de Metz.

On croyait donc savoir à Metz où étaient les corps vénérés de Hervis et de Garin; cependant, il faut bien le dire, Hervis et Garin sont des êtres imaginaires; ils n'ont jamais existé. Cette condition leur est commune avec la plupart de nos héros légendaires. Si pour eux nous en faisons particulièrement la remarque, c'est que nos crédules ancêtres, les tirant plus formellement que d'autres, à ce qu'il semble, du domaine de la fiction, les ont introduits dans celui de la réalité avec une assurance qui pourrait tromper quelques esprits. Il importe de leur rendre avant tout leur véritable caractère.

C'est autour de ces personnages fabuleux que sont groupés, dans notre légende, les faits relatifs à la défaite et à l'expulsion des Barbares. Ces tableaux réunissent peut-être des souvenirs qui se rapportent à des temps et à des événements divers, notamment aux invasions des Vandales en 406 et des Huns en 451,

« lapideo, sepultus est Heruinus dux mettensis. » (*Petit cartul. de Saint-Arnould*, art. IX. — Voir ci-dessus, p. 84, note 1.)

ou bien même à celles des Allemands aux IIIe et IVe siècles, des Normands et des Hongrois au IXe et au Xe. Les notions traditionnelles qui concernent les mouvements des peuples barbares dans le nord des Gaules se mêlent, dans la légende messine, à celles des exploits de Charles Martel contre les Sarrasins au midi de la Loire; et, grâce à ce rapprochement, Hervis devient l'un des héros du cycle poétique carolingien, auquel appartient la geste des Lohérains qui nous raconte ses hauts faits.

Le grand poème des Lohérains est, comme nous l'avons dit, la source qui nous donne les deux premières versions de la légende du duc Hervis. Ces versions s'y présentent dans des conditions singulières qui méritent de fixer l'attention. Par suite des circonstances dans lesquelles ont été successivement rédigées les diverses parties de la geste des Lohérains, celle qui en forme la première branche et qui, spécialement consacrée au duc Hervis, aurait dû, suivant la filiation des événements, être écrite la première, ne l'a été qu'après les autres. Elle a été composée à une époque qui a permis d'y intercaler des détails particulièrement intéressants pour la bourgeoisie messine, au moment où celle-ci allait opérer son émancipation et constituer son indépendance au sein de l'empire. On y trouve donc, avec ce qui concerne les défaites des Barbares entre le IIIe et le Xe siècle, une peinture des mœurs et des usages du peuple de Metz au XIIe siècle et au commencement du XIIIe, et en outre de nombreux

témoignages des traditions relatives au rôle de capitale dévolu antérieurement à la cité, dans le royaume de Lorraine et dans son duché. Telle est l'œuvre qui, en raison de l'époque tardive de sa rédaction, constitue la seconde version de la légende et en même temps la première branche de la geste. Cette importante composition comprend 15,000 vers environ.

C'est ensuite dans le prologue de la seconde branche de la geste que se trouve la première version de la légende. Celle-ci est un morceau de médiocre étendue, qui ne compte guère que 1,200 vers et qui pourrait bien être tout simplement un fragment de quelque ancienne chanson dont nous n'aurions plus que ce dernier débris. Comme l'autre version, elle contient le tableau des victoires du duc de Metz sur les Barbares; les mœurs qu'elle retrace sont exclusivement celles de l'âge héroïque de nos plus vieilles chansons de geste.

On voit par ce qui vient d'être dit que la geste des Lohérains ne nous donne la première version de la légende du duc Hervis que dans la condition d'une œuvre probablement mutilée, tandis qu'elle nous offre la seconde version dans son intégrité. Nous allons étudier ces deux versions; nous examinerons quels sont les caractères propres de chacune d'elles; nous verrons par où elles se ressemblent et en quoi elles diffèrent; nous apprécierons ensuite, d'après ces données, quel est le sens vrai, quelle est la valeur des indications qu'elles renferment. Disons auparavant quelques mots de la geste ou poème des Lohérains dont nous venons

de parler, et dont il faut avoir au moins une connaissance succincte pour suivre les explications où nous avons à entrer.

On sait ce qu'on entend par geste, ou chanson de geste. C'est le nom qu'on a donné à ces grandes œuvres poétiques enfantées pour la plupart du XIe au XIIIe siècle, lesquelles retracent les mœurs chevaleresques des premiers temps de notre civilisation. Ces poèmes sont les monuments à peu près les plus anciens de notre langue, et ils forment chronologiquement la tête de notre littérature. Ils y occupent, quoique peu connus, la place que tiennent dans celle de l'antiquité les grandes épopées dont les œuvres d'Homère sont le type le plus parfait. Ajoutons que, suivant des juges très compétents, il ne leur a manqué peut-être, pour prendre avec autant d'éclat le même rang, que d'attendre, avant de se fixer, le moment où, dans un remaniement définitif qui semble n'avoir pas fait défaut à l'épopée homérique, un goût perfectionné leur aurait fait subir une sorte d'épuration, en même temps qu'un langage amélioré les aurait garantis de l'oubli, auquel les a condamnés l'impossibilité où l'on a été de bonne heure et où l'on est de plus en plus de les comprendre. La littérature française du moyen âge possède un grand nombre de ces poèmes. On les a partagés en plusieurs familles, d'après les caractères de leur composition, d'après le choix des personnages qu'on y voit en action et l'âge des faits qui s'y trouvent relatés. Parmi les groupes qu'on a

ainsi formés, un des plus considérables et des plus célèbres est celui des chants héroïques consacrés à l'époque de Charlemagne, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle le cycle poétique carolingien.

Le grand poème des Lohérains est une des chansons de geste du cycle carolingien. C'est, comme nous l'avons dit au chapitre Ier de notre livre, une immense épopée d'environ 72,000 vers, dont les trois quarts et au delà sont et resteront probablement longtemps encore inédits. Nous rappellerons que cette œuvre importante appartient à des auteurs divers, la plupart inconnus, qui ont écrit à plusieurs époques, depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle ; qu'elle nous est parvenue dans un assez grand nombre de manuscrits, lesquels en contiennent le plus souvent quelques parties seulement et dont fort peu la donnent tout entière; que, prise dans son ensemble, la geste se divise en quatre branches distinguées chacune par le nom de son héros principal, Hervis, Garin, Girbert et Anséis; que ces quatre branches enfin sont d'inégale étendue, la première comprenant environ 15,000 vers, la seconde 19,000, la troisième 13,000, la quatrième 25,000 à peu près. Telles sont les conditions dans lesquelles s'offre à nous la geste des Lohérains. Notre objet n'est pas d'en faire ici une étude détaillée, cependant nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter encore quelques explications à ce que nous venons d'en dire.

Le sujet de la geste des Lohérains se rapporte aux luttes intestines des premiers temps féodaux, mais

c'est principalement par le détail des mœurs et des usages qu'elle y touche, car le fond en est presque entièrement imaginaire. Les personnages aussi bien que les événements y sont pour la plupart à peu près fictifs; l'histoire a donc peu de chose à prendre dans le poème pour ce qui les concerne. On ne saurait prétendre cependant qu'elle n'ait absolument rien à en tirer sous ce rapport. D'habiles critiques affirment que, moyennant quelques précautions, on peut, en soulevant le voile de la fiction, y trouver le reflet de certains événements réels imparfaitement connus. Dans cet ordre d'idées, il faut notamment faire, à ce que nous croyons, toute réserve en faveur des traits relatifs aux ravages des Barbares et à leur expulsion des Gaules, sujet principal de la légende du duc Hervis.

Pour mettre en relief le caractère de l'œuvre, nous ne pouvons mieux faire que d'en présenter une rapide analyse. Nous justifierons ainsi ce que nous avons dit de sa physionomie éminemment héroïque. Nous obtiendrons en même temps un terme de comparaison à l'aide duquel nous pourrons expliquer ce qui sépare l'une de l'autre les deux premières versions de notre légende. On verra que la première se rapproche, quant à son mode de composition et par conséquent aussi très probablement quant à son origine, des parties les plus anciennes de la geste; tandis que la seconde s'en éloigne par l'esprit tout différent de sa conception et semble appartenir à une époque plus récente.

Après certains détails inutiles à la marche générale de l'action, lesquels constituent la plus grande partie de la branche de Hervis, le poème des Lohérains commence en réalité au moment où les Gaules sont envahies par les Barbares, Wandres ou Hongres suivant les manuscrits. Ils sont repoussés par le roi Charles Martel assisté du duc Hervis ; mais dans une rencontre le roi tombe frappé à mort. A la suite de cet événement, le duc, triomphant des résistances de quelques-uns des plus puissants barons, fait couronner Pépin encore enfant, fils et légitime héritier du roi Charles. Hervis laisse ensuite le jeune prince sous la tutelle du comte Hardré et revient dans son duché de Metz. Il y meurt un peu plus tard lui-même en combattant les Hongres qui ont de nouveau envahi le pays, et son fils Garin lui succède. Tels sont les faits essentiels qui constituent la légende du duc Hervis. Traités avec beaucoup de développement et avec l'addition de nombreux détails accessoires, ils fournissent la matière de la première branche de la geste. Exposés brièvement dans un tableau succinct, ils forment le sujet du prologue par lequel commence la seconde branche. Nous y reviendrons. Poursuivons maintenant l'analyse du grand poème dans son ensemble.

Les années se sont écoulées. Dans le royaume de Pépin deux races de puissants vassaux se disputent l'influence, l'autorité, les grands fiefs, les riches héritières. L'une de ces deux races est celle des

Bordelais parents du comte Hardré, l'autre celle des Lohérains enfants du duc Hervis. Le comte Hardré est en crédit, et le premier dans le royaume. L'un de ses frères est évêque et comte de Verdun, l'autre est seigneur du château de Naisil, près de Toul. Ses quatre fils occupent la ville de Lens, la tour d'Ordres, le château de Boulogne-sur-Mer, et celui de Monclin, situé entre Toul et Verdun. Cette grande famille a reçu du roi l'investiture de Soissons, et ses alliances la rattachent à tous les grands vassaux et principaux terriens de la Picardie, du Berry, de la Marche et de la Haute-Bourgogne.

La puissance du comte Hardré et de ses enfants inquiète le roi Pépin, devenu vieux. Outre leurs immenses possessions dans le nord de la France, Hardré et les siens ont d'importants domaines dans les provinces du midi. Bordeaux leur appartient; de là le surnom de Bordelais donné à leur lignage par opposition à celui de Lohérains qui caractérise la race de Hervis. Le grand bénéfice de Gascogne, devenu vacant, était naturellement l'objet de la convoitise des Bordelais; cependant c'est à un Lohérain, à Bégon, second fils du duc Hervis, qu'il a été donné par le roi. A ce grief des Bordelais contre les Lohérains vient s'en joindre bientôt encore un autre. Le roi de Maurienne a pour héritière une fille unique : c'est à Garin, fils aîné du duc Hervis, qu'il la donne en mourant, et le roi Pépin confirme ces dispositions, malgré les protestations du comte Hardré, dont le fils, Fromond, prétendait à cette riche alliance.

La prépondérance des Bordelais est compromise; leur crédit, jusque-là sans égal, est balancé par celui des Lohérains. La jalousie enfle les cœurs; une sourde hostilité commence entre les deux partis. Les Lohérains sont, à la cour même du roi, l'objet d'une agression perfide; dans la mêlée qui s'ensuit, un de leurs amis tue le vieux comte Hardré; la guerre éclate. Le Vermandais, la terre de Saint-Quentin, celles de Cambrai et de Soissons en deviennent le théâtre. Après maints combats, Bordelais et Lohérains, lassés, se soumettent au jugement du roi. La paix est jurée par eux devant lui; mais une nouvelle perfidie des Bordelais remet à tous les armes à la main; le roi les apaise une seconde fois.

Le crédit et la puissance des Lohérains vont toujours croissant, leurs ennemis eux-mêmes leur doivent l'hommage. Garin, duc en Lorraine, reçoit la féauté des hommes qui résident dans le nord; son frère Bégon, duc en Gascogne, prend celle des vassaux de la Guienne et des terres voisines. Les Bordelais ne peuvent se résigner à cet amoindrissement. La guerre éclate pour la troisième fois entre ces vieux ennemis. Elle est portée à Bordeaux et dans les contrées environnantes. Les Lohérains y ont finalement encore l'avantage; leur fortune est à son comble; mais l'heure des revers approche. Ce que leurs adversaires n'ont pu gagner à force ouverte, un vulgaire accident et une trahison vont le leur donner. Bégon, surpris au milieu des entraînements d'une chasse dans la forêt d'un de

ses ennemis, meurt obscurément, frappé par les forestiers de celui-ci ; et, dans la guerre qui s'élève à la suite de cet événement, son frère Garin, le duc de Metz, ayant tué de son côté un des principaux des Bordelais, est lui-même attiré un peu plus tard dans une embuscade où, après avoir combattu vaillamment, il tombe écrasé par le nombre pour ne plus se relever.

Voilà dans ses phases diverses le mouvement général de l'épopée jusqu'à la fin de sa seconde branche, la chanson de Garin. Les exploits et le trépas des deux fils du duc Hervis, Garin et Bégon, tel est le sujet de celle-ci. La vengeance de leur mort et l'extermination de la race des Bordelais, leurs ennemis, c'est là ce que racontent les deux chansons suivantes, pour compléter le grand poème. Elles comprennent l'exposition des faits accomplis par les fils, puis par les petits-fils de Garin et de Bégon.

Dans la chanson de Girbert, troisième branche de la geste, Girbert, fils de Garin, est, comme l'a été son père, comme l'était son aïeul, seigneur de la cité de Metz, mais c'est du souverain de l'Allemagne, d'Anséis, roi de Cologne, qu'il la tient. Du reste, l'action qui s'y développe nous éloigne presque constamment de la région du nord. C'est dans la Guienne, autour de Bordeaux et jusqu'en Espagne, qu'elle nous conduit, au milieu des domaines des Bordelaïs, de Fromond et de son fils Fromondin. Leur ruine vengera la mort des deux Lohérains, Garin et Bégon. Le roi Pépin intervient parfois encore, mais sans grand effet,

dans la querelle ; et celle-ci se déroule à travers mainte aventure, maint siège, maint combat, avec des trahisons et des trêves, la paix souvent jurée et toujours violée.

Les principaux incidents sont : d'abord le mariage d'une fille de Fromond le Bordelais avec un fils de Bégon le Lohérain, situation féconde en péripéties dramatiques, au milieu des haines terribles qui divisent les deux races ; puis la défaite du vieux Fromond, qui, réfugié au delà des Pyrénées, en ramène les Sarrasins au milieu desquels il est tué ; enfin la ruine de son fils Fromondin, lequel trouve aussi un asile en Espagne où il se cache sous la robe d'un ermite. Là, il est près de venger d'un seul coup tous les maux soufferts par lui et par les siens et d'immoler Girbert, le fils de Garin, et Gérin son cousin, qu'un pèlerinage à Compostelle fait passer fortuitement par le lieu écarté qu'il habite. Dans cette situation critique, un pieux avis sauve les deux Lohérains qui, prévenus de la trahison, se jettent sur le faux ermite et font périr ainsi le dernier de leurs ennemis.

A ce point, suivant quelques auteurs, devait se terminer, avec la troisième chanson, la geste des Lohérains. C'est ce que semblent justifier certains manuscrits dans lesquels on lit, à la suite de ce dernier épisode :

Ci défault li romans des Lohérains.

Un autre, rappelant la manière dont ces ouvrages

étaient récités dans les assemblées, dit en ce même endroit :

Alles-vous en li romans est finis.

Un troisième, enfin, plus explicite encore, ajoute :

Des Lohérains ne pores plus oïr
S'on ne le vuet controver et mentir.

Cependant, une quatrième et dernière chanson, celle d'Anséis, a été consacrée encore, après la précédente, au récit des vengeances qui suivent la mort de Fromondin, tué sous sa robe d'ermite par Girbert, fils de Garin.

Fromondin était bien le dernier des Bordelais; cependant, avec lui, la race du comte Hardré n'est pas entièrement anéantie, car, après la mort du faux ermite, il reste encore une sœur de celui-ci : celle qu'une alliance a unie antérieurement à l'un des Lohérains, à Hernaut, cousin de Girbert. De ce mariage sont issus deux fils; le sang de Hardré coule dans leurs veines, et leur mère qui le leur a transmis, leur mère elle-même, animée d'une sauvage ardeur, les excite à venger le dernier des Bordelais. Elle les arme contre le meurtrier de Fromondin, contre Girbert, bien que par leur père ils appartiennent, comme lui, à la descendance du Lohérain Hervis. Girbert tombe sous les coups des deux frères, et c'est le père de ceux-ci qui clôt la longue série de ces sombres hécatombes en immolant ses propres fils.

Cette conception hardie termine dignement le ta-

bleau grandiose de la lutte acharnée des Lohérains et des Bordelais. Certains continuateurs présentent, avec des complications plus ou moins habiles, les suites de la mort de Fromondin. L'un d'eux met en scène le lignage le plus éloigné de ce dernier, dans des guerres qui ensanglantent les provinces du nord de la France, le Hainaut, la Picardie et le royaume de Cologne; mais la mort du Lohérain Girbert, qui, en représailles des outrages infligés aux Bordelais, est tué par les enfants issus de la petite-fille du vieux Hardré, forme toujours, après une suspension plus ou moins prolongée, l'épisode final et caractéristique de cette suite émouvante de tragiques aventures.

La geste des Lohérains prise en elle-même ne doit pas nous arrêter longtemps; nous n'avons à la considérer que d'une manière incidente pour nous rendre compte de la place occupée dans un de ses épisodes par la légende de Hervis, et pour y chercher, comme nous l'avons dit, un terme de comparaison qui nous permette d'apprécier le caractère essentiel, propre à chacune des deux versions de celle-ci. Nous ne quitterons pas cependant la grande œuvre sur laquelle nous venons de porter notre attention sans ajouter encore à ce que nous en avons dit quelques observations nécessaires, en vue de la fin que nous nous proposons.

La geste des Lohérains est une des plus anciennes compositions du cycle carolingien. Le drame et les personnages qui s'y meuvent sont imaginaires, mais l'agencement tout rationnel des faits y présente l'en-

chaînement rigoureux des choses historiques ; on a pu ainsi prétendre que ses récits avaient pour fondement la tradition de certains événements réels. Un savant interprète, qui s'en est beaucoup occupé, y voit le reflet de deux situations véritables : la lutte au sein de la Gaule des races du nord contre celles du midi avant le xe siècle, et la querelle des ducs et des barons Lorrains avec les Flamands au xie. Tel est, suivant M. Paulin Paris, le fond général de cette curieuse épopée. A un point de vue plus restreint, et en ne considérant que ce qui regarde notre province, on y trouve de nombreuses indications relatives au rôle de capitale joué par la cité de Metz dans les royaumes d'Austrasie et de Lorraine, puis à sa position aventurée entre les souverains de la France et de l'Allemagne, avec sa soumission définitive à la domination de ces derniers, situation qui appartient au xe siècle[1].

A la même époque à peu près se rapportent, par certains côtés, les mœurs et les usages retracés dans le poème. On y trouve la rudesse caractéristique de ce temps. Les représailles et les vengeances impitoyables forment le ressort principal de ce long drame, qui intéresse plusieurs générations l'une après l'autre.

1. Nous aurons lieu de constater plus loin que l'esprit dans lequel est rédigée la geste, pour ce qui regarde la légende du duc Hervis, semble favorable aux prétentions du souverain français. Celles-ci s'étant fort affaiblies au xe siècle, après l'extinction des Carolingiens de France, cette circonstance induit à penser qu'on peut faire remonter à cette époque au moins quelques-unes des traditions exprimées dans la légende que le poème a recueillie. Les traditions relatives aux invasions des Barbares remonteraient plus haut encore et peut-être jusqu'au ve siècle.

Les meurtres y sont fréquents. Les guerriers, livrés sans mesure aux emportements de la passion, ont une attitude brutale. Ils ne sont que trop souvent étrangers à la générosité chevaleresque des temps ultérieurs. L'esprit de ruse et de trahison, la peur naïve du danger, avec son expression poussée parfois jusqu'aux larmes, s'y montrent en mainte occasion. La grossièreté est notable chez ces héros dans leurs rapports avec les femmes; elle n'est pas sans exemple en certaines occasions chez ces dernières elles-mêmes. Les traits relatifs au régime féodal méritent aussi d'être remarqués dans la geste des Lohérains. La royauté y a peu de prestige, et les vassaux y affichent vis-à-vis d'elle une altière indépendance. Ajoutons enfin qu'il y existe quelques mentions éparses de la vie communale, qu'on ne saurait sans inexactitude voir exclusivement, comme on a voulu le faire, dans la branche spécialement consacrée à la légende de Hervis.

Telle est la grande geste des Lohérains, laquelle contient, dans deux versions que nous allons étudier maintenant, la légende du duc Hervis. Nous avons dit quelle place occupent dans le poème ces deux versions, la première formant le prologue de la deuxième branche, la seconde constituant la première branche elle-même de la geste, avec des caractères très différents que nous avons déjà indiqués et qu'il faut maintenant rappeler en quelques mots pour faire complètement ressortir leur opposition.

La première version de la légende consiste en un

récit peu étendu, de 1,200 vers à peu près, où on s'accorde à reconnaître le résumé, peut-être les débris, d'une œuvre plus ancienne; la seconde est un long roman de près de 15,000 vers, qui n'est que le développement de l'autre. La première appartient, comme la geste elle-même, au genre héroïque; la seconde se rapproche du genre romanesque. La première présente un enchaînement de faits dont la succession a quelque chose de la rigueur de l'histoire; elle ne renferme que les éléments propres aux chansons de geste, et, dans les tableaux qu'elle contient, elle retrace les mœurs chevaleresques des Xe et XIe siècles. La seconde consiste dans une accumulation d'aventures étranges, où la vraisemblance est sacrifiée à l'agrément des fictions, conformément au goût qui prévaut après l'âge des compositions vraiment épiques, c'est-à-dire au XIIIe siècle et dès la fin du XIIe; les mœurs qu'elle peint sont en partie celles de cette dernière époque; au même temps se rapportent les nombreuses notions qu'elle nous transmet sur la classe bourgeoise, laquelle commençait alors à prendre la prépondérance dans la cité de Metz, et s'y essayait déjà au rôle d'indépendance politique où elle allait entrer. Les contrastes que nous venons d'indiquer marquent la distance qui sépare l'une de l'autre les deux versions de notre légende. On la sentira davantage quand une courte analyse de chacune les aura mieux fait connaître.

La première version de la légende du duc Hervis[1]

1. Nous avons suivi pour cette analyse de la première version de la

nous montre, à son début, les Wandres ou Hongres à peu près maîtres du pays. Les Français sont épuisés par la longue lutte que le roi Charles Martel a soutenue contre le puissant baron Gérard de Roussillon, et ils ne peuvent opposer presque aucune résistance aux Barbares qui envahissent alors la contrée. Les familles sont d'ailleurs appauvries par l'avidité du clergé à qui vont tous les biens. Dans la détresse de l'État, Charles Martel a recours au pape, et celui-ci convoque à Lyon un concile auquel se rendent quatre mille clercs et vingt mille chevaliers. Les premiers sont richement vêtus, couverts de nobles fourrures et montés sur de belles haquenées; les autres sont misérablement accoutrés, ils n'ont ni coursiers ni armures et ne possèdent que leur épée. Charles Martel demande que le clergé enrichi paie de ses biens les services de guerre que les chevaliers, réduits à la pauvreté, ne peuvent rendre sans être auparavant pourvus du nécessaire. Les évêques repoussent cette proposition; le roi les menace; le pape concède à celui-ci bonne prise pour tout ce qu'il saisira sur ces prêtres aveugles et endurcis. Il lui octroie de plus la dîme et la demi-dîme pour sept années. Les chevaliers alors s'emparent des biens qu'on leur refusait. Leur nombre augmente à tout moment; ils étaient vingt mille, ils sont qua-

légende du duc Hervis, et pour les fragments du texte original que nous y insérons, l'édition que M. Paulin Paris en a donnée avec la seconde branche de la geste des Lohérains, dans la publication partielle qu'il a faite de celle-ci, sous le titre : *Li roman de Garin le Lohérain*. Paris, 1833.

rante mille. Au concile assistait le Lohérain Hervis, et on le voit prendre une part importante aux discussions qui ont eu lieu dans la grande assemblée.

La guerre commence; le roi Charles Martel et le duc Hervis courent sur les païens. Ceux-ci, déjà parvenus devant Paris, sont culbutés. Ils sont repoussés ensuite de Sens et de Soissons, qu'ils serraient de près. Concentrés enfin, dans leur fuite, sous les murs de Troyes, ils y essuient une éclatante défaite. Mais, dans ces derniers combats, le roi Charles a été frappé d'un coup mortel; il est ramené mourant par le duc Hervis jusqu'à Paris. Le roi est mort; on convoque les barons et on leur présente son fils le damoisel Pépin. Le duc Hervis alors, malgré les murmures de plusieurs des vassaux, pose la grande couronne sur la tête de l'enfant et jure de défendre avec son épée les droits du jeune souverain et ceux de sa gentille mère. Il remet ensuite au comte Hardré la garde du petit roi et reprend le chemin de Metz.

Le duc Hervis passe par Châlons et par Verdun; il traverse Gorze, où il donne à l'abbé commission d'aller chercher femme pour lui :

Querrez moi fame mes cors mestier en a.

Ainsi parle le duc, avec une rudesse qui est un des traits caractéristiques des mœurs retracées par le poème. L'abbé de Gorze se rend à Cologne, où il demande pour Hervis la belle Aëlis, sœur du preux Gaudin. La jeune fille est donnée au duc de Metz, qui

l'épouse en l'église de Saint-Arnould[1]. De ce mariage naissent deux fils, Garin et Bégon, et sept filles.

Quelques années plus tard, les Gaules sont de nouveau envahies. Les Wandres se jettent sur le val de Metz et assiègent la ville. Le duc Hervis se rend à Montloon devant le roi Pépin ; il requiert de lui aide et secours. — Metz est votre fief, lui dit-il, vous devez le garantir. — Le jeune roi, conseillé par les ennemis de Hervis, ajourne le secours qu'il ne peut refuser ; le duc le menace de soumettre, s'il tarde, le fief à un autre suzerain qui saura le défendre, et Pépin y renonce solennellement. Cette scène est très caractéristique. Voici la fin du discours de Hervis, la réplique de Hardré qui assiste le roi et les paroles de celui-ci :

1. Cette indication relative à Saint-Arnould ne se trouve que dans un seul manuscrit (Bibl. imp., fr. 4988), lequel ajoute ici à ce qu'on trouve ailleurs touchant le mariage du duc Hervis avec la belle Aëlis ces détails tout messins :

A Saint Hernoul l'a menée Heruis
Là l'espousa et d'argent et d'or fin
Pus font les neuces el palais signouris.

Nous ne pouvions laisser passer, sans la relever, cette mention du palais de Metz et de la grande basilique de Saint-Arnould, l'ancienne église consacrée à saint Jean par saint Patient, le siège le plus anciennement connu de l'épiscopat messin. Le manuscrit unique où on la trouve est cependant étranger à notre pays. Il a été écrit au XIIIe siècle en dialecte picard et donne une leçon de la geste très différente de celles que reproduisent presque uniformément tous les autres. M. Paulin Paris (*Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 642) signale comme précieuses à recueillir les variantes nombreuses que fournit ce manuscrit. Nous remarquons que, suivant la leçon particulière qu'il contient, la belle Aëlis serait fille de Henri, roi de Terasconne, tandis que, dans la leçon commune, elle est invariablement indiquée comme la sœur du preux Gaudin de Cologne.

— Ainsi metrai le fief que tiens de ti,
Nel raveras tant que tu soies vis.
— Respont Hardrés : Bien vous avons oï,
Li rois le quitte voyant tous vos amis.
— Voir ? fait li dux, la vostre grant merci.
Quitez le sire ? jel veus de vous oïr.
— Dit l'empereres : Oïl par Saint-Denis !
— Li dux s'entorne, onques congié ne prist[1].

Hervis s'éloigne plein de ressentiment. Il se rend près d'Anséis, roi de Cologne. — Accorde-moi, lui dit-il, le secours que Pépin me refuse, et je reprends de toi le fief qu'il m'a quitté :

— De toi tendrai ma terre et mon païs;
L'an deux mengiers[2]; ja n'i porrez faillir.

L'allemand accepte, le duc le baise et devient son homme :

Li dux le bèse et ses home en devint.

Anséis mande aussitôt ses gens, il les amène à

1. Le dialogue est très vif et d'une grande vérité. — Hervis dit au roi : Je mettrai le fief que je tiens de toi en tel point que de ta vie tu ne le recouvreras. — Hardré réplique : Nous vous avons entendu ; le roi abandonne le fief, à la vue de tous vos amis. — Merci, dit le duc. Me l'abandonnez-vous vraiment, ajoute-t-il en s'adressant au roi, je veux l'entendre de votre bouche? — Oui, dit le roi, par la foi que je dois à saint Denis. — Le duc alors s'éloigne sans prendre congé.

2. Je te donnerai, dit Hervis, chaque année deux mangers. Ces mangers dus au suzerain étaient une redevance féodale souvent spécifiée dans les dénombrements.

Ancerville[1], et pose son camp près de la rivière, à quatre lieues de Metz :

Anséis fait ses chartes séêler,
Son ost venir, quanqu'en puet assenbler,
A Anservile si com j'oï conter.
Sor la rivière tendent loges et très,
Et paveillons et aucubes assez;
Sa gent se logent environ de tot lez.
Grans fu li os quant il fu assemblés
A quatre liues de Mez la grant cité.

Hervis sort avec ses trente pairs ; il rencontre le roi de Cologne. Réunis, ils se précipitent sur les Sarrasins qui sont défaits. Le duc crie Chastel et sainte Marie, les païens fuient de toutes parts, mais, en les poursuivant, le duc Hervis reçoit un coup mortel.

Hervis les chace qui moult ert de grant pris,
Deus liues grans dura li féreis.
En cele chace lor fu Hervis ocis
D'un quarrel fort; lors comence li cris.

Le duc mort, Anséis saisit la ville de Metz. L'arrivée

1. Le nom d'Ancerville n'est donné dans ce passage que par un seul des nombreux manuscrits que nous avons de la chanson de Garin (Bibl. imp., fr. 1582). On y lit :

Anseis fet ses chartres séêler
Son ost uenir quanqu'en poet assembler,
A Anservile uenir et auner
Sor l'eue de Metz tendent loges et trés.

Dans tous les autres manuscrits ces deux derniers vers sont remplacés par ceux-ci :

A Mez en vinrent si com j'oï conter
Sor la riuière tendent loges et trés.

de ses soldats y jette un certain trouble parmi les bourgeois qui se croient trahis :

> Quant cil de Mez virent qu'il ert issi,
> S'en vont crier : Traï ! Traï ! Traï !

Les deux enfants de Hervis sont enlevés par un fidèle serviteur et conduits près de leur oncle l'évêque de Châlons, où ils restent plus de sept années. Pendant ce temps-là le roi de Cologne tient Metz comme seigneur du fief, en vertu de la convention passée avec le duc Hervis.

Lorsqu'ils sont devenus grands, les fils du duc Hervis se rendent à Montloon à la cour de Pépin qui les accueille et leur donne des armes. Bien plus, le roi, qui aime surtout Bégon, lui fait don du fief de Gascogne devenu vacant; et un peu plus tard tenant cour à Langres, il y fait Garin chevalier. Il l'institue ensuite son sénéchal. Un jour, il lui remontre que son devoir est de ressaisir son héritage tenu injustement par Anséis :

> — La vostre terre avez mis en obli
> Qu'ainsi vous tolt li fors rois Anséis
> Seneschaus estes de trestout mon païs,
> Mandez les homes qui me doivent servir,
> A Mez iront que vostre père tint.

M. Paulin Paris a pris dans ce passage, pour son édition que nous citons, le nom d'Ancerville au manuscrit unique où il se trouve et il l'a encadré dans la leçon commune. Ancerville est un village du pays messin situé à quatre lieues environ de Metz, sur la Nied française. On ne connaît d'ailleurs aucun fait historique auquel puisse se rapporter la mention légendaire de ce lieu, introduite dans le récit de la bataille livrée aux Barbares près Metz.

L'armée de Pépin est conduite devant Metz. Les barons du pays sont mandés et il leur est signifié d'avoir à reconnaître le fils de leur ancien duc :

— Franc chevalier, entendez envers mi,
Vos fustes home au riche duc Hervi,
Vous ne devez mie vos fois mentir
Contre Begon ne encontre Garin;
Rendez la terre et trestout le païs.

Les barons, après cette sommation, tiennent conseil avec le Commun de la cité sur le parti qu'il convient de prendre :

— Et cil respondent : volentiers non envis,
Nos en penrons conseil a nos amis.
— Quant li communs a la parole oï,
Trestuit se tienent au Loherenc Garin.

Tous sont tombés d'accord qu'il faut recevoir l'héritier légitime du duché. Garin rentre dans Metz; il y prend la féauté de tous les hommes de son pays, mais, auparavant, il a courtoisement renvoyé à Cologne, avec des présents, les gens du roi Anséis devenus ses prisonniers :

A grant merveille fist li dux que gentis,
Quant il a pris la mesnie Anséis :
Trestous les fait de novel revestir
Et les envoie arrière en lor païs :
Grant joie en fait li fors rois Anséis.
La féaulté a li Loherens pris
De tous les homes qui sunt de son païs.

Le petit poème que nous venons d'analyser constitue

la première version de la légende de Hervis ; il a pour sujet, comme on le voit, le récit des victoires du duc de Metz sur les Barbares, avec celui de sa mort et de l'avènement de son fils Garin au duché qui était son légitime héritage. C'est, on se le rappelle, le prologue assez bref de la chanson de Garin, seconde branche de la geste des Lohérains.

La seconde version de la légende de Hervis, notablement plus étendue que la première, forme, nous l'avons dit, la première branche ajoutée après coup à la geste. Nous allons, comme nous l'avons fait pour l'autre, en donner aussi un aperçu. Le rapprochement de ces analyses fera ressortir les différences qui distinguent entre elles les deux versions. La seconde ne se rencontre que dans un très petit nombre de manuscrits [1] ; dans l'un d'eux, elle est précédée d'une sorte d'introduction composée évidemment après elle, mais dans le même esprit ; nous en joignons l'analyse à celle de la chanson elle-même [2].

Saint Seurin, frère de sainte Hélène qui aima tant

1. Nous ne connaissons de la chanson de Hervis que trois manuscrits : les deux premiers à Paris, à la Bibliothèque impériale (S.-Germ., fr. 1244) et à celle de l'Arsenal (Bell.-Lett., in-fol., 181) ; le dernier à la bibliothèque de l'Université de Turin (Cod. Gall., 36) ; celui-ci donne avant la chanson du duc Hervis une introduction de 350 vers environ, que ne renferment pas les autres.

2. Le roman du duc Hervis, seconde version de notre légende, est inédit. Nous suivons, pour l'analyse que nous donnons ici du prologue, le manuscrit de Turin (Bibl. de l'Université, Cod. Gall., 36). Pour le corps du poème, nous empruntons nos citations au manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris (Bell.-Lett., in-fol., 181).

Jésus-Christ, fut, y est-il dit, père du duc Pierre, lequel était tayon, c'est-à-dire grand-père du Lohérain Hervis. Ce duc Pierre, seigneur de Grandpré, de Blamont, de Chiny, de tout le Barrois et du Bassigny, de Lorraine, de Toul et de Nancy, tient son siége dans la ville de Metz, au confluent de la Moselle et de la Seille. Il y bâtit vingt moulins, trois grands palais, huit moutiers et dix cloîtres. Ce puissant duc constitue prévôt de toute sa terre un opulent marchand messin nommé Thierri, dont le père Henri, arrivé jadis pauvre à Metz, s'y était enrichi peu à peu, en prêtant, en faisant la banque et le négoce. Devenu riche, Henri le marchand avait épousé, en la cité de Dijon, la fille d'un noble duc, et il en avait eu cinq fils, tous gentils, mais tous également livrés à la marchandise, comme leur père. L'un d'eux était Thierri, qui fut prévôt de Metz et de tout le pays pour le duc Pierre, et dont les richesses étaient si grandes qu'il eût pu en soutenir, assure-t-on, un grand royaume. Pierre, le duc de Lorraine, était au contraire chargé de dettes et réduit aux expédients. C'est à ce point que finit l'introduction et que la chanson commence.

Le duc mande les principaux de son lignage pour aviser au moyen de se libérer, en payant les grosses sommes qu'il doit aux Lombards. Un vassal indigne conseille au prince de s'emparer des immenses biens du prévôt Thierri. Le comte de Montbelliard et le comte de Bar, cousins du duc, s'y opposent et ouvrent un avis équitable. Le duc a une fille unique, laquelle

sera un jour l'héritière de ses domaines. Qu'il la marie à son opulent prévôt, les grandes richesses de ce dernier seront dès lors tout naturellement attirées au soutien de l'État. Le duc goûte l'idée et mande le prévôt pour la lui communiquer. Celui-ci reste confondu à cette proposition et manifeste des scrupules honorables, fort désintéressés du reste, car il offre à son maître d'acquitter ses dettes, et il l'engage en même temps à donner la jeune princesse à quelque haut baron plus digne d'elle par sa naissance. Cette noble résistance ne fait que confirmer le duc dans ses intentions premières; l'évêque est appelé, et la belle Aëlis, fille du duc Pierre, est unie au riche bourgeois Thierri. Elle lui donne plus tard un fils, le Lohérain Hervis.

Le prévôt Thierri, devenu l'époux de la fille de son maître, ne se laisse pas cependant éblouir par cette brillante fortune. Il reste dans sa condition passée. C'est toujours un bourgeois prudent, avisé, honnête et appliqué comme autrefois aux choses du commerce. Son fils Hervis se ressent, de son côté, de la noble origine qu'il tient de sa mère. Il a les goûts d'un jeune seigneur. Il joint à des sentiments élevés et à un caractère généreux un esprit léger et frivole. Il est ennemi du travail et tout porté au plaisir. Le prévôt, se souvenant de la vie que lui-même il a toujours menée et de la source de ses grands biens, veut appliquer le jeune homme au négoce. Il lui remet quatre mille marcs d'argent et l'envoie à la foire de Provins

pour y faire marchandise. Là, Hervis commence par dissiper en plaisirs le premier quart de la somme, et pour le reste il achète d'un écuyer, qu'il a rencontré, un cheval, un faucon et des chiens. Il s'est dépouillé si inconsidérément que, pour payer son voyage au retour, il est réduit à emprunter à l'écuyer vingt livres de l'argent qu'il vient de lui compter.

Hervis rentre à Metz dans son nouvel équipage, il y est reçu avec indignation par son père, qui le bat rudement. Frappé à la tête, le visage ensanglanté, le damoisel porte la main à son épée; mais la duchesse sa mère intervient; le père et le fils se réconcilient. Le prévôt oublie les fautes du jeune Hervis, et il lui fournit une occasion de les réparer. A Noël il l'envoie à la foire de Lagny avec seize mille marcs, tant d'or que d'argent. Mais, à Lagny comme à Provins, Hervis dédaigne les conseils de son père. Il oublie les belles fourrures, les bons draps de Flandre qu'il devait rapporter, et de son argent il achète cette fois une belle fille qu'il ramène avec lui à Metz; c'est Biautrix :

Selle fu mère le Lohérant Garin
Et le duc Begue du chastel de Belin.
La damoiselle, signor dont ie vous di,
Elle fu fille le riche roi de Tir
Qui ij roiaumes auoit à maintenir,
Constentinoble et trestout le païs.
Frères la dame fu Floires li gentilz
Qui Hongrie auoit à maintenir.
Icil fu père Bertain ou le cler uis
Que prist à fame le riche roi Pépin,

Dont issi Karles li rois poesteis
Qui tante terres conquis seur Sarrasin,
Et de tant roi la corone abati.
Huimès ores la chançon à uenir
D'estors batailles et de granz chappleiz.

Biautrix, fille du roi de Tyr, avait été enlevée par trois écuyers de méchante vie, et ceux-ci, ne pouvant s'accorder pour la possession d'une si belle proie, s'étaient décidés, en passant par Lagny, à la vendre pour en partager le prix. C'est ainsi que la jeune princesse était venue aux mains de Hervis. Une pareille acquisition ne devait pas le faire mieux accueillir à son retour de Lagny qu'il ne l'avait été précédemment au retour de Provins. Près de rentrer à Metz, il est rudement apostrophé par son père, auquel il riposte avec non moins de vivacité. Le langage de l'un et de l'autre dans cette altercation accuse avec crudité la grossièreté qui régnait dans les mœurs à l'époque où le poème a été écrit.

— Dist li preuos garçons que as tu dit
T'as achaté vne p.... miautis
Qui communax estoit aual Laigni.
— Vous mentez pères, ce dit Herui,
Se fust un autres[1], par Dieu qui ne menti,
Je li tolisse le chief au branc forbi.
— Li preuos l'oit[2] por poi nenrage vis :

1. Si c'était un autre qui parlât ainsi.
2. Le prévôt l'entend.

Garçons, dist-il, ne soies tant hardis
Qantres en Mes[1] la fort mirable cit,
Tu ne ta pute qu'amaines de Laigni,
Je vous ferois de malle mort morir.
— Adonc plora la belle Biautris.

Le vieux prévôt n'ajoute aucune foi à l'histoire singulière de la damoiselle ; la duchesse Aëlis partage ses trop naturelles préventions. Hervis est maltraité et chassé ; il épouse cependant Biautrix et il en a trois enfants : deux fils, Garin et Bégon, et une fille.

Hervis mène la vie qui était alors celle de maint noble personnage voué aux armes. Il court les aventures, il recherche les tournois, lesquels n'étaient pas alors des luttes purement courtoises comme ils le devinrent par la suite, mais des combats plus sérieux dont le butin et les riches rançons étaient le mobile et le but. La guerre régnait à ce moment entre les Flamands et les Lorrains ; Hervis se jette dans les hasardeuses expéditions qu'elle engendre. Cependant tout n'est pas profit dans de pareilles entreprises. A courir ainsi, la vie est dispendieuse, le gain est incertain ; Hervis et sa femme sont réduits à la misère. Biautrix, pour en sortir, s'avise alors d'un stratagème. Très habile aux travaux de l'aiguille, elle fait une broderie dans laquelle est reproduite sa figure avec celles du roi et de la reine, ses nobles parents. Hervis

1. Ne sois pas si hardi que d'entrer dans Metz.

ira présenter à ceux-ci l'ouvrage de leur fille, et il en obtiendra sans doute un témoignage à l'aide duquel il pourra faire reconnaître l'illustre origine de sa femme et rentrer en grâce auprès de son propre père.

Les choses se passent en effet ainsi. Hervis a porté à Tyr le voile brodé par Biautrix ; il y est comblé de richesses et reprend le chemin de Metz avec la preuve de la haute naissance de celle dont il a fait sa femme. A cette nouvelle, le prévôt Thierri ordonne de publiques réjouissances :

Li preuos fist ses amis assembler
Et la bancloche de la uille soner.
Contre Heruis en va toz li barnez,
Moult richement se sont tuit apresté.
Behordant vont cil léger bacheler
Et ces pucelles prirent à quaroler.
Li preuos ist de la bonne cité,
Qanque cheuax pot lez lui randoner.
Dusque Herui ne si volt arester
Quil le cuidoit besier et acoler.

Le prévôt est sorti au-devant de son fils. Celui-ci lui tient d'abord rigueur, en ressentiment des mauvais traitements qu'il en a précédemment reçus ; mais, à la prière de Biautrix, il se réconcilie ensuite avec lui. Les barons sont mandés, et les noces de Hervis et de Biautrix sont célébrées magnifiquement au palais de Metz.

Hervis, toujours voué à l'exercice des armes, qui seul est digne de lui, retourne aux aventures. Il se rend au siège de Louvain, attaqué par le roi de

Cologne. Revenant ensuite à Metz, il n'y trouve plus sa femme. Elle a été enlevée par les gens de son père, le roi de Tyr, qui, dédaignant l'honneur d'une alliance avec le Lohérain Hervis, la destine au roi de Burgos, plus digne d'elle par sa haute naissance.

Les épisodes romanesques se multiplient. Biautrix a été conduite en Espagne. Hervis court sur ses traces et l'arrache à ceux qui la gardaient. Il la ramène à Metz, suivi de près par les puissants adversaires qui la lui disputent. Metz est assiégée par les rois de Tyr, de Hongrie et d'Espagne. Hervis va demander secours au roi de Cologne. La ville résiste avec vigueur; le roi d'Espagne, rebuté par les difficultés, retourne en son pays, et les rois de Tyr et de Hongrie se réconcilient avec le vaillant duc Hervis.

Li rois Wistace ua Herui acoler
Pus acola Biautris au uis cler.
— Signor, dist il, perdon vos ueul rouer
De la grant guere que vous ai demené.
— Floures corust Garinet acoler
Et Begonnet ne volt mie oblier;
Ainz lor promest et foi et loiauté
Aiderai lor sanz nulle faucelé.
Biautris pleure qui ne pot contrester,
Et Herui fet la bancloche sonner,
Et la commugne feruestir et armer;
Et rois Wistace a congie demandé,
Et on li donne de bonne uolenté.
Aus barons prie de sa fille garder,
Et s'il ont guerre con les veulle greuer
Aidera lor en bonne loiauté

A tant de gens com il pora mener.
Dont s'en partirent plus ni vorent ester.
Grant duel demainnent qant vint au deseurer.
Li dus Herui les conuoia assez
Il et sa gent quil ot ou lui mené,
Granz iiij lieues, pus sen est retornez;
Le roi Wistace a à Dieu commandé
Et le roi Floire et trestot lor barné,
Pus sont à Mes arrière retorné.

Tout ce qui précède constitue dans la seconde version de la légende de Hervis une sorte d'histoire rétrospective du duc de Metz, laquelle manquait complètement à la première version. Le sujet de celle-ci, dont nous avons rendu compte précédemment, va se retrouver maintenant dans la version que nous étudions, mais avec les variantes qui résultent d'un nouveau mode de rédaction et de quelques modifications dans les combinaisons du récit[1].

Le siège de Metz a été levé; Biautrix ne sera plus disputée à Hervis. Celui-ci prend bientôt l'attitude d'un des premiers barons du royaume. Sa fortune grandit à partir de ce jour; il reçoit à Metz les messagers du roi Charles Martel qui lui demande son aide, d'abord contre Gérard de Roussillon, le grand félon, lequel meurt au moment de réaliser ses menaçants projets, ensuite contre les Wandres qui ont envahi la France et dont les deux armées ont pénétré jusqu'à

1. La partie du sujet commune aux deux versions est un peu plus développée dans la seconde que dans la première. Dans celle-ci elle comprenait 1,200 vers, elle en a 2,000 à peu près dans l'autre.

Soissons et jusqu'à Sens. Les exploits de Hervis contre eux sont présentés, dans la seconde version, avec de nombreux détails dont plusieurs sont étrangers à la première, et même avec certains changements dans l'arrangement des faits.

Le duc de Metz triomphe des païens en plusieurs rencontres. Il les repousse de son côté, pendant que Charles Martel les bat aussi du sien. De part et d'autre les envahisseurs sont chassés vers Troyes, et devant cette ville se livre, comme nous l'avons déjà vu, la grande bataille dans laquelle ils sont définitivement vaincus, mais où Charles Martel est frappé à mort. Dans ce qui suit, la seconde version raconte, à peu près comme la première, que Hervis, après avoir fait couronner à Paris Pépin encore enfant, revient dans son duché de Lorraine, et qu'un peu plus tard, attaqué à son tour dans Metz par les Barbares, abandonné par le roi Pépin, qui cependant lui devait tant de reconnaissance, il renonce à la suzeraineté de celui-ci et va se soumettre à celle du roi de Cologne. Ce dernier vient à son aide, et le duc, ayant avec son secours vaincu et chassé les Barbares, reprend de lui, en fief, Metz et son duché.

Dans cette partie du récit, la seconde version diffère de la première en deux points essentiels. Après le couronnement de Pépin et le retour de Hervis à Metz, il n'y est pas question du mariage de ce dernier, puisqu'il est depuis longtemps déjà l'époux de Biautrix; et dans la victoire qu'avec l'aide du roi de Cologne il rem-

porte devant Metz sur les païens, on l'y voit blessé, mais non pas tué, comme il est dit dans la première version.

Peu de temps après sa victoire sur les Barbares, le duc Hervis réunit les bourgeois de la cité et les barons; il leur annonce qu'il part pour aller outre-mer visiter le roi de Tyr, père de sa femme Biautrix, et pour guerroyer contre les Sarrasins. Il leur fait faire féauté à ses fils Garin et Bégon, à qui il remet sa terre, et puis, accompagné de Biautrix, il quitte Metz qu'il ne doit plus revoir :

Or les conduie li rois de maiesté
Jamais nul jor ne repasseront mer.

En Palestine, Hervis attaque les Sarrasins et reconquiert sur eux le sépulcre de Jésus-Christ. Il meurt ensuite dans ce lointain pays, et son corps est déposé en la ville d'Acre, dans un tombeau qu'il y a fait construire pour lui et pour Biautrix.

En Acre. . . . .
Le lieu fit fere où il fu ceuelis,
I ospital et bonne rente i mist.
Là est sa tombe, par verté le vous di,
Et là sa fame la belle Biautri.
Ancor le voient cil qui vont el pais.

Pendant que Hervis combat et meurt en Terre sainte, ses deux fils tiennent en paix Metz et tout le pays. Ils sont plus tard mandés à Paris par le roi Pépin, qui les garde près de lui. Leur terre est alors saisie par le roi de Cologne, dont Hervis avait jadis

reconnu la suzeraineté ; mais ils parviennent ensuite à recouvrer leur héritage, avec l'aide des barons français. Le tableau de cette dernière expédition contient, sur la bourgeoisie messine, d'intéressants détails parfaitement d'accord avec l'esprit qui anime la seconde version tout entière.

D'après les analyses que nous venons de donner des deux versions de la légende du duc Hervis, il est aisé de reconnaître que la première, dans sa simplicité, se rattache directement à la famille des poèmes héroïques ou chansons de geste proprement dites, et que la seconde, avec ses complications étranges, tient plutôt des compositions romanesques ou romans de chevalerie. La première version, on le voit, se lie étroitement au corps même de la geste des Lohérains, où elle a bien pu former primitivement une branche spéciale, si elle représente, comme on le suppose, une chanson ancienne dont les débris seuls nous seraient parvenus. Quant à la seconde version, composée ultérieurement et dans un esprit tout différent, c'est à peine si l'on peut, en raison de son caractère tout spécial, reconnaître en elle une partie intrinsèque de la geste dont elle forme la première branche. L'usage oblige cependant à lui conserver cette qualification. C'est, à ce qu'il semble, une amplification de la première version et le résultat du travail d'un écrivain qui, vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, s'est appliqué à greffer sur une œuvre

héroïque d'époque antérieure une composition romanesque destinée à faire aux personnages du poème une sorte de généalogie et d'histoire rétrospective, toute mêlée d'aventures conformes au goût de l'époque où il écrivait. Cette tentative bizarre n'est pas unique dans notre littérature légendaire. Le roman de saint Livier, dont nous avons parlé précédemment, nous en a déjà offert un exemple; qu'il nous soit permis de le rappeler en passant.

Avant de procéder à l'appréciation des notions diverses contenues dans la légende du duc Hervis, nous ferons encore quelques observations sur la constitution proprement dite de ses deux versions et sur plusieurs particularités caractéristiques appartenant d'une manière spéciale à chacune d'elles. La seconde introduit dans les développements du sujet un certain nombre de données nouvelles qu'il faut signaler. Tels sont les détails singuliers relatifs à l'origine de Hervis et aux aventures de sa femme Biautrix. Outre cela, dans ce qu'elle a de commun avec l'autre version, elle modifie, comme nous l'avons constaté, le thème original, notamment en deux points : le mariage de Hervis et sa mort. Selon la première version, la femme du duc Hervis est la gente Aëlis, sœur du preux Gaudin de Cologne; selon la seconde, c'est la belle Biautrix, fille de Wistace, roi de Tyr, et sœur de Flore, roi de Hongrie. Pour ce qui est de la mort de Hervis, celui-ci succombe, d'après la première version, dans la bataille où, avec le secours du roi de Cologne, il

défait près de Metz les Wandres mis en fuite et chassés du pays ; tandis que, suivant la seconde, il est simplement blessé dans cette rencontre et part ensuite pour la Terre sainte, où il meurt après avoir passé par les aventures d'un voyage d'outre-mer et après avoir reconquis sur les infidèles le saint sépulcre de Jésus-Christ. Cette même version ajoute que Hervis, mort en Terre sainte, est enseveli dans la ville d'Acre où, dit l'auteur, on voit encore son tombeau.

Cette dernière assertion, nous le remarquerons en passant, contredit la croyance accréditée à Metz au moyen âge touchant la sépulture de Hervis, qu'au XVIe siècle encore, du temps de Philippe de Vigneulles, on montrait à l'abbaye de Saint-Arnould. Nous nous bornerons à faire observer sur ce point que l'opinion, d'ailleurs erronée, admise par les vieux Messins était d'accord avec la tradition consignée dans la première version de la légende, celle-ci rapportant que le duc de Metz avait été tué en poursuivant les Barbares vaincus par lui dans le voisinage de la ville. Il y a lieu de penser, en raison de cet accord, que ces notions corrélatives avaient une origine commune, peut-être assez ancienne, puisque l'une d'elles, concernant la sépulture de Hervis, a été recueillie dans le petit cartulaire de Saint-Arnould. Ajoutons qu'elles étaient antérieures, en tout cas, à la composition de la seconde version qui les contredit, et que leur valeur, quelle qu'elle soit, ne saurait être infirmée par les innovations propres à celles-ci.

Parmi les données tout à fait imaginaires de la deuxième version, on doit remarquer, à cause de son importance dans cette composition, un trait caractéristique fort singulier qui lui appartient exclusivement; nous voulons parler de l'origine bourgeoise de Hervis, laquelle y est mise dans un tel relief que l'œuvre paraît expressément destinée à fournir les développements de cette notion et à l'accréditer. Cette curieuse indication doit être une pure invention de l'auteur de la deuxième version, car on n'en trouve aucune trace dans la première[1]. Il est inutile d'ajouter qu'elle ne correspond à aucun fait réel; mais elle reflète vivement, il faut bien le reconnaître, les passions qui étaient en jeu dans le milieu où elle a dû

1. On ne trouve dans la première version de la légende aucune trace de l'origine bourgeoise de Hervis duc de Metz, notion qui joue un rôle essentiel dans la deuxième version. Tout au plus pourrait-on en voir une indication détournée dans un passage de la chanson elle-même de Garin, dont la première version de la légende forme le prologue ; mais la valeur de cette indication est très contestable. Dans le récit de l'expédition de Maurienne, épisode qui est en quelque sorte le fait générateur de la geste elle-même, lorsque Garin revient vers le roi Pépin, il est dit, suivant quelques manuscrits :

Et la nouelle en vient au roi Pépin
Que ici vient li Loherans Garin,
Li dus de Mez, fils au vilain Heruis.

Il est bon de faire observer que ce passage où la qualification de *vilain* est appliquée à Hervis ne se trouve que dans trois des dix manuscrits de Paris qui contiennent cette partie de la geste (Bibl. imp., S.-Germ., fr. 1244, fr. 1442, fr. 1622) et que le premier de ces trois manuscrits, lequel est signalé comme ayant servi de type aux deux autres, est un de ceux, fort rares, où se trouve la première branche de la geste, deuxième version de notre légende. Il se pourrait donc que ce fût celle-ci qui eût fourni au rédacteur du manuscrit cette notion du *vilain Hervis* qui lui est propre et

prendre naissance. C'est une idée qui appartient évidemment à la bourgeoisie messine du XIIIe siècle.

Nous arrivons à l'appréciation des notions qui, dans la légende du duc Hervis, correspondent à des faits ayant le caractère de la réalité. Nous signalerons d'abord comme tel le tableau de ce concile qui, au début du récit, réunit en grand nombre les clercs et les chevaliers : image des solennelles assemblées politiques et religieuses si fréquentes avant le XIIIe siècle. On reconnaîtra encore un trait tout historique dans la prise de possession des biens du clergé par Charles Martel pour doter les guerriers.

La première version, beaucoup moins étendue que la seconde, a presque exclusivement pour sujet,

qui aurait passé ainsi, comme une interpolation, du texte de la chanson de Hervis dans celui de la chanson de Garin. De là sa présence dans les trois manuscrits que nous venons de signaler. — Dans six des autres manuscrits de Paris, le dernier des trois vers cités est ainsi conçu : « Li « dus de Mes li fils au duc Hervis. » (Bibl. imp., S.-Germ., fr. 2041, fr. 1461, fr. 1582, fr. 4988 ; Arsenal, Bell.-Lett., in-fol., 181, et in-4°, 180.) — Enfin, dans le dernier des dix manuscrits de Paris, on lit : « Li dus de « Mez fuiz le uasal Herui. » (Bibl. imp., fr. 1443.) — Entre les deux leçons, *vilain Hervis* et *duc Hervis*, on saisit facilement la même opposition qu'entre la deuxième version et la première dans ce qu'elles disent de l'origine du duc de Metz. C'est la leçon *duc Hervis* qui s'accorde avec la première version. Il est donc naturel de la rencontrer dans la chanson de Garin, dont cette première version forme le prologue. Nous venons de montrer que, dans les seuls manuscrits de cette chanson où l'on trouve la leçon *vilain Hervis*, celle-ci a le caractère d'une interpolation. On peut donc s'étonner que M. Paulin Paris l'ait admise de préférence à l'autre dans son édition de la chanson de Garin (*Li roman de Garin le Lohérain*, t. I, p. 121). Il y a lieu, croyons-nous, de reconnaître que l'origine bourgeoise de Hervis est une donnée qui appartient exclusivement à la deuxième version de la légende, c'est-à-dire à la première branche de la geste.

comme nous l'avons vu, les défaites essuyées par les Barbares expulsés des provinces qu'ils avaient envahies. Accessoirement elle mentionne encore les débats du duc de Metz avec le roi de France, dont il rejette la suzeraineté pour se soumettre à celle du roi d'Allemagne. Elle rappelle ainsi l'antagonisme qu'on sait avoir existé, au xe siècle, entre les derniers Carolingiens de France, qui tenaient leur cour à Laon, et les souverains allemands successeurs de la branche éteinte des Carolingiens de Germanie, qui siégeaient quelquefois à Cologne. On sait leurs querelles pour le royaume de Lorraine, on connaît le célèbre duc de ce royaume, Giselbert, allant d'un parti à l'autre, du roi français Charles le Simple au prince allemand Henri l'Oiseleur. Il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance qui existe entre ce personnage et notre duc Hervis. Ce n'est pas la pure imagination, c'est la tradition elle-même qui, selon toute apparence, a fourni les principaux traits de la figure de celui-ci. Hervis est bien le duc du royaume de Lorraine au xe siècle; il est quelquefois appelé duc de Metz, parce que Metz est la ville capitale où il réside. Cette physionomie n'est, au reste, pas nouvelle pour nous. Le roman de saint Livier nous l'a déjà montrée[1]. Ce fréquent rappel de la même image prouve l'importance qu'avait dans nos traditions locales le souvenir de ces vieux ducs de Metz ou du royaume de Lorraine.

1. Voir ci-dessus, chap. v, p. 336.

On peut constater que l'esprit dans lequel est conçue la légende de Hervis est généralement favorable aux prétentions du souverain français dans la querelle pour le royaume de Lorraine. Ces prétentions, si vivement soutenues d'abord, ont ensuite sommeillé longtemps à partir de la fin du xe siècle et après l'extinction de la seconde race de nos rois à qui elles appartenaient en propre, circonstance qui fait remonter, avec une certaine vraisemblance, à une époque voisine de cette date déjà reculée, la constitution première des récits consacrés à ce sujet et reproduits dans le document qui nous occupe.

D'autres notions, associées à celles que nous venons d'indiquer, peuvent aussi se rapporter à des temps assez anciens. Telles sont celles qui regardent le Commun, c'est-à-dire le peuple de Metz, mentionné fréquemment dans la légende du duc Hervis. Nous rappellerons, entre autres particularités qui le concernent, ce qui est dit de lui lorsque Garin vient revendiquer l'ancien domaine de son père contre le souverain allemand. Le Commun est alors admis à délibérer avec les barons du pays, avec les chevaliers, sur le choix qu'on doit faire entre le roi de Laon, dont la suzeraineté a été jadis reniée par le duc Hervis, et l'empereur de Cologne qu'il a reconnu et qu'on est maintenant près d'abandonner. De semblables situations ont dû se présenter quelquefois au milieu des événements du xe siècle. Les détails fournis par la légende donnent également de précieux renseignements sur le rôle et

l'attitude propres au corps des citoyens de Metz pendant cette période du haut moyen âge et jusque vers les XIIe et XIIIe siècles.

Une autre indication qui concerne spécialement aussi la ville de Metz, en nous reportant à une époque plus ancienne encore, est celle de l'église de Saint-Arnould[1] mentionnée comme le lieu où est béni le mariage du duc Hervis et de la gente Aëlis. Cette notion, qui présente Saint-Arnould avec le caractère marqué de la primauté parmi les églises de la cité, paraît se rapporter à la vieille tradition que nous avons signalée précédemment en parlant des origines du christianisme à Metz, suivant laquelle la basilique de Saint-Arnould ou plutôt de Saint-Jean et des Saints-Apôtres, car tel était son premier titre, aurait été originairement le siège de l'épiscopat messin avant que celui-ci fût transporté à Saint-Étienne, vers le Ve siècle.

Le mélange des notions les plus diverses n'a rien d'extraordinaire dans la composition d'une légende. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de trouver dans celle du duc Hervis les traditions qui rappellent la condition de la cité au XIIe siècle et les destinées du royaume de Lorraine pendant le cours du Xe, associées à la mémoire de Charles Martel avec le souvenir de ses procédés envers le clergé vers le milieu du VIIIe siècle, et mêlées à des indications relatives aux

1. Touchant cette indication, voir les observations consignées ci-dessus, p. 361, note 1.

invasions des Vandales et des Huns pendant le ve. Pour ce qui regarde ceux-ci, nous avons même fait observer que la trace laissée par eux pourrait bien dans la légende se confondre avec celle d'événements analogues accomplis à d'autres époques dans nos contrées. Tels seraient par exemple les ravages exercés par les Allemands dès le IIIe siècle, ainsi que par les Normands et les Hongrois au IXe, au Xe et jusque dans le XIe.

Les observations que nous venons de faire concernent particulièrement la première version de la légende du duc Hervis; elles s'appliquent aussi pour la plupart à la seconde. Celle-ci en effet contient à peu près tout ce que renferme l'autre; elle y ajoute ensuite, comme nous l'avons dit, certaines données nouvelles qui ne sont pas sans importance, et dans maint détail elle garde le reflet de l'époque plus récente de sa rédaction.

La mention des comtes de Bar, de ceux de Montbelliard et des sires d'Apremont dans la seconde version rappelle le XIe siècle et le XIIe. Des renseignements très variés sur la géographie du pays, sur la topographie de Metz et sur les conditions de sa vie sociale et politique se rapportent à peu près à la même époque. Parmi ces données, nous signalerons d'une manière spéciale celles qui concernent la bourgeoisie messine à laquelle la seconde version rattache le héros principal de la légende, le duc Hervis. Elle le représente comme le fils d'un simple marchand de Metz, le

prévôt Thierri. Cette donnée particulière est associée à des récits romanesques enfantés par le souvenir de l'Orient et des croisades. Dans les développements relatifs à ces aventures, la seconde version offre cependant encore en plusieurs points, comme les plus anciennes chansons de geste, l'image des mœurs du xe et du xie siècle avec la rudesse et la grossièreté qui les caractérisent.

La seconde version de la légende de Hervis, en conservant à côté des éléments nouveaux qu'elle y joignait les données anciennes mises précédemment en œuvre par la première[1], a été évidemment composée dans un esprit tout messin, et, pour certaines particularités sans doute, sur des traditions messines. Un de ses manuscrits[2] dit formellement au début de l'œuvre :

> Mais je dirai que bien j'ai espiée
> Tote l'istoire qu'a Mes est remembrée.

C'est bien au reste une conception messine que le type générateur de cette seconde version, le prévôt Thierri, l'opulent bourgeois, rendu l'égal des barons du pays par ses richesses acquises dans la pratique du négoce. Cette notion caractéristique, laquelle

1. Une circonstance significative qui prouve d'une manière piquante que l'auteur de la seconde version avait sous les yeux, en la composant, le texte de la première, c'est qu'il a conservé par mégarde dans son œuvre quelques traits qui, en désaccord avec elle, concordent au contraire avec l'autre version.

2. *La geste des Lohérains*, manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, Bell.-Lett., in-fol., 181.

domine l'œuvre tout entière, suffirait pour déterminer à elle seule et le lieu de son origine et jusqu'à un certain point l'époque de sa composition. On reconnaîtra sans doute une signification analogue à la fréquente mention de la commune de Metz, avec ses bourgeois, sa ban-cloche et les faits particuliers de sa vie municipale, par exemple le don volontaire, par les habitants, d'un subside à Hervis quand il part pour aller conquérir le duché de Brabant, et plus tard, dans Metz près de soutenir un siège, une sorte de sédition populaire contre les citoyens riches qui retiennent les provisions au grand préjudice des pauvres gens.

C'est aussi à la ville de Metz et à ses intérêts du XIIe et du XIIIe siècle que se rapportent une foule d'indications éparses dans tout l'ouvrage, touchant le commerce en général, les banques, les prêts des Lombards et la fréquentation des foires de Champagne si fort en crédit à cette époque. Une autre observation que nous ferons encore sur cette seconde version de la légende de Hervis, pour ce qui regarde la bourgeoisie de Metz, c'est que rien ne semble trahir, dans les indications qu'elle donne, l'idée des Paraiges, lesquels se sont constitués au sein de la cité pendant la première moitié du XIIIe siècle. Cette circonstance fixe une limite inférieure à la date qu'il est permis d'assigner à cette composition, vaste et précieux répertoire, comme on le voit, de renseignements sur la cité, pour une époque généralement très pauvre en documents historiques.

Nous avons cru devoir donner quelque développement à ce que nous avons dit de la légende du duc Hervis et de la grande geste des Lohérains qui en contient les deux versions principales, à cause de l'abondance et de la variété des notions fournies par ces intéressants documents. Les détails dans lesquels nous sommes entré pour les faire connaître ne nous font cependant pas perdre de vue que c'est l'histoire des invasions des Barbares dans les Gaules qui nous a conduit à nous en occuper. Hervis, duc de Metz, est le vainqueur des Barbares, sa légende est celle de leur défaite. Nous nous sommes borné jusqu'à présent à indiquer la place que tient cet épisode dans le tableau général des aventures prêtées au héros. Il faut maintenant considérer le sujet en lui-même et indépendamment du cadre qui l'embrasse.

C'est aux environs de Metz que le duc Hervis est tué en repoussant les envahisseurs. Cependant les faits relatifs à la défaite des Barbares, dans la légende, sont pour la plupart étrangers à l'histoire particulière de Metz et des pays qui l'avoisinent. C'est le nord de la France surtout qui en est le théâtre. Ils s'accomplissent presque tous dans un espace compris entre Reims, Soissons et Beauvais au nord, Paris, Sens et Troyes au midi. Les souvenirs associés ainsi entre eux, non sans une certaine confusion, concernent les invasions effectuées par les Barbares dans plusieurs parties des Gaules, à différentes époques, notamment par les Vandales en l'année 406, et par les Huns avec Attila

en 451[1]. Nous signalerons, comme se rapportant aux ravages exercés par les premiers, le martyre de saint Nicaise à Reims[2], et, comme se rattachant aux faits accomplis par les seconds, ce qui est dit de saint Loup, évêque de Troyes, et de la grande bataille livrée auprès de cette dernière ville, et dans laquelle les Barbares sont définitivement vaincus. Tout en reconnaissant qu'on ne doit accorder aucune valeur historique aux détails que le poème donne de l'action, on peut voir au moins, dans le fait général de cet échec décisif des envahisseurs sous les murs de la ville épiscopale de saint Loup, un souvenir et comme une tradition de la défaite d'Attila, aux circonstances de laquelle l'histoire associe le saint évêque de Troyes. S'il en est ainsi, il faut accepter le témoignage fourni par la légende de Hervis dans la geste des Lohérains comme un argument en faveur de l'opinion que la célèbre bataille, livrée en 451 dans les champs de Mauriac, s'est donnée à peu de distance de Troyes, et non auprès de Châlons comme beaucoup le prétendent[3].

1. La mention des Sarrasins est en outre formellement introduite dans les récits de la légende de Hervis par le fréquent rappel de leur nom, quoiqu'ils n'aient jamais paru au nord de la Loire. Cette notion est évidemment un emprunt fait au fond général des chansons de geste où sont fréquemment relatés les souvenirs laissés dans le midi de la France par les Sarrasins.

2. Voir Dom Ruinart : *Historia persecutionis Vandalicæ*. Paris, 1694.

3. Cette question très controversée a été remise en discussion de nos jours. Elle a pour éléments : 1° l'interprétation de quelques textes, malheureusement peu explicites, fournis par Idace (V. s.), Prosper Aquitain (V. s.), Grégoire de Tours (VI. s.), Jornandès (VI. s.), Isidore de Séville

Pour ce qui regarde la présence des Barbares et leur défaite par le duc Hervis aux environs de Metz, notre légende, sans être aussi explicite, n'est pas muette cependant. Nous rappellerons que, selon ce qu'elle raconte, le val de la Moselle est envahi par les Barbares qualifiés de païens et de Sarrasins, nommés Vandres ou Vandales dans quelques manuscrits, Hongres, c'est-à-dire Huns ou Hongrois, dans le plus grand nombre ; que leur irruption oblige le duc de Metz à demander secours d'abord au roi de Laon, puis à son défaut à celui de Cologne ; et que c'est en les chassant après les avoir mis en fuite que Hervis est tué, suivant la plus ancienne version de la légende. Le poème raconte cette dernière affaire avec une certaine précision de détails digne de fixer l'attention. L'armée qui arrive d'Allemagne au secours des Messins vient se poster sur la rivière à quatre lieues de la ville. Un manuscrit fait même passer cette armée par Ancerville[1], lieu situé précisément à cette distance de Metz, sur la

(VII. s.), Frédégaire (VII. s.), Paul Diacre (VIII. s.), et quelques vies de saints ; 2° l'appréciation de certaines observations archéologiques touchant des restes de camps antiques, des tumulus, des voies romaines, etc. — L'opinion qui place la grande bataille de Mauriac, défaite d'Attila, aux environs de Châlons, est la plus générale et la plus populaire ; elle a pour défenseurs : Grangier (1641), Valois (1675), Sabbatier (1764), Tourneux (1833), Amédée Thierry (1852), Savy (1859). — L'opinion qui place cette bataille dans le voisinage de Troyes est plus nouvelle et moins répandue que l'autre ; elle a pour partisans : l'abbé Trasse (1753), Grosley (1764), Camut Chardon (1854), Peigné Delacourt (1860), d'Arbois de Jubainville (1860), Lapérouse (1862).

1. Voir ci-dessus, page 363, note 1.

Nied française. Est-ce près de là que les païens auraient été, d'après cette indication, vaincus et mis en fuite? Il importe de recueillir avec soin ces notions, tout en avouant l'ignorance où nous sommes des faits historiques qu'elles peuvent concerner.

Dans la longue série des actes de guerre et de violence accomplis chez nous par les Barbares du IIIe au Xe siècle, il est très peu de faits dont l'histoire ait conservé un souvenir précis. On ne saurait dire, par conséquent, jusqu'à quel point est vraie l'indication fournie sur ce sujet, dans les termes que nous venons d'énoncer, par la légende du duc Hervis. Au moins y a-t-il lieu de faire observer que ce renseignement ne peut concerner l'arrivée d'Attila en 451, puisqu'on sait que, loin d'avoir été défait alors sous les murs de Metz, le roi des Huns a, tout au contraire, pris et saccagé cette ville à son entrée dans les Gaules. Quant à la mention du lieu d'Ancerville[1], à propos de la défaite des Barbares dans le voisinage de Metz, il est impos-

1. Les notions relatives à la défaite des Barbares près de Metz sont consignées dans les deux versions de la légende du duc Hervis; mais le nom d'Ancerville n'est associé, comme nous l'avons vu (p. 363, note 1), à cet événement que par un seul des nombreux manuscrits de la première version (prologue de la chanson de Garin). Cette même indication semble d'ailleurs être entrée aussi dans la seconde version (chanson de Hervis), car elle se trouve dans l'analyse que Philippe de Vigneulles en a faite pour sa chronique. Cependant elle ne figure dans aucun des manuscrits que nous avons de cette seconde version; et pour ce qui est de l'analyse de Philippe de Vigneulles, il est bon de faire observer qu'elle renferme plusieurs traits étrangers à la seconde version et appartenant à la première. Cette analyse mentionne par exemple la mort de Hervis dans la

sible de décider si elle représente le souvenir d'un combat qui aurait eu lieu réellement en cet endroit, à une époque et dans des circonstances inconnues ; mais il n'est pas inutile de constater que la situation de ce village s'accorde mal avec les données topographiques du poème. Celui-ci, en parlant de l'armée de Cologne qui vient du nord, la fait camper, à son arrivée, « sur l'eau de Metz, » c'est-à-dire, à ce qu'il semble, sur la Moselle qui coule du sud au nord en passant par la cité ; tandis qu'Ancerville est à une certaine distance et au sud-est de celle-ci. Il y aurait donc quelque raison de considérer la mention d'Ancerville comme indépendante de la conception première du poème, et comme étrangère à ses données constitutives. Elle devrait peut-être se rapporter plutôt à quelque fait particulier que nous ne connaissons pas, mais dont la réalité ne saurait être absolument révoquée en doute par la raison seulement que jusqu'à présent il est pour nous indéterminé.

La légende nous donne, en tous cas, la notion d'une défaite essuyée par une armée d'envahisseurs aux environs de Metz, et à quatre lieues de la ville, sur la rivière, indication bien imparfaite sans doute, mais

bataille livrée près de Metz, indication exclusivement propre à la première version ; elle se termine ensuite par un aperçu des données développées dans la chanson de Garin, dont cette première version forme le prologue. Le travail de Philippe de Vigneulles prouve, en tout cas, que de son temps on admettait à Metz la notion qui fixe à Ancerville, ou au moins dans son voisinage, le lieu de la bataille.

à laquelle un ingénieux rapprochement ou une heureuse découverte peuvent un jour donner toute sa valeur. En attendant, il ne saurait être permis de rejeter un renseignement de cette nature par le seul motif que le sens complet en échappe actuellement à notre appréciation.

Nous avons encore à considérer la légende du duc Hervis dans une troisième version que nous avons annoncée en commençant, celle qui a été recueillie par Hugues de Toul. Elle était consignée dans ses histoires aujourd'hui perdues, auxquelles Jacques de Guyse l'a heureusement empruntée pour ses annales de Hainaut où nous la trouvons transcrite. Nous avons parlé précédemment de Jacques de Guyse et de Hugues de Toul[1], et nous avons essayé de reconstituer jusqu'à un certain point l'œuvre du dernier à l'aide des extraits que l'autre nous en donne. Nous avons reconnu que les histoires de Hugues de Toul avaient surtout le caractère d'une compilation, d'un recueil de légendes rédigé en prose et en langue vulgaire, circonstance qui ne permet guère d'en faire remonter la composition plus haut que le XIII[e] siècle; tandis que, d'un autre côté, on ne saurait la faire descendre plus bas que le milieu du XIV[e], puisque c'est dans la seconde moitié de celui-ci que l'ouvrage a été consulté par Jacques de Guyse. Si Hugues de Toul a écrit entre le commencement du XIII[e] siècle et le milieu du XIV[e], la version qu'il donne

1. Voir ci-dessus, chap. I, p. 96.

de la légende du duc Hervis est nécessairement postérieure à celles qui sont fournies par la geste des Lohérains. Malgré la physionomie historique donnée par lui à son récit, on y reconnaît à certains traits, à la mention des Sarrasins, par exemple, et à d'autres détails fabuleux, la transcription de documents poétiques analogues à la geste, peut-être celle aussi de la geste elle-même. Une courte analyse du document confirmera cette vue générale et nous fournira l'occasion de faire quelques observations que nous présenterons ensuite sur les données qui s'y trouvent réunies, et sur la manière dont il est constitué.

Le duc Hervis, à ce que raconte Hugues de Toul, était fils d'Aëlis, duchesse de Metz, dont le père était le duc Pierre. Hervis avait deux fils, Garin et Bégon, et deux filles qui avaient épousé, l'une Walter, comte de Hainaut, l'autre Hugues, frère de ce dernier et comte de Cambrai. C'est ce comte de Hainaut qui, se dévouant pour la foi, avait osé se jeter sur les Vandales et les Sarrasins et avait délivré la ville de Soissons assiégée par eux, du temps que Pépin était maire du palais.

Après la mort de la duchesse Aëlis, une nouvelle invasion répand la désolation dans le nord-est des Gaules. La Germanie, l'Austrasie, la Burgundie voient reparaître les Vandales, les Huns, les infidèles de toutes sortes. Ils dévastent la Lorraine supérieure et viennent assiéger Metz. Hervis, qui résidait dans cette

ville en sa qualité de duc de Lorraine, se rend auprès du roi Pépin pour demander son aide. Il offre en retour de reprendre, lui et ses successeurs, en fief, du roi de France, la cité de Metz avec toute la Lorraine. Le roi cependant, prêtant l'oreille à des avis contraires, refuse de satisfaire à la demande du duc Hervis. Celui-ci se retire avec tristesse et, malgré les offres de services du comte de Hainaut et du comte de Cambrai qui essayent de calmer son ressentiment, il s'adresse à Ansegise, roi de Cologne, et lui promet, pour prix de son secours, l'hommage que Pépin a refusé. Ansegise, assuré de l'alliance des comtes de Hainaut et de Cambrai et de celle de Gérard de Liège, accepte la convention, en fait sceller les lettres et se dispose à partir avec ses gens.

Le comte Walter a rassemblé les siens, et outre cela, payant les uns, entraînant les autres, il a réuni le plus qu'il a pu des hommes du Hainaut, de la Flandre, du Cambrésis, du pays de Liège, de Chèvremont, de Louvain, de la Hasbaye, de Durbuy, de Namur et du royaume de France. Cette armée prend le chemin de la Lorraine et vient planter ses tentes dans la vallée de Metz. Elle entre bientôt en action; elle harcèle les ennemis en attendant l'arrivée du roi Ansegise. Celui-ci paraît enfin avec une troupe nombreuse. Les chrétiens réunis se jettent sur les infidèles, et ceux-ci, rompus par le choc, se mettent à fuir de toutes parts; mais en les poursuivant avec trop d'ardeur, le duc Hervis tombe frappé mortellement près de la ville de

Metz. Les comtes de Hainaut et de Cambrai, animés du désir de le venger, continuent la poursuite et poussent les Vandales et les Sarrasins jusqu'à Troyes. Concentrés dans ce lieu, ceux-ci voient bientôt arriver encore les gens du roi de France et de Lorraine. Ils sont battus et rejetés du royaume; ils fuient à travers la Burgundie jusqu'au Rhône et à Val-Profonde, où ils sont exterminés. Les deux comtes de Hainaut et de Cambrai sont, au retour, comblés d'honneurs par le roi de France. De son côté, après la mort du duc Hervis, le roi Ansegise est entré dans la ville de Metz et s'en est saisi au détriment de Béatrice, veuve du duc, et de ses enfants, qui ont pris la fuite. Plus tard cependant, Garin, l'un d'eux, ressaisit le gouvernement de la Lorraine.

Pendant la durée du règne de Pépin, Garin et son frère Bégon se trouvent jetés dans de longues et violentes querelles avec Fromond, prince de Bordeaux et d'Artois et comte de Boulogne. A la suite de sourdes inimitiés, la lutte commence un jour à Laon, dans le palais même du roi, par une traîtreuse attaque des Bordelais contre les Lohérains. Dans la mêlée, le duc de Metz tue en se défendant le vieil Hardéric, père de Fromond : de là les longues guerres entre les Lohérains et les Bordelais.

Telle est la version de la légende de Hervis donnée par Hugues de Toul en ses histoires. Elle est, pour les points principaux, d'accord avec les versions four-

nies par la geste des Lohérains; elle semble même leur emprunter certains éléments spécialement propres à chacune d'elles. Comme la première, elle mentionne la mort du duc Hervis dans la bataille livrée devant Metz; elle suit en même temps la seconde dans ce qu'elle dit de la mère du duc de Metz, Aëlis, fille du duc Pierre, et de sa femme qu'elle nomme Béatrice. Elle omet cependant la mention, essentielle dans cette seconde version, de l'origine bourgeoise de Hervis par son père, le prévôt Thierri, dont elle ne parle pas.

A ces indications, Hugues de Toul en ajoute quelques autres qui sont étrangères au thème développé par la geste. Nous mentionnerons comme tel le rôle prépondérant qu'il assigne dans les faits aux deux gendres du duc Hervis, Walter, comte de Hainaut, et Hugues, comte de Cambrai. Il semble rapporter principalement à ceux-ci l'honneur de la victoire sur les Barbares devant Metz, et de leur poursuite après la bataille jusque sous les murs de Troyes, où ils les battent encore, et ensuite à Val-Profonde, où ils anéantissent leurs derniers débris. Ces deux dernières actions ne sont pas oubliées dans la geste des Lohérains, mais elles y sont présentées autrement. L'une, où Charles Martel succombe, est une victoire de Hervis, l'autre est une bataille gagnée en Maurienne par son fils Garin. La délivrance de Soissons, qui dans la geste est aussi un des hauts faits de Hervis, est attribuée au comte de Hainaut dans le récit de Hugues de Toul. Ce récit renferme encore un autre détail qui ne

manque pas d'un certain intérêt. En racontant comment Hervis vient solliciter le secours de Pépin contre les Barbares, Hugues de Toul représente le duc de Metz comme indépendant du roi, et offrant de reconnaître sa suzeraineté s'il consent à lui venir en aide. Suivant la geste, au contraire, Hervis tient déjà du roi sa terre de Lorraine, et c'est à titre de vassal qu'il somme le suzerain de défendre, comme il doit le faire, le fief qui vient de lui. La version de Hugues de Toul efface, comme on le voit, les attaches du vieux royaume de Lorraine à celui de France; tandis que les deux premières versions fournies par la geste les mettent au contraire, nous l'avons constaté, dans un relief évident.

Hugues de Toul a pu connaître la geste des Lohérains dont il indique en quelques mots le sujet principal, la lutte de Garin avec Fromond, mais il a vraisemblablement consulté aussi des sources différentes. Les indications dues à cette autre origine sont mêlées ou quelquefois substituées par lui aux notions provenant spécialement du grand poème. Ainsi constitué, son récit forme véritablement une troisième version de la légende; on ne peut se refuser à l'admettre.

Au début de ce chapitre nous avons annoncé que la légende du duc Hervis avait trouvé place dans la chronique rimée et dans celle de Philippe de Vigneulles. Après ce que nous avons dit des versions anciennes de la légende et du caractère spécial de la seconde, tout imprégnée de l'esprit de la bourgeoisie

messine dans le roman qui forme la première branche de la geste, on comprend que c'est plus particulièrement à celle-ci que nos chroniqueurs ont dû en faire ultérieurement l'emprunt. C'est en effet la seconde version de la légende qui a passé dans notre chronique rimée. Celle-ci n'en donne, au reste, qu'un extrait fort succinct et tout à fait incomplet; elle recommande ensuite la lecture du poème original à ceux qui voudraient en savoir davantage. Quant à Philippe de Vigneulles, il fait comme Hugues de Toul un mélange des deux versions données par la geste dans ce qu'il raconte de Hervis et de Garin, au livre premier de sa chronique. Il devait en être ainsi, car il n'était pas homme à discerner ce qui fait la différence de ces deux documents, dont la distinction ressort surtout de la comparaison critique des manuscrits. Philippe de Vigneulles connaissait fort bien la geste originale; il en avait fait une rédaction en prose pour l'amusement de ses contemporains, car à la fin du xve siècle le langage vieilli de l'antique poème était déjà inintelligible.

De même que l'auteur de la chronique rimée, Philippe de Vigneulles ne s'étend pas très longuement sur les aventures des deux héros, et il renvoie les lecteurs, non pas au poème original, mais, en écrivain amoureux de son œuvre, à la version en prose qu'il avait rédigée d'après lui. « Lisez son livre, dit-il, « lequelle moy meisme le composeur de cez cronicque « ait heu mis des rime et vielle chanson de geste tout

« en prose et par chaipitre, comme chascun qui le « voulrait lire peult veoir et oyr. » Voilà ce que notre vieux Vigneulles disait aux curieux de son temps; nous ajouterons pour ceux du nôtre que son travail nous est parvenu, et que la bibliothèque de la ville de Metz en possède un manuscrit ayant tous les caractères d'une minute originale de l'auteur[1].

Résumons en quelques mots ce qui précède. La légende du duc Hervis, malgré la variété et l'abondance des notions si intéressantes qu'elle contient, est avant tout la légende de la défaite et de l'expulsion des Barbares. Les victoires remportées sur eux, entre Reims, Paris et Sens, et enfin sous les murs de Troyes, forment le fond du récit. Il y est aussi question d'une bataille où les envahisseurs auraient encore été vaincus aux environs de Metz. Dans une leçon particulière de la légende, la précision des indications est poussée plus loin que dans les autres à cet égard, et le village d'Ancerville est cité comme ayant été le théâtre d'un des épisodes de cette grande rencontre. La notion

1. La minute du travail de Philippe de Vigneulles est conservée à la bibliothèque de Metz (mss. fonds hist. n° 97). C'est la translation en prose de la *Geste des Lohérains*. Le manuscrit, mutilé dans quelques-unes de ses parties, a été complété de nos jours à l'aide d'un autre exemplaire du même ouvrage, très beau manuscrit orné de miniatures qui pourrait bien être une mise au net de l'auteur. Ce dernier volume était, au XVII[e] siècle, en la possession de Paul Ferry, qui l'avait acquis en 1644, par échange, de la bibliothèque de Sedan. Il est entré plus tard dans la collection de M. le comte Emmery, lequel avait recueilli une grande partie des manuscrits de Paul Ferry; et de là il a passé, en 1849, dans celle de M. le comte d'Hunolstein.

générale du fait est consignée dans toutes les versions de la légende ; cependant, il faut le dire, aucun témoignage positif n'est encore venu en confirmer la réalité. On ne doit donc l'admettre qu'avec une certaine réserve; mais cette réserve ne saurait aller jusqu'à faire absolument rejeter un renseignement qui mérite au moins d'être pris en considération, bien qu'on n'ait pas encore pu en fournir l'explication complète.

Nous venons de rappeler ce que contient la légende du duc Hervis ou de la défaite des Barbares. Nous ajouterons maintenant, pour ce qui regarde les conditions dans lesquelles cette légende nous est parvenue, qu'elle paraît avoir revêtu de bonne heure la forme poétique à laquelle un semblable sujet convenait essentiellement. Les versions que nous en possédons appartiennent à des œuvres qui datent du XIIe et du XIIIe siècle à peu près, à la geste des Lohérains et aux histoires de Hugues de Toul ; mais des compositions spéciales plus anciennes ont dû précéder, à ce qu'il semble, ces grands ouvrages et y être ultérieurement transcrites. Un vieux poème historique consacré au souvenir du duc de Metz et de ses victoires sur les Barbares paraît ainsi avoir été associé, dans la geste des Lohérains, aux conceptions imaginaires qui regardent les aventures de Garin, de Bégon et de leur lignée. Ce sont aussi des œuvres poétiques, de vieilles chansons, que semble avoir suivies Hugues de Toul; et, outre la geste des Lohérains qu'il a vraisemblablement connue, il paraît avoir encore consulté quelque

chant primitif, différant, on a tout lieu de le croire, de celui qui est entré dans le poème des Lohérains.

On est ainsi conduit à penser que la légende du duc Hervis a fait le sujet de deux chansons très anciennes dont l'origine pouvait se rapprocher de l'âge auquel appartiennent les faits qu'elle relate. L'une et l'autre contenaient, ce semble, l'épisode qui nous intéresse de la grande défaite essuyée par les Barbares dans le voisinage de Metz. On voit par là quelle importance avait cette notion dans l'ensemble des traditions recueillies par ces anciens documents. Cette observation nous confirme dans l'opinion qu'on doit, quelle que soit la valeur des détails introduits par les trouvères dans le récit de l'action, tenir grand compte des données essentielles qui le constituent.

CHAPITRE SEPTIÈME.

LA LÉGENDE DU DUC AUSTRASIUS.

METZ EN AUSTRASIE, EN LORRAINE ET DANS L'EMPIRE.

Condition de la cité dans le royaume d'Austrasie, dans celui de Lorraine et dans son duché, et dans l'Empire. — METZ VILLE ROYALE. Rappel des légendes contenant des indications relatives à ce sujet. — Renseignements historiques : la ville capitale; le souverain; ses officiers, ducs et comtes; les évêques; la communauté ou corps des citoyens. — Notions légendaires; mode de distribution de celles-ci dans nos diverses légendes, d'accord avec le caractère des faits auxquels ces notions correspondent. — LÉGENDE DU DUC AUSTRASIUS. Analyse de la légende; ses deux versions; notions contenues dans ce document. — Examen de diverses questions qui s'y rattachent : celle du titre de duc donné à Austrasius; celle de la réunion du royaume de Lorraine à l'Empire; celle des liens qui unissaient la ville de Metz à la Lorraine. — METZ VILLE LIBRE IMPÉRIALE. Notions légendaires touchant les origines du patriciat et des institutions de Metz indépendante; absence d'une légende spécialement consacrée à leur expression; leur distribution dans les diverses parties du cycle légendaire tout entier. — Dernière observation sur la formation des récits légendaires. — Fin du cycle des légendes messines.

Il nous reste maintenant à examiner les notions

légendaires qui regardent la condition de Metz dans le vieux royaume d'Austrasie, dans celui de Lorraine et dans son duché, puis celles qui concernent la ville impériale en possession de son indépendance. Nous étudierons d'abord ce qui touche les régimes connexes de la royauté et de l'état ducal dans la cité; nous nous occuperons ensuite de ce qui intéresse la ville libre de l'empire.

Nos diverses légendes contiennent beaucoup d'indications sur la royauté messine à ses diverses époques; la légende du duc Hervis, dont l'appréciation a fait l'objet du précédent chapitre, en renferme de son côté un grand nombre sur les ducs de Metz et sur la situation de la cité au temps de leur domination. On pouvait, pour ce motif, hésiter à classer, comme nous l'avons fait, ce dernier document avec ceux qui regardent spécialement les invasions des Barbares, au lieu de le réserver pour le joindre à ceux qui intéressent le sujet dont nous allons nous occuper. Cependant nous avons dû considérer que, parmi les traits divers qui s'y trouvent réunis et dont un si grand nombre concernent les ducs de Metz, ce sont les notions relatives aux victoires de Hervis sur les Barbares qui tiennent le premier rang, car elles constituent, à peu près exclusivement, la version la plus ancienne de la légende. Il nous a donc paru convenable de donner au document la place que nous lui avons assignée dans le classement de nos monuments légendaires, sauf à lui emprunter ensuite, ainsi qu'aux autres,

sous forme de rappel, les indications qui pourraient ultérieurement nous être utiles. C'est ce que nous ferons en étudiant notamment la très courte légende qui traite de la condition de Metz dans les royaumes d'Austrasie et de Lorraine; mais, auparavant, nous jetterons un coup d'œil sur les renseignements que l'histoire fournit à ce sujet.

Les faits généraux qui concernent le royaume d'Austrasie, le royaume de Lorraine et son duché sont assez connus. On est moins bien informé de ce qui regarde en particulier la situation de la cité dans ces divers États. Metz y figure avec le rôle de capitale. Nos légendes sont très explicites à cet égard. Les indications historiques, sans être aussi précises, s'accordent néanmoins assez bien avec leur témoignage. La ville royale d'Austrasie avait naturellement dû conserver son ancien caractère dans le royaume de Lorraine. Cependant les Carolingiens, aussi bien que les Mérovingiens, ne séjournaient pas d'une manière permanente dans les villes. Allant de l'une à l'autre, ils habitaient souvent aussi, comme le prouvent les dates de leurs chartes, les grands domaines ruraux de leur fisc, les villas, les châteaux et les palais élevés au milieu d'eux. Ces habitudes devaient influer grandement sur la situation et sur le sort d'une capitale. Pour ce qui est de Metz, elles expliquent en partie comment la grande cité a pu, dans cette condition, dénouer de si bonne heure et si complètement, sans les rompre toutefois, les liens de subordination qui l'attachaient au

souverain. Ce fait particulier s'accordait au reste avec un fait général, préparé dès longtemps, qui appartient expressément au règne de la seconde dynastie, et qui a eu sur les destinées de celle-ci une action considérable. Nous voulons parler de la dissolution de l'unité politique et administrative qui accompagne la fin de l'empire de Charlemagne, ou, pour mieux dire, de l'effacement du principe même d'unité dans l'État, de l'éparpillement, de l'isolement des forces sociales : crise décisive d'où est sorti le régime de la féodalité.

Nous ne nous arrêterons pas à ces considérations. Pendant la période historique qu'elles concernent, la ville de Metz voit graduellement décroître, sans qu'elle ait pourtant jamais disparu dans son sein, l'autorité du souverain, roi de Lorraine, roi de Germanie ou empereur, au profit des agents de celui-ci, ducs ou comtes, au profit des évêques surtout. Pour ce qui regarde spécialement les ducs, on est très mal informé touchant le rôle qu'ils ont pu avoir dans la ville de Metz. On ne sait même pas très exactement ce qu'était leur office dans le duché du royaume de Lothaire (*ducatus lothariensis regni*), comme le qualifient certains documents de ce temps. Il y avait alors plusieurs ducs à la fois dans la province, et les monuments spéciaux de notre histoire laissent soupçonner que, même avant la séparation des deux duchés de Haute et de Basse-Lorraine, effectuée par l'archevêque Bruno vers le milieu du xe siècle, Metz avait pu avoir des ducs particuliers. A partir de cette dernière époque,

les ducs de Mosellane ou de Haute-Lorraine paraissent avoir été reconnus à divers titres dans la cité jusqu'au commencement du XIIe siècle, époque où l'on cesse de trouver des ducs de Metz dans les chartes (959-1105). Depuis lors ils semblent lui être devenus tout à fait étrangers. Le rôle des comtes, celui des évêques au point de vue politique, dans la ville de Metz, ne sont guère mieux établis.

Les indications historiques relatives à cette époque laissent, on le voit, beaucoup à désirer sous le rapport de la précision. Dans le peu qu'elles nous apprennent, elles s'accordent pourtant assez bien avec les données essentielles de nos légendes. Comme celles-ci, l'histoire nous montre les princes en lutte pour la domination dans la contrée, les ducs passant alternativement du roi de France à l'empereur d'Allemagne avec une propension marquée à secouer toute dépendance, les évêques intervenant dans la conduite des affaires de l'État, et la communauté des citoyens exerçant aussi son action dans certaines circonstances. Elle donne enfin d'une manière générale une importance du premier ordre à la situation de la cité dans le pays.

Nous avons maintenant à faire une observation intéressante touchant la constitution des documents dont nous poursuivons l'étude. Les notions relatives à la royauté et à l'état ducal dans la ville de Metz sont très nombreuses; mais, bien qu'une légende spéciale, celle du duc Austrasius, s'offre pour les recueillir,

au lieu d'être toutes groupées dans ce document, elles sont comme éparses et se rencontrent partout dans les divers monuments de notre littérature légendaire. Ainsi, dans la légende de la domination romaine, elles se manifestent par la mention de l'anoblissement que l'empereur Octavien accorde à la cité, avec la supériorité sur toute la contrée ; elles ressortent encore de la physionomie de Métius, le lieutenant de César, investi par ce dernier d'une autorité presque royale à Metz et dans la province, sous la suzeraineté de l'empire. Dans la légende de saint Clément, elles produisent le personnage du roi Orius. Dans la légende du duc Hervis, enfin, elles se formulent avec plus de netteté, et sont exprimées par le rôle brillant des ducs de Metz qu'on y voit tenir la première place, et par les relations qui les mettent en rapport avec le souverain.

C'est donc dans ces diverses légendes, et au milieu des notions qui leur sont propres, qu'il faut aller chercher la plupart de celles qui concernent spécialement l'ordre de faits très complexe que nous venons d'indiquer. Une des causes de leur dispersion est certainement le grand nombre des souvenirs qui rappelaient la situation considérable faite à la cité dans les royaumes d'Austrasie et de Lorraine; mais il faut reconnaître qu'elle doit venir aussi de ce que cette situation appartient à une époque où l'histoire, commençant à reprendre ses droits, amoindrit de plus en plus le rôle de la légende. De là résulte naturellement,

avec la dissémination des notions relatives aux faits qui s'y rapportent, l'absence dans notre cycle légendaire d'une grande composition fortement caractérisée et spécialement consacrée à leur expression. Ajoutons que dans la réalité ces faits n'ont pas l'aspect saisissant de ces crises violentes, de ces révolutions soudaines et radicales qu'un tableau vivement accusé est seul capable de rendre. Ils constituent plutôt un enchaînement graduel de modifications insensibles, à travers lesquelles la cité gallo-romaine devient, sans choc et sans grands changements peut-être dans son régime propre, la capitale du royaume d'Austrasie d'abord, celle ensuite du royaume de Lorraine et de son duché. Nous voudrions, en rappelant succinctement les faits, justifier cette vue générale.

Il ne semble pas, nous l'avons dit, qu'aucun acte de conquête ait soumis la ville de Metz à l'autorité de Clovis. Le roi des Francs saliens a plutôt dû y être accueilli, ainsi que dans le reste de la province, vers la fin du v[e] siècle, à titre de protecteur, après avoir arrêté l'invasion menaçante des Allemands, et il a pu y prendre alors à peu près l'attitude d'un lieutenant en quelque sorte de l'empereur Anastase, lequel, perdu dans le vague éloignement de son trône de Constantinople, existait à peine pour nos contrées, mais était cependant en droit, depuis la déposition du dernier empereur d'Occident, seul souverain légitime dans l'étendue entière du monde romain. Voilà dans quelles conditions dut s'établir à Metz la souveraineté du roi

barbare. Clovis régna; ses fils lui succédèrent et, sous leur domination, Metz put devenir ville royale, capitale de l'Austrasie, tout en gardant probablement la plupart de ses coutumes traditionnelles et jusqu'à un certain point aussi, selon toute apparence, son régime de ville gallo-romaine.

Des rois francs de la famille de Clovis, Metz passe ensuite à ceux de la famille de Pépin, sans plus de secousse, à ce qu'il semble, que ce qu'en peut causer une simple transmission du pouvoir. On sait, en effet, que tel a été pour nos provinces, habituées depuis longtemps au gouvernement du père et de l'aïeul de Pépin, le caractère de cette substitution de la seconde race à la première, dans l'exercice de la souveraineté. Enfin, rien ne ressemble moins à une révolution, à une crise violente, que les partages qui engendrent le royaume de Lorraine en y incorporant la ville de Metz au IXe siècle, et les débats, les expéditions mêmes à main armée qui, à la dissolution de l'empire de Charlemagne, font entrer la cité dans la part du rameau germanique de la famille carolingienne, puis, après l'extinction de celui-ci, dans les domaines des souverains allemands qui lui succèdent à la tête de l'empire.

Tels sont les faits; leur caractère même explique la manière dont se présentent dans nos légendes les notions traditionnelles qui les concernent. Celles-ci, nous l'avons dit, ne constituent pas, en s'unissant, un de ces grands tableaux que nous avons rencontrés

jusqu'ici, mais elles sont dispersées dans un certain nombre de documents qui ne leur sont pas spécialement consacrés. Cependant, comme nous l'avons annoncé, notre cycle légendaire renferme encore pour les représenter, dans une mesure toutefois fort restreinte, un document qui leur est propre. La légende du duc Austrasius a recueilli en partie ce qui se rapporte non seulement aux souvenirs de la royauté austrasienne dont la cité de Metz a été le siège, mais encore à ceux du royaume de Lorraine et de son duché. Après ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera pas, en parcourant le recueil de nos légendes, de n'en pas trouver une plus considérable exclusivement affectée à la peinture d'une époque aussi étendue, aussi importante pour le peuple de Metz, et à l'expression de faits si divers et si naturellement capables de frapper les imaginations. Nous avons expliqué comment il a pu en être ainsi, et pourquoi la légende se présente dans les conditions toutes particulières où nous la voyons. Avant de passer à l'examen du document, donnons succinctement un aperçu de ce qu'il contient.

Austrasius, qui appartenait à la vieille race des princes troyens de Tongres et de Brabant, reçoit du roi des Francs le gouvernement de la Gaule-Belgique. Celle-ci prend à cause de lui le nom d'Austrasie; elle devait plus tard être nommée Lorraine. Le duc Austrasius, prince de Metz, tient dans cette ville, quelquefois aussi dans celle d'Aix-la-Chapelle, son siège

royal. Metz est chambre du roi d'Austrasie; elle est la capitale des provinces groupées autour d'elle, et celles-ci s'étendent des montagnes du Jura et de l'Alsace à la mer de Frise dans un sens, du Rhin à l'Escaut dans l'autre. Ce vaste ensemble se dissout plus tard, et les pays qui en formaient comme le noyau, Bar, Alsace et Lorraine, constituent alors un État plus restreint dont Metz est encore la capitale.

La légende du duc Austrasius se trouve dans les recueils, mentionnés souvent jusqu'ici, de la chronique rimée et de la chronique de Philippe de Vigneulles, qui nous en donnent deux versions distinctes. Dans la chronique rimée elle est, de même que la plupart de celles qui s'y rencontrent, formellement indiquée comme venant, non pas directement de la tradition, mais de textes rédigés antérieurement :

En l'an de grâce quatre cent
Et soixante trouvons lisans
Que Austrasius grand prince
Tenoit en Gaule grande province.

Austrasius, prince de Metz,
Le plus grand duc qui fut jamais
Tenoit en son obéissance
Après Metz la conséquence.

Metz, résidence du duc Austrasius, et située au centre de ses domaines, est égalée par la légende à Aix-la-Chapelle, la ville impériale des Carolingiens; elle est qualifiée chambre du roi :

Et fut trouvée fort aysée
Pour chambre du roy d'Austrasée.

La ville royale d'Austrasie est le siège d'un simple duc; ce dernier titre se trouve, dans le document, confusément mêlé à celui du roi.

Dans les traditions messines conservées par nos légendes touchant la suprématie de la cité, les souvenirs de la royauté mérovingienne d'Austrasie étaient, on doit le remarquer, intimement liés et comme mêlés à ceux de l'ancien royaume de Lothaire et de son duché. L'énumération des provinces tenues par le duc Austrasius justifie cette observation. Elle représente en effet assez bien le royaume que l'archevêque Bruno divisa au milieu du xe siècle, pour en former les deux duchés particuliers de Haute et de Basse-Lorraine, autrement dits de Mosellane et de Lothier. Ce sont : la Haute-Bourgogne, avec tout le pays de montagnes qui s'étend de là jusqu'à la mer de Frise, et la région comprise entre le Rhin, l'Escaut et l'Océan : Utrecht, Trèves, Mayence, Cologne et Clèves; la Gueldre, le Brabant, la Hollande, la Zélande; Liège et la Hasbaye, le pays de Heu et l'Ardenne, le Limbourg, le Luxembourg et les terres du comte Palatin le long du Rhin; l'Alsace, enfin, et les pays de Bar et de Lorraine. Voilà, suivant Philippe de Vigneulles, d'accord avec la chronique rimée, ce que le duc Austrasius avait sous sa domination; et les peuples de ces diverses contrées regardaient Metz, dit la

légende, comme la capitale de l'État auquel ils appartenaient :

De toutes ces terres et pays
Dont le roy estoit obeys
Vindrent à Metz querre secours
Car c'estoit leur souverain recours.

D'Estrasie et de tout le règne
Metz estoit chambre souveraine
Et y tenoit le roy sa court
. . . .

Tels sont les termes dans lesquels la haute juridiction, prérogative de la royauté, est assignée à la cité de Metz, chambre souveraine, est-il dit, sur cet immense territoire. Et qu'on ne voie pas dans la manière dont est tracé l'ensemble de celui-ci un tableau imaginaire. C'est l'indication à peu près exacte de ce qui constituait le royaume de Lorraine, l'ancien domaine du roi Lothaire, disputé au xe siècle par les souverains de la France et par ceux de l'Allemagne.

La tradition qui concernait la réunion de toutes ces contrées sous une seule domination ne devait pas, on le comprend, être exclusivement messine, malgré la notion toute spéciale de la suprématie assignée dans ce vaste ensemble à la cité. On rencontre, en effet, cette tradition dans ces diverses provinces. C'est ainsi que, recueillie et fixée dans les documents particuliers qui leur sont propres, elle finit par se retrouver dans

les œuvres de leurs annalistes spéciaux, dans les histoires et chroniques de Hugues de Toul, d'Américus, de Baudouin d'Avesne, d'où elle a passé dans les annales de Jacques de Guyse, puis dans les grandes compilations de Jean le Belge et de Robert Gaguin. C'est à ce dernier que notre chroniqueur Philippe de Vigneulles déclare en avoir emprunté l'expression.

A ces notions Philippe de Vigneulles en joint une dernière touchant la dissolution du vieux royaume de Lorraine et la constitution du corps plus restreint des provinces mosellaniques, dont Metz est encore, suivant lui, la capitale. « Je vous ais desclairés, dit-il, l'estan-
« due du royaulme d'Astrasie, lequelle depuis dimi-
« nuoit, et ne comprenoit plus que le pays de Bair et
« le pays d'Aulsay (Alsace) et de Lorraine duquelle
« royaulme la cité de Mets estoit tousiour le chief. » Cette indication rappelle évidemment le régime particulier introduit au xe siècle dans l'administration du royaume de Lorraine par l'archevêque Bruno, qui opéra en 959 la séparation des deux duchés de Lothier et de Mosellane; c'est de la formation de ce dernier qu'il est ici question. Cette séparation fut le signal de la dissolution pour le vieux royaume; à en croire Philippe de Vigneulles, ce serait aussi bien à la période suivante qu'à la période antérieure que se rapporterait le rôle de capitale assigné à la cité. Il doit en être de même, selon toute probabilité, des nombreuses indications que fournit sur cette situation la légende du duc Hervis, à l'occasion des ducs de Lorraine, des

ducs de Metz, comme elle les appelle en maint endroit. Cette qualification serait l'expression légendaire de la supériorité conservée par la ville de Metz dans le royaume de Lorraine et dans son duché, avant comme après la dissolution de l'ensemble primitif. En parlant précédemment du double tableau que la geste des Lohérains fait de la légende de Hervis, nous avons signalé bien des particularités qui se rapportent à ce sujet; nous nous bornerons ici à le rappeler.

Dans l'examen que nous venons de faire de la légende du duc Austrasius, nous avons pris indistinctement aux deux versions de celle-ci les notions que nous voulions passer en revue. Ces deux versions appartiennent, comme nous l'avons dit, l'une à la chronique messine rimée, l'autre à celle de Philippe de Vigneulles. Elles n'offrent entre elles que des différences peu importantes; cependant elles s'écartent l'une de l'autre en un point qu'il faut signaler. Suivant la chronique rimée, qui nous donne la version la plus ancienne et la plus essentiellement messine, Austrasius est un duc; dans la version de Philippe de Vigneulles, il est qualifié roi; mais cette notion a une origine étrangère indiquée par le chroniqueur lui-même; il l'emprunte, comme il nous l'apprend, au grand recueil de Robert Gaguin.

Avant de quitter la légende d'Austrasius, nous présenterons encore quelques considérations sur diverses questions qui en ressortent ou qui s'y rattachent au moins d'une manière accessoire. Nous parlerons du

titre du duc donné par la première version de la légende à Austrasius; nous examinerons ensuite certaines notions légendaires relatives au problème historique de la réunion du royaume de Lorraine à l'empire et quelques indications touchant les liens qui unissaient la cité de Metz à ce royaume.

Dans la légende que nous venons d'étudier, Austrasius, nous l'avons fait remarquer, n'est pas un roi, mais seulement un duc. Au moins en est-il ainsi dans celle des deux versions qui est la plus ancienne et qui accuse outre cela d'une manière plus marquée son origine messine. Cependant beaucoup de traits de cette légende se rapportent aux idées de royauté. Comment se fait-il que celles-ci n'y prennent pas franchement la première place? Metz ayant conservé le souvenir de son rôle dans les royaumes d'Austrasie et de Lorraine, il est étrange que la légende unique spécialement destinée à en recevoir l'expression n'en mette pas plus formellement en relief le caractère et ne fasse pas d'Austrasius un roi au lieu d'en faire un duc. Voici quelques considérations qui peuvent aider à l'explication de cette singularité.

La condition de capitale de royaume anciennement dévolue à la cité avait incontestablement laissé de nombreuses traces dans l'ensemble des traditions messines. Notre cycle légendaire tout entier en est comme imprégné, et les indications en sont éparses de tous côtés dans ses récits. Les faits justifient, nous l'avons dit, la multiplicité et l'importance de ces notions.

Metz avait été longtemps ville royale; le rôle des ducs dans son sein n'aurait pas dû, ce semble, effacer, même en souvenir, ce caractère; car ceux-ci n'étaient originairement pour elle que les officiers du souverain, et, à mesure que cette condition s'était modifiée, la cité avait vu aussi se détendre graduellement puis disparaître le lien qui en résultait entre elle et ces délégués du prince. En effet, le jour où les successeurs de Gérard d'Alsace étaient devenus simplement les possesseurs héréditaires d'un domaine propre, Metz avait cessé d'avoir rien de commun avec eux. Les ducs n'avaient donc qu'une situation secondaire dans la ville de Metz. Cependant les traditions qui les concernent semblent avoir gardé chez elle une importance dominante. D'où cela vient-il?

A regarder dans le passé, la mémoire des ducs qui administraient le royaume de Lorraine était la plus récente et probablement aussi la plus nette, tandis que, malgré tout leur éclat, dès longtemps évanoui, la royauté des Mérovingiens d'Austrasie et celle du roi Lothaire lui-même, reculées dans le passé, n'étaient rappelées que par une impression vraisemblablement plus faible. L'imagination populaire combinant ces effets de valeur inégale put être ainsi naturellement conduite à enfanter, pour les exprimer, le personnage d'Austrasius, simple duc, mais chef de race et fondateur d'État. Telle est, croyons-nous, l'origine qu'il est permis d'assigner à l'idée génératrice de la légende complexe du duc Austrasius, dans laquelle les souve-

nirs de la double royauté austrasienne et lorraine sont associés, avec tant de hardiesse, à ceux des ducs du royaume de Lothaire et même, pour quelques traits particuliers, à ceux des premiers ducs de Mosellane.

A côté de la courte légende du duc Austrasius, la chronique rimée renferme certains fragments qui, tout en formant le commencement de sa partie historique, semblent encore tout pénétrés de l'esprit légendaire. L'un d'eux peut être utilement rapproché de la légende consacrée au souvenir des royautés d'Austrasie et de Lorraine. Il touche à un problème important qui appartient au même sujet, celui de la réunion du royaume de Lorraine à l'empire. On a beaucoup disputé sur la manière dont ce fait s'est accompli, sur l'époque et sur les conditions de sa réalisation. La grande querelle des limites entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne a longtemps tenu en suspens la solution de la question. Cet événement est le dernier épisode de la lutte dans laquelle se sont trouvés en présence, au xe siècle, les derniers Carolingiens de France et les princes Allemands successeurs des Carolingiens de Germanie, notamment le roi Lothaire, un des deux fils de Louis d'Outremer, et l'empereur Otto II, petit-fils du roi Henri l'Oiseleur. La Lorraine était l'objet de leurs prétentions communes. Envahie successivement par chacun d'eux, prise et reprise, elle finit par rester aux mains du prince allemand (980-985); mais, suivant certains historiens, c'était en vertu d'un abandon formel consenti par le roi de

France, dans un traité signé en 980; suivant d'autres, c'était seulement à titre de bénéfice, dans des conditions qui n'impliquaient pas même l'hérédité et qui en tout cas réservaient au roi ses droits de souveraineté. Nous avons dit, dans l'exposé historique placé en tête de ces études, que les savants continuateurs de dom Bouquet, résumant les données de la question, se prononcent contre la dernière de ces deux interprétations, celle qui voit dans l'abandon de la Lorraine au prince allemand la simple concession d'un bénéfice accordé à celui-ci par le souverain français[1]. Les notions légendaires contenues dans la chronique rimée sont également, la chose est digne de remarque, formellement contraires à cette opinion. Le roi Lothaire fit, suivant elles, à son compétiteur l'abandon complet du domaine contesté :

Ce roy regnoit en l'an neuf cent
Et cinquante cinq en bon sang[2];
Et, pour garder d'aduenir pire,
Mit Metz par eschange à l'Empire.

et ailleurs on lit dans la même chronique :

Les princes qui Metz tenoient
De l'Empereur la reprenoient.

1. Voir ci-dessus, Introduction, page 22, note 1.

2. Ces indications se rapportent bien au roi Lothaire II (954-986), fils de Louis d'Outremer, au prince qui consentit le traité de cession de 980; mais en lui attribuant, dans un quatrain voisin de celui que nous citons, l'origine du nom donné à la Lorraine, la chronique rimée le confond avec

Or, dans l'esprit de la légende, Metz, c'est le royaume de Lorraine lui-même, dont cette ville est la tête.

Les notions traditionnelles qui attachaient si étroitement la cité de Metz à l'ancien royaume de Lorraine durent être, on le comprend, un des arguments mis en avant pendant le moyen âge par les ducs héritiers de Gérard d'Alsace pour revendiquer cette ville opulente comme un des membres de leurs domaines. Aujourd'hui, grâce aux lumières de l'histoire, on sait mieux comment s'est constitué le duché moderne de Lorraine ; on trouverait dans les faits une réponse péremptoire à une semblable prétention, et on ne serait plus embarrassé pour la repousser. Il n'en était pas de même autrefois. Cependant le sentiment de la vérité sur ce point subsistait, quoique d'une manière peu explicite, dans les esprits. Il est curieux de voir en quels termes énergiques et passionnés il se manifeste dans les documents qui nous le transmettent. Voici le témoignage que nous en donne la chronique rimée, écrite à l'époque des luttes violentes qui divisèrent si longtemps la grande cité et les ducs ses voisins.

Metz, pour l'auteur de la chronique, était l'ancienne capitale du duc Austrasius, et les domaines de ce dernier, prenant un nouveau nom dérivé de celui de

le petit-fils de Louis le Pieux, avec Lothaire I (855-869), premier possesseur du royaume qui lui doit son nom, *Lotharii regnum*. Une semblable confusion, qui ne saurait surprendre dans un document légendaire, donne expressément ce dernier caractère à la notion recueillie par la chronique rimée.

leur maître, le roi Lothaire, étaient devenus la Lorraine. La Lorraine revendiquait donc Metz; mais, dit le chroniqueur,

Mais Metz de rien ne lui tient,
Ains Lorraine à Metz appartient.

Plusieurs Lorrains y ont fait guerre,
En la disant estre leur terre.
Mais oncque chesne sapin ne tremble
Ne pierre Lorrain n'y mit ensemble.

Metz se dit vieille et antique.
. . . .

Devant qu'en Lorraine y eût prince
Ne nom de duc en la prouince
Comte, baillifz, preuost, seigneur,
Estoit Metz mil ans deuant.

Metz usoit jà de droict ciuil
Auant qu'en Lorraine y eût ville.
Lorraine est jeune et Metz ancienne.
Par quel droict deburoit estre sienne?

Non, l'antique cité ne devait pas appartenir à la jeune Lorraine. Absolument indépendante du moderne duché, elle n'avait jamais été unie à lui et ne pouvait être réclamée comme sienne. Mais le duché non plus n'appartenait pas à la cité, et les vieux Messins allaient trop loin si, dans leur affirmation, ils mettaient autre chose que l'intention d'opposer à une prétention injuste une prétention contraire, non moins dénuée de fondement.

Nous rappellerons ce que nous avons dit dans notre introduction relativement à cette question[1]. La vérité est que Metz, d'une part, et le duché moderne de Lorraine, de l'autre, sont deux parties distinctes d'un même tout, deux rameaux détachés d'un même tronc, deux portions également démembrées du royaume de Lorraine créé par les Carolingiens et passé à l'empire d'Allemagne. Ce qui a pu faire naître des ambitions illégitimes, ce qui paraissait les autoriser, ce qui pourrait produire encore sur quelques esprits une certaine illusion, c'est que, de ces deux membres de l'ancien royaume, l'un a retenu la dénomination propre à celui-ci, accompagnée d'un titre qui rappelle une de ses vieilles institutions, le duché du royaume de Lothaire. Mais le duché moderne ne ressemble à cet ancien duché que de nom seulement.

En réalité, après le démembrement, les diverses parties étaient indépendantes les unes des autres, et il n'y avait pas plus de raison de souder ultérieurement la ville de Metz au moderne héritage des successeurs de Gérard d'Alsace, qu'au duché de Luxembourg, ou bien à tout autre lambeau détaché comme elle de l'ancien royaume de Lorraine. Quant aux ducs délégués par le souverain dans celui-ci, leur charge était un simple office; leur duché, dans ces conditions, ne présente aucune analogie avec le duché moderne, qui, à partir du XIIe siècle à peu près, s'est

1. Voir ci-dessus, Introduction, page 28.

constitué en domaine héréditaire, pour devenir à son tour un petit État. Les deux duchés sont choses entièrement distinctes ; la ville de Metz tenait au premier comme au royaume lui-même ; elle a toujours été étrangère au second. De ces considérations ressort la véritable signification d'une vieille forme de langage admise partout en France, mais généralement peu comprise. On a dit dès longtemps et on dit encore *Metz en Lorraine*. Dans cette locution, c'est le royaume de Lorraine qu'il faut entendre, et non pas, comme on le croit communément, le duché de Lorraine, tel qu'on le connaît depuis le XIIe siècle à peu près, et tel qu'il a existé presque jusqu'à notre temps. Pour le vieux royaume, Metz est une ancienne capitale ; pour le moderne duché, c'est une ville étrangère, bien plus, si l'on s'en rapporte à l'histoire, c'est une ennemie[1].

Nous touchons à la limite extrême de notre cycle légendaire. Les indications relatives aux origines du patriciat et de l'indépendance de la cité impériale terminent, ainsi que nous l'avons annoncé en commençant, la série chronologique des notions qu'il contient.

1. Le vieux dicton *Metz en Lorraine* représente les souvenirs d'ancienne prééminence de la ville de Metz dans le royaume de Lothaire, souvenirs vivants dans nos légendes et qui ne se sont jamais effacés tout à fait dans les esprits, quoiqu'ils aient subi, avec le temps, de profondes altérations. On en trouve l'expression dans le passage de la chronique de Vigneulles que nous avons cité précédemment ; elle se rencontre notamment encore sous la plume de Symphorien Champier, médecin du duc Antoine, et l'un des premiers historiens de la Lorraine. Celui-ci la formule dans des termes qui représentent bien plus une croyance populaire qu'une notion historique d'une rigoureuse précision, car les

Les points d'histoire auxquels ces notions se rapportent, éclairés maintenant par les lumières que la critique appelle graduellement sur eux, étaient obscurcis jadis non seulement par les ombres qui couvrent naturellement le passé, mais encore par des mensonges inventés pour servir certains intérêts ou certaines passions. Dans le demi-jour où les faits se trouvaient ainsi placés, ils offraient facilement prise à la fiction. Leur expression n'a pourtant produit dans notre cycle légendaire aucune composition spécialement consacrée à les rendre.

L'explication de cette particularité ressort des observations que nous avons faites, au commencement de ce chapitre, à propos de la légende du duc Austrasius. En disant pourquoi les notions qui se rapportent à la royauté et à l'état ducal se sont disséminées dans plusieurs documents au lieu de se grouper dans celui qui semblait expressément destiné à les recevoir, nous avons suffisamment indiqué les raisons qui, en s'accentuant encore un peu plus, ont empêché absolument la formation, même incomplète, d'une légende particu-

traditions diverses des deux royaumes d'Austrasie et de Lorraine y sont confondues comme elles le sont, nous l'avons fait remarquer, dans les récits légendaires. « Metz, dit Champier, est une cité en Lorraine, le chief « de la province d'Austrasie, qui autrefois a esté le chief d'un royaulme ; » et plus loin, après avoir parlé de la formation du royaume carolingien de Lorraine, il ajoute : « Par ainsi Metz estoit le chief du royaulme d'Austrasie « que maintenant on dit Lorraine, du dit Lothaire qui en fut le roy, laquelle « après par Otho le tiers fut eslevée en duché, dont Metz fut tousiours le « chief, jusques au noble Godefroy, roy de Hiérusalem. » On voit combien ces souvenirs étaient répandus au moyen âge.

lière comprenant l'ensemble des notions qui nous occupent maintenant. Bien que tombés dans le domaine de la fiction, les faits qu'elles intéressent n'ont donc pas de légende propre; c'est dans les divers documents de notre littérature légendaire, dans la légende du duc Hervis, dans le roman de saint Livier, dans la légende du chevalier Métius et jusque dans celle des fondateurs de la cité, qu'il faut chercher ce qui les concerne. La légende du duc Hervis mentionne fréquemment la bourgeoisie de Metz et cette Commune qui est en quelque sorte le noyau de ses institutions libres. Ce qu'elle en dit appartient à la période antérieure au XIII[e] siècle. Dans les autres documents sont groupées les notions relatives à l'organisation et au régime des Paraiges constitués au XIII[e] siècle seulement, lesquels forment le cadre politique de l'aristocratie toute-puissante de la cité et le trait caractéristique des institutions de la ville libre impériale.

Rappelons en deux mots les indications que nous avons recueillies sur ces divers objets. En parcourant les documents que nous venons d'énumérer, nous avons signalé au passage certains traits de la vie sociale et des mœurs publiques dans la vieille cité de Metz; nous avons montré sa Commune réunie au son de la bancloche, ou bien ailleurs tenant conseil sous la direction de l'évêque, et même admise parfois à délibérer avec les barons du pays et les chevaliers; nous avons reconnu l'octroi des subsides libéralement accordés au prince en ses nécessités, le mouvement

des classes diverses de citoyens, notamment dans les moments de crise, comme aux approches d'un siège par exemple ; nous avons vu en action cette ancienne bourgeoisie trafiquante, enrichie par la banque et le commerce, puissante par ses richesses, et marchant presque l'égale des princes et des seigneurs qui recherchent son alliance. Nous avons enfin trouvé l'indication des Lignages et des Paraiges dans lesquels se distribue notre aristocratie dès le début de sa vie politique, puis quelques traces de la constitution première des magistratures et de la justice dans la cité, avec un souvenir de l'acquisition faite par elle de sa vouerie au XIVe siècle.

Sur ces sujets importants, nos légendes, comme nous venons de le dire, ne nous offrent que des indications éparses ; mais, il faut le reconnaître, la vérité, en ce qui les concerne, est jusqu'à un certain point mieux rendue par l'indétermination même, par la brièveté et par l'éparpillement des notions légendaires qui leur correspondent, qu'elle ne le serait par un tableau tracé avec précision et remplissant un cadre étendu. Dans la réalité tout s'enchaîne et se commande. Aussi rien n'est plus difficile que de saisir et d'exprimer les rapports qui lient les faits ; de l'un à l'autre, ce ne sont que nuances, transitions insensibles et relations complexes : toutes choses que peuvent à peine rendre les récits purement historiques avec la souplesse qui leur est propre, et que faussent nécessairement dans leur parti pris absolu les grandes compositions légendaires.

Aussi peut-on dire que la vérité se trouve plus ménagée dans la légende par des indications partielles et isolées, par des peintures mêmes un peu vagues, qu'elle ne le serait par des conceptions plus larges et par des tableaux d'ensemble dont les traits seraient plus nettement arrêtés.

Cette observation nous fournit l'occasion d'une dernière remarque sur la constitution des récits légendaires. Des liens étroits, avons-nous dit, unissent dans la réalité les choses entre elles; ils existent partout, quoiqu'ils puissent quelquefois ne pas se manifester clairement dans la suite continue des effets et des causes. Pour le passé comme pour le présent, pour ce qui est loin comme pour ce qui est près de nous, la chaîne des faits n'est jamais interrompue. Mais, tandis que le sentiment de leur liaison, s'affaiblissant dans l'éloignement, s'efface complètement pour les époques reculées où n'apparaissent plus à nos yeux que des situations brusquement tranchées comme celles qui conviennent à la légende, il persiste au contraire pour ce qui appartient aux temps plus rapprochés et s'y oppose à la libre constitution de celle-ci. Voilà pourquoi elle s'applique de préférence à ce qui est ancien; voilà pourquoi, dans notre cycle légendaire, nous trouvons d'abord des tableaux complets aux contours décidés pour la fondation de Metz et ses premiers développements, pour sa soumission et sa transformation par les Romains, pour l'établissement de son Église et pour les invasions des Barbares; puis des esquisses

imparfaites pour les souvenirs plus récents de la double royauté austrasienne et lorraine dans la cité, pour ce qui rappelle ses rois, ses ducs, ses évêques politiques; et enfin de simples indications éparses dans divers documents pour ce qui regarde sa naissante indépendance, sa bourgeoisie et la constitution de ses Paraiges. Cela tient bien moins à la nature des choses qu'à leur apparence. Leur aspect est trompeur dans l'éloignement; il se fixe et devient plus vrai à mesure qu'elles se rapprochent de nous. Ainsi s'explique la formation de nos légendes et la constitution du cycle où elles sont distribuées, dans une période qui s'étend depuis les origines jusque vers le commencement du XIIIe siècle à peu près.

A partir de ce dernier point il n'y a plus pour nous que de l'histoire; les faits se succèdent au grand jour; au moins ne sont-ils plus entièrement perdus dans l'obscurité qui jusque-là résulte de la rareté des documents. Ceux-ci se multiplient sous les formes variées de la chronique et des actes authentiques. Les événements sont mieux présentés, les institutions sont mieux décrites. Le rôle de la légende est fini, ou plutôt il est confiné dans le récit des faits particuliers, où celle-ci a toujours régné largement et où nous avons négligé de la considérer pour ne nous attacher qu'aux grands tableaux qui touchent les sujets d'un intérêt général. A peu près réduite, depuis le XIIIe siècle, au domaine plus humble que nous venons d'indiquer, la légende y perd encore graduellement du terrain;

mais elle ne saurait disparaître complètement, car elle doit durer tant que dureront parmi les hommes l'ignorance des uns, la mauvaise foi des autres. Au milieu de notre société moderne éclairée par le double flambeau de la science et de la publicité, il y a encore de ces points obscurs, dernier refuge de la crédulité et du mensonge. Il y en a, on ne saurait le nier, il y en aura probablement toujours.

CONCLUSION.

EXPOSÉ SOMMAIRE

DES NOTIONS FOURNIES PAR L'ÉTUDE DES LÉGENDES MESSINES.

Plan suivi dans ces études; mode d'examen appliqué aux documents qu'elles concernent. — Les légendes et leurs sources. — Notions fournies par elles : sur les origines de la ville de Metz; sur sa vie romaine; sur les commencements de son Église; sur sa dévastation par les Barbares et sur l'expulsion de ces derniers; sur la condition de la cité en Austrasie, en Lorraine et dans l'Empire.

Parvenu au terme de ces études, nous voudrions jeter en arrière un regard sur le chemin parcouru et rappeler, comme conclusion, dans un court aperçu, les points principaux du plan que nous avions en vue et ceux du travail que nous avons accompli. En procédant à l'examen des légendes messines, nous nous proposions de montrer en quoi consistent ces curieux monuments et de faire, autant que possible, ressortir

de leur interprétation le sens véritable des indications qu'elles renferment. Pour remplir ce programme nous avons d'abord dressé une sorte d'inventaire de nos légendes et décrit les ouvrages qui les contiennent. Considérant ensuite individuellement chacun de ces documents, nous les avons analysés; nous avons essayé de pénétrer, par la comparaison de leurs versions successives, le secret de leur formation; nous avons enfin tâché de reconnaître les éléments divers qui les constituent et les notions particulières qui s'y trouvent exprimées. Il fallait déterminer la valeur de ces notions en les rapprochant des faits connus de l'histoire; quelques-unes s'accordant avec ceux-ci nous ont semblé contenir des traditions de la vérité, tandis que d'autres, en contradiction formelle avec les données historiques, nous ont paru n'être que des conceptions purement imaginaires. L'association de ces notions de nature si différente est une des conditions ordinaires de la légende. Le premier résultat de ces études aura été de montrer ce mélange constant de la réalité et de la fiction dans les documents que nous avons examinés, et de confirmer ainsi le caractère essentiellement légendaire qu'il convient de leur assigner.

Rappelons en quelques mots que les textes dont nous avions à nous occuper proviennent d'un certain nombre d'ouvrages composés à différentes époques, du VI[e] au XVI[e] siècle, et que ces ouvrages sont : les histoires de Grégoire de Tours, de Paul Diacre, d'Herigerus, abbé de Lobbes, et d'Ægidius, moine d'Orval, le petit

cartulaire de Saint-Arnould, la chronique des évêques de Metz, la grande geste des Lohérains, les histoires de Hugues de Toul, la chronique messine rimée, un mystère de Saint-Clément composé au XVe siècle, la chronique de Philippe de Vigneulles, et celle d'un anonyme vraisemblablement messin qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Disons encore que ces textes nous donnent les différentes versions de sept légendes distinctes : la légende des premiers fondateurs, celle du chevalier Métius, celle de saint Clément, celle de saint Patient, celle de saint Autor et saint Livier, celle du duc Hervis, celle du duc Austrasius; et que ces légendes concernent les origines de la cité, sa réduction et sa transformation par les Romains, les commencements de son Église, sa dévastation par les Barbares et l'expulsion de ces derniers, sa condition de capitale dans le vieux royaume d'Austrasie, dans celui de Lorraine et dans son duché, la constitution de son indépendance avec les institutions qui s'y rapportent, et enfin l'organisation de son patriciat.

Sur ces divers sujets, nous l'avons constaté, l'histoire ne donne que des indications fort incomplètes. La légende, en les traitant, nous livre quelques notions qui méritent à divers degrés de fixer l'attention. Nous en ferons ici une revue succincte.

Touchant les origines de Metz, les documents légendaires signalent d'abord l'arrivée, dans nos contrées, de peuples sortis des provinces orientales de l'Europe ou de l'Asie elle-même, et celle ensuite des Romains,

tous venant successivement contribuer à la formation et à l'extension graduelle de la cité. Certaines notions assignent pour point de départ à celle-ci des châteaux fortifiés les uns à côté des autres, comme de petites citadelles, entre lesquels se seraient bientôt multipliées les habitations enfermées ultérieurement dans une enceinte générale. Cette première enceinte, dite aux VII portes, ne devait pas dépasser de beaucoup, à ce qu'il semble, les collines occupées tout d'abord entre les deux rivières ; elle présentait cette particularité que, du côté du midi, la ceinture de murailles était interrompue et remplacée par un simple fossé accompagné d'une palissade. Il est ensuite fait mention d'une seconde enceinte plus étendue, celle de Serpanus et d'Arénus, qui enveloppe les quartiers formés avec le temps en dehors de la première, Ayest (*aggestus*), Vésegneuf (*vicus novus*), le Neufbourg (*novum burgum*), et le lieu désigné sous le nom d'Anglemur, mais peuplé, dit-on, plus tard seulement. Auparavant est relatée la construction du pont Rémond sur la Seille, au point où aboutissait la grande artère de circulation de la cité, tronçon de la voie romaine qui allait de Scarpone à Trèves ; et, en dernier lieu, on mentionne la création des deux faubourgs, situés, de part et d'autre, au delà des rivières, à l'est celui d'Outre-Seille, à l'ouest celui d'Outre-Moselle, d'où devaient se détacher ultérieurement les deux grands ponts qui franchissent le bras principal du fleuve. Nous avons reconnu en passant que la classification

légendaire de ces divers établissements représente très vraisemblablement l'ordre dans lequel ils ont été effectivement réalisés; cette succession de faits est particulièrement intéressante à observer dans ce qui concerne les ponts de la Seille et de la Moselle.

La vie romaine de la cité est aussi l'objet de diverses indications. Metz est soumise par un lieutenant de César qui, à ce qu'il semble, aurait joint l'œuvre des négociations à l'effort des armes pour obtenir ce résultat. Viennent alors les notions relatives aux transformations qui sont la conséquence du régime nouveau : renseignements pleins d'intérêt sur l'extension matérielle de la ville du côté du midi, sur la construction des grands édifices de Rome-Salle et de l'amphithéâtre, sur la substitution du nom romain de *Mettis* (Metz) au vieux nom gaulois de Divodurum, et enfin sur le développement d'importance que paraît marquer pour la cité la mention des privilèges de supériorité que l'empereur Octavien lui aurait accordés sur toute la province. Une dernière indication, qu'on doit placer à côté de celles-là, concerne le désordre moral engendré par la civilisation romaine au sein de la grande ville. C'est ce qu'exprime la conception symbolique du serpent de l'amphithéâtre que devait vaincre le premier apôtre du christianisme.

Les commencements de l'Église de Metz ne reçoivent de nos légendes qu'une lumière insuffisante. On saisit seulement, en ce qui les concerne, la trace de deux opinions contraires qui auraient successivement régné

sur cette question, dans son sein ; la plus ancienne attribuant à des pasteurs grecs les fondations chrétiennes primitives, l'autre assignant à des missionnaires romains les premières prédications. On est ainsi conduit à penser qu'à Metz les institutions du christianisme pouvaient avoir, en effet, à l'origine, une physionomie grecque[1], et qu'elles émanaient de quelque foyer religieux ayant le même caractère, de l'antique Église de Lyon peut-être, ou de quelqu'une des chrétientés que celle-ci avait fondées en divers lieux des Gaules. L'Église de Metz aurait pu, dans ces conditions, commencer dès la fin du IIe siècle ou dans le courant du IIIe. Quoi qu'il en soit, ce qui ressort de plus positif des documents légendaires sur ce sujet, c'est que les premiers établissements du christianisme ont été fondés à Metz au dehors et au midi de l'ancienne ville, dans les quartiers romains des arènes et des basiliques, où les deux sanctuaires de Saint-Pierre-aux-Arènes et de Saint-Jean-Évangéliste semblent se disputer le rôle de siège primitif de la religion nouvelle. Plus tard seulement la chaire épiscopale, après avoir appartenu plus ou moins longtemps, on en est

1. A ce caractère grec primitif de l'Église de Metz aurait succédé plus tard un caractère latin, dans des conditions d'antagonisme et de réaction contre le premier. C'est au moins ce qui semble ressortir des données de nos légendes. Ces inductions sont d'autant plus vraisemblables que, loin de créer une situation exceptionnelle pour l'Église de Metz, elles s'accordent avec un des traits les plus remarquables de l'histoire générale de la religion. Il existe en effet de sérieux indices que les institutions du christianisme ont eu partout, même à Rome, un caractère grec, pendant une certaine période des premiers temps.

certain, à la basilique dédiée à saint Jean et située dans le faubourg, fut introduite dans la ville elle-même et placée à Saint-Étienne, dans l'enceinte de ses murailles.

Les ravages d'Attila semblent, d'après nos légendes, avoir été l'occasion de ce changement notable dans le régime ancien de l'Église de Metz, et ils lui assignent pour date le milieu du Ve siècle. A l'arrivée des Huns, on aurait dû, paraît-il, abandonner les quartiers extérieurs qu'il était impossible de défendre, et on aurait élevé à la hâte, derrière eux, pour protéger la vieille ville, une ligne de défense insuffisante que les Barbares devaient enlever sans grande peine, après avoir dévasté dans une première période de ravages tout ce qui était resté en dehors de ce faible rempart, notamment le célèbre sanctuaire de Saint-Jean-Évangéliste. Metz aurait été alors brûlée, presque anéantie, et l'oratoire de Saint-Étienne, seul épargné au centre de la ville, aurait reçu, à partir de ce moment, le siège épiscopal qu'il ne possédait pas auparavant, mais que depuis cette époque il a toujours conservé. A ces faits se rapportent, on a lieu de le croire, certaines indications légendaires touchant le souvenir d'une prise de vive force de la cité dans des temps très anciens, celles aussi qui marquent la faiblesse de la primitive enceinte du côté du midi, et, peut-être encore, celles qui concernent ces lieux fortifiés dans l'intérieur de la ville, qu'on signale dès son origine, et dont la notion s'accorde très bien avec ce qui est dit de la

conservation de Saint-Étienne au milieu de la ruine générale. La légende de la destruction de Metz par Attila contient en outre, dans la mention du meurtre de Valérius, un trait qui rappelle les invasions des Normands au IXe siècle et l'épisode de la mort de l'évêque Wala, tué à Remich en les combattant. Ajoutons encore que cette légende, jointe à quelques indications accessoires, fournit les arguments qui servent à démontrer la fausseté du prétendu synchronisme de saint Servais et d'Attila et à expliquer en même temps un passage intéressant de l'histoire de Grégoire de Tours. Nous trouvons ensuite dans nos légendes une notion dont il est malheureusement difficile de déterminer la valeur, sur une défaite que les Barbares auraient, en d'autres circonstances, essuyée près de Metz. Leur déroute aurait eu lieu du côté d'Ancerville, suivant une indication qu'on voudrait voir confirmée par des renseignements plus positifs.

Nos légendes nous font connaître après cela, par de nombreux détails, la condition de Metz dans le royaume d'Austrasie, dans celui de Lorraine et dans son duché, avec le rôle de capitale dont elle jouit à des titres divers pendant la période qui va du VIe siècle au XIe à peu près. Les notions abondent dans les documents du cycle légendaire tout entier sur la vieille royauté messine. C'est tout particulièrement à cette situation que doit se rapporter, croyons-nous, ce qui est dit de l'anoblissement de Metz par l'empereur Octavien. Nos légendes nous montrent encore, en des

traits significatifs, l'antagonisme qui éclate entre les derniers Carolingiens de France et les rois allemands de Germanie pour la possession de Metz et de la Lorraine ; elles indiquent les oscillations de nos ducs entre les deux prétendants ; elles signalent l'avantage finalement obtenu par les souverains allemands, et l'attache définitive de la cité à leurs États et à l'Empire.

Viennent ensuite les notions qui concernent les croisades, avec le souvenir du rendez-vous donné à Metz aux combattants qui partaient, en 1147, pour Constantinople. Rappelons encore les indications relatives au régime de la ville libre impériale, et tout ce qui regarde les commencements de son indépendance : sa Commune antérieure à l'établissement de celle-ci ; les détails de sa vie municipale, ses assemblées et ses délibérations populaires, sa bourgeoisie dans ses rapports avec les évêques, avec les ducs et les barons du pays, la constitution de ses magistratures ou de sa justice, et plus tard l'acquisition par elle de sa Vouerie ; ses milices et sa bancloche, le régime de son commerce, les banques, les Lombards, la fréquentation des foires de Champagne, son patriciat enfin et l'organisation de ses vieux Paraiges.

Ce n'est certes pas chose à dédaigner qu'un corps de documents si riche en renseignements de toutes sortes. Les vieilles légendes messines qui nous les fournissent n'avaient jamais été étudiées dans leur ensemble au profit de l'histoire. Nous nous sommes appliqué à leur examen ; nous avons essayé d'inter-

préter leur langage quelquefois obscur, toujours peu explicite. Nous avons dû souvent nous en tenir aux conjectures dans nos conclusions. Une grande réserve à cet égard était commandée par le caractère particulier de ces études, par leur nouveauté, par la nature même de leur sujet ; nous croyons ne nous être, dans aucun cas, exposé au reproche d'y avoir manqué.

APPENDICE.

TEXTES EXTRAITS DES DOCUMENTS ORIGINAUX.

Les textes interprétés dans ces études sont au nombre de 34. Ils constituent les leçons diverses de 23 versions qui se partagent entre nos 7 légendes. Il eût fallu dépasser de beaucoup les dimensions que nous voulions donner à ce livre pour y joindre ces nombreux documents. La publication de tous ne serait d'ailleurs pas également utile, car ils n'ont pas la même importance, et, d'un autre côté, si quelques-uns sont inédits, beaucoup ont été déjà imprimés. Nous nous contenterons de réunir, dans cet appendice, 12 morceaux sur lesquels il nous a semblé plus particulièrement nécessaire d'appeler l'attention. Il sera toujours facile de retrouver les autres à l'aide des indications que nous avons données dans le cours de l'ouvrage, notamment dans le chapitre 1[er], et que, pour simplifier les recherches, nous résumons dans le tableau qui suit les présentes explications.

Sur les 34 morceaux indiqués dans ce tableau, 20 ont été déjà publiés, 14 sont inédits. Il eût été peut-être naturel de donner dans notre appendice tous ceux-ci et de laisser de côté tous les autres. Cependant, parmi les textes précédemment imprimés, il y en a quelques-uns qu'il nous a paru bon de mettre sous les yeux du lecteur; parmi les morceaux inédits, il en est au contraire qui nous ont semblé devoir être négligés.

Nous donnons 3 des 20 morceaux déjà publiés, savoir : — deux textes du petit cartulaire de Saint-Arnould, l'un pour la version I de la légende de saint Patient, l'autre pour la version IV de la légende de saint Autor et saint Livier, à cause de leur importance; — le texte de Hugues de Toul pour la version III de la légende du duc Hervis, parce que l'édition unique donnée par M. le marquis de Fortia est peu répandue.

Nous négligeons 5 des 14 morceaux inédits, savoir : — le texte de Philippe de Vigneulles pour la version I de la légende des premiers fondateurs, parce qu'il est à la fois très long et peu différent de celui de la chronique anonyme du XVIe siècle que nous publions de préférence, le manuscrit unique de cette chronique étant perdu; — le second des deux textes de Philippe de Vigneulles pour la version II de la légende des premiers fondateurs, lequel n'est guère que l'abrégé du premier, que nous donnons; — le texte de la chronique française des évêques de Metz pour la version I de la légende de saint Patient, parce qu'il n'est que la traduction à peu près littérale de la partie correspondante de la chronique latine (*Gesta Ep. Mettens.*) déjà publiée plusieurs fois; — le texte de Philippe de Vigneulles pour la version VIII de la légende de saint Autor et saint Livier, parce que, pour la plus grande partie (le roman de saint Livier), il est par ses développements romanesques à peu près étranger au fond de la légende proprement dite, et que pour le reste c'est la répétition du passage de la chronique française des évêques de Metz, que nous imprimons; — le texte de la geste des Lohérains pour la version II de la légende du duc Hervis, à cause de son étendue (15,000 vers environ) qui n'en permet pas la reproduction dans un simple appendice.

Voici le tableau-répertoire des 34 textes que nous avons étudiés :

LÉGENDE DES PREMIERS FONDATEURS.

VERSION I. *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856). — *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. — *Texte* de la chronique anonyme du XVIe siècle. Inédit. (APPENDICE n° I.)

VERSION II. *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. (APPENDICE n° II.) — *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique (roman de saint Livier). Inédit.

LÉGENDE DU CHEVALIER MÉTIUS.

VERSION I. *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856).

VERSION II. *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. (APPENDICE n° III.)

LÉGENDE DE SAINT CLÉMENT.

VERSION I. *Texte* de Paul Diacre, Liber de Ep. Mettens. Publié (Fréher, Corp. hist. veter. et sincer., 1613. - Biblioth. max. Patr., t. XIII, 1677. - Pertz, Monum. Germ. hist. script., t. II, 1829).

VERSION II. *Texte* de l'interpolateur du XIe siècle à l'ouvrage de Paul Diacre. Publié (D. Calmet, Hist. de Lorr., t. I, 1728 et 1745).

VERSION III. *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856). — *Texte* du mystère de saint Clément, XVe siècle. Publié (Abel, 1861). — *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. (APPENDICE n° IV.)

LÉGENDE DE SAINT PATIENT.

VERSION I. *Texte* du petit cartulaire de Saint-Arnould. Publié (D. Calmet, Hist. de Lorr., t. I, 1728 et 1745). (APPENDICE n° V.) — *Texte* de la chronique latine des évêques de Metz, Gesta Ep. Mettens. Publié (D'Achery, Spicil., t. II, 1723. - Pertz, Monum. Germ. hist. script., t. X, 1852). — *Texte* de la chronique française des évêques de Metz. Inédit. — *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856).

VERSION II. *Texte* du petit cartulaire de Saint-Arnould. Inédit pour la plus grande partie. (APPENDICE n° VI.) — *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. (APPENDICE n° VII.)

VERSION III. *Texte* des Bollandistes. Acta Sanctorum. Publié (Acta S. S. Januar., t. I, 1643).

LÉGENDE DE SAINT AUTOR ET SAINT LIVIER.

VERSION I. *Texte* de Grégoire de Tours, Histor. eccles. Francor., l. II, c. 6. Publié (Dom Ruinart, 1699. - Dom Bouquet, Recueil des hist., t. II, 1739. - Guadet et Taranne, 1836). (Voir ci-dessus, page 286, note 1.)

VERSION II. *Texte* de Paul Diacre, Liber de Ep. Mettens. Publié (Fréher, Corp. hist. veter. et sincer., 1613. - Biblioth. max. Patr., t. XIII, 1677. - Pertz, Monum. Germ. hist. script., t. II, 1829).

VERSION III. *Texte* d'Herigerus, Gesta pontif. Tungr. Publié (Chapeavillus, Qui gesta pontif. Tungr., etc., t. I, 1612. - Pertz, Monum. Germ. hist. script., t. VII, 1846).

VERSION IV. *Texte* du petit cartulaire de Saint-Arnould. Publié (D. Calmet, Hist. de Lorr., t. I, 1728 et 1745). (APPENDICE n° VIII.)

VERSION V. *Texte* d'Ægidius d'Orval, Interpolations à l'ouvrage d'Herigerus. Publié (Chapeavillus, Qui gesta pontif. Tungr., etc., t. I, 1612).

VERSION VI. *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856).

VERSION VII. *Texte* de la chronique française des évêques de Metz. Inédit. (APPENDICE n° IX.)

VERSION VIII. *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique (Roman de saint Livier). Inédit.

LÉGENDE DU DUC HERVIS.

VERSION I. *Texte* de la geste des Lohérains (prolog. de la 2e branche : Garin le Lohér.). Publié (Paulin Paris, 1833).

VERSION II. *Texte* de la geste des Lohérains (1re branche : Hervis). Inédit. — *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856). — *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. (APPENDICE n° X.)

VERSION III. *Texte* de Hugues de Toul, histoires. Publié (Fortia d'Urban, Annal. de Hainaut de Jacq. de Guyse, 1826-1838). (APPENDICE n° XI.)

LÉGENDE DU DUC AUSTRASIUS.

VERSION I. *Texte* de la chronique messine rimée. Publié (Ve Bouchard, 1698. - Chabert, 1856).

VERSION II. *Texte* de Phil. de Vigneulles, chronique. Inédit. (APPENDICE n° XII.)

I.

LÉGENDE DES PREMIERS FONDATEURS.

VERSION I. — Texte de la chronique anonyme du XVIe siècle[1]. — D'après une copie faite en 1848 sur le manuscrit unique appartenant alors à la bibliothèque de feu M. le comte Emmery. (Voir ci-dessus, page 111.)

Chap. XVII (l. II). — De Samothès surnommez Dis, premier roy de Gaule et de la fondation dez trois chaistel de Monmélian, où est à présent scituée la cité de Mets; dez ij riuières; des septz portes.

Samothès constitué premier roy de Gaule... avec sa femme, sa famille et vne dez fille de Noé... et trois frères de la lignée de Sem... vindrent en Gaule... Pour entrer en la matière de la

1. Dans la reproduction de ce texte et de ceux qui suivent, nous avons conservé l'orthographe des manuscrits auxquels ils sont empruntés; mais, pour en faciliter la lecture, nous en avons supprimé les abréviations et nous y avons introduit les apostrophes, les accents et les signes de la ponctuation.

fondation de cest noble cité de Mets et assauoir que quant ce noble Samothès se partit de Noel son grant père et de Japhet son père, qu'il auoit auec luy grant nombre de peuple, et entre aultrez, come desjà est cy deuant desclairé, estoient vne dez fille de Noel, en ces pays nommée Azitha, et trois frères de la lignée de Sem, nommez Geteth, Jazell et Zelec, auec leurs familles et peuples, qui auoient estez maistre ouuriers à l'édification de la tour de Babilone; et, pour cause qu'ilz parloient le langaiges comme Samothès, ilz se joingnirent et mirent auec luy en mer et arriuont en Gaule. Après que ilz furent arriuez en Gaulle, qui est l'an de la seconde aage cxliiij après le déluge, l'an de Noel vij^c xliiij, l'an du monde selons les Hébreu mil vij^c iiij^xx et xvij, et selons les lxx interprète l'an du monde deulx mil vij^c iiij^xx vj, l'an xiij^e de Reu ou Ragan, filz Phaleth, filz Héber, ces trois frères Geteth, Jazell et Zelec, et leur tante Azitha fille de Noel, leurs femmes, enffans, peuples et famille, avec leurs bestiale et richesse, se partirent de Samothès et de ces gens, allant et passant par diuerses lieux et paiis, nom sachant où ilz alloient synom au volloir de Dieu.

Tant chaminèrent par mons et vallée, de nuyt et de jours en grant paine et trauaille, qu'ilz arriuèrent en la Gaule, à présent dicte Gaulle Belgique, où considérant plussieurs lieu regardans de toutte part lez bas et vallée, montée et descendue, vindrent vers Aquillon, en vne grande plaine moult plaisantes habundans de bonnes pastures, d'arbrez pourtant fruitz et de touttes manières d'oyseaulx ramaiges chantant mélodieusement, que ce leur fut grant consolation, aornées de bonnes fontaines de doulces eawe et de deulx belles riuières courant en jcelle plaine, venant l'une de midy et l'autre d'orient et dez montaignes au long de l'unes dez riuières du costel vers occident et midy; et estoient cez deulx riuières de bonne yawe ramplie de bon poissons; et au-dessus du lieu où cez deulx riuières se assembloient l'une en l'autre, entre deulx auoit vne petitte montaignes plaisantes plaines d'arbres chargiés de bon

fruitz, fréquentée d'oyseaulx, couuerte de bonne ars atrampée, modérée, plaisantes et environée de ces deulx riuières descendantes au bout d'jcelle petitte montaignes vers Aquillon. Ce lieu leurs semblant plaisant et lieu delicieulx, illec se arrestèrent en eulx reposant et y trouuèrent grant consolations et repos. Et [[1] le premier de entre eulx qui vint en ceste petitte montaigne était nomez et appellez Mélians, et à ceste cause nommèrent ceste petitte montaigne Monmélians] eulx santant l'aier à eulx conuenaubles conclurent et délibérèrent entre eulx de là faire leurs demourance, et illec édiffier maisons et habitacions, car ez lieu où ilz auoient passez n'auoient trouuez lieu, contrées ne régions à eulx plus duisaubles, aornées de touttes choses nécessaires à la nutrictions de vie humaine, come estoit se lieu selons leurs aduis.

Azitha, fille ou anellette de Noel, auec ces iij nepueulx, Geteth, Jazell et Zelec, qui estoient les plus anciens nobles et saiges de leur compaignie, yssus et descendus de Sem, anel filz de Noel, conclurent de édiffier en ce lieu trois hault habitacles et maisons de bon espés murs, de telle matière come ilz auoient veu édiffier la tour de Babillonne. Geteth le plus asnel des trois frères fist encomancier vng hault habitacles et maisons pour luy et sa familles, on hault de la montaigne qui est entre lez deulx riuières, et luy donna son nom Geteth. Jazell fist encomancier vne aultrez maison et habitacles plus auant en la descente de la montaigne tirent vers midy, et luy donna son nom, et présentement lez appairance de édiffice le démonstre, et est le lieu où est présentement la court épiscopalle; et emprès de ce lieu y ait encor vne petitte ruellette condi en Jazell et en langue comune Walzell. Zelec fist faire et encomancier vng aultres habitacles bas sur la riuière, et luy donna son nom, et est le lieu où présentement est l'esglise de

1. Les passages compris entre deux crochets sont, dans le manuscrit, des intercalations de la main de l'auteur.

St-Jehan en Chambre; et por asseuir leurs ouuraiges lez firent continuer et auoient lez ouuries, en édiffiant, por mortier cyment et anglues berycles et tuylles por pierre, come ils auoient en édiffiant la tour de Babyllone. Quant ces trois habitacles, maisons et chaistel furent asseuis, ilz estoient si paraille et semblable que on ne scauoit à dire la différance l'ung de l'autre, synom qu'ilz estoient assis en diverse lieu, et ceu qui estoit en l'ung estoit en l'autre, et furent nomez les trois chaistel de Monmélians, l'an du monde mil ixc xxxv selons les Hébrieux, au temps de Ninus, l'an après le déluge ijc lxxix ou enuiron. [Aulcuns anciens acteurs et historiens ont escript que leu comancement de Mets fut l'an du monde xxvi cens et lix ans, et après le déluge iiijc et xvij ans. Aulcuns ont escript que ce fut lan mil ixc iiijxx et xv. Moy acteur ne me saueroient à ce acordeir, la raison que le roy Ninus à la natiuité d'Abraham auoit régnez xliij ans, et Abraham fut nez l'an du monde selons les Hébrieu mil ixc et xlviij, et ne régna ledi roy Ninus que lij ans, et fut tué d'un dart, l'an ixe d'Abraham, et ainsy jcelluy nullement ne serait du temps de Ninus mais longtemps aprez sa mort.] Les dj trois habitacles furent sy ramplis et multipliés de peuples et de gens qu'ilz furent constraint édiffier aultres habitacles. Sy yssirent hors de celles gens quaitres homes saiges et preudentz en ouuraiges nomez Cérébrès, Méfrès, Thémosis et Horus, lesquelx auec moult d'aultres comancèrent à construire et édiffier maisons et aultres édiffices hors et enlentour d'iceulx habitacles, sy que en brief temps il y eust grans et spacieux édiffices faits et adjouct aux aultrez, et en firent une ville et [par succession de temps après] l'enuironnèrent de murailles et fossez pour là faire plus seurement leurs demeurance [en temps de guerre, car lors ilz estoient en paix, et por ce disoit vng philosophe... *Beata Ciuitas que tempore pacis parat se ad bellum*].

Cest ville estant assise aux riues et entre cez deulx fleuues et riuières, (l'une) venant de deuers midy [qui fut anciennement

appellez *Obrinca* à présent est] appellée Muzelle, l'autre venant de deuers orient et [à cause dez sallines par où elle passe] appellé Saille. On véoit ceste ville lors esleuée de deuers orient par dessus Saille et de deuers occident par dessus Muzelle, car elle (est) assise sur ces deulx riuières, et eust de sa première assise septz portes c'est assauoir : une porte appellée Méridyane regardant vers midy, et deulx vers occidant sur la riuière de Muzelle, dont l'une estoit appellée la porte des Lauandières ou Bueresses, là où ilz lauoient les draips et linges, et là pour passeir la riuière y auoit vng pont de boix. L'autre porte sur jcelle meysme riuière estoit dicte la porte de l'Abreuour des cheuaulx. L'autre porte au bout de la montaigne regardant vers aquillon fut pour lors dicte la porte de Mozelle ou porte à Muzelle, et ceulx qui firent construire et édiffier jcelle porte estoient des plus noble et de la vraye descendue de Sem, premier filz de Noel, anoblis par la bénédiction de son peire Noel; et là firent faire et construire vne haulte et grosse tour, et au fondement d'jcelle tour firent mettre et poser vng gros rond pillier, et firent escripre à l'entour d'jcelluy pillier en lettres dor séellée de plombz de leurs séelz cez meltres tel comme s'ensuiuent : *Hec est structura nobilium, que processu temporis, deficiente justiciâ, conuertitur ad innobiles.* Qui sont ainsy interprétez : Cest ediffices construictz dez nobles, par successions de temps en déffaillant de justice, conuertira à gens ingnobles. Les aultres trois portes estoient vers orient, sur la riuière de Saille, desquelles l'une estoit dicte la porte on port de Saille, qui estoit en la descendue de la montaigne vers orient, à présent se nomme le lieu Porsaillis. L'autre porte regardant vers orient fut dicte et nommé la porte du Champs à Saille, lequelz champs estoit lieu plaisant dessus et auprès de Saille por la récréation dez citains. La thierce porte regardant aussy vers orient fut appellée la porte dez Curtis, pour les gerdins, meize, ortellaiges et curtis qui estoient en ce lieu, où plussieurs s'efforsaient de là demeurer pour la bautez et fertilité du lieu.

Chap. XVIII. — Du nom de Diuidunum qui fut imposez à ceste ville et cité.

Cest cité renomée remplie de boin et noble peuple, assise au riue de Muzelle et de Saille, édiffiée de haultes maisons, fortiffiée de murs et foussez fut dez habitans et estraingiers nommée *Diuidunum* que vault autant à dire come Mont dez Dieu, pour ce que les habitants de ce lieu estoient dit bien eureulx come Dieu. A ceste cause fut elle dite Diuidunum, c'est à dire Mont dez Dieu. Moult s'efforçoient de illec faire leurs demourance et ne pouoient, par quoy leur fut force de construire et édiffier au dehors dez faulxbourgs.

Chap. XIX. — Des arches que sont à Joiey sus Muzelle, et pourquoy le nom ait estez imposez.

Depuis ces édiffices fait, encor régnant et viuant Ninus, roy de Babillonne, la noble dame fille de Noel nommée Azitha, seur de Sem ou fille de cez seurs et tante de cez deuantdj trois nobles hommes édificateurs et constructeurs de la cité, craignante que le déluge ne aduenist encor, pour résisteir à l'inundations des eawes et pour passer seurement et séchement de montaigne en montaigne, feist construire de grant et hault pilliers et arches par dessus la riuière allant de montaigne à aultrez pour résisteir au déluge aduenir, distantes et au dessus de la cité sus la riuière [condit à présent] Muzelle, [et par auant en laitin *Obrinca,* enuiron] arier d'icelle cité ij lue, desquelx arches aujorduy lez hommes se esmerueillent qui lez purent auoir fait et fait faire. Aulcuns, ne sceuent comment elle sont estez faicte, dicent que Jullius César, quant il conquist les Galles et la cité Médiomatricque quj est à présent la cité de Mets, lez fist faire et construire. Aultrez dicent que le diable lez a fait à la requeste du seigueur du Nuef Chaistel. Néantmoins la vérité est que celles arches et grant pont furent premièrement fait et construictz à la requeste d'icelle dame et par ces gens et cousins. Quant se grant pont et haultes arches fut fait et paracheuez, considérant que ce n'estoit pas vne

petitte oeuures et qu'elle auoit acomplis et joys de sa vollun-tez et intencions, dist aux oeuuriés et à ces nepueulx qui là estoient présent : — Je suis joieuse que j'ay de mon désir joys, d'auoir veu acheueir se beau pont, et por ceste cause lui fuit le nom de Joys imposez.

Chap. xx. — De Magus, iie roy de Gaulle, et de Tréber, fils du roy Ninus et de ceulx qui vindrent en Gaulle auec luy.

(L'an 51 de Ninus commence à régner en Gaules Magus, 2^d fils de Saturnus Samothès, surnommé Dis. Sémiramis fait périr Ninus et veut épouser Tréber, fils de ce prince et d'une autre femme.)... Tréber la refusant pour l'honneur paternelle, fut par elle déboutté et expulsez hors du pays auec plussieurs nobles homes riches et scavant qui l'accompaignèrent auec grant peuple et gens qui ne volloient estre subgects à jcelle royne. Et entre aultrez auoit auec luy v nobles hommes nomez Nimias (Eneas), Ascanius, Siluius, Carpantus et Ancus, qui estoient de iij nations, ij Caldéens, ij Egyptiens et vng Hébreux, et vindrent en la mer Méditaraine qui diuise Asie de Europe, et là se mirent en bateaul. Toutteffois aprez plussieurs labeurs et paines il eust responces de cez dieux et idolles que jamais ne trouueroit lieu qui luy fut propice jusques ad ce qu'il seroit en Europe. Et vint en la mer Occéane et entra on Rin et tant qu'il ariua en riuaige du fleuue de Muzelle, en montant à mont jusques on lieu où est à présent la cité de Mets, et sortit hors des bateaulx et cuydiant entreir en la cité que alors estoit [nouuellement fortiffiée et] nomée *Diuidunum* por illec faire leur demourance auec eulx, laquelle entrée leur fust minse à reffus.

Chap. xxi. — De la première baitaille qui fut deuant Diuidu-num et dez édiffices fait hors d'icelle ville pour lors.

Tréber et ces gens indignez du reffus à eulx fait de lez laisseir entreir proposèrent entre eulx d'y entreir par force et aduisèrent en l'entour de la cité le plus faible lieu por y entreir, et cognurent que entre la porte Méredyane et la porte en Cur-

tis estoit le plus foible et leur fut aduis que en ce lieu il estoit facille à entreir, et deffait par ce lieu y entrèrent et rompirent les pallis et clossure qui estoient faicte en ce lieu. Les manants et peuples de la cité, de ce aduertis, marritz et courroussez de icelle approbre à eulx faicte, lez vindrent assaillis et lez poussèrent et bouttèrent hors de leur clossure et fermetez et eulrent ensemble baitaille en vne petitte plaice deuant la porte Méridyane et fut force à ceulx estraingier eulx retireir et habandonneir la plaice. Et pour mémoire perpétuel d'icelle première victoire, la plaice ait depuis estez nomée Forcefaicte qui depuis ait estez enclose en la cité, et est à présent vne petitte ruelle nommée Forcefaicte. Ces gens estrangiers se voyant ainsy reboultez et frustrez de leur intencions, enuoyont de leurs gens vers jceulx citains leur prier, puesqu'il ne leur plaisoit les laisseir habiteir auec eulx, qu'il leurs permettissent de édiffier emprès d'eulx hors de leurs ville, ce que leur fut escordeir et encomansont affaire vng grand habitacles et maisons parailles aux aultres trois, et continuèrent leur oeuure de sortes que en peu de temps fut paracheuez, et est le lieu où à présent est l'abbaye de Ste Glodsine.

Chap. xxii. . . (Tréber quitte Diuidunum, il fonde Trèves). . .

. . . .

Chap. xxv (l. iii). . . (Origine des Francs). . . . .

Chap. xxvi. — Du chaisteau et fondations de Serpanne et des Troyens qui vindrent à la cité de Diuidunum et dez édifices qu'ilz construirent.

On chappitre précédent (ch. xxv du l. iii) est narrez et desclairé coment Francus fist construire et édifier la grande cité de Sicambre en Panonie et eust à femme la fille du roy des Celtes, par quoy est chose veritaubles que comme roy des Celtes de part sa femme il fut visiteir son dit royalme, où estoient plussieurs nobles Troyens qui s'espandirent par la Gaule en plussieurs et diuerses lieux et fondèrent et construire plussieurs ville et cité.

Auec ces nobles Troyens auoit vng prince nomez Serpanus qui estoit de la royale lignée de Troye et vng sien frère appellés Léopardus le blons et plussieurs aultrez prince et noble de Troye. Et arriuont sur la riuière de Moselle, au dessus de la cité de Diuidunum enuiron iiij ou v lue en vne belle prairie et près de roche dont il sortoit plussieurs belle fontaine, et là se arrestèrent Serpanus et son frere, et firent faire, construire et édifier en ce lieu vng édiffice et chaisteaul qu'ilz firent nomeir Serpane, qui ait estez longtemps en bruitz et auctorité; et de ce chaisteaul la seigneurie et ces appartenances estoit de grant estandue; et du temps dez roy d'Austrausie et depuis, du temps Charlemaigne, Loys le Débonnaire et l'empereur Otton le premier, se nomoit la comté de Scarpone et fut destruit par lez Normans; et le peuple de ce lieu allont à eulx retraire on lieux où est à présent la ville du Pont, et l'augmentont, et depuis vng conte de Bar la fist fermeir et en lieu de contez fut faicte marchis et depuis érigée en marquisez du Pont.

Pendant le temps que faisoit édiffier et construire en ce lieu, il furent aduertis que assez près de leur édiffice auoit vne ville fermée qui se nommoit Diuidunum, édiffiée auant Troye et Trieuue, combien que Trieuue estoit de plus grant renommée et dominacion, laquelle ville ou cité de Diuidunum n'obéyssoit à nulz prince ny seigneurs, mais d'eulx meyme se régentoient et gouuernoient, et en ce lieu ariuoient et venoient gens de tous lieux pour édiffier et viure en liberté. Les Troyens de ce aduertis meysmement Serpanus et son frère Léopardus laissèrent gens en ce lieu qu'ilz auoient fait construire pour eulx et se partirent et vindrent du long de la riuière en jusques à icelle ville et cité où ils furent joyeusement receu. Eulx considérant la bonté et la doulceur de l'air et climate, la fertilité de la terre délibérèrent entre eulx de là aresteir et comunicquèrent auec les citoyens de, adehors de ladite ville, parmettre de faire nouuelle habitacion por

la grandir et augmenteir, ce que leur fut octroyés; desquelx nobles en y eust neuf principault riches et puissant qui par leurs puissances et richesses augmentèrent fort la cité, et se nommoient assauoir le dj Serpanus et son frère Léopardus, Baudochius, Reguillonus, Gronaldus, Mélandus, Dolbus, Aurénus et Chauersonus avec leurs gens et soubject.

Ces nobles hommes doncque lors augmentant et fortiffiant la cité par la multitude du peuple furent constraint faire hors la cité plussieurs habitacles et édiffices, dont Serpanus et son frère Léopardus acomancèrent à édiffier de grandes maixons ordonnants une grande rue vers midy selons le chamyns de la porte Méridiane, et au bout d'icelle rue, vers lez champs, en l'endroit d'icelle porte Méridiane fist faire, construire et édiffier magnificquement vne porte de grosse pierre quarée qu'il fist ameneir dez roches d'emprès de Serpane, laquelle porte longtemps a esté dicte la porte Serpenoize, pour ce qu'elle auoit estez faicte et construicte de ce noble Serpanus; et encor de présent au plus comung ainsy se nome elle, combien que au temps de l'empereur Claudius Césaire elle mua son nom pour le serpent qui fut, par saint Clément, venu en ceste cité pour conuertir le peuple, dégesté et condampnez; et par ce que le serpent déuoroit lez gens venant par icelle porte, elle fut appellée alors Serpantinoize, et aprez longtemps, pour cause que c'estoit l'antrée dez François venus de deuers Champaigne, elle fut appellée la porte Champenoize. Aurénus, pareillement au desoubz et assez près de la riuière de Saille, fist faire et édiffier vne tour qui fut pour lors ordonnée pour l'une dez portes de la cité et fut nomée la porte Laurenne, où fut ordonnée et encomancée vne rue, et de l'ung dez costel et d'aultres furent faicte construicte et maisons édiffiée pour résider et demeurer cez gens. Serpanus, qui estoit le plus riche et puissant des dj Troyens, fist faire et compasseir d'une part et d'aultre d'icelle grant rue plussieurs petite rue pour alleir de l'une à l'autre, et à l'ayde des cytoyens fist fermeir

depues jcelle porte tirant au long de la riuière de Muzelle en jusques au chaistel et maisons construitz après le déluge par Zeleck come di est, où fuit fermez et encloz dedans la cité le lieu condisoit l'Anglées, où on portoit partie dez immundicité et ordure de la cité, et fut dit et nomez ce lieu l'Anglemur, et y firent faire une portenne où on soulloit deschargier le boix que ons amenoit par dessus la riuière; et de l'autre costel d'icelle porte Serpenoize en jusques à la tour et porte Laurenne.

Léopardus le blons, Gronaldus et Baldochius firent faire et édiffier oultre la riuière de Saille vng faulbourg vers orient, où ilz firent faire deulx porte, l'une vers midj et l'autre vers orient, et ainsy se augmentoit et fortifioit de jour en jour la cité. Mélandus et Dolbus auec l'ayde de leurs gens et dez citoyens édiffièrent vng aultre faulbourg vers occident oultre la riuière de Muzelle en vne plaice valgue nomée l'isle et y firent faire ij porte pour la seurtez dez manants dudj lieu.

Chap. XXVII. . . (Mosellanus fonde le duché de Mosellane). . .

Chap. XXVIII. — Dez pont et passaige fait deuant lez deulx porte du bourg de l'isle de Muzelle.

Pendant que cez Troyens édiffioient et augmentoient ceste cité, vng d'iceulx Troyens appellez Thiffroid, riche et puissant, yssant hors des habitacions faicte en l'isle de Muzelle, regardant que en temps d'yueir la riuière faisoit grant dopmaige, et y auoit souuant plussieurs bestes et gens péris multz en dangier par ce que on ne pouuoit passeir sans neif, et se délibéra y donneir prouision, et en tempz fist faire préparation de grant pièce de boix, et fist faire, construire et édiffier dessus jcelle riuière vng grant pont de boix, lequel fut dit et appelleis le pont Thieffroid. Ce Thiffroid auoit vng frère nommez Moridus qui estoit riches, saiges et prudent, véant ce beau pont que son frère auoit fait faire, de quoy chacun luy en donnoit lowange, pour acquérir bruyt falmes et renommée paireillement en vng aultre lieu où il y auoit passaiges bien dange-

reulx ou l'en passoit auec neif, affin de obuier aux péril et soubuenir aux pouures citoyens, fist come le dj Thiffroid son frère en ce lieu faire et construire vng pont de boix, qui fut dit et nomez le pont dez mord.

Chap. xxix. — Du pont et passaige fait sur la riuière de Saille vers Aquillon, nomez Raymond.

Peu de tempz aprez, au temps que Hély estoit juge par dessus le peuple d'Israel, enuiron l ans après la destruction de Troye, vng noble Troyens nomez Raymond, voyant le passaige sur la riuière de Saille estre dangereulx en temps d'yueir, à l'exemple des ij frères Thiffridus et Moridus, fist faire et construire vng pont de boix qui de son nom fut dit et appellez le pont Raymond.

Chap. xxx. — De la rue et plaice de Viez et nuef, et por quoy elle fut ainsy appellé.

Comme la seigneurie et noble citadins d'icelle cité journellement aduisoient à l'augmentacion et fortifficacion, firent faire et édiffier en vne place, sur la riuière de Saille, emprez dez viez murs, plussieurs maisonaiges prez de la porte du Champs, et y laissèrent une belle plaice pour tenir le marchés; et quant ilz encomancèrent à édiffier, lez anciens seigneurs et vielz citadins vindrent veoir les ouuraiges quilz faisoient et leurs dirent : — Voisins nuef, qui auez joinct et mis ensemble viez ouuraiges et nuef, vous soyns les biens venus. — Et pour celle cause fut celle plaice nomée viez et nuef, et présentement se nomme Vézegnuef.

Chap. xxxi. — Du Champ à Saille et du Nuefbourg et du Quartal.

Quant ces ouuraiges furent paracheueir, ilz encomancèrent à édiffier en l'entour du Champaissaille, et le firent édiffier à quaire et à arvolz enlentour, tant qu'ilz fuist des édiffice furnis. Ceu fait, firent faire vne aultre rue jusques à la porte en Curtis par daier lez maisons, et la nommèrent la rue au Curtis, et paraillement firent faire vne aultre rue tirant droit à la

porte Laurenne, dont le dairier dez maisons d'une partie estoit vers le Champaissaille et lez maixons de l'autre partie le daier estoit en la rue en Curtis, qui est à présent dicte la rue des Olliers, et appellèrent cez deulx rue, auec lez maizonnaige qui estoient deuant lez ij portes en Curtis et on Champs, le Nuefbourg qui jusques à présent est ainsy nomez. Et à vne des quairures du Champaissaille au chief du Nuefbourg, en vne petitte plaice y ordonnèrent de vandre lez grains de touttes manières le mairdy et jeudy, et près du chaistel de Jazel, en vne petitte plaice aussy, y ordonnèrent de vandre lez grains le sabmedj; et firent lordonnance dez mesure, assauoir pour le grains la quarte, demy quarte, bichet, quartelle, demey quartelle et foural, et pour le vin, seruoixe et aultres brouuaige le meud, demey-meud, la quarte, la pinte et la choppine; et furent ordonneis gens pour mesureir le bleid, et pour la mesure et quarte furent jceulx nomez Quartiez, lesquelx se tenoient en celle petitte plaice au chief du Champaissaille, et les venoit on querrir en celle plaice pour mesureir lez grains par la cité, et pour ceste cause fut celle plaice dicte et nommée le quartal.

Chap. xxxii. — De la nueve rue.

Entre la porte faicte et composée par Serpanus et la porte faicte et édiffiée par Aurénus, en jusques à la vielle muraille, auoit plussieurs gerdins et curtis et plaice valgue où lesdi Troyens firent faire plussieurs maisons, et firent vne rue qu'ilz nommèrent la nueve rue. Et ainsy se augmentait et multiplioit de jour (en jour) tant que en peu de temps elle fut fort accreuste par ces nobles Troyens dont il venoit journellement.

Chap. xxxiii et xxxiv. . . (Fondation de Thionuille, de Mouson, de Toul, de Verdun par des colonies de Troyens sortis de Dividunum. Trèves est relevée par les Troyens). . .

Chap. xxxv. — De l'escuts et armes de blanc et noir que la cité de Mets porte en jusques à présent.

Ce noble Serpanus, qui estoit home prudans auec cez compai-

gnons Troyens, por la grande affections quilz auoient de agrandir et augmenteir ceste noble cité, véant l'union, police et bon régimes qui estoit ez boins citadins amateurs du bien publicque, eulx ensemble conuocquez por les affaires et prouffitz d'icelles cité, aprez les oppinions et bon aduis ehues sur leurs affaires por coy ilz estoient assemblez, fut par iceulx desclairez qu'ilz n'y auoit roy, princes, duc, marquis, contes, barons, cheualiers ny escuyers, bonnes villes, citeit, chaisteaulx ou maisons d'estimes qui n'eust ou portoit enseigne ou escusson différant l'une de l'autre, et que, souuant au seruices dez princes en baitailles, pour donneir couraiges [de bien faire] à ceulx de bonne vollunteit, il leurs donnoient signes, armes et enseignes, et dont par pluffort raisons, vue que ceste citeit estoit construicte, fondée, édiffiée et augmantée par lez plus nobles du monde, assauoir par les anffans et anellet de Noel et par lez nobles Troyens méliores, qu'ilz debuoient resgardeir et eslire signes et armes por lez cognoistre et por en baitaille eulx scauoir régir et gouuerneir et rassembleir; et en aultre que en bonne ville et cité, où il y ait vng seul dominateur [mauuaise] vollunteit et injustice y dominent sans auoir regard aux hommes de bonnes vollunteit, et quant plussieurs sont ensembles régent, dominateur et gouuerneur [en bonne union] de la police et bien publicque dune ville, pays ou cité, les manants et subgietz en vallent de mieulx et sont régis et gouuverneis [plus modérément et] justement que soubz vng seulx dominateurs. Car en plussieurs n'est possible qu'il n'en y ait d'aulcuns plus amateurs de justice, de la police et bien publicque l'ung que l'autre, et que, se l'ung est trop rigoreulx ou trop fort justicieulx, l'autre est plus gracieux modérez et miséricordieulx, et [disoit ce Serpanus] que d'eulx meysme se debuoient régir, gardeir, maintenir et entretenir en franchise et liberté, sans eslire panre ne auoir roys, aultres princes ne seigneur que eulx meysme. Parquoy, affin qu'ilz fuit choses notoires appairantes à tous qu'ilz volloient maintenir, deffandre et gardeir ceste [franchise et] liberté

et plustost [molrir] que aultrement faire ne useir, et que lez citadins, bourgeois, soubgectz et manans n'auoient que la vie ou la mort pour deffandre icelles liberteit, leur donnèrent en conseil de faire [panre] et eslire pour leurs armes, enseignes et escussons le blanc et le noir, et, suyant ceste oppinions, prindrent et eslirent por leurs armes et enseignes le blanc et le noir; et, pour mieulx publier ceste affaire, pandirent à chascune des portes de ceste cité vng escus demey blanc et l'autre noir [et estoit le blanc dessus et à la destre, et le noir desoubs à la sénestre], ceu que ait estez entretenus longtemps, et encor aujourdhuy porte ceste cité telles enseignes et escussons du blanc et noir.

Chap. xxxvi. — De l'augmentations d'icelles cité.

Serpanus, ayant fort augmenteis ceste cité, estant fort anciens, alla de vie à trépas enuiron le temps du prophète Samuel, qui fut xve juge du peuple d'Israël, et de Saul, premier roy d'Israël. Après la mort de Serpanus, pour le boin régime et la bonne concorde et vnion qui estoit en la cité, plussieurs riches, saiges et gentilz borgeois y vindrent faire leurs habitacion, par quoy elle se augmenta de peuple et de habitacion tant que le falmes et renommées en estoit par tout lez pays et contrée en l'entour d'eulx, et dominoient par dessus touttes lez villes, citez, chaisteaulx et pays circonvoisins, et obéyssoient à eulx et estoient de grant puissance et seigneurie, meysmement au temps que Rome fut édiffiée. En tant come cy deuant est desclairés, elle auoit estez fondée et augmantée deuant Rome, come par ces vers si appairet, où il est dit : *Longo Diuidunum precessit tempore Romam.*

II.

LÉGENDE DES PREMIERS FONDATEURS.

VERSION II. — Texte de Philippe de Vigneulles, chronique de Metz. — D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Metz[1] (Mss. fonds hist., n° 88. — Voir ci-dessus, page 111, note 1).

Mets est vne cité ancienne construites en Europe, entre septentrion et occident, en la partie que Galle Belgicque est nommée, entre les deux fleuues Mozelle et Saille assize, et en bon pays et bonne ayère scituée, de très bonnes et fertilles terres à labourer circuite, et de belle vignes blanche et vermeilles de toutte part enuironnée, de haultes montaignes et de grans bois noblement guernie, et de grandes prayeries et pasturalz propice, et de moult beau champs, meizes et gerdins saincte et décorée, de bonnes fontaines d'yawe doulce seruie, et d'aultre ruyssiaulx, viuiers et estangs grandement dowées, de belles et fortes payrières de plusieurs sortes entrelassie, et de salines et aultres choses nécessaires habundamment parrées. Et fut fondée la dicte cité de Mets, selon Oroze, deuant l'incarnation nostre seigneurs, ix cens ans enuiron, deux cens ans aprez la destruction de la grant cité de Troie, que fut destruictes par les roys de Grèce du tempts que le grant roy Priam régnoit en ycelle, qui fut perre du très vaillant Hector de Troye et du beau Paris son frère; lequel Paris fut enuoiés en Grèce pour rauoir sa tente Exionne que le roy Thalamon tenoit par force; et quant il vint en la cité Citharée, il vit la belle Hélenne, femme du roy Ménélaus, cy s'en

1. Ce manuscrit est un autographe de l'auteur; il présente quelques différences avec une copie plus moderne à laquelle nous avons emprunté des citations dans le cours de notre ouvrage.

amoura d'elle et laissait sa tante et print ycelle belle Hélenne on tample et l'enmenoit à Troye auec luy; parquoy tous les roys et signeurs de Grèce, à la requeste dudit roy Ménélaus et du roy Agamenon, son frère, prinrent guerre contre le dit roy Priam et ses filz et vindrent asségier la dicte cité de Troye. Et illec tinrent le siége x ans, et tant qu'elle fut prinse et toucte destruicte, enuiron quaitre mil ans après la créacion du monde. Et après ycelle destruction vinrent par dessa la mer plusieurs noble filz de roys, ducs, contes et cheualliers qui en eschapirent, comme le noble Francion, qui estoit descendus du preux et vaillant Hector, lequelle amenait auec luy plusieurs nobles des Troyans, ensamble leurs femme et leurs anffans, et descendirent par mer en Sithie, de là en Germanie. Et Anthénor vint en Ytallie, et Énéas et Ascanius son filz descendirent en Cartaige, et d'iceulx vindrent les rois d'Albanie. Depuis reuindrent en Ytallye et encomancèrent la cité de Romme avant que Romulus et Rémus son frère fuissent nés. Mais depuis, pour ce qu'il la parfirent, celle fut Romme appellée après Romulus, qui estoit l'annés. Et Turcus, le filz de Troylus, et ces gens vinrent par fortune de mer vers le pais de Trace, et là édiffièrent plusieurs villes et chastieaulx. Et à l'onneur de luy fut appellés le dit pays Turquie. Et est tout cecy essey concordant à ce que j'ay deuent dit touchant de ceulx quj vinrent de Troye.

En la compagnie du dit Francion eust encor moult dez noble Troyens que vinrent par dessa les mons, on quelle pais trouuairent très bonne ayer, très bon fruit et très bonne chair, tant de venoisons comme de voillailles; car chascun des nobles auoit vng oyseau de proie sur son poing, et ne viuoient sinon de proie la plus part; et pour la multitude de galz et gelline qu'il trouuairent par dessa, nommairent ce pais Galle, qui est tripartie, cest assauoir Galle Belgicque, Galle Celticque et Galle Trogicque on Acquitanicque. On quelle pais commencèrent à édiffier maison, chasteaulx et bonne villes, entre lesquelles

yolt dix noble princes, chascun tenant vng oyseau sur leur poing, qui firent paction ensemble que on leur oyseaulx se assoiroit, que chascun feroit en ce lieu sa demourence et fonderoit vne cité pour demourer luy et ces gens l'ung après l'aultre, dont les nons s'ensuivent. Premier fut le petit Priam, qui laissait voller son oyseau tant qu'il ce vint asseoir sus la riueir de Sainne, et illec en ce lieu fist encomancier la cité de Lutesse, qui a présant est appellée Paris, pourcé qu'il estoit descendus du biaulx Paris. Son frère, olt nom Rémus, sy vint en Champaigne et laissait voller son oysiaulx, sy se vint asseoir sur la riuière de Velle, et illec fist encomancier la cité de Rains. L'aultre olt nom Chamus, si allait oultre et laixait voller son oyseau, sy s'en vint asseoir sur la riuière de Marne, et là fit encomancier la cité de Chaalon. L'aultre eust nom Troylus, sy laixait voller son oyseau oultre, si se vint asseoir sur la riuière de Sainne, et là fist encomancier la cité de Troye en Champaigne. Les aultres passèrent oultre, sy encontrèrent vne grosse roche dont Mercomillus et Vanus laixèrent voller leur deux oyseau, qui estoient de deux colleurs, si s'assirent, et là fuit encomanciée la ville de Valcolleur. Les aultres v cheuaulchèrent plus auant jusques à la riuière de Mozelle, dont Serpanus et Lupart le blons, qui estoient frères, pour ce qu'il virent que c'estoit beau pays, sy laixirent voller leur oyseau, qui s'assirent sur vng hault arbre, si fuit là commancée la cité de Serpane. Vng petit aprez, son frère Lupart le blons morut dedans l'an; se tint la cité seul et non volt jaimais départir autres que luy ne obéyr à nulluy. Cest cité de Serpane est à présent destruicte, et estoit vng peu au dessus du Pont à Mousson, entre Dulewart et la riuière de Mozelle, là on à présent est vng petit villaige, come en l'autrez cronicque ait estez dit; et lez aultres, qui estoient trois jonnes frères, c'est assauoir : Méliandus, Aulus et Aurénus[1], descendirent au long

1. Dans le deuxième texte donné par Philippe de Vigneulles pour cette version, les trois frères sont nommés Aurénus, Méliandus et Dolbus.

d'icelle riuière de Mozelle; et quant se vint à la vesprée, si laixirent voller leur oyseau, dont l'oyseau de Méliandus s'assit sur vng mons, l'oyseau de Aulus s'assit sur vne sal près de la riuière, et l'oyseau de Aurénus s'assit sus vng hault chenne de l'aultre part. Alors les dit trois frères firent faire, esdit trois lieux, trois chaisteaulx, lesquelx furent fais d'une grandeur et d'une hauteur.

Ces dit trois frères s'amoient moult et estoient tousiours ensembles; et tout ce qui estoit en l'ung desdit chasteau estoit à la volentez de l'autre, et quy mal faisoit à l'ung il faisoit mal aux deux aultres. Lesdit trois frères estoient fort courtois et lealz, et ne viuoient mie de pilleries, ne ne greuoient mie les aultres terres et seigneurie d'aultruy. Mais tous ceulx qui d'aultre contrée venoient et que pour eulx owroient bonement et gracieusement les paioient et contentoient, tant que leur bonne renommée alloit par touctes les aultres terres et contrée. Et de ces trois chaistelz et de leur gens fut faicte et édiffié la ville de Monmélian, et luy fut ce nom donnée aprez Méliandus, qui estoit les plus annés des dit trois frères. Mais depuis ait heu plussieur aultre nom come vous oyrez. Ces dit trois frères adoroient Jupiter, qui estoit de plus grant dieu des payens. Et se faisoit l'adoracionz sur le mons où l'oyseau de Méliandus s'assit, dont encore de présent est appellés ledit lieu en latin *Vicus Jouis*, qu'est à dire à notre languaige Jeurue. Et pour ce ceulx d'icelluy paraige de Jeurue solloient enciennement pourter en leurs armes vne ydolle; mais de présant, pour l'honeur de la crestienté, il pourte une aigle en lieu d'icelle ydolle. Or, quand ce vint tantost après, et que yceulx furent vng peu multipliés, comme dit cest acteur, il firent appeller cest ville *Diuidunum* en latin, c'est à dire que ce lieu estoit donnant choses diuines on fondée diuinement, pour ce, comme j'ez diz deuent, qu'elle est bien assize en bon air et en bon pais, de laquelle fondacion Fortunatus en ait escript ces vers : *Urbs munita nimis quam cingit murus et amnis.* C'est

à dire que cest cité de Diuidunum est fort munie de bonne riuier et cintes de haultes murailles, et pour ce aucy reffust cest dite cité depuis appelée *Mediomatricum*, por la cause, comme j'ai dit deuent, qu'elle fut esseutes et mise en mey lieu de trois aultre cité comme leur mère et fondateresse d'icelle, cest assauoir Triewe vers aquilon, Toul ver midi et Verdun deuers occidant.

Cest cité ait tousiour esteis, dès son acommensement, fort et gairnie de haulte et espesses murailles et cité de grant deffence et fournie de bon puple. Et dit encor cest acteur que depuis elle ait estez appellée Metz, come elle est encor de présent aprez vng cheualier romains qui fut à la prandre et à la gaingnier enuiron lx ou iiij^{xx} ans deuent l'incarnacion notre seigneur. Car ce noble cheualier ce appelloit Mécius. Et pour ce fut la cité Metz appellée, et fut au tamps que Julius César conquist et subiugait à luy plussieur partie du monde, come Romme, Ytallie, Lombardie, France, Galle, Germanie et plussieur aultre contrée et pais. Pourquoy il fut fait et créés premier empereur de Romme. Et touctes ces choses que je (ai) ycy escriptes ès deux précédant chapistre auec plussieur aultre qui sont assés concordante aulx aultre, mest cest acteur et l'escript en la manière que aues oy. Mais por ce que je trowes que les dit acteur qui en ont escript, qui sont plussieur, ce accorde d'icy en auent essés bien et n'y ait nul différant en leur parolle que a compter soit, pour ce je retornerait à mon premier acteur, en ensuant ce que j'és dit deuent; c'est assauoir coment, aprez ce que les nobles citains d'icelle tant noble cité furent acreus et enrechis, ne voulrent souffrir prince ne roy sur eulz, ains volrent viure et morir en leur franchise et liberallité tout et cy longuement qu'il leur fust possible. Et pour ce, comme j'ay dit deuent, auoient il prins le blan et le noir en leur deuise et ansaigne, disant que entre eulx il n'auoient que la vie et la mort, ne aultre supérieur ne voulloient auoir.

III.

LÉGENDE DU CHEVALIER MÉTIUS.

Version II. — Texte de Philippe de Vigneulles, chronique de Metz. — D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Metz (Mss. fonds hist., n° 88. — Voir ci-dessus, page 111, note 1).

Lors après qu'il eurent longuement aincy régner en leur franchise et libertés, les Romains, très mallement indignez, leur faisoient souuant esguet, s'efforsant plussieur fois à destruire la dite cité, auqueulx très uaillamment et virillement par plussieurs fois elle résistait, et tellement que touctes les aultre nacion la craignoient, magnifioient, la estimant très puissante et redoutauble. Lesdits Romains voiant sa résistance eurent d'elle grant enuye, car cest noble cité sur touctes les nacions du monde auoit renommée et signorie, tant à cause de la région fertille habundant de tous biens, comme de la noble gentz bellifort et robustes, bien belliqueuses et très bien instruicte en fais de battailles. Ceste cité estoit noble de gents, forte de murailles, insupérable de haultes tours et de très biaulx pallaix, comme il est escript en ces mettres : *Arces murorum sero firmat turba virorum, turres murate sunt nubibus associate.* C'est à dire que multitude d'hommes gardant le soirs les murs et les tours, et que les tours des murs sont esleuées jusques aux nuées. Cest très puissante cité estoit clère et resplandissant de très beaulx pallaix, de haultes, fortes et belles maisons, d'or, d'argent et de belle pières précieuses sans nombres et sans mesure, selonc qui est escript en ce mettre : *Sunt tibi thesauri, pretium tibi militat auri, sacculi murorum complent secreta domorum.* C'est à dire qu'elle auoit or et trésor, et que les maisons estoient plainnes de deniers. Les biens luy venoient

de touctes pars et elle estoit partout renommée et de tous redoubtée tant que son nom donoit crainte et doubte au cuer des hommes; elle se armoit tous les jours contre ses enuieulx en préparant tousiours armes et artellerie sans espargnier homme que luy fut contraire, rendant à chescun se que luy apparthenoit.

Elle doncquez, ainssy prospérant et par long temps fut en grant bruit et honneur; maiz la maluaise enuie desdits Romains ne le peult souffrir; et comme tous le monde fuit subgectz à eulx, ilz conspirèrent la subiuguer ou du tout la destruire; ce que aprez plussieurs assaulx fuit fait, car, en l'an de la créacion du monde iiij mil iij[c] iiij[xx] et ix le deuentdit Jullius César s'efforsant sormonter les Germains, débeller les Bretons et destruire les Gaulx Belgicque, contre lesquelz se préparant aulx armes, auoit notez la cité Médiomatricque qu'est maintenant Mets appellée. Après doncque qu'elle eust conuocqués ses armes et heu conseille à ces gens, luy furieulx et cruel comme vng lion, vollant aller en Germanie en faisant la guerre en Gaule Belgicque, vint à Mets, laquelle après plusieurs deffance il vainquist et la destruisit toutte et en fist piteux desroy. O quelle doulleur, quelle clameur, quelz cris, quelz pleurs, quels descris, quel fuite et dispercion de celle bonnes et nobles gens! se langue ne le peult exprimer ne plume escripre; nyantmoins sy en ayent piteusement les lyseur dolleurs et les auditeur compassion. Lors fut toutes destruicte de fond en fondz la dictes très noble cité Médiomatricque, chasteaulx maisons, tours, pallaix et murailles abattues et mist à nyant, son puple tuez, extin, deschessiez et par tout disparsés. Ce très maluais César fit faire des fosses jusques au fondz des fondement on il fist semer des deniers de cuiures esquelles à l'ung des coustés estoit emprainte son ymaige et à l'autre la figure de la cité auec ces mestres qui sensuyuent : *Tempore quo Cesar sua Gallis intulit arma, tunc Mediomatricum deuicit*

Mecius urbem[1]. Qu'est à dire : au tamps que César fit la guerre aulx Gaulx, lors Mécius wainquist la cité des Médiomatrissains; et ces dictes plattines et deniers fist il espandre ès fosses, à ceste cause que se la cité estoit réédiffiées vne aultre fois, l'en vit que par luy auoit estés destruictes.

Pouc de tampts après, ce noble homme Mécius, prince romains, dollant et ayant compassion de cest tant noble cité ainsy misérablement destruicte qui auoit estez sy bien édiffiée et tant plaisamment et en sy fertille région bon climate et assize en ayer tempéré, proposa la rédiffier et réparer; ce qu'il fist; car voyant ce, (le) noble prince Mécius (vint) auec grand compaignie de nobles cheualier riche, forts et puissant; entre les quelz vng saige cheualiers lui donna conseille de demander par touctes cités, bonne villes et chasteaulx à l'enuiron d'icelle cité destruicte, tous nobles et aultrez gens d'icelle fugitifz à reuenir, rappeller et perdonner; doncquez en rassembla grand nombre de peuples que là revindrent à grand joie; en laquelle rassemblée y auoit v nobles hommes saige, ingénieulx et renommés, c'est assauoir : Badocius, Diemus, Reguilon, Gornaldus, Ciluius, et les associa auec luy pour rédiffier, restaurer et réparer la dicte cité. Et de cez v noble homme sont venus lez v Paraige, comme l'en dit, lesquelles auec le Comun gowerne encor ajourduj. Puis là emploia de puple quj encomancèrent fort à owrer, releuer et rédiffier chasteaulx, pallaix, maison et aultres édiffices; chacun prenoit où il volloit, tant que en peu d'espasse de tampts furent les murailles à l'entour fort redressiés, et en la dédiant de son nom l'ait appellée Mets, comme il est escript : *Suffectus nomen dederat cui Mecius urbi.* C'est à dire que Mécius imposa et donna le nom à la cité de Mets. Parquoy tant qu'il vesquist,

1. Il est bon de faire observer que cette notion est d'accord non pas avec la version II, telle que la donne Philippe de Vigneulles, mais avec la version I qui appartient à la chronique messine rimée. (Voir ci-dessus, p. 170.)

il fut garde, seigneurs, prince et maistre de la dite cité et de ces cytoiens, car adoncque il auoient de coustume que quant vne ville on une cité estoit conquise et gaingnée, il luy donnoient le nom de celluj quj estoit principal à la gaingnier, pour luy faire honneur, comme après Agrippa, gendre de Octouien fut nommée la cité de Collongne Agripina, et après Argeus on Argus fut nommée la cité de Strasbourg Argentina, et après Tullius fut nommée la cité de Toul, et après Nainmon fut nommés le chaisteaulx de Naimeur deuent qu'il y eust point de ville et ainsy des aultres. . . . .

Or retournons à nostre premier prepos, en parlant des ampereurs. Cy vous dirés coment après ce que la noble cité de Mets fut ainsy rédiffiée, comme cy deuent aués oy, cy advint que par l'esguet et duel de Brutus et Casius Julius César fut occis en l'an lvj de son eaige. Et quant ce vint, en l'an de la créacion du monde v mil cent et v, Octouien César Augustus régna second des Romains, duquelle empereur romains ne fut en baitailles plus eureux ne en tampts de paix plus modéré. Il employa son adolescence en baitaille ciuille, car il fut en v mil baitaille et en brief tampts il subiugait à luy tout le monde, et tout les royaulmes et touttes les prouince rédigeant en vne seulle monaichie et en vne seulle seignourie, et furent alors touttes aultre cité, pays et régions tributaire à la cité de Romme; car il auoit en chacune prouince preuost et régents qui gowernoient et régentoient en son nom, et alors furent touttes guerre extinte et fut paisible ampereur lvij ans vj mois et x jour. Il sceut bien comment Jullius César auoit heu assaillis Gaulle Belgicque, et comment il auoit gaistez et destruis la cité Médiomatricque qui Mets est appellée, et mise a nyant, dont il en eust grand compassion, puis il fut joieulx touteffois quant il sceust que le noble Mécius auec beaucopt de nobles, grant, puissant et riche cheualier et aultres grand seigneurs auoient restaurés et rédiffiés ycelle cité, et qu'il l'auoit dédiée et imposés son nom, et aussy qu'il l'auoit

soubmise à l'ampire Romain; parquoy il l'amay moult et désiroit fort à la veoir, tant que vng jour, en allant par les royaulmes et seignories de l'empire, parvint à ycelle à grand désir; et là par plusieurs moix demoura joieusement auec son armée.

Ce tamps pendant, luy regairdant ycelle région fructueuse, la cité belle et forte, l'air doulx et bon, impousa de là demourer plus longuement. Parquoy il comenda là édiffier vng biaulx emphitéâtre de pier quarrées, duquel sont encor de présant aujourduj les murs treffort en tesmoing de choses vrayes; et affin que plus plaisamment et plus longuement, joyeusement et paisiblement il y demoura, il comenda de grand couraige ycelle cyté estre plus fort réparée et restaurée, et l'anoblist plus que touttes les aultres cité de l'empire; et comme elle fut estés renommée estre sy grande qu'elle fut et estoit dictes moyenne mère de trois cités, il la constitua seconde impérialle cité entre toutte les cité de toutte l'ampire la quelle chose elle est encor de présant, car du sainct ampire c'est la cité seconde, et, qu'est chose plus noble, il la fist dès lors recepueresse de tous les tribus que de touttes les citez de descà les mons et d'oultre le Rin estoient deheu à l'ampereur. Et fut vray que l'en apourtoit tous les ans à Mets le dit tribus deheu à l'empire romains, car de touttes les cités dudit ampire il enuoioyent par leurs commissaires ou par leur aultres gens quj recepuoient. Et fut ce fait de puis que le preux et illustre empereur vint à la cité et de cest besoingne est encor tesmoing la rue appellée Rome Salle en laquelle fut faictes vne salle enciennement, on les dit tribus deheu des cités de l'empire estoient resseupt, et on les recepuoirs du dit magnificque empereur les recepuoient quant il venoit à cest noble cité, laquelle il amoit moult; et pour ce y venoit sowant, et aussy en tesmoing de ce la pier qui soulloit estre en la dicte saille est à présant la pier d'aultel de l'esglise Sainct Pier deuent la grande esglise de Mets

laquelle est de maibre biens pollis, et y fut enciennement mise après le tampts sainct Gurey pour seruir à Dieu. Celluy empereur augmentoit la cité et édiffioit sumptueusement et remplissoit de peuple. Luy recors de la région édiffia vng temple à Dieu à la manier touttefois des gentilz. Il comenda augmenter et excercer les drois des choses sacrées, la dignité des prestres, la discipline et doctrine domesticque et publicque. Il fist escripre, lire et garder les liures des anticques. Il dist que cest cité n'estoit pas nowelles, car il l'auoit trowée vieille. Et aduint que en l'an xxvij[e] de son empire fut née la vierge Marie, mère de notre seigneur Jhésus Crist, de la lignée de Dauid. Et alors, enuiron xv ans après, touttes guerre furent extinctes et fut paix par tout le monde, et la raison fut, car le sowerains roy de paix, le benoit filz de Dieu, voulut décendre des cielz, et venir en terre pour appasier la grand guerre entre Dieu et l'homme.

IV.

LÉGENDE DE SAINT CLÉMENT.

Version III. — Texte de Philippe de Vigneulles, chronique de Metz. — D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Metz (Mss. fonds hist., n° 88. — Voir ci-dessus, page 111, note 1).

Adoncques en ycelluy tampts... monseigneur Sainct Pier l'apostre... ses sainctz disciples par tout le monde enuoya, por espandre et esgrandir la saincte foy de Jhésucrist nostre seigneur, entre lesquelx enuoiait en la dessusdite cité de Mets en l'an v[e] que Claude empereur régnoit, enuiron xlv ans aprez l'incarnacion nostre seigneur, vng sainct homme et l'ung de cez principaulx disciple appellés Clemans Flauius auec deux aultre disciple, c'est assauoir Céleste diacre et Félix soubdiacre, comme sy après serait dit. Mais auant que plus en parlé je vous dirés

du glorieulx sainct Pier le quelle, quand il fut venus à Romme, l'an second de Claude César, il enuoiait plussieur homme de sa compaignie juste et bon auz cités de Ytalie pour les soubmectre à nostre seigneur Jhésucrist par la saincte parolle de Dieu quil leur ont desclairéez, et conuertirent plusieurs personne à nostre saincte foy et créance.

Après ce fait et en ce temps là le deuentdit Clémens Flauius, oncle de part père de sainct Clément martir, consule et patris, gouuernoit alors la chose publicque; car il estoit homme de grande noblesse doctes et aprins deuent tous les pallaciens, preux en armes, proueu de conseil, et estoit des plus noble de la cité de Romme comme celluy qui estoit descendus de la lignée dez sénateurs et empereur; et combien qu'il estoit détenus en l'airreur des payens sy estoit il aorné de honesteté et de tous biens. Faustinianus, homme noble, père du dit sainct Clément martir, fuit le frère de cestuit dit Clément Flauius consule. On lit que Pautilla, la très noble damme que donna à sainct Paul l'appostre, comme on le menoit pour faire souffrir et le faire mourir, le drappeau duquelle elle luy lya les yeulx, affin que il ne veist le glaiues du bourriaulx, fuit la seur dudit sainct Clément. Quant sainct Pierre doncque eust amené cestuy sainct Clément, consule et patrice, par hain de foy au port pasille de saincte esglise, sy tost qu'il fuit régénéré au sainct fond de baptesme, il conuertit la fontainne des art libérales qu'il auoit receue à l'aornement de sa noblesse à l'usaige de saincte religions, sy que par la grace du sainct Esperit il estoit faitte en luy vne fontainne de yawe saillante de vie éternelle.

Ainssy donc que sainct Pierre, prince de touctes les régions du monde, eust subiugué grant partie du monde à la foy de Jhésuscrist, comme dit est, vint à ses aureilles que Gaulle estoit ung très grant pays diuisez en plussieurs royaulmes, lesquelx estoient despartit en innumérables cités, et coment ilz estoient tenus en l'erreur des payens et qu'ilz seruoient aux

ydolles. Il eust grant dolleur et compassion d'iceulx, et puis que le temps de miséricordc estoit venus, il conuoia la multitudes de ses disciples, quy fuit tantost prest pour faire tout ce que sainct Pierre leur maistre leur commenderoit. Entre eulx estoit celluj nobles Clément Flauius, consule et patrice dez Romains, oncle comme nous auons dit de Clément, pappe et martir, homme très saiges et très nobles deuent tous aultres et très saincte personne après sainct Pierre.

A ceste œuure donc enuoya sainct Pierre monseigneur sainct Clément Flauius et aorné de la dignité pontificalle et dowé de la mesme puissance de lyer et de absoldre qu'il auoit receupt de nostre Seigneur, et luy bailla à compaignie Félix prestre et Céleste diacre, comme cy deuent ait esté dit, et luy dit en ceste manière : — Il est en Gaulle Belgique vne cité que anciennement fut nommée Médiomatrique pour la assite des trois cités quj sont entour d'elle, comme moyenne mère des trois dictes cités, et maintenant est Mets appellée. Nous scauons qu'elle a estée destruicte par Jullius Cézar et depuis restaurée et rédiffiée par Messius, et que le vendredi sainct, à heure de nonne, quant nostre seigneur Jhésuscrist pendant en la croix morut, fuit là vne pierre de marbre tranchée, vne paroie très espesse fendue, et grandes maisons destranchées par vng tresbuchement et tremblement de terre à ceste cité saincte, comme Tiberius l'empereur l'a dit. — Lors, aprez plusieur parolle, l'appostre enuoya Clément avec les compaignons deuent dit, auec lesquelx il enuoya plussieurs aultres sainctes parsonnes. Car il enuoyait Eukaire, Valère et Materne à ceulx de Trieuue, et Mansuy à ceulx de Toul, et Sirus à ceulx de Rains, etc.

Ce très noble Clément fuit de foy magnanime, et grant mérite enuers Dieu, comme le tesmoingnent les miracles que s'ensuyent. Car comme Materne lassez de la peinne et labeur du chemin fuit mort en la voye, le vénérable éuesque Clément, par l'attouchement d'ung baston pastoralle de sainct Pierre ressuscita Materne qui auoit géeu mor on tombel XL jours;

lequel baston le honorable éuesque apportait à Mets et le repent et mist en la grant esglise, après qu'elle fuit fondée; et y est encor auiourd'huy partie et porcion d'icelluy baston, lequelle est songneusement gairdez et enchassez d'or auec digne honneur, pour la réuérance et mémoire de sy grant miracle. Ce vénérauble éuesque donc, quant il eust passez les monts auec ses compaignons, il les comanda à Dieu et print son chemin, ver le pais on il estoit commis et enuoiez. Et tant chemina qu'il vint en vng boix à trois lue près de la cité en laquelle il est enuoyez, et est ce boix on maintemant est Gourxe; et là construict vng horatoire on nom de son maistre sainct Pierre. Et là scéant et se reposant vint le prince Orius de la cité de Mets auec veneurs et chiens corrant après vng cerf quj s'enfuioit, et ce vint celluj cerf geoir on giron de sainct Clément pour son refuge. Le sainct homme fit le signe de la croix et alors tous les chiens taissèrent et se couchèrent. Veu ce miraicle furent interrogués du prince qui il estoient et dont il venoient, auquel respondit le sainct homme que de Romme il leur estoient enuoyé de par sainct Pierre pour leur salut se ilz volloient croire en Jhésuscrist. Le prince réputant leur parolle vainnes et friuolles leur comenda en soubriant qu'ilz venissent en la cité. Les seruiteurs de Dieu montèrent au dessus de la coste. Quant ilz virent la cité que Dieu leur auoit ordonnez, se prosternèrent à terre en priant Dieu moult déuoltement, en plorant en grant lairmes, requérant nostre benoy saulueur qu'ilz puissent entrer en la cité à salut de tous.

Quant ilz furent logiez en la cité et qu'ilz fuit cogneu qu'ilz estoient venus pour le salut de toutes créatures raisonnables et qu'ilz furent repousez, il se allait mestre à millieu du peuple pour preschiez en vng lieu on est maintenant l'esglise de saincte Crois, lequelle lieu estoit là on anciennement ce adoroient les ydolle. Pour ce que le glorieulx sainct Clément luy preschant en ce lieu, qui alors estoit le monts des dieulx on ce adoroit

Jouis, et pour ce que ledit Apostolle disoit souuent en ces sermons en parlant au peuple, — or taisons nous. — La rue aprez ce motz fut appellée Taison. Et encor aujourduy en pourte le non. Et après plussieurs prédication, instructions et miraicles fait, ilz fut informez d'ung serpent de grandeur indicible, nuisible à la cité et région por la multitude des aultres serpens et venimeuses bestes qui régnoient à l'entour de la cité. Ce vénérable évesque et éuuangliste et appostre les amonesta quilz croyssent coment Jhésucrit estoit filz de Dieu, coment ilz auoit esteit conceu du sainct Esperitz et nez de la vierge Marie, coment ilz auoit souffrit mort soubz Ponce Pilate, comant ilz auoit ressuscité de mort à vie au tiers jours, coment ilz auoit monté au cieulx et qu'ilz debuoit venir jugier les vifs et les mort au jour du jugement, et plussieurs aultres sainctes et diuines parolle leur remonstrait ce sainct apostolle et premier éuesque de la cité. Et tellement les conuertit qu'ilz respondirent tous qu'ilz créoient toutes ces choses là, et qu'ilz volloient en tout obéyr à luy. Alors se sainct homme digne de lowenge en baptisa plussieurs celluy jour, et au lendemain procéda auec ces compaignons, et puis ce mist à chemin et acompaignez de moult grant multitude de peuple, allant à l'emphitiatre de Octouien on celluy grant serpent auec sa géneracion pestiféré se tenoit. Ce saint homme, en disant Jhésucrist, veulle de nous auoir miséricorde, approcha le lieu et la cauerne on celle bestialles vénimeuse estoient, son espérance commist au Seigneur du ciel et de la terre, descendit en celle cauerne et les conjura on nom de nostre saueur Jhésucrist, et de l'estoille qu'ilz portoit au colz lya le plus grant d'iceulx et le tira hors auec toute sa géneracion vénimeuse, et les enmena au fleuue de Saille quj est prochain de là, puis ce fait comendait au nom de nostre seigneur Jhésucrist que jamaix ilz ne nuyssissent à quecunques créatures, et dez lors jamaix hommes ne femmes ne sentirent plus quelque puanteur ne velin, ne jamaix vermine vénimeux ne fuit là veu.

Après ces choses faictes et que tous furent baptisez, il édiffia on millieu de la cité, à l'honneur de son maistre sainct Pierre, vne église, viuant encor sainct Pierre, que fut l ans mère église et matresse cathédralle de tout le diocèse. Il en édiffia une aultre plus grande tout près, à l'honneur de sainct Estienne, prothomartir, en laquelle par succession de temps la chyer épiscopalle a estée translatée. Il en édiffia vne aultre en l'emphitéatre de Octouien, à l'honneur de son maistre sainct Pierre l'appostre, en laquelle il impétra de son maistre sainct Pierre apostre, pour le peuple de Mets et aultres, que quiconque yra visiter ceste esglise deux foix la sepmaine, c'est assauoir le mercredj et le vendredj, par vng ans entier, il obtiendra plennier rémission de tous ses péchiez, comme se il alloit à Romme à grant labeur et despence, au temps du grant jubilé. Il édiffia vne aultre esglise à l'honeur de sainct Jehan Baptiste, là où il ordonna le baptistoire; il en édiffia vne aultre tout près on nom de sainct Pierre son maistre, prince des apostres, on il fit vne cripte merueilleusement édiffiée, et vne fontainne salutaire qui ce nomme maintenant l'esglise saint Clément, en laquelles après il fuit inhumez.

Ce très sainct éuesque pria nostre seigneur qu'il luy volcist réueller les nons de tous les éuesque qui après luy seroient on siége de Mets, et de quel mérite vng chacun seroit. Auquel nostre seigneur enuoya par son ange vng rolet on quel estoient les premieres lectres des nons de tous les éuesques. Aulcune des dites lectre estoient d'or, les aultres d'argent, les aultres de vermillon, les aultres noirres, selon que les mérites seroient de chacun. Lequel don diuin recepuant l'euesque digne de lowange rendit condigne grâce à Dieu. Le très grant éuesque Clément gouuerna l'esglise de Mets qu'il auoit à grant labeur et sueur acquise à nostre seigneur, par xxv ans et quatre mois, après ce qu'il eust resuscité de mort la fille du roy de Mets[1]; puis il trespassa de ceste misérable et instable

1. Le récit de ce miracle est omis dans la version de Ph. de Vigneulles.

vie au pays bien heureux et angélicque, la ix[e] kalende de décembre, qui est le xxiij[e] jour de nouembre, où assitant au seigneur dez cielz est maintenant appareilliez intercéder pour les péchiez de tous le peuple, où il est auec Dieu régnant à tousiourmaix.

Ce qui est escript sus le pourtal de l'esglise dudit Sainct Pier aux Araine condit à champs :

Prima sedes venie *Prima fides patrie*
Prima misse celebracio *Et serpentis eiectio.*

V.

LÉGENDE DE SAINT PATIENT.

Version I. — Texte du petit cartulaire de Saint-Arnould. — D'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Chartener (olim abb. de Saint-Arnould. — Voir ci-dessus page 87, note 2, et page 84, note 1).

[1] Quoniàm quidem eorum memoriam sommatìm attingere cupimus quorum patrimonio ecclesia sancti Arnulphi, que antiquis temporibus ecclesia sanctorum Apostolorum nominabatur, usque modò refloruit, congruum uidetur paucis referre cujus industria sanctitatis primùm hìc aram posuerit. Antiquorum deniquè relatio sibi succedentium tradidit posteritati quòd beatus Paciens, presul Metensium quartus, beati Johannis apostoli et evangeliste fuerit discipulus. Qui beatus apostolus, condiscipulis suis jàm celo regnantibus, prolixiùs vite spacium adeptus, messi dominice suorum complures alumpnorum per loca direxit plurima regionum. Inter quos beato

1. C'est ainsi que commence le petit cartulaire de Saint-Arnould dont nous avons précédemment donné le titre in-extenso (ci-dessus, p. 83, note 1).

Patienti meritorum luce fulgenti, dùm divinâ revelatione opus consimile iniungitur, ille nimirùm magistri diligens presenciam negat se hoc adimplere, nisi reliquiarum pignus corporis ejus aliquo modo potiretur. Cujus fidem deuotionis beatus Johannes apostolus amplectens, Dominum fieri poposcit, cujus nutu omnis natura uim proprie legis conuertit. Oratione igitur factâ, euocato que fideli discipulo, dentem sine dolore sibi detrahens ab ore : — Habito, inquit, hoc tibi pignus amoris mei. Tibi etiam auctor pietatis pariter concedit ut dùm ciuitati metensi propinquaretis, cui doctor destinaris, incolarum linguâ pleniter eloquaris. — Fertur enim linguâ Grecus fuisse. Sicut enim beatus Nicholaus divinâ reuelatione ad summum sacerdocii prouectus est gradum, sic iste sanctus Paciens eâdem graciâ per Johannem apostolum ad metensem ciuitatem regendam, beato Felice episcopo metense predecessore suo adhuc in corpore uiuente, est destinatus.

De primâ consecratione ecclesie.

Beatus igitur Paciens consecratione, benedictione, insignique reliquiarum munere dilecti Johannis donatus, iter aggreditur, supernâque ordinante clementiâ, Metensibus pastor herilis efficitur, qui animum diuine intendens contemplacioni et orationi basilicam deo et preceptori suo sancto Johanni apostolo, extra eiusdem muros urbis ad meridiem, construxit et consecrauit, ipsiusque dente et duodecim particulis de Apostolorum vestimentis, cum aliis sanctorum pignoribus, eam honestauit, et qui inibi deo seruirent instituit; cursuque laborum finito, in pace ibidem quieuit, temporibus Antonii Pii et Adriani imperatorum, in diebus Igini pape.

VI.

LÉGENDE DE SAINT PATIENT.

Version II. — Texte du petit cartulaire de Saint-Arnould. — D'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Chartener (olim abb. de Saint-Arnould. — Voir ci-dessus, page 87, note 2, et page 84, note 1).

In omnibus beatus Paciens Johanni adhesit.

Sanctus igitur Paciens fundator ecclesie sanctorum Apostolorum, sicut à prioribus uicariâ relatione cognouimus, ex inclitâ Grecorum prosapiâ exortus, sicut nobilitate mundanâ sic et operum gloriâ in minoris Asye regione clarus effulsit. Hanc Asye regionem dilectus Domini euangelista Johannes in sorte predicationis diuinâ dispensatione suscepit, fideique iugo subiugauit; nam dùm fulgore uirtutum confirmaret suorum claritatem uerborum, quamplures ad uitam destinati potentes et diuites ac mediocres compuncti gratiâ eius doctrine obediebant. Itaque inter alios insignes et beatus Paciens obedientie fidei se subdidit, pompam mundi reliquit, sancto apostolo intimè adhesit. Johannes dùm suis in nuptiis Christus aquam in vinum mutasset, secutus eum carnale conubium reliquit, Paciens audiens ab ipso Johanne verbum Dei abrenunciat oblectamentis mundi. Johannes sociabiliter adhesit Christo in resuscitatione archisinagogi filie in cubiculo, Paciens Johanni presens fuit dùm resuscitat filium uidue fidelis. Johannes transfigurationi facte in monte Christo affuit, Patiens Johanni astabat, dùm duos proceres, post conuersionem dimissarum penitentes diuitiarum, ab eternâ dampnatione per auri miram in frondibus reciprocationem reducebat. Johannes cruci astitit Christi, Paciens eidem Johanni misso in oleo feruenti. Christus morte deuictâ, discipulis mellis fauo uere deitatis ac sue humanitatis unionem commendauit, Johannes Pacienti cum suis

condiscipulis, post libertatem exilii, inseparabilem Patris ac Verbi substantiam scripto elucidauit.

Revelatio sancti Johannis euangeliste.

Cum igitur beatus euangelista Johannes sub Domiciani persecutione Romam perductus, ibidem detineretur, beatus princeps apostolorum Petrus, eidem in uisione apparens, dixit : — Karissime frater jam dudùm prima Galliarum Belgica fidem suscepit, diuinâ fauente gratiâ, et nunc quia illi qui à me illuc sunt directi soluerunt uicissim debitum morti, recens adhuc fides illius populi doctore indiget fideli. Noueris itaque quia sicut Dominus noster tue sanctitati suam olim commendauit genitricem, sic et nunc tue dispensacioni metensem commendat ecclesiam. Ex tuis itaque auditoribus illuc dirige Pacientem nomine, cui dominicum ouile pascendum iniunge. — Statim beatus Patiens respondit, licet diuine perordinationis acceperit responsionem, tamen dei nutu aspiratus, qui hoc quod sibi complacet fieri dignatur aspirare : — Non recuso; sed ardor non minimus angit meam mentem super portionem reliquiarum corporis tui. — Et beatus inquit apostolus : — Nichil deo impossibile. Sicut enim processu etatis quedam humani partes corporis cadunt, et alie partes succedunt, ut uidentibus fieri probatur, et sicut in futurâ resurrectione corporum, quocumque locorum membra fuerint dispersa, ad priorem redire coniunctionem ueraciter creduntur, sic tuum summa potestas desiderium ualet adimplere, si omnia impetrans firma fides Deo tribuente adsit. — Oratione igitur apostolus permissâ, promissionem compleuit uirtute diuinâ. Euocat itaque carissimum sibi discipulum, atque in ipsius presentiâ apponit digitum ori, dentem absque doloris sensu abstrahit, porrigit, ei que dixit : — Hunc tibi unum tolle, et ubi tibi Deus prouiderit repone. Ceteri artus mei corporis, sub dispositione creatoris erunt, qui me hactenùs in omni tribulacione protexit. — Suscepit igitur carissimus discipulus dentem dilecti Domini sicut munimen sui, sicut pignus amoris, sicut propitiationem mùltorum futuram.

Suscepit pastorale officium.

Confortatus itaque tanto beatus Paciens miraculo, ex admonitione paternâ pastorale suscepit officium, multis que sanctorum pignoribus, ac ipsius euangelii codice donatus, benedictionem petit et accipit, ignotum iter cum suis per Illirici et Adriatici sinus maris arripit, tandemque Christo duce difficultatem itineris multimodam euadit, Gallorum fines intravit. Mira res, linguam barbarorum, quam priùs ignorabat, intelligebat, et respondebat, necessaria que requirebat. Fuit hoc insigne miraculum in ecclesiâ primitiuorum, ut quos apostoli crismate presignabant uel ad predicandum gentibus ordinabant illicò manifestè scientiam linguarum accipiebant, sicut de Cornelio actus apostolorum narrant. Itaque certo indicio beatus Paciens Mettim ciuitatem deuenit. Quo adueniente ecclesiasticus ordo cum fideli populo letatur, et tàm ex habitu quàm ex reuelatione pridem celebratâ de successore sancti Felicis, qui tercius post beatum Clementem rexerat urbem, certificatus consolatur. Tunc beatus Paciens cepit exercere ea que sunt spiritualia et temporalia, sicut dictum est in primordio, et fecit basilicam deo et preceptori suo beato Johanni apostolo et euangelista, extra urbem ciuitatis metensis; et durauerunt usque ad exercitum Hymnorum, qui omnia uersauerunt. Ipse verò collegium adunauit, qui deo et beate uirgini, nec non et ipso beato Johanni seruirent, et pro omnium et pro suis sceleribus exorarent.

VII.

LÉGENDE DE SAINT PATIENT.

Version II. — Texte de Philippe de Vigneulles, chronique de Metz. — D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Metz (Mss. fonds hist., n° 88. — Voir ci-dessus, page 111, note 1).

Sainct Pacient fut le quairt éuesque de la cité de Metz et fut neiz de Grèce. Il fut disciple de sainct Jehan éwangéliste et fut enuoiez à Mets par le comandement de Dieu et à la manier qui s'ensuit. Il est vray que au tampts du deuent, dit Domicien, ampereur, second persécuteur des crestiens, il fist bouter le benoit sainct Jehan éwangéliste en ung tonnel d'oille boullant à Romme, comme cy deuent est dit; maix par la graice de Dieu il ne le poult faire morir. Adont voyant ce il l'enuoiait en l'ille de Pathmos en exil, on il escript l'apocalipse; et quan Domicien fut mors, le glorieux sainct Jehan fut déliurés, en revint en Ephèse, là on il conuertit le puple à la foy de Jhésu Crist, et moult de grant miracle y fit. Et adoncque monseigneur sainct Pier qui estoit mors dez loing tampts s'appareut à luy en vision, et luy dit aincy : — Jehan il y ait vne cité en Galle qui ait à nom Mets, laquelle ait estés conuertie par Clément mon disciple. Or est Clément et ceulx que j'auoie enuoiez auec luy mors, et pourtant, ce dit monseigneur sainct Pier, Nostre Seigneur Jhésu Crist te mande par moy que tu y enuoie des thiens pour maintenir la dicte cité en la foy chrestienne, et te rescomande ycelle cité de Mets en gairde, comme il te fist sa benoitte mère quant il pendoit en la crois. — Et adont monseigneur sainct Jehan, appostre et éwengéliste et cousin de Jhésu Crist, oyant la vois qui lui estoit ewoiéez de Dieu, y enuoiait le glorieux sainct Pacient, lequelle estoit l'ung de ces principal disciple, auquelle il donnait l'ung de ces

dens pour sowennance de luy. Et quant il vint en la cité de Mets, il preschait le non de Jhésu Crist et menait moult saincte vie. Puis il fondait vne église hors des murs de la cité en l'honneur de monseigneur sainct Jehan son maistre, en laquelle il mit le vénérable dens, et lequelle y est encore ajourduj. Et ne trowent on plus en tout le monde de son corps synon ce dens que monseigneur sainct Pacient apourtait à la dite cité de Mets et qui de présant est encor en la dicte église sainct Jehan hors dez murs, laquelle par vng tampts fut destruicte des Juifz, et puis rédiffiée, et est maintenant appellée sainct Arnoult. Le benoit sainct Pacient fut éuesque et thint le scige à Mets xiiij ans, partie dessoubz Adrien, et le remenant dessoubz Anthonne le débonnaire empereur; et mourut on tampts que Apius estoit pappe, et en ce tampts florissoit Ygyne, qui ne voulloit parler.

VIII.

LÉGENDE DE SAINT AUTOR ET SAINT LIVIER.

Version IV. — Texte du petit cartulaire de Saint-Arnould. — D'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Chartener (olim abb. de Saint-Arnould. — Voir ci-dessus, page 87, note 2, et page 84, note 1).

Gens Hugnorum perfida que proprias nostras sedes uastavit.

Longo tempore post decessum beati Pacientis, scilicet anno ab incarnatione domini ccc° uicesimo nono, eâ siquidem tempestate quâ Hugnorum gens perfida proprias mutauit sedes, diuersasque deindè uastauit regiones, nouissimè Gallicanum impugnare aggressa est orbem. Urbes munitissimas licet longâ obsidione euertens, ecclesias sanctorum exturbans, altaria sacerdotum sanguine ante ea jugulatorum prophanans, monachos et clericos ludibrio et spectaculis exponens, et omnibus in commune disponens, diuersas mortium facies adhibens. Et quia sic

portio populi meruerat nequissimi, usque ad internectionem gladius seuiebat altissimi. Indè et contingit sanctum presulem Nichasium urbis Remensis sicut multos alios cum sanctâ uirgine Eutropiâ, hac Hugnorum incursione, marmora ecclesie imbre preciosi sanguinis cruentasse. Et hinc progressa gens Deo execrabilis et contra naturam humane condictionis nutibus diuinis ministra fortitudine uictoriam sue dignitatis in rabiem conuertens, et circumcircà furendo crudelitatem sue mentis exerens, multas Galliarum urbes subuerterat. Audientes autem ciues Metenses famam nequissimi populi, fossatis et muris se munierunt, et omnes reliquias sanctorum infra menia ciuitatis in oratorio scilicet sancti Stephani iusserunt deferri; ibique delatus est dens beati Johannis apostoli et euangeliste cum ceteris reliquiis apostolorum et aliorum sanctorum à religiosis fratribus canonicis ecclesie sanctorum apostolorum, que modernis temporibus ecclesia sancti Arnulphi dicitur. Custodite sunt predicte reliquie à canonicis predictis in predicto oratorio sancti Stephani, donec predictus malignus populus Hugnorum ad propria est reuersus.

Sub hoc turbine beatus Seruatius presul Tungrorum Romam proficiscitur ad apostolorum limina, divinum remedium imploraturus per merita ipsorum sublimia. Ubi, cùm quasi uictima Deo se offeret pro irâ Domini à populo suspendendâ, beatus princeps apostolorum in uisu ei dixit : — Noueris karisime diuino institutum iudicio totam ferè Galliam tradi barbarorum incendio, preter oratorium beati prothomartiris Stephani quod Metis constructum est : — Sanctus accepto Seruatius oraculo ueloci regreditur gradu. Sed Gallias iam Hungari compleuerant, Mettim urbem cinxerant obsidione, et pro murorum robore frustrati ad tempus expugnatione recedebant. Ibidem beatum Valerium Metensis ecclesie antistitem pro lege Dei certantem et eorum uiolentiam reprobantem assumentes, dyabolicâ aspiratione seuientes interfecerunt. Omnes eciam ecclesias que extra urbem erant dantes incendio, pariter ecclesiam sanctorum

apostolorum, quam funditùs destruxerunt. Tabulas enim et columpnas marmoreas et diuersa marmorum genera ex quibus eadem ecclesia fuerat fabricata abstulerunt et secum in suam patriam deuexerunt.

Erat enim eadem ecclesia, ut refert antiqua auctoritas, super omnes ecclesias tocius regionis illius nobilissimè et uenustissimè fabricata et constructa. Marmoreis subnixa columpnis per quas tota eadem ecclesia substentabatur. Et super columpnas tabule marmoree erant posite, et super tabulas marmoreas erant lapides marmorei diuersis naturalibus coloribus inserti. Extendebatur hec iunctura lapidum infra monasterium super columpnas in dexterâ et in leuâ parte, in fine usque in finem ipsius monasterii. Erant insuper lapides preciosi superpositi capitibus columpnarum, qui contra radios solis et claritatem lampadarum nimio splendore rutilabant. Depicta etiam erat tota eadem ecclesia infra monasterium variis et nobilibus coloribus, auro et argento opere mirifico decentissimè colorata. Quam cum Hugni destrucxissent discesserunt.

Sub illorum discessione sanctus Seruatius Mettim uenit, beato Auctori reuelationem prefatam reuelat et ad sedem suam Tongraisem remeat. Quo abeunte muri Metensium corruunt. Beatus Auctor cernens hoc, ciues aduocat, confiteri peccata hortatur, penitentiam iniungit, infantes baptizari iubet; erat enim sabbatum Pasche. Barbari famâ celeri reuocati urbem inuadunt, omnes trucidant, cuncta diripiunt. Quid plura? Ecclesias cruore innocentium replent, sacerdotes iugulant, soli seruantur qui ludibrio deputarentur. Oratorium sancti Stephani protomartiris furentes circumdant, aditum temptant; sed quod celeste protegebat auxilium irrumpere non ualebat impetus furentium. Tandem uelud Sodomite quondam erga domum Loth suo delusi conanine, incensâ urbe, ipsum episcopum cum reliquiis abducunt. Jam procul ab urbe recesserant ad locum qui Decempagos dicitur, et ecce barbari cecitate multantur, quasi olim Egyptii nusquam abire valent. In tali ergò anxie-

tate sciscitant à christianis quos abducebant quo prestigio hoc eis accidisset. Quibus illi : — Non hoc suspicamini maleficium, sed credite uobis iram dei imminere qui sanctum Auctorem episcopum metensem abducitis impiè. — Mox itaque sanctus Auctor inquiritur; inuenitur, rogatur, offertur ut quicquid uellet sumeret tantum ut beneficium lucis non subtraheret eis. Ait ille nichil rapinarum se uelle, sed tantùm in beneficio sibi captiuos dixit reddi. Concedunt, captiuos reddunt, sicque tenebras euadunt, sicque factum est ut captiuato pastore grex captiuorum in libertatem poneretur.

Referturque aliud de hoc Auctore factum. Fortè trabis uetustate dissoluta subitò super altare beati Stephani lapsa marmor ipsius altaris consecratum in mille diminuit partes. Adest beatus Auctor et, dictu mirabile, singulas marmoris fracti minutias adunans et componens, orationem fudit, cruce signauit, sicque statìm diuinâ uirtute illud marmor dissolutum solidatur, ut aparentibus fragmentorum cicatricibus nil solidiùs uideatur.

De quodam milite Liuario nobili et strenuo uiro, qui acceptis militaribus armis se inter profanos intrepidus audacter tanquàm leo inmersit.

Fuit in eodem conflictu quidam sanctus nomine Liuarius miles Christi strenuus, claro parentum sanguine progenitus, territorii metensis indigena, qui ab ipsis infantie rudimentis studiis spiritalibus in Dei amore eruditus, uirile robur conscendens, morum probitate nobilis, iusticie et ueritatis sanctitate nobilior, tàm Deo quàm hominibus acceptabilem se exibebat in omnibus. Hic uidens christianos à Hugnis diuersis penis cruciari, se inter eosdem prophanos intrepidus audacter immersit. Illi uerò in malo perseuerantes, ad iracondiam moti, illum in fide constanter roboratum corripientes, et absque ullâ dilatione, quasi uirum seuientem aduersùs sacrilegos, uinculatum minantes, ad montem excelsum iuxta uillam que dicitur Marsal peruenerunt, ibique non ultra morati, illius dominum nostrum

Jhesum Christum aduocantis et adorantis, ad pedem montis, vij° kalendas decembris, caput eius amputauerunt. Sed dominus noster Jhesus Christus qui nunquàm ad se conuertentes obliuiscitur, cuius miracula inenarrabilia sunt, ibi coràm omnibus duo mirabilia signa demonstrauit. Fons enim statim in effusione ipsius sacri sanguinis diuino nutu coràm astantibus nitidissimus emanauit, deindè capud suum amputatum in manibus suscepit et illud ab ymis partibus usque in cacumina montis deportauit, ibique, illo adminiculante qui uiuit et regnat per omnia secula seculorum, inhumatur.

Audiens igitur uniuersus christianorum populus hec facta fuisse miracula in honore sancti Liuarii, gaudio repletur; confluebant ad eum infirmi diuersis langoribus occupati nec non et sani magnalia Dei collaudantes. Et quicumque eum intimâ cordis intentione deprecabantur, et de fonte illius omni prorsùs hesitatione remotâ gustassent, à quâcumque detinebantur infirmitate, divino tanti merito martyris auxiliante, sanitate pristinâ recuperatâ, illicò conualescebant. Cùmque tot et tanta preciosi merito martyris uirtutum insignia per uniuersa tàm exterorum quàm proprii episcopatûs loca pululassent, et plus quàm quingentis annis in eodem monte usque ad tempus Theoderici Mettensis episcopi, qui ecclesiam sancti Vincentii fundauit, claruisset hic sanctus miraculis, tandem vir Deo dilectus Theodericus, animaduertens que fiebant, corpus beati martyris tot insignibus effulgentis decreuit honorabiliùs uenerari.

Igitur dictis facta compensans perrexit ad locum ubi quiescebat corpus sanctum, ibique orationi uacans, profusis lacrimis, cum omni comitatu deum laudans atque benedicens, humile sepulchrum aperuit, corpusque cum dignâ reuerentiâ subleuans, Mettim perduxit. Clamor uerò fletusque utriusque sexûs uicini territorii quantus fuerit nequeo uerbis explicare. Alii languentes gemebant, alii pectus pugnis tondebant, alii genas ungue secabant, alii à diuersis langoribus curati lugebant.

Sed postquàm appropinquant menia urbis, occurrit eis innumerabilis uirorum ac mulierum populus, ac genibus flexis corpus beatissimum receperunt cum honore. Cùmque subintrassent menia nobilis diuersi ordinis clericorum pompa à suo pontifice non inconsulta, corpus sanctum suscipiens cum cantilenis ac magnificis Dei laudibus, iter suum ad ecclesiam sanctissimi martiris Vincentii, quam idem predictus pontifex fundauerat, direxit. Quamuis enim hoc quod in itinere contigerit non scripserim, tamen de multis unum quod et memorie et scriptis firmiter tradidi uobis retexam miraculis. Accidit itaque, cum iam pertransisissent Moselle fluuium, et, hoc Dei prouidentiâ, ante atrium beati martyris Polieucti sanctus Liuarius cum suo comitatu requieuit; cum que paululùm quieuissent et iter suum peragere uoluissent, ita corpus sanctum immobile perhibetur fuisse, ipsum uidelicet nec à laboribus, nec ab aliquibus diutissimè luctantibus moueri posse. Videntes autem circumstantes et admirantes que fiebant unanimiter prostrauerunt se orationi, et Deum lacrimis et precibus interpellentes quid facto opus esset, audiunt à domino : — Ubicunque sanctus uir iter direxerit, sequimini sanctum. — Factâ autem hac uoce, subitò tintinnabula propè eminentis ecclesie sponte suâ pulsari audiuntur. Viso itaque tanti miraculi signo, mutato gressu, ibi benignè diuertunt; tùm intrantes ecclesiam corpusque sancti Liuarii deponentes requieuerunt, laudantes et glorificantes deum cui est honor et imperium, in secula seculorum. Amen.

IX.

LÉGENDE DE SAINT AUTOR ET SAINT LIVIER.

Version VII. — Texte de la chronique française des évêques de Metz. — D'après un manuscrit in-4° du xve siècle de la bibliothèque de M. Aug. Prost (olim Emmery. — Voir ci-dessus, page 93, note 2).

Après vint sainct Autre et tint le siége xlix ans dessoub Julien, Libère, Bieneureux et Damase, papes, Constantin et Julien l'apostat et Valencien, empereurs, on temps que sainct Martin de Tours en Tourainne et saint Maximien, éuesques de Trèues, ces trois ensembles condampnèrent à Colongne Eufrate hérétique. Et fut le dit sainct Autre éuesque de Mes quant les Barbarins entrèrent en Galles et comprirent toutes les partie d'occidant; et combien que mains miraclez se puisse reconter de lui, toutesuoyes, je vous en dirais deux.

Premier por le temp que les Barbarins et les Hongres, autrement nommés les Wandres, persécutoient l'église et toute chrétienté, et que Gondegaire, le roy des Allobrogiens, ot entré en Galles, sainct Seruais qui adont estoit éuesque de Tongres s'en alla à Rome pour visiter, et pour grace et remède impétrer vers les corps sainctz de apostres de Jhésus Crist qui là estoient enseuelis. Et quant il se fut mis en oroison, cil comme cellui qui se voulloit ouffri en sacrifice pour le pouure peuple de ce paijs, qui tant estoit tormenté desdit Wandres, adont sainct Pierre s'aparu à luy, et lui dit : — Saiche très chiés amis qu'il est détermité du jugement de Dieu que toute la terre de Galles sera mise en feu et en flame par les mains des Barbarins, excepté l'oratoire de sainct Estenne de Metz. — Et quant sainct Seruais ot oix la sentence de Dieu, il s'en retorna sans plus atendre; et trouva jà que toutes Galles estoit plaine de Hongres; et auoient assise Mets par longtemp, mais pour la force et

la haultesse des murs, ilz s'estoient retrais. Et adont il vint saint Seruais et entrais en la cité et contait à sainct Autre la vision de sainct Pierre et puis s'en alla à Tongres, et sy tost quil fut hors de Mets, les murs cheurent tous à terre; et quant sainct Autre vit ceu, il amonesta les citoiens de confesser et de pénitence faire. Et fist comander que tous les enffans fuissent baptisés; et fut le grant samedj de Pasques. Adont les Barbarins oians les nouelles des murs cheus sy vindrent à toutes leurs force, et prirent la cité, et mirent tout en feu et en flame et les esglises plaine des sang des chrestiens et metre à mort prebstre et clercz. Et seullement ceuls furent garder de cuy il voulloient faire leurs moquerie, et derriennement vinrent à l'oratoire sainct Estenne, mais il n'y peurent onques entrer, si s'en retornèrent tous confus si comme les Sodomite de la maison Loth. Adont ilz prirent l'éuesque et le remenant du peuple, et les emmenèrent hors et lassèrent la cité ardans; et quant ilz vinrent assés long en vne ville appellée Dypaing, tous lesdit Barbarins furent aveuglés, si que il ne sauoient aller ne auant ne arrière; et quant se sentirent en telle guise mis, ilz demandèrent aus chrestiens dont pooit venir telle pestilence; et ilz respondirent que ce estoit pour le péchié de ce qu'ilz en menoient vne saincte créature qui auoit non Autre, éuesque de Mets. Adont le quérirent et lui dirent : — Chier sire prenés du nostre ceu qu'il vous plait et nous rendés nostre clarté. — Et il leurs respondit : — Je n'ay cure de vostre rapine, mais se vous voulleis estre garis, faite que tous ceulz soient déliurez que vous aués pris en ma cité. — Ainsi le firent ilz, et tantost virent cler comme dauant.

On reconte de lui vng aultre exemple : il auoit en l'église de Mets vng tref qui auoit le piés pourris de villesse, lequel cheust sur le grant autel qui estoit de mabre, et le brisa en pièses. Sainct Autre il vint et recullais les pièces et les mis ensemble et fit son oroison à Dieu et puis fit le signe de la croix sur les piéces, sy fut l'autel aussi antier comme dauant.

Item on raconte de lui qui fut sauetier et vacoit le siége de l'éueschie. Sy prièrent à Dieu le clergie et le peuple de Metz qui luy pleut leur enuoier vng bon éuesques. Sy fut réueller à vng saint homme que on quérit vng prodome qui auoit en nom Autre, et le fit on éuesque. On le quit tant qu'il fut trouués derrier sainct Suplice, là où il estoit et cousoit ses sollers. Sa costume estoit telle que quant il auoit fais vng soulers, il métoit autant de pieretes dedans comme il les voulloit vendre de deniers; et quant on les voloit acheter et on lui demandoit combien il les faisoit, il disoit et respondoit, autant de deniers comme il y ait de pieretes; et autrement il n'en juroit. Quant il fut trouué, le messaige lui dit qu'il l'en conuenoit venir pour estre éuesques, car Dieu le voulloit; et sainct Autre dit qu'il ne le créoit nesqu'il salroit vne fontenne de terre, en boutant son alaine dedens. Et poingnait la terre; et tantost en sallit vne belle fontenne. Adont il vit bien que c'estoit le gré de Dieu; si fut éuesque. Et encor est aujourd'hui jcelle fontène à Metz darier sainct Supplice, et l'appellon la fontenne sainct Autre, en laquelle on soult bagniés les petis enffans quant il ne puellent amender.

Sainct Autre morut le x[e] jours d'aoust, dessoub Sirice pape, Gracien et Valencien empereurs. En cellui temp fut sainct Yburce, éuesque d'Orléans, au temp Constantin le grant et Hélène sa mère, qui trouua la vraie croix. Et on temps sainct Autre fut sainct Anastaise, éuesques d'Alixandrie, qui fit : *qui-cumque vult saluus esse etc.,* contre les Ariens.

X.

LÉGENDE DU DUC HERVIS.

Version II. — Texte de Philippe de Vigneulles, chronique de Metz. — D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Metz (Mss. fonds hist., nº 88. — Voir ci-dessus, page 111, note 1).

Au tamps du ... roy Pépin viuoit encor le ... duc Heruey de Mets, duquelle je veult icy parler, tant de sa généalogie cellon les cronicque de Lorrainne, comme de ceulx qui dessandirent de luy, et partie des fait que en leur tamps il firent. Et premier est à notter qu'il y eust plusieurs rois en France, dont le premier, cellon les dicte cronicque, ce appelloit Prian, filz de Hector de Troye, et dessandirent de l'ung à l'aultre comme cy deuent est dit, en fasson telle que le xᵉ fut nommé Brunuphe. Et est cecy en prenant la lignie de ceulx qui vinrent demourer à la cité de Mets et ès pais entour, et tellement que celluy Brunuphe fut tué, et succédait après luj Hidulphe son filz, et après ycelluy succédait le ... duc Pier son filz, seigneur de Mets, lequelle fut grant perre au duc Heruej, comme vous oyres. Or est à notter que du tamps que viuoit le deuent dit Chairle Martel fut et régnoit celluj duc Pier en Mets et sur tout le reaulme d'Astrasie, quj maintenant est apellée Lorainne, et estoit celluj duc Pier en son temps, homme de cy grant despance et lairgesse qu'il auoit tout gaisté et n'auoit plus rien c'il ne vandoit on engaigeoit son pais, car il auoit tout despandus par sa très grant prodigallité. Et en ce meisme temps mourut la duchesse sa femme, de laquelle luy demourait vne belle fille nommée Aelis. Mais quant elle fut en eaige, nul ne la demandoit en mariaige, pour la grant pouureté du duc son père. Touteffois à la fin la donnait ledit duc à vng sien preuost de Metz, lequelle estoit merueilleusement riche, et

estoit biaulx personnaige et saige, et ce nommoit ycelluy preuost Thierrej. Duquelle Thierrej et de Aelis sa femme saillist vng très vaillant homme nommés Heruey, cy deuent dit, dont le corps en gist au portaulz de l'abayee sainct Arnoult deuent Mets. Et alors le duc Pier laissait sa seigneurie à gouuerner audit Thierrey, son janre, et c'en allait oultre mer mener la guere aus Sarrasins. Cy le lairons aller et retournerons audit Heruey.

Celluy Heruey fut en son temps vng moult vaillant homme aus airme, et en cez jonne jour son perre le voult faire deuenir merchamps, et l'enuoiait à la foire à Prouins auec grant finance. Mais d'estre marchamps il n'auoit cure et achetait cheuaulx, chien et ossiaulz, de quoj son perre fut moult dollans. Après ce fait le renuoiait vngne aultre fois auec trésors à la foire condit le Landy à Paris. Mais je vous dirés quel merchandises il y fist. Il est vray, comme l'on trouue par les ansienne istoire, que en celluj tamps y auoit au réaulme de Thir vng roy nommé Hutaisse, lequelle auoit deux biaulx anffans de la royne sa femme, c'est assauoir filz et fille. Le filz ce appelloit Flour et estoit roy de Honguerie, et olt en son tamps vne fille qui fut appellée Berthe au grant piedz, laquelle comme aulcuns dissent fut depuis femme au roy Pépin de France cy deuent dit, et mère au grant roy Chairlemaigne; et la fille d'icelluy roy Hutasse et suer audit Flour roy de Honguerie ce appelloit Beaultris, laquelle estoit vng chief d'euuvre en beaulté. Et pour sa beaultés et grant renommée la demandait en mariaige le puissant roy d'Espaigne; et luy fut acordée parmy ce qu'il promist à ce faire crestien. Et tenoit ledit roy soubz luy trois réaulme auec le réaulme d'Espaigne, c'est assauoir Nawaire, Portingalle et Aragon, et ce tenoit à Bur en Espaigne. Or, durant ycelluy tamps et que la fille fut promise audit roy d'Espaigne, elle estant en vng gerdin auec ces damoiselle, fut la dicte Biaultris prinse et rauye par sartains escuier paissant, et sans ce qu'il la cognusse ne que jamais sceussent à qui elle

estoit fille la vindrent lez deuant dit escuier vandre à la foire à Paris, auquelle lieu estoit pour l'eur le deuantdit Heruey de Mets, lequelle, quant il vit la grant beaulté d'icelle fille, ce approichait près des merchamps, et sans granmant merchander il y amploiait la plus pairt de son trésors, et l'amenait à Mets sen ce qu'il sceust à quj elle estoit fille, ne ne le sceut de loingtemps après; de quoj le preuost Thierej son père cuidait vif enraigier, et le banit de Mets et de toutte la terre de Astraisie. Touteffois, ledit Heruey auoit vne suer de baixe, qui auoit apousez vng riche mairchamps de Mets nommés Baudrey. Icelluy Baudrey fist tant par prière deuers le preuost son sire qu'il eust lisance de aidier et soubtenir ledit Heruey. Et, peu de tamps après, ledit Heruey apousait la belle pucelle Beaultris, de quoy son père fut plus courcés que deuent, et disoient tous que Heruey, lequel alors estoit l'ung des biaulx homme du monde et héritier d'icelle cité, auoit prinse vne p..., laquelle auoit courrus par tout lez bourdiaulx de Paris, et n'en voulloient plus grant ne petit, ains estoit commune et abandonnée à vng chescun. Mais je vous dirés la noble lignie que de celle noble dame saillit.

De celle Biaultris olt ledit Heruey plusieurs anffans. Le premier ce fut Guérinet, qui depuis ce nommait le Lohérains Guérin, lequelle est tout enthier en chair et en os au grant moustiet de Mets, et puis olt Bégonnet, quj fut tant vaillant aus airme, et fut depuis appellés Bègue de Bellin, pour la duchet de Gascongne que le roj Pépin luy donnait, en laquelle duchiés est le chaittiaulx de Bellin, duquelle il pourtoit le surnom. Item ledit Heruey olt d'icelle belle Biautris vij fille, lesquelles furent touttez mariée à grant prince et à grant seigneur et en diuerse pays, et en saillit de moult grant lignée et de moult vaillant homme de guere, comme vous trouuairés ès istoire que de ce sont faicte, ce lire on escouter les voullés. La premier fille olt à non Heluis, laquelle olt en mariaige vng vaillant prince de France nommés d'Orlenois Hernois; et d'icelluj elle heust deux

filz, le premier eust à non Hairnais, qui fut duc d'Orléans et fut en son tamps moult vaillant aux arme; le second filz eust à non Eudes et fut homme saige et bien lestré et fut éuesque d'Orlians. La seconde fille fut mariée en Bourgongne, et d'icelle saillit Aubris le Bourguigon, homme vaillant aux arme. La thier fille fut mariée en Allemaigne, et d'icelle sortist vng vaillant homme nommés Orris l'allemand. La quairte fille fut mariée en Liége et eust vng filz nommé Gérard du Liége. La quinte fut mariée à Cambray, de laquelle sortist deux filz moult vaillant homme, le premier ce appellait Hues de Cambrésis, et son frère eust à non Gauthier l'orfellin, seigneur de Hénault. La vj^{e} fille fut mariée à Aniois et eust vng filz nommez Joffroy ly Angeuins, lequelle fut conte d'Anio. Et la vij^{e} et dernier fille du duc Heruey de Mets fut mariée en France et eust deux filz; le premier fut apellés Hue du Mans et l'aultre fut nommez Guernier, seigneur de Droiez. Iceulx anffans deuent nommés en leur tamps aidairent moult à leur nepueux à soustenir leur guere; c'est assauoir aus anffans quj sortirent du Lohérains Guérin et du duc Baigue son frerre, car dudit Guérin sortist le duc Gilbert et du duc Baigue sortist le vaillant Hernault et le vaillant Gérin son frère. Mais nous lairons le parler à présant d'iceulx anffans, et retournerons à leur grand perre le duc Heruey.

Celluy duc Heruey, après ce qu'il eust apousés la belle Beaultris, comme cy deuent est dit, et après qu'il eust ledit Guérin et Bégonnet auec aucy sa premier fille nommée Heluis, il fut cy très pouure et indigent de tous bien par sa grant prodigallité, qu'il estoit à pain quérir, et auoit tous destruit son biaulz frère Baudrj, qui par auent estoit vng grant riche merchamps; et alors la belle voiant leur grant nécessité et pouuretez fist vng drap ouurés de soye, auquelle estoit en pourtraicture le roy Hutasse de Thir son perre et la royne sa mère et son frère le roy Fleur de Honguerie, puis elle ce auoit mis au vif au deux genoult deuent eulx, et cen ce qu'elle eust

encor dit à son marit à quj elle estoit fille, elle enuoiait vandre ledit draps en Thir par le dit son mary, et luy enseignait coment il deuoit dire et faire. Et par celluj draps recouurit grant trésor et eust congnoissance dez parans sa femme la belle Beaultris. Mais il y fut en grant dangier pourtant qu'il ne voult jamais congnoistre qu'il sceust quj auoit fait ledit draps, car la belle luy auoit deffandus, et disoit ledit Heruey qu'il l'auoit achetés en Surie; puis ce fait c'en retournait à Mets, et fist plussieur vaillance par le chemin et conquist grant trésor. Et le roy Hutaisse le fist secrètement suyr jusques tout dedens Mets, et luy en fut rapourtés les nouuelles par les espie, coment à Mets estoit Biaultris la belle, et qu'elle auoit desiay trois biaulz petit anffans du marchamps qui auoit vandus le draps. La chose fut tenuee secrette entre eulx, et après plussieur langaige, conclut le roy Fleur de Honguerie son frère de ce mestre en voye auec petitte compaignie, et de trouuer manier de la rauoyr; comme il fist. Mais nous lairons à parler du roy Hutasse et de luy et vous dirés de Heruey.

Quant le noble Heruey fut venus à Mets, et que le preuost Thierey, son perre, solt la grand richesse qu'il ramenoit, et aucy qu'il solt que la belle Beaultris estoit fille de roy et de royne, et que le puissant roy Fleur de Honguerie estoit son frère, cy c'en allait ledit preuost gecter au piedz de la belle et luy criait mercy, et auec ce luy priait qu'elle volcist faire la paix de luy et de son filz. Car ledit Heruey haioit son perre merueilleusement pour ce qu'il l'auoit heu banis de cez biens et de la terre. Touteffois la paix en fut faicte, et furent mandés tout leur amis et firent grant joye et feste par l'espace de quinze jour. Auquelle tamps le duc Pier de Mets retournait d'oultre mere là on il auoit moult longuement estés et par l'espaisse de xx ans, en menant guere aus Sarasins, comme cy deuent aués oy, et ne scauoit encor ledit duc ce sa fille Aelis auoit heu nul anffans du preuost Thierrj. Mais quant il vit Heruey auec cez trois biaulx petit anffans qu'il auoit desiay de la belle

Biaultris, il demenait grant joye, parquoy la feste fut ranforciées. Durant ceste feste on rapourtait nouuelle au duc Pier que son frère le duc de Braiban estoit mort et luy estoit escheutte la duchiés; et les nobles du pays luy mandoient qu'il ce haitait, car le roy Anceis de Colloigne lez auoit assigiés à Lowains, et prétandoit ycelluy roy à auoir droy en la duchiez ad cause de sa femme. Pour ces nouuelle fist le duc Pier son armée, de laquelle il fist chief et capitainne le duc Heruey, et ce desmit ledit duc Pier en la main du dit Heruey de la duchiez de Mets et de tout le pays; et ce pairtirent les dessusdit de Mets, et firent tant qu'en brief espaisse vinrent en Braiban; là on il heurent plussieur grant baitaille contre le roy Anceis de Collongne; et fut ledit roy desconfis par la vaillance du duc Heruey, et c'en fuyt à Collongne sa citez, et le voulloit ledit Heruey aller aségier, mais aultre nouuelle luy sont venue quj guere ne luy furent plaisante et par lesquelle il fut de son voiaige détournés en la manier comme cy après serait dit.

Or lairez à pairler du duc Pier et de Heruey pour le présant et vous dirés du roy Fleur de Honguerie, lequelle fist tant par ces journée qu'il ariuait à Mets, et ce presantait à preuost Thierrey et luy fist acroire qu'il estoit filz à vng riche marchamps de Rowan et qu'il auoit tué le filz d'ung aultre marchamps : par quoy dit il force m'est estez de m'absentir du pays, pour vne espaisse de temps, jusques acort y soit trouués. Et après biaulcopt de parolle fist tant par don et per promesse qu'il fut en la graice dudit preuost Thierey, puis ce fait il lowait en la main dudit preuost vng biaulx gerdin et lieu de plaisance qu'il auoit hors de Mets essez près du lieu on est maintenant Nostre Damme aus Champs, lequelle lieu ce solloit appeler aux Airaine, et là ce thint ledit roy Fleur. Mais nullement ne ce monstroit à sa suer. Et fist tant ledit roy que vng jour il conuoiait au diner celluj Baudry, duquelle nous auons pairlé et qui estoit serourge le duc Heruey, et luy priait fort qu'il amenait Biaultris auec luy, comme il fist. Et lors que le

roy les thint en son menoir, il liait Baudris à vne estaiche et tout les aultre aucy, et enmenoit la belle par force et malgré elle; laquelle faisoit plussieurs complainte, pour cez affans qu'elle laissoit. Et quant cez nouuelles en vindrent au duc Heruey, il laissait le siége de deuent Collongne, et print grant nombre de ces gens des plus ellus, et c'en allait après Biaultris sa femme, la cuidant rescoure sus lez chemin. Mais il n'estoit possible, et fut la belle randue à son perre, lequelle mandait tantost à roy d'Espaigne qu'il l'enuoya quérir.

Or fist tant espier ledit Heruey qu'il solt toucte la vérité, et comment le roy Hutasse, comme dit est, auoit mendés au roy d'Espaigne qu'il l'enuoiait bientost quérir; et firent acroire qu'elle auoit esté perdue et c'estoit tenuee en vne religion de damme, là on elle auoit gairdé sa virginité. Ledit Heruey fist tant par ces espie qu'il sost le jour con l'en la deuoit mener en Espagne. Et ce mist en vng esgait, là on furent assaillis lez Espaignolle, lesquelle estoient en moult grand nombre, et estoient plussieurs millier, et à la fin furent les Espaignolle desconffis et fut rescousse la belle Biaultris, et y conquestait ledit Heruey moult grant richesse; puis, ce fait, firent tant par leur journée qu'il retournirent en la cité de Mets. De leur venuee fut le preuost son perre et tout le puple resioys, mais pour icelle heure qu'il vint estoit le duc Pier à grand meschief; car quant le roy Anceis sceut le despairt du duc Heruey, il renforsait son armée, et c'en allait de rechief mestre le siège deuent Lowain, et thint le duc Pier de cy près que force luy eust estez de se randre, ce ne fut le noble Heruey, quj bien an haite luy donnait le secourt; et après plussieurs grant baitaille heues ledit Heruey desconfist de rechief le roy Anceis et le chaissait jusques tout dedent Collongne, là on ledit Heruey l'asségeait, et plussieur assault y donnait. Mais je vous dirés du roy d'Espaigne, lequelle, quand il solt le rauissement de la belle, il fist son armée moult grande là on furent plussieurs roy et auec ce mandait le roy Hutasse et le roy Fleur qu'il ce

trouuaisse à vng jour dit deuent Mets auec leur puissance sur painne d'estre réputés traistre. Et il n'osairent désobéir, car moult fort les menaissait ledit roy d'Espaigne; et quant il vinrent deuent Mets, il mirent le siége en plussieur lieu et gaistairent fort le pais en destruisant vigne et gerdin. Et firent du mal biaulcopt et n'en scauoit encor rien le duc Pier ne le duc Heruey, car il estoient deuent Collongne, comme dit est, tenant essigiez leur annemys.

Quant le noble duc Heruey solt ces nouuelles, tout incontinent alait trouuer manier de faire paix et alliance à Ancéis, roy de Coullongne, lequelle ne scauoit rien de tout cecy, et fist moult volluntier la paix, et promist au duc Heruey de le seruir en toute cez nécessité luy et le roy Odairt d'Escosse et aucy le roy de Frise. Et alors que la paix fut faicte, le noble Heruey leur contait sa grant nécessité et firent moult grand assamblée de gens. Mais le roy d'Espaigne, aprez ce qu'il auoit heu plussieur baitaille à Messains, et voyant qu'il n'y pouuoit rien faire de son prouffit, et aussy quant il sceust l'airiuée du duc Heruey, alors il print conseil à cez gens et parlait au preuost Thierej, et firent paix ensamble, et leuait son siége, et en grand regret c'en retourne en Espaigne son pais. Et le roy Hutasse de Thir et le roy Fleur de Honguerie c'en vinrent ce tenir à Mets en atandant la venue du duc Heruey, et luy furent au deuent à son antrée à Mets, et ce firent moult grant feste et joye, et furent toutte paix et acort fait entre eulx. Puis après ce que le roy Hutasse eust estez bien fatoiés, il print congiez du duc Heruey et baisait sa fille et cez biaulx anelet Guérinet et Bégonnet, et c'en retournait en Thir, son réaulme, et le roy Fleur en Honguerie, et c'en retournirent toutte les armée et tous les seigneur retournairent chacun dans son pays.

Longuement fut le duc Heruey en grant prospérité, après la mort du duc Pier, tant que lez Hongre et Wandre vinrent destruisant toutte France; souuerainnement furent deuent

Paris, Sans, Soixon, Rains et Troye, là on ledit Heruey fut auec son armée en l'ayde du roy Chairle Martel, comme cy deuent ait estés dit. Et après qu'il eurent gaigniez plussieur baitaille, fut ledit Chairle ferus et desplaié deuent Troye; de quoy tost après il mourut. Celluy Chairle auoit heu en son tamps plussieur baitaille et grand victoire en l'encontre ces annemys, entre lesquelle il olt grant guerre en l'encontre de Géraird de Roissillon, laquelle, comme raconte aulcune istoire, fist moult de domaige au royaulme de France; car celle guerre fut aipre et mortelle, et à grant préiudise et domaige de plusieurs gens. Et après sa mort, fut fait roy de France ledit Pépin son filz, lequelle cens l'ayde du duc Heruey ne le fut point estez, car il auoit plussieur contredissans; mais tantost après il fut coronés et sacré à roy par sainct Boniface, archeuesque de Mayance; et raignait loingtemps. Toutteffois en fut ledit Heruey mal rémunerés, car grant tamps après que lesdit Hongre et Wandre furent deschaissé de France, il ce rassamblairent et vinrent mestre le siége deuent Mets, et alors c'en allait le duc Heruey en France demandés ayde à roy Pépin. Mais par maluais conseille il lui fut ranfusez. Cy c'en retournait bien maris et dollans, et auec l'ayde de cez amis ce frappait esdit Wandre et Hongre, et lez desconfist, et lez en chaissait deux ou trois lieu loing de la cité, en vng lieu nommé Anceruille. Et alors par malle fortune en ycelle chaisse fut fraipés ledit Heruey d'ung trait d'airbellette, duquelle il mourut; de quoy ce fut pitiet et domaige. Aprez sa mort thint le pays le Lhorains Guérin, son filz. Et après plussieur chose que je laisse, eust ledit Guérin moult grant et merueilleuze guere, et quj moult longuement durait, comme son liure le mest, encontre le conte Fromon de Lan en Lainoy, et encontre Fromondin, son filz et leur lignie, tel comme Bernaird de Naisil, Guillame l'orguilleux de Monclin et l'éuesque Lancellin de Verdun, et plussieur aultre, lesquelle aprez plussieur baitaille tuairent et murtrirent en traison ledit Guérin, on fon de Géniuaulx, à deux

petitte lue de Mets. Et depuis vint son filz Gilbert, lequelle toutte sa vie mainthint celle guerre en l'ancontre de cez annemys, de quoy plussieurs ressurent mort; entre lesquelle y fut tué le duc Baigue de Bellin son oncle, de quoy la guere ce ranforsait tousiour de plus fort en plus fort; tellement que à la fin le conte Fromon, après ce qu'il fut desconfis, c'en aillait randre Sarrasin; et fist encor son filz plussieur guère et baitaille, lesquelles je laisse por abregiés. Lisez son liure, et là il est escript, lequelle moy meisme le composeur de cez cronicque ait heu mis des rime et vielle chanson de gecte tout en prose et par chaipitre, comme chascun qui le voulrait lire peult veoir et oyr. Cy lairons à pairler dudit Guérin et de ces fais quant à présans, et retournerons aulx éuesque de Mets, et à fais vertueulx du roy Pépin.

XI.

LÉGENDE DU DUC HERVIS.

Version III. — Texte de Hugues de Toul, histoires. Fragment transcrit dans les annales de Hainaut de Jacques de Guyse. — D'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale à Paris (Mss. fonds lat. 12828).

De Waltero principe Haynauci. Cap. lxvi (L. xi).

Ex gestis Hugonis Tullensis. — Waltericus aut Walterus, filius Alberici dicti orphani, comes Montensis, longeuus valdè fuit. Cognominatus est orphanus ratione patris, quia, auo eius interfecto Ablatonas, et eius auiâ in exilium relegatâ, quatuor filiis remanentibus, soli Alberico quia junior remansit denominatio orphaneitatis, prout superiùs explanatum est. Ab illo igitur denominatus est orphanus, siue eius fuerit pater aut eius auus, prout aliqui dicere voluerunt. Mortuo Carolo Martello Pippino maiore domûs Francie existente, in Hanoniensi comitatu regnabat Walterus comes cognominatus orphanus, frater

Hugonis comitis Cameracisii. Hii siquidem duas filias Heruei ducis Metensis, sorores Garini et Begonis, in uxores legittimas assumpserunt. Fuit deniquè Walterus elegantis stature, robustus, fidelis et verax, constans et intepidè decertans; nulli rei parcebat quinymò sua, gentem propriam, ac seipsum pro fide Christi contra Wandalos ac Sarracenos liberaliter exponens, prout in multis ostendit exemplis; nam cùm ciuitas Suessionis à Sarracenis et infidelibus obsidione graui grassaretur, et christiani ab eisdem quasi per totam Galliam multis tribulationibus conquassarentur, ipse Walterus comes dolore tactus intrinsecùs, Dei adiutorio confortatus, nobiles tàm Hanonie quàm Bracbancie et magnam populi magnitudinem tàm ex deuotione quàm ex ratione pecunie, propriis sumptibus congregauit, et Hugonem fratrem suum comitem Cameracisii ad consimilia vota exhortans, fultus Lotharingorum aliquorum auxilio, cum Francis adiunctus, gentem illam efferam ab obsidione sic deturbauerunt, et reges ac eorum duces prostrauerunt, quòd vix unus superfuit quin gladiis christianorum, cooperante Dei clementiâ, atrociter degustaret. Quid plura? Ipsi qui superstes remanserunt in fugam conuersi, tentoriis victualibus ac vniuersis sarcinis relinquentes, ciuitatem reliquerunt, et sic ciuitate paccatâ Walterus Hanonienses interfectos iussit tradi ecclesiastice sepulture, et missas in cenobio sancti Medardi pro eisdem iussit solemniter decantari. De parte verò prede que jure sortis sibi contingere videbatur, pro se nichil reseruans, omnia suis liberaliter distribuit. Tandem gratias Domino referentes propter victoriam, ad propria cum salute remearunt. Hoc siquidem facto diuulgato, sic conmilitones et subditos, et patriarum circumadiacentium conuicinos animauit, quòd penè omnes contra Wandalos et Sarracenos, ceteris principibus refutatis, sub ipso optabant militare.

Quòd Walterus comes Montensis et Hugo comes Cameracensis, ejus frater, cum Herueo confederati sunt. Cap. lxvij.

Eâdem ferè tempestate regnante, mortuâ Aelide ducissâ

Metensi, matre Heruei ducis, que fuerit filia Petri ducis perpriùs deffuncti, iterato venerunt ad partes Gallie Wandali, Huni, Patereni et infideles multi, qui Germaniam, Austrasiam atque Burgundiam quasi totam vastauerunt. Tandem, Lotharingiâ superiori penè destructâ, ciuitatem Metensem obsidione vallauerunt. Herueus verò Lothoringie dux, cum paucis ab eâdem exitus, ad Pippinum regem Francie pro succursu velociùs properauit, auxilium ab eodem postulando, conditione tali quòd, si rex vellet ciuitati sue Metensi succurrere et eam ab infidelibus liberare, ipse pro successoribus suis in perpetuum ciuitatem vnà cum Lothoringie ducatu in feodum seu homagium ab eodem releuaret atque susciperet. Sed rex alieno credens consilio sibi postulata denegauit. Herueus verò ad Walterum Hanonie comitem et ad Hugonem comitem Cameracesii tristis accessit, qui, relationibus auditis, dolentes de regis responsione, seipsos et quidquid poterant se facturos sibi presentauerunt, regem meritò super responsis excusantes. Herueus verò consolatus, ab eisdem discedens, ad Ansegisum Colonie regem etiam properauit, cui homagium et feodum ducatûs Lothoringie ac ciuitatis Metensis, sicut fecerat regi Francie, presantauit, si ciuitatem Methensem liberare vellet ab infidelibus. Ansegisus, sciens Walterum et Hugonem et Gerardum de Leodio comites sibi federatos, petitioni condescendens, pactionibus firmatis, ad arma gentem suam statim properari disposuit. Ab illâ vero die quâ Herueus à comitatu Montensi discesserat, Walterus comes militiam suam et tantum congregauit populum tàm precibus et precio quàm oblationibus et deuocione, ex diuersis prouinciis, vt potè ex Hanonie, Flandrie, Cameracisii, Leodiensi, Caprimontis, Lauaniensi, Hasebatensi, Obdurbiensi, Namurcii comitatibus, necnon et Francie regno, quos habere potuit, quòd non videbatur acies comitis exigui, sed unius regis eximii, qui versùs Lothoringiam properantes et juxta vallem Metensium tentoria figentes, licet Ansegisus rex nundùm advenisset, omni die ac nocte illos confiden-

ter inuadebant infideles, nec quiescere ipsos permittebant, multa siquidem damna ipsis intulerunt. Tandem aliquibus euolutis diebus, cùm rex Ansegisus cum populo graui ad vallem peruenisset Metensem, et omnes christiani fuissent insimul confederati, multos infideles prostrauerunt, et sustinere non valentes pondus belli in fugam conuersi sunt. Herueus autem dux eos incautè persequens ab eisdem occiditur iuxta ciuitatem Metensem. Cuius mortem Walterus et Hugo comites egrè ferentes decreuerunt ad propria non reuerti donec mortem eius solemniter vindicarent; quod et fecerunt. Nam à ciuitate Metensi usquè ad ciuitatem Trecarum illos Wandalos insequuti sunt.

Quòd Walterus Comes Hanoniensis prosecutus est Sarracenos, et de inicio belli aut guerre Fromondi atque Garini. Cap. lxviij.

Intereà rex Ansegisius videns Herueum mortuum, ciuitatem Metensem ingressus, eam sibi subiugans spoliauit, Beatrice seu Beltide uxore Heruei cum propriis heredibus effugatâ. Cùm autem predicti Sarraceni qui cothidiè in numero crescebant licet multi occiderentur ciuitatem Trecarum obsedissent, Walterus et Hugo sepè nominati cum populo eorum primi fuerunt qui eisdem et ibidem semper restiterunt intantùm quòd dilatari non poterant nec dispergi. Rex autem Francie atque Lothoringie audientes Hanoniensium constanciam statìm eis magnum transmiserunt succursum, et intanti quòd in breui Sarracenos illos à confinibus Francie detruserunt, et effugientes per Burgundie regnum vsque ad Rodanum ipsos prosequentes, in Valle Profundâ omnes peremerunt. Tunc christiani gratias deo agentes ad propria remearunt. Walterus verò cum ingenti honore et gloriâ et ejus frater à rege Francie in Lauduno suscipiuntur, et muneribus susceptis, et pactis simul federatis, ad Hanoniam et Cameracisium cum gaudio et honore sunt reuersi. Huius Walteri temporibus fuit silua Cambronaria cuius Cameracensis ciuitas erat et fuerat metropolis à temporibus Hunorum atque Wandalorum in duabus cundiuisa parti-

bus. Nam Hugo frater ejus in sortem habuit Cameracisium cum ciuitate Cameracensi, Walterus verò comitatum Montensem obtinuit, cum ceteris Alemanie terris sibi à Pippino restitutis. — Idem Hugo. — Temporibus quibus Garinus Lothoringiam feliciter gubernabat, et Flandria à forestariis regis Pippini regebatur, Audacri patre Balduini primi comitis Flandrie in etate iuuenili tunc existente, suborte fuerunt dissenciones inter Garinum Lothoringie gubernatorem et ejus fratrem Begonem ex vnâ parte, et Fromundum principem Burdegalensem et Artesiensem et comitem Boloniensem et eorum amicos ex alterâ, que discensiones in eorum cordibus diù latuerunt antequàm quodcunque sortiretur detrimentum. Tandem in pallatio Pippini regis in Lauduno Burdegalensibus ex parte Fromundi Garinum Lothoringie invadentibus, cùm Garinus solus fuisset repertus, tamen contra adversarios sic se potenter deffensauit quòd Hardericum patrem Fromundi in illo conflictu mortuum super pauimentum excerebrauit. Ponderosa quippe fuit illa commotio, et terribilis ad sustinendum. Succreverunt statim Lothoringi, et gubernatorum eorum à mortis periculo liberauerunt, et multos de parte Fromundi perimerunt, et alios confusibiliter extra palacium eiecerunt.

XII.

LÉGENDE DU DUC AUSTRASIUS.

VERSION II. — Texte de Philippe de Vigneulles, chronique de Metz. — D'après le manuscrit de la bibliothèque publique de Metz (Mss. fonds hist., n° 88. — Voir ci-dessus, page 111, note 1).

Or maintenans retournons à parler dez duc de Tongre et de Braibant, car, cellon maistre Jehan de Belge, qui compousait lez illustracion de Galle, en celluy temps régnait sus celluj pays Charles le Belz, qui fut filz de Ansigisus filz de Traxander.

Et ce dit Charles espousa la seur de l'empereur Valentinian. Sy fut maistre de la cheualerie dudit empereur; mais quant il sceut la mort de son père le duc Ansigisus, il retourna par dessa pour gouuerner ses pais, et comensa à régner l'an aprez l'incarnacion nostre Seigneur iiij^{c} xxx viij, qui fut le deuziesme an du règne de l'empereur Martian; et succéda ledit Charles le Bel à son père tant en la duchie de Tongres et de Braibant, comme au gouuernement de la Gaulle Belgicque, laquelle il gouuerna pacificquement pour les Romains par l'espace de xv ans. . . . .

Astracius fut filz à Laudo, et Laudo fut filz de Charle le Bel cy deuent dit, et fut celluy Astracius en son tampts roy de Tongres et fort aymés du roy Childéric de France, jay ce que ledit Astracius estoit crestiens, et ledit roy Childéric estoit paiens et ydolaitre. Néanmoins pour l'amour qu'il auoit audit Astracius, quj estoit prince de vertus et bon catholicque, le dit Childéric luy donna le gouuernement de la Galle Belgicque, et il la régit à la mode crestienne. Dont par sa singueillier prudence et vertus ladite prouince fut appellée Astrasie on non de luy, que maintenant est dicte Lorraine; et dit maistre Robert Gauguin natif de Doway que ce roy Astracius tenoit son scége royaulx en la noble cité de Mets, et aulcune fois le tenoit à Ais la Chaippelle, pour estre plus près à ces affaire, car ces seigneurie ce estandoient depuis les extrémitez de la Haulte Bourgongne, en venant autour dez montaignes du pays d'Aulsay, et en dessandant en jusques à la mer de Frise, entre les deux fleuue du Rin et de l'Escault, et comprenoit Utrecht, Collongne, Trèues, Mayence, lez paiz de Braibant, Gherdres, Clèues, Hollandes, Zélandes, Hainnaulx, Hasbain, Liége, Lembourg, Alsate et touttes les terres que le conte Palatin thient maintenant à l'entour du Rin, et oultre ce tout le pais d'Ardenne et de Barrois, qui depuis fut elleuée en contez, et puis en duchiez, en la cité de Mets, comme cy après seroit dit quant tamptz vanrait d'en parler. Et aincy en comprenant la dite cité

de Mets dedans, vella les limites dudit royaulme d'Astrasie, lequelle en ce tampts estoit de merueilleuse estandues et comprenoit la plus grand partie de Galle Belgicque.

Puisque je vous ais desclairés l'estandue du royaulme d'Astrasie, lequelle depuis diminuait et ne comprenoit plus que le pays de Bair, le pais d'Aulsay et de Loraine, duquelle royaulme la cité de Mets estoit tousiour le chief, maintenant je veult ycy mestre vng chaipitre qui vous desclairera dont vinrent premier les Bourgognon, et pourquoy il ce espellèrent premièrement ainssy.

NOTE SUR LE PLAN.

Le plan de Metz joint au présent ouvrage exige quelques explications. Il représente simultanément les états divers par lesquels ont passé successivement les lieux; des parenthèses y distinguent les dénominations tombées en désuétude ou s'appliquant à des choses qui n'existent plus.

Le relief du terrain est figuré tel qu'il devait exister avant l'établissement de la ville. Les principales modifications qu'il a subies depuis lors consistent dans un exhaussement général du sol, surtout pour les parties basses, et dans les terrasses des fortifications et des quais substituées aux pentes naturelles et aux escarpements primitifs sur plusieurs points, notamment le long de la Moselle et de la Seille.

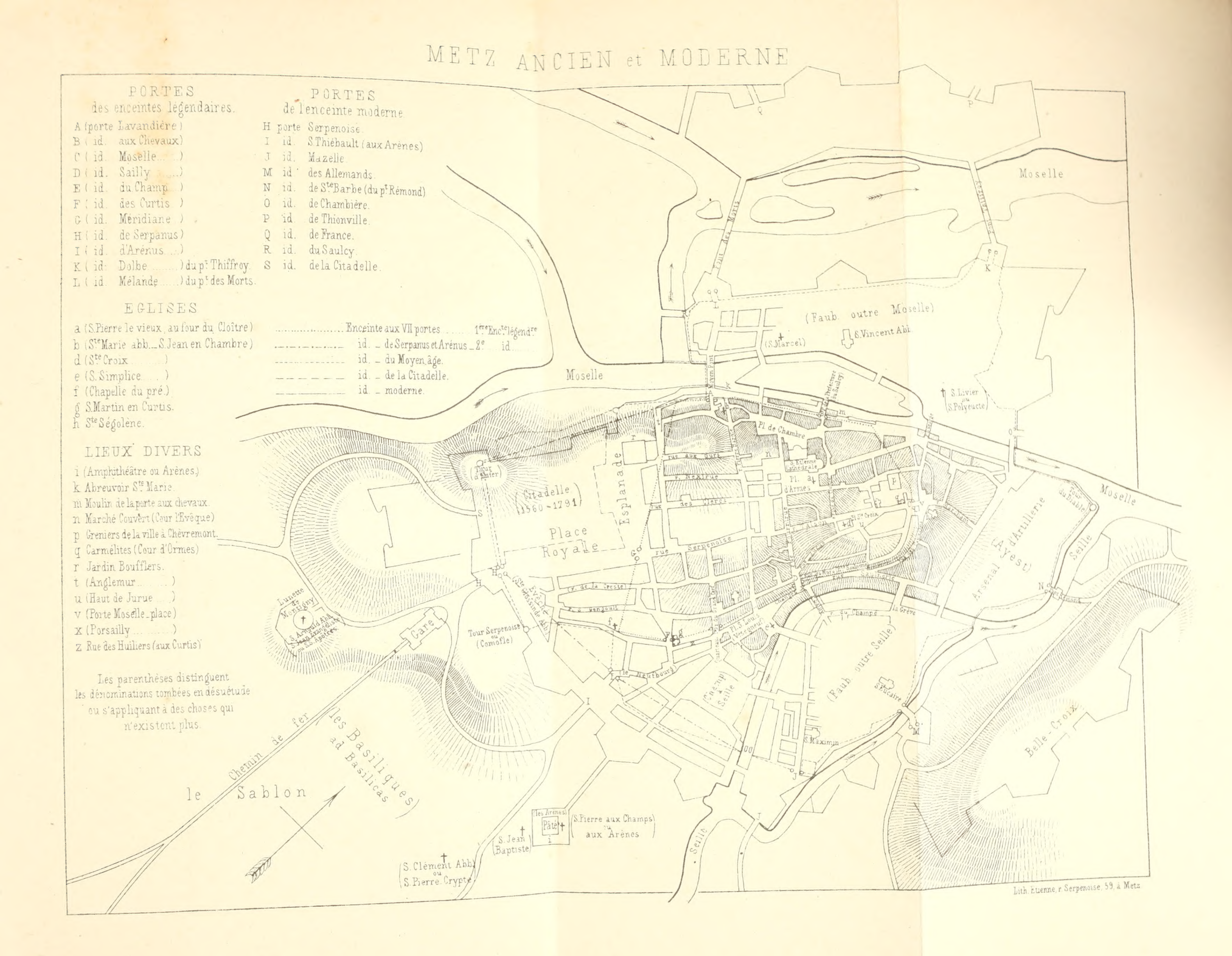
L'enceinte aux VII portes (1re encte légendre) est tracée d'après des témoignages positifs pour tout son parcours (page 132), sauf pour la partie comprise entre la Moselle et Saint-Martin, où sa direction n'est pas connue d'une manière précise et a été représentée hypothétiquement par une ligne droite. La position des portes de cette enceinte est déterminée par différentes considérations qui en décident d'une manière à peu près décisive (page 124), sauf pour la porte Lavandière, sur laquelle les renseignements sont insuffisants.

L'enceinte de Serpanus et Arénus (2e encte légendre) n'a de points bien déterminés que ceux où s'élevaient au moyen âge la porte Serpenoise et la porte Saint-Thiébault (ou des Arènes) qui lui appartiennent. Pour le reste, son tracé, rendu par des lignes droites, est tout à fait hypothétique. Ses points d'attache, d'une part à la Seille, de l'autre à la Moselle, sont déterminés avec une certaine probabilité d'après l'état des lieux pendant le moyen âge, surtout en ce qui regarde le premier. Pour le second nous avons expliqué les raisons qui nous ont porté à le fixer à la tour d'Enfer (page 135). Cependant la seule chose tout à fait certaine, c'est qu'il devait se trouver en amont du lieu dit Anglemur, situé sur la rive droite de la Moselle, au dehors de la première enceinte, mais au dedans de la seconde.

L'enceinte du moyen âge est celle qui existait en 1552. On ne saurait dire à quelle époque précise elle remonte; c'est au reste la plus ancienne dont nous ayons les dessins. *L'enceinte de la citadelle* détruite à la fin du siècle dernier est parfaitement connue. *L'enceinte moderne* est celle qui existe aujourd'hui.

Les établissements anciens indiqués sur le plan occupent des positions qui pour la plupart sont exactement déterminées par des renseignements de diverse nature. Il n'y a d'incertitude que pour ce qui regarde l'abbaye de Saint-Clément, l'église de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Pierre-aux-Arènes, dont on ne connaît que d'une manière approximative la situation.

TABLE.


METZ ANCIEN et MODERNE
PORTES
des enceintes légendaires.
A (porte Lavandière)
B (id. aux Chevaux)
C (id. Moselle....)
D (id. Sailly .....)
E (id. du Champ...)
F (id. des Curtis)
G (id. Méridiane)
H (id. de Serpanus)
I (id. d'Arénus....)
K (id. Dolbe ....) du pt Thiffroy.
L (id. Mélande.......) du pt des Morts.
PORTES
de l'enceinte moderne
H porte Serpenoise.
I id. S.Thiébault (aux Arènes)
J id. Mazelle.
M id. des Allemands.
N id. de Ste Barbe (du pt Rémond)
O id. de Chambière.
P id. de Thionville.
Q id. de France.
R id. du Saulcy.
S id. de la Citadelle.
EGLISES
a (S.Pierre le vieux, au four du Cloître)
b (Ste Marie abb._S.Jean en Chambre)
d (Ste Croix..........)
e (S.Simplice.....)
f (Chapelle du pré.)
g S.Martin en Curtis.
h Ste Ségolène.
.... Enceinte aux VII portes .... 1ère Encte légendre
_._._._._._ id. _ de Serpanus et Arénus _ 2e ..... id.
-------------- id. _ du Moyen âge.
_ _ _ _ _ _ id. _ de la Citadelle.
__________ id. _ moderne.
LIEUX DIVERS
i (Amphithéâtre ou Arènes.)
k Abreuvoir Ste Marie.
m Moulin de la porte aux chevaux.
n Marché Couvert (Cour l'Evêque)
p Greniers de la ville à Chèvremont.
q Carmélites (Cour d'Ormes)
r Jardin Boufflers.
t (Anglemur.........)
u (Haut de Jurue.....)
v (Porte Moselle_place)
x (Porsailly............)
z Rue des Huiliers (aux Curtis)
Les parenthèses distinguent
les dénominations tombées en désuétude
ou s'appliquant à des choses qui
n'existent plus.
Moselle
(Faub. outre Moselle)
(S.Marcel)
S.Vincent Abb.
S.Livier ou S.Polyeucte
Pl. de Chambre
rue aux Ours
S.Etienne Cathédrale
Pl. d'Armes
(Citadelle 1560 - 1791)
Place Royale
Esplanade
rue Serpenoise
Tour Serpenoise ou (Comofle)
Tour du Diable
Arsenal d'Artillerie (Ayest)
Seille
(Faub. outre Seille)
la Grève
S.Eucaire
S.Maximin
Belle-Croix
Lunette de Montigny
Gare
Chemin de fer
les Basiliques ad Basilicas
le Sablon
(S.Pierre aux Champs) ou aux Arènes
S.Jean Baptiste
S.Clément Abb. ou S.Pierre Crypte
Lith. Etienne, r. Serpenoise, 59, à Metz